This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

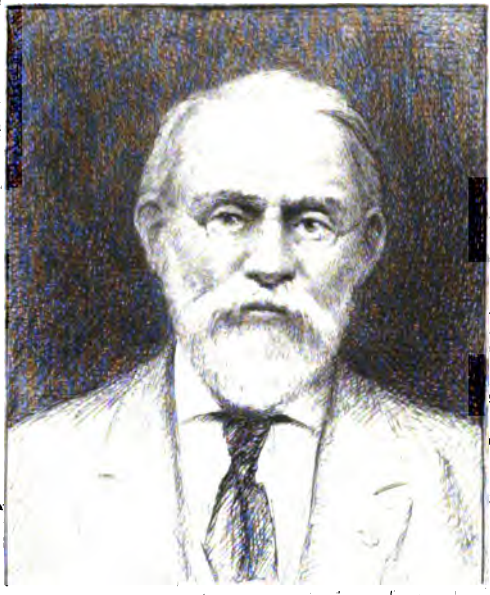

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ARDENNAISES

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

1909-1910

SEDAN
IMPRIMERIE ÉMILE LAROCHE
22, RUE GAMBETTA, 22

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

Jungius
+07.31
21 167

L'Avocat Benissein et les Jésuites de Charleville (1758-1759)

Les correspondances privées fournissent, comme les Mémoires, une précieuse contribution à l'histoire, plus intime, plus vivante que les documents officiels secs, froids et souvent incompréhensibles sans le commentaire que les contemporains seuls pouvaient leur donner. C'est donc toujours une bonne fortune pour le chercheur que de découvrir une de ces correspondances où les hommes s'épanchent avec toute la vérité dont ils sont capables (plus ou moins grande par conséquent suivant les consciences).

Les lettres qu'on va lire ci-dessous, en entier ou par extraits, m'ont paru dignes de la publication parce qu'elles côtoient d'assez près la « grande histoire ». Qu'on nous comprenne bien. Si elles n'éclairent pas d'une manière directe le fait historique important auquel elles se rapportent, la suppression de l'Ordre des Jésuites par Louis XV en 1764, elles ont pourtant leur valeur en ce qu'elles montrent nettement quel était l'état d'esprit de la bourgeoisie provinciale à l'égard de la puissante Société. L'homme qui écrit les plus nombreuses de ces lettres est un bourgeois dans toute la forme du terme, un avocat en Parlement de Charleville, Jean-Nicolas Benissein (1), qui a l'expérience de l'âge mûr (quand il les écrit, il a atteint 50 ans), l'esprit délié du praticien, le style clair et un peu pompeux, à l'occasion le tour galant ou même « gaulois » de son siècle. Au point de vue religieux, rien ne révèle qu'il soit « libertin » ou même déiste. Et pourtant on verra de quels termes il se sert pour désigner les Jésuites du Collège de Charleville ; ces termes, qu'on retrouve sous la plume des autres signataires des lettres ici publiées, indiquent à eux seuls la haine profonde que la Compagnie avait suscitée autour d'elle.

Un signe non moins topique est la joie avec laquelle Benissein accueille les nouvelles de Lisbonne et de Paris ; ces dernières concernent les événements précurseurs de l'expulsion et touchent à l'histoire générale.

Il est vrai que notre compatriote a une excuse ; il est en procès avec les PP. à cause d'un terrain sis à Sorel (2), où il a une ferme et des terres, et où les Jésuites, eux aussi, ont des biens. Le morceau dont les PP. veulent s'emparer n'appartient pas, du reste, à Benissein. L'affaire est donc, par elle-même, assez bizarre ; on la suivra en détails dans les documents originaux qui, comme il arrive souvent, n'indiquent pas la conclusion. L'affaire ne nous intéresse, d'ailleurs, que comme le thème sur lequel chacun des correspondants brode ses variations. Mais, afin que le lecteur puisse se faire une opinion sur le point de droit, — au cas où (chose peu vraisemblable) il se passionnerait pour cette cause, — nous avons imprimé aussi l'exposé du P. Procureur du Collège et quelques lettres de

(1) Né à Charleville, le 20 août 1708, de Jean-Nicolas Benissein, ingénieur, entrepreneur de fortifications pour le Roi, et de Jeanne Corrigeux ; épousa, le 16 novembre 1737, Anne-Nicole Audenet, fille de feu Pierre, chirurgien-major de l'hôpital royal de Charleville, et de Nicole Peltier ; mort le 18 avril 1784. (Arch. comm. de Charleville ; état civil.) (Communication de M. H. Dacremont.)

(2) Sorel ou Soreau, écart de la commune de Damouzy (canton de Charleville).

Digitized by Google

PAYOT (1), procureur général de la Duchesse de Mazarin, à qui sont adressées la plupart des lettres et qui les a conservées, avec les minutes de ses lettres à lui, dans un dossier, aujourd'hui gardé aux Archives du Palais de Monaco, T. 74 (liasse Sorel).

Paul COLLINET.

1re lettre. — Benissein à Payot.

MONSIEUR,

Je sors d'un procès et je rentre dans un autres, j'ay cru ne plus vous importuner et je vous reitere encore mes prieres et mes solli-c[it]ations. Un procès s'est élevé entre gens de même robe, mais non de même état, Dieu m'en préserve. Je suis l'un des voyageurs, l'autre une espèce de Mandrin noir, un morceau de terre est l'huitre et Madame la Duchesse de Mazarin pourroit bien être Thémis qui avalera l'huitre et nous donnera à chacun un *(sic)* écaille, n'importe, si cela est, j'en suis content. Il me semble vous entendre dire : ô le bon chretien, l'excelent caractère qui est insensible à sa perte, pourvu que son adversaire ne réussisse pas. Ah Monsieur, ne me condamnés point précipatement *(sic)*, si vous sçaviés quel est cet adversaire. Representés vous une figure haute de quatre pieds et demi, noir en dehors depuis la tête jusqu'aux pieds, et en dedans depuis la cervelle inclusivement jusqu'au tendon d'Achile. qui a plus de dix mille confrères dans le Royaume, se ressemblans tous, n'ayant en vue que le bien de leur prochain, la destruction de leurs ennemis, et le bouleversement de la Religion et de l'Etat, à ces traits ne reconnoissés vous pas un jésuite et qui pis est le mien est procureur de sa communauté, double titre de noirceur qui mérite d'attirer votre compassion sur la brebis qu'il veut dévorer. Voici le fait. Depuis plus de cinquante ans, les habitans et Communauté de Damousy, Soreau et autres voisines, sans doute par tolérence de Mde la Duchesse, jouissoient d'environ cinquante quatre ou cinq arpens de terre inculte dont ils faisoient leurs aisances, et où leurs bestiaux

(1) Thomas-Louis Payot, né à Rethel en août 1719 de Ponce et de Catherine Vernon, « a fait ses études jusqu'en troisième exclusivement à Paris, au Collège des Quatre Nations, et depuis a étudié avec moy [Jacques-Quentin Durand] en troisième, seconde, réthorique, philosophie et droit; il a été reçu avocat au Parlement le 9 décembre 1738 et au bailliage de Mazarin le 8 octobre 1739 ; il a succédé à son père en la charge de procureur général [en juin ou juillet 1739] dont il a exercé les fonctions aussitôt sa majorité et avant sa majorité par Me Nicolas-François Tiercelet » ; il a été installé en qualité de procureur général en août 1744 ; il épouse, le [10] avril 1753, demoiselle Tiercelet, fille de Robert, apothicaire à Rethel. (*Livre de raison de J.-Qu. Durand*, publié par Alb. Baudon, Rethel, 1898, pp. 71-72). — M. P. Pellot a l'obligeance de m'écrire qu'on ne trouve aux Archives de Rethel ni son acte de baptême, ni son acte de décès, mais que seul existe son acte de mariage.

Digitized by Google

alloient paitre régulierement. Le père Noir, nommé Jacquet, procureur du Collège des jésuites a Charleville, s'est mis dans la tête de nous en priver et d'en arrondir un terrain qu'il prétend lui appartenir touchant à ces aisances, et pour y parvenir, comme nous faisions mesurer nos terres à Soreau par le sieur Jussé, arpenteur, actuelement voyer de votre ville (1), que l'hôtel Dieu de Mezieres et d'autres voisins y travailloient de concert avec nous, et les jésuites pour environ quatre jours de terre qu'ils disent leur appartenir par un ancien contrat de concession qui porte que c'est à la charge par eux d'y entretenir une chapelle pour y dire tous les jours la messe (ce qu'ils ont jugé à propos de suprimer devotement, il y a plus de soixante ans, il ne reste plus que quelques débris de cette chapelle) (2), le père noire present a cet arpentage s'est fait mesurer par le sieur Jussé lesdites aisances, sans vouloir nous montrer aucun titre. M. Le Roy tant comme procureur de Madame la Duchesse que comme administrateur de l'hôtel Dieu de Mezières s'opposa alors à cette entreprise et dit au père noir qu'il ne souffriroit pas qu'il se mit en possession sans titre d'un terrain aussi considérable et qu'il le forceroit à les representer ou a se d[és]ister de son entreprise ; on en est demeuré la ; et le treize du présent mois (3), le père noir a employé plusieurs ouvriers à creuser un fossé autour de ses aisances et a retourné le gazon pour faire des sarts *(ms.* sarres) et ensuite cultiver ; aussitôt que j'ay été averti de la dépense que faisoit le Reverend père, j'ay pensé que la politesse m'obligeoit à lui conseiller de faire retirer ses fossoyeurs, et en considération de mes remontrances il a donné ordre de travailler sans relâche ; j'ay présenté requête conjointement avec M. Foucault et la Communauté de Soreau à M. le Bailly de Mezières pour être réintégrés dans notre possession, j'ay obtenu sentence par defaut Jeudy dernier qui fait deffense aux jesuites de continuer leur entreprise et aux ouvriers, même par corps, de creuser le dit fossé et de retourner le gazon ; cette sentence a été rendue, levée et signifiée le même jour par l'huissier Fournier, en parlant au père noir trouvé dans un cabaret à Damouzy où il regaloit des paysans des Communautés voisines ; il mangeoit comme dix et buvoit autant à leur santé pour le faire signer, ainsi qu'on assure

(1) Rethel.
(2) Sur la chapelle de Sorel, cf. D. Alb. Noël, *Not. hist. sur le canton de Charleville*, p. 176.
(3) Juillet 1758.

Digitized by Google

qu'ils l'on[t] fait, un arpentage auquel ils ont assisté et où on dit qu'il leur a fait déclarer qu'ils reconnaissoient qu'il étoit en possession des dits 54 arpens. Vous connoissés le paysean, je n'ay point été appellé à ces importantes opérations, je vous demande, Monsieur, si elles sont régulières et si Madame la Duchesse n'est pas en droit de se faire représenter nos titres d'un terrain qu'elle ny ses auteurs n'ont jamais cédé aux jesuites et qui mérite au moins un accensement (1) que j'offrirai si vous le jugés à propos, afin d'éviter toutes contestations, mais je ne le puis qu'il ne soit décidé qu'il appartient à Madame la Duchesse, parceque je l'ay qualifié dans ma requete de pasquis ou aisances de Communauté. Ce Philotanus a pressé vivement M. Foucaut de signer un écrit qu'il lui a présenté et que M. Foucaut n'a voulu ni lire ni signer, il en fait autant à Guilmin, à nos fermiers et à des particuliers qu'il a trouvé jusqu'aujourd'huy inexorables malgré ses menaces, ses imprécations, sa protection qu'il leur a promise et l'argen[t] qu'il leur a offert ; il n'y a point de bassesses qu'il ne mette en usage pour parvenir à ses fins ; il a gagné Mr Le Roy qu'il voit tous les jours, la charité ne me permet pas d'en dire davantage sur ces articles. Mr Aubert, juge de Mezières, l'a prié de lui communiquer ses titres voulant bien être médiateur de cette affaire, il lui a répondu qu'il n'en representeroit aucun. il espère qu'à leur defaut le barbouillage qu'il a dressé avec un arpenteur à ses gages et fait signer à des yvrognes *(sic)* de cabaret seront dè puissantes armes contre moi. j'ay appris qu'il se vante que vous le soutiendrés, je ne sçais s'il a l'honneur d'être connu de vous, mais je sçais que vous êtres trop équitable pour lui être favorable, s'il ne justifie pas par bons titres de ses prétentions. Il y a cependant apparence qu'il n'est pas trop certain de votre protection puisqu'il a dit publiquement qu'il alloit me traduire au Grand Conseil où la Cabale jésuitique a obtenu le 30 Juin 1738 des lettres patantes y portant attribution generale des affaires de l'ordre. C'est là où il veut incessament produire ses armes contre moi. Le temps presse attendu qu'il n'en perdra point pour se pourvoir contre moi, ayes donc la bonté, Monsieur, je vous en prie en grace, de me faire sçavoir le parti que vous prendrés pour Madame la Duchesse et celui que je dois prendre pour éviter un appel au Conseil, je ne conteste point ces aisances

(1) Benissein offre de prendre de la Duchesse, seigneur foncier, le terrain à bail moyennant un cens.

Digitized by Google

à Madame la Duchesse si elle juge à propos d'en disposer, et je ne ferai rien que de concert avec vous. Il me reste, Monsieur, à vous orienter l'ancien camp de l'ennemi, celui qu'il a occupé et la disposition du nôtre.

L'armée d'Ignace avoit anciennement établi son camp dans un clos contenant quatre jours ou environ entouré d'hayes vives, budant en sortant de Soreau d'orient au chemin qui conduit aux dites aisances, royant du coté du Septentrion et aussi du midy aus dites aisances en partie, et d'un bout à trois jours de terre qui leur appartiennent, et Budant d'occident ausd. aisances. c'est dans ce clos où l'on voit encore les ruines de la chapelle, les fondations ne demandent qu'à être relevées, les dits trois jours de terre Budent d'orient au dit Clos sont Royans du Septentrion et Budent d'occident ausdites aisances, et royent du midy à nos terres qui joignent le chemin qui conduit aux aisances. c'est là où finit le terrain de Soreau. Cette armée ennemie veut aujourd'huy enclaver le dit clos et les d. trois jours de terre dans les dittes aisances de 54 arpens où est notre camp qu'ils prétendent usurper. Ils louoient autrefois leur clos et les trois jours de terre à un particulier moyenant 16[l] aujourd'huy ils en retirent 22[l], et en retireront bien davantage si les 54 arpens leur restent, ils payent 7 ou 8[s] de cens à Madame la Duchesse pour leur possession ancienne qu'on ne leur conteste pas, Daignés, Monsieur, m'accorder une réponse le plutôt qu'il vous sera possible, afin que je ne sois pas prévenu si faire se peut, au Conseil, Madame de Valsemoy (1) qui veut bien s'intéresser auprès de vous en ma faveur, me charge de vous donner avis que Mr Bourgeois de Mézières lui a envoyé hier une lettre pour vous. et qu'on lui a remis aujourd'huy un couteau de chasse qui vous appartient, elle demande si elle attendra une occasion pour vous envoyer le tout. permettez que j'assure Madame de mes respects.

J'ay l'honneur d'être avec la plus parfaite estime, Monsieur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,

BENISSEIN.

A Charleville, le 22 Juillet 1758.

(1) Marie-Angélique-Antoinette Payot, sœur du Procureur général, née en 1725, mariée à Michel-Léopold Dominé de Valsemoy, chirurgien-major d'artillerie, régiment d'Anjou, le 27 novembre 1748, veuve depuis le 12 mars 1764, morte en 1781. *(Livre de raison de J.-Qu. Durand*, pp. 72-73, et actes de l'état civil de Rethel.)

Digitized by Google

La **2e lettre** du dossier (25 juillet 1758) est de Mme Payot de Valsemoy à Payot, son frère ; entre autres choses, elle parle d'après Benissein des propositions d'arrangement que lui a faites le P. Procureur dans son cabinet « entre quatre yeux ». — Il a offert 20 écus au fermier de Benissein et de l'argent aux habitants de Damouzy.

3e lettre. — Benissein à Payot.

Le commencement de la lettre reprend l'exposition détaillée de toute l'affaire sur une réponse (inconnue) de Payot. — Nouveaux arguments en trois points.

..... Je borne là mon discours en souhaitant aux sectateurs d'Ignace le sort que leurs œuvres de ténèbre méritent en ce monde et en l'autre. tels sont les éclaircissements, Monsieur, que je puis vous donner.

Venons maintenant à la proposition secrette que vous voulés bien me faire, je l'accepte très volontiers, et comme je suis certain de ne rien risquer, si vous consentés d'agir pour et au nom de Madame la Duchesse, je me charge de votre pouvoir, je crois qu'il suffira sous seings privés et je vous donnerai telle contre lettre qu'il vous plaira et dans les termes que vous la rédigérés. Si je n'ay pu vous répondre plutot, c'est que j'avois besoin de voir la cedule de Mde la Duchesee et que le Sr Fournier qui l'a en mains étoit en campagne, j'ay été obligé d'attendre son retour. Dieu benira mon zèle qui a pour objet de décharger la conscience des pères noirs d'un nouveau larcin qui n'est pardonable au ciel et sur la terre qu'aux voleurs qui ont entièrement restitué, je vous supplie donc, Monsieur, de joindre vos charitables intentions aux miennes, vous contribuérés à la gloire d'avoir occasioné deux bonnes œuvres, en empêchant l'usurpation et en conservan[t] la possession au véritable propriétaire.

J'ay mille actions de graces à vous rendre d'avoir accordé à ma femme ce que je n'osois plus vous demander, que les femmes sont heureuses ; écoutées favorablement dans le monde et houris dans l'autre, ah Monsieur, si nous étions encore au temps des métamorphoses, combien d'hommes désireroient avoir .... (1) de moins.

Permetté que j'assure Madame de mes respects.

J'ay l'honneur d'être avec la plus sincère reconnaissance et la plus parfaite estime, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BENISSEIN.

A Charleville, le 29 Juillet 1758.

(1) Ici quatre mots, difficilement imprimables.

Digitized by Google

4e lettre. — Du même au même.

MONSIEUR,

Le terrain que la générosité d'un Comte de Rethel avoit accordé aux R. P. Tricornes moyenant une très modique retribution, et à la charge d'y entretenir une chapelle et d'y dire la messe les dimanches et les fêtes, subsistera éternelement, mais les vestiges de la pieuse destination d'un[e] partie du terrain vont être effacés pour ne reparoitre jamais. Un profane disciple de Molina fait enlever les anciennes fondations de la chapelle, Les pierres en sont magnifiques, elles font l'admiration des spectateurs, il en a fait tirer suffisament pour bâtir une petite maison, et les pierres qui soutenoient un temple de Dieu vont peut-être servir à la construction d'une taverne qui retentira d'autant d'imprécations que la chapelle renfermoit de prières et de benedictions. La vue de ces débris ne donne point une idée avantageuse de la religion de pères de la compagnie de Jesus et Madame la Duchesse feroit une action très louable de les obliger à remplir leur engagement où à abandonner le terrain.

Hier on m'a signiffié à quatre heures du soir de la part d'un de ces bons pères un appel au Grand Conseil de la sentence contre eux rendüe en la prevoté de Mezières et l'on me menace de le relever incessament. Si Madame la Duchesse reclame les 50 jours dont il s'agit, je déclarerai que je n'ay jamais pretendu qu'ils appartenoient à la communauté de Sorel et que je n'ay formé opposition à l'entreprise des jesuites que pour pouvoir profiter de la générosité avec laquelle Madame la Duchesse a permis que le terrain servit d'aisances a la dite communauté, il me semble qu'en feignant d'ignorer que j'aye formé cette opposition, vous seriés en droit, Monsieur, de leur demander en vertu de quel titre ils font entourer de fossés un terrain appartenant à Madame la Duchesse, vous sçavé qu'ayant apris cette entreprise, il vous est libre pour ses intérets d'en arreter le cours. Si vous prénés le parti, non pas d'intervenir, mais d'intenter une demande principale contre eux, j'interviendrai et ferai ma déclaration conforme à celle cydessus. je ne sçais pas si ces pénaillons enfumés pourront traduire au Grand Conseil Monseigneur le Duc d'Aumont qui en qualité de Duc et pair a ses causes commises au parlement. Ne trouveriés vous pas un moyen pour éviter ce tribunal quoi que je pense qu'il ne leur sera pas plus favorable que le parle-

Digitized by Google

ment, quelque parti que vous preniés, je me chargerai de l'indemnité et je vous donnerai la contrelettre en question. je vous envoierrai dans quelques jours la copie du pretendu procès verbal que le père noir a dressé et a fait signer au Cabaret à des Manans de Damousy, il ne l'a pas encore déposé au greffe du Bailliage de Mezières parce qu'il cherche partout des gens de bonne volonté qui pour de l'argent, joindront leurs signatures à celles des autres.

Madame de Valsemoy me charge de vous mander qu'elle s'est acquittée de vos commissions, qu'elle n'a point le tems de vous écrire, qu'elle vous embrasse mille fois et Madame Payot et votre chère famille née et à naitre.

J'ay oublié dans ma lettre d'hier de vous prier d'accorder une huitaine à Ancelin pour se rendre à Rethel attendu que nous profitons du beau temps pour faire couper nos foins à quoi il est occupé.

J'attends la réponse que j'espère que vous voudrés bien m'accorder et j'ai l'honneur d'être avec une entière soumission à ce que vous décidérés, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BENISSEIN.

A Charleville, le 30 Juillet 1758.

5e lettre. — Payot aux RR. PP. Jésuites.

MESSIEURS ET TRÈS REVERENDS PÈRES,

Je me trouve entre deux feux dont il m'est difficile de me tirer sans votre secours, et cela faute par ceux qui me mettent entre deux de m'éclaircir sufisament. Voicy tout ce que j'en sais.

Les fermiers de M. le Duc de Mazarin demandent qu'on les fasse jouir aux termes de leur bail et cedulle qui portent qu'ils percevront les cens dus à Mgr. et jouiront des terres vaines et vagues jusqu'à ce qu'il en ayt disposé à titre de cens et rentes dont alors ils seront tenus de se contenter, que de ce dernier nombre se trouvent cinquante arpents en friche au terroir de Sorel et qu'ils prétendent que vous voulez réunir à un terrain joignant qui vous appartient.

D'un autre côté, la communauté réclame ce terrain comme faisant partie de celuy à elle abandonné par les anciens sgrs.

Digitized by Google

comtes de Rethel à titre d'usage par acte de 1753 et prétend en conséquence denoncer à Mgr. le trouble qu'elle souffre aujourd'huy pour qu'il ayt à le faire cesser et à la faire jouir de ce qu'il lui a abandonné par transaction sur procès, et cette communauté parle d'un pareil nombre de 50 arpents qu'elle qualifie d'aisances et qu'elle ajoute que vous voulez réunir à votre domaine.

De tout quoy je concluds que vous, Messieurs, les fermiers de Mgr. et la Communauté, chacun de votre côté, réclamez le même terrain, mais comme de ce que ces deux derniers m'en marquent chacun de leur part, je ne peux voir sufisament clair pour savoir à qui des trois M. le Duc de Mazarin doit justice, ny le personnage qu'il peut avoir à faire dans cette discution, j'espère que l'esprit de Paix qui regle toutes ses demarches et la loy d'équité qui gouverne toutes les actions de votre Société, vous engageront à vouloir bien me donner les éclaircissements nécessaires en cette conjoncture pour remplir le ministère dont je suis chargé, qui est de veiller aux intérets du Seigneur et empecher en meme tems qu'on ne le fasse entrer dans des procès mal à propos.

Je vous prie donc de vouloir bien me faire le service de me mander de quelle quantité et de quelle espèce de terrain il peut être question aujourd'huy, de qui vous le tenez, par représentation soit à titre de donation, soit à titre d'achapt et la datte de ce titre, pour qu'en confrontant avec les titres qui sont aux Archives de ce duché, je puisse faire savoir aux fermiers la conduite qu'ils ont à tenir, et faire à la communauté la reponse qu'il conviendra, et tacher en même temps d'éviter un procès s'il est possible.

J'espère que vous aurez la complaisance de deferer à ma prière et d'être persuadés du respect, avec lequel j'ay l'honneur d'être,

Messieurs et très révérends pères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PAYOT.

2 aoust 1758.

(A suivre).

Digitized by Google

La Cartographie du Département des Ardennes et des Régions voisines

D'après quelques ouvrages récents

(SUITE ET FIN).

Troisième période : l'Empire.

Le premier Empire, sous la pression de la volonté de Napoléon, fut marqué par une production cartographique considérable.

L'armée s'était servie jusqu'alors d'une réduction de la carte de Cassini par Capitaine, carte incommode et incomplète malgré les corrections de Belleyme. On la remplaça par une nouvelle carte générale, qu'on obtint en partant de la carte des étapes avec des additions et des suppressions utiles. On chargea Soulavie de la rédaction de cette carte de France, où devaient figurer le tracé exact des divisions administratives et même les limites des communes, des hameaux et des écarts. La *Carte de l'Empire français*, ainsi établie avec tous ces documents divers, fut terminée dans le courant de 1805 et mise en vente au prix de quatre francs l'exemplaire. La même année, le Dépôt de la Guerre constitua un *Atlas des Départements* pour l'Empereur, à l'aide des feuilles de la Carte de Cassini.

A la fin de 1807, l'ingénieur géographe Soulavie fit au Dépôt de la Guerre hommage d'une œuvre personnelle importante. C'était une carte réduite au 500,000e, ayant neuf feuilles pour l'Empire français et douze feuilles pour les Etats fédérés, construite et dessinée avec grand soin d'après les cartes de Cassini et de Ferraris sur la projection adoptée par le Dépôt. Soulavie étendit encore sa carte et, en 1813, l'ensemble reçut le titre d'*Atlas Napoléon*, atlas surtout administratif, mais très précieux et très utile. Pour réaliser son programme, l'auteur s'était fortement endetté, et il dut vendre ses minutes au Gouvernement.

Les campagnes militaires de 1805, 1806, 1807 et 1809 montrèrent l'importance et l'utilité des ingénieurs géographes, que les exigences de l'Empereur surchargeaient de besogne.

Digitized by Google

Dans la campagne d'Allemagne en 1805, Bonne fut le chef du bureau topographique, avec Lapie comme auxiliaire, et joua un rôle considérable pour la construction et l'utilisation des cartes de la Bavière dont il s'occupait depuis plusieurs années. Dans la campagne d'Autriche en 1809, il fut d'une activité prodigieuse, cherchant à réunir tous les documents topographiques étrangers dont il pouvait avoir connaissance. Colonel et chef du service, il fit par lui-même la reconnaissance des îles du Danube en avant de Vienne et une partie des levés des champs de bataille d'Essling et de Wagram. Décoré et nommé chevalier de l'Empire le 17 janvier 1810 en récompense de ses services, il fut envoyé à Vienne pour négocier la communication et la cession des cartes de la Hongrie et de la Haute-Autriche ; cette mission fut couronnée de succès. Les cartes qu'il avait obtenues étaient destinées à une œuvre topographique très vaste, où toute l'Europe centrale devait être remaniée et refaite : cette œuvre est connue sous le nom de *Carte de l'Empereur,* à laquelle le colonel Bonne collabora activement de 1807 à 1811.

En 1813, dans la campagne d'Allemagne, Bonne fut désigné comme chef du bureau topographique du Grand Quartier Général, avec douze officiers géographes, quatre dessinateurs, un graveur et un compositeur typographe. Il arrivait avec ce personnel en mars 1813 et transportait son service à Hanau ; le Dépôt de la Guerre lui expédia une presse typographique à caractères mobiles et une presse portative à tirer la gravure en taille-douce. Pendant cette campagne difficile, il sut déployer une activité digne de tout éloge, leva les plans des batailles de Lützen et de Bautzen, fit graver à l'eau-forte l'unique carte de la Silésie que les généraux de la Grande-Armée eurent à leur disposition. Sur ses instances réitérées, il obtint que le bureau topographique de l'armée fût augmenté pour assurer le service des reconnaissances ; enfin, il s'efforça de rassembler, sans grands résultats, le plus de documents topographiques possible sur la Prusse, la Saxe, la Hesse. En septembre 1813, il était installé à Dresde, dont il levait le champ de bataille, et faisait la reconnaissance du cours de l'Elbe. Après les journées de Leipzig, il rétrogradait sur Mayence, en ayant presque tout perdu de son bureau topographique et de ses instruments. Presque toutes les archives topographiques et les œuvres importantes des ingénieurs géographes, y compris la grande Carte de l'Empereur, avaient d'ailleurs

Digitized by Google

disparu, partie pendant la retraite de Russie, partie après la bataille de Leipzig.

On tenta de réorganiser encore une fois le service topographique de la Grande Armée en lui envoyant toutes les cartes qui restaient au Dépôt de la Guerre, anciennes ou récentes. Mais devant les progrès des Alliés, il fallut songer à d'autres travaux et s'occuper sans retard de suppléer à une carte de France exacte qui n'existait plus au grand désespoir de l'Empereur.

Pendant la campagne de 1814, on dut employer, malgré leur insuffisance, les cartes générales de Cassini, de Capitaine, de Ferraris, de Soulavie, de Robert de Hesseln, la carte de la Champagne et de la Brie faite par Bazin en 1790 (1). Bonne et les officiers du bureau topographique, rentrés à Paris, durent borner leur rôle à de hâtives reconnaissances vers Meaux et Château-Thierry. Parmi les rares documents de cette campagne revenus au Dépôt de la Guerre, nous n'avons guère à citer que la *Reconnaissance militaire d'une partie de la Champagne et de l'Ile-de-France faite en janvier 1814* pour la défense de Paris, au 65,000e, par Lapie.

Quatrième période : la Restauration.

Sous la première Restauration, le capitaine Lapie sollicita du nouveau souverain le titre de premier ingénieur géographe et la direction de son bureau topographique personnel. On le chargea d'abord de prendre les mesures nécessaires pour faire rentrer au Dépôt de la Guerre les cartes manuscrites ou gravées qui pouvaient encore se trouver aux Tuileries ou au château de Saint-Cloud.

Après Waterloo, Lapie reprit ses fonctions de chef du cabinet topographique des Tuileries, puis rentra au Dépôt de la Guerre pour contribuer à la copie des matériaux topographiques qu'on devait restituer aux puissances étrangères. Il se mit alors à étudier les conditions d'établissement d'une nouvelle carte de la

(1) La *Carte de la Champagne et de la Brie* fut dressée géométriquement par Bazin et gravée sur cuivre en 1790. On y trouve, avec les anciennes divisions territoriales, les limites des départements et des districts. Cette carte, au 284,659e, se rapproche beaucoup, comme aspect et physionomie générale, de la réduction de la Carte de Cassini faite par Capitaine au 345,600e, dont elle est d'ailleurs contemporaine. La gravure en est bonne, le trait pur ; le terrain est en hachures continues. Elle comprend deux feuilles grand in-folio plano, qui s'étendent en longitude de Paris à Pont-à-Mousson, entre les parallèles de Gray et de Givet.

Digitized by Google

France, projet déjà présenté par Bacler d'Albe suivant les intentions de l'Empereur. Lapie s'entendit avec M. Hennet, directeur du Cadastre, pour former une collection des cadastres de la France, en vue de fournir une planimétrie complète et supérieure à celle de Cassini, et il demanda que l'ingénieur-géographe Guibert fût chargé de vérifier l'état des cadastres dans les départements.

Possédé par son idée de réfection de la carte de France à l'aide du cadastre, Lapie rédigea une instruction pour les ingénieurs-vérificateurs, à l'effet d'obtenir que les tableaux d'assemblages du plan parcellaire fussent achevés et complétés (1). Le comte de Pradel, directeur de la Maison du Roi, le seconda de tout son pouvoir ; mais leurs efforts n'avaient pas produit grand résultat, quand la Commission royale de la Carte de France se réunit en 1817, sous la présidence de Laplace, pour donner à cette question une solution définitive.

Pendant cette période, Bonne, inactif et soupçonné d'opinions anti-royalistes, occupait ses loisirs à calculer des tables de différences de niveau ; il revisait aussi les calculs des triangles de premier ordre de la Bavière. Puis on le chargea de s'entendre avec le général prussien de Müffling pour la communication réciproque des résultats géodésiques obtenus dans les anciens départements réunis de la rive gauche du Rhin.

En septembre 1816, le Dépôt de la Guerre adoptait décidément l'idée de procéder à une nouvelle carte de la France pour remplacer celle de Cassini, et il étudiait les avant-projets présentés. Le Dépôt revendiquait le résultat du travail demandé par Lapie à M. Hennet sur les réductions du cadastre, travail qui logiquement, d'ailleurs, était plutôt du ressort du Dépôt que de celui du Cabinet topographique des Tuileries. Lapie s'en dessaisit avec d'autant plus d'empressement qu'il avait constaté la plus mauvaise volonté chez les préfets et les conseils généraux, dont la plupart ne voulaient pas entendre parler de cette affaire ; il se contenta donc d'avoir mis le Dépôt de la Guerre sur cette voie, où l'on devait plus tard rencontrer des mécomptes et des difficultés sans nombre. Le rôle de Lapie, très restreint parce que personne ne s'intéressait à ses travaux, cessa bientôt tout à fait

(1) Lapie fit paraître à Paris en 1816 son mémoire intitulé : *Mémoire sur le cadastre de la France, ou moyen de perfectionner cette opération tout en obtenant une diminution de 20 ans sur sa durée et de 100 millions sur sa dépense.*

Digitized by Google

par la suppression du Cabinet topographique de Louis XVIII (4 décembre 1816) (1).

Il nous reste à dire quelques mots sur les travaux de démarcation de frontières accomplis par les ingénieurs-géographes après la chute de l'Empire. Ces travaux, interrompus par les événements de 1815, furent repris en avril 1816, conformément aux stipulations des nouveaux traités.

Sur la frontière du Nord, la Commission de délimitation, dirigée par le général de Maureillan, avait à sa disposition une brigade d'ingénieurs géographes qui avait Rousseau à leur tête (2). Cette brigade montra beaucoup d'activité et s'entendit pour les opérations avec le général russe Houdon, en résidence à Givet. Rousseau signale particulièrement dans ses rapports l'état de dégradation extrême où se trouvaient les routes devenues impraticables dans toute la région. A la fin de novembre 1816, les opérations sur le terrain durent être abandonnées à cause de la mauvaise saison. Il restait heureusement peu de chose à faire, et Rousseau annonçait que tout pouvait être terminé en janvier 1817, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, sur une largeur de 1,200 toises de chaque côté de la frontière. Sur la frontière franco-prussienne, les travaux traînèrent en longueur jusqu'en 1829.

Le corps des ingénieurs-géographes allait d'ailleurs disparaître. Sa suppression fut prononcée par le Gouvernement de Juillet, qui le réunit et le fondit dans le corps d'Etat-Major en 1831. Au reste, depuis 1818, la plupart des ingénieurs étaient employés aux travaux géodésiques et topographiques de la nouvelle carte de

(1) Lapie collabora ensuite activement à la Carte de l'Etat-Major au 80,000e. Devenu chef d'escadron ingénieur-géographe, il dressa en 1828 et en 1829 une carte des environs de Constantinople au 200,000e, gravée sur pierre et publiée à la même échelle.

(2) Parmi les officiers employés à la démarcation des frontières du Nord figurait un Ardennais, Henri-Alexandre-Léopold de Castres de Vaux, ancien condisciple de Bonaparte à l'Ecole de Brienne et à l'Ecole militaire de Paris. De Castres de Vaux, né à Vaux-lez-Rubigny (arr. de Rethel, canton de Chaumont-Porcien) le 10 avril 1771, fut nommé maréchal de camp en 1823 et mourut à Rennes le 12 octobre 1832. — Cf. sur cet officier Ch. Houin : *Un Ardennais condisciple de Bonaparte à l'Ecole de Brienne : Castres de Vaux* (dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. XIII, p. 205-213).

Castres de Vaux fit une brillante carrière dans le corps des ingénieurs-géographes : on le trouve d'abord au bureau topographique de la Bavière (22 mars-24 décembre 1801) ; puis, revenu en France, simple dessinateur au Dépôt de la Guerre, sous-lieutenant ingénieur-géographe (20 juin 1803), capitaine (1805), chef de bataillon (1809), colonel (1813), employé à la brigade des ingénieurs-géographes chargés de la démarcation des limites des Pyrénées (7 novembre 1814) ; enfin employé de nouveau à la Commission de démarcation des frontières du Nord (26 mars 1817).

Digitized by Google

France, ainsi qu'à la mise en œuvre de ces travaux au Dépôt de la Guerre pour la rédaction de la carte et sa gravure.

Cette carte de France au 80,000e, désignée habituellement sous le nom de *Carte de l'Etat-Major*, fut commencée par les ingénieurs géographes seuls et poursuivie par eux presque jusqu'à son achèvement. Pour être juste envers les ouvriers de cette grande œuvre, on devrait plutôt l'appeler *Carte des Ingénieurs Géographes*. C'est elle qui fera l'objet de la troisième partie de notre étude.

Troisième Partie

LA CARTE DE FRANCE AU 80,000e

L'idée d'une carte topographique générale de la France remonte au règne de Louis XV. Depuis 1732, les travaux relatifs à la triangulation complète du royaume étaient en cours d'exécution sous la direction des astronomes Cassini de Thury, La Caille et Maraldi. En 1739, notre illustre compatriote, l'abbé de La Caille (1), était chargé avec Cassini du travail immense de vérifier la ligne méridienne qui, passant par l'Observatoire de Paris, traverse la France du Nord au Sud. A la suite de deux voyages à Perpignan en 1739 et en 1740, les deux astronomes terminaient leur délicate besogne (2). La carte d'ensemble était désormais rendue possible. A côté de La Caille, il nous faut citer le nom d'un autre géographe ardennais, La Grive (3), que Cassini signale parmi ses plus distingués collaboratenrs pour le travail de la triangulation.

Quand il fallut passer à l'exécution proprement dite et à la publication de la Carte de France, le gouvernement de Louis XV s'en désintéressa et ne sut pas utiliser au moment voulu le zèle et l'habileté de ses ingénieurs géographes militaires. La carte ne put être faite que grâce à une association privée, en tête de laquelle s'inscrivirent Mme de Pompadour, le duc de Bouillon et

(1) Nicolas-Louis de La Caille, né à Rumigny le 15 mars 1713, mort à Paris le 21 mars 1762. Cf. sa vie et la liste de ses œuvres, dans Boulliot, tome I, pp. 159-170.

(2) Le résultat de leurs travaux parut sous ce titre : *La Méridienne de l'Observatoire de Paris vérifiée dans toute l'étendue du royaume pour lever une carte générale de la France*, par Cassini de Thury, Paris, 1744, in-4o. L'abbé Boulliot écrit que La Caille ne voulut jamais permettre que son nom parût sur le frontispice de l'ouvrage ; mais Cassini, dans sa préface, rendit pleine justice à son collaborateur.

(3) Jean de la Grive, né à Donchery le 17 novembre 1687, mort le 18 avril 1757. Ingénieur ordinaire de la ville de Paris, il fut un des meilleurs topographes du XVIIIe siècle. Cf. sa vie et la liste de ses ouvrages dans Boulliot, tome I, pp. 489-492.

Digitized by Google

autres personnages de marque (1756). La carte, connue sous le nom de *Carte de l'Observatoire*, *de l'Académie* ou *de Cassini*, fut éditée peu à peu sous la direction du géographe Louis Capitaine à l'échelle du 86,400e ou plus exactement à l'échelle de 1 ligne pour 100 toises. Malgré ses imperfections, elle rendit les plus grands services pendant près d'un siècle (1).

En même temps qu'il dirigeait l'exécution de la Carte de Cassini, Capitaine en dressait une réduction au quart. Cette nouvelle *Carte de France* au 345,600e (1 ligne pour 400 toises), donnant pour la première fois la division de la France en départements, districts et cantons, fut présentée par Cassini à l'Assemblée Constituante le 22 avril 1790 (2). Elle était alors d'autant moins complète que la carte dont elle dérivait n'était pas elle-même terminée. La Carte de Capitaine fut ensuite revue, corrigée et augmentée par Belleyme. La carte au 320,000e a remplacé cette dernière, que l'on conserve au Service géographique de l'Armée à titre de document historique (3).

Les perfectionnements introduits dans les instruments pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle permirent de porter à un haut degré de précision les méthodes et les calculs géodésiques. Les travaux faits dans ce sens ont paru successivement dans le *Mémorial du Dépôt de la Guerre ;* on les trouve notamment dans les *Notices* de Bonne sur les opérations géodésiques et les signaux de feu.

Une Commission se réunit en pluviôse an XI pour adopter un système de projection préférable à celui de Cassini. Elle choisit la *projection de Bonne*, projection qu'avait, non inventée, mais adoptée et préconisée, en 1752, le chevalier Rigobert Bonne,

(1) La dernière feuille de la *Carte de Cassini* ne fut achevée qu'en 1815, quatre-vingt-trois ans après le début des premiers travaux géodésiques en 1732. Sur les 181 feuilles de la carte, 165 étaient finies en 1793.

La feuille 77 (*Rocroy*) comprend le nord du département des Ardennes ; la feuille 78 (*Mézières*), le nord de la Champagne, au-dessus de la rivière d'Aisne ; la feuille 79 (*Reims*), partie de la Champagne pouilleuse, du Vallage d'Aisne et de l'Argonne ; la feuille 111 (*Toul*), l'extrémité méridionale de l'Argonne.

Sur cette carte, ses qualités et ses défauts, cf. E. CHANTRIOT, *op. cit.*, pp. 16-17, 54-58.

(2) Dans la *Carte de Capitaine*, la feuille n° 5 comprend le pays au nord de l'Aisne, les Ardennes, la Champagne pouilleuse, une partie de la Champagne humide ; la feuille n° 6, le sud-est de l'Argonne, le Vallage et le Bassigny.

(3) Mentionnons, pour être complet, une autre carte générale qui a précédé la publication de la Carte d'Etat-Major. C'est la *Carte de France pour le service du Génie militaire, au 864,000e*, dressée en 1825, refaite et corrigée plus tard surtout pour le Nord-Est, l'Ardenne et l'Eifel. Elle est encore utilisée et demandée comme carte d'ensemble par le public et l'armée.

Digitized by Google

ingénieur-hydrographe de la Marine et père du colonel. C'est d'après ce système de projection que le colonel Bonne entreprit en 1801, sur l'ordre du général Moreau, la triangulation de la Bavière (1).

Napoléon eut l'intention sérieuse de remplacer la Carte de Cassini trop insuffisante à son gré par une nouvelle carte topographique de la France. Sur un ordre de l'Empereur, du 6 février 1808, le colonel Bonne exposa, dans un mémoire très détaillé, le programme des travaux à entreprendre pour l'exécution de ce vaste projet. Il fallait, disait ce remarquable rapport, faire une œuvre nouvelle dans toutes ses parties et donner une représentation fidèle du sol de la France, soumise pour l'ensemble à l'exactitude rigoureuse des mesures astronomiques, levée dans ses moindres détails sur le terrain comme le plan d'un jardin, en un mot fabriquée de toutes pièces sans nul souci des précédents.

D'autres préoccupations et des besoins plus urgents empêchèrent la réalisation de ce projet qui ne fut repris que sous Louis XVIII. Dès le 7 juin 1814, le général Bacler d'Albe demandait qu'il fût donné suite à l'exposé du colonel Bonne. En 1817 enfin, Laplace présida la première réunion de la Commission nommée pour l'exécution de la grande carte topographique que l'on désirait depuis près d'un siècle.

Bonne fit partie des Commissions générales ou spéciales qui, à partir de 1817, eurent à s'occuper de la carte au 80,000e ; il y joua un rôle important, soit par ses discussions et ses remarques, soit par ses mémoires et rapports. Il tint une place considérable dans la principale, appelée *Commission royale de la Carte de France,*

(1) La *Carte de la Bavière, au 100,000e*, fut dressée par une Commission mixte d'officiers français et bavarois placés sous la direction de Bonne. Les opérations durèrent six années (1801-1807) et ne furent pas continuées par les officiers bavarois. Cette belle carte, dont l'exécution se rapproche de celle de la France au 80,000e, se compose de 17 feuilles (quelques-unes non achevées). Elle fait partie de l'ensemble que le Dépôt de la Guerre avait conçu de rédiger pour le service de l'Empereur, c'est-à-dire d'une carte de l'Europe entière au 100,000e. Les matériaux de 425 feuilles avaient déjà été réunis, mais furent perdus dans la campagne de Russie. Il n'en reste que les cartes de la Bavière, de la Souabe et de la rive gauche du Rhin. — Les travaux topographiques exécutés par Bonne en Bavière ont été récemment décrits dans un ouvrage remarquable publié à l'occasion du centenaire de la création du royaume de Bavière : *Darstellungen aus der Geschichte der Technik der Industrie und Landwirtschaft in Bayern* (Munich, 1906 ; grand in-4°, XVII-323 pp.). Deux études, avec bibliographie de la question, y sont consacrées à la cartographie bavaroise : *Bayerisches Karten-und Strassenwesen sonst und jetzt*, von Siegmund GÜNTHER und Ferdinand LOEWE, pp. 67-84, et *Die Messung der Basis München-Aufkirchen und die erste topographische Aufnahme Bayerns zu Beginn des XIX. Jahrhunderts*, von Max SCHMIDT, pp. 85-90 (avec 1 planche hors texte).

Digitized by Google

où le plus rude adversaire de ses idées était son collègue, le colonel d'Etat-Major Puissant, membre de l'Institut. A cette occasion, il publia, pour combattre les opinions opposées aux siennes, un ouvrage intitulé : *Considérations sur l'emploi de la lumière et des ombres, pour exprimer le relief du terrain dans les cartes topographiques,* par M. le chevalier Bonne (Paris, imprimerie de F. Didot, 1817 ; 2 vol. in-8°).

Dans la *Commission spéciale du Dépôt de la Guerre*, il tint également une place considérable et rédigea un Mémoire important sur le figuré du terrain et la représentation du relief.

Il fut non moins actif au *Comité du Dépôt de la Guerre.* Chargé du rapport sur les avantages et les inconvénients des échelles-minutes au 10,000e et au 20,000e pour la carte au 80,000e, il rédigea un Mémoire très long et très détaillé, daté du 15 février 1821.

Dans la *Commission de topographie,* en 1826, il prit part à toutes les discussions relatives aux détails de la confection de la carte : courbes ou hachures, échelle, signes conventionnels, etc. Pour la carte au 80,000e, échelle adoptée, il était notamment opposé à l'emploi des courbes, qu'il trouvait excellentes pour des cartes à plus grande échelle.

L'expérience qu'il avait acquise en Bavière donnait au colonel Bonne une grande autorité dans ces discussions, et il put faire prévaloir ses idées sur le système de projection à employer, sur le diapason de hachures et sur une foule de points de détail.

EXÉCUTION DE LA CARTE AU 80,000e

Elle nécessita trois séries d'opérations consécutives : la triangulation géodésique, la topographie et la cartographie.

1° Triangulation. — Commencée en 1818 par les ingénieurs géographes, la triangulation du sol de la France a été publiée avec tous ses détails dans les tomes VI, VII et IX du *Mémorial du Dépôt de la Guerre.* La superficie de la France avait été divisée par des chaînes primordiales, méridiennes et parallèles, en grands quadrilatères de 200 kilomètres de côté environ. Les chaînes méridiennes étaient au nombre de quatre : méridiennes de Bayeux, de France (Dunkerque à Barcelone), de *Sedan,* de Strasbourg. Il y avait six chaînes parallèles : parallèles d'Amiens, de Paris, de Bourges, de Clermont-Ferrand, de Rodez, des Pyrénées.

Dès 1818, vingt-six officiers étaient occupés à la triangulation.

Digitized by Google

Le colonel Bonne fut chef d'opération sur la partie ouest de la grande perpendiculaire de Brest à Strasbourg (parallèle de Paris), puis sur toute la longueur de l'arc, à partir de 1825 (1).

Voici quelques détails sur les travaux de la *méridienne de Sedan :* La partie nord de cette ligne, comprise entre les parallèles d'Amiens et de Paris, fut mesurée en 1820 par le capitaine Delcros opérant sur les terrains des feuilles de Mézières, Verdun, Bar-le-Duc et Wassy. La partie moyenne, s'étendant du parallèle de Paris à celui de Bourges, fut exécutée en 1823 par le capitaine Clément et prolongée en 1824-1825 par le même officier jusqu'au parallèle de Clermont-Ferrand. Enfin la partie méridionale, confiée au capitaine Delcros, fut mesurée par lui en 1823-1824. — En 1825 et en 1826, Delcros terminait les opérations relatives à la Méridienne de Sedan par la mesure d'une base de vérification aux environs d'Aix-en-Provence et par le rattachement de cette base à la chaîne.

Le Parallèle d'Amiens allait de la mer à la frontière belge et se raccordait avec la Méridienne de Sedan. Les travaux sur les feuilles de Rocroi, Rethel, Givet et Mézières, furent achevés en deux campagnes, 1821-1822, par le commandant Corabœuf.

La triangulation intermédiaire et le remplissage des premiers quadrilatères se fit pour le Nord de la France entre 1821 et 1830. La triangulation des deuxième et troisième ordres était finie pour les Ardennes en 1831.

2° Topographie. — L'ingénieur-géographe Lapie, nommé commandant, eut, en qualité de chef du service topographique, un rôle prépondérant dans l'exécution des minutes de la carte au 80,000e. On leva des minutes au 10,000e pour les environs de Paris seulement, jusqu'en 1824. Puis, de 1826 à 1833, les minutes furent au 20,000e (12 feuilles de l'Est : Longwy, Metz, Commercy, etc., et des îlots irréguliers aux environs de Verdun, Bar-le-Duc, Reims et Neufchâteau). Mais les minutes au 40,000e forment la presque totalité du travail original de la Carte de

(1) Bonne dirigea, de 1818 à 1823, la mesure de la base de Plouescat ; puis il fit le nivellement géodésique du parallèle de Paris par les distances zénithales et la mesure astronomique des différences de longitude sur ce même parallèle, avec l'emploi de signaux de feu liant l'observatoire de Paris avec ceux de Greenwich et de Munich. Cette dernière opération, commencée avec un succès douteux entre Paris et Strasbourg, et sans aucun succès entre Paris et Brest, fut reprise en 1825. Bonne obtint alors une série d'observations qui semblait devoir fixer l'amplitude des deux arcs. Néanmoins, comme il était en désaccord pour cette mesure avec son collègue Corabœuf, il reprit ses observations en 1830, mais il garda ce travail par devers lui. Deux ans plus tard, il était mis à la retraite comme maréchal de camp.

Digitized by Google

France : toutes sont en hachures à la plume et accompagnées de calques de courbes.

Pour la représentation du relief et le tracé des hachures, on employa les *diapasons du colonel Bonne* (1), qui servirent jusqu'en 1853 et furent remplacés par le diapason du commandant Hossard. Ce nouveau diapason offrit l'avantage de convenir également bien aux plaines, aux pays moyennement accidentés et aux montagnes.

3° Cartographie. — La partie cartographique comprend le *dessin* et la *gravure* des feuilles.

Les dessins-minutes, confiés aux dessinateurs, étaient réduits par eux à l'échelle du 80,000°. Le travail du dessin portait sur le trait, les écritures et le figuré du terrain avec ses différents systèmes : hachures rehaussées au pinceau, hachures seules, courbes seules, photographies des minutes retouchées au pinceau. Vers 1850, afin d'améliorer la nomenclature de la carte, on prit le parti de dresser, par communes et cantons, des tableaux de tous les noms et de les envoyer aux préfets en les priant de les faire examiner au besoin par les personnes les plus compétentes de leur région. Mais, malgré les recommandations expresses du Ministère de l'Intérieur, les rectifications qu'on attendait de ce travail ne donnèrent pas les résultats espérés.

En 1826, on travaillait déjà à la gravure du trait sur les planches de certaines feuilles du Nord de la France, parmi lesquelles Mézières, Rocroi et Reims. En 1833, la publication de la carte commença par livraisons, quinze ans après le début des opérations. Les feuilles de la première livraison pour cette année comprenaient entr'autres Mézières, Rocroi et Givet. La dernière feuille publiée (celle de Corte en Corse) parut en 1880, soixante-deux ans après le commencement des travaux.

La *Commission des Travaux graphiques*, instituée le 1er janvier 1839 et qui fonctionna jusqu'en 1874, exerça une influence décisive sur l'achèvement de la carte au 80,000°, comme sur toutes les productions sorties du Dépôt de la Guerre. Lapie, promu colonel, en faisait partie au début ; il déploya une grande activité dans tout ce qui intéressait la publication, l'entretien et la revision de la carte (usure et réfection des planches-mères, additions, reports

(1) Une gravure insérée au tome IV du *Mémorial du Dépôt de la Guerre* représente le 2e diapason modifié du colonel Bonne.

Digitized by Google

sur pierre, reports sur feuilles entières, travaux lithographiques, cartes départementales, etc.).

La revision de la carte se faisait par des additions sur les planches-mères. Les revisions obtenues par les soins des préfectures étaient la cause d'erreurs nombreuses ; on chargea de cette besogne des officiers d'état-major, puis les bureaux topographiques créés dans les corps d'armée, enfin le Service géographique de l'Armée. Les cartes du département des Ardennes subirent quatre revisions de 1873 à 1890 ; une nouvelle revision en fut faite de 1895 à 1897 (1).

***

LA NOUVELLE CARTE DE FRANCE au 50,000e

La publication de la Carte d'Etat-Major n'était pas encore achevée que déjà elle paraissait insuffisante et surannée, comme précédemment la Carte de Cassini. La France, qui pendant

(1) Le lecteur pourra trouver quelque profit à la liste des Cartes dérivées de la Carte au 80,000e, que nous reproduisons d'après le colonel Berthaut :

1° *Cartes en noir gravées sur cuivre :*
Carte au 320,000e (la feuille de Mézières parut en 1854).
Carte de la France au 600,000e.
Carte du département de la Seine au 40,000e.

2° *Cartes en couleur, cartes gravées sur pierre et sur zinc, ou autographiées :*
Cartes au 80,000e et au 320,000e de la frontière des Alpes, en courbes.
Cartes au 80,000e et au 320,000e, avec routes en rouge.
Environs de garnison, au 20,000e (Mézières, Reims, Verdun, etc.).
Environs de Paris, au 80,000e.

3° *Cartes en couleur, avec emploi de la zincographie pour les maquettes :*
Premier essai d'une Carte de France au 50,000e, en courbes.
Cartes de France au 200,000e, en courbes.
Environs de Paris, au 20,000e.

4° *Cartes en couleur, procédé Ehrard :*
Carte de France au 500,000e, du lieutenant-colonel Prudent (finie en 1893).
Carte de France au 320,000e, prolongée (la feuille de Mézières comprend l'Ardenne et l'Eifel).

5° *Cartes en couleurs, héliogravées :*
Carte de France au 620,000e, prolongée.
Amplification au 50,000e de la Carte au 80,000e (type 1889).

Voici la liste des principales cartes publiées par les différents services publics en dehors du Service géographique de l'Armée :

1° *Carte de France au 100.000e*, dressée par le Service vicinal par ordre du Ministre de l'Intérieur, en 5 couleurs. Surtout carte routière et administrative, où le terrain n'est figuré que par un estompage sans courbes de niveau ni hachures.

2° *Carte de France au 200.000e du Ministère des Travaux publics*, destinée à faire ressortir les données qui intéressent ce département : ouvrages d'art des routes, chemins de fer et canaux ; phares ; courants de circulation ; météorologie et service des eaux ; irrigations et usines hydrauliques, richesses minérales, etc.

3° *Cartes spéciales.* Par exemple, Carte des courriers postaux et des télégraphes, pour le Ministère du Commerce : Cartes des chemins de fer, de la navigation, etc., pour le département des Travaux publics ; foule de documents manuscrits, tels que plans à l'usage de l'Administration du Cadastre, dessins et profils à grande échelle des travaux de toute espèce, etc.

Digitized by Google

longtemps avait tenu la tête dans le développement de la géographie et de la topographie, se laissait distancer par les nations étrangères.

Dès 1875, un mouvement se dessinait en vue de faire concourir tous les services publics à la connaissance parfaite du sol de la France et d'établir une carte entièrement nouvelle à grande échelle, en profitant des ressources actuelles de la géodésie, des récents progrès dans les procédés cartographiques et de tous les documents accumulés depuis le début du XIXe siècle. Différents travaux de nivellement géodésique et de nivellement général avaient été exécutés dans ce sens depuis 1870, ainsi que des levés topographiques au 10,000e et au 20,000e. L'œuvre nouvelle était amorcée (1).

Pour réaliser ce vaste programme, une *Commission centrale des travaux graphiques* fut créée par décret du 10 juin 1891. La sous-commission d'études, désignée par la Commission centrale, élabora en 1897 le projet d'une carte à grande échelle appropriée à tous les services publics, selon le plan conçu par Napoléon Ier et esquissé par l'ordonnance royale du 11 juin 1817. L'Académie des Sciences émit un vœu dans le même sens, et, au mois d'août 1900, le colonel Berthaut (aujourd'hui général) présentait au Congrès national de Géographie le projet d'une carte au 50,000e, qui obtint le plus grand succès.

Ce projet est en voie d'exécution grâce à une connexion étroite entre le Service du Cadastre, le Service géographique de l'Armée et le Service du Nivellement général. Actuellement la préparation de la carte est faite par des officiers et des adjoints du génie, à l'échelle du 10,000e dans les pays de plaines et de collines, du 20,000e dans les régions montagneuses. La carte d'ensemble, à l'échelle du 50,000e, est dressée par les soins du Service géographique de l'Armée ; elle est en courbes de niveau et imprimée en huit couleurs. Outre l'avantage sur son aînée, donné par l'augmentation de l'échelle et par la figuration du sol au moyen de courbes de niveau, elle est accompagnée d'un essai d'éclairage par lumière oblique, qui permet, par des teintes fondues, de faire ressortir d'une façon frappante les mouvements de terrain moyennement ou fortement accidentés. Malheureusement, faute

(1) En 1881, le colonel Perrier avait songé à utiliser les minutes au 40,000e pour exécuter, en courbes et en couleurs, une carte de France au 50,000e. Mais les documents étaient insuffisants et le travail fut arrêté après l'apparition des 75 premières feuilles.

Digitized by Google

de crédits suffisants, l'avancement de cette carte est très lent : quelques feuilles seulement sont achevées dans la région de l'Est et aux environs de Paris (1).

Quand cette grande œuvre sera terminée, la France aura enfin un monument topographique digne de son ancienne réputation, que nos compatriotes, les Ardennais La Caille, La Grive, Bonne et Lapie, n'ont pas peu contribué à établir.

Charles Houin.

(1) Voici quelques détails curieux à ce sujet. Jusqu'à présent, les fonds disponibles n'ont permis de procéder à la mise en œuvre des documents recueillis que pour établir, à titre d'essai, 9 feuilles des environs de Paris et 6 feuilles dans l'Est. La première allocation attribuée au Service géographique pour l'année 1905 a été réduite par le Parlement à 25,000 francs. A ce taux, l'achèvement de la carte de France au 50,000e demanderait 1,200 ans ! La dépense totale étant évaluée à 30 millions, il faudrait un million par an pour que l'œuvre pût progresser raisonnablement : dépense utile et nationale au premier chef, quand on pense à l'intérêt capital de cette carte pour tous les services civils ou militaires du pays, pour les géologues, les ingénieurs, les industriels, les agriculteurs, sans compter les touristes et les alpinistes. — En 1904, 24 feuilles étaient en main ou prêtes à y être mises, 37 feuilles étaient levées en totalité et 130 en partie, mais non susceptibles d'être mises en main, sans revision ou complétage. En somme, sur les 1,100 feuilles que comporte le projet, 171, soit le sixième environ, sont déjà livrées.

Le Service géographique de l'Armée a mis en vente, au prix de 1 fr. 60 la feuille, au début de mai 1906, les feuilles de Paris, Versailles, Pontoise, Lagny, Dammartin-en-Goële, l'Isle-Adam, Rambouillet, Brie-Comte-Robert et Corbeil ; — en 1907, les feuilles de Nancy, Parroy et Nomeny ; — en 1908, les feuilles de Toul, Lunéville et Bayon ; — en octobre 1909, les feuilles de Lyon, Givors, Nice et Perpignan.

Voici quelques indications bibliographiques sur les cartes au 80,000e et au 50,000e :

Colonel E. Crouzet : *Travaux des topographes du génie militaire en France au XIXe siecle* (Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1904 ; 1 brochure in-folio). [Extrait de la *Revue du Génie m litaire*] — *La Genese de la nouvelle carte française au 50,000e* (dans *La Nature*, ne du 3 mars 1906, pp 210-212).

Général Berthaut : *Les Erreurs de la Carte de France* (dans les *Cahiers du Service géographique de l'Armée*, cahier ne 25 ; Paris, 1906, 1 fasc. in-8e). [Réponse aux critiques adressées à la carte au 80,000e ; critiques souvent irréfléchies, fondées quelquefois, toujours difficiles à éviter.]

Paul Helbronner : *Conférence sur l'Histoire des Cartes géographiques et les Procédés actuels de leur établissement en haute montagne* (dans *Bulletin de la Société industrielle de l'Est*, 23e année, 1906 ; bull. trimestriel ne 47, pp. 77-106).

E.-A. Martel : *Les Erreurs de la Carte de France* (dans *La Nature*, ne du 4 avril 1908, pp. 282-287. avec 4 cartes).

Commandant Audebrand : *A propos de la Carte d'Etat-Major* (dans la revue *La Houille blanche*, ne de juillet 1908, pp. 150-155). [Excellent article sur la réalisation de la carte au 50,000e.]

Ch. Lallemand : *Les Plans cadastraux et la Triangulation générale de la France* (dans *Revue scientifique*, 47e année, ne du 13 novembre 1909, pp. 613-621).

Nous signalons ici un important et instructif ouvrage que nous avons oublié de mentionner au début de cette étude : *Régions naturelles et noms de pays*, par L. Gallois (Paris, A. Colin, 1908 ; in-8e). On y trouve, pp. 284-348, un long article sur les progrès de la cartographie parisienne jusqu'à la Carte de Cassini, qui complète l'ouvrage déjà cité de M. E. Chantriot.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. Revue des découvertes archéologiques faites dans les Ardennes en 1908, avec quelques compléments pour les années antérieures.

La *Revue d'Ardenne et d'Argonne* s'est toujours efforcée de se tenir au courant des découvertes archéologiques faites sur le sol des Ardennes. Nous continuerons à reproduire les renseignements qui nous parviennent, soit par la presse locale, soit par les communications de nos correspondants, à mesure que nous en aurons connaissance. Mais aujourd'hui que le principal répertoire de ces découvertes est le *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, auquel collaborent la plupart des fouilleurs ardennais, nous résumerons les notes et articles de ce précieux périodique après l'achèvement d'une année entière.

Si nos lecteurs veulent bien nous signaler les découvertes qu'ils peuvent faire ou connaître, notre chronique sera plus complète qu'aucune autre, et, en définitive, c'est la science locale qui y gagnera.

Aussonce. — **Mont du Ménil-Lépinois** (1), *20 avril*. — La Société Archéologique champenoise a fouillé un cimetière hallstatien situé sur les deux territoires d'Aussonce et de Ménil-Lépinois. — Douze fosses ont été mises à jour, entre autres une tombe à char, découverte par M. Bosteaux, anciennement violée et contenant encore quelques débris du squelette du guerrier, un petit vase à boire en terre fine noire et un vase à beaux dessins symétriques. Des autres fosses ont été extraits vingt vases, un anneau en verre, un couteau de chasse, une fibule, trois anneaux, un bracelet, une bague (ces quatre en bronze), un mors de bride en fer, un grain d'ambre provenant d'un collier.

11 mai. — Cinq nouvelles sépultures sont découvertes, renfermant des corps sans tête, un vase et un beau couteau.

18 mai. — Fosse à char, violée ; on a pu recueillir les cercles et les frettes des roues.

28 juin (2). — Fosse très longue en terre grise, renfermant quatre vases dont deux à dessins.

Côte des Braies. — *1er décembre* (3). — M. Logeart a trouvé un joli torque à torsade, à crochet, portant à l'une de ses extrémités un trou percé sans doute pour la suspension de pendeloques et

(1) Bull. Soc. Arch. champ., année 1908, p. 35-37 (art. de MM. Bosteaux et Logeart).
(2) *Id.*, p. 50 (commun. de M. Logeart).
(3) Communication directe de M. Logeart.

Digitized by Google

deux bracelets à tiges quadrangulaires fermées ; deux vases brisés dont une coupe de mariage.

Quelques jours auparavant, notre correspondant avait trouvé un autre vase.

GRIVY-LOISY (1). — M. J. Dupuis a recueilli, depuis 1901, trois haches polies, des poteries gauloises et découvert un cimetière (du Moyen-Age ?)

MESMONT (2). — Epée en bronze trouvée en 1904 par M. J.-F. Legrand.

CHATEAU-PORCIEN. — **L'Aiguillon** (3). — *25 avril.* — A droite et à gauche de la voie romaine, dans la briqueterie de M. Larmigny, les ouvriers ont trouvé une grande quantité de vases contenant des os calcinés ; le propriétaire a découvert plusieurs autres vases, quatre fibules en bronze, etc...

15 et 16 mai. — Quatre lignes de sépultures à incinération ont toutes présenté la même disposition, un grand vase contenant les os, deux ou trois plus petits autour du premier. M. Larmigny en a tiré plusieurs pièces de monnaie, une fiole de verre, des vases et amphores, etc...

17 juin. — Sous les fouilles précédentes, dans un banc de sable, vase, ossements, fibule en fil de fer, grosse perle de terre-cuite, etc...

25 juin. — Sépulture avec vases, cruche, parcelles de bronze, objets en fer, etc...

28 juin. — Sépulture avec débris de poteries diverses.

7 juillet (4). — Anses en bronze provenant de seaux de bois (détruits), deux urnes funéraires et un vase en bronze.

La Joassen. — *22 août* (tombe à fouiller).

22 octobre (5).—Ouverture de cette tombe : os calcinés, clous en fer, débris d'une agrafe, anneau de bronze garni de trois pattes.

18, 21, 26, 29 décembre (6). — Polissoir en quartzite de la vallée de la Meuse ; os calcinés ; pièce romaine ; vase en terre blanche. Plusieurs incinérations avec fibules, vases, pièce romaine.

(1) Bull. S. A. C., 1908, pp. 51-54.
(2) *Id.*, pp. 61-62.
(3) Bull. S. A. C., pp. 54-57 (art. de M. A. Larmigny).
(4) *Id.*, p. 88-89.
(5) Bull. S. A. C., 1909, p. 27 (note du même).
(6) *Id.*, p. 49-50.

Digitized by Google

CONDÉ-LEZ-HERPY. — **Le Naudin.** — *15 au 22 juillet* (1) : divers objets néolithiques, gaulois et romains.

9 décembre (2) : découverte d'un foyer gaulois ; pierre à aiguiser ; débris, poteries, morceaux de fer, trois pièces gauloises.

NOVION-PORCIEN (3). — M. J.-F. Legrand a fait, depuis 1893, différentes trouvailles heureuses en objets polis et néolithiques, aux lieuxdits « L'Echevé » et la « Ville de Pray » ; et aussi d'intéressantes découvertes de l'époque romaine, dont un four de potier.

JUNIVILLE (4). — **Hôtel de Saint-Baldéric.** — M. Fourcart a fouillé les habitations romaines de cet endroit en 1900-1901 et y a trouvé de nombreux objets.

Mont-de-Croupsault (5). — En 1902, le même chercheur a découvert trois fosses, dont l'une contenait la sépulture de la femme d'un grand chef gaulois reposant sur un char ; deux autres fosses à char y ont été trouvées avant ou après 1902. Toutes contiennent de remarquables objets : boucles d'oreilles d'or, bracelets de bronze, collier, pinces en bronze et les restes des ferrures du char, sans compter de nombreux vases.

VILLE-SUR-RETOURNE. — **Chemin d'Imbry** (6). — En 1907 et 1908, M. Fourcart a recueilli, dans quarante-cinq fosses fouillées antérieurement, plusieurs objets gaulois dont trois phalères en bronze (deux ajourées), ornement des personnes de distinction.

P. COLLINET.

II. Le Vieux Sedan en cartes postales illustrées.

M. Suzaine-Pierson, libraire-éditeur à Sedan, avait publié en 1906 une série très goûtée de vingt-quatre cartes postales sur les *Illustrations ardennaises*. Il édite aujourd'hui une nouvelle collection de vingt-quatre vues qui sera non moins appréciée sur le *Vieux Sedan* (7). Rompant avec le genre si banalisé de

(1) Bull. S. A. C., 1908, p. 89-91 (note de M. A. Larmigny).
(2) *Id.*, 1909, p. 27-28 (note du même).
(3) *Id.*, 1908, p. 91-97.
(4) *Id.*, p. 101.
(5) Bull. S. A. C., 1909, p. 51.
(6) Bull. S. A. C., 1909, p. 25-26 (article illustré de M. Fourcart).
(7) Le Vieux Sedan, en 24 cartes : 1 franc la série. En vente chez l'éditeur, M. Suzaine-Pierson, rue Carnot, à Sedan, et dans tous les bureaux de tabac. — Le même éditeur a publié en 1908 un petit guide à 0 fr. 25 : *Sedan-Guide historique, 1870.* (Français, Anglais, Allemand) (avec 8 photographies).

Digitized by Google

l'ordinaire carte postale, l'éditeur s'est efforcé de ressusciter sous nos yeux les aspects de l'ancienne place forte et les transformations diverses qui ont fait la ville actuelle.

C'est ainsi que nous voyons défiler les reproductions de la *Porte du Rivage au XVe siècle,* du *Donjon* et de son *Entrée par la Cour du Château-Bas,* les *Portes,* anciennes ou récentes, — toutes également démolies — *du Ménil, de Balan, de Torcy, de Paris,* la *Chapelle et le Collège.*

D'autres cartes nous montrent les phases de la destruction de l'enceinte fortifiée et l'aspect général de la cité contemporaine. S'il nous faut louer la fidélité photographique, la netteté et le charme pittoresque des vues, l'amoureux du Vieux Sedan ne peut se défendre d'un sentiment de regret et d'amertume en contemplant sur l'image les débris lamentables des vieux remparts : murs éventrés, éboulis, souterrains béants, bastions rasés, décombres amoncelés par nos modernes démolisseurs. Nous traitons en vandales ce que les siècles ont édifié : là où il y eut un peu de beauté, nous exploitons des carrières. Au train dont se poursuivent les « embellissements », le château déjà découronné ne saurait tarder à avoir son tour et la forteresse des La Marck deviendra une productive fabrique de moellons. Il est vrai qu'il nous restera comme fiches de consolation des vues et des photographies. Ch. Houin.

VARIÉTÉ

L'origine sedanaise de Thomas des Hayons.

Thomas des Hayons, historien, poète, helléniste et traducteur, est né à Sedan, et non aux Hayons, comme l'ont écrit la presque unanimité des auteurs (1).

Paquot, auteur de *Mémoires littéraires des Pays-Bas et de la Principauté de Liége,* t. III, le qualifie d'écrivain liégeois. Il est vrai que des Hayons a habité Liége et que la plupart de ses œuvres y ont été imprimées ; mais ce n'est pas une raison suffisante pour le faire naître à Liége.

(1) Nous avons publié une courte note biographique sur Thomas des Hayons dans le journal l'*Echo des Ardennes*, 1er juillet 1909.

Digitized by Google

De Villenfagne, écrivain liégeois, a donné dans ses *Mélanges pour servir à l'Histoire du pays de Liége (1810)* la liste de six des productions de des Hayons et il le traite de concitoyen (pages 174 à 178).

L'abbé Boulliot, dans sa *Biographie ardennaise,* t. II, page 24, dit qu'il lui est permis de croire que des Hayons a vu le jour à Sedan.

Le docteur Neyen, auteur d'une *Biographie luxembourgeoise* (Luxembourg, 1860, grand in-4°), dit, page 240, que Thomas des Hayons est né en 1612 aux Hayons, ferme située sur le territoire de la commune de Florenville.

J.-B. Douret (né à Paliseul), auteur d'une *Bibliographie luxembourgeoise,* publiée dans les *Annales de la Société archéologique d'Arlon en 1872,* page 225, reproduit l'erreur du docteur Neyen.

Le docteur Jacques, bourgmestre de Florenville, écrit également dans l'ouvrage *Les Communes luxembourgeoises* (Arlon, 1890), t. III, page 988, que Thomas des Hayons est né à la ferme des Hayons, commune de Florenville.

Le frère Macédone, directeur de l'établissement d'instruction de Carlsbourg, a écrit dans le t. VI du même ouvrage *Les Communes luxembourgeoises,* page 662, que Thomas des Hayons était originaire du village des Hayons, commune de Dohan.

Jean d'Ardenne, dans son *Guide du touriste en Ardenne,* édition 1881, page 110, et dans l'édition 1894, page 211, dit aussi que Thomas des Hayons est né au village des Hayons, commune de Dohan.

Jean Remisch, auteur d'un guide intitulé : *La Semois et ses affluents,* publié à Bruxelles (1908, in-8°), a écrit, page 208, que le village des Hayons, commune de Dohan, a vu naître en 1612 Thomas des Hayons, écrivain de mérite.

Parmi les écrivains cités, Boulliot seul a écrit la vérité sur le lieu de naissance de Thomas des Hayons.

L'abbé Prégnon, dans le t. III de l'*Histoire de Sedan,* reproduit en partie le travail de Boulliot.

Des Hayons (Thomas) a été baptisé protestant à Sedan le 14 décembre 1595. Il était fils de Nicolas de Haïon *(sic)* (1), dit le Muteau, serrurier, natif de Bleid, prévôté d'Arlon (village situé entre cette ville et Virton), et de Marie Goffa, et petit-fils du côté paternel de Jean des Hayons, demeurant audit Bleid, et de Isabeau

(1) Nicolas des Hayons ne savait pas signer et plusieurs actes intéressant la famille ont été écrits : de Haïon.

Digitized by Google

la Coupu (1), et du côté maternel de Thomas Goffa (natif de Mons-en-Hainaut), boulanger au faubourg, et de Pérette Husson (2).

Thomas des Hayons fit ses études au Collège et à l'Académie protestante de Sedan. En 1615, il a soutenu, sous la présidence de J. Smith, une thèse intitulée : *De Natura Philosophiæ in genere* (Sedan, J. Jannon, 1615). Le 29 octobre 1616, Thomas des Hayons fut nommé régent de la 4e classe au collège de Sedan et fut remplacé le 19 août suivant. D'après D. Bourchenin, auteur d'une *Etude sur les Académies protestantes,* des Hayons aurait professé à Saumur. En 1632, Th. des Hayons est marié à Claude de Jouan, peut-être fille de Nicolas de Jouan, dit Bellecour, écuyer, et de Jeanne de la Chevardière, et il est qualifié soldat en la garnison de Sedan. Il eut quelques enfants à Sedan, et l'on n'a plus trace de lui à Sedan.

Voici la liste des œuvres connues de Th. des Hayons :

1° *Les larmes de Sion ou plaintes sur l'afflixion de l'Eglise,* par Th. des Hayons, sedanois, Genève, Jean de Laplanche, 1636, in-16°, 56 pages, avec *Dédicace* à Julienne de La Tour, fille de Henri de La Tour.

Boulliot a analysé cet ouvrage.

2° *Les Mystères de notre Rédemption, représentés en quatre tableaux,* Sedan, 1646, in-4°, Liége, 1661, in-8°.

La naissance de Jésus-Christ a fourni à des Hayons : la matière de son premier tableau ; la mort, le deuxième tableau ; la résurrection, le troisième tableau.

Dans son quatrième tableau, il paraphrase l'hymne *Jesu, nostra redemptio.*

Villentagne a donné des extraits de ce livre rare dans ses *Mélanges.*

3° *Les Visions de Mélinte, ou les triomphes de la valeur et de la piété, dressés en l'honneur des très glorieux saints Conrard, comte de Friburg et de Furstemberg ; cardinal Menrard, comte de Hohenzolleren et Bussen ; Gobert, comte d'Apremont et de Dun ; Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers* (en vers), Liége, Beauduin-Bronckart, 1657, in-4°, 90 pages.

Bernard Hembachius, professeur d'histoire à Louvain, qualifie des Hayons de *Ronsard de son siècle,* dans une pièce de vers qui termine l'ouvrage (Boulliot).

(1) Contrat de mariage de Nicolas des Hayons du 3 novembre 1592 (étude Piquart, notaire à Sedan).

(2) Le mariage de Thomas Goffa avec Pérette Husson a été béni protestant le 9 janvier 1583. Cette bénédiction paraît être le complément de la conversion des époux Goffa au protestantisme.

Digitized by Google

4° *Une pièce de vers* à la louange du P. Louis, prieur des Carmes de Liége, imprimée en tête du livre de ce carme, ayant pour titre : *Peintures sacrées du temple de Carmel*, Liége, 1659, in-12.

5° *La belle manière de vivre ou Avis moreaux pour la conduite de la vie*, Liége, 1685, in-8°, 165 pages et trois pages de table.

6° *La Princesse solitaire ou la Vie de sainte Landrade (fondatrice de l'abbaye de Munster-Bilsen)*; plus *l'Amour de Dieu ou la Vie de saint Amour, patron dudit lieu*; plus *le Triomphe de la Chasteté ou la Vie de sainte Amalberge (ardennaise), disciple de sainte Landrade*, Liége, veuve Bauduin-Bronckart, 1665, in-8°, avec les portraits des saints.

7° *Relation de la maladie et de la mort de Philippe IV, roi d'Espagne*, traduite de l'Espagnol, par Th. des Hayons, Liège, 1666, in-8°; cette relation contient des détails curieux.

8° *Calendrier nouveau tiré des observations de Thomas de Kempis*, Liége, 1667, in-16.

9° *Le fidèle et vaillant Gouverneur, représenté dans l'Histoire de la Vie et de la Mort de Jean [V], seigneur d'Allamont (né en 1626, mort en 1657), seigneur dudit lieu et de Malandry, baron de Busy*, etc., *chevalier, profès de saint Jacques, gentilhomme de sa Majesté Catholique, lieutenant de ses gardes allemandes, gouverneur et capitaine de Montmédy*, Liége, 1668, in-12, page 268, 2e édition, augmentée de quelques pièces avec deux portraits et une planche de blason.

Des Hayons, dit Boulliot, n'est que l'éditeur de ce livre, que le P. Waha, jésuite, avait publié vers 1658.

10° *Les Césars de l'Empereur Julien, ou Fable satirique contre les anciens Empereurs Romains*, traduite du grec, par Th. des Hayons, Liége, 1670, in-8°, 120 pages, avec un sonnet à Ferdinand de Mérode, comte de Groesbeck, auquel cette traduction est dédiée.

M. Douret cite encore de des Hayons :

11° *Obligationes christiani hominis in servitio divino, leodii*, G. H. Streel, 1669, in-12.

12° *Les divertissements de des Hayons, malade*, S. l. n. d., in-8° de quatre feuillets.

M. Stéphen Leroy dit que des Hayons a composé 24 douzaines de vers à la louange de Fabert, pour lesquels il a reçu 16 livres.

E. Henry.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

Etude sur le Droit Matrimonial dans la Coutume de Sedan, par Ch. Cousin, docteur en droit. — Paris, Arthur Rousseau, 14, rue Soufflot, 1909, in-8°, 217 pp.

M. Cousin a présenté son travail comme thèse de doctorat en droit devant la Faculté de Paris (1). Nous nous réjouissons de voir les Ardennais s'occuper du droit de leur pays, et, à ce titre, l'auteur mérite nos félicitations et nos encouragements.

Son livre se divise en deux parties bien distinctes : 1° la période antérieure au XVIe siècle, où il n'est pas question de Sedan, parce qu'il n'existe sur notre ville aucun document juridique, mais où il est traité du droit matrimonial des régions voisines de Sedan ; 2° la période du XVIe siècle et postérieure, pour laquelle les textes permettent une étude détaillée du régime matrimonial local.

I. L'auteur a eu raison de chercher dans les régions voisines l'origine des dispositions coutumières de Sedan. Mais il ne m'est pas apparu qu'il avait établi très exactement le rapport de filiation entre l'état du droit ardennais du Moyen-âge et le droit du XVIe siècle. Il a plutôt énuméré les sources médiévales — chartes ou actes privés — et fait le tableau de leur contenu (tableau qui ne conduit guère qu'à un régime voisin du régime commun en France) qu'essayé de les rattacher au droit sedanais du XVIe siècle. La tâche était difficile, je le reconnais (2), d'autant que quelques sources ont échappé à sa connaissance (3).

II. Pour la période du XVIe siècle et les temps postérieurs, le travail de M. C. est surtout juridique ; il commente les articles des deux coutumes de 1539 et 1568 et fait ressortir suffisamment les

(1) Cette origine explique une certaine inexpérience qui se remarque à beaucoup de petits défauts : pas de divisions en chapitres ; façon de numéroter les pièces justificatives ; trop de références imprécises, etc.... Depuis mon entrée à l'Université de Lille, comme lecteur ou président de thèses d'histoire du droit, j'ai rencontré les mêmes méprises dans presque tous les manuscrits présentés par les étudiants ; pour y remédier, j'ai ouvert un cours spécial de *Sciences auxiliaires de l'Histoire du Droit*, dont le Conseil de l'Université a reconnu l'utilité en le subventionnant. Il est regrettable que le cours similaire de Paris ne mette pas les étudiants à même de redresser ces imperfections, à moins que les candidats-docteurs ne le suivent pas.

(2) A ce sujet, M. Cousin a dû regretter autant que moi-même le retard que d'autres travaux me font mettre à l'édition de mon *Recueil des Chartes de Franchises des Ardennes*.

(3) J'indique ici quelques erreurs ou omissions qui malheureusement déparent la première partie de l'ouvrage :

P. 3, n. 2 : au lieu de *Dictionnaire diplomatique de Giry*, lis. *Manuel de Diplomatique*.

P. 4 : « Ces chartes [de Mouzon] sont perdues. » — J'ai publié celle de 1220 dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. I, pp. 133-135 (en réalité 137-139).

Pp. 4-5 : où est la preuve que les usages de Liége ont eu de l'influence sur le droit de Sedan ? Sedan a pu être fief indivis de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Liége sans que ses propres usages en aient été modifiés.

P. 5 : sur le soi-disant Terrier du comté de Réthelois et sa date, M. Cousin ignore mes observations (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. X, p. 59-60) qui reculent sa confection au milieu du XIVe siècle.

P. 6, n. 1 : « Il semblerait même qu'à cette époque [oct. 1251], Sedan ait fait partie de la châtellenie d'Omont. » — Le texte cité rattache certaines villes (dont Sedan) et certains droits à la châtellenie d'Omont *vel pertinenciis ejusdem*. Il ne prouve pas que, territorialement, Sedan ait appartenu au Réthelois, mais simplement que les comtes de Rethel avaient

Digitized by Google

traits distinctifs du droit sedanais par comparaison avec le droit commun coutumier ou les coutumes voisines. Les vues générales sur l'histoire de Sedan sont intéressantes. Cette deuxième partie est la meilleure de l'ouvrage ; il y a peu de choses à y reprendre (1). Je ne veux insister un peu que sur les sources, me plaçant plutôt au point de vue historique qu'au point de vue de l'histoire du droit.

M. C. a utilisé d'abord le « coutumier » de Robert IV de la Marck, qui se donne ce titre, mais est en réalité la « coutume ancienne » de Sedan ; elle date de 1539 et est contenue dans le ms. (inédit) de la Bibl. Nat. (Fr. 8342). A son propos, l'auteur dit (p. 53, n. 1) : « Il [le ms.] ne semble avoir été connu d'aucun des historiens de Sedan. » Je l'ai copié en 1893, et, pour prendre date sur son identification (car il est faussement inventorié à la Bibl. Nat.), j'ai publié une note dans *l'Echo des Ardennes* (20 janvier 1908). M. C. a omis de le dire : sa bibliographie est donc incomplète.

Elle l'est encore sur un autre point. M. C. connaît bien l'exemplaire de la coutume de 1568 qui porte la signature d'Henri-Robert ; il a eu la bonne fortune de se servir d'un commentaire (inédit) rédigé vers 1661, appartenant à son oncle, M. Philippoteaux ; mais il a ignoré une autre source conservée, non dans une collection privée, mais à la Bibl. de Sedan tout simplement. C'est un exemplaire de la coutume (édition Thésin) *annoté* largement et différant du commentateur anonyme. J'ai découvert, en comparant l'écriture de ces notes avec d'autres textes signés, le nom d'un des annotateurs : c'est le greffier Dumont. Ceci, pour prendre date encore.

III. L'ouvrage se termine par des pièces justificatives ; les pages les plus importantes sont celles qui contiennent les extraits de la coutume de 1539 (p. 193-214) ; il est regrettable que l'édition n'en soit aucunement critique.

Paul Collinet.

à Balan, Sedan, Givonne, etc., des droits à percevoir, dont le châtelain d'Omont était le receveur : c'est ce que veut dire *pertinenciis*.

P. 7 : à propos du droit de Rethel, omission des chartes de Mézières et de Raucourt (plus tard, dépendant de la souveraineté de Sedan).

P. 7, n. 1 : « Les comtes de Rethel affranchissaient surtout à la loi de Beaumont qui régissait sans doute leur ville. » — La charte de Rethel n'est pas une filiale de celle de Beaumont ; il suffit d'en lire le texte pour le constater.

P. 7, n. 2 : « M. Bonvalot a publié pour la première fois le texte latin [de la charte de Beaumont] en 1883. » Bonvalot, *Le Tiers Etat d'après la charte de Beaumont*, p. 97, parle, comme inédit, du texte latin du vidimus de Bar-le-Duc (aux Arch. comm. de Beaumont-en-Argonne), mais le texte latin avait été publié d'après d'autres mss. bien avant 1883. — A la même note, on lira « Arch. dép. de Mézières » (mieux *des Ardennes*), E. 50 et 662 et non L.) ; à la n. 2 de la p. 8, même remarque : lire E. 753 (et non L.).

P. 10 : « On ne s'accorde même pas sur le Renvez dont elle porte le nom. ». — C'est par un scrupule de conscience que l'Abbé Roland discute le nom de Renwez (*Orchimont et ses fiefs*, p. 63, n. 3), mais il conclut en faveur du village des Ardennes.

(1) L'auteur discute un texte de la charte de Rozoy (p. 172-174) sans voir qu'il se rapporte à l'importante matière du ravestissement, étudiée par un de mes élèves, M. Fasquel, thèse de doctorat, Lille, 1902. Dans la charte de Vervins, citée p. 174, n. 2 (d'où dérive celle de Rozoy), *siens* est une faute pour *teis* (tel).

Le texte n° 4 (p. 192) (*Trésor des Chartes du comté de Rethel*, t. I, p. 86) ne parle nullement d'une « donation faite à titre de *pretium pudicitiæ* », mais d'un douaire ; la preuve en est que la donation dont il s'agit est viagère ; elle est bien trop importante pour être une sorte de *Morgengabe*.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

La Maison natale de Dom Mabillon à Sᵗ-Pierremont

(ARDENNES)

Son état actuel, sa conservation dans l'avenir.

La célébration du second anniversaire séculaire de la mort de Dom Mabillon a provoqué à Paris, le 27 décembre 1907, un concours plein d'empressement et de vénération envers la mémoire de notre illustre compatriote. Son panégyrique fut prononcé par un abbé de l'ordre bénédictin en l'église Saint-Germain-des-Prés, où reposent ses cendres recouvertes par une épitaphe composée à la demande de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1819. Cette même Académie reçut en hommage, le jour du second centenaire, un médaillon avec la figure de son ancien membre, offert par Dom Besse et présenté à la Compagnie par M. Léopold Delisle avec quelques mots discrets d'éloge et de souvenirs (1).

Il parut peu de temps après un volume de *Mélanges et Documents*, comprenant, outre la notice sur l'origine et les premières études du célèbre érudit, des pièces inédites et des dissertations pleines d'intérêt sur le caractère de l'homme et sur la valeur impérissable de ses ouvrages (2). Une conférence fut donnée dans le même but, le 4 février 1908, à l'Institut catholique de Paris, par le savant bénédictin Dom Besse, déjà cité plus haut, qui avait eu l'initiative de ce centenaire et mérite d'en recueillir les fruits. Grâce à lui encore, cette solennité eut un écho en

(1) Voir, sur la célébration de ce second centenaire de la mort de Mabillon, les récits donnés dans les journaux et les revues de Paris en 1907 et 1908 : *L'Eclair* du 23 décembre 1907, *La Patrie* du 28 décembre, le *Journal des Débats* des 28 et 29 décembre, la *Gazette de France* du 28 décembre, le *Réveil Français* du 2 janvier 1908, la *Revue Mabillon* du 10 août 1908, la *Revue des Questions historiques*, avril 1908, p. 630, et les *Etudes* du 5 janvier 1908.

(2) Volume gr. in-8°, *Liège, Impr. E. Aubin*, prix 10 fr. — La notice sur l'origine de Mabillon est indiquée à la Bibliographie de nos publications données en appendice.

Digitized by Google

Champagne, au sein de l'Académie de Reims qui donna, le 10 janvier 1908, une séance spécialement consacrée à la mémoire de Mabillon. Ses portraits gravés, les médailles frappées en son honneur, les souvenirs divers conservés dans le pays natal, furent exposés par M. le docteur Guelliot qui en avait réuni une collection importante. Des articles commémoratifs de la cérémonie et de son caractère si honorable pour notre province furent simultanément publiés dans nos journaux et nos diverses revues locales (1).

Un hommage d'une nature particulière fut rendu, en outre, au mois de mai 1908, au nom de l'Académie de Reims, à cette grande mémoire au point de vue rémois. Ce fut la pose d'un marbre commémoratif au-dessus de la porte de la rue d'Anjou, porte du XVIIe siècle, qui marque encore l'entrée de la maison du chanoine Clément Boucher. Ce fut lui, en effet, qui recueillit et hébergea Jean Mabillon pendant ses sept années d'études au collège des Bons-Enfants, de l'Université de Reims, et ce souvenir est rappelé en ces termes à cette façade historique :

ICI LOGEA
MABILLON
ÉTUDIANT
AU COLLÈGE
DE
L'UNIVERSITÉ
1644-1650

La simplicité de l'inscription en fait toute la valeur documentaire en précisant le fait et les dates (2).

Mais la maison dont Mabillon fut à Reims l'habitant au temps

(1) *Un grand bénédictin*, par Claude Helluy, dans le *Courrier de la Champagne* du 7 janvier 1908 ; articles divers dans le *Bulletin du diocèse de Reims* des 28 décembre 1907 et 11 janvier 1908 ; comptes rendus avec détails précis dans la *Revue historique ardennaise*, mars-avril 1908, et dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, novembre-décembre 1907, p. 26.

(2) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXIII, p. 18, dans le compte-rendu des travaux de l'année 1907-1908. — Un concours pour ainsi dire spontané couvrit la dépense, et nous reproduisons volontiers ici les noms des souscripteurs qui se joignirent à nous : Paul Simon, H. Portevin, Dr Vincent, l'abbé Baudecheur, Alphonse Gosset, H. Menu, Millat, Dr Guelliot, Bègne, architecte, qui se chargea fort gracieusement de la pose de la plaque.

Digitized by Google

de sa jeunesse, ne marque qu'une étape dans sa carrière ; nous nous intéressons plus encore à celle où il vit le jour dans ce village agreste des confins de la Champagne et de l'Argonne.

Maison natale de Mabillon.

Là fut son berceau dans la demeure héréditaire de sa famille, dans cet étroit logis encore bien caractérisé par sa cheminée et la vieille taque du foyer. La famille a disparu, le nom s'est immortalisé (1).

A toute époque, le respect environna le lieu natal des hommes célèbres de notre pays, et, dans notre siècle si tourmenté, ce sentiment de vénération ne diminue pas ; il semble au contraire que la France moderne se pénètre de plus en plus de ses devoirs de gratitude envers la vieille France. Les preuves en abondent depuis le commencement du XIXe siècle, et, notamment de nos

(1) Il n'y a plus, depuis longtemps, personne du nom de Mabillon à Saint-Pierremont, ni aux environs, mais nous avons rencontré à la cérémonie du second centenaire, à Paris, le 27 décembre 1907, deux descendants de la branche des Mabillon qui habitaient Beaumont-en-Argonne au XVIIIe siècle, l'un M. Mabillon, ancien greffier de justice de paix aux environs de Paris, et l'autre son fils, M. Ernest Mabillon, habitant à Paris, 5, boulevard Berthier.

Digitized by Google

jours, en ce qui concerne les maisons natales de Jeanne d'Arc et de Pierre Corneille (1).

A Saint-Pierremont, le devoir des compatriotes de Mabillon est donc un devoir étroit vis-à-vis de sa maison natale jusqu'ici sauvegardée et restée presque intacte au dedans et au dehors dans sa façade, les trois pièces du rez-de-chaussée, le grenier, la cour et le jardinet. Le modeste logis a été étudié et reproduit à plusieurs reprises (2), sa cause a été plaidée, des mesures de préservation ont été combinées, et il semblait que l'avenir n'avait qu'à assurer le maintien de l'état de choses garanti indéfiniment.

En effet, lorsque furent posées, en 1878, les plaques commémoratives de Mabillon dans l'église de Saint-Pierremont, la maison natale avait été rachetée et des dispositions furent prises pour qu'elle servît de logement à un ou plusieurs vieillards en souvenir du père du bénédictin, mort presque centenaire sous cet humble toit. L'acquéreur était M. l'abbé Lourdet, curé de Saint-Pierremont, décédé au même lieu en 1896. Grâce à ses soins, tant qu'il vécut, la maison fut convenablement entretenue et pourvue d'une respectable gardienne, âgée et tombée dans l'infortune (3). Par son testament, en date du 7 juillet 1885, il léguait cette maison à la mense archiépiscopale de Reims, sous la réserve d'usufruit en faveur d'une autre personne également digne d'intérêt, Mme veuve Michel, qui avait été à son service jusqu'à son décès. Le legs fut accepté et autorisé régulièrement. L'usufruit dure encore pour la maison, mais l'usufruitière n'habite pas l'immeuble, elle s'est retirée à Bar-lès-Buzancy et loue la maison dans des conditions que nous indiquerons plus loin (4).

C'est à cette heure et pour cette cause qu'une sollicitude particulière s'impose, au nom de l'histoire, à tous ceux qui tiennent à

(1) « Tout au début du XIXe siècle, peut-être même en l'année 1800, une circulaire fut, sous l'inspiration directe du Premier Consul, adressée par le citoyen François de Neufchâteau, Ministre de l'Intérieur, à tous les Préfets de la République à l'effet de rechercher et connaître les maisons dans lesquelles des grands hommes ont pris naissance. »

La maison de Pierre Corneille par H. Paulme, discours à l'Académie de Rouen prononcé à la séance publique du 12 décembre 1907, publié dans le *Précis des Travaux* de cette Société pendant l'année 1906-1907, p. 47.

(2) *La maison natale de Dom Mabillon*, avec les vues de la façade et du foyer, br. in-8° de 20 pages, *Caen*, 1885 (extrait du *Bulletin monumental*, t. LI). — Nous possédons les vues de la façade et du foyer dessinées par le graveur Adolphe Varin, qui a gravé au burin la planche indiquée ci-dessus.

(3) Sur cette acquisition faite au prix de 500 francs, voir les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXIV, année 1877-78, ou l'extrait de ce volume : *Etude sur Dom Mabillon*, 1879, appendice, p. 240 et 241.

(4) Déclaration faite à l'Inventaire du palais archiépiscopal de Reims en 1906.

Digitized by Google

la conservation de la maison de Mabillon. Voici qu'elle figure, en effet, sur la « Liste des biens ayant appartenu aux établissements publics du culte qui avaient eu leur siège dans le département de la Marne », en ces termes : « Mense archiépiscopale de Reims, Saint-Pierremont, Maison dite Dom Mabillon, n° 705 de l'Inventaire, legs abbé Lourdet, usufruit de M. V. Michel. » (1). A la suite de cette publication et dans un délai qui ne peut tarder à expirer, il devra être fait attribution par l'État de cette maison historique. Lui conservera-t-on ce caractère, et l'attribuera-t-on à un établissement public pouvant veiller à sa conservation après la fin de l'usufruit? Sera-t-elle au contraire réservée jusqu'au décès de Mme veuve Michel, vendue à ce moment et livrée par conséquent à bien des risques et des difficultés de sauvegarde dans son état actuel? Là est le problème, la question qui nous préoccupe pour un avenir prochain, et en vue de la solution de laquelle nous avons été de nouveau visiter la patrie de Mabillon le 19 juillet dernier.

Voici, sommairement raconté, ce que nous avons constaté sur place, et tout d'abord nous avons remarqué avec plaisir que les visiteurs de ce chétif logis sont bien accueillis à Saint-Pierremont. L'Administration municipale, nous n'en doutons pas, se prêterait au besoin à favoriser la conservation de ce souvenir si honorable pour la localité. Nous pouvons indiquer comme s'intéressant aussi à cette cause dans la contrée : M. Bernier, propriétaire actuel de l'ancien château de Saint-Pierremont; M. Hannotin, résidant à La Berlière ; M. Roger Graffin, membre de l'Académie de Reims, résidant au château de Belval. On nous a cité des visiteurs qui étaient venus récemment apporter aussi un témoignage d'intérêt à la mémoire de D. Mabillon en franchissant ce seuil rustique, sur la porte duquel une petite plaque de marbre porte simplement ces mots : *Jean Mabillon, né le 23 novembre 1632* (2).

La maison, du moins son étroite façade, et la muraille sur la rue sont en bon état d'entretien apparent. Après le décès du cardinal Langénieux, archevêque de Reims, qui s'était associé à la pensée de préservation de M. l'abbé Lourdet, l'administrateur

(1) Publication faite en exécution de l'article 9, paragraphes 7 et 9, de la loi du 9 décembre 1905, complétée par la loi du 13 avril 1908, dans le *Journal officiel* du samedi 13 février 1909, page 1505.

(2) Plaque de marbre noir bien fruste aujourd'hui, posée là en 1878 par les soins de M. l'abbé Guillaume, curé-doyen de Buzancy.

Digitized by Google

de la mense vint en 1905 visiter l'immeuble avec deux architectes de Reims, MM. Léon Margotin et Ed. Lamy, qui en dressèrent le plan par terre, dont nous avons reçu une copie facile à repro-

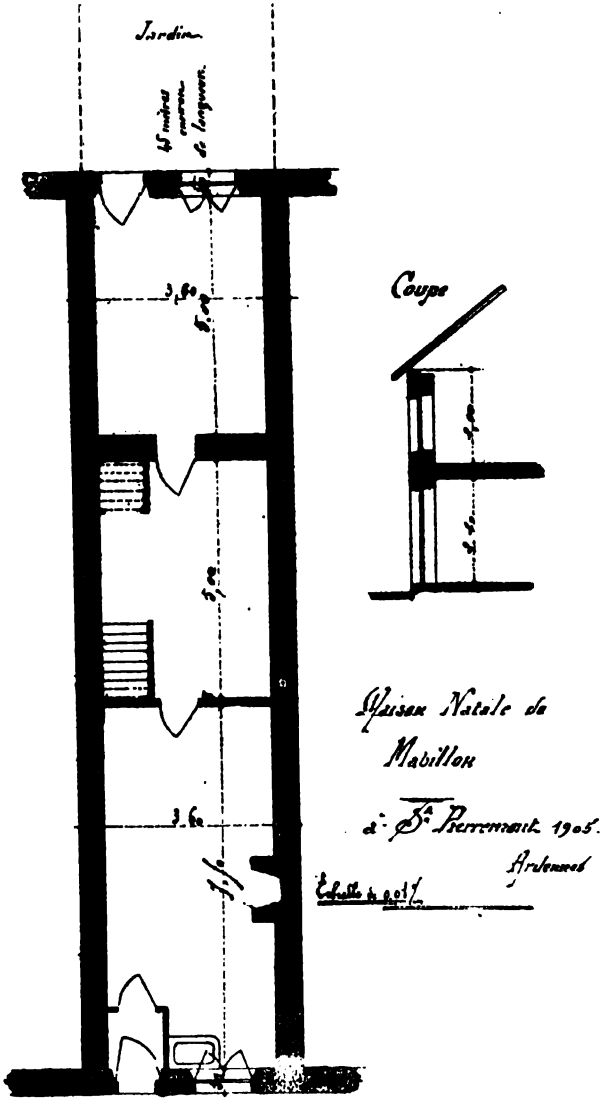

duire ici. On affecta alors une certaine somme à la réparation des parties en mauvais état depuis le décès du testateur. Survint

Digitized by Google

l'année suivante, en décembre 1906, à la suite des conséquences de la loi de Séparation de l'Église et de l'État et du défaut d'association formée pour recueillir les biens de la mense archiépiscopale, la mise sous séquestre de l'immeuble d'une valeur si infime en lui-même et cependant si digne d'intérêt. L'usufruit, dont nous parlions plus haut, subsistait quand même au profit de Mme Michel, mais les réparations cessant d'être faites aux frais de la mense mise en liquidation, c'eût été à l'usufruitière à y pourvoir. Elle ne voulut pas s'y engager à cause de son âge et craignant une trop lourde charge, et les choses allèrent en empirant depuis trois ans. La toiture en tuiles sur le devant et le plancher entre la chambre et le grenier, du même côté, se trouvent aussi en fort mauvais état. Des réparations urgentes sont donc devenues nécessaires et il faudrait compter sur une dépense de plusieurs centaines de francs pour y remédier d'une manière durable.

La maison est louée par l'usufruitière, moyennant 40 francs par an, aux époux Potron-Gilmer, propriétaires et habitants de la maison voisine, où ils sont étroitement logés et désirent par conséquent s'agrandir. Ils entretiennent avec soin la pièce d'entrée sur la rue où se trouve la cheminée gothique, mais les deux pièces suivantes sont transformées suivant leurs besoins, sans détériorations néanmoins. Il n'y a pas péril entre leurs mains en ce moment au point de vue de la physionomie extérieure du logis et de sa distribution intérieure ; ce péril ne viendrait qu'après la cessation de l'usufruit et après une acquisition, si elle devenait possible alors et permettait une transformation. La vente à un particulier ouvrirait d'ailleurs la voie à bien des risques d'avenir, à des mutations de propriétaires laissant planer l'incertitude sur le maintien des intentions que la mense devait accomplir dans la pensée du testateur.

A notre avis, un corps moral, une société savante reconnue comme établissement d'utilité publique, serait le meilleur gardien d'intentions semblables. Ce que fait l'Institut pour les domaines et pour les legs à lui confiés, s'il nous était permis de prendre un exemple si élevé, une Société régionale ne pourrait-elle pas l'entreprendre en faveur de cette humble maison qui importe réellement à la gloire du pays ? Notre vœu ne peut s'étendre au-delà de cette formule dubitative à cause des charges d'entretien résultant d'une pareille mission ; nous demandons

Digitized by Google

seulement que l'affaire soit prise en considération autant par les pouvoirs publics que par l'opinion qui a bien ses droits en pareille matière. Mais l'opinion, il faut l'instruire, il faut en éclairer l'avis, en stimuler l'action, il faut s'adresser à tous ceux qui ont mission et capacité de parler, insister près d'eux sur la gloire locale de Mabillon, attirer des visiteurs, répandre des vues de cette maison et y rattacher les esprits (1).

Déjà, il y a deux ans, une allocution d'un homme tout dévoué aux souvenirs des bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur vint réveiller le nom du plus grand d'entre eux parmi les habitants de Saint-Pierremont (2). Ce trop rapide passage ne suffit pas, il faudrait quelques conférences locales suivies par des auditeurs de tous les âges et de tous les rangs dans nos villes et nos bourgs des Ardennes, de l'Argonne et du Rémois, et qu'une souscription, ouverte aux plus modestes offrandes, vint permettre la constitution d'un fonds d'entretien assuré en faveur de la maison natale de Saint-Pierremont. Si ce fonds d'entretien, montant à quelques milliers de francs, pouvait être recueilli et constitué en dotation à une Société savante de la région dans ce but déterminé, notre idée aurait pris corps et elle pourrait aboutir avec le concours des pouvoirs locaux, des représentants du pays, et, au besoin, avec l'aide du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et l'École des Chartes ne seraient pas non plus indifférentes à ce témoignage rendu à l'érudition française dans un coin du territoire. Maintes fois les corps savants de la capitale ont marqué leur intérêt à des manifestations de ce genre, et c'est à l'abri de leur haute influence et de leur patronage que nous plaçons notre projet de sauvegarde de la maison natale de Mabillon.

Henri JADART,

Conservateur de la Bibliothèque de Reims.

Villers-devant-le-Thour (Ardennes), le 30 septembre 1909.

(1) Détails fort obligeamment donnés sur l'état de la maison par M. l'abbé Jurion, curé de Saint-Pierremont, dans une lettre du 30 septembre 1907. Envoi par lui des sept cartes postales avec vues de la localité, au nombre desquelles ne figure pas encore la maison de Mabillon.

(2) M. l'abbé Corbierre, auteur de travaux d'art et de recherches sur la correspondance bénédictine, parla en l'église de Saint-Pierremont, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de D. Mabillon, le dimanche 24 novembre 1907.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

1. **Dom Jean Mabillon (1632-1707). Etude suivie de documents inédits sur sa vie, ses œuvres, sa mémoire.** *Reims*, 1879, vol. in-8° de IV-276 p., pl. et figures. (Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXIV).

2. **Les relations de D. Jean Mabillon avec le pays laonnois.** — *Laon*, 1880, in-8 de 16 p. (Extrait du *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XXIV).

3. **La maison natale de Dom Mabillon et son monument dans l'église de Saint-Pierremont.** — *Caen*, 1885, in-8 de 20 p., figure. (Extrait du *Bulletin monumental*, t. LI).

4. **Dom Mabillon et la réforme des prisons.** — *Paris*, 1885, gr. in-8 de 20 p. (Extrait de la *Revue de la Société des Etudes historiques*, 1885).

5. **Dom Thierry Ruinart (1657-1709). notice suivie de documents inédits sur sa famille, sa vie, ses œuvres, ses relations avec D. Mabillon.** — *Paris*, 1886, vol. in-8 de VIII-190 p., pl. et figures. (Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXVII).

6. **Correspondance de Richard-Augustin de la Haye, religieux écossais, curé de Saint-Pierremont. avec D. Mabillon et D. Ruinart (1697-1708).** — *Paris*, 1887, gr. in-8 de 16 p. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, mai 1887).

7. **L'origine de Dom Mabillon à Saint-Pierremont. ses études à Reims.** publié à l'occasion du second anniversaire séculaire de sa mort. — *Ligugé*, 1908, in-8° de 47 p., figures. (Extrait du volume des *Mélanges Mabillon*, 1907).

Digitized by Google

L'Avocat Benissein et les Jésuites de Charleville (1758-1759)

(SUITE).

6e lettre. — Le P. Jacquet à Payot.

Charleville, 19 Aoust 1758.

MONSIEUR,

Il n'est pas difficile de vous donner les éclaircissemens que vous demandez. Les 50 arpens situés à Sorel, touchant lesquels vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et sujet d'une contestation qu'on nous fait injustement, sont précisément le premier acquets que nos anciens Pères ont fait cinq ans après notre fondation en cette ville. nous avions à Sorel deux maisons qui firent longtemps la campagne ou le lieu de la récréations des nôtres. Le bail de 1630 nous y réserve *une chambre et le service nécessaire pour nos malades en cas que le Fleau, ce qu'à Dieu ne plaise, recommence a Charleville*. Les dittes maisons subsistèrent jusqu'à ce que le Roy (1) fit fortifier le Mont-Olympe et nous obligea de les raser ; tout Sorel subit le même sort, les terres resterent sans habitans et sans culture, Alors, nos pères plantèrent des épines tout autour du terrein pour s'en conserver la connaissance et possession, les épines subsistent et font limites aujourd'hui avec des heules (2) et d'anciennes bornes. Depuis le procès intenté on a eu la bonté d'en arracher deux que j'ai fait remettre. Après les ravages des guerres qui survinrent à la contagion (3), notre terre denuée de Maison ne fut plus louée qu'à des pauvres gens et cultivée à la manière des Triots de dix en dix ans tantot dans un canton et tantot dans l'autre ; mais toujours constamment affermée, ce qui sera prouvé par les baulx et le témoignage des anciens qui l'ont vu jusqu' [ci] annuellement labourée par les fermiers dans quelques-unes de ses parties. l'année passée, la partie occidentale et méridionale marquées B C furent encore empouillées d'avoine, cette année on vient de moissonner un

(1) Louis XIII (voy. Dom A. Noël, *Not. hist. sur le cant. de Charleville*, p. 39.)
(2) Heule, ou hôle, levée de terre.
(3) C.-à-d. qui succédèrent à la peste.

Digitized by Google

grand champ de segle qui était au beau milieu du terrain A ; or remarques s'il vous plait Monsieur qu'on ne permet point de labourer dans les aisances. notre terre n'est donc pas aisances. La personne qui occasionne la querelle et qui la fomente mal à propos, c'est Madame Benissein ; cette dame depuis deux ou trois ans a mis touttes ses terres de triots en labour réglé. Voyant que j'en allois faire autant de mon côté, sur notre terrein dont elle esperoit faire le paquis de sa ferme et de ses moutons, elle nous a attaqué d'abord par des voyes de fait dont je vous instruirai verbalement, ensuite par une grêle d'assignations, elle a envoyé des lettres circulaires aux communautés de Damousi, d'Houdisy et à Sorel où elle exorte les habitans à se joindre à elle et à lui pretter leurs noms et signatures promettant qu'elle feroit les frais et dépens du procés à elle toutte seule. Ses lettres furent luës à l'issüe des Vèpres comme on lit les ordres du Roy ou de Mgr le Duc ; elles me sont tombées entre les mains et j'en ferai bon usage. en conséquence des dittes lettres délibération fut tenüe à Damousy, où la justice et les anciens ouïs il fut résolu qu'il se feroit une députation chez nous de quatre des notables pour examiner nos titres Baulx etc. fut fait et dit ; les députés se rendirent au Collège, je leur montrai nos titres d'acquisitions ; le nommé Varloteau greffier et Rousseau Maire de Damousy tenoient les originaux et moi les copies collationnées. après lecture faite la conclusion fut que pour nous rendre la justice que le public scait nous etre duë par une possession ancienne, connüe d'un chacun et jamais contestée, on meneroit les anciens sur les lieux, dont ils avoient été fermiers plus de 40 ans. qu'il s'en feroit une nouvelle reconnoissance et séparation d'avec les aisances, suivant les limites renseignés par les fermiers actuels et précédens ; c'est pourquoi pour prévenir toutte contestation à l'avenir, cet abornement s'est fait le 20e juillet dernier à la satisfaction de tout le monde, excepté de Madame Benissein. La justice de Damousi étoit à la tête, les échevin, les Maire et Syndic de Warcq, Damousi et Houdisy, les anciens à l'age de 86 ans s'y étoient rendus à pied, nous étions au moins vingt ; tous y ont reconnu que nôtre terrein avoit toujours été distingué des aisances, possédé paisiblement de leur connoissance par les pères Jésuites de Charleville, l'ont éborné vers les aisances, en conséquence et en ont dressé procès verbal déposé au gref de Damousy.

Digitized by Google

Quelle peut donc être, Monsieur, cette communauté qui réclame des aisances prétenduës usurpées ? Seroit ce quelques habitans de Sorel, mais outre que Sorel ne fait qu'un hameau de six feux dépendans de Damousi, trois de ses bourgeois consentoient à l'abornement savoir Mr de Foucaut ; Guillemin qui menoit les bornes et les plantoit et notre fermier (1) ; ceux que Madame Benissein avoient *(sic)* engagé par sollicitation à nous plaider avec elle, viennent de me signifier leur désistement pur et simple du procès pardevant notaires, c'est donc Madame Benissein seule qui se qualifie personnellement du nom de communauté de Sorel quoiqu'elle n'en soit pas membre faisant habituellement sa demeure à Charleville.

La lettre continue en parlant de terres de 45 arpens et 5 arpens acquises par contrats notariaux de 1625 ; — elle revient à Mme Benissein :

..... Non Monsieur ce ne sont point les fermiers qui se plaignent réellement, ils s'y prendroient bien tard, d'ailleurs ils parlent contre leur propre intéret et ceux de Mgr le Duc. Car si je fais valoir le terrain, il est évident que leur terrage en vaudrat de mieux, c'est donc Madame Benissein encor qui les a gagné, qui leur fait jouër le personnage et qui s'étant engagé dans une mauvaise cause fait intervenir les fermiers pour tacher de m'intimider. c'est à dire qu'elle voudroit bien être appuyée du crédit de M. le Duc. Sa finesse se découvre de loin, quoiqu'il en soit, les interêts de ce seigneur sont parfaitement indépendans des siens, et après liquidation de procèz avec cette dame dont je viens d'évoquer l'affaire au Conseil du roy après consultation d'avocats faite à Paris ; je serai toujours pret à faire pleine et entière satisfaction et à remplir toutte justice envers Monseigneur et à vous prouver entre vous et moi l'authenticité et l'équité de notre bon droit par titres, possessions, 17 baulx anciens et modernes, registres du colleges, reconnoissances en bonne forme, anciens arpentages, cartes figuratives, fermiers jeunes et vieux, billets de partage, par ceux même de Mr Benissein que je battrai par ses propres armes.....

La lettre continue par des développements sur la même question et annonce le plan au dos de la feuille.

..... J'ai eû si peur d'empietter sur les aisances des dittes communautés que j'ai fait faire à grands frais deux fois

(1) Hésan.

Digitized by Google

l'arpentage de notre terrein. Le premier fait par un nommé Jussey qui demeure présentement à Rethel me donnoit trop et prenoit beaucoup sur les aisances. Les communautés vinrent se plaindre; je leur fis sur le champ satisfaction aux depens de Madame Bénissein qui à toutte force avoit voulu s'emparer d'un jeune bois à nous appartenant, Mr Jussey fut témoin d'un pourparler que j'eu, à ce sujet, avec un certain Monsieur qui n'auroit pas du se mêler de nos opérations, j'ai repris le dit terrein ou petit bois, de là sont venus les procez que Me Benissein me fait. Je me suis restraints alors aux anciennes limites connües des fermiers et je m'en tiens à l'abornement et à ce que Mr Prévot Arpr royal m'a livré en dernier lieu. Voilà à peu près Monsieur, touttes les connoissances que je puis vous donner, j'ai lieu d'espérer que vous en serez satisfait. Je suis bien charmé de trouver cette occasion de vous assurer au moins du dévouement respectueux avec lequel je serai toujours, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JACQUET, Jésuite,
Proc. du Collège.

Ne communiqués pas mes raisons de deffense à mon adverse partie ; vous êtes juge entre nous, je requiers cela de votre probité.

7e lettre. — Fournier à Payot.

Ce fragment d'une lettre de l'huissier Fournier nous renseigne sur le mode de perception, à Damouzy, des droits de cens et de bourgeoisie affermés par le Duc.

..... Une autre difficulté se présente encorre, les souverains du Paraguaÿ (1) ou des aisances de Sorel, paye *(sic)* tous les ans au fermier de M. le duc de Mazarin sept sols six deniers pour leur bien situés à Sorel. La Cedulle ne fait point mention de ce bien, ni de la somme que le fermier doit toucher, on ne sçait en quoy consiste ce bien et si réellement ils l'ont accensé au seigneur pour cette modique somme, toutes les cédulles depuis plus de 35. ans n'en parlent point. On ne peut, pour les intérêts de M. le Duc, se dispenser de demander communication de ce prétendu

(1) Les PP. Jésuites.

Digitized by Google

acte d'accensement, à l'effet de voir combien ils ont accensé de terrain et quel est le cens au juste.

Tout ce que je sçay, la justice de Damousy est dans l'usage, moyennant 3 ou 4[l] que le fermier luy paye, de ramasser le lendemain de Noël de chaque année le droit de bourgeoisie, dans lequel le fermier des pères noirs luy paye 7[s] 6[d], et je viens d'apprendre, lorsque quelques habitans vouloient usurper une terre au seigneur, et qu'ils s'en estoient mis en possession, ils l'accensoient verbalement et payoient ce cens à la justice de Damousy qui en rendoit compte au fermier, dont ce dernier touchoit sans sçavoir si ces terres estoient bien ou mal accensés, et par là je pense que les pères noirs sont du nombre des usurpateurs.....

Charleville, le 20 aoust 1758. FOURNIER.

8e lettre. — Benissein à Payot.

Benissein annonce à Payot qu'il a reçu signification du désistement de trois habitants de Sorel et qu'il a dénoncé aux PP. : il en envoie copie à Payot. Il ajoute :

Hier Madame de Valsemoy a eu la bonté d'aller elle-même porter votre lettre au T. R. père Belzebut, recteur du College, qui l'a reçue très grossierement, et qui lui a cependant dit qu'il vous feroit reponse. J'ay été extremement mortifié de la démarche qu'a faite Madame de Valsemoy, que j'avois prié d'envoyer seulement sa servante, elle est piquée avec raison de l'impolitesse de la noire Révérence, à qui elle avait dit que cette lettre étoit dans un paquet que lui aviés adressé....

..... Un capitaine de nos guides a été pendu à l'armée pour avoir été en correspondance avec le prince Ferdinand de Brunsvik dont il étoit l'espion depuis le commencement de la campagne. Nos affaires vont bien sur le Rhin....

A Charleville, 13 aoust 1758. BENISSEIN.

(P. S.) J'ay prié Madame de Valsemoy de vouloir bien mettre l'adresse sur le paquet parce que je ne me fie point à la poste de Mézières où mon écriture est connue et où les Tricornes vont tous les jours.

Digitized by Google

9e lettre. — Payot à Benissein.

A Mazarin, ce 1er Sbre 1758.

Je vous renvoye, Monsieur, le procèz-verbal de prétendu ébornage et de reconnoissance que les enfants d'Ignace charlevilains *(sic)* se sont menagé. je trouve l'un et l'autre merveilleux pour leur faire perdre leur procès s'ils n'ont pas de meilleurs titres :

En discutant le bornage, il montre comment on peut soutenir que le bornage n'est pas concluant.

.....mais parlons d'autres choses : vous m'avez marquéz que l'appel des dindons était au Grand Conseil et leur procureur Jacquet me marque que c'est au Conseil du Roy, ne confondons point je vous prie le conseil privé d'en haut, et le grand conseil, et il est interressant d'être certain sur ce fait. Sy c'est au Grand Conseil, je crois pouvoir me flatter d'y avoir un homme unique, et que je pourrois rendre le maître de la rédaction de l'arrêt, le tout en bonne solide et justice établie sur les seuls titres, et je vous garantis que si nos noirs adversaires n'en ont point, c'est autant de f..... (ce ne sera peut être pas la première fois de leur vie) ainssy pour les servir dans leur gout mandez moy vite sy c'est au Grand Conseil que leur appel est porté je le voudrois de bon cœur, mon mémoire s'expliquera davantage ainsy je ne veux point de cette épitre en faire le second tôme.

Trouvez donc bon que je termine par les assurances du désir que j'aurois de tondre les plus grands tondeurs de l'Europe, disons mieux de toutes les parties du monde dans lesquelles on a laissé pululler cette engence vermineuse, que mes lettres ne vous échappent point je vous prie car je sçais à n'en point doutté que ces politiques en tout genre seroient capable de les recueillir pour en user au besoin ; en voilà assés pour aujourd'huy.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait et sincère attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Trouvez bon que je place
ici mes respects pour Madame.

Digitized by Google

Les **10e lettre** (29 août) et **11e** (3 septembre), de **BENISSEIN à PAYOT**, reviennent, entre autres choses, sur la juridiction devant laquelle l'appel doit être porté. C'est au Grand Conseil et non au Conseil du Roi que vont les « causes des Gomorriens ».

La **12e lettre** (3 septembre) (en minute) de **PAYOT** au **P. JACQUET**, où il se félicite de sa bonne volonté et des éclaircissements donnés par lui ; il lui demande de nouveaux détails sur les baux anciens.

Le **P. JACQUET (13e lettre)** (9 septembre) répond que les pièces sont toutes parties à Paris.

La **14e lettre** est de **FOURNIER** (14 sept.). **BENISSEIN** attend, dans la **15e** (18 sept.), un mémoire de Payot à l'appui de ses prétentions. Il remercie du mémoire « trésor de recherches et de solidité » **(16e lettre)** (25 octobre) (1).

17e lettre. — Benissein à Payot.

Monsieur,

Vous avés reçu aujourd'huy une lettre de Madame de Valsemoy et elle me charge aujourd'huy de vous écrire, n'ayant pas pu vous mander la mort de Madame Lecourt qu'elle n'a apris qu'après midy, elle va le matin à l'enterrement à Mézières et n'a pas le temps de vous récrire. La pauvre Mme Le Court est morte subitement, elle était descendüe à la cave pour tirer à boire pour le diner : un demi quart d'heure après on l'y a trouvé morte tenant encore sa chandelle a la main. Il me semble qu'il y a beaucoup de vieux meubles dans cette maison, je crois devoir vous avertir afin que si vous le jugés à propos on fasse apposer incessament le scellé a votre requête ; vous marquerés votre intention. Autre nouvelle : le Sr Valsemoy fils de Mde Chatelain est mort ; ainsi M. de Valsemoy n'a plus rien à craindre de la part de Mde Chatelain qui a si souvent menacé d'attaquer la donnation. 3e nouvelle : le St Gardet, que bien vous connoissés pour un original accompli est marié le jour du Mardy gras avec Mde La quintanne marchande a Charleville qui entre autres avantages lui aporte en dot quatre enfans tous faits. je pense que vous n'ignorés pas que le procès des jésuites à Lisbonne est terminé, que l'on a enlevé à 3 de ces bons pères la peau de la tête, du cou et des épaules, et que l'on a versé sur la chair vive de l'hujle bouillante et du plomp fondu, que deux ont été roués vifs et huit pendus, que toute la sainte société est banni du Royaume de Portugal, avec ordre d'en sortir dans deux fois 24 heures. permis au peuple de courir sus après le temps passé : leur maisons razées et leurs biens confisqués au profit du Roi, ainsi je ne vous en parlerai pas. vous scavés aussi sans doute qu'un jésuite a fait banqueroute de 1700000 l à Paris, qu'il est en

(1) Ce mémoire existe aux Archives du Palais de Monaco, T. 74 (liasse Sorel).

Digitized by Google

prison avec son complice, que par arret toutes les maisons des jésuites de France sont condamnées solidairement au payement de cette somme de même qu'un autre arret qui les a aussi condamné solidairement au payement de 14000000 de principal et de 11000000 d'intérêt pour une ancienne affaire qui seroit trop longue a raconter. Le procès des jesuites de Lisbonne est imprimé publiquement à Paris, et l'annonce en est affichée à tous les carfours, j'en attends avec impatience un exemplaire que je me dispose à faire signifier par extrait à leurs associés pour réponse à leur demande en réparation d'honneur qu'ils ont formé contre moi, au cas qu'ils y persistent. je profite d'un tems aussi favorable pour poursuivre au Conseil du Roy ces saints Malagridas que me font presser de tous côtés de consentir a un accomodement. Ils m'ont fait proposer de me vendre à rente les biens qu'ils possèdent où dont ils se sont emparés sur notre terroir, mais je m'imaginerois avoir aussi peu de conscience qu'eux si j'achetois ce qu'ils ne sont point en droit de vendre.

Le R. p. procureur est actuellement regardé comme un envoyé de Dieu à Damouzy et à Oudisy (1) où depuis environ deux mois il ne cesse d'aller dire la messe et de prêcher. j'ay apris de gens qui ont entendu ses sermons qu'il s'étend beaucoup sur les indignes manœuvres de ceux qui par des procès veulent ravir le bien d'autruy et que je suis estimé ni plus ni moins qu'un loup gris parmi les paysans qui élèvent jusqu'au ciel La vertu, l'éloquence, le zèle, l'humilité et la charité du sermoneur, mais peu m'importe. je ne désespère pas qu'il sera cannonisé avec les très Reverends et Bienheureux pères Malagrida, Jean de Matos, et Jean Alexandre martirs de Lisbonne. voilà Monsieur avec quelle artifice les scélérats séduisent le peuple. La religion est entre leurs mains une machine à laquelle ils ajoutent tous les jours de nouveaux ressors. C'est assés vous ennuyer, il est tems de finir, je vous souhaite une parfaite santé, mes respects s'il vous plait à Madame Payot. j'ay l'honneur d'être avec le plus sincère attachement

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

BENISSEIN.

A Charleville, le 4 mars 1759.

J'oubliois de vous dire de la part de Madame de Valsemoy de ne pas payer à Mr Petit pour Mr Mercier le quartier qui échoira en Mars.

(1) Hondizy.

Digitized by Google

18e lettre. — Du même au même.

Monsieur,

Vous trouveréz cy jointe la copie du mémoire (1) que j'envoye à Paris ; j'ay profité de vos instructions et je me suis attaché principalement à détruire le fameux procès verbal de Nosseigneurs les Maires et échevins de Damousy et Wacq, et à éloigner la preuve testimoniale que les R. P. Malagridas pourroient proposer et je reconnois la proprieté du terrain a Madde la Duchesse. On me mande de Paris que jamais temps ne fut plus favorable pour suivre des procès contre ces pieux solitaires qui n'osent plus sortir de leurs maisons à Paris, que l'assasinat du roy de Portugal (2) n'a point augmenté leur crédit ny leurs protections et que de 500 pensionaires qu'ils avoient au Collège de Louis le grand il ne leur en reste pas 70. Dieu a sans doute permis que je differasse jusqu'au tems marqué par sa Providence pour dévoiler aux yeux de toute l'europe le saint caractère jésuitique, si bien peint dans la celebre prophetie de Sainte hildegarde de 1415. Cité dans les annales de Baronius, on m'assure que leur avocat au grand conseil passe pour un très honnête homme. incapable de soutenir une mauvaise cause, si cela est vrai, où ces rusés politique se sont trompés dans le choix qu'ils ont fait ou leur avocat a pris l'esprit hypocrite de la sacrée société. je ne suis charmé que vous alliés à Paris qu'autant que ce voyage vous sera avantageux, mais, s'il faut que vous voiés absolument cette brillante ville, je compte sur votre secours et sur les promesses que vous avés eu la bonté de me faire. j'attends avec impatience l'arret rendu contre les Loyolistes portugais qu'on doit m'envoyer incessament de Paris. un des grands amis de ces pères m'est venu dire bien serieusement et de leur part de ne point parler mal d'eux et qu'ils avoient intenté un procès criminel au gazetier de Cologne pour avoir calomnié leurs confrères par un faux arret, comme je sçais le contraire j'ay répondu qu'il y avoit longtems que j'étois instruit de ce procès et qu'il y avoit même déjà eu une sentence qui ordonnoit que sans préjudice aux droits des parties, la suite du dit arret seroit imprimé par provision dans la gazette jusqu'à la fin, il est seulement vrai qu'on la continue et que dans

(1) Le mémoire se trouve encore au dossier.
(2) Il s'agit de l'attentat contre Joseph Ier. Les historiens discutent encore pour savoir à l'instigation de qui il fut commis.

Digitized by Google

chaque gazette nous en avons de longues tirades. Madame de Valsemoy vous embrasse et Madame Payot, le tems est si affreux par les pluyes continuelles qu'elle n'a pu encore aller à Mézières pour s'informer des oppositions en question, au greffier qui ne lui en a fait aucune mention dans sa lettre. Ma femme vous fait mille compliments et vous remercie de vos attentions ; mes respects je vous supplie à Madame Payot.

J'ay l'honneur d'être avec le plus sincère attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BENISSEIN.

A Charleville, le 10 mars 1759.

19e lettre. — Mme Benissein à Payot.

à Charleville ce 30 Mars 1759.

Je suis Monsieur, dans des inquiétude continuel au sujet de notre procès avec les Jésuites ; je reçois tous les jours des lettres de mon frère qui s'est chargé de notre affaire qui mande qu'il est impossible que nous gagnions ce procès. Si Madame la Duchesse n'y intervient pas que nous ne sommes point en droit de réclamé un terrain qui ne nous appartient pas mais Bien à Madame la Duchesse et dont de mémoire d'homme a toujours été nos paturages et sont les seuls que nous ayons, car il n'y a point à Soreau de terrain en épargne n'y en reserve et les soixante huit jours de triots que les jésuites viennent de faire labourer et ensemencer en avoine étoit le seul endroit que nous avions pour faire paître nos bestiaux. je m'en va faire faire une carte du terrain qu'ils usurpent je l'en verrez *(sic)* à mon frère qui aura l'honneur de vous allé voir quand vous serez à paris et je vous prie, Monsieur si vous trouvez le moindre doute et que Madame la Duchesse ne veule point intervenir dans cette affaire d'avoir la bonté de dire à mon frère le partie le plus prudent que nous aurons à prendre, je vous en aurés une vray obligation. j'ay l'honneur d'être avec une parfaite considération Monsieur votre très humble et très obéissante servante.

AUDENET BENISSEIN.

Pour copie conforme :

Paul COLLINET.

Digitized by Google

POÉSIE

ARDENNE

(Sonnet)

Vois ! la Meuse s'argente aux lueurs matinales
Et la brume qui flotte estompe ses deux bords.
La Tour Grégoire veille aux pentes du Mont d'Haurs
Dans le grand Rêve blanc des Aubes virginales.

L'horizon se revêt de ses pourpres royales
Et la Forêt s'allume aux crépuscules d'or.
La lande de Rocroi se recueille et s'endort
Dans le mystère bleu des heures vespérales.

C'est la paix du Silence et la paix du Sommeil.
Je rêve, hélas, des Morts, des Passés sans réveil,
De Turenne, et des temps de Bayard, sous Mézières ;

Et par delà le roc du vieux fort Charlemont,
Je vois, au fond d'un ciel inondé de lumières,
Chevaucher, éperdus, les quatre fils Aymon.

J.-M. Carré
Agrégé de l'Université.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. Le Collège et l'Académie protestante de Sedan.

(Diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie à l'Université de Lille).

Le mardi 21 décembre 1909, M. Jean Blum, licencié ès lettres, a présenté devant la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, pour l'obtention du Diplôme d'Etudes supérieures d'histoire et géographie, un mémoire sur *le Collège et l'Académie protestante de Sedan.* Après l'ouvrage connu de Bourchenin, le candidat a pensé qu'il pourrait tirer profit des études publiées par les historiens locaux et des rares documents inédits concernant les deux établissements d'enseignement aux XVIe et XVIIe siècles, pour faire leur histoire générale. Le jury a reconnu que le travail méritait d'être accepté ; la soutenance très dégagée de M. Blum a contribué à éclairer les idées principales de son mémoire.

Ce mémoire étant encore manuscrit, nous ne pouvons en apprécier les qualités et les défauts que par la soutenance même. Il m'a paru ressortir des observations présentées par mes collègues de la Faculté des Lettres que l'auteur a été gêné par la pénurie des sources (la principale étant la Chronique du P. Norbert), qu'il a négligé de consulter les textes conservés en dehors de Sedan, qu'il a omis de situer l'histoire du Collège et de l'Académie dans l'histoire même du protestantisme à Sedan, et, reproche plus grave, qu'il n'a pas saisi toujours les rapports entre les autres Universités protestantes et la nôtre (en particulier ses rapports avec Genève qui lui a fourni des maîtres et sans doute des modèles). J'ajouterai qu'il ne semble pas avoir retracé comme il convenait l'histoire de l'imprimerie et de la bibliothèque.

Les questions posées par les membres du jury ont montré quels problèmes d'intérêt général s'agitaient à propos de l'histoire du Collège et de l'Académie sedanaise, et, une fois de plus, elles ont mis en relief la nécessité pour les érudits locaux de s'élever au-dessus des menus détails pour atteindre l'histoire générale.

Sur ces détails mêmes que je laisse de côté, le mémoire de M. Blum aura besoin de rectifications et de compléments. Après

Digitized by Google

une sérieuse reprise, peut-être deviendra-t-il dans quelques années le livre dont nous manquons encore sur les importants établissements d'instruction créés par le zèle protestant des La Marck et des La Tour.

J'ajoute que, parmi les questions proposées d'avance à l'étude du candidat, figurait, au titre de question de géographie, l'*Industrie drapière à Sedan.* Je la signale simplement pour indiquer que l'Université de Lille, comme les autres, pousse ses élèves, dans toutes les branches, à la connaissance plus profonde des choses locales.

Paul COLLINET.

II. Don d'un dessin de la bataille de Rocroi au Musée de l'Armée.

Le baron Pierre de Clairval, petit-fils de feu le commandant vicomte de Clairval, officier de la Légion d'honneur, vient de donner au Musée de l'Armée un dessin de la bataille de Rocroi (1643), tracé par le chevalier de Beaulieu, maréchal de camp et ingénieur du roi. C'est ce dessin qui a servi à dresser le plan conservé au musée Condé, à Chantilly.

III. Transformation des Annales de l'Est et du Nord en Revue du Nord.

La Faculté des Lettres de Nancy ayant manifesté le désir de ne pas continuer à collaborer avec celle de Lille pour la publication des *Annales de l'Est et du Nord,* ce périodique ne paraîtra plus. Il est remplacé par la *Revue du Nord* (publiée par l'Université de Lille seule), qui conserve dans son ressort la région ardennaise (1). Si nous sommes bien informé, les anciennes *Annales de l'Est* ne seront pas reprises et la Faculté de Nancy n'aura plus de périodique historique.

(1) Abonnement : 10 fr. par an (lib. Taffandier, à Lille).

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES ET ARTICLES CONCERNANT LES ARDENNES PARUS EN 1906 & 1907

1° OUVRAGES

SOURCES, DOCUMENTS, INSTRUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Les Sources de l'Histoire de France. — Deuxième partie : Le XVIe siècle (1494-1610), par H. HAUSER. — Fasc. I : *Les premières guerres d'Italie. Charles VIII et Louis XII (1494-1515)*. — Paris, A. Picard et fils, 1906 ; un vol. in-8°, XX-197 pp. (Prix : 5 francs). [Intéressant pour les Mémoires de Fleuranges].

Inventaire des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale sur l'histoire des provinces de France, par Ph. LAUER. — Paris, Leroux, 1906 et 1907 ; 2 vol. in-8°. [Le t. I., in-8° de XXI-504 pp., renferme l'inventaire des collections de Champagne et de Lorraine. Le t. II a paru en 1907].

Catalogue des manuscrits de la Collection des Cinq-Cents de Colbert, par Ch. de LA RONCIÈRE. — Paris, Leroux, 1907 ; in-8°.

Catalogue de la collection des portraits français et étrangers conservés aux Estampes de la Bibliothèque nationale. — Paris, Rapilly, 1907.

Les Sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales, par Charles SCHMIDT. Avec une lettre-préface de M. A. Aulard. — Paris, H. Champion, 1907 ; un vol. in-8°, 228 pp. (Prix : 5 francs). [Important pour le département des Ardennes. On y trouve les séries départementales, les indications pour les sources de l'histoire d'un département, d'un arrondissement, d'un canton ou d'une commune aux Archives nationales].

Etat sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les Archives départementales. Série L. Tome I : Ain à Loire-Inférieure. — Paris, Imprimerie nationale, 1907 ; grand in-4°, 8 pages, — 1082 colonnes. [Sur ce t. I, voir les critiques et observations d'A. MATHIEZ : *Le classement et l'inventaire des Archives départementales*, dans la *Revue d'histoire mod. et contemp.*, n° d'octobre 1907, t. IX, pp. 72-83 et 86. Il signale que dans les Ardennes, département considéré comme classé, beaucoup des documents de la série L sont restés confondus avec les documents très postérieurs de la série moderne].

Table des matières contenues dans le Cabinet historique, par Paulin TESTE. — Paris, Emile Bouillon, 1906 ; in-8°, 196 pp. [Beaucoup d'indications pour le département des Ardennes].

Table de la seconde série de la Revue de Champagne et de Brie, 1889-1901, par Henri JADART. — Bar-sur-Aube, A. Lebois, 1907 ; in-8°, 20 pp. (Extr. de la *Revue Champenoise et Bourguignonne*).

Digitized by Google

Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. — Paris, H. Champion, 1906 ; in-8°, XXVIII-XI-179 pp. et planches.

Bibliographie générale des Cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France. par Henri STEIN. — Paris, A. Picard et fils, 1907 ; in-8°, XI-600 pp. (Prix : 15 francs). [Forme le t. IV des « Manuels de Bibliographie historique ».]

Catalogue général illustré des monnaies françaises provinciales (suite). — **Les Trois-Evêchés, Champagne, Luxembourg.** 9e édition. — Paris, Cabinet de numismatique, 11, rue Rameau, s. d. [1906] ; in-8°, 160 pp. avec fig. (Prix : 2 francs).

Guibert de Nogent. Histoire de sa vie (1053-1124). publiée par Georges BOURGIN. — Paris, A. Picard et fils, 1907 ; in-8°, LXIII-253 pp. (Prix : 7 francs). (Fasc. 4) de la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire ».) [Particulièrement intéressant pour le Porcien].

La Chronique de Saint-Hubert. dite Cantatorium. Nouvelle édition publiée par Karl HANQUET, professeur à l'Université de Liège. — Bruxelles, libr. Kiessling, 1906 ; in-8°, LIII-231 pp. [Indications intéressantes pour de nombreuses localités ardennaises].

Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François, Epense, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Vassy, depuis la fin des guerres de religion jusqu'à la Révolution française, recueillis et publiés par G. HÉRELLE. — Tome II (1687-1789). — Paris, A. Picard et fils, 1906, in-8°, 287 pp. (Prix : 7 fr. 50).

Trois ouvrages, intéressant notre région, ont paru en 1906-1907 dans la « Collection des Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française », publiée par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention, publiés par Fernand GERBAUX et Charles SCHMIDT. — Tomes I et II. — Paris, Leroux, 1906-1907 ; 2 vol. in-8°, XXIV-774 pp. et XXXI-819 pp.

Les Comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial (1789-1793). Documents publiés par Ph. SAGNAC et P. CARON. — Paris, Leroux, 1906-1907 ; un vol. in-8°.

Département de la Marne. — Cahiers de doléances pour les Etats Généraux de 1789. Tome I : Bailliage de Châlons-sur-Marne. — Epernay, Villers, Paris, Leroux, 1907 ; un vol. in-8°, XXXII-872 pp. [On y trouve des Cahiers de villages du département de la Meuse, appartenant avant 1790 au Bailliage de Châlons, dont relevait le comté de Beaulieu-en-Argonne. Onze paroisses de ce comté ont leurs cahiers dans ce volume].

Album graphique de la Statistique générale de la France. Résultats du Recensement de 1901. (Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Direction du Travail. Service du Recensement.) — Paris, Imprimerie nationale, 1901 ; un vol. in-4° (avec une série de cartogrammes et de diagrammes). [D'un grand intérêt pour le département des Ardennes].

Digitized by Google

HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE MILITAIRE ET RELIGIEUSE

De la cession faite à Louis d'Outre-mer par Otton Ier de quelques « pagi » de la Lotharingie (Lorraine) occidentale (940-942), par Robert PARISOT. — Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1906 ; grand in-8°, 22 pp. (Prix : 1 franc). [Indications pour les « pagi » suivants : *Evodiensis, Mosomensis, Castricensis, Dulcomensis*].

Le maréchal de Gassion (1609-1642). par le capne H. CHOPPIN. — Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1907 ; in-8°. (Prix : 3 fr. 50). [Intéressant pour son rôle à Rocroi].

Les Protestants d'autrefois. Sur mer et outre-mer, par Henry LEHR. — Paris, Fischbacher, 1907 ; in-16, XI-402 pp.

Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789, par Armand BRETTE. — Paris, Ed. Cornély et Cie, 1907 ; in-8°, VII-134 pp. (Prix : 3 fr. 50) (avec 4 cartes sommaires des diocèses, gouvernements généraux, généralités et bailliages de France en 1789). [Cf. du même auteur : *L'Etat général des bailliages en 1789* dans « Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution. Bulletin trimestriel », 1907, nos 1-2. On y trouve un tableau général des départements avec l'indication : 1° des bailliages ou juridictions assimilées qui y avaient leur siège ; 2° des villes qui ont dû être assemblées par corporations].

Souvenirs et Fragments pour servir aux Mémoires de ma vie et de mon temps (1769-181:). par le Mis DE BOUILLÉ, publiés pour la Société d'Histoire contemporaine par F.-L. de Kermaingant. — Tome I : 1769-mai 1792. — Paris, A. Picard et fils, 1907 ; in-8°, 511 pp. (Prix : 8 francs). [Morceaux inédits, dont le récit tronqué de la fuite de Varennes, publié en 1823. L'auteur est fils du célèbre général de Louis XVI, qui joua le rôle que l'on sait à Varennes. Chapitre intéressant sur le monde de l'émigration à Coblentz, à la fin de 1791. — Le tome II : mai 1792-mars 1806, a paru en 1908].

Sur le chemin de Varennes. Vieux souvenirs du 21 juin 1791, d'après de nouveaux documents et les relations de témoins oculaires, par le Dr Albert VAST. — Paris, A. Picard et fils, 1907 ; in-8°, XV-361 pp. avec gravures. (Prix : 6 francs).

Les Emigrés français au pays de Liége, par Félix MAGNETTE. — Liège, H. Poncelet, 1907 ; in-8°, 52 pp. (Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XXXVI).

Les Emigrés français aux Pays-Bas (1789-1794). par Félix MAGNETTE. — Bruxelles, Lamertin, 1907 ; in-8°, 144 pp. (Extrait des *Mémoires de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, tome IV, 1907).

La campagne de 1794 à l'armée du Nord. Deuxième partie : Opérations, par le Colonel COUTANCEAU et le Commandant DE LA JONQUIÈRE. — Paris, R. Chapelot, 1906 ; 2 vol. grand in-8°.

Les opérations militaires sur la Sambre en 1794. Bataille de

Digitized by Google

Fleurus, par le capitaine V. Dupuis. — Paris, R. Chapelot, 1907 : in-8°.

[Ces 2 ouvrages, intéressants pour les Ardennes, sont des publications de la Section historique de l'État-Major de l'Armée].

Répertoire biographique de l'Episcopat constitutionnel (1790-1802), por le chanoine Paul Pisani. — Paris, A. Picard et fils, 1907 ; in-8°, xii-476 pp. (Prix : 7 fr. 50). [Intéressant pour Philbert, évêque constitutionnel de Sedan, et pour Nicolas Diot, curé de Vendresse, évêque constitutionnel de Châlons].

L'Episcopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905). — Ouvrage publié sous la direction de la Société bibliographique avec le concours de 90 collaborateurs diocésains. — Paris, Librairie des Saints-Pères, 1907 ; in-4°, xvi-720 pp. [Pages 403-507 sur l'archevêché de Reims, de 1821 à 1905 : 5 archevêques, notices signées de l'abbé A. Frézet, avec indications iconographiques des portraits de chaque prélat, notamment de J.-C. de Coucy, né à Ecordal].

Le parti républicain au Coup d'Etat et sous le Second Empire, d'après des documents et des souvenirs inédits, par J. Tchernoff. — Paris, Pedone, 1906, in-8°, 676 pp.

La guerre de 1870. — L'armée de Châlons. Tome III : Sedan, par le Comm^t Picard. — Paris, R. Chapelot, 1907 ; 2 vol. in-8°. (Publication de la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée).

Histoire de la Guerre de 1870-71. — Première partie : la Guerre de 1870. Tome VI : Sedan (7 août-2 septembre 1870), par Pierre Lehaucourt. — Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1907 ; in-8°, 800 pp. avec 9 cartes. (Prix : 10 francs).

La stratégie de Moltke en 1870, par le colonel Palat. — Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1907 ; in-8°. (Prix : 10 francs).

Les régiments de la division Margueritte et les charges à Sedan, par le général Rozat de Mandres. — Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1907 ; in-8°. (Prix : 7 fr. 50).

Histoire des arts militaires. — I. Histoire militaire. Tome II (2° partie) : Guerre de 1870, par le général F. Canonge. — Paris, Fanchon, 1906 ; in-8°.

Bismarck et son temps. — Tome III : 1870-1898, par P. Matter. — Paris, F. Alcan, 1907 ; in-8°. (Prix : 10 francs). [Ce tome contient le rôle de Bismarck pendant la guerre de 1870-1871].

Mes souvenirs. La guerre contre l'Allemagne (1870-1871), par le général Faverot de Kerbrech. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1907 ; in-16. [Des extraits de ce livre ont paru sous le titre : *Sedan. Souvenirs de 1870*, dans *L'Echo des Ardennes*, en juillet et août 1907].

1870. Feuilles de route. Des bois de Verrières à la forteresse de Breslau, par Paul Déroulède. — Paris, F. Juven, 1907 ; in-12, xii-819 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Recueil de notes et d'impressions en

Digitized by Google

six livres ou six étapes franchies en partant des bois de Verrières pour arriver à la forteresse de Breslau en passant par le champ de bataille de Sedan].

Notes et Souvenirs d'un officier d'état-major (1831-1904), par le colonel Ch. CORBIN. — Paris, Hachette, 1906 ; in-12, XI-302 pp. (portr.). [Notes publiées par H. de Noussanne. La 3e partie est constituée par une « interview » prise au colonel Corbin en 1886 sur *La Veille de Sedan ;* elle offre un mélange bizarre de littérature pure et de renseignements historiques].

Le pélerinage de Sedan, par Louis ARNOULD. — Paris, *Mois littéraire et pittoresque,* 1907 ; in-8°, 16 pp. (8 gravures).

Die Schlachten von Beaumont und Sedan, von Hauptmann Carl TANERA. — München, Beck, 1907 ; in-8°. (Prix : 2 marks 50). [Paru dans la Collection : « Der Krieg von 1870-1871, dargestellt mit Mitkæmpfen », Band 3].

Verwendung und Führung der Kavallerie. 1870. bis zur Kapitulation von Sedan. — VII. Teil. Das Aufsuchen, Finden und Umstellen der Armee Mac-Mahons vom 22. bis einschliesslich 30. August, von G. Cardinal von WIDDERN. — Berlin, R. Eisenschmidt, 1906 ; in-8°. (Prix : 8 marks).

Die Reiterei in den Tagen von Châlons-Sedan, 24. August bis 3. September 1870, von G. Cardinal von WIDDERN. — Berlin, R. Einsenschmidt, 1906 ; in-8°. (Prix : 7 marks 50).

Der Kleine Krieg und der Stappendienst. — III. Teil. Aus dem deutsch-französischen Kriege 1870-71, von Oberst G. Cardinal von WIDDERN. Berlin, R. Eisenschmidt, 1906 ; 2 vol. in-8°. (Prix : 4 marks 60).

Briefe des Grafen Paul Hatzfeldt an seine Frau, geschrieben vom Hautquartier Kœnig Wilhems, 1870-71. — Leipzig, Schmidt und Günther, 1906 ; in-8°. (Prix : 7 marks 50).

Précis de l'historique du 148e régiment d'infanterie, par le lieutenant-colonel HEUMANN. — Paris, Charles-Lavauzelle, 1906 ; une brochure in-8°. (Prix : 0 fr. 50).

(A suivre). Ch. HOUIN et P. COLLINET.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Histoire de la Ville de Sainte-Menehould, par Louis Brouillon. — Sainte-Menehould, Martinet-Heuillard, éditeur, 42, rue Chanzy, 1909 ; in-8°, 268 pp. (avec un plan de la ville avant l'incendie de 1719).

Depuis l'année 1837, où, dix ans après la mort de son auteur, des amis avaient publié l'*Histoire de la Ville de Sainte-Menehould et des environs*, de Claude Buirette, aucun ouvrage n'était venu rectifier et compléter les récits de l'érudit Argonnais. Dans son amour pour le passé de sa bonne ville, Buirette avait admis toutes les légendes et, sans en critiquer la valeur historique, reproduit nombre de publications anciennes, en sorte que son ouvrage se trouve être une compilation des écrits antérieurs, auxquels il a ajouté ses recherches personnelles sur le XVIIIe siècle et sur la période révolutionnaire. Il est vrai qu'il n'y avait pas mis la dernière main, quand la mort le surprit ; et cependant, tel qu'il parut en 1837, avec ses anecdotes plaisamment racontées et l'intérêt historique qu'il porte non seulement à la ville, mais encore à tous les pays environnants, il est et demeurera intéressant pour tous ceux qui aiment l'Argonne, et les futurs auteurs de monographies locales y trouveront toujours de précieuses indications sur les communautés et agglomérations argonnaises.

Après lui, M. Louis Brouillon vient de publier l'*Histoire de la Ville de Sainte-Menehould*. C'est, on peut le dire, le travail le plus consciencieux qui ait jamais été fait sur cette matière. Car, non content de contrôler les vieilles légendes reproduites par Buirette et de les ramener à leur réelle valeur, M. Brouillon a été puiser aux vraies sources de l'histoire. Aucun des anciens écrivains ne lui est inconnu ; les travaux des érudits locaux, notamment les publications de MM. E. de Barthélemy, d'Arbois de Jubainville, Lallement, lui ont fourni des témoignages indiscutables. Des séjours nombreux aux archives départementales lui ont permis de tout discuter et lui ont fourni des renseignements nouveaux. Aussi les citations des archives de la Marne sont-elles des plus nombreuses. Tout au plus pourrait-on regretter qu'il n'eût pas été mis en relations avec quelques érudits des départements voisins et qu'il n'ait pas poussé ses investigations jusqu'aux Archives Nationales ; l'histoire de Sainte-Menehould n'aurait pu qu'y gagner.

La lecture de ce livre est très attrayante pour qui aime l'Argonne ; mais de quel intérêt ne doit-elle pas être pour l'habitant de Sainte-Menehould ? On voit que M. Brouillon a écrit spécialement pour ses compatriotes. Quand il parle de la topographie ancienne du pays, il rapproche volontiers les anciennes dénominations des contemporaines ; la description des remparts détruits au XIIIe siècle y est faite avec les termes anciens, mais aussi selon les nouvelles dispositions de la ville ; les typiques noms de rues de la *Grande Auche*, de *Royon*, de *Bovelrue*, du moulin d'*Amilaville* y voisinent avec leurs noms actuels et captent l'attention du lecteur. Comme dans l'ouvrage

Digitized by Google

de Buirette, il y a un plan de la ville avant l'incendie de 1719 ; mais à la différence de Buirette qui en avait ajouté un autre de 1830, nous en cherchons en vain un qui nous soit contemporain et qui cependant aurait été bien utile pour ceux qui ne connaissent point Sainte-Menehould. Car le livre de M. Brouillon est intéressant pour tous ceux qui aiment les annales de la France entière. Placée pendant longtemps sur les frontières de la France et de l'Empire, la ville de Sainte-Menehould fut, en effet, souvent le théâtre d'événements glorieux pour notre histoire nationale, et en relisant le livre de M. Brouillon, le Français apprendra à estimer ce petit pays, qui plusieurs fois sut défendre avec intrépidité ses droits et ses libertés, qui, en dépit de tous les troubles et guerres civiles, resta toujours attaché à la monarchie, fut-il au pouvoir de l'étranger ou des révoltés. Pendant les guerres de la Ligue, la ville tint pour le roi contre les Lorrains ; en 1652, après une vaillante défense, la ville dut ouvrir ses portes au prince de Condé en révolte ; un an plus tard, l'armée royale y rentra à la grande joie de ses habitants. Tous ces glorieux faits d'armes et la prospérité de la petite patrie inspirent à l'auteur une fierté qu'il ne dissimule pas, car il est heureux de constater, avec un chroniqueur local, que la ville était « *la sureté et le repos de la frontière, l'ornement de la province et le séjour des beaux esprits qu'on venait consulter des Pays-Bas et du fond de l'Allemagne.* » Aussi n'a-t-il garde de passer sous silence le rôle de Sainte-Menehould dans l'arrestation de Louis XVI. Il y a là un chapitre très intéressant, un peu long peut-être, sur Drouet, qui fut dans la suite sous-préfet de Sainte-Menehould et dont l'existence fut traversée de terribles vicissitudes.

Quelques pages seulement sont consacrées au XIXe siècle. C'est que la ville, désormais privée de ses remparts et éloignée des frontières, est devenue calme et sans bruit. Ce calme semble préluder au majestueux silence de la forêt d'Argonne, dans lequel se cache déjà son faubourg de la Grange-aux-Bois. Puisse-t-elle ne jamais revoir les jours troublés d'autrefois et, dans la tranquillité de la paix, conserver son rôle de gardienne des *Thermopyles de la France.*

C. G.

La Cathédrale de Verdun. — Etude historique et archéologique. avec plans, dessins dans le texte et vingt planches hors texte, par M. l'abbé Ch. Aimond, licencié d'histoire, professeur à l'Ecole Saint-Louis, membre de la Société Philomathique. — Nancy, Royer et Cie, graveurs-imprimeurs, 3, rue de la Salpêtrière, 1909 ; grand in-8°, IX-226 pp. — (Publication de la Société Philomathique de Verdun.)

La Société Philomathique de Verdun vient de publier un livre que nous sommes heureux de signaler aux érudits et amateurs de beaux édifices. L'auteur, M. l'abbé Aimond, membre de la Société, est déjà connu en Argonne par les différentes études qu'il a publiées dans le *Bulletin paroissial de Varennes* et qui ont pour objet le passé de sa ville natale. Aujourd'hui, c'est un travail de longue haleine et remarquablement documenté sur la Cathédrale de Verdun. Cet

Digitized by Google

ouvrage est divisé en quatre parties qui ont pour titres : 1° l'histoire de la Cathédrale ; 2° sa description ; 3° sa décoration et son mobilier ; 4° les dépendances de la Cathédrale.

La première partie intéresse surtout les Verdunois, qui trouveront comme un résumé de leur histoire dans celle du monument qui couronne leur cité ; car la Cathédrale, comme tous les monuments de ce genre, ressentit le contre-coup de tous les événements de la ville. Nous recommanderons spécialement les autres parties de l'ouvrage à tous les amateurs des beaux arts, à tous les passionnés d'archéologie. M. l'abbé Aimond, qui aime sa Cathédrale comme on aime sa maison paternelle, la leur fera connaître jusqu'en ses moindres particularités ; par lui ils comprendront la première pensée de l'architecte Garin et son heureuse réalisation, qui donna à Verdun une des plus belles cathédrales de l'époque ; ils la suivront dans ses embellissements, puis dans ses transformations successives, dans le goût de la Renaissance et enfin au XVIIIe siècle, sous l'influence du chanoine de Plaine, sa mutilation qui fait pousser à l'auteur des cris de douleur et d'indignation. L'ouvrage est enrichi de belles gravures représentant les parties les plus intéressantes de l'édifice. Nous souhaitons à ce livre un grand succès, et nous nous plaisons à espérer qu'il contribuera à mieux faire connaître la Cathédrale de Verdun, en faisant apprécier à leur juste valeur, par le touriste et l'étranger, le monument en lui-même, son cloître, son baldaquin et ses boiseries, si justement estimés dans le pays.

G. C.

Edmond Rousse, de l'Académie française. — **Lettres à un Ami.** t. I (1847-1870), t. II (1870-1880). — Paris, Hachette, 1908, 2 vol. in-16, IX-482 pages et 579 pages. (Prix : 3 fr. 50 le volume).

Par leur forme impeccablement classique, par la fine émotion des sentiments intimes qu'elles expriment, par les délicats jugements qu'elles portent sur les hommes et les choses, par le récit des luttes d'une vie difficilement menée dans une voie toujours droite, par le tableau des événements historiques (révolution de 1848, siège de Paris et Commune) auxquels le pacifique avocat a été mêlé et où il a révélé, surtout comme bâtonnier de 1871, un courage et une énergie dignes d'admiration, les *Lettres à un Ami* mériteraient d'être lues et relues par les amateurs de plus en plus nombreux de la littérature épistolaire. Mais, d'un point de vue moins général, elles intéresseront les Ardennais parce que le destinataire de cette correspondance de 35 ans est le Sedanais Henri Vesseron, avocat et poète distingué, que Rousse a connu à l'École de droit et qu'il nous fait mieux apprécier dans son double talent judiciaire et littéraire. Rousse est venu plusieurs fois visiter son ami chez lui ; il a fréquenté les plus notables familles de Sedan, et il a excursionné en Ardenne ; il vante les mérites de la venaison ardennaise, lièvres et grives, et déplore la transformation de Sedan. Mais ce n'est guère un descriptif des beautés naturelles ; il n'a laissé dans ses lettres que quelques impressions sommaires sur les villes et les paysages de notre pittoresque contrée. Le meilleur de son œuvre, si

Digitized by Google

noble et si douloureuse, est autre part, dans la description des sentiments du cœur, toujours plus émouvante que celle des rochers, des forêts, des choses inanimées et muettes (1).

Paul COLLINET.

Taine historien de la Révolution française, par A. AULARD. — Paris, Armand Colin ; 1907, in-18, XI-333 pp. — Prix : 3 fr. 50.

La crise de l'Histoire révolutionnaire : Taine et M. Aulard, par Augustin COCHIN. — Paris, Champion. (2e éd.), 1909, in-8°, 103 pp. — Prix : 2 francs.

Taine historien et sociologue, par Paul LACOMBE. — Paris, Giard et Brière ; 1909, in-8°, 274 pp. — Prix : 5 francs.

M. Aulard s'est proposé, dans son livre, de reprendre ligne par ligne l'histoire de la Révolution française, telle qu'elle est exposée dans les *Origines de la France contemporaine* (tomes 3 à 8 de l'édition in-16 ; tomes 2 et 3 de l'édition in-8°). Il a essayé de vérifier toutes les citations de Taine, lesquelles forment, comme on sait, un imposant appareil de documentation sur des faits que, jusqu'alors, les historiens ou les pamphlétaires ne s'étaient guère donné la peine d'appuyer par les textes originaux ; et sa conclusion, c'est que l'ouvrage de Taine lui semble presque inutile à l'histoire, parce que les références inexactes y abondent, de même que les transcriptions non littérales, les erreurs tendancieuses, la crédulité et la légèreté, les assertions fantaisistes. — Il y a d'ailleurs, dans l'ouvrage de M. Aulard, autre chose que cette critique des sources : il est plein d'attaques très vives contre Taine, contre sa personne et ses idées, qui gâtent naturellement le point de vue scientifique duquel il prétendait juger seulement son adversaire.

Mais, en laissant de côté le point de vue politique, que penser de la critique des sources de l'ouvrage de Taine, telle que l'a faite M. Aulard ? Divers comptes-rendus de son livre ont déjà fait ressortir son insuffisance et surtout, quoiqu'il s'en défende, sa partialité.

M. Augustin Cochin a repris, une par une, les erreurs et lacunes reprochées à Taine dans le livre Ier de sa Révolution ; il a contrôlé le critique lui-même et, pièces en mains, il réduit de beaucoup les critiques de M. Aulard, puisque ce dernier se trompe, dans ses rectifications, à peu près une fois sur deux. En somme, dans ce livre Ier, on ne peut relever que 27 erreurs sur 550 références, moyenne des plus honorables. — Ainsi, sur le terrain du fait, les critiques de M. Aulard sont exagérées. Taine, a-t-on dit, est probablement le plus inexact des historiens du siècle. Le livre de M. Aulard donne un démenti formel à cette assertion, puisque l'œuvre considé-

(1) On lira avec intérêt, sur ces lettres d'Edm. Rousse, l'étude de son confrère, M. Alfred Mézières, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1909 (pp. 5-24).

Voici quelques fautes à corriger : t. I, p. 126, *Dijouval* au lieu de *Disjouval* ; p. 129, *Chémery* au lieu de *Hemery* ; p. 380, *les Gros-Chiens* et non *les Grands-Chiens* ; t. II, p. 376, n. 1 : *Les Allemands avaient quitté Sedan le 23 juillet 1873* et non pas *au mois de mars* ; p. 418, *château Amour* au lieu de *château Amond* : p. 472, *M. de Fiennes* au lieu de *M. de Piennes*.

Digitized by Google

rable de Taine, après avoir eu la rare fortune d'être contrôlée par l'homme de France qui connaît le mieux la Révolution, en sort, pour ainsi dire, indemne. — A propos des lacunes reprochées à Taine, M. Cochin dresse le bilan de celles de l'*Histoire politique de la Révolution*, de M. Aulard, et il ressort de la comparaison que le grand écrivain, seul, a fait un ouvrage vraiment documenté.

Mais, à notre sens, le plus grand mérite du petit livre de M. Cochin, c'est de poser la querelle Taine-Aulard sur son véritable terrain : la façon même de comprendre l'histoire de la Révolution. Aujourd'hui, on a d'un côté l'histoire des faits où, naturellement, les choses horribles l'emportent en quantité sur les choses louables, de l'autre l'historique des principes, dans lequel on néglige systématiquement les crimes révolutionnaires. En définitive, conclut M. Cochin, l'histoire véritable de la Révolution ne sera possible qu'en utilisant une troisième méthode à la fois critique et sociologique, dont l'auteur pose excellemment quelques idées directrices.

C'est au point de vue sociologique que, de son côté, M. Lacombe juge Taine. Il publiait, en 1907, un livre sur Taine et ses vues en histoire littéraire : *La Psychologie des individus et des collectivités, d'après Taine, historien des littératures*. Comme complément à cet ouvrage, il étudie maintenant les idées politiques et sociologiques contenues dans les *Origines de la France contemporaine*. Il met très exactement en lumière ce qui manque à l'œuvre du grand historien et explique la lacune de ses vues sur la période révolutionnaire et napoléonienne par la méthode même de Taine, la méthode psychologique s'appuyant sur la race, le milieu et le moment, comme dans l'histoire littéraire. Sans aller jusqu'à déclarer que tout est faux dans l'emploi de cette méthode, on doit admettre que les phénomènes sociaux sont trop complexes (comme aussi les idées littéraires) pour ne pas postuler l'emploi d'une méthode plus large, la méthode sociologique ; Taine n'a pas employé cette méthode, parce qu'il n'était pas plus un sociologue que les historiens de la Révolution, et c'est pourquoi il nous a donné un autre livre que celui qu'il annonçait.— Ainsi M. Lacombe se rencontre avec M. Cochin ; ainsi la critique de l'œuvre de Taine s'enrichit chaque jour. Mais la critique de ces auteurs, plus haute que celle de M. Aulard, n'enlève rien aux idées mêmes de Taine et aux faits accumulés par lui. Elle demande seulement à d'autres de compléter son œuvre, une œuvre imparfaite peut-être, mais, suivant les dernières paroles de M. Lacombe, empreinte des « deux traits qui constituent le plus beau côté de la figure de Taine, le *libéralisme* et le *patriotisme* austère et d'une sévérité utile, où l'on sent au fond la souffrance d'un amour qui se voudrait plus d'estime pour son objet ».

Paul COLLINET.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

Phot. D. Stévenin

E. BEAUCHOT
(1862-1890)
(d'après sa dernière photographie)

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

H. Demoulin Sc

Digitized by Google

UN POÈTE SEDANAIS

EUGÈNE BEAUCHOT

(1862-1890)

Sa Vie et son Œuvre

J'ai hésité longtemps à écrire cette monographie. Divers scrupules me retenaient.

D'abord, moi qui n'avais point connu Eugène Beauchot, pouvais-je raconter sa vie et pouvais-je analyser son œuvre, ignorant sa vie ?

N'était-ce pas coupable, aussi, de divulguer cette pure et noble figure, de publier cette secrète gloire, de violer l'intimité où quelques amis la respectaient avec une inaltérable piété ? Les fidèles n'aiment guère livrer à la curiosité des foules les reliques précieuses que recèle l'ombre de leurs sanctuaires...

Enfin, et d'une façon générale, est-il bien nécessaire de chercher à expliquer notre admiration, est-il logique même de la raisonner, alors qu'elle est l'effet non pas du raisonnement, mais de la sensibilité ? Pourquoi vouloir disséquer un chef-d'œuvre, ainsi que les enfants, pour « voir comment c'est fait », brisent les beaux jouets qui les émerveillaient ? Et, tandis que votre regard et votre rêve se reposent de la ligne bleue, souple et ondoyante de la mer, souffrirez-vous que quelque vieux savant importun vienne vous raconter pour quelle quantité le sel entre dans la composition de cette eau magique et à quel phénomène chimique elle doit sa coloration ?

Cependant les amis du poète qui, il y a quelques deux ans déjà, m'avaient demandé l'étude que voici, surent trouver de quoi vaincre ces obstacles. Ils me représentèrent qu'il y avait un pieux devoir à dire cet admirable talent et à fixer cette chère mémoire ; et, qu'au reste, l'œuvre poétique d'Eugène Beauchot était trop parfaite, d'un grain trop fin, d'un dessin trop impec-

Digitized by Google

cable, pour n'avoir rien à craindre de la lumière. Et, avec l'amabilité de Mme Girard, sœur du poète (qui voulut bien nous fournir des documents inédits), la précision de leurs souvenirs, la ferveur de leur affection évoquèrent si exactement à mon imagination sa vie, son tempérament et jusqu'à sa silhouette, que je parvins à le connaître et à l'aimer, comme si j'avais été son familier.

C'est néanmoins avec la plus consciencieuse sincérité (c'est là une originalité à notre époque) que je vais m'efforcer de dire ici ce qu'il fut et ce qu'il fit. Mais si, parmi les corolles somptueusement colorées, magnifiquement épanouies de ses vers, son âme s'ouvre, se livre, généreuse et ardente, jeune et fraîche et fière, avec l'enthousiasme des vingt ans d'un poète, c'est pourtant comme un professeur qu'il m'apparaît surtout, et c'est avec la déférence d'un élève pour un maître admiré que je veux lui rendre cet hommage et accomplir cette modeste mission...

Au reste — et ce sera ma meilleure excuse — puisque cette étude n'a d'autre but que de présenter au public les poésies de Beauchot enfin réunies pour ses amis qui les réclamaient depuis si longtemps, et par les soins diligents de MM. Charles Houin, l'érudit bibliophile, l'un des directeurs de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* et Georges Deleau, le très original, l'incomparable « imagier », je demande au lecteur de vouloir bien n'attacher à ces commentaires d'autre importance qu'à un prétexte.

I. L'Homme

Eugène Beauchot naquit en 1862, le 12 novembre, au n° 4 de cette rue du Ménil, restée si elle-même en dépit du Progrès — généralement ennemi du Pittoresque — si fidèlement « Vieux Sedan » avec ses maisons à peu près toutes pareilles, bâties comme autrefois, toutes humbles et grises, où ne jurent ni pierres blanches, ni briques rouges, ni « polychromages », ni architecture baroque et prétentieuse...

Grise aussi fut sa petite enfance, joies tranquilles de bébé sage, tristesses vite effacées, peu de caprices et peu de colères, ni jeux turbulents, ni entêtements, ni bouderies. Attentif aux moindres gestes, s'étonnant de tous les objets nouveaux qu'il voyait, dès qu'il put parler, il demandait « comment ça s'appelait », et non à tort et à travers, mais pour apprendre, répétant le mot plusieurs

Digitized by Google

fois, afin de bien le retenir... Et si on ne lui répondait pas tout de suite, il n'était pas harcelant, comme d'autres gosses ; il se taisait, simplement. Et, avec cela, câlin, guettant le retour de son papa, à la fenêtre et courant dans l'escalier au-devant de lui pour l'embrasser plus tôt, passant des heures à se faire dorloter par sa maman, aimant à s'endormir au son des berceuses populaires.

Et les parents, les amis, familiers de la maison, trouvaient qu'il « était déjà bien sérieux pour son âge ! »

***

Sedan

Plus tard, avec son grand-père, il aima faire de longues promenades autour de Sedan. Il n'est pas de coins, de paysages, de « points de vue » qu'il ne connût : la route de Givonne, défoncée par les lourds tombereaux de houille et les assourdissants chariots chargés de barres de fer qui vont vers les usines laides ; la « Côte d'Or », où de l'échine à la base dégringolent et semblent se cramponner, entre de bas murs ruinés, l'avalanche verte et violette des choux qui s'en iront demain, tassés dans des wagons, vers l'Allemagne et le Luxembourg, pour être convertis en choucroute ; la « Rampe des Capucins », où les doux rentiers qui s'en vont, en s'épongeant le front, vers leurs petits jardins de Mon-Idée, croisent le soldat qui descend de la caserne de l'Asfeld, son rapport sous le bras ; le « Champ-de-Mars » plein de bébés qui s'amusent à « dérouler » sur l'herbe, tandis que la maman tricote, là-bas, sur un banc, en causant ; les clairières de la Garenne, où, au mois de Marie, tintent imperceptiblement les clochettes frêles et blanches des muguets ; et celles de la Marfée où, parmi des papiers et des tessons de bouteilles, vestiges des repas en plein air du dimanche, se blottissent les petites fraises des bois qu'il fait si bon croquer avec du sucre et du cognac ; le bois d'Olly, aux sentiers constellés de papiers de caramels et de leurs quatrains ingénus signés « Blaise Victor à Virton » ; le « Moulin-à-Vent » et ses honnêtes petits jardins de dévotes, aux allées méticuleusement ratissées et bordées de buis luisants ; la « Prairie de Torcy », où les « planquettes », qu'on appelle alors avec beaucoup d'inconvenance les « culs-en-l'air », vont cueillir, l'été, des pissenlits ; le « Château », autour duquel, dans des grottes de terre, s'isolent et s'étourdissent les élèves-tambours ;

Digitized by Google

le « Faubourg » où, au fond des cabarets enfumés, résonnent de gros rires de soldats en bordée et des accordéons étirent leurs sons geignants... Il savait que, l'été, il ne fallait pas aller sur la route de Gaulier, poussiéreuse et brûlante ; et il allait « chercher l'ombre » au « Fond-des-Buses », dont les gros arbres trapus ont, à la belle étoile, des silhouettes fantastiques à la Gustave Doré ; ou encore sur la « Digue », devant laquelle s'étend la « Prairie » immense et nue, limitée, très loin, par les files mélancoliques et parallèles des hauts peupliers. Il s'arrêtait souvent, sur les « hauteurs », pour contempler le panorama de Sedan, et, ça et là, noyé dans la houle des feuillages, il s'amusait à désigner les toits par leur nom : ici, c'était l'Asfeld ; là, l'église Saint-Charles ; plus loin, le Dijonval ; puis le Château, le fort du Palatinat, les Cunettes, l'Hospice... Et encore, par besoin de rêverie, d'évocation, à Bazeilles, sur le champ de bataille, il se plaisait à aller voir les tombes des braves tombés là, étouffées dans les bluets et dans les coquelicots, grandes fleurs de pierre poussées dans du sang...

Il accablait son grand-père de questions, à propos de tout, pressé de savoir, de comprendre la nature, la vie, le grand Mystère des choses, comme s'il pressentait que la Mort le prendrait jeune...

Et c'est ainsi, par un contact de tous les jours intelligent et progressivement conscient, que son âme s'éveilla peu à peu aux charmes subtils et intimes de tout cela qu'il voyait et s'imprégna toute de notre Sedan... Elle n'était pas vagabonde, cette âme ; elle n'avait ni caprices, ni exigences, et dans ce petit monde d'êtres aimés et de choses familières, elle trouvait assez de quoi s'offrir des sensations rares, des joies exquises. Les poètes n'ont pas besoin d'horizons inconnus ni de féeries lointaines pour satisfaire leur besoin de penser et de sentir : dans les couleurs, dans les formes, dans les parfums, dans les sons coutumiers, ils découvrent toujours de neuves beautés, qui sont pour eux autant de bonheurs profondément éprouvés et qui ne laissent point dans leur sillage l'amertume des curiosités satisfaites... Ainsi Eugène Beauchot ne désira jamais des voyages. Son univers ne dépassait pas sa petite patrie et sa chambrette d'étudiant, que des bibelots jolis, des souvenirs précieux à ses yeux, des livres élus lui rendaient chaque jour plus attachante... Son goût d'art, sa soif d'aimer se contenta de Sedan, et l'on peut conclure que c'est Sedan qui lui enseigna la Poésie...

Digitized by Google

Le Vieux Collège.

Le Collège

Très jeune, à six ans je crois, on mit Eugène Beauchot au Collège.

Le Collège ! Peut-être y en a-t-il qui disent : « C'était le bon temps ! » Pour moi, c'est de la brume dans mon passé. J'ai beau sourire, en voyant arriver la bonne tête rousse et tondue et les moustaches à la gauloise de Zéphyr, le « pipelet », entre sa boîte à sucreries et son grand panier débordant de croissants et de petits pains dorés, odorants et tièdes ; j'ai beau me rappeler quelle orgueilleuse satisfaction c'était pour moi, quand mon professeur lisait tout haut quelque narration qui lui avait plu ; j'ai beau revivre certains matins de clairs dimanches, quand aussitôt après la messe de huit heures, mon oncle venait me « faire sortir... » Tous ces pauvres bons moments, ces humbles petites fleurs fraîches dans ma mémoire, sont bien vite étouffées

Digitized by Google

sous un monceau d'âcres inquiétudes, de mornes ennuis, de mélancoliques songeries, de désespoirs inconsolés : des décombres, quoi ! Ah ! les longs, et nus et vides et silencieux dortoirs et les lits, blancs comme des tombes sous la veilleuse falote ; les réveils brusques, l'hiver, au petit jour ; quand, en chemise, il fallait attendre son tour devant le lavabo ; les récréations qui n'en finissent plus, où l'on ne savait que faire, tandis que les professeurs faisaient les cent pas sous la véranda en causant — sans doute de nous, précisément...; les notes, le samedi, que le sous-principal venait lire et l'anxiété d'entendre le principal souligner un zéro d'une privation de sortie ; les romans lus en cachette et prêtés ensuite au pion pour qu'il ne dise rien, mais toujours avec la crainte d'être « pigés » par le surveillant, faisant brusquement irruption dans l'étude...; et les deux heures de retenue le jeudi matin, où, pour une leçon pas sue, il fallait copier vingt pages de toute autre matière évidemment, au lieu d'aller au cours de dessin que nous aimions tant, parce que notre excellent maître M. Théâtre nous « expliquait » bien et avait, en outre, toujours des histoires à nous conter ; et la peur de tout cela amalgamé, suspendue constamment, telle une épée de Damoclès, au-dessus de nos pauvres têtes tremblantes, cette menace embusquée perpétuellement au coin des pages patiemment étudiées, et qui, loin de nous engager à travailler davantage, n'avait d'autre résultat, la plupart du temps, que d'effrayer, de paralyser notre bonne volonté et de nous obliger, simplement, à faire faire notre devoir par un autre... Et comme au-dessus de ces visions ternes, nostalgiques, la cloche, emprisonnée elle aussi, qui nous appelait à la récréation ou à l'étude (c'était tout comme pour moi !), tinte aigre et voilée dans le brouillard de cet autrefois ! Avec quelle tristesse d'adieux et de regrets elle sonne le glas de mes rêves de liberté ! Si je vous ait dit tout cela, c'est parce qu'au fond toutes les âmes de poètes se ressemblent. Elles ressentent plus profondément que les autres la tristesse d'être séquestrées dans une étude qui sent le gaz, la poussière et l'encre, dans une cour laide et morne, dans un dortoir nu, quand la Nature, au dehors, donne une fête de lumières, de parfums, de chansons et d'air pur, quand la Rue, mouvementée et fiévreuse, s'allume le soir pour les aventures amoureuses, quand la Vie, magnifique et capricieuse, verse aux cœurs de ceux qui se battent pour Elle le stimulant de ses Angoisses et la récompense de ses innombrables Joies !

Digitized by Google

Beauchot était entré au Collège, en sixième latine, sur la demande du professeur de cette classe qui fréquentait ses parents et qui avait remarqué sa mine précocement éveillée.

Ce fut un élève très appliqué, attentif pendant les cours, avide, fiévreux d'apprendre, et, à l'étude, réfléchissant opiniâtrément à ses devoirs, les composant avec goût, comprenant et apprenant vite ses leçons. Il était toujours premier, et c'était toujours à lui qu'à la fin de l'année scolaire revenait le prix d'excellence. Il le recevait sans vanité, comme si son mérite était tout naturel et ordinaire. Et l'on conte que chaque année, quand, après la distribution solennelle, il quittait le Collège les bras chargés de « prix », il redoutait d'avoir à traverser les rues pour retourner chez ses grands-parents : aussi cachait-il bien vite les beaux livres rouges et dorés sur tranches dans un panier, que son grand-père, si fier de ses succès, était condamné à porter...

Pendant les récréations, il ne se mêlait pas aux jeux violents, tels que les « barres », le « pierrot », la « pelote à cheval », le « saute-mouton », et d'autres (on ne connaissait pas alors le foot-ball). Avec un petit camarade, silencieux, « posé » et tranquille comme lui, il aimait mieux se promener le long du préau, en causant, mélancoliquement. Il était de ceux-là que le Destin a déjà marqués du signe fatal, de ceux-là que Mæterlinck appelle si expressivement les « avertis »...

Sedan et le Collège ont eu une profonde influence sur l'œuvre d'Eugène Beauchot.

Sa Jeunesse

Au sortir du Collège, Eugène Beauchot fut envoyé, sur sa demande, à la Faculté des Lettres de Douai. Bachelier à dix-sept ans et demi, il avait résolu, par goût personnel, de préparer la licence ès-lettres et d'être professeur. Ainsi continuerait-il à vivre dans cette atmosphère d'intelligence et de subtililé qu'exhale la compagnie familière des bons classiques, auxquels il avait pris goût : Virgile, Horace, Ovide, Lucrèce, Catulle, Properce, Salluste, Cicéron, Théocrite, Xénophon, Homère, Aristophane, ses préférés. Et, loin de perdre le « métier » qu'il avait déjà acquis, il pourrait le parfaire encore, se nourrir de littérature et de pensée, et composer en toute tranquillité, avec tout le soin nécessaire, les beaux vers qu'il rêvait.

Digitized by Google

Il passa brillamment sa licence avec toutes boules blanches et, après un an vécu à Douai, revint à Sedan, en attendant d'être nommé professeur.

A vingt ans, c'était un grand garçon timide, mais svelte et élégant, à la moustache blonde, aux yeux bleus, candides et pensifs. Il n'était ni sceptique, ni livresque, plutôt gai et modeste. C'était un causeur charmant, finement spirituel, sachant conter avec saveur la plus mince anecdote et l'agrémenter d'une imperceptible ironie, faisant de toutes ses réparties des trouvailles, toujours pleines d'à-propos. Et son sourire était doux et attendri, comme sa voix.

Si l'étude et la lecture étaient ses plus chères occupations, il ne faisait pas fi cependant de quelques distractions calmes qui cadraient bien avec son tempérament. C'est ainsi qu'il aimait, l'été, aller pêcher au bord de la Meuse en fumant d'innombrables cigarettes : le bon soleil, l'eau moirée et striée d'or, la solitude, cette liberté et cet espace qui l'entouraient, rien ne lui était plus favorable à mûrir des strophes difficiles. Amusante anomalie, ce rêveur aimait le billard, et il y excellait ; dans son adolescence déjà, entre deux classes, ses devoirs finis, ses parents le voyaient souvent ranger ses « thesaurus » et autres dictionnaires redoutables en carré et, avec des « chiques » et une « règle », appendre son jeu favori. Plus tard, il jouait au « Café des Soquettes », tenu alors par le père de notre ami Georges Deleau.

A propos des Soquettes, laissez-moi vous raconter une petite histoire que je tiens de Mme Girard, sœur de Beauchot et qui démontre bien de quelle bonté, de quelle charité son cœur était plein.

Un après-midi, pendant une « pause » après la partie de billard quotidienne, Marthe Deleau — qui avait alors 7 à 8 ans — était venue s'asseoir, comme de coutume, auprès de son grand ami Beauchot. Soudain, un petit mendiant vint à elle, la main tendue. Elle recula, apeurée à cause des guenilles du malheureux gosse, et le repoussa un peu durement. Beauchot s'en aperçut et, attirant à lui l'enfant, lui prit la main et se mit à lui parler amicalement. Puis, pour donner une leçon à Marthe, le « P'tit Baptiste », comme on l'appelait, il affecta de ne plus la regarder ; huit jours il lui tint rigueur, et la pauvrette, punie, dut promettre, pour rentrer en grâce, d'être plus gentille à l'avenir.

Digitized by Google

Le Professeur

Eugène Beauchot fut nommé, le 18 octobre 1884, professeur de troisième classique au Collège de Sedan. Je laisse à George Deleau, qui fut son élève, le soin de vous parler de son enseignement, en extrayant d'un recueil de proses savoureuses « Petits Fantômes du Passé », dont quelques-unes ont paru dans la revue « Les Marges » d'Eugène Montfort, ces pages inédites, si franches :

« J'ai connu Beauchot, simplement comme un enfant peut connaître un professeur ; je ne sais rien de son existence éphémère. Cependant, il a été la grande lumière de mon adolescence ; il a brillé sur cette froide cité de Sedan comme brille et s'étiole la fleur bleue de la Poésie au milieu des terrains vagues...

« Rien n'était plus plaisant, le jour solennel de la distribution des prix, que de le voir défiler, lui si jeune, le sourire si clair, dans la longue robe noire et la tête couronnée de la toque austère, avec tous ces vieillards revêches qui marchaient « à pas comptés » vers l'estrade, au son de la Marseillaise ! »

.....

« J'étais un enfant timide et respectueux, les Professeurs étaient pour moi des personnages très supérieurs aux autres hommes, sévères surtout, et qui m'inspiraient une crainte sacrée. Je m'amusais cependant à faire leurs caricatures, mais jamais je n'aurais osé commettre une espièglerie. En face d'eux, j'avais peur ; j'étais contraint, malheureux, et je tremblais en récitant mes leçons, même si je les savais.

« D'ailleurs, il y avait de ces rugueux vieillards dont les façons brutales paralysaient la confiance de l'écolier. Je me souviens d'un vieux rageur qui nous arrachait souvent le livre des mains ; il avait une peau de crustacé et roulait des yeux d'ogre qui sent la chair fraîche. Un autre frappait les enfants à coups de poing. Tous étaient malveillants, et n'apportaient aucun charme dans leur cours.

« Je n'ai dit cela que pour mieux expliquer quelle douce surprise ce fut pour nous de voir arriver au Collège ce jeune homme, à peine plus âgé qu'un rhétoricien, presqu'imberbe, qui n'avait rien du pédant ni du garde-chiourme, qui nous traitait en

Digitized by Google

petits camarades, qui nous lisait en classe les *Contes à ma Sœur*, d'Hégésippe Moreau, et nous permettait de lire *Madame Bovary !*

« Un professeur pouvait donc être un homme comme tout le monde ! On pouvait donc être savant, enseigner le grec et le latin sans avoir l'air d'un croquemitaine !... Eugène Beauchot nous le prouva bien. Nous l'adorions tous ; il était populaire. Je ne veux pas vous parler de son enseignement, qui était incomparable ; cependant, je dirai, car c'était une méthode à quoi nous n'étions pas accoutumés, je dirai que Beauchot s'occupait de chacun de nous en particulier et développait chez chacun ses aptitudes spéciales.

« Un jour — je commençais à avoir la manie de faire des vers — je lui avais présenté mes premières productions. Au lieu de railler, il les lut avec attention et me les rendit en disant :

« — J'aime mieux vous voir là-dessus que sur une version latine !

« C'est un professeur de troisième latine qui disait cela à un écolier !

« Et vous pensez que cela était bien dangereux, n'est-ce pas, et que cela allait me faire négliger les doctes études ?

« Eh ! bien, au contraire : c'est à Beauchot que je dois de ne pas avoir pris en horreur l'antiquité grecque et romaine, c'est lui qui m'a appris à connaître Virgile et à l'aimer, parce qu'en nous faisant traduire les *Géorgiques,* il y mettait tout son cœur de poète et d'ami et qu'il savait faire passer son enthousiasme en nous.

« Cela ne l'empêchait pas de s'amuser beaucoup avec moi, quand je lui montrais des illustrations maladroites que j'avais faites pour illustrer « le Coq », cette jolie fantaisie de Lucien.

« C'était un esprit profond et charmant qui comprenait l'âme enfantine. Ce n'était pas un pédagogue. »

Sa Mort

Son enfance, son adolescence, sa jeunesse, ce fut, hélas ! toute sa vie.

La phtisie le guettait depuis longtemps et bien qu'il ne parut jamais s'en affecter, peut-être avait-il déjà compris que cette toux sèche qui parfois le déchirait et dont il ne pouvait se débarrasser, était d'un sinistre présage. Mais il voulait jusqu'à la

Digitized by Google

dernière limite savourer la vie, être avec ses élèves dont il s'était fait des camarades, des frères, les faire profiter de tout ce qu'il avait de beau et de grand dans le cœur et dans le cerveau, façonner leur esprit pour que puisse y germer la divine semence de la Pensée. Et il ne se résignait pas à se reposer, il ne voulait pas écouter ses parents, ses amis qui lui conseillaient de « prendre garde ».

Enfin, un mauvais jour de septembre — un peu avant la rentrée scolaire — il dut s'aliter. On ne devait plus le revoir au Collège.

Ce fut une agonie très lente, très douce, silencieuse et discrète, comme une lampe qui s'éteint, comme une fleur qui se fane, comme une chanson qui se perd dans le lointain... Il semblait que, par modestie encore, il ne voulait déranger personne, qu'il avait peur de faire trop de peine, tout d'un coup, à ceux qui l'aimaient et qu'il voulait, insensiblement, les préparer à ne plus le voir... Il avait comme la pudeur de mourir...

Pourtant le mal le gagnait peu à peu. Chaque jour, ses élèves venaient prendre de ses nouvelles et chaque jour ils s'en retournaient, le cœur gros, désespéré.

Il mourut le lundi 8 décembre 1890, au crépuscule.

Le surlendemain, on l'enterrait. On lut dans *l'Echo des Ardennes* du jeudi suivant :

« Les obsèques de M. Eugène Beauchot, professeur de troisième au Collège, ont eu lieu mercredi à trois heures. M. l'abbé Hervet, aumônier de l'établissement, officiait. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Leroy et Warin, professeurs, et MM. Rouy et Millot, amis du défunt. Un cortège nombreux et recueilli suivait le char funèbre. Nous avons remarqué : M. le Maire et plusieurs Conseillers municipaux ; M. L. Bacot, ancien maire : M. Drappier, juge suppléant ; M. Peltier, membre du Conseil d'administration du Collège ; M. Jacob, inspecteur primaire en retraite ; M. le Principal et MM. les Professeurs en robe, ainsi que plusieurs officiers.

« M. le Sous-Préfet et M. Guyon, inspecteur d'académie, empêchés, s'étaient fait excuser.

« De superbes couronnes avaient été offertes par MM. les Professeurs, les Elèves et l'Association des Anciens Elèves du Collège.

« Deux discours ont été prononcés, l'un par M. Fleurant, l'autre par M. Millot. »

Digitized by Google

Du discours de M. Fleurant, principal du Collège, je veux extraire ce passage :

« ... Beauchot, avec beaucoup de lecture, était littéralement un délicat, j'allais dire un gourmet ; en français, en latin, les poètes étaient ses auteurs favoris ; il manifestait cependant un goût spécial pour les prosateurs qui ont le souci du style : si des constatations personnelles ne m'ont point trompé, il prisait Salluste à l'égal de Virgile.

« Et comme il les expliquait, ces auteurs ! Comme il les interprétait, ces textes, où l'on a mille fois raison de chercher la nourriture la mieux assimilable et la plus substantielle pour l'esprit français ! Comme il savait en inspirer le goût à toute sa classe !

« Ceux qui ont eu pour professeur Eugène Beauchot ne seront jamais des détracteurs de la littérature classique, de la poésie, de l'art, de ce qui place haut l'idéal humain, et je les en félicite d'avance, comme d'une garantie de jouissances pures et, par conséquent, de réel bonheur.

« Beauchot n'excellait pas uniquement, dans ses cours de lettres, à faire admirer et goûter les grands écrivains : nul ne savait mieux que lui former les élèves à l'art si difficile de la composition. Dans les devoirs qu'on lui remettait et dont le sujet était toujours plein d'intérêt, il signalait immédiatement le point faible, relevait l'expression impropre et refaisait sans effort la phrase défectueuse, qui devenait alors un modèle ; sa parole était à la foie hardie et châtiée, et, dans son élocution, l'imagination et la verve s'alliaient aux qualités judicieuses.

« Tout son enseignement *portait.* »

Au mois d'avril de cette année de sa mort, Beauchot avait écrit ses derniers vers — qu'on lira plus loin. — C'est — contraste douloureux — un hymne ardent et fier et plein d'une sève fougueuse à la Nature et à la Vie ; c'est aussi une prière presque mystique, un appel désespéré à l'Adorée : c'est son « Chant du Cygne » !

(A suivre). André Fage.

Digitized by Google

LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

AYANT FORMÉ CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES EN 1789

DANS LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Les lettres royales du 24 janvier 1789, en décidant (art. 4 et 5) que l'élection des députés pour les Etats-Généraux serait faite après le dépôt des cahiers des villes et communautés au chef-lieu de chaque bailliage, donnaient à ceux-ci une importance politique qu'ils n'avaient connue depuis l'origine de la royauté.

Mais la difficulté était de fixer les limites précises de ces bailliages. M. Armand Brette, dont les beaux travaux sur la convocation des Etats-Généraux servent de base à notre article (1), s'exprime ainsi :

« Le bailiage, comme la plupart des juridictions d'autrefois, n'était pas *un ;* suivant qu'on le considérait comme tribunal de première instance, comme tribunal d'appel, ou au point de vue des cas royaux, etc., il avait... des ressorts divers... Nous n'avons considéré, nous, le bailliage que comme *circonscription électorale* en 1789 et tel qu'il résulte, dans ce rôle, des actes des officiers judiciaires...

« Ce qui peut le mieux expliquer, d'ailleurs, l'impossibilité de la précision en ces matières, c'est que le pouvoir royal... ne connaissait que très imparfaitement la composition et les limites des pays ou ressorts auxquels il donnait le nom de *provinces*, précisément parce que le mot, n'ayant en lui-même aucun sens, servait à souhait son ignorance. » (2)

Au point de vue électoral qui nous occupe seul ici, les bailliages étaient de deux sortes : soit *principaux*, soit *secondaires*,

(1) La base de notre travail est l'*Atlas des Bailliages ou juridictions assimilées ayant formé unité électorale en 1789, dressé d'après les actes de la convocation conservé aux Archives nationales*, par M. Armand Brette (Paris, Imp. Nat., in-fol., 1904), qui complète les trois volumes du *Recueil des documents relatifs à la convocation des Etats Généraux de 1789* (Paris, Imp. Nat., in-8°, 1895-1904). (Le t. IV et dernier n'a pas encore paru). L'introduction de l'*Atlas* a été éditée aussi par M. Brette, sous le titre : *Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789* (Paris, Cornély, 1907).

(2) *Op. cit.*, t. III, p. 48. — L'auteur développe sa pensée avec des exemples concluants, *Atlas*, Intr., pp. XIV-XIX.

Digitized by Google

mais tous les bailliages principaux n'étaient pas divisés en secondaires, comme on le verra dans nos tableaux. On y remarquera aussi que certains bailliages secondaires avaient pour ressort les « prévôtés », c'est-à-dire les petites circonscriptions placées sous les ordres d'un prévôt dont les fonctions, au XVIIIe siècle, ne rappelaient que de loin celles de leurs origines. Il nous suffit de dire que ces circonscriptions étaient surtout judiciaires, comme les bailliages mêmes.

Telles sont les simples remarques que nous voulions présenter, renvoyant à l'ouvrage de M. Brette pour les détails qui concernent les élections dans le département actuel des Ardennes.

Nous ajouterons pourtant que les bailliages n'étaient considérés en 1789 que comme les divisions des généralités, qui en formaient en réalité le « cadre » du premier ordre. L'origine et l'histoire des variations des généralités n'a pas à nous retenir longtemps. On sait qu'elles furent primitivement des circonscriptions financières à la tête desquelles était placé un *général (conseiller* ou *receveur),* chargé de percevoir les impôts extraordinaires, officier royal, qui leur a donné leur nom. On sait aussi qu'après la création des intendants, elles se confondirent avec les intendances, et qu'elles devinrent, à la fin de l'Ancien Régime, la grande circonscription à la fois financière et administrative.

M. Brette justifie en ces termes le choix de la généralité comme cadre du premier degré :

« Les généralités, ressorts administratifs et financiers, étaient... distincts des bailliages, ressorts de justice ; mais, un cadre s'imposant, des quatre grandes divisions territoriales reconnues en 1789 (gouvernements généraux militaires, diocèses, généralités, bailliages), la généralité se trouvait être, pour le cadre cherché, la moins imparfaite. » (1)

(1) *Op. cit.*, t. III, p. 46.

Digitized by Google

Généralité de Valenciennes, Hainaut et Cambrésis

BAILLIAGES PRINCIPAUX	BAILLIAGES SECONDAIRES
Avesnes.....	A. Prévôté de Givet-Agimont. B. Prévôté de Fumay. C. Prévôté de Revin.

Au sujet de ces circonscriptions, M. Brette formule une remarque importante :

« Un grand territoire... difficile à délimiter, comprenait les cinq villes de Givet, Philippeville, Mariembourg, Fumay et Revin. « On disait quelquefois par abréviation : *le pays des cinq villes ;* son titre exact était : *pays d'Entre-Sambre-et-Meuse* [ou] *Entre-Meuse Gallo-Liégeois, aliàs* Galle-Liégeois. Ce pays, ignoré de tous nos géographes, avait son unité. Les habitants protestaient, en 1789, contre la réunion faite l'année précédente aux Etats du Hainaut, attendu qu'ils avaient « passé à la France avec leurs droits, privilèges et usages ». Ils formaient, à les entendre, *une province.* » (1)

Bailliage principal d'Avesnes.

A. Prévôté de Givet-Agimont.

Agimont (2).
Aubrives.
Charlemont.
Charnois.
Chooz.
Fépin.
Foisches.
Fromelennes et Flohimont.
Givet-Saint-Hilaire.
Givet-Notre-Dame.
Ham-sur-Meuse.
Hargnies.
Haybes.
Hierges.
Landrichamps.
Montigny-sur-Meuse.
Rancennes.
Saint-Martin de Vireux (Vireux-Molhain).
Vireux-Wallerand.

B. Prévôté de Fumay.

Fumay.

C. Prévôté de Revin.

Revin.

(1) *Atlas*, Introd., p. IV, col. I.
(2) Commune belge depuis le traité des limites.

Digitized by Google

Généralité de Metz, Trois Evêchés et Clermontois

BAILLIAGES PRINCIPAUX	BAILLIAGES SECONDAIRES
I. **Sedan**	A. Sedan. B. Prévôté-châtellenie de Château-Regnault.
II. **Mohon**	»
III. **Carignan**	A. Carignan. B. Montmédy.
IV. **Mouzon**	»

I. Bailliage principal de Sedan.

A. Baillage secondaire de Sedan.

Angecourt.
Balan.
Bazeilles.
Bulson.
La Chapelle.
Cons-la-Grandville.
Daigny.
Douzy.
Fleigneux.
Francheval.
Gernelle.
Givonne.
Haraucourt.
Les Hayons et Dohan (1).
Illy.
La Moncelle.
Neufmanil.
Noyers.
Pouru-Saint-Remy.
Raucourt, Molin (les Huttes), la Malmaison.
Rubécourt.
Saint-Menges.
Sedan.
Villers-Cernay.
Wadelincourt (2).

B. Prévôté-châtellenie de Château-Regnault.

Aiglemont.
Braux.
Château-Regnault.
Failloué (Hautes-Rivières).
Gespunsart.
Haulmé.
Joigny.
Levrezy.
Meillier-Fontaine.
Monthermé.
Nouzon.
Thilay (3).

(1) En 1789, et encore après, la souveraineté de ces communautés était contestée entre le duc de Bouillon et la France.

(2) Steimer, *Traité du département de Metz* (1756, in-4°), place en outre dans le bailliage de Sedan : Aumonvillé (Montvillers ?), Le Chenoy et le Monty (Escombres), la Forge, la Foulerie, la foulerie de Pont-Magis, Lamécourt, la Virée, le Contonois (Balan ?), Remehan (Pouru-Saint-Remy), Thelonne ; mais il ne mentionne pas : La Chapelle, Cons-la-Grandville, Gernelle, les Hayons-Dohan, Neufmanil, Saint-Menges. — (Obligeante communication de M. A. Baulmont.)

(3) Steimer *(Traité du Département de Metz)* porte en plus dans cette châtellenie : La Tour-à-Glaire, Maraucourt, Montcy-Notre-Dame, Montcy-Saint-Pierre, Tournaveau, Vrigne-aux-Bois et Tendrécourt, Bosséval, Floing, Issancourt, Rhume. Il ne mentionne pas *Trigne*, Mellier-sur-Semoy et le Petit Ohan, qui forment l'agglomération actuelle des Hautes-Rivières. Quant à la commune de ce nom, elle comprend, outre Failloué, Sorendal et Linchamps, cités nominativement par Steimer, plusieurs écarts, dont quelques-uns seulement sont cités par lui. (Même source que ci-dessus.)

Digitized by Google

II. Bailliage principal de Mohon (1).

(Pas de secondaire).

Mohon.
Montcy-Notre-Dame.
Lafrancheville (2).

III. Bailliage principal de Carignan.

A. Bailliage secondaire de Carignan.

Auflance.
Bièvre.
Blagny.
Ivois-Carignan.
Charbeaux.
Les Deux-Villes.
Escombres.
Euilly.
La Ferté.
Herbeuval.
Linay.
Malandry.
Margny.
Margut.
Matton et Clemency.
Messincourt.
Mogues.
Osnes.
Pouru-aux-Bois.
Puilly.
Sachy.
Sailly.
Sapogne.
Signy-Montlibert.
Tétaigne.
Le Tremblois.
Villiers (3).
Villy.

B. Bailliage secondaire de Montmédy.

Moiry.
Pure (4).

IV. Bailliage de Mouzon

(Pas de secondaire).

Amblimont.
Autrecourt.
Brévilly.
Flaba (Raucourt).
Létanne.
Mairy.
Mouzon.
Pouron (Autrecourt).
Remilly.
Vaux.
Villers-devant-Mouzon (5).

(1) On ne connaît point l'édit de création du bailliage de Mohon, et jusqu'à la veille de la Révolution les officiers de justice de Château-Regnault ont contesté la légalité de son existence. Ce bailliage était déjà compris dans la cession de la principauté de Château-Regnault à la France en 1629.

(2) Plus La Clefay (Haute et Basse), le moulin blanc (Moulin Leblanc), La Forge (entre Mohon et le Moulin Leblanc, clouterie Lefort) et les Granges molues (Prix ?).

(3) Steimer met en plus dans le bailliage du duché-pairie de Carignan : Buxy, Bessue-la-Cense, Cernay, Champel (dépendance d'Orval), Fromy, Lombut, Lamouilly, Maugré, Way et Wé (Carignan). Il ne fait pas mention des deux communes Euilly et Tétaigne, relevant du Pays ambedeux.

(4) Le même auteur place dans ce bailliage Frenoy, mais ne mentionne ni Moiry, ni Pure.

(5) Steimer ajoute : Allicort, Autreville, puis les trois localités du Pays ambedeux Euilly, Tétaigne, Vaux (coutume de Vermandois).

Digitized by Google

Généralité de Soissons

BAILLIAGES PRINCIPAUX	BAILLIAGES SECONDAIRES
Laon	A. Laon. B. Guise.

Bailliage principal de Laon.

A. Bailliage secondaire de Laon.

Brienne (1).

B. Bailliage secondaire de Guise.

La Neuville-aux-Joûtes (2).

Généralité de Châlons

BAILLIAGES PRINCIPAUX	BAILLIAGES SECONDAIRES
I. **Reims**	»
II. **Vitry-en-Perthois ou le François.**	A. Epernay. B. Sainte-Menehould.

I. Bailliage principal de Reims

(Pas de secondaire).

Aire (3).
Alincourt.
Alland'huy.
Les Alleux.
Ambly-sur-Bar et Morteau (Vendresse).
Artaise-le-Vivier.
Asfeld-la-Ville.
Attigny.
Aubigny-les-Pothées.
Aucourt (Vivier-au-Court).
Aure.
Avançon.
Avaux-le-Château.
Bâalon.
Bairon (alors paroisse du Chesne).
Balaive, annexe d'Etrépigny.
Ballay.
Bazancourt (alors paroisse de Châtillon-sur-Bar).
Beaumont-en-Argonne.
Beffort (L'Ecaille).
Blanchefosse.
Blanzy-sur-Aisne.
Blombay-Marby.
Bosséval.
Boulzicourt.
Boutancourt.

(1) Etienne Durand met Brienne au bailliage de Vitry, prévôté de Rethel. Cf. *Coutumes du bailliage de Vitry en Perthois, avec un commentaire*, etc., par maistre Estienne Durand, avocat au Parlement, demeurant à Rethel-Mazarin, 1722.

(2) Figure aussi au bailliage de Ste-Menehould. La carte de Brette l'y mentionne par erreur. (Note de M. Pierquin sur un travail manuscrit qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer.)

(3) Etienne Durand place Aire au bailliage de Vitry, prévôté de Rethel.

Digitized by Google

Bouvellemont.
Briancourt (Bosséval).
Butz (Balaives).
La Cassine-le-Duc.
Cernion.
Chagny-les-Omont.
Chappes (1).
Charbogne.
Chaumont (paroisse de Bulson, aujourd'hui comm^ne de Noyers).
Chaumontagne (Seraincourt).
Champigneul-lez-la-Vence.
Chéhery.
Chémery-sur-Bar.
Le Chesne.
Cheveuges.
Chilly.
Chuffilly.
Connage.
Coulommes-lez-Attigny.
Dom-le-Mesnil.
Dommery.
Donchery.
Draize.
L'Ecaille.
Echarson (dépendance de Vrizy).
Elan.
Ecordal.
Etalle.
Faissault.
Feuchieres (Feuchères, dépendance de Sapogne).
Flaigne-lez-Olivier.
Flize.
Floing.
Fraillicourt.
Frénois.
Le Fréty (Saint-Jean-aux-Bois).
Gerson (paroisse de Barby) (2).
Givry.
Glaire.
Les Grandes Armoises.
Guincourt.
Ham-les-Moines.
Hannapes.
Hanogne-sur-Bar (auj. Hannogne-Saint-Martin).
Hauviné.
Herpy.
La Horgne.
Houldicourt et le Ménil.
Iges.
Issancourt.
Jonval.
Juniville.
Justine.
Lametz.
Landève (Ballay).
Lapéreuse (Launois).
Launois.
Laval-Morency.
Ledancourt (Donchery).
Leplain (Guincourt).
Lépron.
Librecy (Signy-l'Abbaye).
Logny-Bogny.
Louvergny.
Mainbresson.
Mainbressy.
Maisoncelle (annexe de Villers-devant-le-Thour) (3).
Malmy.
Manicourt (Nouvion).
Maranwé.
Manre.
Marby-lez-Blombay.
Marlemont.
Marqueny-aux-Bois (4).
Marvaux.
Maubert-Fontaine.
Mazerny.
Méry-lez-Attigny.
Mont-de-Jeux (Saint-Lambert).
Mondigny-lez-la-Vence.
Le Mont-Dieu.
Montimont (Bosséval).
La Morteau (Vendresse).
Mortier (Wuagnon).
Murtin.
La Neuville-à-Maire.
Neuvizy.
Nouvion-sur-Meuse.
Omicourt-sur-Bar.
Omont.

(1) Etienne Durand place Chappes dans le bailliage de Vitry, subdivision de Château-Porcien.
(2) M. Brette, *op. cit.*, t. III, p. 226, n'a pu déterminer ce lieu, qui est, en effet, détruit depuis longtemps.
(3) M. Brette, *op. cit.*, t. III, p. 227, n'a pu retrouver ce nom sur les cartes actuelles.
(4) Depuis, Marquigny-aux-Cerises ; il y avait aussi Marqueny-au-Village, dépendance de Coulommes.

Digitized by Google

Pauvre.
Les Petites Armoises.
Poilcourt.
Prez.
Regnicourt (L'Ecaille).
Renneville.
Rilly-aux-Oies.
Roche (Chuffilly).
Rocquigny.
Roizy.
Rubigny.
La Sabotterie.
Saint-Aignan-sur-Bar.
Saint-Clément-sur-Arne.
Saint-Gly (La Horgne).
Saint-Jean-aux-Bois.
Saint-Lambert.
Saint-Loup-aux-Bois.
Saint-Pierre-sur-Vence.
Saint-Quentin (écart de Noyers).
Saint-Quentin-le-Petit.
Saint-Remy-le-Petit.
Sainte-Vaubourg.
Sapogne.
Saulces-Champenoises.
Saulx-Saint-Remy.
Sauville.
Semuy.
Senuc.
Seraincourt.
Sévigny-la-Forêt.
Sévigny-Wualeppe.
Signy-l'Abbaye.
Singly-les-Omont.
Suzanne.
Sy.
Tannay.
Tendrecourt (Vrigne-aux-Bois).
Terron-sur-Aisne.
Terron-lez-Vendresse.
Terry (actuellement Terrier, St-Loup-aux-Bois).
Thin-le-Moutier.
Torcy.
Tourteron.
Vance (paroisse de Jandun) (1).
Vandy.
Vaux-delez-Rubigny.
Vaux-Villaine.
Vendresse-sur-Bar.
Verrière-sur-Bar.
Vieil-lez-Avaux (Vieux-lez-Asfeld).
Viel-Saint-Remy.
Vieux-lez-Manre.
Villaine (Vaux-Villaine).
Villers-le-Tourneur.
Villers-le-Tilleul.
Villers-sur-Bar.
Villette-lez-Glaire (annexe d'Iges).
Vivier (Vivier-au-Court).
Voncq.
Vrigne-aux-Bois.
Vrigne-Meuse.
Wadimont.
Yoncq-les-Mouzon.

II. Bailliage principal de Vitry-le-François.

A. Bailliage secondaire d'Epernay.

Aussonce.
La Neuville-en-Tourne-à-Fuy.

B. Bailliage secondaire de Sainte-Menehould.

Acy.
Adon.
Amagne.
Ambly-sur-Aisne.
Anchamps.
Andevanne.
Annelles.
Aouste.
Apremont.
Antheny.
Ardeuil et Montfauxel.
Arnicourt.
Arreux.
Auboncourt-lez-Vauzelles.
Auge.
Authe.
Autry.
Autruche.

(1) M. Brette, *op. cit.*, t. III, p. 227, n'a pu retrouver cette localité sur les cartes actuelles.

Digitized by Google

Auvillers-les-Forges.
Les Ayvelles.
Balham.
Bannogne et Recouvrance.
Barbaise.
Barby.
Bar-les-Buzancy.
Barricourt.
Bay.
Bayonville.
Beaulieu-en-Thiérache.
Beaurepaire-lez-Olizy.
Beffu et le Morthomme.
Bégny.
Belval-en-Ardennes.
Belval-en-Dieulet-Abbaye et le Bois-des-Dames.
Belleville-sous-Bar.
Bergnicourt et St-Remi-le-Petit.
La Berlière.
Bertoncourt.
La Besace.
Biermes.
Bignicourt-sur-Retourne.
Blaise.
Bogny-les-Murtin.
Bossus.
Bouconville.
Boult-aux-Bois.
Bourcq.
Bourg-Fidèle.
Brécy.
Brières.
Brieulles-sur-Bar.
Briquenay.
Brognon.
Buzancy.
Caunois (1).
Cauroy-lez-Machault.
La Cerleau.
Chalandry.
Challerange.
Champigneulle.
Champlin.
Chamy-lez-Mouron (2).
Chardeny.
Charleville.
Château-Porcien.
Le Châtelet (sur Sormonne).
Le Châtelet-sur-Retourne.
Châtel-lez-Cornay.
Châtillon-sur-Bar.
Chaumont-Porcien.
Chennery-lez-Bayonville.
Le Chenois-les-Rivières.
Cheppe-lez-Contreuve.
Chestres.
Chevières.
Clavy.
Cliron.
Condé-lez-Autry.
Condé-lez-Herpy.
Condé-lez-Vouziers.
Contreuves.
Corbon.
Cornay.
Corny-la-Ville.
La Croix-aux-Bois.
Coucy-en-Rethélois.
Damouzy.
Day.
Deville.
Dommely.
Doux.
Dricourt.
L'Echelle.
Ecly.
Estrebay.
Eteignères.
Etion.
Etrépigny.
Evigny.
Exermont.
Fagnon.
Falaise.
Faux (Faissault ?).
Faux.
La Férée.
Fleury-sur-Aisne.
Fléville.
Fligny.
Fossé.
Foulzy.
Froid-Fossé (commune de Bouconville (3).
Geoffreville.

(1) M. Brette, *op. cit.*, t. III, p. 207, n'a pas retrouvé ce nom de lieu qu'il appelle *Caumois* sur les cartes actuelles.
(2) M. Brette, *loc. cit.*, n'a pas retrouvé ce nom de lieu sur les cartes actuelles ; c'est, en effet, un hameau détruit depuis longtemps.
(3) Localité non citée par M. Brette.

Digitized by Google

Germont.
Girondelle.
Givron.
Gomont.
Grandchamp.
Grandham.
Grandpré.
La Grève (1).
Grivy-Loisy.
Gruyères.
Gué-d'Hossus.
Guignicourt.
Hagnicourt.
Hannogne-Saint-Remy.
Harcy.
La Hardoye.
Harricourt.
Haudrécy.
Hauteville.
Havys.
Herbigny.
Hocmont.
Houldizy.
Imécourt et Alliepont (écart).
Inaumont.
Jandun.
Juzancourt.
Laifour.
Lalobbe.
Lançon.
Landres.
Landreville (c^ne de Bayonville).
Leffincourt.
Liart.
Liry.
Logny-lez-Chaumont.
Longwé-la-Croix.
Lonny.
Lucquy.
Lumes.
Machault.
Machéroménil.
Marcq et Chevières.
Mars-sous-Bourcq.
Les Mazures.
Ménil-Annelles.
Ménil-Lépinois.
Mesmont.
Mézières.
Montcheutin.
Montcornet.
Montcy-Saint-Pierre.
Montgon.
Monthois.
Montigny-sur-Vence.
Montlaurent.
Montmarin, ferme de la Charité.
Montmeillant.
Mont-Saint-Martin.
Mont-Saint-Remy.
Mouron.
Nanteuil-sur-Aisne.
Neuflize.
Neufmaison.
La Neuville-aux-Tourneurs.
La Neuville-lez-Montgon.
La Neuville-lez-This.
La Neuville-lez-Wasigny.
Noirval.
Nouart [et les Champy].
Novion-en-Porcien [et Provisy].
Novy-les-Moines, le Prieuré et Chevrière.
Oches.
Olizy-sur-Aisne [et la Ferté les Olizy].
Pargny-sur-Aisne.
Perthes-lez-Rethel.
Poix-en-Rethelois.
Prix, le prieuré.
Puiseux (2).
Quatre-Champs.
Raillicourt.
Regniowez.
Remaucourt.
Remilly-les-Pothées.
Remonville.
Renwez.
Rethel.
Rimogne.
Rocroy [les Hongreaux, le Rouilly, la Chaudière, Hyraumont].
La Romagne.
Romance.
Romery.
La Rosière (3).
Rouvroy-lez-Pothées.

(1) M. Brette, *op. cit.*, t. III, p. 207, n'a pas retrouvé ce nom de lieu sur les cartes actuelles. Aujourd'hui dép. de Saint-Marcel.
(2) Un autre Puiseux, détruit lors de la bataille de Rethel, était de la prévôté de Bourcq.
(3) Nom que portait depuis 1775 la localité de Wagnon, ainsi dénommée par Carlet de la Rozière.

Digitized by Google

Les Roziers (com^ne de Séchault).
Rumigny.
Saint-Etienne-à-Arne.
Saint-Ferjeux.
Saint-Georges.
Saint-Germainmont.
Saint-Juvin.
Saint-Laurent.
Saint-Loup-en-Champagne.
Saint-Marceau.
Saint-Marcel-lez-Clavy.
Sainte-Marie-dessoubs-Bourcq.
Saint-Morel.
Saint-Pierre-à-Arne.
Saint-Pierremont [et Fontenois].
Saint-Souplet.
Saulces-aux-Bois.
Saulces-aux-Tournelles.
Sault-lez-Rethel.
Savigny-sur-Aisne.
Séchault.
Sécheval.
Semeuze.
Semide.
Septfontaines.
Servion.
Sery [et Beaumont-en-Aviotte].
Seuil.
Signy-le-Petit.
Sivry-lez-Buzancy.
Sommauthe.
Sommerance.
Son.
Sorbon.
Sorcy.
Sormonne.
Stonne.
Sugny.
Sury.
Tagnon.
La Taillette.
Tailly.
Taizy.
Tarzy.
Termes.
Thelonne.
Thenorgues.
This.
Le Thour.
Thugny.
Toges.
Touligny.
Tourcelles-Chaumont.
Tournes.
Le Tremblois-lez-Rocroy.
Vaux-en-Champagne.
Vaux-en-Dieulet.
Vaux-lez-Mouron.
Vaux-Montreuil.
Verpel.
La Vieille-Ville (Saulces-Monclin).
Ville-sur-Retourne.
Ville-dessoubs-Lumes.
Villemontry [et Givaudeau].
Villers-devant-le-Thour.
Villers-devant-Mézières.
Villers-devant-Raucourt.
Villers-sur-le-Mont.
Vouziers.
Vrizy.
Wagnon.
Warcq.
Warnécourt.
Wasigny.
Yvernaumont.

A. Sécheret.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. Nouveaux Collaborateurs de la Revue d'Ardenne et d'Argonne.

Le Comité de Publication est heureux d'annoncer aux lecteurs de la *Revue* que la liste de ses collaborateurs vient de s'augmenter de quatre noms : MM. Léon Boutry, agrégé de l'Université, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, qui prépare une thèse de doctorat ès-lettres sur la géographie de l'Ardenne ; Ch. Bruneau, agrégé de l'Université ; J.-M. Carré, agrégé de l'Université, et J. Waslet, professeur au lycée de Laon.

MM. Bruneau et Waslet se sont spécialisés dans l'étude des patois wallons de l'Ardenne ; ils représenteront ici le folk-lore et la philologie qui, autant que l'histoire proprement dite, forment une des branches attrayantes du passé de notre pays.

II. Reconstitution du Syndicat d'initiative des Ardennes.

Par suite de l'insuccès d'une première organisation (1), qui remonte à plus de dix ans, un certain nombre de nos compatriotes, doués de la meilleure volonté et bien préparés, semble-t-il, pour mieux réussir, ont reconstitué le *Syndicat d'initiative des Ardennes françaises* dans différentes réunions tenues à la Mairie de Charleville depuis le mois de février.

Le Syndicat se divisera en trois Commissions : 1° Commission de publicité et du guide ; 2° Commission dite d'influence sur les administrations utiles au tourisme ; 3° Commission de séjours et hôtels.

Le Comité est formé de membres d'honneur qui sont : le Préfet, les Maires des villes intéressées, les chefs de service importants et utiles à l'œuvre ; puis de MM. Raymond Deville, président ; docteur Abd-El-Nour, pour Sedan ; Briquelet, pour Givet, vice-présidents ; secrétaires : MM. Dacremont, Herbulot, Froussart ; trésorier : M. Lemaire.

Le Syndicat ainsi constitué, on le voit, pour les arrondissements de Mézières, Sedan et Givet — bien que Sedan et Givet aient déjà des Commissions en fonctions ou en formation — va faire alliance avec celles-ci pour que l'œuvre soit commune et que les Sociétés

(1) *Cf. Revue*, t. VI, 1898-99, pp. 136-137.

Digitized by Google

qui travailleront dans le même sens se renforcent mutuellement et s'aident.

Les membres actifs du Comité, au nombre d'une trentaine, sont désignés, et les Présidents de toutes les Sociétés sportives ou des Syndicats des trois arrondissements cités y sont adjoints (1).

III. Un nouveau séjour aux Archives du Palais de Monaco.

Quoiqu'il ait coïncidé avec l'Inauguration du Musee océanographique, mon voyage des vacances de Pâques à Monaco n'a été nullement interrompu par la série des fêtes (dont ce n'est pas le lieu de parler ici), grâce à l'obligeance de M. L.-H. Labande, déjà mise à l'épreuve en 1908 (2).

Le distingué Conservateur des Archives du Palais m'avait alors annoncé qu'il mettrait bientôt sous presse le t. III du *Trésor des Chartes du Comté de Rethel.* En réalité, il a commencé à préparer une autre publication, plus intéressante encore pour les érudits ardennais, celle d'un *Répertoire des Sceaux* contenus dans le fonds de Rethel, avec description détaillée de tous les exemplaires et phototypies d'un grand nombre ; peut-être cet important travail paraîtra-t-il cette année même ; le t. III du *Trésor* ne tarderait pas à le suivre.

Les recherches que j'ai effectuées pendant de trop rares séances ont, comme les précédentes, porté uniquement sur les documents postérieurs au xve siècle. J'ai exploré les cartons des prévôtés du Châtelet, de Bourcq (en partie), d'Omont et de Brieulles. Le nombre des dossiers dépouillés a été naturellement en raison inverse des documents intéressants découverts, et la moisson n'a pas été très fructueuse.

Comme pièces importantes qui pourraient être utilisées par les érudits et dont plusieurs seront publiées ici, je signale — comme dans la note précédente — les aveux et dénombrements qu'on rencontre abondamment, les baux des prévôtés qui renferment des renseignements précieux sur les droits seigneuriaux, les états de rentes du duc, quelques comptes pour les prévôtés du Châtelet (T. 38) et de Bourcq (T. 40), les ordonnances de police du Châtelet (xvie siècle) (T. 38), une correspondance de Payot fils, successeur de son père comme receveur-général du duché à

(1) Cotisations : membre fondateur (100 fr.), actif (10 fr.), honoraire (5 fr.).
(2) *Cf. Revue*, t. XV, pp. 102-103.

Digitized by Google

Rethel, avec M. Bataille de Montcornet, chargé d'affaires du duc de Valentinois à Paris (1789) (T. 44), de curieuses pièces sur une révolte des habitants de Bâalons en 1687 (T. 47), une description du château de la Cassine (XVIIe siècle) (T. 49) ; enfin, j'ai pu vérifier, comme dans le précédent séjour, que les textes des chartes de franchises (publiées dans le *Trésor)* pourraient être amendés sur quelques points. P. COLLINET.

VARIÉTÉS

I. Une cloche de Rocroi (1751) à Watigny (Aisne).

M. L.-B. RIOMET, le campanophile bien connu, qui explore en ce moment les clochers du département de l'Aisne, nous communique l'inscription d'une cloche de Rocroi, retrouvée par lui à Watigny, canton d'Hirson.

En voici le texte :

† IE MAPPELLE MARIE IEANNE MON
PARAIN A ETE MR IEAN COLLARDEAU MAI-
RE EN CETTE VILLE MA MARAINE D^LLE MA-
RIE
IEANNE CHAPPELET SON EPOUSE BENITE
PAR MTRE ROCH PREVOST BACHELIER CURE
DE ROCROY EN PRESENCE DE MR IEAN
ROUS-
SELLE ET N. MAIRY ECHE.V.INS D. PETIT
SINDIC P. ROBINOT LIEUTENANT. MAIRE.

Au bas :

LES SIMON NOUS ONTS *(sic)* FAIT EN
IUILLET 1751.

Ornementation : Crucifixion avec sainte femme agenouillée au bas ; de chaque côté de la croix et dans le haut, se trouvent deux têtes d'anges ailées. — Vierge mère et reine.

Sur la panse se distingue un sceau très fruste autour duquel on lit : LES ARMES DE ROCROY.

Nous pensons intéresser les épigraphistes ardennais en leur signalant cette inscription. Al. B.

Digitized by Google

II. Une lettre sur les victoires de Dumouriez (sept.-oct. 1792).

La *Révolution française* a publié en 1907 (t. LIII, p. 465-466), sous le titre *Les Volontaires du district de Dol en 1792,* une lettre écrite de Sedan (3 octobre 1792) aux administrateurs du district de Dol par Gilles, volontaire du 2e bataillon d'Ille-et-Vilaine, où on lit les curieux passages que voici :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que trente-quatre volontaires de la 2e compagnie du 2e bataillon de l'Ille-et-Villaine ont profité de la loi qui leur accorde la faculté de mettre leur démission le 1er Septembre pour le 1er Décembre suivant. C'est avec bien de la peine que je vous annonce l'inconstance de ces volontaires ou pour mieux dire leur impatience ; cela me surprend d'autant plus qu'ils sont témoins du succès que vient d'avoir Mr Dumouriez sur l'armée ennemie du 28 septembre jusqu'au 3 courant ; ce brave général les a sans cesse battus jour et nuit. Je désirerais bien vous donner le détail exact de ces attaques ; mais, quoiqu'elles se soient passées à sept ou huit lieues d'ici, nous n'en sommes pas plus instruits ; ce qu'il y a de très certain, c'est que l'ennemi a perdu considérablement de monde, mais le soin qu'il met à serrer et cacher ses morts fait qu'il est impossible de connaître le nombre de leurs pertes. L'armée (ennemie) est en déroute et s'enfuit pour où elle peut, en brûlant néanmoins tous les bourgs et villages par où elle passe. Nous espérons que Mr Dumouriez, qui les suit de fort près, en fera se baigner quelques-uns dans la Meuse, qu'ils sont obligés de passer sans ponts ni pontons, et qui déborde de toutes parts. Du nombre des morts de nos ennemis on compte beaucoup d'émigrés, que Brunswick aurait contraints de marcher à la tête de son armée. Les Prussiens reconnaissent qu'ils ont été trompés et ont, disent-ils, été fort surpris de ce que les troupes de ligne n'aient pas rendu les armes et que les habits bleus se battent aussi bien qu'eux. Ils avouent qu'ils ne peuvent haïr des hommes qui les ont empêchés de mourir de faim. Tel est le langage de cinq Prussiens qui ont été évacués à Sedan aujourd'hui et qui ont dit que les volontaires avaient partagé leur pain avec eux lors de la cession d'arme... »

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES ET ARTICLES CONCERNANT LES ARDENNES PARUS EN 1906 & 1907

(SUITE)

HISTOIRE LOCALE

Feuillets d'histoire (Première Série), par Jules POIRIER. — Paris, Albin Michel, 1906 ; in-12, VI-270 pp. (Prix : 3 fr. 50). [On y trouve 8 études consciencieuses, mais dont aucune n'a la valeur de la nouveauté, sur : *Bayard et le siège de Mézières en 1521 ; — Turenne : — La Tour d'Auvergne ; — le procès et l'exécution de la Municipalité de Sedan sous la Terreur ; — la défense de Bazeilles en 1870 ; — le comte de Bismarck en Champagne en 1870 ; — le prince Albert de Saxe en Champagne en 1870* (pendant les journées qui précédèrent Sedan) ; — *la journée de Sarrebrück*].

Mélanges (Deuxième partie), par Henry ROUY. — Sedan, Impr. Emile Laroche, 1907 ; in-8°, 119 pp.

Les Prisonniers du Mont-Dieu (Ardennes) pendant la Révolution, par Ernest HENRY. — Sedan, Impr. Emile Laroche, 1907 ; in-8°, 123 pp. (Extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. XIV).

L'Ancien Régime en Lorraine et Barrois (1698-1789), d'après des documents inédits, par le Cardinal MATTHIEU. — 3e édition, revue et augmentée d'un épisode de l'histoire de la Révolution en Lorraine. — Paris, H. Champion, 1906 ; grand in-8°, XXIV-539 pp. (Prix : 7 fr. 50).

Recherches historiques sur le Notariat en Lorraine et Barrois, par Maurice LOUYOT. — Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1906 ; grand in-8°, 197 pp. (Prix : 4 francs). (Bibliothèque de la Conférence Rogéville).

Histoire de l'Abbaye d'Orval, par N. TILLIÈRE. — 2e édition. — Namur, Delvaux, 1907 ; petit in-8°, 333 pp. (gravures). (Prix : 3 fr.).

Vigneul-sous-Montmédy. Quelques mots d'histoire locale, par l'Abbé Ch. LEMOYNE. — Montmédy, Imp. Girardot, 1906 ; in-8°.

Brouenne, Bronel et Ginvry, par F. HOUZELLE. — Montmédy, Impr. G. Pierrot, 1907 ; in-8°, 153 pp. (Prix : 4 fr.). [Indications sur plusieurs familles ardennaises].

Charles Buvignier et Montmédy en 1848-1849, par A. PIERROT. — Montmédy, 1907 ; in-8°, 46 pp.

Notice historique sur Bourgogne, chef-lieu de canton de la Marne, par le Dr Lucien MANICHON. — Reims, Matot, 1907 ; in-8°, 84 pp.

Histoire de la neutralité liégeoise, par Ch. DEFRECHEUX. — Liège, Impr. Liégeoise, 1907 ; in-8°, 134 pp. (Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVII).

Digitized by Google

ÉCONOMIE POLITIQUE, INDUSTRIE

Etude sur l'industrie du fer dans le nord des Ardennes françaises, par Pol DUNAIME, Ingénieur civil des Mines. — Paris, H. Dunod et Pinat, 1907 ; in-8°, 110 pp., avec 16 fig. et 1 planche. (Prix : 2 fr. 50). Extrait des *Annales des Mines,* 10e série. Mémoires, t. XII).

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE ET RELIGIEUSE

L'Art pendant l'âge du Renne, par Edouard PIETTE. — Paris, Masson et Cie, 1907 ; un fort volume in-4°, 112 pp., avec 128 figures dans le texte, 1 portrait hors texte et 100 planches hors texte en couleur dessinées par M. Pilloy (Prix : 100 francs).

Les édifices religieux du département des Ardennes. Essai de statistique et de bibliographie, par H. JADART. — Reims, L. Michaud, 1906 ; in-8°, 39 pp.

Bibliographie des églises ardennaises, par H. JADART. — Dôle, Audebert, 1908 ; in-8°, 30 pp.

FOLK-LORE

Le Folk-Lore de la France, par Paul SÉBILLOT. — Tome III : **La Faune et la Flore.** Tome IV : **Le Peuple et l'Histoire.** — Paris, E. Guilmoto, 1906 et 1907 ; 2 vol. gr. in-8°, 511 et 499 pp. (Prix : 16 francs le volume).

Faune populaire de la France, par Eugène ROLLAND. — Tome VII : **Les Mammifères sauvages, complément.** — Paris, chez l'auteur, 1906 ; in-8°, 276 pp. (Prix : 8 francs).

Flore populaire ou Histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la Linguistique et le Folk-Lore, par Eugène ROLLAND. Tome VI. — Paris, chez l'auteur, 1906 ; in-8°, 311 p. (Prix : 7 francs).

La chanson populaire belge, par Charles GHEUDE. — Bruxelles, Lamberty, 1907 ; in-8°, 130 pp. avec illustrations (Prix : 5 francs).

GÉOGRAPHIE, GÉOLOGIE, CARTES, VOYAGES

Carte de la navigation intérieure de la France au 1,200,000e, publiée par le Ministère des Travaux publics. — Paris, 1906.

France : Carte des rivières navigables et des canaux exécutés, en construction ou projetés, à l'échelle du 1,390,000e, par H. BARRÈRE. — Paris, H. Barrère, 1906. (Format Grand-Monde, 4 francs ; — collée et pliée sous couverture, 8 francs).

Carte des chemins de fer français, au 1,000,000e, dressée au Ministère des Travaux publics, en couleurs. — Paris, 1907. (En 2 feuilles, 7 fr. 50 ; collée en toile et pliée, 12 francs).

Atlas forestier de la France par départements (cartes à l'échelle du 320,000e), dressé sous les auspices du Ministère de l'Agriculture d'après les renseignements fournis par les agents du service extérieur, par F. BÉNARDEAU et E. CUNY. — Paris, 1906.

Digitized by Google

Leçons de géographie physique, par Albert DE LAPPARENT. 3e édition, revue et augmentée. — Paris, Masson et Cie, 1907 ; un vol. grand in-8°, XVI-728 pp. avec 203 fig. dans le texte et 1 planche en couleurs hors texte. (Prix : 12 francs). [Nombreuses indications sur l'Ardenne, l'Argonne, la Thiérache, la Champagne, la Meuse, etc.].

Abrégé de géologie, par Albert DE LAPPARENT, 6e édition, revue, corrigée et augmentée. — Paris, Masson et Cie, 1907 ; un vol. in-18, XVI-438 pp. avec 163 fig. dans le texte et 1 carte géologique de la France en chromolithographie. (Prix : 4 francs).

Les noms de nos rivières. Leur origine, leur signification, par R. DE FÉLICE. — Paris, H. Champion 1907 ; in-8°, 167 pp. et 1 carte. [Indications pour les Ardennes. Travail insuffisant].

La tectonique de l Ardenne, par FOURMARIER. — Liége, Vaillant-Carmanne, 1907 ; un vol. in-8°, 112 pp., avec coupes et cartes géologiques. (Extr. des *Annales de la Soc. géolog. de Belgique*, XXXIV, Mémoires). (Prix : 16 fr. 50).

Flore hygrophile de la Marne. La Suippe et la Retourne, par André GUILLAUME. — 1906, brochure in-8°

Sites et Monuments de France. Collection publiée par le TOURING-CLUB DE FRANCE. — Paris, Touring-Club de France ; 33 vol. in-4° avec 5,000 photogravures. (A chaque volume sont jointes une *Notice* par Onésime Reclus et des *Cartes routières départementales* en 6 couleurs). [Les volumes 32 et 33, parus en 1906, contiennent la Lorraine, la Champagne et les Ardennes].

La France illustrée. Guide, atlas et vues de chaque département. — Paris, Jules Rouff et Cie. [Paraît depuis 1906 en fascicules, un par département].

Sur route. Tout ce qu'il faut voir. Atlas-guide de poche. — Paris, Hachette et Cie, 1906. (Prix : 3 fr. 50). [Atlas de toute la France en 36 cartes, à l'échelle du 1,000,000e. Au dos des cartes, un texte concis indique les villes à visiter, les centres d'excursions, les monuments et sites à voir].

La Meuse. De Charleville à Namur en canoë, par G. MARMOD. — Paris, P.-V. Stock, 1906 ; in-8°.

Sur la Meuse (notes de voyage), par un canoëiste. — Paris, P.-V. Stock, 1906 ; in-8°.

En canoë sur la Meuse de Charleville à Liège. Impressions de voyage et renseignements pratiques, par Emile DACIER et Julien KNECHT. — Paris, P.-V. Stock, 1906 ; in-8°, 102 pp. avec 61 gravures, cartes et fac-similés. (Prix : 5 francs). (Publications du Yacht-Club de France).

Pays d'Argonne, par E. DELIÈGE. — Reims, H. Matot, 1907 ; in-8°, 278 pp. avec gravures. (Prix : 3 fr. 50).

Vieux arbres de France et vieux arbres de la contrée, par Henri JADART. — Reims, H. Matot, 1907 , in-8°, 12 pp.

Le Pays belge, ses monuments, ses sites. — Bruxelles, 1907-1908 (Paru en fascicules in-4°, à 3 fr. 50).

Digitized by Google

Notre Pays. — Bruxelles, Oscar Schepens et Cie, 1907 ; 2 vol. grand in-4°, 800 pp. avec 800 illustrations en noir et en couleurs. (Prix : 250 francs).

Figures et Sites de Belgique, par FIERENS-GEVAERT. — Bruxelles, Van Oost et Cie, 1907 ; petit in-8°, 187 pp.

Les constructions rurales en Ardenne, par Gustave CORNET. — Bruxelles, J. Lebègue et Cie [1907] ; in-4°, 32 pp. avec 13 fig. et 11 planches hors texte. (Prix : 1 franc).

BIBLIOGRAPHIE ET LITTÉRATURE

Jean de Jandun et Marsile de Padoue, auteurs du « Defensor Pacis », par Noël VALOIS. — Paris, Impr. Nationale, 1906 ; in-4°, 98 pp. (Prix : 4 francs). [Extrait de l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII].

Jean Gerson (1363-1429), par l'abbé LAFONTAINE. — Paris, Poussielgue, 1906 ; in-18, 340 pp.

Turenne et Condé (1626-1675), par le Général HARDY DE PERINI. — Paris, Flammarion, 1907 ; in-18. (Prix : 3 fr. 50).

Turenne d'après sa correspondance, etc. Notes et documents sur l'évolution de ses idées religieuses, par Jacques PANNIER. — Paris, Fischbacher, 1908 ; in-8°, 55 pp. [Réunion d'articles parus dans la *Revue chrétienne*. L'auteur n'a guère utilisé que des documents publiés, la Collection des lettres de Turenne éditées par Grimoard en 1782 et plusieurs textes qui se trouvent dans le *Bulletin de la Soc. de l'histoire du protestantisme*. Les quelques manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal par lui consultés n'ont qu'un rapport indirect avec les idées religieuses de Turenne].

Les tombeaux des Rois sous la Terreur, par le Dr Max BILLARD. — Paris, Perrin, 1907 ; in-8° carré, 194 pp. avec 26 gravures. [Nombreux documents utilisés, récit clair, précis et sobre, où l'on trouve notamment les tribulations du corps de Turenne, de la sacristie de Saint-Denis jusqu'aux Invalides].

Religion, critique et philosophie positive chez Pierre Bayle, par Jean DELVOLVÉ. — Paris, Alcan, 1906 ; in-8°, 445 pp. (Bibliothèque de philosophie contemporaine).

Icographie de l'Académie française. Liste alphabétique illustrée de plus de 500 fac-similés de signatures (1634-1906), par R. BONNET. — Paris, Noël Charavay, 1907 ; in-8°, 322 pp. [Répertoire rédigé avec un soin extrême, utile aux amateurs d'autographes, aux historiens et aux Ardennais].

Georges Mareschal, seigneur de Bièvres, chirurgien et confident de Louis XIV (1658-1736), par le comte G. MARESCHAL DE BIÈVRE. — Paris, Plon, 1906 ; in-8°, IV-600 pp. [Il était fils d'un officier irlandais, au service de Louis XIII, qui fut blessé à la bataille de Rocroi, quitta l'armée et se retira à Gravelines, où il tint une petite hôtellerie].

Aventuriers et femmes de qualité, par Ch. GAILLY DE TAURINES. — Paris, Hachette, 1907 ; in-8°, 356 pp. avec 8 planches hors texte. (Prix : 3 fr. 50). [Quelques détails sur les Bouillon et sur Fournier,

Digitized by Google

directeur du magasin royal des armes à Charleville, qui se serait ruiné pour Mme Poisson, mère de la marquise de Pompadour].

Un médecin ardennais : Corvisart (1755-1821), par le Dr Louis Héchemann. — Paris, Impr. Michalon, 1906 ; in-8°, 182 pp.

J. Michelet. Ma Jeunesse. — Nouvelle édition par G. Monod. — Paris, Gedalge, 1907 ; in-8° colombier, avec fac-similés et reproductions d'estampes. (Prix : 5 francs).

Biographie de Louis Tirman, gouverneur général de l'Algérie, par A. Robert. — Le Mans, Impr. Monnoyer, 1907 ; in-8°.

M. l'Abbé Dervillé, par H. Lejay. — Reims, Impr. Matot, 1907.

Edouard Piette, 1827-1906. (Notice biographique par H. Fischer. — Recueil de notices et extraits consacrés à sa mémoire. — Discours prononcé à ses funérailles par M. Salomon Reinach. — Notice bibliographique. — Rennes, Impr. Oberthur [1906] ; in-8°, 36 pp. avec un portrait.

H. Taine. Sa vie et sa correspondance. Tome IV : **L'Historien** (suite). **Les dernières années, 1876-1893.** — Paris, Hachette et Cie, 1907 ; in-16, 370 pp. (Prix : 3 fr. 50).

Taine historien de la Révolution française, par A. Aulard. — Paris, Arm. Colin, 1907 ; in-8°, xi-333 pp.

Les Maîtres de la Contre-Révolution au dix-neuvième siècle, par L. Dimier. Leçons données à l'Institut d'Action française, Chaire Rivarol. Février-Juin 1906. — Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1906 ; in-8°, 357 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Contient une étude sur Taine].

Taine et Rambaud : Napoléon. Caractères généraux de la civilisation moderne, par Henri Cammartin. Avec notes et questionnaire en français, à l'usage des écoles anglaises. — Londres, J. M. Dent et Co, 1906 ; in-8°.

Aulard et Péladan, réfutateurs de Taine, par Michel Jouve. — Nîmes, 1907, in-8°. (Prix : 1 franc). [Extrait de la *Revue du Midi*, numéro de mai 1907, pp. 269-283].

Taine et le christianisme, par E. Monod. — Montauban, Imp. coopérative, 1907 ; in-8°.

L'individualisme économique et social : ses origines, son évolution, ses formes contemporaines, par Albert Schatz, professeur agrégé à la Faculté de droit de Dijon. — Paris, Arm. Colin, 1907 ; in-18, 600 pp. (Prix : 5 francs). [On y trouve une étude sur l'interprétation individualiste de l'histoire chez Tocqueville et chez Taine].

Pélerinages littéraires, par Henry Bordeaux. — Paris, Albert Fontemoing [1906]; in-18 (Collection « Minerva »). [Contient une étude sur Taine].

La France contemporaine, par Jean-André Aubert et Henri Marsac. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 91, rue Lecourbe, 1906 ; in-8°, xii-266 pp. avec 35 portraits ou reproductions. (Prix : 5 francs). [Ce volume forme le t. Ier de la Collection et comprend les provinces de l'Alsace à la Champagne. On y relève de nombreux noms d'écrivains ardennais].

Digitized by Google

Anthologie des Poètes français contemporains (1866-1906). Poèmes choisis, Notices biographiques, Autographes, par G. WALCH. Avec préface de SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie française. — Paris, Ch. Delagrave, 1906-1907 ; 3 vol. in-16. (Chaque volume, prix : 3 fr. 50). [On y trouve les noms de P. Verlaine, A. Rimbaud, E. Raynaud, A. Fage].

Paul Verlaine : Voyage en France par un Français. Publié d'après le manuscrit inédit. Préface de Louis LOVIOT. — Paris, A. Messein, 1907 ; in-16, 137 pp. (Prix : 3 fr. 50).

Paul Verlaine. Sa Vie, son Œuvre, par Edmond LEPELLETIER. — Paris. Société du Mercure de France, 1907 ; in-18, 568 pp. avec un portrait en héliogravure et un autographe. (Prix : 3 fr. 50). [Il a paru également une édition in-8° à 7 fr. 50].

Le Symbolisme, par Adolphe RETTÉ. — Paris, A. Messein, 1907 ; in-18. (Prix : 3 fr. 50). [Contient une visite à Verlaine].

Gai, gai, marions-nous. Chansons de France. — Harmonies de Gabriel PIERNÉ. Images de George DELAW. Préface de Mme Edmond ROSTAND. — Paris, Adrien Sporck, 48, rue Cambon [1907] ; un vol. cartonné in-4° oblong, v-42 pp., avec airs notés et illustrations en couleurs. (Prix : 6 francs).

Recueil de Chants notés, par Honorat COMPANT. — Roubaix, Libr. Martin-Frémont, 1907 ; in-8°. [Recueil d'un cachet local ardennais, avec chansons en patois].

La 628-E 8, par Octave MIRBEAU. — Paris, Eug. Fasquelle, 1907 ; in-16, XVIII-416 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Journal de voyage en automobile, impressions sur Rocroy et Givet].

De la Charrue à la Pourpre, par Paul FRAYCOURT. — Paris, P.-V. Stock, 1906 ; in-18, 384 pp. (Prix : 3 fr. 50). Roman dont la plus grande partie se passe en Champagne, à Reims. On y trouve des types champenois de la campagne et de la ville, laïques et clercs, et notamment d'excellentes physionomies de curés de campagne. Pages traditionnistes intéressantes relatives au pèlerinage de St-Mammès].

Sur les grandes routes de France, par Antony VALABRÈGUE. — Paris, A. Lemerre, 1907 ; in-18. (Prix : 3 fr. 50). [Croquis rustiques, essais, études, courts poèmes en prose, notes de voyage sur la Lorraine et la Champagne].

Croquis lorrains, par Louis MADELIN. Préface de M. Maurice BARRÈS, de l'Académie française. — Nancy-Paris, Berger-Levrault et Cie, 1907 ; in-12, 442 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Pages sur l'Argonne].

A la Frontière. Types du Pays du Viroin, par Joseph CHOT. Roman, avec 7 dessins d'Albert GHESQUIÈRE, hors texte. — Paris-Verviers, « L'Edition artistique », 1906 ; in-8°, 313 pp. (Prix : 3 francs). [Mœurs des Ardennes namuroises, sur la frontière française, où l'auteur a cherché a synthétiser la vie d'un pauvre village mosan].

In Memoriam. Ecrits wallons de François Renkin. Ornementation d'Aug. DONNAY. — Liège, Vaillant-Carmanne [1906] ; in-16, X-75 pp. avec un portrait et de nombreux dessins.

(A suivre). Ch. HOUIN et P. COLLINET.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Le Patois des Environs de Rethel, par H. Baudon. — Rethel, Huet-Thiérard, 1909 ; in-8°, IV-39 pp. (Tiré à part des *Annales Rethéloises).*

L'ouvrage de M. H. Baudon ne peut manquer d'être bien accueilli de tous ceux qui s'intéressent aux patois. Nous sommes en effet fort mal renseignés sur le patois plus particulièrement « *champenois* » du département des Ardennes.

Tarbé, dans ses *Recherches sur l'Histoire du Langage et des Patois de Champagne* (Reims, 1851), fournit seulement quelques indications sur le parler de *Berru* (c^on^ de Beine, arr^t^ de Reims) et de *Sommepy* (arr^t^ de Sainte-Menehould). — M. Louis, dans sa monographie de *Saint-Etienne-à-Arne* (Travaux de l'Acad. Nat. de Reims, Tome CVI, p. 493), a réuni quelques remarques de détail sur le patois de cette commune, avec un court vocabulaire. — M. P. Witry, dans *La Commune d'Alland'huy-Sausseuil* (Rethel, 1904), a inséré, après quelques observations générales, une liste de mots assez longue. Ces observations et ces mots se retrouvent à peu près textuellement dans l'*Annuaire de l'Enseignement primaire pour 1896, par* Hannedouche et Toffin (Sedan, 1896). Nous supposons que M. Witry aura communiqué son travail par avance à MM. Hannedouche et Toffin. Il est regrettable, cependant, que sa liste reproduise les erreurs de la première, en y ajoutant les fautes d'impression ; dans les deux listes, l'ordre alphabétique est fort peu respecté, ce qui les rend d'un maniement difficile. On ne peut donc les consulter qu'avec les plus grandes précautions. — Je dois enfin signaler un court texte en patois des *Vallées*, publié par M. E. Taillard dans l'*Almanach Malot-Braine* (année 1907, p. 296).

Le travail de M. Baudon est donc le premier travail réellement important et le seul travail vraiment sérieux que l'on puisse consulter sur cette région. Il comprend essentiellement un vocabulaire. M. Baudon nous dit qu'il est le fruit de dix ans d'études, et nous le croyons sans peine. On ne saurait croire combien de difficultés on rencontre pour recueillir ces mots et pour en découvrir le sens réel et la forme exacte, sans modèle et sans point de comparaison. Ce vocabulaire est très riche : il suffira de remarquer que M. Louis cite en tout une centaine de mots : le Lexique de M. Baudon, en y joignant le Supplément, dépasse ce chiffre pour la lettre A seulement. Je noterai cependant un oubli : le mot *fripe,* cité par l'auteur p. 38 : « les filets étaient à *fripes* », ne se retrouve ni dans le Lexique ni dans le Supplément. Le premier mérite d'une œuvre de ce genre est l'exactitude : la précision avec laquelle M. Baudon définit les mots est digne de tous éloges. On sent que le travail est fait sur des exemples vivants : il est regrettable que l'auteur se soit interdit d'en citer quelques-uns, au moins pour les mots les plus rares. L'orthographe française, qui a été employée, est généralement assez claire. Il est cependant deux cas où elle a induit M. Baudon

Digitized by Google

en erreur : ce sont les articles « *mauvaise galle* », personne dangereuse, où il faut lire *gale*, et « *my* », où il faut voir *mie* (ne..... mie, comme ne..... pas). Ces deux mots se trouvent dans le Dictionnaire Général avec le même sens. M. Baudon a noté aussi quelques termes du français familier, comme *débiner*, *dégoiser*, *galvaudeux*, qui n'ont rien de dialectal. Ce sont là des détails sans importance dans une œuvre aussi considérable, et il vaut mieux pécher par excès que par défaut.

Il serait intéressant de comparer le patois actuel du Rethélois, tel qu'il apparaît dans le Lexique de M. Baudon, avec la langue des *Chartes du Comté de Rethel*, publié par MM. Saige et Lacaille. L'un des faits les plus caractéristiques du patois actuel, l'emploi des chuintantes *ch*, *j*, au lieu des sifflantes *s*, *z*, n'apparaît que rarement dans les Chartes, où il semble provenir d'influences picardes. (Cf. *Maigeon*, maison, du Lexique, et *Maison*, 1238, l. c., p. 134 ; 1256, p. 273 ; *Maisonner*, 1253, p. 242.) Je crois que la transformation de *s* en *ch*, à l'initiale des mots *chourd* (sourd), *chuffler* (siffler), *ch'r* (sûr), est récente et purement phonétique. (Cf. les mêmes mots dans le Lexique du Mouzonnais, de M. N. Goffart.) On ne doit pas rapprocher de ces mots les formes exceptionnelles *chinquante*, *chinq* (1247, p. 183), qui sont des picardismes.

En revanche, le patois moderne a conservé intacts certains traits de la langue du moyen âge. C'est ainsi que *wuide*, vide, et *wu'die*, vider, peuvent se lire p. 230, dans un acte de 1253 : terres *wedes*, *wiedes* (en versaine). — Le *w* germanique, devenu en français *g*, reste aussi bien dans les Chartes (*warder*, pour *garder*, 1247, p. 184, 185, 186, etc. ; *wage*, pour *gage*, 1253, p. 257, etc.) que dans le Lexique (*woien*, semailles d'automne, ancien français *gain*). — Le suffixe *able*, écrit *auble* dans les Chartes (et prononcé *aule*), se retrouve sous cette forme dans l'adjectif *odale*, maladroit (Supplément). Enfin, la forme *ieux*, eux du Lexique, est déjà dans cette phrase de 1253, p. 232 : « ay je octroies a *yaux* et a leurs hoirs. » Il est à regretter que nous ne possédions pas un dépouillement complet du « *Trésor des Chartes* » : il est certain que l'auteur d'un pareil travail aura tout intérêt à consulter le livre de M. Baudon pour expliquer les termes dialectaux et préciser l'ancienne prononciation.

M. Baudon nous permettra enfin d'exprimer un désir. Dans sa préface il écrit : « L'r *était* supprimé. » Il semble que le patois dont il nous donne le lexique ait maintenant disparu. Nous serions heureux de savoir quel est l'état actuel de ce patois du Rethélois dans les différents villages où l'auteur a recueilli ces mots. Il est toujours instructif d'étudier la mort d'un patois, de voir disparaître successivement la prononciation originale, les formes grammaticales, enfin les mots eux-mêmes. M. Baudon nous pardonnera de trouver son livre trop court : il n'y a que les bons livres qu'on ne trouve jamais assez longs. Espérons donc que M. Baudon voudra bien compléter son Etude des *Patois des Environs de Rethel* en nous donnant la Grammaire qu'il nous promet.

Ch. Bruneau.

Digitized by Google

Etude comparative de quelques porphyroïdes françaises, par M. Jacques DE LAPPARENT, docteur ès sciences, préparateur de minéralogie à la Faculté des Sciences de Paris et à l'Ecole supérieure des Mines. — Paris, Gauthier-Villars, 1909 ; un vol. in-8°, VIII-132 pp. (avec 5 planches). [Thèse de doctorat ès sciences naturelles].

Dans ce travail, particulièrement intéressant pour l'Ardenne française, l'auteur, héritier du nom illustre de Lapparent, apporte une ample moisson de faits nouveaux et importants. Il a limité son sujet à une question précise pour mieux résoudre le problème. Avant lui, bien des géologues avaient déjà parlé des porphyroïdes, mais leurs observations insuffisantes ne permettaient pas de se faire une idée exacte de ces roches aux caractères ambigus. Sous le nom de porphyroïdes, on désignait tout un ensemble de roches schisteuses, à texture porphyrique, contenant des cristaux de quartz et de feldspath. Pour certains, c'étaient des roches sédimentaires transformées par métamorphisme, tandis que d'autres auteurs les considéraient comme des roches éruptives écrasées.

Après avoir fait une étude très complète, au point de vue pétrographique et chimique, des principaux types français de porphyroïdes, l'auteur est arrivé à la conclusion que ces roches sont d'origine très diverse. Sauf dans un cas douteux, il s'agit de roches éruptives profondément transformées qui n'avaient pas originellement la nature porphyroïde. Ce sont des granites, des microgranites et des rhyolites, c'est-à-dire des roches de profondeur et des laves qui, toutes, ont été primitivement massives et dont la schistosité ne s'est produite que bien longtemps après leur consolidation. Le microscope y décèle la présence constante de la séricite, mica blanc dont les lamelles orientées déterminent la schistosité de la roche. Or la séricite n'est pas un minéral du magna granitique ; c'est un produit de la décomposition des feldspaths. Une étude très serrée du mode de formation de ce mica a conduit M. de Lapparent à des résultats tout nouveaux que l'on trouvera exposés dans sa thèse.

L'examen des porphyroïdes de la vallée de la Meuse, souvent considérées comme les types des microgranites, montre que le caractère porphyroïde n'est pas constant et qu'il existe un équivalent massif de chaque type schisteux, sans aucun passage d'un type à un autre, contrairement à l'opinion régnante. En un point, l'auteur a même découvert une apophyse issue d'une masse de porphyroïdes, ce qui met hors de doute l'origine de ces porphyroïdes.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude de ces porphyroïdes qui sont des microgranites d'un type spécial. M. de Lapparent en définit les caractères, examine leurs actions et leurs enclaves et discute l'origine profonde de ces roches. C. H.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

CAMPAGNE DES ÉMIGRÉS DANS L'ARGONNE
en 1792

L'histoire de la Campagne des Emigrés dans l'Argonne en 1792 est éparse dans divers ouvrages. Le professeur Chuquet l'a magistralement racontée dans ses grandes lignes *(Les Guerres de la Révolution)*. Mais des détails nombreux sont restés ignorés, enfouis dans les Archives publiques ou dans les manuscrits inédits. Il était indispensable, pour l'étude de cette époque, de réunir tous les documents qui intéressent cet épisode. Il y avait là une lacune que j'ai voulu combler.

Pour que ce récit reflète fidèlement l'état d'âme des contemporains, il faut placer l'armée des Princes dans son cadre historique et étudier le milieu dans lequel elle se mouvait.

Déjà la génération qui se levait, imprégnée des théories nouvelles, regardait d'un œil méfiant et irrité les défenseurs du passé. La présence des régiments de Bouillé dans l'Est y créait un malaise permanent. Après le drame de Varennes, des haines latentes sommeillaient, prêtes à éclater. L'arrivée des armées régulières en Champagne et les proclamations retentissantes des généraux exaltaient le patriotisme du paysan qui, debout sur son sillon, prêtait une oreille attentive à tous les murmures venus de la frontière. Les volontaires de 1791, et surtout ceux de 1792, en garnison dans nos petites villes, y avaient semé leur fanatisme et leurs violences. Un vent de révolte soufflait. L'ardent conflit des idées allait provoquer des luttes à main armée. Ces événements feront comprendre les ressentiments qui enveloppèrent les émigrés, et expliqueront les persécutions qu'ils subirent. Il était donc nécessaire de grouper autour de cette relation tous les faits contemporains de l'histoire locale.

On ne trouvera dans ce travail que la narration des actes quotidiens, dans toute leur simplicité ou leur tristesse. Pour les connaître, j'ai évoqué le souvenir des vieux parents qui, dans les longues veillées d'hiver, contaient à ma prime jeunesse ces jour-

Digitized by Google

nées fiévreuses. J'ai feuilleté les mémoires des royalistes qui, à un titre quelconque, prirent part à cette manifestation armée ; mais elle avait laissé une blessure si profonde en leur âme que nombreux sont ceux qui ne font qu'effleurer le sujet : on oublie si volontiers les heures douloureuses de la vie! J'ai interrogé les monuments et les paysages ; j'ai relu les discours et les journaux du temps, pour me pénétrer des sentiments de tous. J'ai exploré à Paris les Archives Nationales et celles du Ministère de la Guerre. J'ai fouillé les Archives de Lorraine à Metz, celles de la Meuse, de la Marne et surtout des Ardennes. J'ai réuni en un faisceau, aussi impartialement que possible, tous les éléments de la question, — et je viens greffer ce très modeste rameau sur le vieux tronc de l'Histoire.

I

LES ÉMIGRÉS A COBLENTZ

Le 14 Juillet 1789, la Bastille tombait sous l'assaut formidable du peuple : c'est le premier acte du drame révolutionnaire. Désormais la royauté est démasquée, prisonnière, vaincue. Déjà les débauches et les dettes du comte d'Artois en font le prince le plus impopulaire de Paris. Aussi, le 18 juillet, il passe la frontière avec ses familiers. Il emmène Mme de Polastron. Ce départ est joyeux ; on est convaincu que, dans trois mois, on fera une rentrée triomphale. On va chercher des alliés pour châtier les rebelles et créer le noyau de la future armée des Princes. Mais cette fugue est désastreuse pour la famille royale.

Les émeutes des 5 et 6 octobre sèment de nouvelles alarmes et chassent un nouveau flot d'émigrants. L'affaire de Varennes (22 juin 1791) enlève à la noblesse ses dernières illusions. Désormais l'esprit républicain s'affirme. Monsieur quitte Paris le même jour que son frère et, plus heureux que lui, gagne Bruxelles sans encombre (1). Mais après l'assemblée du 22 juin, qui exige le serment des officiers, l'émigration devient légion. A Rocroy, le colonel du régiment de Vivarais convoque d'urgence le corps des officiers le 28 juin. « Le roi n'est pas libre, leur dit-il ; les députés sont des révoltés auxquels il serait honteux d'obéir ; nous refusons le serment. » Quatre heures plus tard, ils quittaient Rocroy avec armes et bagages et passaient en Belgique. Deux mille officiers

(1) Louis XVIII, *Relation d'un voyage de Paris à Bruxelles et à Coblentz en 1791*. — Paris, 1823, in-18.

Digitized by Google

désertèrent de septembre à décembre 1791. Tous ceux qui portaient la particule durent fuir devant l'indiscipline et la haine des soldats. La cavalerie émigra plus tard (avril-juillet 1792) ; les officiers restèrent pour toucher leurs appointements et entraîner les hommes à la désertion : deux régiments émigrèrent en entier, le Royal-Allemand et les hussards de Saxe.

C'est alors qu'on prêche une véritable croisade dans les châteaux. Le mot d'ordre passe de manoir à gentilhommière, de régiment à vaisseau. L'exode est continu. Cela devient une mode, une partie de plaisir. Les filles de Paris insultent ceux qui ne partent pas et leur envoient des quenouilles. On abandonne les souverains à tous les périls. Le roi dit à M. de Blacquetot : « Si vous voulez me servir, ce n'est pas à 300 lieues de moi qu'il faut courir, c'est près de moi qu'il faut rester. » La reine délaissée traitait de lâches les émigrants. Ceux qui regardaient comme un devoir de veiller sur la famille royale étaient injuriés, considérés comme révolutionnaires.

Alors, de toutes les provinces de France, la noblesse reflue sur Coblentz. Dans une seule journée, il passe 53 carrosses à Cambrai. Les plus modestes vont à pied, sac au dos, comme des bohémiens, portant leur pain, marchant la nuit, cherchant du repos dans les bois et les fermes isolées. C'est un mélange d'enfants et de vieillards, jargonnant tous les patois. A la frontière, les enfants, au rire narquois, chantent :

Eh ! Lon lon là, laissez-les passer
Sur les terres de l'Empire.
Eh ! Lon lon là, laissez-les passer.
Ils auront bientôt le nez cassé.

Coblentz déborde de ce torrent d'hommes. Chaque jour affluent des voitures de toutes formes : berlines armoriées, carrosses dorés, diligences, pataches. Les grands seigneurs entrent en campagne avec leur femme et leur maîtresse. Les élégantes arrivent en des chaises de poste où s'entassent cartons et caisses.

Bruxelles, qui fut toujours hospitalière aux vaincus de la politique, est le rendez-vous de l'émigration qui festoie. On y passe sa vie à s'amuser, à danser, à se griser. Les officiers de marine, qui gagnaient péniblement Coblentz, traversèrent Bruxelles et rencontrèrent une foule d'émigrés fringants, en galante compagnie. Ces jeunes insolents toisèrent de haut les petits gentilshommes, dont il eût été décent de respecter la glorieuse misère

Digitized by Google

Ils seront moins arrogants après Jemmapes (6 nov. 1792) quand, écrasés par le reflux des Autrichiens vaincus, chassés par les soldats de Dumouriez, ils s'enfuiront en une indescriptible cohue.

Le 12 novembre 1791, le comte de Provence et le comte d'Artois, quittant leur campagne, viennent s'établir à Coblentz. Malgré la pénurie de leur trésor, ils se livrent à de folles dépenses et s'entourent d'un luxe royal. Ils ont salles de gardes, pages, sentinelles. Ils mettent sur pied deux compagnies de gardes. Les Cent-Suisses du roi servent à la garde de leur logis, et deux compagnies à pied du corps des officiers de marine font près d'eux un service journalier. L'écurie d'Artois a quatre-vingts chevaux. Il y a cent couverts à leur table cinq jours par semaine.

Le comte de Provence est un philosophe sceptique, gaulois, un bel esprit avec un appétit superbe. Il a une indomptable confiance dans le triomphe de ses droits. Il s'efface souvent devant son frère et passe son temps en marivaudages et en épigrammes chez Mme de Balbi. Celle-ci est hautaine, spirituelle, caustique ; elle se plaît à tenir à ses pieds une foule de jeunes courtisans.

Le comte d'Artois est présomptueux, intransigeant. D'une intelligence étroite, il parle toujours et n'écoute jamais. S'il plaît aux dames, les soldats ne le connaissent pas. Il est le moins fait pour diriger la coalition et reconquérir un royaume. Sa confidente est Mme de Polastron, femme captivante, passionnée, à qui il a voué sa vie ; elle a autour d'elle un cénacle de femmes intrigantes. Le prince, qui met son plaisir au-dessus de sa gloire, oublie trop souvent chez elle les affaires de la monarchie. Calonne y fréquente. On y trouve les papiers publics : les *Annales patriotiques*, le *Mercure de France*, le *Journal des Amis de la Constitution*.

Le roi de Suède, qui professe une sorte de culte pour Marie-Antoinette, est aussi exalté qu'eux.

Tous travaillent à ameuter l'Europe contre la France. Ils ont la fatuité de croire que les gouvernements vont abandonner leurs affaires pour s'occuper d'eux. Et pour plaider leur cause, pour demander des subsides et des hommes, ils envoient en mission, dans les cours étrangères, les favoris de Mme de Balbi. Mais ils sont antipathiques à Vienne même. Aucun souverain n'écoute les paladins. Il faut bien dire qu'on ne prend pas encore la Révolution au sérieux ; elle séduit plutôt qu'elle n'inquiète. Ce n'est encore que le mouvement philosophique du XVIIIe siècle, qui passe des livres ou des salons dans la rue.

Digitized by Google

Le comte d'Artois fait une cour acharnée à l'impératrice Catherine, l'aimable fée. De tous les souverains, elle seule a une politique de grande race. Les autres sont des médiocrités. Mais elle a trop d'affaires sur les bras et se soucie peu de jeter son épée dans la balance. Elle exècre la Révolution, mais elle dédaigne la cause du roi, qu'elle accable de mépris pour son attitude humiliée. Elle se contentera de prodiguer des paroles flatteuses aux émigrés, d'envoyer des roubles aux Princes, et de pousser la Prusse et l'Autriche, pour avoir les mains libres dans le partage de la Pologne.

Seul, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, se laisse prendre à la phraséologie des émigrés. C'est un passionné, un violent, qui est plein de mépris pour les Jacobins. Il rêve d'écraser la Révolution ; il rêve surtout d'arrondir ses Etats. L'empereur d'Autriche le suivra à contre-cœur. Et la ligue européenne, la croisade des souverains, va se réduire à l'alliance de Berlin et de Vienne. On eut la naïveté de croire cette coalition désintéressée; qu'elle allait, pour le principe, châtier les révoltés, rétablir le roi et les émigrés dans leurs droits séculaires ; mais ses ministres ne parlaient de l'affaire qu'avec un jargon de brocanteurs ; ils espéraient bien, après la victoire, se tailler la part du lion et tirer un gros profit de leur expédition.

Dans leurs conciliabules quotidiens, princes et émigrés, inférieurs aux événements, donnent la mesure de leur ignorance et de leur fatuité. Ils considèrent les gens du tiers comme une horde d'assassins qu'il faut châtier et pendre aux arbres du boulevard ; leurs femmes et leurs filles seront fouettées en place publique ; la clémence serait un crime. Une seule idée les mène : la répression brutale. Si on voulait abandonner leurs concitoyens à leur vengeance, disait Fersen, la France ne serait bientôt plus qu'un monstrueux cimetière. C'est l'ébauche de la Terreur blanche.

Aveuglés par leur ambition, ils ne voient rien de l'avenir qui menace ; ils restent sourds aux grondements du peuple. Ils n'ont aucune notion de l'histoire : ils en sont toujours au temps des croisades, tout au moins de la Ligue ou de la Fronde. Depuis ces âges lointains, le monde n'a pas marché ! Ils ne comprennent pas ce colossal mouvement d'idées qui s'est fait depuis un demi-siècle. Ils sont trop loin de leurs vassaux ou de leurs soldats : ils ne se sont jamais penchés sur l'âme du peuple pour l'approfondir. Aussi quelle sera leur déconvenue quand ils seront aux prises avec la réalité !

Digitized by Google

Et ils parlent de la campagne prochaine avec une incroyable légèreté : la conquête de la France est une bagatelle, une simple promenade militaire ; ils affirment gravement au roi de Prusse que le peuple s'apprête à les recevoir avec enthousiasme ; qu'à leur arrivée, les soldats — des gueux méprisables — pendront leurs officiers et accourront se rallier au drapeau blanc. Leurs trompettes sommeront les villes de se rendre, et les portes s'ouvriront, les murailles tomberont. Dans trois semaines on sera sur la place Royale, au milieu des acclamations des vassaux humiliés. Ils prenaient leurs rêves pour des réalités. Ils avaient une maladie : se croire désirés, attendus. Ils s'imaginaient qu'il leur suffirait de se montrer pour réduire la Révolution ; leur arrivée, au contraire, allait décupler les haines du peuple et les forces vives du pays.

La noblesse de province s'est entassée dans les faubourgs, dans les villages voisins. Ils sont quinze et vingt dans une chambre de paysan ; ils couchent sur la paille, n'ayant d'autre drap de lit que leur chemise et leurs bottes. Quelques-uns ont trouvé une grande maison ou un château près de Coblentz et y vivent en commun, avec une cuisinière. Les logements sont à des prix exorbitants. Ils croient si bien à un retour prochain qu'ils ne se sont même pas assurés des ressources nécessaires à la vie ; ils louent à la semaine. Aussi bientôt l'argent manque ; ils peuvent à peine se vêtir. C'est la misère noire, qu'atténuent parfois de maigres subsides, péniblement arrachés par d'Artois aux gouvernements et distribués avec parcimonie. Les Princes reçoivent un jour 200,000 florins de l'Autriche ; mais ils en vivent grassement, avec leurs maîtresses et leurs aides de camp ; ceux qui allaient risquer pour eux leurs biens et leur peau n'ont même pas les miettes du festin.

Leur vie devient d'une tristesse navrante. Sous le ciel gris, dans les rues grises, ils promènent sans trêve leur ennui et leur pauvreté loqueteuse, songeant à la famille absente, au vieux castel abandonné. Leur marche cadencée trouble le silence des rues sordides et la paix des quartiers tranquilles. A l'arrivée des diligences, ils assaillent les nouveaux venus, cherchant des visages connus, les interrogeant anxieusement sur les événements. Fatigués, découragés de leur inaction, ils vont s'asseoir sur les bords du Rhin, regardant glisser les flots glauques, écoutant le chant monotone et berceur des bateliers ou des pasteurs qui aiguillonnent les bœufs. Chaque jour, ils passent par milliers sur la place de la

Digitized by Google

Résidence, devant l'hôtel de Mme de Polastron : d'Artois y est sans cesse à la fenêtre, entouré de ses familiers, et donnant à ces hommes qui ont faim le spectacle du luxe de sa maîtresse. La plupart sont de braves gens, d'une fortune modeste, qui, chassés de France où la place n'était plus tenable, mais Français toujours par le cœur, sont venus sans grand enthousiasme, pour obéir à un ordre parti de haut et donner leur sang au culte de la monarchie.

Aussi une haine profonde les sépare des gentilshommes de Versailles, qui n'ont pour eux que du mépris et une morgue insolente. Cette noblesse est d'une arrogance aussi effrénée qu'à la cour ; elle déploie un luxe aussi scandaleux. C'est toujours le même fétichisme de l'étiquette. Les Princes sont entourés d'une foule de courtisans sans vergogne. Leur maison est un cloaque d'intrigues et de cabales (Augeard de Buzancy). Aucune vertu d'abnégation : l'égoïsme les mène, et ils n'ont cure de la chose publique. Ce n'est pas une croisade austère, c'est une fronde tapageuse et inconsidérée. Les Princes, qui ont chacun trente aides de camp, nomment cent officiers d'état-major. Ils ne peuvent satisfaire tous les appétits. On ne rencontre que doubles épaulettes de colonel, portées par des fats. Au milieu de tous ces ambitieux, aucune individualité capable de grandes énergies. Et si les Princes ne sont pas de l'argile dont sont faits les conducteurs de peuples, ils n'ont, dans leur entourage, aucun homme de génie pour prendre la direction de l'entreprise. Faisant litière de l'opinion publique, n'ayant aucun souci de la gravité de la situation, ils vivent dans une débauche révoltante ; ils passent leur vie en galanteries, en duels, en fêtes, en bals, en festins à la cour de l'Electeur, chez les Princes, à l'auberge des *Trois Couronnes*, le cabaret à la mode (1). On y fait venir des roses de Paris. On y joue des sommes folles, et nombreux sont ceux qui y perdent tout leur avoir.

Ils vont, chaque jour, faire leur cour aux maîtresses des Princes — ces divinités, comme on les appelle — qui, sans compter, distribuent grades et cordons à leurs favoris et brouillent les cartes. C'est dans ce milieu frivole de jeunes étourdis, de femmes légères, qu'on élabore les plans de campagne, qu'on traite les graves affaires de la monarchie. On y confie la direction de l'armée en formation à de vieux généraux, dépourvus d'activité et de

(1) Marquise de Lage de Volude, *Souvenirs d'émigration*, Evreux, 1869, in-8°.

Digitized by Google

spontanéité. Broglie a 74 ans et Castries 65. On n'écoute pas les gens sérieux. Les sages n'osent pas élever la voix. Un certain comte de Wiltz propose de lever un corps de 6,000 Illyriens ou Albanais; il emporte pour cela une somme considérable. On n'entendit plus parler de lui ni des Illyriens! Mais, en attendant, on nomma officiers de ces futurs régiments une foule de prétentieux qui se hâtèrent de porter les épaulettes.

Que de petits hommes en face de grands événements !

Bientôt, dans cette vie fastueuse, les plus fortunés engloutissent leurs ressources, et ils commencent à connaître, eux aussi, les cruautés de la lutte pour la vie. Les plus grandes dames de l'aristocratie finissent par être modistes, mercières, parfumeuses, couturières, comédiennes, marchandes de baisers. Les prêtres chantent dans les rues; les chevaliers de Saint-Louis sont tailleurs, savetiers, portefaix. On rencontre des petits maîtres et des élégantes dont les riches atours sont fanés, effilochés! Des duchesses, qui avaient en France un million de revenus, connurent les affres de la faim. Ils n'ont même pas de pain. Ils en sont réduits, la plupart, à se nourrir de lait et de pommes de terre.

Et si, dans les premiers jours de l'émigration, ils furent accueillis avec allégresse, alors que l'argent coulait à flots, maintenant qu'ils ne paient plus, qu'ils raillent les créanciers et même les gentilshommes allemands, ils sont détestés pour leur misère, pour leur arrogance et leur orgueil.

Cependant il arrive toujours des émigrants. Ils reçoivent, à Luxembourg, un passeport du baron Louis-Albert de Pouilly (1), et se rendent à Coblentz, aux bureaux de la Guerre, que dirige le marquis de la Rozière (2), sous les ordres du maréchal de Broglie.

Mais les retardataires sont fort mal reçus ; il n'y a plus de place pour eux ; il n'y a plus de faveur à accorder. Les purs deviennent intolérants ; on traite les arrivants d'espions, de bourgeois, et les princes ne veulent pas de gens du tiers au milieu des gentils-

(1) Louis-Albert de Pouilly, baron de Pouilly et du Chauffour, comte de Roussy, seigneur de Quincy, Luzy, Pouru, Moulins, Escombres, Lombut, Messincourt, Villy, Petit-Failly et Vilosnes en partie, né à Pouilly (Meuse) le 13 décembre 1731. Lieutenant général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, député de la noblesse du bailliage de Verdun aux Etats généraux ; fut aide de camp du roi de Prusse, qui l'investit du comté de Mensdorff. Mourut à Hanau en 1795. Marié à : 1° Marie-Antoinette de Vassinhac d'Imécourt ; 2° Marie-Antoinette-Philippine de Custine de Guermange. Son fils Emmanuel de Pouilly, comte de Mensdorff, établi en Autriche, continue la branche.

(2) Louis-François Carlet, marquis de la Rozière, seigneur de Wagnon, naquit à Mézières en 1733. Fit la guerre de 7 ans avec Broglie ; maréchal des logis de l'armée des Princes, nommé en 1792 commandeur, puis grand-croix de Saint-Louis. Commande ensuite l'armée portugaise et meurt à Lisbonne le 7 avril 1808.

Digitized by Google

hommes ; leur armée est un corps d'élite dont ils veulent faire un bataillon sacré.

Et le trésor des Princes est toujours vide. Ils demandent de l'argent de tous côtés (1), mais le luxe insolent de leurs maîtresses les avilit aux yeux de l'étranger (de Maleissye). En vain Harel de la Vertu négocie un emprunt de 25 millions à Rotterdam (2) ; en vain Calonne crée de faux assignats ; l'argent manque encore. Des officiers pauvres réclament l'arriéré de leur solde ; d'autres veulent des gratifications. Heureusement on va entrer en France et imposer des contributions au peuple.

On perd un temps précieux. Chaque jour enlève des espérances à la famille royale et permet aux patriotes d'organiser la défense.

***

Car, tandis qu'ils donnent à l'étranger le spectacle de leur légèreté et de leurs divisions, tandis que Vienne et Berlin s'apprêtent avec des lenteurs désespérantes, la France lève des armées et prépare la déchéance de Louis XVI. La Révolution avance avec la force d'un ouragan, emportant comme des fétus de paille tout ce qui lui barre le chemin. Et les scènes du grand drame se succèdent chaque jour plus tragiques.

Le 9 novembre 1791, l'Assemblée décrète la peine de mort pour tous les émigrés qui ne seront pas rentrés le 1er janvier. Les femmes et les enfants au-dessus de dix ans subiront la même peine.

En vain le roi, effrayé de l'exaltation des esprits et craignant une nouvelle jacquerie, qui coûterait la vie à la famille royale, rappelle à lui les émigrés : ils y répondent par un manifeste qui est un refus formel (3) ; du reste, le roi n'est plus pour eux qu'un souverain détrôné, incapable de commander, de sauver la couronne, et qu'ils accablent d'injures.

Le 10 avril 1792, la France déclare la guerre à l'Autriche : c'est en réalité la lutte contre les rois, avec la vieille Europe.

Le 10 juillet, Louis XVI désavoue ses frères dans une lettre d'une dignité triste ; ils y font une réponse impertinente.

Le 11 juillet, l'Assemblée déclare la Patrie en danger.

(1) Lettres au roi de Prusse sur les embarras des Princes (Archives Nat., F 7 6255, 21 juin 1792).

(2) Arch. Nat. O 3 2611 et O 3 2612.

(3) Lettre adressée au roi, Coblentz, 1er déc. 1791. — Plaqu. de 15 pp.

Digitized by Google

Le 25 juillet, apparaît le fameux manifeste arraché à Brunswick par les émigrés. Il fut rédigé par Limon, un coquin, disait la reine. Ce factum était une impertinence diplomatique, que Brunswick regretta toute sa vie ; il donna plus de cent bataillons à la France, qui se cabrait sous l'injure. A Paris, il déchaînera l'armée de l'émeute et provoquera la journée sanglante du 10 août. On invoqua, pour lancer ce manifeste, la raison d'Etat, la même qui fera tomber la tête de Louis XVI.

Aussi, à l'annonce de ces nouvelles effrayantes, l'exaltation des émigrés est à son comble. Ils perdent patience en juillet ; l'exil n'est plus gaiement supporté. Il va devenir enfin une puissance, une manifestation armée. Il est grand temps, écrit l'émigré d'Espinchal, que les petits-fils de Henri IV se mettent à la tête de la noblesse et que les panaches blancs montrent le chemin de la gloire.

SOURCES

D'Espinchal : *Mémoires* (Bibliothèque de Clermont-Ferrand, Ms. 306).

Histoire secrette [sic] *de Coblence dans la Révolution des Français*, Londres, 1795.

Chateaubriand : *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, et *Mélanges et Poésies*, 1831, p. 115.

De Las Cases : *Mémorial de Sainte-Hélène*, 2 vol., Paris, 1842.

Th. Muret : *Histoire de l'Armée de Condé*, Paris, 1844.

Mortimer-Ternaux : *Histoire de la Terreur*, Paris, 1862.

Comte de Neuilly : *Souvenirs et Correspondance* (*Dix années d'émigration*), pub. par Maurice Barberey, Paris, 1865, in-8°.

Augeard : *Mémoires secrets*, Paris, 1866.

Victor de Saint-Genis : *Une Conspiration royaliste à Strasbourg* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1880, p. 392).

H. Forneron : *Histoire générale des Emigrés pendant la Révolution française*, Paris, 1884, 3 vol.

Comte de Contades (*Souvenirs* du), Coblenz et Quiberon. In-12, Paris, 1885.

Chuquet : *La première invasion prussienne*, Paris, 1886.

De Saporta : *L'Emigration*, d'après le journal inédit d'un émigré (*Revue des Questions historiques*, XLVI, 1889, p. 516).

Alb. Sorel : *L'Europe et la Révolution*, in-8°, Paris, 1887 et suiv.

Duchesse de Gontaut : *Mémoires*, in-8°, Paris, 1891.

Comte de Montgaillard : *Souvenirs*, in-8°, Corbeil, 1895.

Bittard des Portes : *Histoire de l'Armée de Condé pendant la Révolution*, in-8°, Paris, 1896.

J. de Norvins : *Mémorial*, pub. par Lanzac de Laborie, Paris, 1896.

De Maleissye : *Mémoires d'un officier aux gardes-françaises*, 1789-1792, Paris, 1897.

Ernest Daudet : *Autour d'un mariage princier*, récit des temps de l'Emigration (*Revue des Deux-Mondes*, nov. 1904).

Ernest Daudet : *Histoire de l'Emigration* (*1789-1793*), Paris, 3 vol.

Pierre de Vaissière : *Lettres d'Aristocrates*, Paris, 1907.

Louis Madelin : *Rois en exil. Les Bourbons émigrés* (*1789-1814*) (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1908).

Rheinischer Antiquarius I. Abteilung I. Band, Coblenz, die Stadt, 1851.

Digitized by Google

II

L'ARMÉE DES PRINCES

Les émigrés, réunis autour de Coblentz et de Bonn, espéraient qu'ils constitueraient une seule armée et que cette force imposante marcherait sur Paris. Mais dans la conférence tenue à Mayence (20-21 juillet), il fut décidé qu'ils seraient divisés en trois corps, sans doute pour affaiblir leur prépondérance. Ce fut le commencement des désillusions. 5,000 hommes restèrent dans le Brisgau, avec le prince de Condé, et 4,000 entrèrent dans les Pays-Bas, sous le duc de Bourbon. Le reste forma l'armée du Centre ou armée des Princes ; le comte de Provence et le comte d'Artois étaient avec elle. Elle comprenait 12,000 émigrés et était ainsi composée :

Troupes de ligne : Régiment de Berwick-infanterie (aujourd'hui 88e de ligne) ; Royal-Allemand (99e de ligne) ; Royal-Suédois (89e de ligne) ; les hussards de Saxe (6e hussards), modèle d'instruction et de discipline, commandés par le baron de Gottesheim, le comte de Fresnel et le baron de Wardner.

Maison du roi. Elle avait été réorganisée à Coblentz avec des hommes venus de tous les coins de la France et comprenait :

Mousquetaires du roi (chef : marquis du Hallay).

Chevau-légers (comte de Montboissier).

Grenadiers à cheval (vicomte de Virieu).

Gendarmes du roi (marquis d'Autichamp).

Chevaliers de la Couronne (comte de Bussy).

Compagnie de Saint-Louis ou des gardes de la porte (marquis de Vergennes).

Maison militaire de Monsieur (comtes d'Avaray et de Damas).

Maison militaire du comte d'Artois (bailli de Crussol, comte d'Escars).

Coalitions de la noblesse de provinces. Elles formaient huit compagnies. Toutes les provinces y étaient représentées. Les plus nombreuses étaient celle d'Auvergne, qui comptait 450 gentilshommes commandés par le marquis de Laqueuille (1), celle de Languedoc, de Bretagne où servait Châteaubriand, la compa-

(1) De Champflour, *La coalition d'Auvergne*, Riom, 1899.

Digitized by Google

gnie de Champagne où étaient les seigneurs ardennais en grand nombre.

Brigades d'officiers émigrés. Ils suivaient à pied, comme simples soldats. La plus importante était celle de Navarre (4e de ligne actuel), conduite par son colonel, le marquis de Mortemart ; la brigade de Monsieur (9e dragons), où on remarquait l'escadron de Chartres-dragons (14e dragons) et de Périgord-dragons, sous les ordres du marquis de Verteillac ; l'escadron de Franche-Comté-chasseurs (4e chasseurs) et de Picardie-chasseurs (7e chasseurs), que commandaient le marquis de Coigny et le comte Erasme de Contades. Dans ces divers régiments sont incorporés des chasseurs impériaux russes et de Polignac, des hussards de Lauzun, de Bercheny et de Chamborant, deux escadrons de Dauphin cavalerie (marquis de Raincourt) et la brigade Commissaire général.

Les officiers de marine, instruits par le marquis de Treson, formaient deux compagnies d'infanterie, sous le commandement de Hector et Albert de Rioms ; et — ironie shakespearienne — un escadron de cavalerie, sous M. de Laporte-Vezin. Leur étendard était le pavillon déchiré de *La Belle-Poule.*

L'artillerie était peu nombreuse. Les officiers, éloignés de la cour, étaient restés dans les armées de la Révolution. Elle traînait simplement 12 pièces de 4. Les officiers faisaient le service de canonniers. Il y avait cependant quelques élèves de l'école de Châlons, entre autres Duroc.

Enfin, elle comptait quelques officiers du *Génie,* la *Prévôté* et le service du *Corps de Santé,* pour lequel on avait accumulé un matériel considérable.

Cette armée est commandée par les maréchaux de Castries et de Broglie. Elle est parfaite en théorie. On retrouve tous les règlements sur l'ordre de bataille, sur les rangs et droits des différents grades (1), des règlements sur les manœuvres d'infanterie et de cavalerie, qui arrivent même au moment de partir.

Le directeur des vivres Laurent-André-Just Fornier de Colonge et l'intendant de Ballainvillers dépensent sans compter. On amoncelle des vivres, des fourrages, des munitions, comme pour une armée formidable (2). On achète 3,000 chevaux dans la Saxe,

(1) Arch. Nat., O 3 2599.
(2) Arch. Nat., O 3 2598 et O 3 2601.

Digitized by Google

et le roi de Suède envoie 5,000 chevaux à titre gracieux. Beaucoup d'officiers ont amené leur monture.

Cette armée coûte des sommes fabuleuses. On dépense 26 millions en 1792. C'est la dilapidation et le gaspillage, comme chez les sultanes. « Les chefs de corps monopolisent sur les achats. » Les emplois se vendent à des prix exorbitants : telle compagnie fut payée 35,000 livres.

Et cependant on y manque de tout. On ne fournit, la plupart du temps, ni vivres, ni munitions. Les hommes s'arment et s'équipent à leurs frais ; ils n'ont que des fusils de rebut qui ne peuvent tirer. Et si, dans les rues de Coblentz, on rencontre de brillants uniformes, nombreux sont les gentilshommes pauvres qui n'ont rien pour s'habiller, sont mal vêtus, mal chaussés. On oublie même de payer leur solde.

En revanche, il y a plus de mille officiers dans l'état-major et les aides de camp ; ils ne se donnent même pas la peine de seconder le commandement. Jamais machine n'eut moins d'ensemble.

Cependant, les armées de la coalition s'organisaient et avançaient de tous côtés. C'était, dans la région du Rhin, un sourd grondement de chariots, un vacarme effrayant d'artillerie, un perpétuel mouvement de régiments qui arrivaient à Coblentz.

Cette armée était composée de 42,000 Prussiens, de 6,000 Hessois, de 15,000 Autrichiens avec Clerfayt et de 14,000 avec Hohenlohe-Kirchberg. Le roi de Prusse est à leur tête. Mais toutes ces forces réunies — coalisés et émigrés — seront sous les ordres du duc de Brunswick.

Le duc était élevé à l'école du grand Frédéric. Il haïssait la Révolution et méprisait la démocratie, mais il détestait les émigrés, dont les prétentions l'obsédaient. C'était un vaillant, un intrépide, mais d'un caractère hésitant et indécis ; guerroyeur prudent et méticuleux, il n'avait ni audace ni hardiesse. Il allait envahir la France à contre-cœur. Courtisan obséquieux, il obéissait à son roi, par tradition de dépendance féodale. Frédéric-Guillaume était, au contraire, d'une ardeur martiale et voulait aller rapidement au cœur de la France. Sans le duc de Brunswick, il aurait peut-être mis en déroute les armées de la République. De cette différence de tempérament allaient résulter des conflits perpétuels qui auront de funestes conséquences pour la cause de la royauté ; elle créera, dans la direction, une dualité oscillante qui tranchera avec la forte unité de commandement de Dumouriez.

Digitized by Google

Le roi avait un cortège d'émigrés attachés à sa personne. Le baron de Roll représentait le comte d'Artois, et le marquis de Lambert le comte de Provence. Le vicomte de Caraman représentait Louis XVI ; il fit la campagne sous l'uniforme prussien, en qualité de major de cavalerie. Le baron de Pouilly et Heymann se joignirent à eux.

Les émigrés comptaient bien diriger la coalition ; ils aspiraient du moins à en constituer l'état-major. Mais Brunswick, craignant leur insubordination et leur légèreté, leur imposa, dès le premier jour, un rôle subalterne ; du reste Louis XVI redoutait, comme le duc, leur exaltation. Au lieu d'être les coryphées du drame, ils n'en seront que les figurants passifs. Ils vont rester en arrière, avec les bagages, malgré les protestations indignées des Princes.

Dès les premières entrevues, les émigrés avaient montré un véritable enthousiasme pour les officiers prussiens ; mais bientôt leur arrogance souleva contre eux un courant d'aversion et de haine. Il était grand temps qu'on entrât en campagne.

Enfin, l'armée des Princes quitte Coblentz le 12 juillet. Elle entre dans le Hundsrück, pour laisser la place à l'armée du roi de Prusse, qui se rassemble à Coblentz le 19, et prendre ensuite le chemin de Trèves.

On part avec la pluie. On se dirige sur Bingen. L'immense train de maison, les bagages sans nombre des Princes suivent par bateau.

Avec les Princes marchent les aides de camp, les trois états-majors, les Cent-Suisses, la prévôté et ses bureaux, les membres de leur conseil ; derrière eux, les officiers généraux avec leurs bagages, leurs cuisiniers. C'est un cortège extravagant, qui tranche avec le modeste train du roi et de Brunswick.

Le spectacle de cette inconcevable cohue, la mauvaise nourriture, les inquiétudes morales, le temps affreux, rendent la petite armée mélancolique. Pour se donner du cœur, des compagnies entières chantent : « Pauvre Jacques ! » ou « O Richard, ô mon roi ! » On voit à cheval, pêle-mêle, des jeunes gens, des magistrats, des financiers, des philosophes, des prêtres, des militaires réformés ; les freluquets coudoient les burgraves. Des vieillards trottinent péniblement dans la boue, les uns au bras de leur fils, les autres s'étayant d'un bâton. Le vicomte de Boishue va pieds nus, portant ses souliers à la pointe de sa baïonnette, pour ne pas les user. Il y a des caporaux en cheveux blancs et des soldats avec le cordon rouge de chef d'escadre.

Digitized by Google

Ces hommes qui, pour la plupart, n'ont jamais fait œuvre de leurs doigts, sont incapables de supporter la fatigue et les privations. Ils sont trop jeunes ou trop vieux. Et ils n'ont pas de palefreniers, ils conduisent eux-mêmes leurs chevaux à la forge, à l'abreuvoir. Ils vont puiser l'eau, couper le bois, préparer les vivres. Chateaubriand fait la soupe sous la tente. Aussi ce sont des lamentations sans fin. Ils se plaignent d'aller en vedette sous la pluie. Le moindre hobereau se révolte à l'idée de faire des corvées. Ce sont toujours les mêmes jalousies, les mêmes rivalités, les mêmes ambitions. Il n'y a ni prudence, ni entente. L'indiscipline envahit tous les rangs. Et les sages se demandent ce qu'on peut attendre d'une armée où règne une telle anarchie, d'une troupe sans instruction et sans chefs expérimentés (chevalier de Mautort). Sur les derrières de l'armée, c'est un amoncellement sans fin de voitures de toutes formes, de charrettes aux cerceaux recouverts de bâches, portant les éclopés et les malades (1).

Le roi de Prusse passe la revue générale à Bingen le 26 juillet. Il est simplement vêtu d'un habit de camelot gris, sur lequel tombe une longue queue, crassant le dos. Le comte d'Artois est entouré d'une foule de valets en uniforme vert.

De Bingen on se dirige, le 30 juillet, sur Trèves. La ville est encombrée de troupes ; les émigrés errent dans les rues, ne sachant où trouver un logement. Des voitures arrivent de tous les côtés, avec des pyramides de caisses. Beaucoup de Françaises cherchent leur mari. Et l'électorat est déjà ruiné par le passage de l'armée des coalisés, qui a séjourné dans la région du 30 juillet au 5 août.

L'archevêque de Narbonne célèbre un service solennel dans la cathédrale, entouré d'un nombreux clergé. Quand il entonne le *Domine Salvum,* toute la noblesse chante avec un enthousiasme indescriptible. Le 11 août, le roi de Prusse passe la revue des troupes. C'est un spectacle impressionnant. Lorsque défile la cavalerie noble, magnifique, supérieurement montée, le roi, malgré la chaleur, garde son chapeau à la main.

(1) Dampmartin : *Coup d'œil sur les campagnes des émigrés*, Paris, 1808.
Chateaubriand : *Mélanges et Poésies*, Paris, 1838.
Chuquet : *La première invasion prussienne*, Paris, 1886.
Commandant Grandin : *Les Prussiens en France (1792)*, Paris, 1892, in-8°.
Blondin d'Abancourt : *Onze ans d'Emigration*, Paris, 1897.
Arch. Nat., série O ³ 2569 à 72, 2600, 2603, 2611-12, 2675 ; et série F ⁷ 6255. (*Etats de solde de l'Armée royaliste en 1792.*)

Digitized by Google

En vue de leur entrée en France, Calonne rédige, dans le style emphatique de l'époque, un long manifeste, pour stimuler le zèle des émigrés (1).

Le 12, le comte d'Artois rappelle ses deux fils de Turin.

Le 14, on apprend la sanglante journée du 10 et l'envahissement des Tuileries. Les émigrés affirment au roi que cette insurrection soulève la France d'horreur, et qu'il faut rapidement marcher sur Paris. L'armée devait embrocher tous les Jacobins et n'en faire qu'une bouchée. Les coalisés, campés à Montfort, prennent le chemin de Longwy.

L'armée des Princes vient occuper la prairie de Grevenmacher, ancienne ville forte du Luxembourg, sur la Moselle. On y voit les chevaliers de Saint-Louis conduisant leurs chevaux à la rivière et les tenant à la forge. Près d'eux, contraste bizarre, sont entassés leurs femmes, leurs maîtresses, leurs enfants, leurs parents.

De là, ils se rendent à Stadtbredimus, près de Remich, par des chemins affreux. Les Princes ont leur quartier général au château. La pluie tombe sans trêve. On y séjourne dix jours.

(A suivre) A. Lapierre.

(1) *Correspondance originale des émigrés*, Paris, 1793, p. 231.

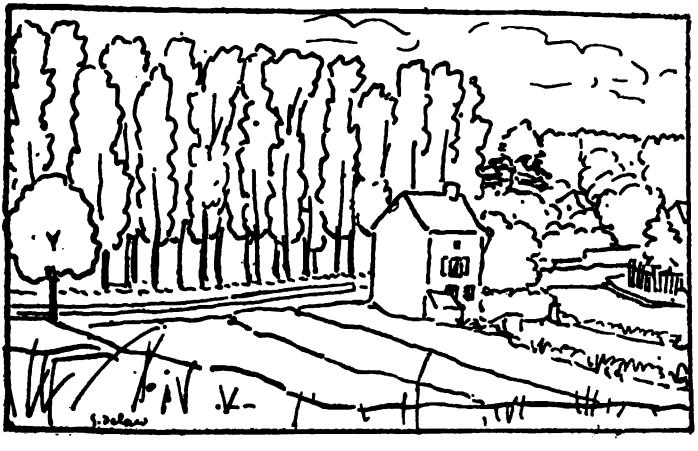

Digitized by Google

UN POÈTE SEDANAIS

EUGÈNE BEAUCHOT
(1862-1890)

Sa Vie et son Œuvre
(SUITE)

II. Le Poète

Ses débuts

Les premiers vers qui nous sont restés d'Eugène Beauchot sont d'avril 1888. Le poète avait donc alors vingt-six ans.

Il est bien certain, cependant, qu'il s'était essayé, déjà bien avant cette date, à écrire des vers. Selon Mme Girard-Beauchot, sa sœur, il aurait même fait ses premiers pas dans cet art — dont il s'était fait une si haute idée — avec M. Lombard, son professeur de troisième qu'il aimait beaucoup. Mais soit que, plus tard, il n'eût pas jugé ces essais assez parfaits, soit qu'à l'époque même de leur éclosion il n'eût encore attaché à ces jeux d'esprit aucune importance, tant il était modeste, il les a détruits. Nul, ni ses parents, ni ses amis préférés n'en ont, en effet, découvert la moindre trace.

Vingt et un poèmes que l'on trouvera à la fin de ce travail, voilà tout ce qui nous reste de ce beau poète. Les derniers, ainsi qu'on le verra, constituaient un tout simple carnet d'écolier à couverture rouge que possédait Mlle Louisa-Charlotte X... Un cahier jaune qui est resté la propriété de la famille contenait les autres.

Eugène Beauchot n'aimait guère à faire lire ses vers, même à ceux de ses intimes qui pouvaient les apprécier.

De toutes parts, ses amis, ses collègues le pressaient de publier un recueil. Il n'y consentit jamais. Il se réservait de revoir encore ces vers, plus tard, quand, l'enthousiasme de la jeunesse passé, il serait devenu plus difficile encore pour lui-même. A ses yeux, rien de tout cela n'était définitif, absolu, rien ne le contentait complètement. Et pourtant, comment eût-il pu ciseler plus minutieusement les petits chefs-d'œuvre qu'on va lire ! Et puis,

Digitized by Google

à quoi bon, se disait-il, faire savoir à la foule qu'on a souffert, que l'on sait pleurer? A quoi bon extérioriser une satisfaction toute personnelle?

Il tenait peu, d'ailleurs, à s'avouer poète, à livrer à la méchanceté des hommes qui guettent les faibles son inquiétude constante de sensitif, prompt à l'émotion, sa susceptibilité d' « impressionnable »...

Enfin, il craignait un peu le décret des Barbares, des « Autres », ainsi qu'un écrivain mordant les appelle, qui ne le liraient peut-être même pas, ou qui ne sauraient pas le lire, mais qui sans scrupule n'en parleraient pas moins de lui, avec le sourire railleur, dont ils se contentent trop facilement et qui leur permet de ne pas s'expliquer, de ce sourire mystérieux et suffisant par lequel sont souvent « classés » délibérément des artistes qui ont passé toute leur vie à chercher une formule originale, à créer de la nouvelle beauté — par de jeunes fats qui eux n'ont jamais créé... que des ennuis à leur famille!

C'est le propre de la Petite Ville — qui s'occupe de tout le monde — d'être le plus souvent dure à ses artistes... Prudente, afin de n'être pas dupe, elle préfère attendre, pour les réclamer, que Paris, ou Ailleurs, ait consacré leur gloire après leur mort... Elle est un peu égoïste, la Petite Ville; elle a son amour-propre et tient à son autonomie. Elle veut que tous les siens vivent d'elle, et en elle. De longue date, le fils de tel gros négociant est destiné à la fille de tel autre et il est entendu que l'aîné de ce nouveau ménage reprendra le commerce du père. Et l'on fera un grand mariage, comme à Paris, avec toutes les voitures de tous les « louageurs » ensemble, et avec de belles toilettes, pour faire bien « rager » tous les autres commerçants et pour faire de la peine aux pauvres petites ouvrières qui s'échappent un peu avant midi de l'atelier et viennent voir, impatientes, sur les marches de l'église, passer le cortège! Tout cela est écrit, arrangé d'avance. Mais, ceux qui n'ont pas de commerce à reprendre, me direz-vous? Eh bien, ils en achèteront un et seront aimables, souriants, pour attirer les clients, ou bien ils s'établiront avocat, juge, médecin, notaire, dentiste, que sais-je? mais ils ne tâcheront à rien d'autre que d'acquérir une situation dans la Petite Ville! Ainsi, ils resteront ses débiteurs, ses tributaires, et elle les tiendra sous sa tutelle. Tant pis pour ceux qui veulent s'évader de ce joli petit destin, bien propret, qu'on leur

Digitized by Google

avait préparé ! Artiste peintre, poète, écrivain, musicien, voyons, est-ce que c'est sérieux, est-ce que c'est un métier, çà ! Parlez-moi de ceux qui « vendent quelque chose », qui s'échangent mutuellement et arrivent ainsi à former dans la Petite Ville un noyau bourgeois, compact, solidaire. Mais ces propre-à-rien, ces renégats ridicules, ces « manoqueux », qu'ils aillent se faire pendre ailleurs, jusqu'à ce qu'ils aient, au moins, les palmes académiques... C'est pourquoi les Sedanais ont estimé Eugène Beauchot comme professeur beaucoup plus que pour le rare et consciencieux artiste qu'il était.

Eugène Beauchot, certes, n'était pas un « arriviste » ; ce n'était même pas un ambitieux, bien qu'il rêvât d'abandonner l'enseignement le jour où sa situation aurait été établie dans les Lettres. Docilement, il s'en remettait au sort, pour ceindre son front pensif, un jour, si le hasard le permettait, de la couronne de roses de la Renommée. Mais il ne le forçait point.

Il chantait, simplement, pour lui d'abord, heureux quand sa chanson lui semblait belle. Il aimait les idées générales, qui rendent possibles toutes les variations, mais qui restent d'autant plus difficiles à parer d'originalité qu'elles ont été traitées par tous les poètes.

Il chantait, parce qu'il savourait la Vie, si prodigue, si merveilleuse à ceux qui savent recevoir ses dons, parce qu'il ne pouvait contenir son enthousiasme et qu'il éprouvait l'impérieux besoin de le clamer.

Et avec quelle conscience, quel abandon il se donnait ! Tout ce qu'il fut, son énergie et sa bonté, ce goût fin, cette imagination neuve et élégante, et cet esprit subtil, imprévu, ennemi de l'expression commune et du « cliché », qui faisait la séduction de ses causeries, ses vers nous le restituent.

Il aime le silence et la tiédeur de la chambre familière, où la pensée n'est point distraite. Là, dans cette atmosphère amie, peuvent éclore librement, comme en une serre propice, les fleurs délicates de son Rêve. Et alors toutes les qualités que je viens de vous dire, de s'unir, de se fondre pour colorer ces fragiles pétales des nuances les plus exquises et les plus raffinées !

Tantôt, il évoque — plutôt par sensualité que par contraste et parce qu'il est un gourmet de la chère comme il l'est du style et

Digitized by Google

de l'amour — des vins capiteux et précieux comme les rubis dont ils sont les reflets, des moines gras et roses, des tavernes confortables où se meuvent les ribaudes de Téniers et les bourgmestres d'Erckmann-Chatrian (1). Ici il chante l'enivrant soleil des midis (2) aussi bien que le sinistre mystère et la féerie givrée des nuits d'hiver (3). Là il exprime les premiers émois qui troublent le cœur des vierges (4). Ailleurs enfin, il cherche des rythmes nouveaux, soit alanguis comme ceux de cette mélancolique « Berceuse », soit légers, pimpants, guillerets, inattendus, comme dans « Ma parole ! » d'un tour si enveloppant et dans « Par monts et vals... », qui est un vrai Lancret.

Dans l'ensemble, l'œuvre d'Eugène Beauchot est toute sentimentalité. La tendresse et la passion la dominent et on y devine sans cesse l'obsédant souci de l'aimée. Tant ce poète est resté toute sa vie un enfant qui avait besoin d'être dorloté...

Mais, pour employer des termes qui sont du domaine de la peinture, c'est de la sentimentalité « interprétée », « décorative », « stylisée ». Car Beauchot était avant tout un artiste et avant toute préoccupation, avant même la conception du sujet, sa volonté était de faire de l'art. Tels, un Lalique, un Falyze, un Vever, un Feuillâtre, un Boucheron, se plairont de leur burin à transformer la simple fleur des champs qui les inspirent, plieront sa tige selon une courbe agréable, arrangeront ses corolles, son pistil, de façon qu'ils concourent à l'harmonieux mouvement que leur caprice a rêvé, et enrichiront leur métal d'émaux translucides et des plus merveilleuses pierreries...

***

Le Mot. L'Adjectif.

Ces pierreries, pour Beauchot, ce sont les mots et les rimes.

Le mot juste, le mot plein, le mot rare, le mot joli, le mot qui sonne gai, le mot essence, voilà ce qu'il veut, et il n'en est jamais d'assez parfaits pour lui.

> « Pêche le mot dans l'Hippocrène
> Et prends-le comme carpe en nasse... »

écrit-il quelque part, en poète et aussi en pêcheur qu'il était.

(1) Cf. « Mon Rêve » — « Le Frère quêteur » — « Le Temps jadis » — « Au Temps joyeux ».
(2) « Midi. » — (3) « Les Loups. » — (4) « Vierges. »

Digitized by Google

Et lisez ses poèmes, en effet. Voyez comme il les choisit, ces mots ! Veut-il obtenir de la légèreté ? Il saupoudre son poème de gentils vocables, frêles et clairs : « mienne, gazouille, venelle, mousse, murmures, ramures, linottes, menottes, ombrelle, espiègle, jupe, frétille », etc. (Voir « Avril »). Au contraire, s'agit-il de donner une impression de considérable, d'énorme, de solennel ? il bourre ses vers de mots très accentués. Voir « Mon Rêve » : « poitrails, colossaux, pressoirs, provençaux, tonneaux, foudres, panse épiscopale ! »). Ne remarquez-vous point aussi combien les *e* muets y sont peu nombreux, combien même les élisions y sont peu usitées.

... « O mienne ! Avril gazouille et la caille clabaude.
Le coq ribaud s'accouple à la poule ribaude... »

(Avril).

... « Grands fûts à poitrails colossaux
Où dort, vieux de plusieurs automnes,
Le jus des pressoirs provençaux
Salut, tonneaux, tonnelets, tonnes ! »

(Mon Rêve).

... « Salut ! ô temps jadis, ami du gras propos,
Temps d'espiègle allégresse où Basselin dilate
Le masque des buveurs assis autour des pots !... »

(Le Temps jadis).

Comme ces vers sont forts, larges et solides, d'un dessin ferme et net, et quelle allure (les derniers surtout), quel « panache » ! Pas de trous, pas de vides, pas de sons ternes, pas de syllabes mortes. Presque tout y est en diphtongues ou en voyelles claires. Pour la même raison, il haïssait l'Imparfait qui est monotone et ne fournit pas de rimes. Tout apparaît au même plan. Tous les sons portent, sont en relief, et c'est un martèlement continu, bien timbré.

Les expressions sont aisées, mais jamais décolorées par l'usage, toujours neuves, originales, gracieuses. Elles sont riches et luxueuses, mais jamais alourdies de complications inutiles, d'ornements superflus.

C'est que la minutie de Beauchot n'était pas tant pour le substantif, le verbe ou l'adverbe que pour l'adjectif.

Le substantif, en effet, n'est pas tout par lui-même. Il est nu. Mais l'adjectif l'habille et le pare en même temps qu'il le complète, le prolonge. L'adjectif, passez-moi cette comparaison un

Digitized by Google

peu vulgaire, c'est au style ce que le colorant est au potage, ce que la sauce est à la viande, au « plat de résistance ».

Aussi est-ce au maniement de l'adjectif qu'on reconnaît l'écrivain.

On a soutenu que les qualités primordiales d'une prose-type sont la concision et la sobriété. C'est une opinion. En voici une autre. Il est vrai que Voltaire, que Flaubert, que France, qui représentent le mieux trois époques, semblent l'appuyer de leurs exemples. Mais ils n'ont fait que suivre leur tempérament. Chez Voltaire et chez France, il y a un bon sens paradoxal, une ironie voilée, un scepticisme aigu et destructeur qui s'accommoderaient mal, pour obtenir leur effet, d'un style abondant et prodigue. Quant à Flaubert, il était plus un peintre, un évocateur qu'un poète, au sens où nous l'entendons maintenant : il voyait, et par conséquent exprimait en imaginatif, non en sensitif. Au contraire, les lyriques, les émotifs, pour susciter directement de l'enthousiasme ou de la mélancolie, sèmeront leur prose d'une profusion d'adjectifs, de tous ceux qu'il faut. Voyez Loti, Huysmans, tant d'autres, et, en général, tous les poètes quand ils écrivent en prose. L'adjectif le plus concret ne peut résumer qu'imparfaitement, non éveiller l'une après l'autre les différentes perceptions, toutes les nuances, toutes les images qu'évoqueraient les trois ou quatre adjectifs dont il tient la place. Il y a donc quelque chose qui échappera au lecteur; et l'effet en sera d'autant diminué. C'est pourquoi le poète qui, en vers, est obligé de compter avec l'euphonie, avec le rythme et avec un cadre bien délimité et, par suite, de choisir le plus intense entre plusieurs adjectifs qui lui auraient plu, prendra en prose sa revanche, remplacera la musique par plus de couleur, plus de pittoresque et ne ménagera aucune finesse pour traduire adéquatement tout ce qu'il veut faire éprouver à son lecteur.

Mais il est évident que là, comme dans le vers libre, les abus sont faciles. Il ne faut pas, sous prétexte d'avoir toute latitude, se débarrasser de l'effort par des adjectifs vagues, et qui s'assortissent à n'importe quel substantif, d'adjectifs « bons à tout faire », d'adjectifs « chevilles ». Ils sont comme cela un stock docile auquel, à tout venant, le mauvais écrivain puise sans hésitation, pour s'éviter la peine de chercher.

A fortiori, la Poésie les exècre, à moins qu'ils ne soient vraiment nécessaires, idoines au substantif qu'ils accompagnent.

Digitized by Google

Dans l'exemple suivant, on verra que Beauchot s'est servi de quelques-unes de ces épithètes (joyeux, belle, grands, plein, jeune), mais à bon escient, et qu'aucune d'elles ne fait double emploi avec une autre, chacune exprimant une idée différente ; à la fin de la seconde strophe, on remarquera deux antithèses obtenues à l'aide d'adjectifs pourtant assez usités :

« Svelte, alerte, joyeuse et belle, un rire aux dents,
Vingt ans ! et quels grands yeux aux cils blonds de lumière,
Noirs, plus noirs que la nuit, plus que le jour ardents,
Au corsage, plein d'elle, une rose trémière,

La marchande s'accoude, avenante, à l'étal ;
Elle a, dans les cheveux, l'or qu'Avril jeune allume,
Lorsque, *rapide*, *calme*, et d'un geste *brutal*,
Gracieuse, elle empoigne un chapon par la plume. »

Rejet. Inversion.

Si je continue à vous citer cette même pièce « Sur le Marché », vous verrez où l'excès de concision devient dangereux.

... « Et brusques, *à la mort* s'entr'ouvrent *ses* genoux ;
La jupe, simple, accuse une cuisse robuste :
Sur le front virginal flotte un léger burnous
Et dans l'étroit jersey se révolte *le buste*.

A présenter le col, *sa* main d'elfe aux doigts blancs
*L'*oblige, et le *pauvre être* immobile frissonne.
Elle, le torse droit, les yeux étincelants,
Aiguise sur l'acier une lame qui sonne. »

Il est évident qu'il y a ici une confusion entre les deux sujets, qui se succèdent tour à tour sans être chaque fois de nouveau indiqués.

Ce défaut, qui est d'ailleurs unique, je crois, parmi les poèmes que nous présentons dans cette étude, tient à ce que Beauchot, exigeant de l'alexandrin qu'il soit entier et impeccable, redoutait l'usage du rejet qui, s'il est fréquent, le désorganise.

En revanche, Beauchot est friand de l'inversion. Encore la considère-t-il non comme une complaisance de la métrique, s'offrant comme pis-aller, quand le poète ne peut arriver autre-

Digitized by Google

ment à caser sa pensée dans le moule du vers, mais comme un *moyen de plastique*. Il voit son poème comme un morceau d'architecture et c'est comme un architecte qu'il dispose les mots, leurs sons, leurs accents, selon la symétrie, l'équilibre qu'il sent, et de telle façon qu'ils se fassent « pendants ». Ainsi dans les vers suivants :

« Par monts et vals, à la margelle,
Lilette *rose* et *rose* Angèle,
Je les aimai *l'autre après l'une*,
Au clair de lune. »

Ailleurs, c'est plutôt, musicalement, comme un écho :

« A l'heure où, d'un pas qui trébuche,
L'aïeule vient près de la bûche
S'asseoir, les coudes aux fémurs ;
Où la pastourelle demande
Au chevrier *gourmand*, *gourmande*,
Une halte dans les blés mûrs. »

Ce sont là d'heureuses diversions dans l'allure de la pièce, d'agréables surprises pour le lecteur, qui s'attendait à voir le vers continuer son chemin, régulièrement, sans incidents. Et la pièce y gagne un tour aimable et gracieux, frivole et galant de madrigaux ou de « concetti », à la légèreté desquels le poète ajouterait encore l'habitude de rappeler de jolis vieux mots, un peu archaïques, à la Ronsard, tel que : « bergerettes », « guillerettes », « gentes », « pensers », « devers », etc.

La Rime

Quel poète ne l'a point chantée, la Rime ! Elle est l'étincelle qui crépite au bout des vers fougueux, le baiser qui chante à la fin des vers d'amour, l'agrafe de diamant qui clôt les pourpres somptueuses où se drapent les vers hautains, le coup de fouet qui cingle dans les vers pamphlétaires, le coup de clairon qui sonne en fanfare dans le tumulte nerveux des vers épiques, la flamme qui brille, comme celle de la bonne lampe familiale, au-dessus des vers intimes !

Techniquement, c'est un agrément euphonique qui s'apparie, au fond, au calembour, et c'est pourquoi le populaire lui-même y

Digitized by Google

est sensible. En outre, selon la qualité des sonorités qui la composent et si elle est rare, — je ne dis pas riche, parce qu'elle peut être riche mais usuelle et trop facile, — son effet s'augmente de l'étonnement, de l'admiration que nous aurions pour de bons acrobates, et qui est de reconnaître une difficulté vaincue, un tour de force accompli. Elle mesure le rythme et marque ses étapes comme les bornes kilométriques partagent la route. C'est un point de repère dans la ligne mélodique du vers, qu'elle découpe comme une silhouette...

Pour Banville, ce sont deux coups de cymbale, qui se répondent dans l'orchestration du vers. La comparaison est démesurée et elle a servi d'arme aux ennemis de la Prosodie que nous a laissée, après Boileau, le géant Hugo. De quelles foudres les symbolistes, et à leur tête les Gustave Kahn, les Henri de Régnier, les Viélé-Griffin, les Moréas, ne l'ont-ils pas poursuivie, cette pauvre Rime !

En réalité, là encore il n'y a pas de critérium. Il y a une poésie que l'on pourrait appeler psychologique ou plus exactement « impressionniste » — depuis Verlaine et depuis Samain — et une poésie que l'on pourrait appeler décorative, descriptive, picturale.

La première a besoin d'indécis, de mystère, de grisaille : ses contours ne doivent pas être trop accusés, trop soulignés. Ce sont des paysages d'âme qui se révèlent à peine dans la jolie brume bleue de la Rêverie. Il leur faut « l'enveloppement » que donnent à leurs visions les Henner, les Carrière, les Stevens, les Lévy-Dhürmer. Il faut qu'on devine plutôt qu'on ne voit où s'arrête le vers : des consonances suffisent. Au contraire, la seconde sera d'un rythme résolu, appuyé par des accents toniques ou frappant bien et où il faut, et ses formes nettement dessinées seront serties dans le précieux et pur métal de rimes parfaites...

Telle Beauchot, artiste ciseleur, préfère la Rime et il le dit dans ce bref poème qui est tout son « Art poétique », mais un « Art poétique » plein d'imprévu et de trouvailles, à l'encontre du « cours » prétentieux et doctoral de Boileau :

« Je veux la Rime rare, exquise,
Noble ou plébéienne, qu'importe !
Je l'aime soubrette ou marquise
Et laide je lui clos ma porte !

Digitized by Google

— Je me ris qu'à l'église un page
— Chérubin rose — l'accompagne,
Qu'elle ait ou non un équipage
Et se gante de peau d'Espagne !
.....

« Oui, je l'aime et je la veux rare,
Belle, robuste et frémissante,
Et que mon vers soit un Carrare
Digne de sa grâce puissante. »

Et, de fait, avec quelle patience Beauchot les cherche, ces rimes ! Comme elles s'enlèvent en touches vives, claires, sur le fond, pourtant déjà si coloré, des vers ! Et de quelle fantaisie imprévue et un peu « bohême », primesautière, elles s'égaient et s'élancent !

« Si j'étais de *Jérusalem*
Ou directeur du *P.-L.-M.*...
.....
« Vous auriez robes de velours,
Parfums rares et colliers lourds,
Mantilles, bracelets, *malines*,
Louise, et des *sacs de pralines !*

On se plairait rien qu'à écouter ces rimes se répondre, la pensée même à part, comme l'œil se distrait à regarder, au tennis, la balle rebondir d'une raquette à l'autre... Mais, voyez, Beauchot, tant il a « l'oreille » délicate, a une prédilection pour la rime féminine, qui éclate moins brutalement que la rime masculine et semble se prolonger après le vers en « diminuendo ». Il a tenté de composer des poèmes tout en rimes féminines : tel cet « Art poétique » que je viens de vous citer. Ou bien, il s'amuse aux combinaisons les plus diverses : ici ce sont des entrelacs savants de féminines comme dans « Berceuse » ; là ce sont deux masculines suivis de trois féminines, comme dans « Ma parole ! » ; ailleurs (« Midi ») ce sont des sixains tout en féminines, puis tout en masculines, qui s'alternent.

Enfin Beauchot se faisait un point de coquetterie de ne pas faire rimer deux mots de même qualité ; il s'efforçait au contraire de corser encore la difficulté en accouplant de préférence un verbe, par exemple, avec un substantif, un substantif avec un adjectif.

En un mot, il avait un profond respect pour la Rime ; il la

Digitized by Google

considérait comme la clef de voûte de l'édifice métrique. Et nous avons la preuve, par les poésies inachevées qu'il nous a laissées et dont vous lirez un exemple à la fin de ce travail, que c'était la Rime qui l'entraînait, que, pour lui, la Rime, en appelant une autre, formait avec elle le pôle négatif et le pôle positif, au contact desquels jaillissaient l'étincelle, l'idée, l'image nouvelles...

***

Au résumé, Eugène Beauchot fut, pour son temps, un novateur. Je vous ai dit combien il était consciencieux, difficile pour lui-même. Nous trouverions malaisément, parmi ses contemporains, un artiste plus habile et plus patient. Après Banville et après Gautier, nul autre, sauf peut-être Ponchon et Richepin, ne nous a donné des rimes plus heureuses et des mots plus justes et plus sonores.

Son œuvre donne une impression de « soigné », de « composé », de « fini » et de définitif, que même ces artistes n'ont pas toujours atteint. Ses poèmes sont autant de tableaux parfaits et bien encadrés.

Enfin, il est neuf, à son époque, par la diversité de ses rythmes, par les multiples arrangements qu'il a inventés pour eux, par l'assemblage élégant de vers de différents nombres. Et il a osé, le premier, des poèmes d'un très agréable effet et dont la rime masculine était cependant proscrite.

Nous devons donc saluer Beauchot comme un grand poète, au sens initial de ce mot tant profané, c'est-à-dire comme le « créateur » qu'il fut vraiment. Nous le pleurons aussi pour le bel exemple d'énergie et de bonté qu'il nous offre, pour le grand cœur, pour l'âme harmonieuse et pure qu'il fut. Nous le regrettons enfin comme le plus bel artiste que l'Ardenne nous ait donné.

C'est en signe de ce triple hommage que nous venons, pieux et fidèles, déposer des fleurs sur sa tombe.

(A suivre) André Fage.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I. Un tableau de Jacques Wilbault, de Château-Porcien, à Rouceux (Vosges).

M. Henri Jadart a étudié l'œuvre des deux peintres Wilbault, de Château-Porcien, Nicolas, l'oncle (1686-1763), et Jacques, le neveu (1728-1806), dans deux articles très remarquables (1).

Un de nos correspondants occasionnels, M. L. Edme, de Rouceux, près Neufchâteau (Vosges), avec qui nous avons été mis en rapports par l'obligeant intermédiaire de M. Léon Germain de Maidy, vient de nous signaler, avec une bienveillance dont nous le remercions, une œuvre inconnue de Jacques Wilbault, conservée dans l'église de son village.

Voici, d'après la lettre même de M. Edme, les indications complètes :

« En entrant dans l'église de Rouceux, au-dessus de la tribune de l'orgue, un immense et remarquable tableau (de 4 m. 30 sur 3 m. environ) représente le *Crucifiement du Christ.* Sur la croix, posée à terre, le Christ est étendu ; des hommes lui clouent les mains avec rage ; à côté, se trouvent Madeleine en vêtements rouges et une autre femme [la Vierge sans aucun doute] dans la désolation. La figure et le corps du Christ sont bien éclairés. Du fond du tableau, plus sombre, arrive un cavalier, casque en tête, manteau flottant, qui va s'arrêter pour contempler la mise en croix.

« Le tableau, d'une teinte sombre en général, porte la signature : Jacques Wilbault, *élève de l'Académie royale de Paris, citoien de Château-Porcian en Champagne,* 1781.

« Il provient, comme les autres tableaux de Rouceux, de l'ancienne abbaye des Prémontrés de Mureaux, non loin de Neufchâteau. Il fut autrefois, paraît-il, demandé pour la cathédrale de Reims, mais l'affaire n'eut pas de suite et, grâce à cette circonstance, cette magnifique toile si saisissante est restée au lieu où elle fut transportée à la Révolution. »

M. Edme a cru pouvoir lire, comme signature, Louis Wilbault ; mais M. Jadart, à qui nous avons soumis sa lettre, ne pense pas que le tableau puisse provenir d'un autre Wilbault que de Jacques. Un Louis est tout à fait improbable, puisqu'en 1781 c'était bien Jacques qui était élève de l'Académie royale. Du reste, les registres paroissiaux de Château-Porcien ne donnent pas au peintre de 1781 d'autres prénoms que celui-là.

(1) *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1886, et *Rev. hist. ardenn.*, 1902.

Digitized by Google

II. Note relative à l'évolution minéralogique des minerais de fer oolithiques de l'Ardenne.

Une communication intéressante pour les minerais de fer oolithiques de l'Ardenne primaire a été publiée par M. L. Cayeux dans les *Comptes-rendus hebdomadaires des Séances de l'Académie des Sciences* sous ce titre : *Evolution minéralogique des minerais de fer oolithiques primaires de France* (n° du 27 décembre 1909, tome CXLIX, pp. 1388-1390).

Les minerais de fer oolithiques actuellement connus dans les terrains primaires de France sont répartis en différents points de la presqu'île armoricaine et de l'Ardenne. La plupart sont d'âge silurien ; quelques-uns se rapportent au Dévonien. — Ces minerais réalisent deux types bien distincts. Les plus nombreux sont essentiellement oolithiques et dépourvus de restes organiques ; les autres contiennent une proportion très variable de débris organiques et sont par exception des minerais véritablement organogènes. Les uns et les autres ont une histoire qui est la même dans ses grandes lignes et que M. Cayeux retrace brièvement en passant en revue les transformations subies par les oolithes des organismes.

L'auteur étudie d'abord l'évolution minéralogique des oolithes, dans la composition desquelles trois minéraux jouent un rôle capital : le fer carbonaté, le fer silicaté et le fer hématisé. Chacune de ces trois substances peut former à elle seule un grand nombre d'oolithes, mais dans une foule d'individus elles sont intimement associées. Parmi les matières qui s'ajoutent accessoirement aux trois minéraux précédents, il en est une dont l'importance théorique est très grande : c'est le carbonate de chaux. M. Cayeux en a reconnu notamment la présence au sein d'oolithes ferrugineuses dans les minerais eifeliens de l'Ardenne franco-belge où il est d'une grande fréquence. On peut donc en conclure qu'avant d'être ferrugineuses, une partie des oolithes étaient calcaires.

Quant aux organismes de différente nature qui entrent dans la composition des minerais siluriens et dévoniens, ils fournissent un point de départ indiscutable pour établir l'enchaînement des métamorphoses auxquelles ils ont été soumis. L'auteur a observé dans ces minerais des débris de *Bryozoaires*, de *Brachiopodes*, de *Mollusques*, d'*Encrines* et des Algues du groupe des *Girvanella*.

Digitized by Google

Ces organismes étaient certainement calcaires à l'origine ; or ils ont subi une évolution identique à celle des oolithes et la succession de leurs transformations minérales est la même que pour les oolithes.

Ainsi l'évolution minéralogique des organismes, à test primitivement calcaire, parallèle terme à terme à celle des oolithes, crée une forte présomption en faveur d'un point de départ identique pour les matériaux en présence. Cette présomption se change en preuve dès que l'on fait entrer en ligne de compte la présence du calcaire à l'intérieur d'oolithes et la diffusion du carbonate de chaux dans les minerais eifeliens.

M. Cayeux ajoute que les minerais paléozoïques se prêtent, moins que tous les autres, à la démonstration que les minerais de fer oolithiques étaient calcaires à l'origine, et que l'étude des minerais secondaires apportera de nouveaux et solides arguments à l'appui de cette thèse. C. H.

III. Jean Bodin dans les Ardennes.

(RECTIFICATION)

Ayant découvert à Monaco des documents sur le séjour de Jean Bodin de Montguichet dans les Ardennes en 1572-1573, je les avais rapportés au célèbre publiciste, l'auteur de la *République* (1).

J'ai été trompé par une similitude de noms et j'avoue, sans chercher à m'en disculper, que j'ignorais alors l'existence de « deux Jean Bodin », qui a été établie par M. Paul Cornu, dans sa thèse de l'Ecole des Chartes *(Etude sur les forêts du Nivernais, particulièrement du XVe à la fin du XVIIIe siècle)*. Le travail est encore inédit, mais l'auteur a donné à la *Revue de l'Anjou* (janv. et févr. 1907, p. 109-111), une substantielle notice sur « Jean Bodin de Montguichet ».

Ce personnage ne doit pas être confondu avec le publiciste qui portait le nom de « Jean Bodin de Saint-Amand. » Tous deux sont Angevins, ont rempli d'importantes fonctions auprès du duc d'Alençon et ont joué un rôle également remarquable dans la réformation des forêts. C'est l'identité de leur rôle qui a engendré la confusion faite par beaucoup d'auteurs, y compris le biographe du grand Jean Bodin (2).

Paul COLLINET.

(1) *Rev. d'Ard. et d'Arg.*, t. XVI, p. 106.
(2) Cf. ma note dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. 34, 1910, pp. 128-129.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES ET ARTICLES CONCERNANT LES ARDENNES PARUS EN 1906 & 1907

(SUITE ET FIN)

PÉRIODIQUES

A. REVUES GÉNÉRALES

Annales de Géographie. — A. DEMANGEON : *Les recherches géographiques dans les Archives* (n° du 15 mai 1907, t. XVI). — A. DEMANGEON : *La « Trouée de l'Oise »* (1907, t. XVI, pp. 309-315, avec une photographie).

Annales de Saint-Louis des Français. — Henry DUBRULLE : *Les membres de la curie romaine dans la province de Reims sous le pontificat de Martin V* (X^e^ année, 4e fasc., juillet 1906, pp. 471-483).

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France. — Noël VALOIS : *Un nouveau témoignage sur Jeanne d'Arc. Réponse d'un clerc parisien à l'apologie de la Pucelle par Gerson (1429).* (1906, 4e fasc., pp. 161-179).

Bibliographe Moderne (Le). — Henri STEIN : *Bibliographie des usages locaux* (n° de juillet-octobre 1907, pp. 244-269). [Recueils classés par départements].

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. — X. : *Mabillon et Gerson* (1906, pp. 588-589).

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. — N. WEISS : *Un des premiers pasteurs de Charenton, Pierre Dumoulin (1568-1658).* (N° de juillet-août 1906, pp. 362-380).

Bulletin des Sciences économiques et sociales du Comité des Travaux historiques. — Pierre BOYÉ : *Les Postes et Messageries en Lorraine au XVIIIe siècle* (année 1906). [Documentation précise et abondante ; quelques indications curieuses pour les Ardennes. Sous Louis XIV, il y eut à Sedan une directrice des postes, femme de beaucoup d'esprit, paraît-il].

Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris. — J. HÉBERT : *Survivances ethnographiques. L'écorçoir dans les Ardennes, l'Indre et l'Yonne* (1906, t. VII, 5e série, pp. 104-107).

Carnet de la Sabretache (Le). — Lieut^t^-colonel EMERY : *Une chanson du régiment de Champagne* (n° de septembre 1906, pp. 553-556). — Valère FANET : *Un aide de camp de Dumouriez : Delarue* (n^os^ de décembre 1906, pp. 755-766, et de janvier 1907, pp. 5-17). [Notice sur le caennais Delarue, mort obscur brigadier en 1807. On y trouve un récit inédit de la bataille de Valmy]. — Frédéric MASSON : *Notes et documents provenant des archives du général baron Ameil (1775-1822)* (n^os^ de décembre 1906 à octobre 1907). [Attaches familiales avec la région sedanaise].

Digitized by Google

Correspondant (Le). — Edmond Rousse : *Lettres à un ami* [l'avocat Henri Vesseron, de Sedan] (publication commencée dans le n° du 10 novembre 1905, continuée en 1906 et 1907, finie dans le n° du 25 janvier 1908). — E. Rod : *Taine et ses critiques* (n° du 10 novembre 1906, pp. 447-475). — Général Lambert : *De Rennes à Sedan. Souvenirs de la guerre de 1870* (n° du 10 septembre 1907, pp. 833-858). [Sorti de l'Ecole d'application de Metz en janvier 1870, le général Lambert était lieutenant au 7e d'artillerie à Rennes, au moment de la déclaration de guerre. Les notes inédites publiées par sa veuve contiennent des renseignements sur la préparation [nulle] à la guerre dans l'arme de l'artillerie, à la fin du Second Empire, sur la mobilisation et sur les opérations de l'armée de l'Alsace, puis de l'armée de Châlons, de Reichshoffen à Sedan].

Etudes. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. — E. Roure : *Taine dans sa correspondance* (n° du 5 septembre 1907, pp. 686-692). [D'après le tome IV].

France Médicale (La). — J. Génévrier : *La piqûre anatomique de Corvisart* [1786] (n° du 25 février 1907, p. 59).

Mercure de France (Le). — Ch. Morice : *Eugène Carrière* (dans le n° du 15 septembre 1906, pp. 224-227, pages intéressantes sur Verlaine et la facon dont Carrère fit son portrait).

Revue Bleue. — P. Matter : *Bismarck à Sedan* (n° du 12 oct. 1907).

Revue de Cavalerie. — Capitaine H. Choppin : *Jean de Gassion, mestre-de-camp-général de la cavalerie légère, maréchal de France* (22e année, nos de mars à octobre 1906). — S. Bourguet : *Les avant-gardes à l'armée de Châlons le jour de Sedan* (21e année, 1906, avec 2 croquis). [L'auteur étudie le problème passionnant : Ducrot pouvait-il assurer la retraite par la route de Mézières ? Après une discussion serrée, il conclut par la négative ; mais il affirme que l'armée aurait pu se replier en Belgique et éviter le désastre de la capitulation]. — Général Rozat de Mandres : *Les régiments de la division Margueritte et les charges à Sedan* (22e et 23e années, nos d'avril 1906 à mars 1908, avec 2 portraits). — C.-A. Bidault : *Les chevaux de l'armée sous la Révolution et l'Empire* (23e année, 1907). [Indications sur les chevaux ardennais].

Revue de Paris (La). — G. de M. : *Choses vues (août-septembre 1870).* (Nos dès 1er et 15 septembre 1906, pp. 5-26 et 432-448). [L'auteur, cuirassier au 3e régiment, a assisté à la bataille de Reichshoffen, à la retraite sur Châlons et à la bataille de Sedan où il fut fait prisonnier]. — Commandant E. Picard : *De Châlons vers Sedan* (nos du 15 janvier 1907, pp. 225-272). — Commandant E. Picard : *La route de Sedan* (nos du 15 août et du 1er septembre 1907, pp. 809-825 et 182-204). [Exposé des mouvements de l'armée de Châlons et des armées allemandes du 23 août au 1er septembre 1870, d'après les Archives de la Guerre et les publications imprimées].

Revue des Deux-Mondes. — *Lettres de H. Taine sur la Révolution* (n° du 15 avril 1907, pp. 768-794).

Revue des Etudes historiques. — J. Paquier : *Lettres familières de Jérôme Aléandre (1510-1540)* (publication commencée en 1905,

Digitized by Google

continuée en 1906 et 1907 ; on y trouve des indications sur les affaires de Liège, Errard et Robert de la Marck, Fleuranges, Rémacle d'Ardenne). — Albert SCHUERMANS : *Itinéraire général de Napoléon Ier* (nos de mai-juin 1906 à mars-avril 1908). [Plusieurs passages de l'Empereur dans les Ardennes]. — Georges DAUMET : *Les Généraux des ordres religieux exilés en France sous le Premier Empire* (n° de mars-avril 1907, pp. 113-158). [Etude sur les généraux des ordres monastiques résidant à Rome et exilés en France, faite à l'aide de documents tirés des Archives nationales. L'un d'eux, le P. Timoteo Maria Ascensi, général des Carmes, fut exilé à Vouziers : il se plaignit beaucoup de sa résidence, de la rigueur du climat pour sa santé. L'évêque de Metz, aumônier de l'Empereur, Mgr Jauffret, fit sans résultat deux démarches en sa faveur. En janvier 1811, le baron Fain, préfet des Ardennes, ne put déterminer Ascensi à abréger son exil en prêtant serment de fidélité à l'Empereur. Mais la menace d'un nouveau départ pour un lieu d'exil inconnu effraya le P. Ascensi, qui se décida à jurer selon les formules exigées, en présence du sous-préfet de Vouziers, en février 1811. Il dut sans doute retourner en Italie, et une pension de 2,400 francs lui fut allouée le 23 mars 1811].

Revue des Langues Romanes. — F. CASTETS : *Les Quatre Fils Aymon* (nos de mars-avril, mai-juin et juillet-décembre 1907, à suivre).

Revue des Questions historiques. — H. DU BOURG : *Religieux et monastères persécutés au XVIIIe siècle* (n° d'avril 1907, pp. 483-512). [Sur l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne et l'abbé Henry-François Coster. Misères et souffrances de l'abbaye pendant la guerre entre la France et l'Empire, de 1740 à 1744].

Revue de Synthèse historique. — Paul LACOMBE : *Notes sur Taine.* — V. *Science et religion* (n° d'août 1907, p. 29-41). — VI. *Le problème de la Terreur* (n° de décembre 1907, pp. 278-298).

Revue d'Histoire moderne et contemporaine. — Ph. SAGNAC : *Etude statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791* (n° de novembre 1906, t. VIII, pp. 97-115, avec 1 carte hors texte en couleurs). [Cette étude, d'un intérêt général, est complétée pour les Ardennes par une lettre que l'auteur a reçue de M. H. Jadart, lettre publiée dans le n° de décembre 1906, pp. 252-253. M. Jadart signale qu'il possède un *Almanach historique de la ville et du diocèse de Reims, année 1789*, lequel contient, en face du nom de chaque paroisse, la mention manuscrite contemporaine du serment ou du refus de serment de chaque curé : les indications de cet almanach concordent avec les notes, que possède l'archevêché de Reims, d'un curé de ce temps, nommé Baronnet, curé de Cernay-en-Dormois. Le diocèse de Reims compta environ un tiers de curés réfractaires et deux tiers de constitutionnels]. — Albert MATHIEZ : *Taine historien* (n° de janvier 1907, t. VIII, pp. 257-284). — Ph. SAGNAC : *Les Cahiers de 1789 et leur valeur* (n° de février 1907, t. VIII, pp. 329-349). — J. LETACONNOUX : *La question des Subsistances et du Commerce des grains en France au XVIIIe siècle. Travaux, sources et questions à traiter* (n° de mars 1907, t. VIII, pp. 409-445). [Quelques indications pour les Ardennes]. — A. CRÉMIEUX : *Le procès des ministres en 1848 et l'enquête judiciaire pendant les journées de février* (nos d'octobre 1907, t. IX, pp. 5-23). [Cunin-Gridaine, de Sedan, faisait partie du ministère Guizot en 1848]. — Ph. SAGNAC : *L'industrie et le commerce de la*

Digitized by Google

draperie en France à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe (n° d'octobre 1907, t. IX, pp. 24-40). [Sur la décadence de la draperie dans le groupe champenois, quelques indications pour *Sedan* (l'auteur ne cite que l'ouvrage de Peyran), pour *Mézières, Rethel* et *Reims* (d'après le Mémoire de l'intendant de la généralité de Champagne, de Pomereu, daté de 1699, — Bibliothèque nationale, ms. fr. 4285, f°s 137, 145). — J. Nouaillac : *Le règne de Henri IV (1589-1610) Sources, travaux et questions à traiter* (n^os de novembre 1907 et de février 1908, t. IX, pp. 104-123 et 348-363). [Intéressant pour Sedan et pour Henri de la Tour, duc de Bouillon].

Revue d'Histoire rédigée à l'Etat-Major de l'Armée. — E. [Commandant Picard] : *La guerre de 1870-1871. — L'armée de Châlons. 3e partie : Nouart-Beaumont* (n^os de février à juillet 1906). — *L'armée de Châlons. 4e partie : Sedan* (n^os d'août 1906 à janvier 1907). — *L'armée de Châlons. 5e partie : le 13e Corps* (n^os de février et mars 1907). [Le 13e corps à Mézières ; le 1er septembre, retraite de Vinoy sur Novion-Porcien et Montcornet]. — *Mesures d'organisation depuis le début de la guerre jusqu'au 19 septembre* (n^os d'avril et mai 1907). — E. : *La manœuvre de Valmy* (1er article, n° de février 1907). [Dumouriez à l'armée du Nord].

Revue du Traditionnisme français et étranger. — Alfred Harou : *Traditionnisme de la Belgique* (n^os de 1906 et 1907, à suivre).

Revue hebdomadaire (La). — R. Mitchell : *Souvenirs de la Guerre* (n° du 14 décembre 1907). [Quelques souvenirs personnels sur l'armée de Châlons, Sedan, la presqu'île d'Iges].

Revue politique et parlementaire. — P. Lacombe : *Comment se font les constitutions (d'après Taine)* (n° du 10 juillet 1907).

Révolution française (La). — A. Aulard : *Taine historien de la Révolution française* (n^os du 14 mars 1906 au 14 septembre 1907). — A. Liéby : *La date de la composition du « Chant du Départ »* [par Méhul] (n° du 14 février 1907, pp. 132-143). — J. Guillaume : *Un dernier mot à propos du « Chant du Départ »* (n° du 14 mars 1907, p. 243-249). — Ph. Sagnac : *L'Eglise de France et le serment à la Constitution civile du Clergé (1790-1791)* (n° du 14 octobre 1907, pp. 289-302). — *Les volontaires du district de Dol en 1792.* Document inédit publié par P. Delarue (n° du 14 novembre 1907, p. 465-466). [Lettre d'un volontaire du 2e bataillon d'Ille-et-Vilaine aux administrateurs du district de Dol, *datée de Sedan,* 3 octobre 1792, leur annonçant que 34 volontaires de ce bataillon ont démissionné et leur demandant d'envoyer le plus tôt possible, pour les remplacer, les citoyens qui se seront engagés pour la défense de la patrie].

Tradition (La). — H. Van Elven : *La légende des Nutons devant la science et l'histoire* (n^os de février à décembre 1906).

B. REVUES PROVINCIALES ET LOCALES

Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes (Reims, H. Matot, éditeur) :

48e année, 1906. [Bulletin bibliographique précédemment signalé dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. XIII, p. 96].

49e année, 1907. [Bulletin bibliographique précédemment signalé dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* t. XIV, p. 126].

Digitized by Google

Annales de la Société géologique du Nord. — J. GOSSELET : *Quelques doutes sur les hypothèses émises au sujet des cours de la Meuse* (1907, t. XXXVI, pp. 336-347, avec 1 figure et carte).

Annales de l'Est et du Nord. — R. PARISOT : *De la cession faite à Louis d'Outremer par Otton Ier de quelques pagi de la Lotharingie (Lorraine) occidentale (940-942)* (1906, t. II, p. 81-100). [Entre autres : pagus Evodiensis, Mosomensis, Castricencis, Dulcomensis]. — M. HÉNAULT : *L'histoire en Ardenne.* — I. *Revue d'Ardenne et d'Argonne.* — II. *Revue historique ardennaise* (1907, t. III, pp. 136-140).

Annuaire rethélois et de l'arrondissement, 22e année, 1906 (Rethel, Huet-Thiérard, éditeur. — Bulletin bibliographique précédemment signalé dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* t. XIII, p. 96].

Bulletin de la Société archéologique de Sens. — Abbé CHARTRAIRE : *La sépulture du Dauphin et de la Dauphine dans la cathédrale de Sens* (1906, t. XXII, pp. 1-248). [On y trouve, pp. 117-118, une note détaillée relative à l'architecte et statuaire *Pierre Person,* né à Grandpré en février 1749, mort à Paris le 13 février 1830, qui restaura le monument de Coustou érigé dans la cathédrale de Sens sur la tombe du Dauphin, père de Louis XVI, et qui contribua à sauver beaucoup d'œuvres d'art, pendant et après la Révolution].

Bulletin de la Société d'histoire naturelle des Ardennes. Tome XIII, 1906. — *Les champignons toxiques* (suite), par V. HARLAY, pp. 8-10 (avec 1 planche hors texte). — *Espèces rares ou intéressantes de la flore des Ardennes,* par P. MAILFAIT, pp. 11-17. — *A propos d'une Collection offerte à la Société d'histoire naturelle* par M. le capitaine BAULMONT, pp. 40-46 (avec 2 pl. hors texte). — Comptes-rendus d'excursions : *De Vrigne-aux-Bois à Donchery,* par Bosséval et Montimont ; *Aux environs des Grandes-Armoises ; Gespunsart à Hautes-Rivières et vallée de la Semoy ; A Signy-l'Abbaye ; A Guignicourt-sur-Vence ;* par BESTEL, P. MAILFAIT et V. HARLAY.

Tome XIV, 1907. — *Les champignons toxiques* (suite), par V. HARLAY, p. 22-24 (avec 1 pl. hors texte). — *Sur la Flore du Nord de la Meuse,* par P. MAILFAIT, pp. 25-27. — *Sur un saule monstrueux* [près de Baâlons], par R. BENOIST, pp. 30-31. — *Liste de lépidoptères recueillis à Vendresse,* par R. BENOIST, p. 31-32. — Comptes-rendus d'excursions : *Le Vallage d'Aisne, Marais de la Rosière et Bois d'Autry ; A Wasigny et Draize ; Aux environs de Givet ; Aux environs de Rimogne* (avec 1 plan) ; *Le Gédinnien dans le Golfe de Charleville ; Le Pli de la Meuse à Joigny ; De Sorel à Sécheval par le bois d'Arreux ; A Bois-les-Dames ; Bois de Chagny et Bois de Baâlons ;* par MM. BESTEL, MEUNIER, P. MAILFAIT, BENOÎT et V. HARLAY.

Bulletin-Revue de l'Œuvre des Voyages scolaires. Revue régionale illustrée (Reims). — Ch. HOUIN : *Coin d'Argonne* (n° du 31 mars 1906, pp. 5-8, avec 5 gravures). — E. DELIÈGE : *La Brandvinerie et la Cavée en pays d'Argonne* (n° du 31 mars 1906, pp. 14-17, avec 3 gravures). — A. ROLLEN : *Le Carnaval* (n° du 31 mars 1907, pp. 19-22, avec 1 gravure). [Notes sur le Carnaval argonnais].

Mémoires de l'Académie nationale de Caen. — Jules CARLEZ : *Boucher de Perthes musicien et auteur dramatique* (année 1906, pp. 79-109).

Digitized by Google

Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine. — R. PARISOT : *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033)* (année 1907, pp. 151-428).

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. IVe série, tome V, 1907. — Léon GERMAIN : *La pierre tombale de Saulmory (1312)*, pp. LXXI-LXXV et LXXIX-LXXXV des Procès-verbaux et Bulletin mensuel de 1905, avec une reproduction de la pierre tombale de Gillette de Dugny).

Revue d'Ardenne et d'Argonne. — Tome XIII, 1905-1906. — Tome XIV, 1906-1907.

Revue historique ardennaise. — Tome XIII, 1906. — Tome XIV, 1907.

Revue littéraire de Paris et de Champagne (Reims). — Ernest DELAHAYE : *Verlaine* (étude commencée dans le n° d'août 1905 et continuée jusqu'au n° d'octobre 1906, non achevée par suite de la disparition de ce périodique). — Arthur RIMBAUD : *Œuvres inédites* (dans le n° de septembre 1906, pp. 258-260, un morceau de prose : *Les Déserts de l'Amour ;* — dans le n° d'octobre 1906, pp. 343-345, poèmes : *Fragment* (4 vers), *Les Douaniers, les Sœurs de Charité).*

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 118e volume (année 1904-1905, tome II). — H. JADART : *Les inscriptions de Notre-Dame de Reims.* [Ce volume de XVI-298 pages, avec nombreuses planches hors texte, est entièrement consacré à l'épigraphie de la cathédrale de Reims et contient de nombreuses indications relatives au département des Ardennes. — P. 35, pierre tombale de *Laurent de Raillicourt*, chanoine, 1407. — P. 38, épitaphe de *Colart de Givry*, maître de l'œuvre de Notre-Dame, 1452. — P. 40, épitaphe de *Jean Duwez*, chanoine, 1467 (natif de Laval-Morency, eut en bénéfice la cure d'Iges). — P. 78, épitaphe de *Hugues, Nicolas, Pierre* et *Jean Meslier*, chanoines, 1580-1679. — P. 89, épitaphe de *Jean Dupuyt* et *Pierre Josseteau*, chanoines, 1605 et 1612 (Jean Dupuyt ou Dupuys était seigneur en partie de Voncq ; P. Josseteau, qui lui succéda dans sa prébende, était son neveu). — P. 92, épitaphe de *Thomas Boucher*, chanoine et prévôt, 1524 (était aussi abbé de Belval et de Thénailles, prieur de Senuc). — Pp. 151, 154 et 155, épitaphes relatives à *Jean-Charles de Coucy*, 1824 (né au château d'Ecordal le 25 septembre 1746, fut évêque de La Rochelle, mort pair de France et archevêque de Reims le 9 mars 1824). — P. 170, épitaphe de *Philippe-Honoré Deglaire*, curé-archiprêtre de Notre-Dame de Reims, 1889 (né à Dom-le-Mesnil le 16 janvier 1832, mort à Reims le 27 octobre 1889). — P. 194, inscription relative à des réparations faites en 1765 à la toiture de la cathédrale, par *J.-B. Rousseau*, maître-couvreur à Reims, natif de Château-Porcien. — P. 197, sur une inscription de l'Ange du clocher à l'Ange, 1613, figure le nom de *Valerand Payon*, chanoine de Reims, originaire de Mézières, qui légua à cette dernière ville l'œuvre d'art connue sous le nom de Coupe de Bayard. — P. 208, un graffite en lettres gothiques signale le nom de *J. de Chéhéry* (chanoine de Reims de 1391 à 1434). — Dans les pages suivantes, indications concernant les épitaphes de deux *Nicole Bruneau*, prêtres, originaires de Chappes et de Justine, 1568 et 1546 ; de *Nicole Vassongne*, prêtre, natif de Châtel, 1566, et de son neveu *Jehan Vassongne*, natif de Son-

Digitized by Google

en-Portien, docteur en théologie de la Faculté de Paris, 1590 ; de trois chanoines originaires de Gomont, tous trois appelés *Jehan de Gomont*, 1471, 1505 et 1518 ; de *Valerand Payon*, jadis chanoine de Rozoy, natif de Mézières, 1624 ; de *Jehan Godart*, chanoine et chantre. natif d'Attigny, 1544, et de son frère *Nicole Godart*, 1540 ; de *Jacques Le Vasseur*, chanoine, natif d'Aire, 1606 ; de *Pierre Le Roy*, prêtre, natif de Biermes, 1565 ; de *Regnault Beglot*, chanoine, natif de Thin-le-Moutier, 1624 ; de *Jean Tiercelet*, chanoine, docteur de la Faculté de Paris, natif de Neuvizy, 1553 ; de *Baude de Givry*, prêtre, 1466 ; de *Nicolas Gueriot*, prêtre, natif de Rethel, 1511, et de son neveu *Regnault Gueriot*, 1520 ; de *Jehan Coulon*, chanoine et sous-chantre, natif de Monthermé, 1595, et de son neveu *Jehan Gathier*, chanoine, 1630 ; de *Jacques d'Attigny*, chanoine, docteur de droit canon et civil, 1438 ; de *Michel Pignot*, chanoine, natif de Mézières, 1472 ; de *Jehan de Chéhéry*, 1434 ; de *Laurent de Raillicourt*, 1410 ; de *Guillaume* et de *Jean de Machault*, 1337 et 1355].

119e volume (année 1905-1906, tome I). — Dr Seuvre : *Taine artiste*. [Allocution prononcée à la cérémonie d'inauguration du monument commémoratif, à Vouziers, le 24 septembre 1905], pp. 191-197. — Abbé Bouchez : *M. l'abbé Jean-Pierre Bouchez, curé constitutionnel de Saint-Nicolas de Rethel, puis principal du Collège de cette ville (1742-1817)*. [Né à Avaux, mort à Rethel], pp. 317-332. — H. Jadart : *L'Album d'Ex-Libris de la Bibliothèque de Reims*, pp. 333-348. [Sont signalés les ex-libris de Nicolas de Challerange, conseiller au Parlement, et de sa femme, du médecin Henri Caqué, de M. de Rémond, seigneur de Sorbon, de l'abbé L'Ecuy, de M. O. Guelliot].

120e volume (année 1905-1906, tome II). — Abbé Bouchez : *La paroisse de Saint-Jacques avant et pendant la Révolution*, pp. v-1-234. [Quelques détails intéressants pour les Ardennes, notamment pour les relations avec Diot, curé de Vendresse, élu évêque constitutionnel de la Marne ; indications sur quelques prêtres ardennais : J. Hureault, qui fut vicaire de Château-Porcien ; J. Romain, curé du Chesne ; J.-L. Sommé, de Sévigny-la-Forêt, curé de Saint-Jacques de 1819 à 1832 ; etc.] — H. Jadart : *Le palais archiépiscopal de Reims du XIIIe au XXe siècle*, pp. 237-320. [Dans les pièces justificatives, on voit que tous les bois utilisés dans la reconstruction du palais archiépiscopal par Ch.-Maurice Le Tellier, 1686-93, provenaient des forêts du Mont-Dieu et de Signy : indications des sommes payées au prieur du Mont-Dieu, aux menuisiers, etc.]. — Paul Pellot : *Louis Pommery (1841-1907)*, pp. 359-380. [Son grand-père, L. Pommery, ancien directeur des postes, mourut à Sedan en 1846 : sa mère était originaire d'Annelles].

121e volume (année 1906-1907, tome I). — H. Jadart : *Deux anciens livrets de famille à Reims et à Château-Porcien (1617 et 1748)*, pp. 231-257. [Ce dernier est celui du notaire Claude Hezet et va de 1748 à 1797]. — H. Jadart : *Un troisième livret de famille rémois de 1567 à 1763*, pp. 259-291. [Quelques noms de lieux des Ardennes]. — H. Jadart : *La procession de la Résurrection, fondée par le cardinal de Lorraine en l'Eglise métropolitaine de Reims (1549-1907)*, pp. 293-314. [Les villes et villages du diocèse célébraient aussi cet usage avec leurs rites particuliers : Cf. *La procession de la Résurrection à Rethel*, dans le *Bulletin du Diocèse de Reims*, 11 mai 1907, p. 227. — A la

Digitized by Google

page 314, M. Jadart reproduit une Inscription conservée en l'Eglise d'Annelles, relatant une fondation pour la procession de la Résurrection, fondation faite par Jean et Jacques Carlet, tous procureurs fiscaux d'Annelles et du Mesnil, décédés en 1660 et 1682].

deux

122e volume (année 1906-1907, tome II). — Sera publié ultérieurement et contiendra le *Répertoire archéologique du canton de Bourgogne.*

C. REVUES ÉTRANGÈRES

Bulletin de la Société « Les Chercheurs de la Wallonie ». — 1re et 2e années, 1906 et 1907. [Spéléologie et préhistoire. Relations d'explorations dans les abîmes et les dédales des cavernes, comptes-rendus des fouilles, etc.].

Communes namuroises (Les) (Revue dirigée par MM. Roland et Lahaye). — Le vol. I comprend 3 monographies de communes : CLAUSSET et MAUCLET : *Auvelais et Arsimont* (1905-1906, Namur, A. Servais et fils ; in-8°, 284 pp.). — Chanoine ROLAND : *Froidfontaine* (1906, Namur, A. Servais et fils ; in-8°, 112 pp.).

Institut archéologique du Luxembourg. Annales. Tome XLI, année 1906. — Bulletin signalé dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (t. XV, pp. 27-29).

Wallonia. XIVe année (1906). — Tout est à lire pour les Ardennais dans cette excellente revue. Nous signalerons plus particulièrement : Oscar COLSON : *Les Sortilèges et Maléfices dans la tradition populaire wallonne actuelle,* pp. 39, 245, 305, 419 ; fin, t. XV, p. 102. — Leo JORDAN : *Les Quatre Fils Aimon, essai d'analyse littéraire,* pp. 289-304. [Résumé de son mémoire important sur les quatre fils Aimon : *Die Sage von den vier Haimonskindern,* Erlangen, 1905, x-198 pp.].

XVe année, 1907. — A. BOISSIÈRE : *Sur M. George Delaw,* pp. 151-153. [Reproduction d'une étude parue dans le journal *Le Nouveau Précurseur,* d'Anvers, nos des 11-12 mai 1907].

Troisième table quinquennale analytique et alphabétique de la revue « Wallonia ». (Tomes XI à XV, 1903 à 1907). — Liège, Impr. H. Vaillant-Carmanne, 1908 ; in-8°, 23 pp.

D. JOURNAUX

Dépêche des Ardennes (La). — G. DELEAU : *Un prêtre sedanais* (n° du 17 mai 1907). [Sur l'abbé J.-B. Rasquin]. — *Mézières place forte* (n° du 28 décembre 1907). [Sur l'importance stratégique de Mézières et de Charleville].

Echo de Paris (L'). — Henri BOLAND : *Givet, la ville où l'on ne meurt pas* (n° du 10 novembre 1907, reproduit dans *L'Echo des Ardennes,* n° du 14 novembre 1907).

Floréal [journal de Charleville]. — Marcel LESTRANGER ; *Le problème d'Arthur Rimbaud* (nos d'octobre 1907).

Journal des Débats. — *Les noms de Paris* (n° du 18 février 1907). [Sur les anciennes *Rue et Place Gerson* à Paris, disparues à la suite de l'agrandissement de la nouvelle Sorbonne qui les a englobées]. — G. DUPONT-FERRIER : *Jean Mabillon* (n° du 28 décembre 1907).

Ch. HOUIN et P. COLLINET.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, fondé par MATOT-BRAINE, continué par Henri MATOT. — **52e année, 1910.** Edition de l'Aviation. — Reims, H. Matot, 1910 ; un vol. in-8° (avec gravures, portraits et cartes). (Prix : 1 fr. 25).

Ce volume, comme les précédents, contient de nombreuses études intéressant le département des Ardennes et l'Argonne. En voici le relevé :

En quel endroit du champ de bataille de Sedan fut blessé le général Margueritte. Quelques épisodes des charges de Floing, par H. ROUY (pp. 139-151, avec fig.).

Notice historique sur le canton de Givet (suite), par dom Albert NOEL (pp. 161-182). — L'auteur y étudie les communes de Foisches, Fromelennes et Ham-sur-Meuse.

« *Lu Chet qui cause* », *vieux conte argonnais,* par Cousi LAOUIS (194-199).

La protection des paysages dans les Ardennes, par Ch. HOUIN et H. JADART (pp. 230-242, avec 7 grav.). — Ces articles avaient précédemment dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* t. XVI, pp. 10-18 et 63-65.

Garde-champêtre honoraire, par N. GOFFART (p. 271). — Arrêté de 1833, nommant un garde-champêtre honoraire à Douzy.

Souvenirs d'Argonne, par L. MAUGET (pp. 283-285).

Des nautò don curé d'Bulson, par G. NICOLAS (pp. 286-291).

Cadrans solaires, légendes et devises horaires, à Reims, dans la région, en France, par H. JADART (pp. 312-342, avec 9 gravures). — L'auteur signale chez M. l'abbé A. Chevallier, curé de Montbré, un cadran gravé en 1826 par Labbé-Martin, instituteur à Villers-devant-Mézières, et à Baye un cadran du XVIIe siècle provenant de Mézières. M. Jadart se propose d'ailleurs de décrire l'an prochain la série des cadrans solaires du département des Ardennes.

Un inventaire des meubles d'un laboureur ardennais au XVIIIe siècle, par Charles BRAIBANT (pp. 346-357, avec 2 gravures). — Inventaire après décès des meubles du fermier de la cense de Pargny, 10 juin 1708.

Excursions épigraphiques ardennaises. De Vendresse à Launois (suite et fin), par Al. BAUDON (pp. 373-380). — Inscriptions recueillies à Barbaise, Jandun et Launois. L'auteur annonce pour son tirage à part la reproduction de plusieurs inscriptions non données dans l'Almanach-Annuaire. C. H.

Digitized by Google

Les Gardes d'honneur du Premier Empire, par E.-L. Bucquoy. Préface de M. Edouard Detaille, Nancy, Imp. Crépin-Leblond, 1908 ; un vol. in-8°, xxiii-487 pp. (avec 8 planches en couleur d'après les aquarelles de l'auteur). [Prix : 20 francs].

L'ouvrage de M. le lieutenant Bucquoy donne les plus amples renseignements sur les Compagnies de gardes d'honneur créées pour assurer la protection et rendre les honneurs à l'Empereur et à l'Impératrice au cours de leurs voyages.

De nombreux documents ont été recueillis pour l'Aube, la Marne et les Ardennes. Cette dernière région seule nous intéresse, et cependant nous devons signaler aussi les lignes que l'auteur consacre à la garde de Sainte-Menehould (pays d'Argonne).

Dans les Ardennes, des gardes d'honneur s'organisèrent spontanément (1803) à Mézières, Charleville, Sedan et Rethel. Celle-ci, toutefois, disparut presque aussitôt.

La députation envoyée par la garde de Mézières et de Charleville au sacre de Bonaparte comprenait comme effectif : Marion, commandant ; Trécourt, capitaine ; Frain, lieutenant ; Ravet, maréchal des logis, porte-enseigne, et seize volontaires.

A Sedan, la garde s'organisa en trois jours, au mois de fructidor, sans règlement, parmi les jeunes négociants de la ville ; son uniforme était un habit rouge brodé en argent et une ceinture-écharpe blanche. Elle se composait de vingt-quatre cavaliers et envoya au sacre une députation constituée par le colonel commandant Labauche-Châteaumont, le capitaine Huet de Guerville, deux sous-officiers et six volontaires. — Le contrôle transmis au ministre en 1810 comprenait, outre ces deux officiers, Husson, porte-étendard, un brigadier et dix-sept gardes (1).

Nous devions signaler l'ouvrage de M. Bucquoy à nos lecteurs en même temps que féliciter l'auteur de ses consciencieuses recherches.

H. Baudon.

(1) L' Bucquoy, pp. 61 et 62 de son ouvrage.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

UN POÈTE SEDANAIS

EUGÈNE BEAUCHOT

(1862-1890)

Sa Vie et son Œuvre

(SUITE)

III. Rythmes et Rimes

Quelques-unes des pièces réunies ici ont déjà paru en tout ou en partie dans une brochure publiée quelque temps après la mort du poète par M. Stéphen Leroy (1). Les autres ont été recueillies par MM. Charles Houin et Georges Deleau : elles sont inédites (2).

André FAGE.

(1) Cette brochure est intitulée : *En souvenir de Eugène Beauchot, Elève, puis Professeur au College de Sedan.* — Sedan, Impr. Jules Laroche, 1891 ; in-8° de 20 pp. Plusieurs de ces pièces ont été reproduites en 1892 et 1894 dans deux revues parisiennes, *La Joûte* et *La Vie Drôle.*

(2) Ces poèmes, extraits du « *Cahier Jaune* » et du petit « *Carnet Rouge* », sont numérotés I, II, III, IV, V, XIV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX et XXI. Les pièces publiées dans la brochure de M. St. Leroy, en totalité ou partiellement, se trouvaient dans le « *Cahier Jaune* ». Nous devons signaler en outre que cette brochure contient une poésie patriotique intitulée : *Guillaume Tell ;* comme le poète n'attachait pas d'importance à cette pièce de circonstance, faite à la demande d'un de ses amis, nous ne la reproduirons pas.

Digitized by Google

Autographe d'Eugène BEAUCHOT

A vous, ô vierges de l'Adour,
Vierges de l'Adige ou du Tage,
A vous, ô miennes sans partage
L'hymne pieux du troubadour !

A vous, maîtresses ! Madrilènes,
Andalouses au clair regard,
Vénus d'Arles, vierges du Gard,
Mes strophes et mes cantilènes !

Vierges aux lèvres de corail,
— Grecques, Génoises, Parmesanes,
— Paolas, Magalis, Suzannes, —
Chaste harem, divin sérail,

Un inquiet désir m'obsède
Aux minuits d'avril ou de mais :
Je songe à vos grands yeux aimés,
Et par l'esprit je vous possède.

A vous, ô vierges de l'Adour,
Vierges de l'Adige ou du Tage,
A vous, ô miennes sans partage !
L'hymne pieux du troubadour.

E. Beauchot

Digitized by Google

Vingt et un Poèmes retrouvés de « Rythmes et Rimes »

(1888-1890)

I

Avril

O mienne ! Avril gazouille et la caille clabaude.
Le coq ribaud s'accouple à la poule ribaude
Dans la venelle solitaire.
Je sais parmi la mousse et parmi les ramures
Une source joyeuse et pleine de murmures
Où la perdrix se désaltère.

Viens ! par le val ombreux voltigent les linottes.
Je veux boire une eau vierge en tes pâles menottes,
Si la soif me surprend en route.
Je veux que ton ombrelle et ton rire, ô chérie !
Fassent s'épouvanter l'oiseau de la prairie
Et mettent le lièvre en déroute.

Toi, pour accélérer la peur du vieux trappiste,
O mienne ! tu riras plus fort, et sur sa piste,
Tu courras, espiègle et gentille ;
Et moi, j'admirerai, pris d'extase sournoise,
Ton pied microscopique et coquet de Chinoise
Sous l'ample jupe qui frétille...

Et quand tu reviendras, un peu lasse, ô méchante,
Nous irons vers la source où, joyeux, le flot chante,
Où la perdrix se désaltère ;
Et là, parmi la mousse et parmi les ramures,
Le ciel n'entendra plus que les tendres murmures
De notre amour dans le mystère.

1888.

Digitized by Google

II

A l'heure où, d'un pas qui trébuche...

A l'heure où, d'un pas qui trébuche,
L'aïeule vient près de la bûche
S'asseoir, les coudes aux fémurs ;
Où la pastourelle demande
Au chevrier gourmand, gourmande,
Une halte dans les blés mûrs ;

A l'heure où l'aveu rit, chuchotte ;
Où, noctambule don Quichotte,
Le Vent assaille les moulins ;
Où, derrière eux, souple et robuste,
Jacques harcèle et tarabuste
Rose prête aux ruts masculins ;

A l'heure exquise où, guillerettes,
Bergeronnettes, bergerettes
S'empressent vers les amoureux,
Et vigoureuses, sous les branches,
Exhortent aux ripailles franches
La faim des mâles vigoureux ;

A l'heure où s'obscurcit la mare ;
Où de l'ombre l'ample simarre
Flotte en longs plis au lourd ciel d'août ;
Plus d'une à plus d'un gars se trousse,
Plus d'un soupir, qui me courrouce,
Passe dans l'air, je ne sais d'où.

Et sur les berges, dans les sentes,
Monte, des herbes frémissantes
Et des feuillages, un parfum
Tel qu'il rénove et qu'il augmente
Le regret de l'ancienne amante
Et le deuil de l'amour défunt.

Digitized by Google

III

Le Frère quêteur

« O mon vieil âne, il est sur terre,
Il est sur terre des élus ;
Il est de vieux ânes velus
Et des prieurs au monastère.

« Ils ont, ceux-là, le vrai sommeil
Et la sieste au pied de leur crèche ;
Les capucins cherchent la fraîche
Et sablent tous l'Ay vermeil.

« Et notre docte abbé déguste
Deux ou trois brocs d'un clair vin d'or.
Et repu, quiet, il s'endort,
Un rire sur sa trogne auguste.

« Nous, mendiant par le chemin,
Nous allons sans trêve ni pause
Et notre pas ne se repose
Que pour errer le lendemain.

« Heureux, par Mahomet ! l'eunuque ;
Il a les divans du sérail.
Je pèse à ton maigre poitrail ;
Le soleil me grille la nuque.

« O mon vieil âne, qu'il fait chaud ! »
— Ainsi pestait sur sa bourrique
Un frère quêteur pléthorique,
Rose et pansu comme Sancho.

Pensif, l'âne inclinait l'oreille ;
Le ciel de plus en plus ardait
Et le saint homme regardait
Les grappes mûres dans la treille.

Digitized by Google

IV

Le Temps jadis

Salut ! ô temps jadis, ami du gras propos,
Temps d'espiègle allégresse où Basselin dilate
Le masque des buveurs assis autour des pots.
Salut ! ô Rabelais à la trogne écarlate,
Frère de Gargantua, père de la Gaîté :
Le rire de Panurge éclate
Aux échos de l'Eternité !

Siècle où le peuple hilare applaudit aux Mystères ;
Où Villon meurt de faim, mais n'en est pas moins gai ;
Siècle où, dans l'ombre pâle, aux landes solitaires,
Las d'un jeûne éternel et d'impôts fatigué,
Le truand, à grands pas, s'en vient manger et boire
Le vin du Diable prodigué
Par la sorcière, à plein ciboire ;

Siècle où, d'Anvers à Gand et de Liége à Namur,
La bière blonde mousse et parfume l'auberge ;
Où le ribaud étreint la ribaude au sein mûr ;
Siècle où le broc massif remplace la flamberge
Au poing de Gambrinus goguenard et ventru ;
Siècle où la Flandre se goberge,
Du gros bourgmestre au malotru ;

J'aime à vous évoquer, ô siècles des Kermesses,
Siècles des vaux-de-vire et du parler grivois.
Satan, rival de Dieu, chantait messes sur messes.
O francs lurons, paillards, aïeux morts ! je vous vois,
Et j'entre par l'esprit aux rondes des quadrilles,
Et je mêle à vos voix ma voix,
O commères ! ô joyeux drilles !

Digitized by Google

V

Mon Rêve

Grands fûts à poitrails colossaux
Où dort, vieux de plusieurs automnes,
Le jus des pressoirs provençaux,
Salut, tonneaux, tonnelets, tonnes !
Chassez le vol des lourds ennuis,
Foudres à panse épiscopale ;
Prodiguez à nos soifs le Nuits,
Le Clos-Vougeot et l'Ay pâle.
Grâce à vous, généreux barils,
Encor que nos jours s'amoncellent,
Ils ne comptent que des avrils.
Hosannah ! que les crûs ruissellent !
Mon rêve ? Au fond d'un frais cellier
Cloîtrer à demeure mes Lares,
Et, sans hâte, gras sommelier,
Sabler le vin des fûts hilares.

VI

Vierges

O Vierges ! le parfum de vos jeunes poitrines
Laisse dans l'air vermeil un ineffable émoi ;
Heureux Jésus ! il a les Saintes Catherines !
Lorsqu'une vierge passe, un peu d'elle entre en moi.

Lentes si vous allez, l'homme ému vous admire,
Et sa pieuse voix célèbre votre corps :
Tels, lorsque l'encens brûle, et le nard et la myrrhe,
Les orgues, vers la Vierge, élèvent leurs accords.

Moins que vous odorantes, Eves aux fiers ovales,
L'âme éparse des lys et des jasmins éclos
Que, sous les lunes d'or, les brumes estivales
Silencieusement promènent sur les flots.

Digitized by Google

VII

Midi

Midi ! La glèbe au soleil fume,
L'effluve des sèves parfume
Les jeunes pousses des vieux chênes ;
Et, l'âme allègre, la fauvette
Fait incessamment la navette
Du nid aux clôtures prochaines.

Et dans le ciel lourd, par milliers,
Linots et merles, familiers,
Se persiflent de clairs saluts.
Un troupeau s'en vient boire au gué ;
Là-bas, le pâtre, fatigué,
S'allonge au versant d'un talus.

Un haleur arpente la berge ;
Il rêve une halte à l'auberge ;
Les moineaux pillent, pillent, pillent !
C'est l'heure où chôme la charrue,
L'heure où les gars dans l'herbe drue
Cherchent la fraîche et s'éparpillent.

Le chevesne d'un brusque élan
Saute ; immobile et lent, si lent
Qu'il semble assoupi sur les eaux,
Un groupe de canards épais
Nage et cancane dans la paix
Et l'ombre opaque des roseaux.

Digitized by Google

VIII

Sur le Marché

Svelte, alerte, joyeuse et belle, un rire aux dents,
Vingt ans ! et quels grands yeux aux cils blonds de lumière,
Noirs, plus noirs que la nuit, plus que le jour ardents,
Au corsage, plein d'elle, une rose trémière,

La marchande s'accoude, avenante, à l'étal ;
Elle a, dans les cheveux, l'or qu'Avril jeune allume,
Lorsque, rapide, calme et d'un geste brutal,
Gracieuse, elle empoigne un chaperon par la plume.

Et brusques, à la mort s'entr'ouvrent ses genoux ;
La jupe, simple, accuse une cuisse robuste ;
Sur le front virginal flotte un léger burnous
Et dans l'étroit jersey se révolte le buste.

A présenter le col, sa main d'elfe aux doigts blancs
L'oblige, et le pauvre être immobile frissonne.
Elle, le torse droit, les yeux étincelants,
Aiguise sur l'acier une lame qui sonne.

Et les jarrets nerveux resserrent leur étau
Et son poing délicat sur la gorge promène
La caresse mortelle et rose du couteau.
Et, dans le clair soleil, elle rit, l'inhumaine !

Digitized by Google

IX

Sous ma fenêtre

Deux chérubins, blondes et roses,
M'ouvrent l'âme aux pensers moroses ;
Car l'une — six ans ! — l'une a dit :
« J'ai peur de mourir », mot étrange
Auquel, plein d'effroi, répondit
L'autre ange.

Être à peine au seuil de la vie,
Libre d'angoisses et d'envie ;
Ne point connaître le remord ;
Dossier : un vol de confiture,
Et s'épouvanter de la mort
Future !

Hélas ! que direz-vous, pauvrettes,
Que direz-vous, gentes fleurettes,
Quand la douleur dispersera
Vos feuilles de son âpre outrage
Et lorsque sur vous soufflera
L'orage ?

Les yeux sombres, sans peur ni larmes,
Lasses des terrestres alarmes
Et lasses de toujours souffrir,
Vous crierez à la foudre : « Tombe !
Et daigne enfin, daigne m'ouvrir
La tombe. »

Digitized by Google

X

Les Loups

Au clair de lune, les grands loups,
Les louves rôdent par la plaine.
L'étable, ô loups maigres, est pleine ;
Mais le dogue y veille, jaloux.
Au large ! gueux, escrocs, filous,
O louves, loups !

Il pleut un froid et long verglas,
L'agneau somnole sur la paille ;
A la ferme, on mène ripaille,
Le lard tremblote dans les plats.

Les bûches éclairent, le soir,
Le lit et l'horloge d'érable.
Près de l'aïeule vénérable,
Les gars, repus, viennent s'asseoir.
L'âtre semble rire au dressoir,
O loups, le soir.

Pleins de faim, louves, louveteaux
Dilatent une gueule avide ;
Mais ils ne happent que le vide
Et grincent leurs longs crocs brutaux.

Ici, naguère, au bord du rû,
Août inspirait l'ode aux cigales ;
Et là, sans l'effroi des fringales,
— Pauvre être aujourd'hui disparu, —
Se gobergeait l'oiseau ventru,
Au bord du rû.

Là-bas, devers le vieux couvent,
Un hibou scrute les ténèbres ;
Dans l'ombre pâle aux plis funèbres,
Siffle et se lamente le vent.

Digitized by Google

Jeûne implacable de l'hiver !
Le loir sommeille et la marmotte ;
Les taupes dorment sous leur motte,
Et l'arbre n'a plus de pivert ;
L'écureuil s'est mis à couvert.
L'hiver ! L'hiver !

Le dos arqué, hurlants, jaloux
Du lard que l'homme s'ingurgite,
Ils regagnent à jeun leur gîte,
Au clair de lune, les grands loups.

XI

La Rime (Fragments)

Je veux la Rime rare, exquise,
Noble ou plébéienne, qu'importe !
Je l'aime soubrette ou marquise
Et laide je lui clos ma porte !

Je me ris qu'à l'église un page
— Chérubin rose — l'accompagne,
Qu'elle ait ou non un équipage
Et se gante de peau d'Espagne.

Qu'elle soit servante de ferme
Ou courtisane ou châtelaine,
Pourvu qu'elle ait la gorge ferme,
Qu'importe surah, tulle ou laine !

Oui, je l'aime et je la veux rare,
Belle, robuste et frémissante,
Et que mon vers soit un Carrare
Digne de sa grâce puissante.

Digitized by Google

XII

Au Temps joyeux

Au temps joyeux où, sur la terre,
Le roi d'Yvetot promenait
Son pas d'ivrogne et s'en venait
Tarir les muids du presbytère ;

En ce temps-là, dans Hunebourg,
Fritz Kobus s'emplissait de chopes.
Son rire, aux vitres des échoppes,
Vibrait tel qu'un ban de tambour.

En ce temps-là, d'Aix à Saverne,
Du Sud au Nord, matin et soir,
Le peuple heureux venait s'asseoir,
Hilare et gras, à la taverne.

Robuste et sans crier merci,
L'homme buvait à perdre haleine ;
La bière blonde, à gorge pleine,
Noyait, dans l'âme, le souci.

Au bahut, les faïences peintes
Et les grands brocs étincelaient,
Et vers les poutres s'envolaient
Les lieds graves, au bruit des pintes.

Et l'ivresse était fraternelle
Et fraternelle la chanson,
Quand tous les gars, à l'unisson,
Lui répétaient la ritournelle.

Mais en ce siècle taciturne,
En ce siècle de morne ennui,
La loi défend après minuit
Le moindre tapage nocturne.

Depuis qu'au tombeau descendu,
Fritz chez l'Eternel boit des chopes,
Les savetiers dans leurs échoppes
S'étonnent d'un rire entendu.

Digitized by Google

XIII

Berceuse

Dors, c'est l'heure
Où l'étang s'argente de lune ;
Où l'ange du sommeil nous leurre
D'un marquisat — à Pampelune.
Dors, c'est l'heure.

Dors et rêve.
Le jour met au cœur la souffrance ;
La nuit, hélas ! la nuit trop brève
Ouvre notre âme à l'espérance ;
Dors et rêve.

O nuits lentes !
Nuits de l'hiver, ô nuits funèbres,
J'aime vos allures dolentes
Et vos paresseuses ténèbres,
O nuits lentes !

XIV

Minuit

A Louisette.

Minuit ! la cloche, par l'espace,
Grave, scande l'heure et m'invite
A desserrer vos fiers genoux.
Le temps, ô mienne ! le temps passe.
Ote ta robe, vite ! vite !
Et dans le silence aimons-nous.

Les ramiers amoureux roucoulent.
J'ai faim de toi, je te veux nue,
Blanche sur la blancheur du drap.
Nos jours vers le néant s'écoulent ;
L'heure de l'ivresse est venue,
Le temps de n'aimer plus viendra.

Digitized by Google

XV

Astreindre le rythme à l'idée...

Asteindre le rythme à l'idée,
Tel est — rapsode — l'art sublime,
Règle trop de fois éludée.
Cisèle, achève, grave, lime,
Mais astreins le rythme à l'idée.

Il faut penser pour savoir plaire !
Aime les rythmes impeccables,
Banville à la rime exemplaire.
Mais, en dépit des beaux vocables,
Il faut penser pour savoir plaire !

C'est un tort que rien ne pallie
D'exclure la raison du mètre ;
Que la raison au mot s'allie.
Mais si le verbe est le seul maître,
C'est un tort que rien ne pallie.

Ne suis point Banville au Parnasse,
Pêche le mot dans l'Hippocrène
Et prends-le comme carpe en nasse.
Mais, par la raison souveraine !
Ne suis point Banville au Parnasse (1).

(1) La 5e strophe est incomplète, et la 6e — la dernière — est la répétition de la 1re. Beauchot regrettait d'avoir parlé de Banville dans la 4e strophe et devait retoucher cette pièce.

Digitized by Google

XVI

Par monts et vals...

I

Par monts et vals, à la margelle,
Lilette rose et rose Angèle,
Je les aimai l'autre après l'une,
Au clair de lune.

Nuits d'étoiles ! La ferme close,
Sans peur que d'elle l'on ne glose,
Rôde, jupe courte, seulette,
Lila, Lilette.

Rôde, Lilette ! Rôde, Angèle !
La ferme est close : à la margelle,
Je vous aimerai l'autre et l'une
Au clair de lune.

II

Soirs de l'Avril ! ô nuits sereines !
Vers les meules, vers les garennes
Et telle qu'autrefois, Lilette,
Viens-tu, seulette ?

Seulette et jupe courte, Angèle,
Viens-tu rêver à la margelle,
Et t'offrir aux grands gars, avide,
La cruche vide ?

Venez à moi, venez ! je pleure,
Lila, Lilette, Angèle, l'heure
Où je vous aimai l'autre et l'une
Au clair de lune.

6 février 1890.

Digitized by Google

XVII

Ma parole !

A Louisa-Charlotte.

Si j'avais à pleins coffres l'or
D'un pape — ô Charlotte — ou d'un lord ;
Si je n'étais un prolétaire,
Si j'étais tzar, apothicaire,
Notaire,

Si j'étais de Jérusalem,
Ou directeur du P.-L.-M.,
Je mettrais à vos longs doigts pâles
Grenats, améthystes, opales,

Bagues, joyaux, perles d'Ophir,
Rose corail ou clair saphir ;
Je vous en ferais don, chérie,
Pour que votre bouche fleurie
Me rie !

Vous auriez robes de velours,
Parfums rares et colliers lourds,
Mantilles, bracelets, malines,
Louise, et des sacs de pralines.

Digitized by Google

XVIII

Aveu

Lorsque le soir mélancolique
Nimbe d'une gloire angélique
Ton doux visage qui s'endort,
Que les Rêves, dans le silence,
Pour assoupir ta nonchalance,
Eveillent leurs cithares d'or ;

Lorsque, subtiles cassolettes,
Marjolaines et violettes,
O mienne ! embaument ton sommeil ;
Et qu'un vol de blanches fées,
De perles brillantes coiffées,
Frôle sans bruit ton front vermeil ;

Tel le sculpteur, ému, contemple
A l'antique fronton d'un temple
La majesté calme des dieux,
A genoux, j'admire, ô maîtresse,
L'aphrodisiaque paresse
De ton corps souple et radieux.

Digitized by Google

XIX

L'heure voluptueuse...

L'heure voluptueuse où nos corps se possèdent,
L'heure où notre âme plane aux cimes du plaisir,
Laisse après elle en moi des parfums qui m'obsèdent,
O Louise ! et de vous augmentent mon désir.

Mienne ! durant le jour qui de vous me sépare
Et m'éloigne un long temps de votre rire aimé,
Si quelque noir chagrin de mon esprit s'empare,
J'évoque vos grands yeux, et vos yeux m'ont calmé.

Et lorsqu'enfin s'allume au ciel la nuit sereine,
Dans la paix protectrice et joyeuse du soir,
Je viens d'un pas furtif, afin qu'il vous surprenne,
Pâle, avide, éperdu, sous vos lèvres m'asseoir.

Avril 1888.

XX

Derniers vers de Beauchot

I

L'air vierge, l'air salubre, à pleins poumons l'air libre !
Perdre, ivre de myrtils, dans l'herbe, l'équilibre,
Y dormir, poitrail nu, l'immobile sommeil ;
Volupté ! Volupté ! Le soir plane ; les chênes
Versent le crépuscule aux venelles prochaines ;
Le rossignol sanglote à l'horizon vermeil.

II

Mais pars ; sois un jour seul, mienne ! un seul jour absente,
Plus ne me plaît le val, ni l'ombre, ni la sente,
Ni sur le thym nouveau l'immobile sommeil.
Et triste, l'âme vide, ô mignonne ! j'oublie
L'hymne qu'à l'horizon le rossignol publie
Là-bas, vers les glaïeuls où dort l'étang vermeil.

Sedan, 8 avril 1890.

Digitized by Google

XXI

Toutes !

A vous, ô vierges de l'Adour,
Vierges de l'Adige et du Tage,
A vous, ô miennes sans partage,
L'hymne pieux du troubadour !

A vous, maîtresses ! Madrilènes,
Andalouses au clair regard,
Vénus d'Arles, vierges du Gard,
Mes strophes et mes cantilènes !

Vierges aux lèvres de corail,
Grecques, Gênoises, Parmesanes,
Paolas, Magalis, Suzannes,
Chaste harem, divin sérail,

Un inquiet désir m'obsède
Aux minuits d'avrils ou de mais :
Je songe à vos grands yeux aimés,
Et par l'esprit je vous possède.

A vous, ô vierges de l'Adour,
Vierges de l'Adige ou du Tage,
O vous, ô miennes sans partage,
L'hymne pieux du troubadour !

Digitized by Google

VERS INACHEVÉS

L'Elster (Fragment)

L'Elster s'éveille et sur les eaux,
Les libellules, les oiseaux
Valsent, virevoltent, rapides ;
..... les vairons
Happent, hardis, les moucherons
Chus de la branche aux flots limpides...

... O Linette, ô Lina, ma rose,
Ce que plus d'un vous a dit en prose,
Mon vers vous le dit...

... Le fleuve, au clair de lune, entre les joncs, sommeille...

... Aimons-nous, aimons-nous, ô mienne ! c'est la vie...

Digitized by Google

CAMPAGNE DES ÉMIGRÉS DANS L'ARGONNE

en 1792

(SUITE)

Malgré tout ce qu'a de pénible leur situation, ils exultent en apprenant les nouvelles de la frontière. Les premières escarmouches entre Prussiens et Patriotes avaient été favorables aux coalisés. Sierck avait été occupé le 11 août ; le château de Rodemack le 13, et le château d'Ottange le 16. Le 19, les chasseurs de Desprez-Crassier avaient été mis en déroute à Fontoy, après une vigoureuse résistance (1). « Ces gueux-là osent se défendre », disaient les émigrés.

Et pour comble de bonheur, on apprend que Longwy a ouvert ses portes le 23. Il faut dire que les fortifications de la petite ville étaient insuffisantes et que la plupart des pièces de siège étaient hors d'état de servir. Et ce n'est pas pour obéir à des sentiments royalistes que les habitants avaient exigé que le commandant Lavergne (2) capitulât, mais ils étaient hantés de la terreur des obus et de la crainte de voir leur ville en cendres. L'armée, au contraire, manifestait des signes de profond désespoir en apprenant la défaite des Patriotes. Lorsque sortit la garnison de Longwy, on chercha vainement à gagner les soldats à la cause du roi. Le colonel Legrand, du 34e, désespéré de la reddition de la place, se jeta dans la Chiers ; le lieutenant-colonel du bataillon des Ardennes se précipita en pleurant sur l'étendard du bataillon, qu'il fallut lui arracher. Après l'affaire de Fontoy, le général Desprez-Crassier répondit par un refus hautain à Hohenlohe, qui le suppliait de se joindre aux coalisés ; et le vieux maréchal Luckner envoya au ministre la lettre que lui écrivait Hohenlohe. Dans le camp royaliste, on fut quelque peu désappointé en apprenant ces résistances.

Monsieur quitte l'armée, passe à Luxembourg le 24 août et se rend à Longwy. Il va loger au village d'Haucourt; il y reçoit, le 25, les députations d'Audun-le-Tiche et de Villers-la-Montagne (3). Le 26, il fait une entrée solennelle, presque théâtrale, dans la

(1) Sierck, Rodemack, Ottange, autrefois arrond. de Thionville, maintenant Lorraine allemande. — Fontoy, autrefois arrond. de Briey, maintenant Lorraine allemande.

(2) Il mourut sur l'échafaud, avec sa femme.

(3) Haucourt, Villers-la-Montagne, canton de Longwy.— Audun-le-Tiche, Lorraine allemande.

Digitized by Google

ville ; il est monté sur un cheval blanc du nom de Commode, et porte à la main un rameau d'olivier. A ses côtés, chevauchent quelques officiers. La maréchaussée de l'arrondissement le suit. Les cloches sonnent à toute volée. La garnison est sous les armes. Sur l'ordre du commandant autrichien, la municipalité reçoit le prince devant l'hôtel de ville ; tout le monde porte la cocarde blanche.

Monsieur reçoit une pétition des négociants, qui réclament le rétablissement du pouvoir royal. Il leur adresse des félicitations. Il ignorait sans doute que toutes ces manifestations avaient été provoquées, que les signatures avaient été extorquées et que le lendemain tout le monde avait protesté.

Le peuple n'avait pris aucune part à ces réceptions officielles : il n'avait montré qu'un silence glacial. Aussi le comte de Provence ne fit que passer, et il était de retour le 27 à Stadtbredimus, au milieu de ses fidèles ; c'est de là qu'il adresse encore aux confédérés un mémoire sur l'envahissement de la France par les puissances voisines (1).

***

Le 28 août, on décide que l'armée se mettra en marche le lendemain, de bonne heure, pour entrer en France, tandis que les Prussiens se dirigent sur Verdun et les Autrichiens sur Stenay.

Les Princes exigent qu'indépendamment des cocardes et des plumes blanches, chaque gentilhomme soit pourvu d'une écharpe blanche. Monsieur réunit les commandants de corps d'officiers et adresse à toute la noblesse le discours suivant :

« Messieurs, c'est demain que nous entrons en France. Ce jour « doit influer nécessairement sur la suite des opérations qui nous « sont confiées, et notre conduite peut fixer le sort de la France. « Vous n'ignorez pas les calomnies dont nos ennemis ne cessent « de nous accabler, et le soin qu'ils ont de répandre que nous ne « rentrons dans notre patrie que pour assouvir nos vengeances « particulières. C'est par notre conduite, Messieurs, c'est par la « cordialité avec laquelle nous recevrons les égarés qui viendront « se jeter dans nos bras, que nous prouverons à l'Europe entière

(1) Arch. nat., F⁷ 6255, Mémoire de Stadtbredimus, 27 août 1792.
Chuquet, *La première invasion prussienne*, Paris, 1886, p. 175.
Archives historiques du Ministère de la Guerre, Armée du Rhin et du Centre, 1re quinzaine de sept. 1792, nos 23 et suivants.

Digitized by Google

« que la noblesse française, plus illustre que jamais par ses « malheurs et sa constance, sait vaincre ses ennemis en pardonnant « les erreurs de ses compatriotes. Les pouvoirs qui sont réunis « entre nos mains nous donneraient le droit d'exiger ce que notre « intérêt et notre gloire nous prescrit. Mais nous parlons à des « chevaliers français, et leurs cœurs, enflammés du véritable « honneur, n'oublieront jamais les devoirs sacrés que ce noble « sentiment leur inspire. » (1)

Le 29, dès l'aube, on se dirige vers la frontière. Comme les Israélites devant la terre promise, ils ont le cœur débordant de joie et d'espérance. Ils sont convaincus qu'on marche directement sur Paris, que toutes les troupes et les braves royalistes vont se joindre à eux. Ils sont sûrs de la victoire. On va donc enfin pourfendre la Révolution ! Ils ne songent nullement qu'ils se lancent, tête baissée, dans la guerre contre la patrie, et qu'ils vont jouer la couronne — et la tête de Louis XVI.

On franchit la frontière entre Rodemack et Roussy. Ce furent des cris d'allégresse : « Vive le roi ! Vivent les alliés ! A bas les Jacobins ! », chants et hurrahs saluèrent la terre de France. D'Avaray cloua sur un tronc d'arbre cette inscription : « Pour la liberté du roi et pour le bonheur de tous ! » Et pourtant les esprits pondérés furent émus de voir des gentilshommes français à la remorque d'une armée étrangère, qui foulait le sol sacré de la patrie. « Malheur, dit Cazalès, à qui appelle l'étranger dans son pays. La noblesse n'y survivra pas. » Chateaubriand raconte son saisissement de cœur, et eut comme un pressentiment de l'avenir.

Cependant, les visages sont radieux ; on oublie les misères passées. Les femmes suivent l'armée, et de nombreux équipages couvrent les routes. On affecte encore un reste d'élégance parisienne ; on se sépare gaiement et on se donne rendez-vous à Paris.

Le quartier général des Princes est à Roussy, et l'armée campe autour de Volmerange. Les habitants, qui s'étaient enfuis, rentrent le soir. Les soldats font un feu de joie avec l'arbre de la liberté, et le maire y met l'étincelle (2).

(1) D'Espinchal, manuscrit cité. — *Mémoires apocryphes de Louis XVIII*, Paris, 1832, T. V-VI, p. 74.

(2) Rodemack, Roussy-le-Village et Volmerange, Lorraine allemande, autrefois canton de Cattenom, arrond. de Thionville.

Digitized by Google

III

LE SIÈGE DE THIONVILLE

Les Princes établissent leur quartier général, le 30 août, à Hettange-Grande, à une lieue de Thionville. Ils comptent s'emparer rapidement de la ville. Le prince de Hohenlohe est sous les murs de la place depuis le 23 août, avec un corps d'armée.

Déjà on sent peser sur les émigrés le mépris de Brunswick ; et c'est pour se délivrer de leurs importunités que les Prussiens leur donnent à faire le siège de Thionville. Mais on y met encore des formes, on prend le prétexte fallacieux qu'il faut ménager la noblesse, et on écarte les généraux intelligents, comme Bouillé. Un courrier du roi de Prusse vient même apporter l'ordre de ne rien tenter contre la place.

Les régiments sont cantonnés dans les villages voisins, en dehors de la portée du canon. Le 31 août, la ville est investie de tous côtés. Hohenlohe-Kirchberg est à Richemont, sur le chemin de Metz, et sur les bords de l'Orne, avec 20,000 hommes. Il a surtout pour mission de surveiller l'armée de Kellermann. Le maréchal de Castries échelonne ses troupes sur les hauteurs de la rive droite de la Moselle, jusqu'en face de Cattenom. Le général Willis se poste avec 6,000 hommes entre Hohenlohe et l'armée des Princes, qui campe autour de Hettange-Grande, à Volmerange, à Angevillers, à Suftgen, au nord et à l'ouest de Thionville (1).

Les émigrés sont étonnés, à leur entrée en France, de trouver les populations malveillantes et hostiles. La haine du peuple est au-dessus de tout. On leur fait un accueil glacial qui est loin de répondre à leurs espérances. Les paysans fuient devant eux avec les vivres, avec leur bétail et leur argent. Les soldats sont forcés de marauder, et ils n'obtiennent le vivre et le couvert que le pistolet au poing. Calonne rétablit les impôts, ce qui achève d'exaspérer le peuple, et les impôts ne donnent rien.

Ils espéraient que les paysans, effrayés de l'anarchie, abandonneraient leurs cultures, et ils sont surpris de voir les champs ensemencés et les potagers bien tenus.

Cependant, ils se flattent que la ville ouvrira ses portes.

(1) Richemont, autrefois canton de Thionville. — Cattenom, chef-lieu de canton, arrond. de Thionville. — Hettange-Grande, Volmerange, Angevillers, Suftgen (Zoufftgen), canton de Cattenom, Lorraine allemande.

Digitized by Google

Wimpffen y commande. Ils disent que c'est un gredin de bas officier et, dans leur aveuglement, ne conçoivent pas qu'un homme de cette classe puisse résister longtemps aux attaques des nobles (1). Les Princes ont, croit-on, des intelligences dans la place (2). On est convaincu que tous les gouverneurs sont achetés et qu'ils se rendront à la vue des troupes royalistes ou après un simulacre d'investissement. Aussi la cavalerie noble vient camper sur un plateau, d'où elle est aperçue de la place. Mais, hélas ! ceux qui approchent des murs, pour chercher des regards amis, sont stupéfaits d'être reçus avec une bordée d'injures et une volée d'épithètes (de Moriolles). Cette résistance étonne tout le monde.

La ville paraissait bien déterminée à se défendre jusqu'au bout. L'incapable Luckner l'avait abandonnée à ses seules ressources, mais on y travaillait nuit et jour ; les artilleurs ne quittaient pas leur pièce. On tirait même sur les officiers isolés, lorsqu'ils portaient l'écharpe blanche : Chateaubriand fut blessé en passant au-dessous de Guentrange. On faisait de fréquentes sorties. Il y avait, parmi les défenseurs, des hommes de cette forte race qui allait donner des héros à la patrie comme Moreau, Sémellé, Hoche, Exelmans ; ils venaient chaque jour aux avant-postes, échanger des coups de feu avec les vedettes. Les assiégeants, au contraire, étaient, pour la plupart, inexpérimentés. « La plus petite sortie, dit Las Cases, mettait toutes nos forces en l'air ; la moindre circonstance était un événement ; nous étions étrangers à tout. »

Du reste, les Princes n'ont pas d'artillerie et on leur refuse les canons pris à Longwy, sous prétexte que cette place est au roi de France et non au parti de l'émigration. C'est ainsi que, dans tout le cours de cette triste campagne, les coalisés opposeront aux demandes des émigrés la force d'inertie.

Pendant ce temps, les assiégés dansent sur les remparts, au son de musiques joyeuses.

Le siège devient ridicule, et on continue, autour des Princes, l'affreux gaspillage de Coblentz. Hettange ressemble à une foire ; Louis XV n'eut jamais un aussi pompeux état-major. Et, à côté de ce luxe, certains corps de noblesse n'ont rien à se mettre sous la dent.

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre, Armée du Centre, 2e quinzaine de septembre. Lettres de Brillouet.

(2) Wimpffen passe pour avoir prêté l'oreille à leurs propositions. Il entretenait des rapports secrets avec le comte d'Artois par l'intermédiaire du graveur juif Joseph Godchau.

Digitized by Google

Enfin, las d'attendre et de perdre un temps précieux, Monsieur résolut de bombarder la ville, espérant qu'ainsi Wimpffen pourrait capituler, en donnant une entorse à la loi.

Le mardi 4 septembre, à cinq heures du soir, un trompette apportait du quartier général d'Hettange-Grande une sommation au Gouverneur : les Princes disaient, dans ce factum, qu'ils venaient prendre possession de Thionville pour le roi et qu'il ait à leur remettre les clefs de la ville, sous peine d'exécution militaire.

On fit à la sommation cette réponse énergique :

« Nous ignorons ce qui se passe en France. Les citoïens et la « garnison de Thionville n'ont pas cessé d'être fidels à la nation, « à la loi et au roi, ils dépendent des autorités constituées, tant « civiles que militaires, établies dans le chef-lieu du département, « et ne peuvent recevoir des ordres que d'elles.

« Thionville, le 4 septembre 1792. »

Nouvelle tentative, aussi infructueuse, le 5 septembre. Les Princes, rappelant l'exemple de Longwy, exhortent les habitants à se rallier à la cause du roi et les somment d'ouvrir leurs portes sur-le-champ. Cette lettre demeura sans réponse.

Alors, le 5 septembre au soir, le maréchal de Castries, qui avait deux canons de Luxembourg et une batterie autrichienne, établit cette faible artillerie sur la hauteur du village de Haute-Yütz et au hameau de la Briqueterie. Les batteries d'Hohenlohe étaient à Beauregard et à la Chapelle Sainte-Anne. Le feu commença à minuit vingt et ne dura qu'un quart d'heure. Le temps était affreux et ne permit pas de continuer. La place avait répondu vigoureusement. Cette bruyante démonstration eut pour résultat de précipiter les femmes et les vieillards dans les caves. Trois boulets seulement pénétrèrent dans la ville. Aucun habitant ne fut atteint, aucune maison incendiée ; il n'y eut pas pour dix écus de dégâts.

Ce bombardement fut suivi d'une attaque nocturne (nuit du 5 au 6 septembre). On engagea un corps d'infanterie noble et les officiers de la marine dans les vignes en amphithéâtre, jusqu'au faubourg Saint-François. La foule des aides de camp était si antipathique à tous que, lorsque commença la fusillade, on cria de tous côtés : « En avant les aides de camp ! » Wimpffen les régala d'une canonnade des mieux nourries ; les boulets se perdirent dans les échalas (de Moriolles). Seul le corps des Gardes de la porte, posté en avant, eut quelques blessés et un gentilhomme tué, le chevalier de la

Digitized by Google

Baronnais. Le prince de Waldeck eut un bras emporté ; ce bras fut retrouvé le lendemain par un volontaire du bataillon de la Creuse. Monsieur envoya d'Avaray prendre de ses nouvelles. « Dites à Son Altesse Royale, lui répondit le prince, qu'il me reste encore un bras à son service. » Il le fit accompagner à Luxembourg par le Père Elysée, de l'hôpital de Grenoble, qui dirigeait les ambulances de l'armée.

Ce furent les seules tentatives dirigées contre Thionville. « Ce siège, dit un émigré, fut une mystification. » Les Princes étaient consternés du résultat. Le soir du 6, ils supplièrent Hohenlohe de demander des canons à Luxembourg, mais le maréchal de Bender leur opposa un refus formel.

SOURCES

Metz, Bezirksarchiv von Lothringen, L. 29.
Chuquet, *loc. cit.*
Teissier, *Hist. de Thionville*, Metz, 1828, p. 464.
Arch. Nat., F⁷ 6255, lettres de Roll.
Archives historiques du Ministère de la Guerre, armée du Rhin, des Vosges et de la Moselle, première quinzaine d'octobre 1792.
De Bonneville de Marsangy, *Journal d'un volontaire de 1791*, Paris, 1888, in-12.
Bittard des Portes, *Hist. de l'armée de Condé pendant la Révolution*, Paris, 1896, in-8°.
De Moriolles, *Mémoires*, Paris, 1902, in-8°.

***

Tandis qu'ils usaient de ces moyens misérables pour entrer dans Thionville, le duc de Brunswick faisait le siège de Verdun, qui ouvrait ses portes le 2 septembre.

Verdun était sans défense ; sa garnison indisciplinée n'avait jamais vu le feu. Le bombardement dura du 31 août, à 11 heures du soir, au 1er septembre à 8 heures du matin. MM. de Pouilly et Turpin avaient signalé les endroits propres à établir les batteries. Les autorités et les habitants étaient affolés et voyaient déjà la ville en cendres. Un noyau de royalistes puissants dominait le conseil de défense, surtout Philibert Perin et Ribière, qui avaient gardé des relations avec les émigrés. Beaurepaire, pressé par la bourgeoisie aux abois, résista d'abord à tous les arguments de la lâcheté (Gœthe). Il avait juré de ne se rendre que mort : il fut fidèle à son serment et se brûla la cervelle (1). Et Marceau, honteux de voir Verdun se livrer à l'étranger comme une fille, avait les yeux pleins

1) Cf. Ed. Pionnier, *Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun*, Nancy, 1906. Il plaide pour l'assassinat de Beaurepaire et n'entraîne pas la conviction.

Digitized by Google

de larmes, lorsqu'il remit au roi Frédéric-Guillaume les clefs de la citadelle. Ce n'était pas avec des hommes si fièrement trempés qu'on allait marcher triomphalement sur Paris.

Ribière alla au-devant des Prussiens et embrassa de Pouilly, qui marchait à la tête des troupes. Quelques monarchistes exultèrent à l'arrivée des coalisés et illuminèrent leurs maisons le soir du 2 septembre.

On comptait encore que la garnison, en sortant de Verdun, se prononcerait pour le roi. Ce fut le même désappointement qu'à Longwy. Près de Regret, en quittant la ville, un soldat patriote, apercevant Brunswick, lui cria fièrement : « Au revoir, dans les plaines de Châlons ! » Sans doute il ne croyait pas si bien prophétiser.

Breteuil fit hisser le drapeau blanc ; il rétablit les corps administratifs, qui prêtèrent serment au roi. Il fit emprisonner les patriotes. Il supplia le roi de Prusse de châtier Varennes (1), ville aussi coupable que Paris ; tous les émigrés voulaient livrer la petite ville au pillage et à l'incendie ; Fersen, Mallet du Pan, les femmes surtout, étaient très exaltés. Brunswick s'y opposa. Cependant, le 2 septembre au soir, un détachement traversa Verdun pour aller s'emparer de Georges, maire de Varennes, de Sauce et de Drouet. Seul Georges était resté et fut fait prisonnier ; les émigrés l'accablèrent d'injures ; ils voulaient l'écraser sous les pieds des chevaux. On pilla sa maison, on prit son argenterie et on le conduisit à la citadelle de Verdun.

Monsieur vint le 7 septembre à Verdun, avec quelques voitures. Le prince royal de Prusse l'aperçut de la fenêtres des dames Morland et constata que son entrée ne faisait pas grande sensation ; il fut accueilli avec une froideur voisine de l'hostilité. Il alla loger à l'Archevêché.

Cependant, le duc de Brunswick perdait un temps précieux sous les murs de Verdun. La discorde régnait dans les camps. Le duc avait amèrement reproché au baron de Pouilly et au général Lambert les promesses mensongères des émigrés ; ils s'étaient vantés d'avoir des intelligences dans le pays, d'être sûrs des commandants de place, du mécontentement des troupes, des sentiments royalistes des campagnes, et partout on se heurtait à l'hostilité du pays ; s'ils n'avaient trompé le roi, l'armée ne se

(1) Varennes-en-Argonne, chef-lieu de canton (Meuse).

Digitized by Google

serait pas engagée en Champagne en commettant la faute de laisser derrière elle des places importantes. Il voulait, de toute nécessité, faire le siège de Montmédy, Sedan et Mézières, avant de pénétrer au cœur de la France. Mais les émigrés voulaient frapper un coup décisif, et, pour y parvenir, ils flattaient le roi de Prusse, vantaient son armée, le suppliaient de sauver Louis XVI ; quel beau spectacle à donner à l'Europe ! La prise de Verdun excita leur audace et la vanité du monarque ; il se rangea à leur avis, malgré les hésitations de Brunswick, qui déjà n'avait plus confiance. On venait d'apprendre que Dumouriez s'avançait dans l'Argonne ; mais on espérait qu'avec une bataille gagnée, ses troupes seraient taillées en pièces et qu'on entrerait à Paris.

Avant de s'engager dans l'Argonne, région mal famée, on tenta de négocier avec Dumouriez. Brunswick et Breteuil envoyèrent M. de Maleissye porter une lettre au général. De Maleissye vint à Dun-sur-Meuse (1) trouver le directeur des postes Henriquet, royaliste zélé. La petite ville était en grande effervescence, et, sur la plainte des royalistes, on demanda du secours à Clerfayt, qui envoya 60 dragons autrichiens de Stenay. De Maleissye s'assura de la fidélité du jeune Domballe, fils du maître de poste de Sivry-sur-Meuse (2), et l'envoya porter la lettre à Dumouriez. Le général brûla la lettre avec mépris et dit froidement : « J'y répondrai à coups de canon. » — « Rien à faire avec ce drôle », dit Breteuil. On pensa à s'adresser à la maîtresse de Dumouriez, la baronne d'Angel, de son vrai nom baronne Barruel-Beauvert, sœur de Rivarol. On espérait que Rivarol prierait sa sœur d'aller au camp de Dumouriez, lui demanderait de se retirer sous Paris et de soulever son armée pour le roi. Mais Rivarol ne voulut point se charger de cette besogne.

Le duc de Brunswick prit alors la résolution de se diriger sur Grandpré ; les Autrichiens devaient pénétrer par La Croix-aux-Bois et les émigrés par le Chesne (3).

(A suivre). A. Lapierre.

---

(1) Chef-lieu de canton (Meuse).
(2) Sivry, canton de Montfancon (Meuse).
(3) Gœthe, *Campagne de France*, trad. Porchat, in-12, Paris, 1891, pp. 19 et suiv. Chuquet, *loc. cit.*
De Maleissye, *Mém. d'un Officier aux Gardes françaises*, 1789-1792. Paris, 1897.
Grandpré, chef-lieu de canton (Ardennes). — La Croix-aux-Bois, canton de Vouziers (Ardennes). — Le Chesne, chef-lieu de canton (Ardennes).

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. HENRI MENU

M. Henri Menu, sous-bibliothécaire de la ville de Reims, officier de l'Instruction publique, est mort le 15 mars dernier, à l'âge de 67 ans, dans la ville même où il était né le 30 octobre 1842. De bonne heure il avait été initié au commerce de la librairie ; puis il était devenu, à Epernay, le secrétaire-bibliothécaire de Eugène Deullin, collectionneur et bibliophile distingué. Pendant la guerre, pour des raisons politiques, M. Menu fut arrêté par les Allemands et incarcéré à Magdebourg avec plusieurs de ses compatriotes de la Marne ; rendu à la liberté, M. Menu s'établit libraire à Paris et acquit une réputation méritée dans le commerce et la connaissance des ouvrages anciens ; il édita alors la *Revue de Champagne et de Brie*, à laquelle il collaborait. Il entra à la Bibliothèque de Reims au mois de juin 1893 et acquit, là encore, les sympathies de tous par sa complaisance inépuisable et son affabilité bienveillante ; en plus des richesses de la Bibliothèque, il mettait d'ailleurs à la disposition de ceux qui en avaient besoin les recherches et les collections personnelles qu'il avait accumulées sur la région.

M. Menu avait donné son concours aux diverses Revues qui se publient à Reims, ainsi qu'à l'*Almanach-Annuaire H. Matot* et aux *Annales Rethéloises*.

Il avait publié dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* : « *Recherches sur les portraits de Dom Mabillon* » (10e année, 1902-1903, pp. 61-74), et, en collaboration avec M. Paul Pellot, « *La famille maternelle de Colbert. Recherches biographiques sur les Pussort* » (13e année, 1905-1906, pp. 97-117).

Nous nous associons aux regrets qui ont été exprimés déjà sur la tombe du défunt par M. H. Jadart et M. le Dr Henrot, ainsi qu'à ceux exprimés par les articles nécrologiques déjà publiés (1).

P. Collinet.

(1) *Bulletin-Revue de l'Œuvre des voyages scolaires* (15 avril 1910) ; notice de M. G. Laurent ; — *Annales Rethéloises* (mars-juin 1910) ; notice de M. A. Baudon.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. Ardennais lauréats de l'Académie de Reims.

L'Académie de Reims a décerné, dans sa séance publique du 30 juin, les récompenses suivantes à nos compatriotes :

Une mention honorable de poésie à Mlle Marie TANGRE, à Sedan, pour sa pièce « *Le coucher de soleil* » ;

Dans la section d'histoire, une médaille de vermeil grand module à M. l'Abbé LAUNOIS, membre correspondant de l'Académie à Biermes, pour son Mémoire : « *Rethel armorié* » avec plans, vues, écussons, dessins, sur l'histoire de cette ville.

Nous signalerons en outre que, dans la section des Beaux-Arts, une médaille d'or a été décernée à Mme GODBILLON-SARTOR, de Reims, pour son important *Catalogue du Musée de Reims*, lequel renferme plusieurs toiles intéressant les Ardennes.

II. Vente d'une croix et d'un coq de clocher provenant de l'église de Saint-Lambert (Ardennes).

Le journal *La Dépêche des Ardennes*, dans son n° du 29 avril 1910, signale que M. Duboulet, marchand d'antiquités à Sedan, a vendu, pour un musée d'un département voisin, une croix et un coq de clocher en fer forgé du xve siècle, provenant de l'église de Saint-Lambert, commune du canton d'Attigny.

Comme ce journal, nous regrettons que ces objets d'art ardennais n'aient pas été acquis par le Musée de Sedan, où leur place était tout indiquée.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Sedan. — La Justice dans l'ancienne Principauté et de la Révolution à nos jours, par Félix JACQUEMIN. Sedan, E. Laroche, 1910, in-8°, 106 pp. et planches.

Quand il parut, du moins en partie, dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* nous nous sommes empressés de signaler le consciencieux travail de *M. Félix Jacquemin,* juge d'instruction à Sedan, sur notre Tribunal.

Aujourd'hui nous sommes heureux de le voir réuni et complété dans une élégante brochure d'une centaine de pages, sortie de l'imprimerie de M. Emile Laroche.

En une série de douze chapitres, M. Félix Jacquemin conduit, avec la sûreté de documentation que donne la « compulsation » d'archives et de pièces authentiques, son intéressante étude depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à l'époque absolument contemporaine.

Sur la période antérieure à 1790 il a groupé et coordonné tous les titres qu'il a pu trouver. Les pages consacrées à cette phase tourmentée qui va de 1791 à l'an VIII (1800) sont un exposé fort instructif de l'organisation judiciaire nouvelle, avec son mode de recrutement; sa compétence, sa tendance démocratique, etc...

L'ère marquée par la constitution de l'an VIII est nettement précisée par l'auteur, comme semblent bien tranchées toutes les modifications successives qui sont, de 1814 à 1883, en quelque sorte le résultat d'orientations politiques diverses.

Plusieurs discours prononcés en des circonstances qui doivent plus particulièrement attirer l'attention ; — sept fac-similés, louablement reproduits par la photographie : d'une affiche, de lettres de nomination, d'un arrêté, d'une réquisition, d'une lettre du cruel procureur Vassant, d'un autre du Commissaire du Directoire exécutif au président Ninnin, directeur du Jury ; — l'énumération, bien mise chaque fois en son lieu, de tous ceux qui appartinrent, à un titre ou à un autre, au corps de nos Magistrats, — les portraits extrêmement ressemblants des présidents Henri Ninnin, Jules Orban, Millet, Baltazard ; — beaucoup d'autres bonnes choses encore, et enfin la liste, que l'on aime à consulter, des avocats inscrits à notre Barreau depuis 1813, de nos avoués, de nos juges de paix depuis 1800, tout cela forme un ensemble historique très complet.

On en félicitera sincèrement l'auteur : ce sont là des faits, des figures qu'il est strictement convenable de préserver de l'oubli qui vient trop vite !

H. ROUY,

Membre correspondant de l'Académie nationale de Reims.

Digitized by Google

Le Pouillé du Diocèse de Verdun. — Volume I, par l'abbé ROBINET, chapelain de la Cathédrale de Verdun ; volume II, par l'abbé ROBINET et l'abbé GILLANT, curé d'Auzéville ; volumes III et IV, par l'abbé GILLANT, curé d'Auzéville. — Verdun, Imprimerie Laurent, 1888-1910 ; 4 vol. in-8°.

On nous annonce l'apparition imminente du quatrième volume du *Pouillé du Diocèse de Verdun*. Quoique cet ouvrage n'intéresse pas dans son ensemble les lecteurs de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* il nous appartient cependant par les études qu'il nous donne sur les différents pays d'Argonne ; et comme l'Argonne s'étend sur trois des arrondissements de la Meuse, c'est au moins trois volumes sur quatre qui nous concernent. C'est pourquoi nous tenons à en rendre compte à nos lecteurs, persuadé d'abord qu'un ouvrage dans le genre de celui-là, par l'intérêt général qu'il doit susciter dans un département entier aussi bien que par l'intérêt spécial que doivent y trouver toutes les localités en particulier, se recommande de lui-même à l'attention de tous les érudits et de tous les amateurs d'histoire, de quelque pays qu'ils soient. Et puisque l'Argonne, ce pays à limites assez peu définies, a été, pour une grande partie, incorporée au département de la Meuse, par conséquent au diocèse de Verdun, il est de notre devoir d'en signaler l'importance à tous ceux qui, même en dehors des Ardennes et de l'Argonne, suivent le mouvement d'études donné par notre Revue.

Il y a déjà longtemps que le premier volume du *Pouillé du Diocèse de Verdun* fit son apparition, et nous devons remarquer tout de suite qu'il ne porte pas la même signature que les trois autres. Son idée première comme le plan adopté dans tout l'ouvrage reviennent, en effet, à l'abbé Robinet, qui avait entrepris ce vaste travail sans se douter qu'il devait succomber à la tâche. Ayant formé le plan, il avait aussi amassé les premiers matériaux de ses longues études, de ses patientes recherches, des nombreuses notes accumulées dans ses cartons ; après plusieurs années de travail, le premier volume avait paru en 1888. L'ouvrage fit sensation dans le monde des chercheurs. C'était, en effet, le premier ouvrage de ce genre publié à Verdun après la reconstitution du diocèse tel qu'il est aujourd'hui. Depuis longtemps on avait bien oublié tous les répertoires historiques du pays, *Rotulus, Copex* ou *Pouillés* de l'ancien diocèse, d'où étaient exclus les pays appartenant alors à d'autres administrations ecclésiastiques, et seuls les chercheurs pouvaient en découvrir quelques rares exemplaires dans les bibliothèques publiques. En 1864, les continuateurs de l'*Histoire de Verdun,* par le chanoine Roussel (1), avaient bien annexé à leur deuxième volume le « POUILLÉ ACTUEL DE VERDUN » ; mais c'était une nomenclature sèche et rapide des paroisses, avec quelques dates, et incapable de satisfaire ceux qui aiment à revivre le passé d'une région, d'une localité. Aussi le travail

(1) *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, avec le Pouillé, la carte du Diocèse et le plan de la ville en 1745, par N. ROUSSEL, chanoine de la Collégiale de Sainte-Madeleine de la même ville. Edition revue et annotée par une société d'Ecclésiastiques et d'Hommes de lettres, augmentée du Pouillé des Lieux réunis en 1823 à l'ancien diocèse. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, libraire-éditeur, rue Rousseau, 36, MDCCCLXIII-MDCCCLXIV ; 2 vol. in-4°.

Digitized by Google

des auteurs du Pouillé était-il très ardu. Il fallait d'abord consulter les anciennes publications de ce genre, celles de 1588, 1642, 1738, qui concernaient l'ancien diocèse ; refaire le même travail pour les paroisses prises par la nouvelle organisation aux diocèses de Toul, Metz, Trèves, Reims et Châlons ; fouiller dans le dédale de différentes archives départementales pour y trouver des titres inédits ou des documents nouveaux ; visiter l'une après l'autre les paroisses pour faire la description sommaire des églises et relever sur place les anciennes coutumes et particularités intéressantes ; correspondre avec les savants qui avaient déjà pu élaborer ces questions ; corriger d'anciennes erreurs, veiller à ce qu'il ne s'en glisse pas de nouvelles, et de tout cela faire un ouvrage qui fût, non pas une histoire du diocèse, car il eût fallu autant de livres que de paroisses et de communautés, mais une étude d'ensemble où, sous une forme aussi concise que possible, on trouve les grandes lignes de l'histoire, l'indication des principaux documents, des événements particuliers et des dates précises pour permettre à d'autres chercheurs de faire des études spéciales et de publier, comme cela est déjà arrivé, d'intéressantes monographies.

Tel était le but, digne d'un Bénédictin, que se proposait l'abbé Robinet dans la solitude de son presbytère de Foameix (1), et c'est pour le réaliser qu'il se retira à Verdun en 1886. Il ne l'atteignit qu'en partie, car, après la publication du premier volume en 1888, la mort l'enlevait dans sa maison de la place Magdeleine, où avait habité autrefois le savant abbé Cloüet. Il avait à peine ébauché le second volume. Sentant sa fin prochaine, il avait pu la voir arriver assez tôt pour pourvoir à la continuation de son œuvre. Son ami, M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville (2), qui lui avait fourni des notes abondantes et précieuses pour le premier volume, lui sembla désigné pour cette tâche. De nombreux documents garnissaient son cabinet de travail, et ses études sur l'Argonne et en particulier sur le Clermontois lui faisaient déjà une place à part dans le clergé et le monde des savants. Les prières du malade, plus tard les instances de son évêque, Mgr Pagis, le décidèrent à abandonner momentanément ses études sur les prêtres meusiens pendant la Révolution et à continuer l'œuvre du Pouillé. Le premier volume avait pour objet l'arrondissement de Verdun ; le deuxième volume devait traiter celui de Bar-le-Duc ; commencé par l'abbé Robinet, il parut en 1898 avec les signatures de MM. les abbés Robinet et Gillant. Le troisième, arrondissement de Commercy, parut en 1904, et le dernier, arrondissement de Montmédy, bien que terminé depuis longtemps, va enfin achever l'œuvre commencée en 1888.

Il ne nous appartient pas d'analyser l'un après l'autre les quatre volumes qui donnent des notions précises tant sur l'histoire générale du diocèse dans les différentes phases de son évolution que sur l'histoire particulière de chaque paroisse. Les journaux locaux, les revues spéciales de Lorraine, de Champagne et de la capitale les ont salués à leur apparition et ont encouragé de leurs éloges les auteurs

(1) Foameix, commune du canton d'Etain, arrondissement de Verdun.

(2) Auzéville, commune du canton de Clermont-en-Argonne, arrondissement de Verdun.

Digitized by Google

de cet ouvrage unique dans le département de la Meuse. Qu'il nous soit cependant permis de dire qu'il y a là, pour tous les chercheurs, une masse abondante de documents et que ce livre, plus spécial peut-être à l'histoire religieuse, n'en est pas moins précieux pour tous ceux qui veulent se documenter sur le passé de la petite patrie. Notre histoire religieuse n'est-elle pas, au fond, le résumé de tous les événements du passé, et si depuis un siècle la vie religieuse semble moins mêlée aux affaires publiques, l'histoire particulière de nos communes et même de nos cités n'est-elle pas presque exclusivement le récit des événements qui se passent à l'ombre du clocher et dans le rayon de nos églises ? L'expérience a, du reste, prouvé la vérité de cette assertion, puisque le *Pouillé du Diocèse de Verdun* est dès maintenant couramment cité comme référence dans les études d'histoire locale.

Les amis de l'Argonne, ceux qui ont visité nos grandes forêts et joui des beaux spectacles que la nature nous y prodigue à chaque pas, voudront aussi connaître son passé. Et ce passé si intéressant leur dira ce que furent ces grandes forêts dans les siècles de notre histoire, comment ce sol aimé fut rendu riche et fécond, sous l'influence des monastères, par la culture intelligente, par le développement du commerce et de l'industrie, surtout de l'industrie verrière. Ils communieront à toutes les misères de nos aïeux, misères causées par les guerres répétées qui semèrent partout la ruine et la désolation et enlevèrent au pays une partie de son charme par la destruction de plusieurs villages, d'un grand nombre d'églises et de forteresses qui ajoutaient encore au pittoresque naturel. Ils apprendront à connaître les modestes célébrités de notre pays d'Argonne, le dévouement de ses habitants pour la grande patrie, et peut-être, parmi eux, s'en trouvera-t-il quelques-uns qui, encouragés par ces travaux, voudront aussi contribuer pour leur part à l'histoire de cette région si belle et encore si peu connue. C. G.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

UNE « FLAVE » EN PATOIS DE SÉCHEVAL [1]

Le bref récit que je vais reproduire est une de ces « *flaves* » traditionnelles chères aux vieux Ardennais. J'en ai emprunté le sujet au « *Qué disse?* », journal en patois publié jadis à Fumay, et dont l'existence fut joyeuse, mais courte. Je l'ai transcrite à Sécheval, sous la dictée d'un jeune homme du pays. Ce texte est donc une représentation exacte du patois actuel de Sécheval. J'y ai même laissé subsister certaines contradictions, naturelles dans le langage parlé.

Mais je dois tout d'abord expliquer — ou plutôt excuser — mon système d'orthographe.

Il me fallait — en utilisant les caractères que me fournit l'imprimeur de la *Revue* — reproduire exactement les sons du patois, sans trop m'éloigner de l'orthographe française ; faire œuvre utile pour le linguiste, sans devenir illisible pour le profane. Je ne pouvais donc songer à employer les caractères de l'Atlas Linguistique de M. Gilliéron.

Je donne ci-dessous le tableau des signes que j'ai employés, avec leur prononciation. Je garde autant que possible aux lettres leur valeur habituelle ; mais j'ai dû me montrer impitoyable pour tous les signes qui, ne correspondant à aucun son, ne conservent dans l' « *orthographe* » ordinaire qu'un intérêt ornemental.

Voyelles.

a est bref et ouvert : c*a*r, barb*a*re.

â est très long et très fermé. C'est l'*â* de *â*ge, t*â*che ; mais son timbre se rapproche beaucoup de celui de l'*ô*, avec lequel il se confond quelquefois.

Je remarque une fois pour toutes que les voyelles longues de l'Ardennais sont beaucoup plus longues que les voyelles correspondantes du Parisien.

(1) Sécheval, village de 402 habitants, à quinze kilomètres de Charleville. Le patois y est assez bien conservé, grâce à la situation du pays, isolé au milieu des bois.

Digitized by Google

è est bref et ouvert : croch*e*t.

é est bref et fermé : bl*é*s.

ê est très long et très fermé. La voyelle de : aim*ée*, fum*ée*, n'en donne qu'une idée assez incomplète. Cet *ê* est très voisin de *i*, avec lequel il se confond souvent.

e est bref et ouvert : p*eu*r, fl*eu*r.

œ est long et fermé : il cr*eu*se, M*eu*se.

i est bref et ouvert : f*i*ni, avr*i*l.

î est long et fermé : v*ie*, am*ie*.

o est bref et ouvert : c*o*l, b*o*l.

ô est très long et très fermé : p*au*vre, V*os*ges. Son timbre se rapproche souvent de celui de *ou*.

ou représente la voyelle *ou*, brève et ouverte dans tr*ou*ble, b*ou*ge. Cela ne peut présenter aucun inconvénient : notre patois ne connaît pas de diphtongue dont le second élément soit *w*.

oû représente *ou* long et fermé : b*ou*e, j*ou*e.

u est l'*u* bref et ouvert de s*u*c, j*u*pe.

û est l'*u* long et fermé de n*ue*, r*ue*.

Voyelles nasales.

an représente la voyelle nasale de t*em*ps, J*ean*, ch*am*p. Cette voyelle perd fréquemment dans notre patois son caractère nasal. Je remarque :

1° Que la voyelle est plus voisine de *a* que de *an* à l'intérieur du mot, ou dans le cours de la phrase. A la finale, et surtout à la pause, le son *an* est encore presque intact.

2° La voyelle qui résulte de la dénasalisation de *an* n'est pas l'*a* ordinaire. C'est souvent un *a* très ouvert, qui tient le milieu entre *a* et *o*. Cette voyelle, fort instable, a évolué soit vers *a*, soit, plus rarement, et sous l'influence d'une labiale, vers *o*. On dit : *ta* (le temps), mais *motrî* (menterie).

Les mots récemment empruntés au français conservent *an* intact.

in représente le son nasal de p*ain*, r*ien*. Cette voyelle est plus fermée que la voyelle correspondante du Parisien ; c'est plutôt un *é* nasal.

on représente la voyelle nasale de b*on*, t*on*.

Toutes les voyelles nasales sont quelquefois suivies, à Sécheval, d'une résonance nasale où l'on perçoit un léger *n*. Je néglige ce détail dans ma transcription, à cause de sa rareté : il est constant à Renwez, à quelques kilomètres de Sécheval.

Digitized by Google

Consonnes.

Les consonnes, et les groupes *ch, gn,* ont la même valeur qu'en français. Nous remarquons seulement :

1° Que toute consonne double doit être prononcée double (exception faite pour le double *ss,* qui représente entre voyelles la sourde dont la sonore est *z*) ;

2° Que toute consonne finale écrite doit être prononcée. Nous la faisons suivre d'une apostrophe pour rappeler ce détail au lecteur.

w est la semi voyelle de *ou*. Il ne doit donc jamais être prononcé comme l'*u* de p*u*its, n*u*it, mais comme le *ou* de *ou*i, j*ou*er.

y doit toujours se prononcer comme dans les mots *y*eux, *y*ole ; comme l'*i* de d*i*able ; comme le —*ille* de mou*ille*r. On doit donc lire *ô-y, mô-y,* comme p*a-y*-en, et non comme p*ai-ier ; yèyay* comme p*aille,* et non comme p*aye,* etc.

Le *ts* et le *dz* qui, dans les mots *ch*asseur, *ch*evreuil, *je,* enra*gé*, correspondent au français *ch* et *j,* sont des articulations complexes, très délicates à analyser. Le *tch*, *dj* wallon, devient *ty*, *dy ;* le *y* s'amuit ensuite en passant par un son sifflant, comparable, après le t, au th anglais sourd, après le d, au th anglais sonore. C'est ce son sifflant que nous transcrivons grossièrement par *s* et *z*. Il disparaît d'ailleurs souvent dans la prononciation rapide.

Ch. Bruneau.

Yôk dè Sètchfô [1].

In tsassœ ki n'è pon d'tsans'.

Counichè vou l'pèti Lorè (2)? Vou l'ô vu trò bin dè fwa avè sa (3) fuzi, samou (4), ca s'è in dè pu aradzi tsassœ d'Sètchfô ; mé l'ô vou vu avè dou jibî ? Non è. I fé pourta s'ki pœ : i n'è pon d'tsans'.

In dzou k'i rvènwa, coum' toudzou, a wîd, il ant' tsû (5) Dèdé l'ôbèrjis'.

— K'èd sô odé (6) ! dit-i a tapan sa chapyô. K'èdz' é swa (7) ! Doun' mè vitma yôk.

(1) Mot à mot : Quelque chose de Sécheval.
(2) *Loré*, sobriquet ; proprement : ver de noisette. C'est le mot *loir ;* de là viennent de nombreux surnoms : les Lolos de Givonne, par exemple.
(3) On ne dit pas *son* fusil, *mon* jardin, mais *sa* fusil, *ma* jardin.
(4) *Samou :* certes.
(5) Il entre *chez* Dèdé.
(6) Que je suis *fatigué !*
(7) Que j'ai *soif !*

Digitized by Google

— Toutswît' ; aswat' tè la, dit-i l'ôbèrjis' a riyan. Dzè wa bin k'tu-z-è tsârdzi d'jibî : tu n'a pœ pu.

I s'fouta d'lou (1) paski l'counicha bin.

— E bin, Lorè, èskè lè tsèvru (2) on co pœ d'ti, è ?

— O yèyay ! I'n' n'è pu pon du tou ! di l'tsassœ. Dzè n'di jamé pon d'motrî (3) ; è bin ! dz' n'é jamé yu si pœ la tsans' k'anoû (4). Dz'é bin vu in tsèvru, sé tu, dœ-z-alouwèt è trôkat' (5) mwingnô ; dz'é tiré dsu ; mé il ètin rudma tro lon d'mi ; i son n'alé a m'èrwétan (6) d'travér, coum' si n'avin mi pœ d'ma fuzi. Pi, a rvènan pa la wêb' (7), dz'é té tsu (8) da un' wach' : mè souyî on boulé (9) ; dz'é yu pœ ki' d'rèstrin aoté (10). E pi dz'é tamint' èko (11) a m'kulot', d'awar passé da lè-z-èronch' (12). Dzè n'é vréma pon d'tsans', é ?

— N'fô mi t'dèbôtsî (13) pou sa, é ; tu-z-arè ptèt' pu d'tsans' l'ôt' sèmin-n' (14).

— Fô k'èj tè l'di ; s'è la premîr' fwa k'sa m'ariv' d'èrvèni avè rin. Sa m'anoy, sé-tu : ma fam' va s'fout' èd mi.

— Ecout' mè bin, dit-i l'ôbèrjis' a clignan sa-z-yu (15).

— Kwa k'tu vœ dir ?

L'ôbèrjis' ès pants' ô dsu d'la tab' a li dijan à sn orèy :

— Dz'é tn afér ; sa n'srè k'san sou (16) ; dz'é la in pti lyèvr' k'è fin byô (17).

— Ti ? (18).

— Wèy (19).

— Môr ?

— Bè la non ! Il è vikan coum' in wajyô dsu l'ôbr' (20). Dz' vôro

(1) *Lou* : lui.
(2) *Tsèvru* : chevreuil.
(3) *Motrî* : menterie, mensonge.
(4) *Anoû* : anuit, aujourd'hui.
(5) *Trôkat'* : trois ou quatre. Ce groupe a été compris et traité comme un mot unique.
(6) *En me regardant.*
(7) *La wêb'* : les bois de la commune.
(8) Mot à mot : *j'ai été tombé* (je suis tombé) *dans une flaque d'eau.*
(9) *Bouler* : prendre l'eau.
(10) Mot à mot : *j'ai eu peur que je resterais* (de rester) *embourbé.*
(11) *Tamint' èko* : pas mal d'accrocs.
(12) *Eronch'* : les ronces.
(13) *Il ne faut pas te chagriner pour cela.*
(14) *Semin-n'*. Nous indiquons par ce grossier procédé que l'é de semaine est nasalisé.
(15) *Sa-z-yu* : son œil.
(16) *Cela ne te coûtera que cent sous.*
(17) *Fin byô* : tout à fait beau.
(18) *Ti ?* = Toi ?
(19) *Wèy* : oui.
(20) *Il est vivant comme un oiseau sur l'arbre.*

Digitized by Google

k'tu vinrè l'war (1). Tu l'tirrè da ma dzardin, drî l'ôy : pèrsoun' èn èl sarè mi.

— E bè, dz'vè bin sèyi, mi (2).

— Von-z-i don (3), dit l'ôt'.

E i sôrton d'la méjon pou panr' (4) la bêt', k'èta da la ran (5). I passon dlé la môy èd bo (6), pi i ratron da l'aclo a frouman la pôrt' drî-z-œy (7).

L'ôbèrjis' ouv' sa ran, dou ès ki n'awa pon d'cotson, mé un' môy dè tartouf' da in clotin (8), è tamint' caban' à lapin. La bêt' èta la : i l'apougn' pô-z-orèy.

N'awa dlé l'ôy in vî balossî (9) tou mandzi dè-z-oulin' (10) ; on loy èl lyèvr' pa la pat' a un' sokèt'. Stila (11) s'mè a kri dè pwa d'ârb' (12) è a lè brouté. Non tsassœ brêya d'atadrisman (13).

— Coum' na (14), dit-i l'ôberjis', tu-z-arè bin êjî d'l'awar. Mi, dz' va rèsté la, è ti, tu-z-irè labala (15), dzou l'pouplî (16). Tauch' (17) di bin l'vizé, sé tu.

— N'ù pâ pœ, ki rèpon l'ôt'.

Il ajust' èl lyèvr', in pœ anoyi k'on atadrè pètèt' èl cou, è i tir. Pan ! pan !

Kan l'fumyér (18) è té pârti, i rwêt' la bêt'. Rin ! N'awa pu k'èl dèbou (19) d'la côrde, coupé pa la bal, ki pada (20) aprè la sok'. L'ôy èta troé, è la bêt', k'awa yu pu d'pœ k'èd mô, s'èta sôvé, san rwêti pa drî lî (21).

S'èta vrêma pon d'tsans', awèy ? (22).

---

(1) Mot à mot : *Je voudrais que tu viendrais* (que tu viennes) *le voir.*
(2) *Eh bien ! je veux bien essayer, moi.*
(3) *Allons-y donc.*
(4) *Panr'* : prendre.
(5) *La ran* : la cabane à cochons.
(6) *Ils passent à côté du tas de bois.*
(7) *Dri-z-œy* : derrière eux ; *y* seulement à la finale.
(8) *Un tas de pommes de terre entre des claies.*
(9) *Il y avait à côté de la haie un vieux prunier.*
(10) *Oulin'* : chenille.
(11) *Stila* : celui-là.
(12) *Celui-là se met à chercher des brins d'herbe.*
(13) *Notre chasseur pleurait d'attendrissement.*
(14) *Coum' na* : comme cela.
(15) *Labala* : là-bas.
(16) *Poupli* : peuplier.
(17) *Tauch'* : tâche.
(18) *L'fumyér* : la fumée : *quand la fumée a été partie.*
(19) *K'èl dèbou* : le bout (de la corde).
(20) *Ki pada* : qui pendait.
(21) *Pa dri li* : par derrière elle.
(22) *Awèy* : Mot à mot : a-oui ; n'est-ce pas ?

Digitized by Google

CAMPAGNE DES ÉMIGRÉS DANS L'ARGONNE
en 1792

(SUITE)

IV

LES PRÉLIMINAIRES DE VALMY

Tandis que les émigrés et les Austro-Prussiens se ruent à l'assaut de la patrie française, il n'est pas sans intérêt de voir quel est l'état d'esprit des populations argonnaises, comment le peuple se prépare à recevoir les coalisés et quelles forces militaires le gouvernement va leur opposer.

Déjà, avant les faits actuels, deux alertes étaient venues troubler profondément le calme de la région.

En août 1790, M. de Saint-Sauveur, officier de Reine-Cavalerie à Stenay, eut l'imprudence de raconter que le roi avait donné l'ordre de laisser passer une armée autrichienne dans le Clermontois : ce bruit se répandit comme une traînée de poudre ; déjà on disait que les campagnes étaient à feu et à sang ; et, quelques jours après, 20,000 paysans, faisant arme de tout, se présentèrent en bandes tumultueuses devant Stenay, où ils ne rencontrèrent du reste aucun Autrichien. Si ce bruit n'avait d'autre prétention que de tâter l'opinion, les officiers de Reine-Cavalerie durent être suffisamment édifiés (1).

L'année suivante, le roi est arrêté à Varennes dans la nuit du 21 au 22 juin. Dans tous les districts voisins, l'émotion est à son comble et le tocsin appelle aux armes ; 70 communes envoient leurs gardes nationaux vers Varennes.

Alors on se tient sans cesse sur la défensive, dans la crainte des représailles de l'Autriche. Le peuple ici est plus ombrageux, parce que plus voisin de la frontière. On va s'occuper activement d'organiser et d'armer les milices locales, de réparer les places fortes, comme si on entendait gronder l'invasion.

Dès les premiers temps, le peuple montre un grand enthousiasme pour les idées nouvelles. Il fait peau neuve et abandonne chaque

(1) *Revue historique ardennaise*, 1894, t. I, p. 185.
Journal des Affiches de Reims, de Havé.

Digitized by Google

jour un segment des vieux préjugés. Il est convaincu, en son âme simpliste, que la Révolution va supprimer tous les impôts qui l'oppriment. Les mots sonores de liberté, d'égalité, de droits de l'homme l'enivrent comme une liqueur capiteuse ; il ne s'est jamais trouvé à pareille fête.

Pour lui Révolution est synonyme de Patriotisme ; elle l'attache plus intimement au sol. Pour lui, les hommes nouveaux qui l'incarnent sont les seuls défenseurs du peuple, de ses droits, de la terre qu'il arrose de sa sueur et qui est sa seule fortune.

Aussi, lorsqu'on vient lui dire que demain les émigrés rentreront pour reprendre leur place, leur rang, leurs droits, il se lève, d'un élan unanime, contre ceux qu'il considère comme les ennemis et les oppresseurs ; il va s'acharner à défendre les droits conquis ; il va donner son argent, sa vie s'il le faut, pour l'évangile nouveau ; il obéira aveuglément, tête baissée, à toutes les injonctions des comités ; et quand Dumouriez va entrer en scène, il le secondera de tous ses moyens, de toute son énergie.

Avec quelle ardeur les paysans apportent leur obole aux contributions patriotiques ! En juillet et août 1791, ils se dépouillent de tout : chemises, habits, vestes, culottes, bas, guêtres, draps, chapeaux ; ils donnent même leur dernier écu ; dans la seule recette des finances de Rethel on a reçu, en 1791-92, plus de 180,000 livres ! Les fonctionnaires, les curés abandonnent une partie de leur traitement ; demain les mères éplorées donneront leur dernier enfant ! (1)

Le 11 juillet 1792, l'Assemblée déclare la Patrie en danger. La Patrie !. Cette idée s'est lentement insinuée dans l'âme du peuple et se substitue aujourd'hui au dogme de la royauté. Et le cri de l'Assemblée réveille brusquement la torpeur des consciences et soulève la France entière.

Alors les événements se précipitent. Le ministre donne l'ordre de confectionner des piques dans nos centres industriels ; dans ce but, il envoie au directoire des Ardennes 45,143 livres, prélevées sur les 3 millions votés par la loi du 3 août. La manufacture de Charleville fabrique 2,000 armes par mois.

Le Conseil général des Ardennes fait des réquisitions sur tout le territoire. Les maires affluent au chef-lieu du district avec les garçons de nos villages, qui sollicitent l'honneur de marcher aux

(1) Arch. des Ardennes, L 453 et 500 et C 515.

Digitized by Google

frontières. Du reste, tous les gens valides sont convoqués ; la direction de l'artillerie distribue de la poudre, du plomb, des cartouches. Les hommes viennent en masse avec leurs armes, leurs munitions, des bêches, des pioches, des haches. Toutes les voitures sont réquisitionnées. Il semble que la région tout entière brûle de la fièvre du patriotisme.

***

Cependant Lafayette, compromis par l'arrestation des commissaires de l'Assemblée à Sedan, abandonne l'armée dans la nuit du 18 au 19 août. Ses régiments quittent Sedan et vont au camp de Vaux-lez-Mouzon (1). Chazot y fait un pressant appel au patriotisme ardennais ; sa proclamation est contresignée de Philippoteaux et Gailly, président et vice-président du Conseil général.

Longwy ouvre ses portes le 23 août.

Alors Dumouriez, qui caressait toujours l'espoir de conquérir la Belgique, prend la direction de l'armée des Ardennes le 28 août. Il sait que Verdun va être investi et envoie rapidement Galbaud en renforcer la garnison. Galbaud quitte le camp de Vaux-lez-Mouzon le 29 août et couche le soir à La Neuville-sur-Meuse (2). Le 30, il marche sur Verdun ; mais à Dun-sur-Meuse il aperçoit la cavalerie ennemie et apprend que les portes de Verdun sont fermées. Il prend alors le chemin de Romagne-sous-Montfaucon (3) et arrive le soir à Varennes. Il occupe le lendemain les Isletttes (4) et fait exécuter des abattis d'arbres sur la côte de Biesme.

Déjà Clerfayt, venu de Longwy par Marville, est à Juvigny. Ses éclaireurs viennent jusque Baâlon et Stenay (5). Les habitants de Stenay résistent même plusieurs heures à son avant-garde ; un bourgeois, du nom de Vadebois, effleure d'un coup de feu le prince de Ligne et est fait prisonnier. Cette lutte entraîne le pillage de la ville ; mais les Autrichiens, dans leurs représailles, montrent toujours moins de violence que les Prussiens ; ils se contentent de demander aux portes ce dont ils ont besoin, et, quelques jours après, on n'y pense plus.

Dans cette situation, Clerfayt menaçait Dumouriez et pouvait

(1) Vaux-lez-Mouzon, canton de Mouzon (Ardennes).
(2) La Neuville, canton de Stenay (Meuse).
(3) Romagne-sous-Montfaucon, canton de Montfaucon (Meuse).
(4) Les Islettes, canton de Clermont-en-Argonne (Meuse).
(5) Marville et Juvigny-sur-Loison, canton de Montmédy (Meuse). — Baâlon, canton de Stenay (Meuse).

Digitized by Google

entraver sa marche en avant. Il avait placé un corps d'observation au-delà de Stenay, dans le village de La Neuville, sur la rive gauche de la Meuse. Il fallait, à tout prix, rejeter cette avant-garde sur la rive droite du fleuve, afin que le général autrichien ne pût surveiller les mouvements de l'armée des Ardennes.

Aussi le 31 août, sur l'ordre de Dumouriez, Dillon, aidé de Myaczinski et de Money, quitte le camp de Vaux-lez-Mouzon et vient à La Neuville attaquer les Autrichiens avec une forte division. Clerfayt arrive à une heure avec des troupes nombreuses. Il y eut un combat de cavalerie très vif. Dillon se retira sur Mouzon à huit heures du soir, par le Pont-Gaudron et Pouilly (1). Il laissa ses réserves dans le bois de La Neuville, en face de Stenay, et Clerfayt alla occuper le camp de Baâlon (2).

Dumouriez espérait que Verdun tiendrait une semaine et qu'il aurait le temps de préparer son mouvement. Mais il apprend la capitulation de Verdun le 2 septembre ; la Champagne est ouverte, et 42,000 ennemis vont l'envahir. Le général français voit le danger ; il abandonne ses rêves de gloire et se précipite en Argonne.

C'était alors un massif boisé, de 60 kilomètres de longueur, et dont la largeur variait de 2 à 14 kilomètres ; il constituait comme une forteresse aux portes de la Champagne. Ses forêts denses, entrecoupées d'étangs ; ses gorges étroites et profondes, où dort l'eau hypocrite des marécages ; ses soulèvements escarpés, où se succèdent des caps et des éperons aux arêtes violentes ; ses chemins rares, mauvais, remplis de fondrières, formaient un ensemble de défenses stratégiques qui, pendant des siècles, avaient effrayé les envahisseurs. Les dépressions qui la coupent (Les Islettes, Grandpré, La Croix-aux-Bois, Le Chesne), que Dumouriez décorait du nom pompeux de défilés ou de Thermopyles, étaient d'une défense facile avec leurs remparts naturels.

Clerfayt pouvait empêcher Dumouriez d'aller à Grandpré ; le général français profite de l'inexplicable inaction des Autrichiens au camp de Baâlon et quitte rapidement Sedan.

Selon lui, Sedan n'était pas une place de guerre. Le camp était détestable, et il y aurait été pris avec toute son armée. Il gagne

(1) Le Pont-Gaudron, écart de La Neuville, et Pouilly, canton de Stenay (Meuse).

(2) Money, *Souvenirs de la Campagne de 1792*, Trad. Merat, 1849.

Dumouriez, *Campagnes dans la Champagne et la Belgique*, écrites par lui-même. Hambourg (s. d.).

Les Romains avaient à Baâlon un camp au IIIe siècle, pour protéger l'unique passage de la Meuse. On y a retrouvé des médailles de Tetricus et de Victorin, et des bronzes de Posthumus.

Digitized by Google

Mouzon et établit son quartier général à Yoncq. Ses éclaireurs surveillent toujours la rive gauche de la Meuse ; Clerfayt, trompé sans doute par l'attaque du 31, reste immobile à Baâlon, tandis que Dumouriez se dirige sur Stonne, les Grandes-Armoises et La Berlière. Son avant-garde est le 2 à Saint-Pierremont. Le 3, il est à Beffu, et ses éclaireurs occupent les hauteurs de Marcq et de Cornay, prenant ainsi possession du défilé de Grandpré. Cette marche, heureusement téméraire, fut un coup décisif (1).

Le 4, l'armée passe l'Aire et occupe la magnifique position de Grandpré et Senuc ; c'est, selon la légende, l'emplacement du camp d'Attila. Il fait face aux collines de Landres et de Sommerance. Son avant-garde est au Morthomme, avec Miranda, derrière l'Agron : elle a son centre à Beffu et sa droite à Saint-Juvin, avec Stengel (2).

La droite de son armée est au plateau de Marcq ; la gauche à Grandpré, le camp sur les hauteurs, devant le bois de Negremont, l'artillerie à Senuc.

Chazot le suit avec 5,000 hommes ; il couche à La Neuville-à-Maire le 2, et, passant par Tannay et les Petites-Armoises, il est à Briquenay le 3, puis rejoint Grandpré. Dillon, parti de Mouzon le 1er septembre, passe à Saint-Pierremont le 2, va à Buzancy et à Cornay le 3 ; il reçoit là une lettre de Galbaud, qui était le 31 août aux Islettes, lui disant l'impossibilité d'entrer à Verdun ; il est à Varennes le 4 et, à la vue des vedettes ennemies du camp d'Avocourt, il traverse la forêt d'Argonne par le sentier de Pierre-Croisée, sur l'avis de Money, et occupe La Chalade ; le soir, il est aux Islettes et rejoint Galbaud, avec la garnison sortie de Verdun, sur la côte de Biesme. Dans toute la vallée de la Biesme, on coupe les arbres et on barricade les routes (3).

Dumouriez donne l'ordre au colonel Colomb de défendre la trouée de La Croix-aux-Bois et à Duval de venir de Pont-sur-Sambre au Chesne. Tous les défilés de l'Argonne étaient gardés.

Il avait lancé, de La Berlière, sa fameuse proclamation aux habitants de l'Argonne, contre les « barbares de la Germanie ». Elle s'adressait surtout aux districts de Grandpré, Vouziers,

(1) Yoncq, canton de Mouzon. — Stonne, canton de Raucourt. — Grandes-Armoises, canton du Chesne. — La Berlière, Saint-Pierremont, canton de Buzancy. — Beffu, Marcq, Cornay, canton de Grandpré (Ardennes).

(2) Landres, canton de Buzancy. — Senuc, Sommerance, Le Morthomme et Beffu, Saint-Juvin, canton de Grandpré (Ardennes).

(3) La Neuville-à-Maire, canton de Raucourt. — Tannay, les Petites-Armoises, canton du Chesne. — Briquenay, canton de Buzancy (Ardennes). — Avocourt et La Chalade, canton de Varennes (Meuse).

Digitized by Google

Sainte-Menehould, Clermont, Rethel, Sedan, Mézières et Rocroy. Il les somme de faire battre leurs grains et d'apporter au camp français leur blé, leur avoine et leurs fourrages ; de se retirer dans les bois avec leurs bestiaux et leurs chevaux. Il les avertit que le tocsin les préviendra de l'arrivée de l'ennemi. Tous ceux qui ont des armes doivent se porter à la lisière de la forêt, depuis Cheveuges jusqu'à Passavant (1) ; partout les ponts seront enlevés et les arbres abattus sur les routes. Ils doivent donner l'exemple du courage ; il les invite à chasser les lâches et à ne pas se livrer aux vaines terreurs, indignes d'un peuple libre.

Sa voix résonne comme une ardente claironnée, et, jusqu'au fond des vallées et des bois, on va suivre son impulsion.

Proclamation analogue de Galbaud à Sainte-Menehould le 3 septembre. Proclamation à Givet, émanant du pouvoir révolutionnaire des Belges et Liégeois réunis (2).

Les conseils de permanence ne perdent pas un instant. Les villes s'organisent, les remparts sont réparés et armés.

A Sedan, on craint d'être bombardé par les Autrichiens. On écrit au ministre : « Nous n'imiterons pas la lâcheté des gens de Longwy et de Verdun ; la ville sera réduite en cendres plutôt que de se rendre... Nous sommes parvenus, en barrant les arches de Torcy, à inonder toute la plaine de Sedan et de Balan (3 septembre). » Myaczinski est nommé commandant de la ville (3) ; il est secondé par le lieutenant-colonel Naulzier.

A Mézières, le Conseil de guerre écrit le 3 septembre à l'Assemblée qu'on s'attend à être investi, mais qu'on se défendra jusqu'à la dernière extrémité. Les Macériens sont prêts à mourir sur la brèche (4).

Montmédy, investi dès le 31 août par Clerfayt, avait fait les mêmes protestations. Les habitants des villages voisins y apportent leurs fusils et leurs effets. Les gardes nationaux surveillent les ponts et les gués de la Meuse. Les défenseurs aperçoivent, sur les hauteurs, des vedettes d'officiers autrichiens. Une patrouille se rend à Chauvency (5) et tire sur un peloton d'Autrichiens au-delà de la Chiers. Les ennemis dévastent le pays, imposent des contri-

(1) Cheveuges, canton de Sedan-Sud (Ardennes). — Passavant, canton de Sainte-Menehould (Marne).
(2) *Mercure universel*, septembre 1792, p. 51.
(3) Il monta sur l'échafaud le 25 mai 1793.
(4) *Thermomètre du Jour*, 1792, p. 571.
(5) Chauvency, canton de Montmédy (Meuse).

Digitized by Google

butions et chassent les curés assermentés (1). Pendant ce temps, le corps des braconniers des Ardennes, créé par Myaczinski, intercepte les convois venus de Luxembourg, avec l'aide de la garnison de Montmédy.

***

Les royalistes entretenaient encore des intelligences dans les places fortes. Ils étaient convaincus que les gouverneurs de Longwy, Montmédy, Sedan, Mézières et Givet étaient achetés à poids d'argent. A Sedan, l'agent des Princes était M. La Tude de Vissec ; à Mézières, M. de Landru, ancien prévôt de la maréchaussée. avait fait demander à Monsieur ses instructions ; à Charleville, M. Rizet, chirurgien, était prêt, nuit et jour, à faire les courses les plus périlleuses, utiles à la monarchie (2).

Mais la haine du peuple contre les émigrés grandissait avec les succès des Prussiens ; et tous les royalistes qui levaient la tête, ou qui simplement étaient suspectés, allaient être, comme à Paris, l'objet des dernières violences.

Dans les rues de Reims, on massacre les contre-révolutionnaires ; on assomme le directeur des postes Guérin, qu'on dit odieux et brutal ; on blesse mortellement le lieutenant Montrosier, l'abbé Lacondamine de Lescure, grand vicaire, et l'abbé Roman.

A Châlons, Luckner ne peut contenir les hordes indisciplinées des volontaires de 92. Ils décapitent le lieutenant-colonel Imonnier, du régiment de Vexin ; ils vont à l'Hôtel de Ville pour égorger le maire et aux prisons pour massacrer les aristocrates détenus ; ils assassinent un vieillard qui porte un livre de messe sous son bras ; ils tuent le lieutenant-colonel du 38e d'infanterie, sous prétexte qu'il a des allures trop aristocratiques ; ils manquent

(1) *Annales politiques et littéraires*, 1792, p. 1090.
Histoire de Médart-Bonnard, Epernay, 1828, I, 45.

(2) Jean-Maurice de Vissec de Latude, chevalier, capitaine au Régiment de Languedoc-Infanterie, né le 27 décembre 1738 à Sedan ; marié à damoiselle Marie-Elisabeth-Joséphine-Henriette Croyer. Leur fille Anne-Joséphine faillit être guillotinée à Paris, avec son oncle Bernard de Latude, chevalier, capitaine d'infanterie, déjà emprisonné au Mont-Dieu. Thermidor les sauva.

De Landru (Jacques-Joseph-Eugène), né à Arras, lieutenant-colonel réformé de gendarmerie nationale à Mézières ; marié à Amélie-Jeanne-Charlotte-Catherine Zweiffel de Suève, de Dun-sur-Meuse. Enfermés au Mont-Dieu par ordre de Paschal, commandant temporaire à Mézières, et des représentants Hentz et Bô, comme aristocrates notoires. Il mourut à Gruyères (Ardennes) le 13 juin 1814, et sa femme le 27 avril 1833.

Cf. Henry, *Les Prisonniers du Mont-Dieu pendant la Révolution*, Sedan, 1907.

Rizet (Jean-Louis), maître en chirurgie, né à Aubenton (Aisne), établi à Charleville en 1782, quartier du Saint-Sépulcre, maison n° 627 ; marié à Charleville, le 25 janvier 1781, à Marie-Marguerite-Françoise de Sarrau-d'Arasse, décédée à Remilly-sur-Meuse le 13 septembre 1829, dont il eut trois enfants.

Digitized by Google

d'assommer un élève de l'Ecole d'artillerie de Châlons (le futur général Allix) parce que ses boutons ont des fleurs de lis (1).

Les mêmes exaltés commettent un meurtre analogue à Charleville le 4 septembre. Déjà, le 26 août, les commissaires à l'armée du Nord, Quinette, Isnard et Baudin, avaient fait arrêter le commandant d'artillerie et destitué le commandant de la place de Mézières, dont ils avaient confié la garde à Drouart, dit Leroy, lieutenant-colonel du 25e régiment ci-devant Poitou. Les esprits étaient surexcités. Le ministre de la guerre avait chargé Juchereau (Marie-Eustache), lieutenant-colonel d'artillerie, inspecteur de la manufacture d'armes, d'envoyer à Huningue 1,530 canons de fusil et 2,000 tire-bourre ; les voitures arrivées à la porte de la ville sont arrêtées et conduites à la maison commune. De nombreux citoyens et les volontaires du bataillon de la Nièvre entourent Juchereau, qu'ils accusent de faire passer les armes à l'étranger. Malgré tous les efforts de Routa, officier municipal, qui leur lit la lettre du ministre ; malgré les ordres du commandant Persinet, des volontaires de Seine-et-Oise ; malgré les officiers des volontaires de la Nièvre ; malgré le zèle et le courage de la dame Bailly, Juchereau est assailli entre les bras du maire, frappé, foulé aux pieds, traîné sous les fenêtres, percé de coups de baïonnettes et a la tête tranchée et promenée, au bout d'un fusil, dans les rues de Charleville et de Mézières. Ils passent sous les fenêtres du lieutenant-colonel d'artillerie de Tulles, qui commet l'imprudence de se montrer : il va subir le même traitement lorsque Isnard, membre de l'Assemblée, intervient et le sauve en le faisant arrêter. La foule se porte à tous les excès et jette le cadavre de Juchereau à la Meuse. La municipalité est impuissante à maintenir l'émeute. Ces exaltés appartenaient surtout au bataillon de Seine-et-Oise (2).

A Givet, on tue un envoyé des Princes qui embauche des volontaires pour les émigrés (3).

(1) Grandin, *Les Prussiens en France*, Paris, 1892, p. 138.
Souvenirs militaires du baron Hulot *(Jacques-Louis), 1773-1843)*, Paris, 1886, in-8°.

(2) Le corps de Juchereau fut retiré de la Meuse par une dame Dubois. Le peuple reconnut plus tard tous ses torts. Lorsque la veuve de Juchereau, Marie-Thérèse Pasqualini, réclama à la Convention, l'assemblée décréta que ses deux enfants seraient élevés aux frais de la nation et qu'une pension lui serait accordée.
Moniteur du 1er, du 7 septembre et du 20 octobre 1792.
Annales politiques et littéraires, 1792, p. 1128.
J. Hubert, *Hist. de Charleville*, 1854, p. 205.
Baron Hulot, *Souvenirs militaires*, Paris, 1886.
Chuquet, *Ext. des Mém. inédits du Général de Montfort*, in *Revue historique ardennaise*, 1896, t. III, p. 145.

(3) *Mercure universel*, sept. 1792, p. 51.

Digitized by Google

L'assesseur du juge de paix de Sedan, le chevalier de Latude de Vissec, quitte momentanément la ville et va, dit-on, dans le camp des Autrichiens signaler les maisons des Patriotes ; on l'accuse en outre de chercher à émigrer. Il rentre à Sedan, où le bruit de sa trahison le devance et vient aux oreilles des fédérés marseillais et bretons. M. de Vissec était un royaliste intransigeant, emporté, provocateur. Il s'obstinait à porter ostensiblement son ruban bleu et sa croix de Saint-Louis, malgré les avertissements de ses amis. Il fut dénoncé par Vassant à la colère des Jacobins. Le mercredi 5 septembre au soir, il se promenait en compagnie d'un vieux prêtre, l'abbé Demaugre ; il excite les fédérés par des paroles imprudentes ; il est attaqué par un groupe de ces forcenés qui le criblent de coups de sabre et lui coupent le cou. Sa tête est attachée au bout d'une perche et promenée dans les rues de Sedan ; on plante ce hideux trophée en face de l'église, près de l'arbre de la liberté, et les exaltés et les filles dansent là une carmagnole échevelée. Le corps de M. de Vissec fut jeté à la Meuse. Plus tard il fut recueilli par la famille Maucomble, d'Artaise, et enterré à Villette, près Sedan (1).

N'insistons pas sur ces scènes sanglantes. Elles indiquent assez quelle était l'exaltation des idées. Disons bien haut qu'elles furent le fait d'hommes étrangers à la région.

***

Les provinces qu'allaient envahir les coalisés étaient les plus patriotiques de France. Les paysans furent partout d'un dévouement admirable. Tous les habitants de l'Argonne, une foule de jeunes gens de Vitry-le-François, Stenay, Mouzon, Charleville, Reims, Epernay, se formèrent en francs-tireurs, pour défendre la frontière ; ils vinrent se joindre aux bataillons de la Marne, levés en 1791, et combattirent dans les rangs de Dumouriez.

Parmi ceux qui étaient venus attaquer l'armée de Clerfayt à Stenay, cent dix hommes de Mouzon, presque tous vétérans, avaient quitté leurs foyers et leurs propriétés. Ils firent une retraite honorable, sans être entamés, sauvèrent leur drapeau, ramenèrent deux chariots de vivres et rentrèrent au camp de Grandpré (2).

(1) Ch. Pilard, *Sedan sous la première Révolution*, IV, p. 10.
Annales politiques et littéraires, 1792, p. 1138.
P. Collinet, *Sedan il y a cent ans*, Sedan. 1893, I, 119.
L'abbé Demaugre, de Carignan (28 fév. 1714-29 floréal an IX), fut enfermé deux fois au Mont-Dieu.

(2) *Mercure français*, septembre 1792, p. 141.

Digitized by Google

Les femmes elles-mêmes montraient le plus grand patriotisme. Mme de Saulane, imitant les demoiselles de Fernig à l'armée de Dumouriez, accompagna son mari, capitaine aux hussards des Ardennes. Agée de vingt ans, elle porta l'uniforme des officiers du corps et se conduisit aussi bravement que le plus intrépide cavalier (1).

Le 2e bataillon des Ardennes était sorti de Longwy après la reddition de la place ; il ne peut se résoudre à l'inaction, et, malgré les stipulations de la capitulation, il rentre dans le rang. On le retrouve au Chesne, à La Croix-aux-Bois, à Grandpré et à Valmy (2).

Les désastreuses nouvelles venues de l'armée, au lieu d'abattre les énergies, comme le croyaient les émigrés, exaltaient les âmes.

L'approche des ennemis et l'ardente proclamation de Dumouriez excitent surtout l'enthousiasme des gardes nationaux des districts de l'Argonne. Dans les premiers jours de septembre, ils affluent par milliers, de toutes les communes environnantes, avec leurs fusils, leurs haches, leurs faux, avec leurs pioches, leurs pelles et leurs bêches. Ils se rassemblent d'abord dans le bois des Alleux, puis ils sont dirigés avec leurs voitures et des vivres au-devant de l'ennemi. Les uns restent dans les gorges de Landèves ; le plus grand nombre va à La Croix-aux-Bois, à Briquenay et à Buzancy, où ils séjournent quatre jours en attendant les ennemis.

Tous travaillent avec une activité dévorante à préparer la défense des défilés de La Croix et du Chesne. Les gens de Toges, travailleurs des bois, coupent des chênes sur la route de La Croix et de Boult-aux-Bois ; dix femmes coopèrent à cette tâche avec les habitants de La Croix et de Longwé. Ils creusent des tranchées profondes sur les chemins. Sur la lisière des bois des Alleux, de Quatre-Champs et de La Maison-Rouge, on abat les arbres sur la route. Les hommes de Vandy coupent le pont de Germont. Le pont de Brieulles sur la Bar est détruit par les gens de Quatre-Champs. A Pont-Bar, les gardes nationaux de Louvergny, de Marquigny et de Suzanne enlèvent le pont, barrent la rivière et élèvent une redoute, qui est gardée par 60 hommes de Sauville. Un détachement venu du Chesne, avec 40 hommes des Alleux, surveille les

(1) Paul Triaire, *Dominique Larrey et les Campagnes de la Révolution et de l'Empire*, p. 32.

(2) Arch. des Ardennes, L 304, 254.
Revue historique ardennaise, 1894, t. I, p. 270.

Digitized by Google

routes, au coin du bois de La Maison-Rouge, pendant quatre jours.

Les ponts de l'Aisne sont coupés et les passages guéables gardés.

On organise un service des postes entre Grandpré, Vouziers, Le Chesne, Poix et Mézières.

La direction du district de Vouziers quitte le chef-lieu et transporte sa résidence à Pauvres, puis à Rethel (1).

C'est sur ce coin de terre, déjà tant foulé par les envahisseurs depuis Attila, le va-et-vient d'une ruche bourdonnante. Sur les chemins, labourés par la pluie qui tombe toujours, ce ne sont que longues théories d'hommes de tout âge, de militaires, de chevaux et de charrettes. Les villages, naguère si florissants, sont maintenant déserts comme après le passage d'un fléau. Si le patriotisme et l'enthousiasme de la liberté exaltent les âmes, le deuil national se reflète dans tous les cœurs. Et dans les rues mornes, les jeunes filles, au regard triste, chantent :

La patrie est en danger,
Affligez-vous, jeunes fillettes...
Ne croyez pas que l'étranger
Vienne pour vous conter fleurette :
Il vient pour vous égorger.

Et cette activité formidable contraste avec la pénurie profonde de la région. Les marchés de Sedan, Charleville, Givet et Vouziers sont désertés. La Marne ne fournit plus de froment ; celui de la Lorraine ne peut plus arriver. Vouziers est ruiné par le passage perpétuel des troupes. Rethel est épuisé par la fourniture de 147,000 livres de pain pour le camp de Maulde. Les administrateurs des Ardennes écrivent au ministre : « Nous sommes menacés de la famine si l'Etat ne nous vient en aide. »

Ainsi donc, les villages de l'Argonne sont dépouillés, vidés par les exigences de Dumouriez ; les chemins, creusés d'ornières profondes, sont impraticables ; les terres sont ravagées par les pluies torrentielles ; la grande forêt retentit des hymnes de guerre,

(1) Les Alleux, La Maison-Rouge, Boult-aux-Bois, Brieulles-sur-Bar, Germont, Louverguy, Pont-Bar (Tannay), Sauville, villages du canton du Chesne (Ardennes).
Ballay et Landèves, Longwé et La Croix-aux-Bois, Quatre-Champs, Toges, Vandy, canton de Vouziers.
Marquigny et Suzanne, canton de Tourteron (Ardennes).
Briquenay, canton de Buzancy.
Poix, canton d'Omont (Ardennes).
Pauvres, canton de Machault (Ardennes).

Digitized by Google

et cache un paysan armé derrière chaque chêne ; et le peuple, exalté, est prêt à tous les sacrifices.

C'est dans cette région, dévastée, ruinée — mais vibrante de patriotisme et hérissée de baïonnettes — que les coalisés allaient tenter la fortune.

SOURCES

Moniteur de septembre et octobre 1792.

De Grimoard, *Tableau historique de la guerre de la Révolution de France*, Paris, 1808, T. II, p. 79 et suiv.

Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, T. II.

Campagne de 1792 en France, par A. Joinville. Ext. du *Spectateur militaire*, déc. 1840, mars 1841, Paris, 1841.

Chuquet, *loc. cit.*, *passim*.

Laurent, *Variétés historiques. Les préliminaires de Valmy*, Paris, 1890.

Arch. des Ardennes, L, 304.

V

LA BATAILLE DE LA CROIX-AUX-BOIS

Au delà de Grandpré, occupé le 4 septembre par Dumouriez, l'Argonne pouvait encore être franchie par les trouées de La Croix-aux-Bois et du Chesne.

Le défilé du Chesne avait deux passages :

1° La route de Stenay au Chesne et à Vouziers, bordée à droite, au-delà du bourg, par les bois de Voncq et de Vandy; à gauche par les bois du Chesne, de la Maison-Rouge et de Vaumaillart. Il était déjà protégé en avant par les travaux de défense de Pont-Bar, où, près du pont détruit, on avait élevé un retranchement.

2° Le chemin de Noirval, qui mène de Brieulles-sur-Bar à Vouziers et rejoint à angle droit, à Quatre-Champs, la route du Chesne à Vouziers. Il longe la petite rivière de la Fournelle, qui se jette dans l'Aisne à Condé, et passe entre les bois de Vaumaillart et de Noirval (1).

Cette trouée est plus large et plus ouverte que les autres.

Le défilé de La Croix était alors un simple chemin de charrettes et de bûcherons, qui conduisait de Buzancy à Vouziers, par Boult-aux-Bois et La Croix.

A mi-chemin de Boult à La Croix, la route, qui court sous bois, descend dans une dépression de terrain, traverse une clairière

(1) Voncq, canton d'Attigny. — Condé, canton de Vouziers. — Noirval, canton du Chesne (Ardennes).

Digitized by Google

pittoresque et remonte brusquement : c'est la Linette, où eurent lieu des escarmouches d'avant-garde. Là fut blessé mortellement le lieutenant Nicolas-Toussaint Guelliot, des volontaires des Ardennes (1).

A l'orée du bois, on aperçoit le village de La Croix, qui semble tapi dans un nid de verdure. Les maisons de culture s'alignent de chaque côté du chemin, qui constitue l'artère principale du bourg.

A la sortie du village, on voit encore, sur la droite, le modeste château des Riencourt, bâtisse vulgaire, sans caractère architectural ; il ne se distingue des habitations voisines que par son toit aigu, qui tombe de vétusté, et par la lèpre qui ronge ses pierres séculaires.

A cette époque il existait, près de là, une autre demeure seigneuriale, appelée le Château de Tanon ; il formait un domaine important, au-delà du village, à gauche de la route de Vouziers, à droite du chemin de Longwé. Assis sur une légère éminence, il dominait au loin la plaine et se composait d'un corps de bâtiment en briques, faisant face au couchant, flanqué de quatre tourelles et d'un donjon. C'était un vieux château de belle allure. Il renfermait de magnifiques tapisseries de chasse.

Des communs spacieux, au nord et à l'est du château, encadraient une large cour ; on y avait accès par une haute porte, qui ouvrait sur le chemin de Longwé.

Au levant, de grands jardins longeaient ce chemin et s'étendaient jusqu'aux maisons du village.

Il était la propriété de Charles-Louis de Pavant, qui, ému des menaces de ses vassaux, avait émigré en 1792. Après son départ, des scellés furent apposés sur son mobilier (2).

Au sud-est du village est creusé un ravin profond ; on y aperçoit

(1) Mort de sa blessure le 23 septembre à Vrizy (Ardennes).

(2) Pavant : d'argent à trois fasces de gueules, au chef échiqueté d'or et d'azur de deux traits (pierre tombale de l'église de La Croix et cloche de Longwé). Cette famille apparaît au XIIe siècle dans la région. La Croix lui échut par le mariage de Charles de Pavant, seigneur de Taisy, avec Marie de Sons, dame de La Croix, dont la sœur, Elisabeth de Sons, épousa Pierre de Riencourt, seigneur de Parfondru. Le dernier seigneur de La Croix, Charles-Louis de Pavant, d'abord capitaine de Chevau-légers au Régiment de Grandpré, puis commandant du Royal-Roussillon, mourut à Paris le 5 novembre 1819. Sa fille unique, Louise-Sophie-Zélanie, épousa le comte Charles-Herbrand de Briey, dont cinq fils, parmi lesquels l'évêque de Meaux, l'évêque de Saint-Dié et le général de Briey, marié à Mlle de Ludre. Le château de Tanon eut le sort de toutes les maisons seigneuriales ; il fut démoli en 1794. On retrouva plus tard l'argenterie que Charles-Louis de Pavant avait enfouie dans un puits avant son départ. — Les de Riencourt se partagèrent la seigneurie de La Croix avec les de Pavant pendant les deux derniers siècles.

Cf. VINCENT, *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, Reims, 1892. — Archives du baron de Finfe de Saint-Pierremont.

Digitized by Google

des masures abandonnées, enfouies dans les arbustes : ce sont les derniers vestiges du village de Livry, détruit, dit-on, en 1712, par Groswestein (1). Là, prend sa source le ruisseau de Longwé. Du ravin, on monte vers le bois qui domine le village.

Au nord, les terres dévalent en pente douce et séparent La Croix de la superbe forêt de Landèves, traversée par un ruisseau qui naît à peu de distance du village et va se jeter dans la Fournelle à Ballay.

Tout autour de cette vaste clairière, le regard se repose sur le cercle des frondaisons, sur les têtes arrondies des chênes et des hêtres qui bornent l'horizon.

***

Les gens de La Croix, de Longwé et de Toges avaient accumulé des troncs d'arbres sur la route et creusé des tranchées qui devaient rendre l'accès du village inabordable. C'est dans ces défilés que nous avons déjà suivi les Patriotes, accourus en masse à la voix de Dumouriez.

Pendant les premiers jours de septembre, Le Chesne n'avait été gardé que par cent hommes d'infanterie et quelques dragons de Sedan. Mais Duval, pressé par Dumouriez, arrivait de Pont-sur-Sambre à marches forcées (2). Le 7, il était le matin à Rethel et le soir au Chesne, malgré la pluie et les chemins défoncés. Il avait avec lui quatre bataillons (3) et deux escadrons de dragons, en tout 3,050 hommes. Dumouriez le félicita et lui renouvela l'ordre de rendre la trouée de Noirval impraticable. Les paysans y vinrent avec des haches, des bêches et des pioches, creusèrent des tranchées et coupèrent les ponts de la Fournelle. Le 10 septembre, Dumouriez rappela Duval, pour commander son aile droite à Marcq, et le remplaça par le maréchal de camp Dubouquet, vieux routier sans grand talent.

A La Croix, le général français avait envoyé le colonel Colomb, homme d'expérience et d'énergie, avec un escadron du 2e dragons, 1,200 hommes d'infanterie (4) et quatre pièces de canon. Il établit sa droite au ruisseau de Longwé et sa gauche à celui qui rejoint la

(1) Le major général Groswestein était entré en Champagne, après la victoire de Denain, avec 3,000 cavaliers. Il prit Sainte-Menehould et pilla Grandpré, dont les habitants soutinrent un siège de plusieurs heures dans la tour carrée de l'église.

(2) Pont-sur-Sambre, canton de Berlaimont (Nord).

(3) 1er bataillon de la Marne, 5e de la Meurthe, un du 94e et un du 99e.

(4) 71e de ligne, 2e bataillon de la Meuse.

Digitized by Google

Fournelle à Ballay. Il occupe la route, déjà encombrée d'abattis, s'y barricade et y place les bouches à feu ; ses hommes s'embusquent au milieu des arbres fruitiers et des haies.

Le 8 septembre, à neuf heures du soir, une patrouille ennemie se présente devant La Croix, guidée par un paysan ; mais, en voyant la barricade fortement gardée, elle se retire.

A minuit, le colonel Colomb envoie en reconnaissance vingt dragons vers Boult-aux-Bois ; ces hommes rencontrent des villageois armés de fourches, de fusils, de massues, cherchant les pillards ; ils racontent qu'il y a à Briquenay un détachement ennemi d'une soixantaine d'hommes qui enlèvent pain, bière, vin, viande, lard, volaille, foin, avoine, paille. C'étaient les éclaireurs de Clerfayt qui, se dirigeant sur Buzancy, envoyait fouiller les villages. Les dragons du colonel Colomb retrouvent le paysan qui avait été contraint de guider la patrouille des Autrichiens à La Croix ; ceux-ci se sont enfuis lorsqu'on leur apprit que l'armée française arrivait dans le défilé, que les Patriotes étaient très exaltés, qu'« ils mordaient leur sabre dans l'impatience de hacher les Prussiens ». Les dragons vont jusqu'à Beffu, où on leur offre de l'eau-de-vie, puis ils rentrent à La Croix.

Les habitants du village étaient très surexcités contre l'émigré de Pavant, seigneur de La Croix. Ils persuadèrent aux dragons que le château de Tanon renfermait des vins fins et des vivres en abondance, préparés pour les Princes et les aristocrates qui s'approchaient ; les cavaliers envahirent le château, brisèrent les scellés, burent et mangèrent à l'envi, s'emparèrent des bouteilles de vin et sortirent les poches pleines. Ils firent main basse sur les meubles, qu'ils vendirent ou déposèrent dans le village. Le colonel dut envoyer un piquet pour les mettre à la raison et leur faire restituer les objets volés. Deux hommes furent sévèrement punis (9 septembre) (1).

Le 11, le colonel Colomb informe Dumouriez que le défilé est inaccessible, grâce aux retranchements qu'il a prolongés jusqu'au bois, et qu'il peut être défendu par une poignée d'hommes. On pourrait en confier la garde au 4e bataillon des volontaires des Ardennes, venus à Vouziers après la capitulation de Longwy.

Dumouriez commit l'impardonnable légèreté de le croire ; il eût

(1) Bibl. municipale de Sedan. Fonds O. de Gourjault, art. Lacroix. 20 janvier 1793. Le citoyen Lambert, administrateur du district de Vouziers, se rend à La Croix pour faire restituer les meubles de l'émigré Pavant, enlevés par les soldats.

Digitized by Google

dû y envoyer un officier d'état-major pour lui rendre compte, étudier le terrain et y placer une batterie d'artillerie. Mais il était convaincu qu'il allait être attaqué à Grandpré : aussi rappela-t-il à lui le colonel Colomb. On ne laissa dans le village qu'une centaine d'hommes avec un capitaine.

Dumouriez donna l'ordre au commandant de son parc d'artillerie de fournir des armes et des munitions au 4e bataillon des Ardennes, qui était excellent, et au lieutenant-colonel de ce bataillon d'occuper La Croix avec ses volontaires et 60 cavaliers de la gendarmerie nationale ; malheureusement, cet ordre ne fut pas exécuté ; les armes ne furent pas distribuées ; les volontaires des Ardennes firent bien une reconnaissance le soir vers La Croix, mais ils s'immobilisèrent à Vouziers ; en sorte que, dans la journée du 12, la trouée de La Croix resta pour ainsi dire sans défense.

***

Cependant, le duc de Brunswick allait quitter le camp de Glorieux et s'avancer vers Grandpré avec l'armée prussienne ; il avait donné l'ordre à Clerfayt de forcer le passage de La Croix avec ses Autrichiens, et au général Kalkreuth, de l'avant-garde prussienne, de se joindre à lui.

Clerfayt était enfin parti de Baâlon le 7 septembre ; il traverse la Meuse à Stenay et se rend à Nouart par Beauclair. Il est à Buzancy dans la nuit du samedi au dimanche 9 ; ses soldats enlèvent tous les vivres et les fourrages. Kalkreuth, venant de Montfaucon-en-Argonne, est le 8 à Romagne, le 11 à Rémonville et à Nouart ; le 12, il est à Buzancy et à Briquenay (1).

Probablement Dumouriez ne s'aperçoit pas que les deux généraux s'avancent à pas de loup vers La Croix. Mais au moment où Kalkreuth passe le ruisseau de Briquenay, grossi par les pluies, la cavalerie de Miranda, qui commande la gauche de l'avant-garde de Dumouriez, débouche des bois de Bourgogne, près du Morthomme ; le général prussien la fait canonner par son artillerie légère, et les Français se retirent. Aussitôt Miranda s'élance sur lui avec son infanterie, et une lutte vive s'engage en avant de Briquenay. L'artillerie française réduit au silence l'artillerie prussienne ; les tirailleurs français, répandus dans le bois, refoulent les chasseurs

(1) Beauclair, canton de Stenay (Meuse). — Nouart, Rémonville, canton de Buzancy (Ardennes).

Digitized by Google

allemands. Kalkreuth abandonne Briquenay et se retire sur la hauteur. Du camp de Dumouriez, qui domine la vallée, on vit fuir les soldats allemands. « Résistance de mauvais augure », dit Caraman, lorsqu'il connut cet échec (1).

En même temps, Clerfayt apprend à Buzancy, par ses espions, que La Croix est dépourvu de troupes. Il y envoie, à la pointe du jour, les chasseurs de Le Loup, qui, avec quelques hussards, s'engagent dans le ravin. Les abattis d'arbres étaient mal faits, les tranchées à demi comblées, malgré les ordres de Dumouriez. Les chasseurs rétablissent facilement la route et les hussards s'élancent au galop dans La Croix. Les cent Français qui le gardent s'enfuient à travers bois après une faible résistance (12 septembre).

La trouée de La Croix était prise par une simple reconnaissance. L'Argonne était ouverte, Dumouriez allait être tourné. La position si forte de Grandpré devenait dangereuse. Vers midi, le général français vit arriver les fuyards à Grandpré et comprit sa faute. Mais il espérait encore arriver à temps et résolut de tenter un vigoureux effort pour reprendre La Croix. Il donne cette tâche à Chazot, brave officier, mais général aux idées étroites.

Chazot quitte le camp de Grandpré le 12, à six heures du soir, avec 8 bataillons, 5 escadrons et 12 pièces de canon (2). Il emmène un chariot de fusils, pour armer le 4e bataillon des Ardennes, et deux chariots d'outils, pour perfectionner les retranchements.

Ils marchent toute la nuit sous l'averse, dans des chemins étroits, défoncés à ce point que plusieurs pièces d'artillerie s'y démontent. De Grandpré à Vouziers, ils longent les bois ; ils se perdent la nuit dans la forêt et sont sur le point de se jeter sur le parc d'artillerie des ennemis, qui campent sur la droite ; un trompette leur est envoyé et les remet sur leur chemin. Ils arrivent au jour à Vouziers. Tous les hommes sont logés ; le 98e occupe l'église. A 9 heures, on amène trois chasseurs autrichiens de Le Loup, pris dans un village voisin : ils se vantent qu'ils seront à Paris dans quinze jours et chasseront les Patriotes à coups de bâtons.

Ils sont exténués par douze heures de marche dans la nuit, et il leur eût été impossible de faire encore les deux lieues qui séparent

(1) Chuquet, *Valmy*, p. 110.

(2) Les bataillons étaient tirés des 71e, 98e, 29e ; 1er bataillon des volontaires de la Meurthe, 1er de la Sarthe, 3e de Paris, 2e de la Meuse, 4 compagnies de Seine-et-Oise. — La cavalerie était formée de 2 escadrons de dragons, 2 escadrons du 23e cavalerie, 1 escadron du 7e.

Digitized by Google

Vouziers de La Croix. Ils séjournent le 13 à Vouziers. La pluie tombe à flots et les fourgons n'arrivent pas. Dumouriez inquiet a encore envoyé deux bataillons de renfort.

Le 14 septembre, la petite armée de Chazot est en marche à trois heures du matin, pour occuper les gorges de Landèves et de La Noue-Adam et attaquer La Croix. Soldats et paysans sont très enthousiasmés. Le tocsin sonne dans les vallées jusqu'au Chesne. Appelant le peuple aux armes, la grosse cloche de Vouziers est brisée. De tous côtés les gardes nationaux accourent ; ceux de Condé, sous les ordres du capitaine Noblet, du 3e bataillon des Ardennes, gardent les quais de Vouziers et les passages guéables de l'Aisne ; 150 hommes de Terron, qui étaient au bois de La Maison-Rouge, rentrent à Vouziers.

Avant 6 heures, on est devant le château de Tanon. Il est rempli d'infanterie autrichienne qui, des fenêtres, des créneaux, tire avec acharnement sur les Patriotes. La cavalerie attend le moment de charger ; l'artillerie canonne le château et le village ; l'infanterie, laissant libre la route pour la manœuvre des canons, engage une vive fusillade sur le château. Une batterie française de 3 canons s'avance imprudemment dans les jardins du château, sans être soutenue par l'infanterie : le jeune prince Charles-Joseph-Emmanuel de Ligne, colonel d'artillerie, de l'état-major de Clerfayt, s'élance sur elle, lui neuvième, s'empare de deux canons et va prendre le troisième, lorsqu'il reçoit deux balles au cœur ; ses efforts pour cacher sa blessure rendent plus déchirantes les larmes qui lui échappent. Il tombe de cheval. Tous ses hussards sont tués. Une lettre, trouvée sur lui, dépeint la tristesse de la situation de leur armée (1).

On raconte qu'il s'élançait vers le château, lorsqu'il rencontra le volontaire Cocardelle, de Longwé, qui déjà avait été forcé de lâcher pied à la Linette ; le prince lui cria : « Rends-toi, manant ! » Il répondit : « Voici comment se rend un Français ! » et il l'abattit d'un coup de fusil (2).

L'infanterie se jette sur le village ; elle s'élance au pas de charge en deux colonnes ; le lieutenant-colonel Debanne commande la gauche et attaque les maisons ; à droite, vers le bois, s'avance avec ses hommes le lieutenant-colonel Leclaire, qui est accompagné du citoyen Jarry et de quatre cavaliers ; ses têtes de colonne

(1) Publiée par le *Moniteur* du 29 septembre 1792.

(2) On a prétendu à tort qu'il avait été tué par le garde Jacques Le Forestier, de Toges.

Digitized by Google

hésitent d'abord devant le feu de l'artillerie, mais sa mâle énergie stimule les ardeurs ; quelques caissons ont la flèche brisée ; à force de bras et de sang-froid, le capitaine Hennepont fait vider les caissons et sauve deux pièces de canon. Les hussards ennemis tirent presque à bout portant, au-dessus des haies. Le lieutenant-colonel Leclaire incline à gauche la tête de sa colonne et lance ses cinq bataillons sur l'infanterie autrichienne. Chazot fait jouer et chanter le « *Ça ira !* ». Les ennemis cessent le feu et s'enfuient dans les bois. A peine entend-on un coup de canon de temps à autre.

Après une heure et demie de combat, Chazot avait repris La Croix. Il en informe immédiatement Dumouriez, qui reçoit sa lettre à onze heures. Allégresse générale au camp de Grandpré, après les longues heures d'anxiété du 13, pendant lesquelles les aides de camp allaient à chaque instant vers Vouziers, interrogeant l'horizon. Billaud-Varennes, qui accompagnait Dumouriez, fait rapidement connaître cette heureuse nouvelle à Paris, et le directoire du district de Vouziers écrit aux municipalités voisines que les ennemis sont refoulés dans les bois (1).

Mais on s'était trop pressé, chez les Patriotes, d'escompter la victoire.

Les Autrichiens, en se retirant dans la forêt, y trouvent, venant à leur secours, un bataillon de Clerfayt, trois bataillons d'infanterie et des escadrons de hussards d'Esterhazy. Le général rallie ses hommes et revient rapidement à la charge.

Chazot n'avait pas eu le temps d'exécuter des travaux défensifs dans le village, et les chariots d'outils avaient été laissés en arrière. Tous les habitants avaient fait le coup de feu avec l'armée et avaient pris la fuite. Personne ne venait à son secours : ni Dubouquet, qui, du Chesne, pouvait attaquer le flanc droit des ennemis ; ni Dumouriez, qui avait promis son aide, mais qui, sans doute, eut peur de Kalkreuth, toujours à Briquenay ; il aurait dû côtoyer le bois de Bourgogne et attaquer la gauche de Clerfayt.

Les Autrichiens se jettent à nouveau sur La Croix, avec des troupes fraîches, deux heures après leur retraite, et tombent par surprise sur nos avant-postes, qui croient la bataille terminée. Ils s'emparent des hauteurs qui dominent la route et y établissent audacieusement leur artillerie.

Chazot organise rapidement la résistance. Le lieutenant-colonel

(1) Archives municipales d'Attigny.

Digitized by Google

Leclaire charge à la baïonnette l'ennemi qui défend le chemin du bois ; à sa droite, il lance sur un retranchement deux bataillons qui, à 50 mètres, sont reçus par un tel feu de mousqueterie qu'ils tirent en l'air, se débandent, abandonnent sacs et fusils et s'enfuient. Ils étaient déjà épuisés de fatigue.

Chazot fait avancer l'artillerie du 3e bataillon de Paris (4 pièces de 4), servie par des volontaires jeunes, braves, intelligents ; il leur recommande de tirer à mitraille. Les ennemis, voyant le désordre des Patriotes, se jettent à leur poursuite ; mais le feu des quatre pièces est si violent qu'il arrête leur élan.

Le lieutenant-colonel Leclaire, aidé de l'adjoint Jarry, s'efforce de rallier ses cinq bataillons ; les officiers du 71e le secondent avec un incroyable sang-froid ; les hommes reviennent au feu, reprennent sacs et fusils et se battent en désespérés. Ils tiraient beaucoup et fort bien, dit un prisonnier ; ils perdirent peu de monde ; ils étaient postés dans un ravin, derrière une longue haie, et tous leurs coups portaient, tandis que les Autrichiens étaient sur un terrain surélevé, au bord du bois, et n'abattaient, dit le dragon Marquant, que les feuilles et les fruits des arbres. S'ils avaient plus longtemps résisté, l'ennemi eût été forcé de se retirer.

Mais les chasseurs de Le Loup pénétraient pour la deuxième fois dans le défilé. Ils souffraient beaucoup du feu de l'infanterie. Un de leurs lieutenants, le marquis du Blaisel, eut le bras gauche fracassé par un biscaïen (1).

L'artillerie ennemie continuait ses ravages et désorganisait l'héroïque petite armée ; une épaisse fumée masquait la forêt. Les Autrichiens recevaient toujours des renforts, surtout de l'artillerie. La lutte devenait trop inégale, la droite de Chazot était tournée, et le général français, après une résistance acharnée, crut prudent d'opérer lentement sa retraite. Il était onze heures.

Ils furent poursuivis par le régiment de Bender, mais le 98e le reçut par un feu de file à bout portant et arrêta son élan.

La retraite put s'effectuer par Falaise. L'ennemi n'osa d'abord aventurer sa cavalerie dans un terrain que les pluies avaient détrempé et où les chevaux s'enfonçaient jusqu'au ventre.

(1) Les du Blaisel étaient seigneurs de La Neuville-devant-Stenay, Luzy, Saint-Pierremont, Chenières, Praucourt, Redange. Le marquis Camille-Albert-Joseph-Auguste du Blaisel était né le 20 octobre 1770 au château de la Sauvage, près de Differdange. Il mourut à Prague le 24 juillet 1803, chambellan de l'empereur d'Autriche.

Cf. Henry, *Biographie des généraux du Blaisel*, in *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1904, t. XI, p. 175.

Digitized by Google

En sortant du bois, on put constater la grande supériorité numérique de l'ennemi : Clerfayt avait sous ses ordres plus de 12,000 hommes.

Les deuxièmes bataillons se retirèrent les premiers, les cinq autres formèrent une deuxième ligne ; leur flanc fut couvert par la cavalerie, qui était restée dans la plaine. Les dragons étaient à l'arrière-garde. L'ennemi se contenta d'envoyer quelques boulets. Il n'y eut dans cette retraite que trois blessés. Un homme eut la cuisse emportée.

A Falaise, l'infanterie passa d'abord le pont, protégée par la cavalerie et les grenadiers du 98e, qui étaient embusqués derrière les haies. A ce moment, les cavaliers furent pris d'une véritable panique : ils étaient suivis par les chasseurs autrichiens. Ils descendirent le village au grand galop, poussant des cris effroyables ; il fut impossible de les arrêter ; à peine avaient-ils franchi le pont qu'ils voulurent le couper. Ce ne fut que le pistolet à la main que le lieutenant-colonel Leclaire les en empêcha. Les grenadiers, laissés dans les haies, purent enfin rejoindre la colonne, et le pont fut détruit. Ils prirent le chemin de Vouziers. Le soir, ils bivouaquèrent sur les hauteurs de Chestres (1).

***

Les Autrichiens seuls prirent part à l'affaire de La Croix. Un certain nombre d'émigrés, comme le duc de Lévis, étaient incorporés dans leurs rangs. Les fusiliers de Lecat, du corps prussien de Kalkreuth, étaient près de là ; ils entendirent la fusillade et virent transporter les morts et les blessés, mais ne bougèrent pas.

Ils eurent 25 tués, dont 4 officiers, 65 blessés et 15 disparus.

Chazot perdit peu de monde. Il accuse quelques morts et une vingtaine de blessés. Il abandonna un canon, des affûts et des fourgons de vivres. Il écrivit de nouveau à Dumouriez pour lui apprendre sa défaite. « 5,000 hommes, dit-il, n'ont pu tenir contre 12,000. Nous serons plus heureux une autre fois. » (2).

Le défilé de La Croix était perdu sans retour.

L'Argonne allait être franchie. Mais Dumouriez connut la nouvelle à cinq heures du soir et fut plus prompt que Brunswick ; il partit la nuit même pour Valmy.

(1) Chestres, canton de Vouziers.

(2) *Moniteur* du 17 septembre 1792, n° 261, p. 713. Marat mit Chazot en accusation, mais la Convention passa à l'ordre du jour.

Digitized by Google

Le soir, Chazot donna l'ordre à la municipalité de Vouziers de demander à Dubouquet, toujours au Chesne, si le pont de Vouziers lui était nécessaire ; sur sa réponse négative, on fit immédiatement sauter le pont.

Chazot reçut l'ordre de partir à minuit ; mais ses hommes étaient à bout de forces ; il ne quitta Vouziers que le 15, au jour, pour rejoindre Dumouriez par Vaux-lez-Mouron. Il arriva à Montcheutin après Dumouriez. C'est là que son arrière-garde fut prise d'une panique folle, qui faillit compromettre gravement l'armée. Chazot put sauver la situation par son énergie et le dévouement héroïque des hussards de Chamborant (1).

Les Autrichiens étaient couvaincus que Chazot reprendrait l'offensive le lendemain. Aussi restèrent-ils sur leurs positions à La Croix, où ils se fortifièrent. Ils établirent à Chamiot une avant-garde qui fit des réquisitions jusqu'à Vouziers. Le 17 septembre, sur l'ordre de la municipalité, Mlle de Vouziers dut leur envoyer, de son château, du pain et de la viande cuite.

Clerfayt commit la faute de ne pas poursuivre Chazot. Il aurait pu menacer la gauche de Dumouriez par Olizy. Les Patriotes restaient maîtres de la rive gauche de l'Aisne.

Le 18, Clerfayt allait de La Croix à Vouziers et à Semide, tandis que Kalkreuth, venu à Longwé, allait camper à Liry et Marvaux (2).

Dumouriez dit, dans ses mémoires, que, pendant la bataille de La Croix, Dubouquet fut attaqué au Chesne par les émigrés, et divers historiens ont reproduit le fait. Cette attaque n'a pu avoir lieu. A cette époque, l'armée des émigrés n'était pas dans les Ardennes ; elle n'arriva à Buzancy que le 17 ; et Dubouquet était parti dans la nuit du 15 au 16, pour se replier sur Neuvizy, Rethel, Perthes et Saint-Hilaire ; il était le 17 à Châlons (3). Le soir de la bataille de La Croix, Dubouquet écrivait à la municipalité de Vouziers, et sa lettre ne faisait aucune mention des émigrés. Mais la preuve la plus certaine est dans le procès-verbal du Comité de surveillance du Chesne (Arch. départ., L, 694) : « L'armée des « émigrés, y est-il dit, a pris route par La Croix et non par

(1) Chuquet, *loc. cit.*, p. 125.
Montcheutin et Vaux-lez-Mouron, canton de Monthois (Ardennes).

(2) Chamiot, écart de Chestres. — Olizy, canton de Grandpré. — Semide, canton de Machault. — Liry et Marvaux, canton de Monthois (Ardennes).

(3) Neuvizy, canton de Novion. — Perthes, canton de Juniville (Ardennes). — Saint-Hilaire-le-Grand, canton de Suippes (Marne).

Digitized by Google

« Le Chesne ; ce n'est qu'à leur retour ou fuite du territoire de la « République qu'ils ont entré dans le Chesne. » Pressés de se diriger rapidement vers Valmy, les émigrés n'avaient plus aucune raison de passer par Le Chesne, quand la route de Buzancy à La Croix et à Vouziers était largement ouverte.

SOURCES

Ministère de la Guerre, Archives historiques. Armée du Centre, 2e quinzaine de septembre, n° 216 ; affaires du 14 au 23 septembre. Relation publiée à Berlin.

Moniteur, lundi 24 septembre 1792.

Gazette de France, 30 septembre 1792.

Archives de Vouziers et Registre des Délibérations de l'Assemblée municipale de Vouziers, septembre-octobre 1792.

Liger, *Campagnes des Français pendant la Révolution*, Blois, 1798.

Dumouriez, *Campagnes dans la Champagne et la Belgique*, écrites par lui-même, Hambourg (s. d.).

Grimoard (de), *Tableau historique de la Guerre de la Révolution de France*, Paris, 1808, T. II, pp. 79 et sv.

H. Collin, *Biographie et Chroniques populaires du département des Ardennes*, IIIe série, pp. 211-225.

Paris, *Cabinet historique*, XVIII, p. 35.

Chuquet, *Valmy*, p. 115.

Grandin, *Les Prussiens en France*, Paris, 1892.

Dragon Marquant, *Carnet d'étapes*, Paris-Nancy, 1898.

Maurice Dumolin, *Précis d'histoire militaire, Révolution et Empire*, Paris, 1901, fasc. 1.

Vincent, *Histoire de la ville de Vouziers*, Reims, 1902, p. 139.

Général Leclaire, *Mémoires et Correspondance*, Paris, 1904, in-8°.

O. Guelliot, *Le Château de Laubrelle*, Paris, 1905.

(A suivre). A. Lapierre.

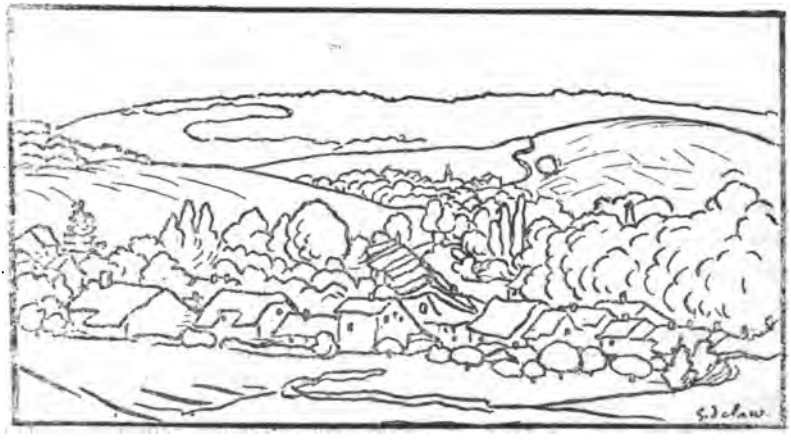

Digitized by Google

AVEUX ET DÉNOMBREMENTS

INTÉRESSANT LES ARDENNES

Déposés aux Archives départementales à Metz

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Nous avons publié dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 13e année, pages 181 à 196, une liste d'aveux et dénombrements concernant les Ardennes. Nous avons retrouvé, depuis lors, un certain nombre d'indications qui complètent et rectifient nos renseignements sur des familles et des seigneuries ardennaises.

Les numéros précédant les articles sont ceux que donne M. Sauer dans son inventaire.

12. — Henri Scaillette était avocat à Château-Regnault en 1695 et Laurent Scaillette était notaire au même lieu.

63. — Claude Robin, né le 15 mai 1653, prévôt de Château-Regnault le 28 février 1687, avait épousé la fille de Charles de Guignicourt, écuyer, seigneur de La Francheville. Il était seigneur de Montigny-aux-Bois, commune de Prix.

En 1702, Claude Robin, prêtre chanoine de Braux, reconnut tenir en fief du roi, à cause de Château-Regnault, le fief de Montigny-aux-Bois, consistant en seigneurie moyenne et basse, maison, jardin, terres et prés et 124 arpents aux bois de Mohon, La Francheville et Evigny.

264. — Le 11 avril 1714, les religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre de Bouillon ont acquis au bailliage de Sedan, sur Nicolas Billot, héritier bénéficiaire de Jean Billot, greffier, une censc à Rubécourt, gros corps de bâtiment, trois écuries, granges, cour, etc.

373. — François-Christophe de Custine, seigneur de Villy et Domey, est mort à Longuyon le 4 février 1702 et fut enterré à Allondrelle.

413. — Philippe de Tiges est décédé à Petit-Failly le 29 mai 1702 et fut enterré dans l'église dudit lieu.

416. — Charles-François de Mouzay-Autrecourt avait épousé Marie-Joseph Bernard de Gorcy, dont est issue une fille Gabrielle, mariée à Longwy le 15 février 1735 à Charles Terragon, chevalier, seigneur de la Carre.

721. — *9 juin 1750.*—Vente de moitié de la seigneurie de Malandry par Théodore-François de Paul de Custine de Wiltz, à dame Marie-Thérèse de Custine, sa sœur, moyennant 35,000 livres. Marie-Thérèse de Custine de Wiltz de Brandeville, fille de haut et puissant seigneur Charles-Ferdinand de Custine, comte de Wiltz, baron d'Auflanze, mort le 21 novembre 1748, avait épousé en mars 1738 Innocent-Marie de Vassinhac, marquis d'Imécourt. Les membres actuels de la famille

Digitized by Google

d'Imécourt descendent de cette dame et le château et les terres de Malandry appartiennent encore à ses descendants de par la famille de Clermont-Tonnerre, alliée à la famille d'Imécourt.

767. — *Avril 1682.* — **Aveu et dénombrement donné par Jean de Reumont, chevalier, pour la terre et seigneurie de Blagny, le moulin sur la rivière dudit lieu, un droit seigneurial à Linay et le quart de la seigneurie d'Ecouviez.**

Jean III de Reumont, baron du Saint-Empire, épousa le 1er décembre 1650 Ursule du Hautoy, chanoinesse de Remiremont, fille de François du Hautoy, seigneur de Vaudoncourt.

1312. — Jean-Maurice de Vissec de Latude, demeurant à Sedan, et Bernard Vissec de Latude, demeurant à Carignan, étaient en 1789 seigneurs chacun pour moitié des fiefs de Maugray, Tabion et Tassigny. Bernard, vicomte de Vissec, était en outre seigneur de Pouru-Saint-Remy pour un quart.

1432. — François de Lux, né le 14 avril 1663, demeurant ordinairement à Maucourt, fut nommé conseiller au siège royal et présidial de Sedan en 1699 en remplacement de Rambour. Il avait acquis, le 31 octobre 1698, devant la justice de Corbion, le fief d'Illy, comprenant 47 arpents de terre que lui céda René d'Els. Son office de conseiller du roi et la terre et fief d'Illy furent saisis le 19 octobre 1718.

1433. — Le fief de Bresle, territoire de Noyers, lieudit entre deux ruisseaux, comprenait une pièce de pré d'environ deux fauchées, tenant de toutes parts aux ruisseaux et au chemin de Wadelincourt ; maison à Noyers, lieudit sur la Fontaine, tenant aux héritiers de Jacques Alexandre et à Jean Gilbert. Le tout fut mis en vente en octobre 1607 sur les héritiers de Mathieu Monot, sieur de Bresle, et de Marie Louis, sa femme.

1444. — Jean Gilbert, capitaine d'une compagnie bourgeoise de Sedan, né à Pouru-Saint-Remy, est mort à Sedan le 8 mai 1710, âgé de 70 ans, époux en deuxièmes noces de Claude Blocteur.

Le 11 mars 1720, Elisabeth Gilbert, fille et héritière du précédent, et François Launois, son mari, vendirent à François Leroy de la Rousselière, médecin à Sedan, le fief de Ribonet ou Ribauné, sis à Thelonne, comprenant un arpent de pré fermé de haies, budant au ruisseau, pour 100 livres et une maison devant le Four et une cense pour 3,140 livres.

Le 12 août 1736, devant Me Ponsigard, notaire à Sedan, Suzanne de Bouteville, veuve le 29 mars 1735 de François Leroy de la Rousselière, mère et tutrice de ses enfants, donna à bail la cense fief de Ribonet, ban de Thelonne.

1476. — *12 septembre 1716.* — **Aveu donné par Daniel de Jourland, seigneur de Brieulles-sur-Meuse et autres, pour partie des terres et seigneurie de Haulmé et de Bois-Jean.**

Daniel de Jourland était seigneur de Haulmé et de Bois-Jean du chef de sa femme, Anne Cola de Vely, qu'il avait épousée à Brieulles le 15 avril 1698.

Digitized by Google

1489. — *14 mars 1719.* — **Aveu donné par Philippe-François de Coudenhoven, baron de Frayture, colonel des gardes de M. le Prince de Liège, commandant de la citadelle de la ville, député de l'Etat noble du pays de Liège, comte de Looz, au nom d'Anne-Scholastique-Françoise de Custine, comtesse de Brandeville, Malandry, Moiry et autres lieux, sa femme, pour la terre et seigneurie de Moiry et pour un gagnage audit Moiry, provenant des seigneurs de Malandry.**

Philippe-François de Coudenhoven est mort à Villers-le-Rond, canton de Longuyon, le 7 mars 1726.

Anne-Scholastique-Françoise de Custine habitait Carignan en 1731.

1490. — Antoine Fransquin, seigneur haut justicier de Lamoncelle, fils de Jean et de Claude Boudeau, épousa à Sedan le 7 mai 1695, Anne Lamquin, née à Lesse, canton de Rochefort (Belgique).

Le 5 août 1715, Antoine Fransquin déclara tenir en fief moitié de la seigneurie de Lamoncelle, seigneurie consistant en haute, moyenne et basse justice ; il lui appartenait toutes les amendes et confiscations, cens et ventes, tant en deniers poules et chapons... Il y a en ladite seigneurie maison seigneuriale en forme de château, composée de plusieurs bâtiments, pavillons environnés de fossés, avec droit d'avoir un colombier dans l'étendue de la seigneurie, le tout provenant de l'acquisition qu'il a faite de Bauda et Michaux, protestants émigrés.

Le 3 avril 1718, Antoine Fransquin a acheté à Antoine-Maurice Andrieux, capitaine au régiment Dauphin, et à Marthe Deshayes, sa femme, la contre-partie de la seigneurie de Lamoncelle, 3,680 livres pour le fief et 1,320 livres pour la roture.

Le 20 août 1728, il fut autorisé par l'Archevêque de Reims à faire célébrer la messe dimanches et fêtes dans la chapelle de son château qu'il avait été autorisé à bâtir.

Le 9 février 1736, Pierre Fransquin, seigneur de Lamoncelle, fils du précédent, et Françoise-Antoinette Cabaret, son épouse, ont vendu à Pierre-Joseph de Montagnac la maison seigneuriale de Lamoncelle, droits en dépendant, moyennant 22,450 livres, y compris 300 livres pour les meubles de la chapelle.

1511. — *11 juillet 1724.* — Vente de la terre et seigneurie de Villy, par Charles de Custine, à Jean Verner-Meyer de Berlembourg de Wittgenstein, demeurant à Nancy, moyennant 15,000 livres.

Le 26 juillet 1731, Jean-Evrard, vicomte de la Fontaine d'Harnoncourt, chevalier, seigneur dudit Harnoncourt, Domey, la Malmaison, Allondrelle, Rouvrois, Terme et Frenoy, et Marie-Anne de Waha, sa femme, demeurant à Domey, ont vendu aux religieuses du Saint-Sépulcre de Charleville château ou forteresse démolie, terre et seigneurie de Villy, pour 30,000 livres.

1513. — Jean-Baptiste Aubry, né vers 1661, fit ses études à l'Université de Reims, fut reçu avocat au Parlement de Metz le 27 février 1698 ; il était avocat et procureur au bailliage de Sedan en 1721, fut nommé lieutenant général au bailliage de Mohon le 9 septembre 1726. Le 16 janvier 1745, Jean-Baptiste Aubry, seigneur de Vaudemaison et de Franchecourt, lieutenant général au bailliage de Mohon, constitua au profit de son fils Jean-Baptiste-Marie une rente annuelle de 150 livres,

Digitized by Google

à prendre spécialement sur une ferme sise à Mohon, appelée le fief lige de Mohon, dans lequel l'église est située.

1535. — Les terre et seigneurie d'Amblimont ont été données à Jean-Antoine de Vassinhac d'Imécourt, par Claude de Pouilly, veuve d'Antoine de Greffin, sieur des Fourneaux, dit de Givry, maréchal des camps et armées du roi, mort à Saint-Marceaux le 27 avril 1686, âgé de 77 ans, par son testament en date du 19 septembre 1691 ; Claude de Pouilly mourut en 1701.

M. d'Imécourt donna la terre d'Amblimont, estimée 11,000 livres, à Innocent-Marie de Vassinhac, son neveu, par acte du 5 août 1738.

1538. — Marie-Anne Poupart, veuve, le 7 octobre 1741, de Jacques Larrivé, marchand, est morte à Sedan le 18 octobre 1749, âgée de 66 ans.

4 octobre 1757. — Vente du huitième de la seigneurie de la petite Mécourt par Etienne Béchet, marchand à Sedan, et Marie-Elisabeth Poupart, sa femme (celle-ci héritière de Mme Larrivé), au profit de Jean Vissec de Latude, pour le prix de 1,400 livres.

1545. — Pierre Bourguignon, seigneur du fief de Saint-Laurent, est mort à Charleville le 7 août 1756, âgé de 35 ans.

Sa veuve, Jeanne-Louise Dugard, fille de Jean-Baptiste Dugard, directeur du Pont d'Arches, se remaria le 14 juillet 1763 à Denis de Basprez, chevalier de Saint-Louis, ancien officier au régiment royal naval cavalerie, mort à Charleville le 29 octobre 1776.

Jeanne-Louise Dugard est morte à Mézières le 15 avril 1790.

1565. — Jeanne Bourguignon, dame de Saint-Laurent, fille de feu Pierre Bourguignon, lieutenant de la grande louveterie de France, a épousé à Cheveuges, le 6 avril 1769, Joseph-Henri Maillart de Bois-Saint-Lys, chevalier, seigneur de Clouet, capitaine d'infanterie.

1575. — *Le 6 janvier 1769,* Marie-Charles-Ferdinand de Vassinhac a acquis de Jean-Baptiste de L'hostel, seigneur de la Raminoise, la terre et seigneurie des Sarts, et un pré à Euilly, pour 42,000 livres, savoir : 21,000 pour la grande Sart, ban de Mouzon, 20,000 livres pour la petite Sart, ban de Moulins (Clermontois) et 1,000 livres pour le pré.

1577.—Claude-François Collin de Curmont, avocat, ancien receveur des domaines du roi à Verdun, fils d'un receveur de l'hôtel de ville de Bar-le-Duc, a épousé à Sedan, le 31 décembre 1759, Marie-Thérèse Lamorlette, fille de Ponce-Félix Lamorlette, maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts de Sedan.

1580. — *13 décembre 1783.* — Maintien par arrêt du Conseil de Marie-Charles-Ferdinand de Vassinhac, vicomte d'Imécourt, dans la possession de la moitié de la seigneurie d'Amblimont et du fief du Sartage et dépendances ainsi que des différents droits dus sur le moulin d'Ecoute s'il pleut.

1597. — Thomas-Etienne Viot, né à Charleville le 15 juin 1735, directeur de la ville et police de Charleville, est mort en cette ville le 4 mars 1787, âgé de 51 ans et 8 mois. Il était fils de Nicolas Viot, mort à Charleville le 31 juillet 1736, âgé de 31 ans.

Thomas-Etienne Viot épousa à Charleville, le 25 janvier 1757, Marie-Julie-Renée Laramé, fille de Jean-Nicolas Laramé, seigneur de la Grange-aux-Bois (écart de Belval-Sury), et de Marie-Anne Baudet ; le mariage fut célébré par Nicolas Laramé, prêtre chanoine régulier de la Congrégation de France.

E. Henry.

Digitized by Google

CHRONIQUE

A PROPOS D'UNE CROIX DE CLOCHER

Le Musée ethnographique de la Champagne.

Dans son dernier numéro, la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* exprime le regret qu'une croix de clocher, provenant de l'ancienne église de Saint-Lambert, ait quitté Sedan pour aller dans « un musée d'un département voisin ».

Que ceux qui s'intéressent au sort des souvenirs archéologiques de notre pays se rassurent. L'objet est en bonne place.

En voyant à la vitrine d'un marchand cette croix qui pouvait être achetée par un amateur pour être enfouie dans quelque collection particulière et plus ou moins lointaine, j'ai cru faire œuvre pie en la recueillant pour la déposer au Musée de Reims.

Et, puisque l'occasion s'en présente, je crois intéresser les lecteurs de la *Revue* en leur parlant d'un projet encore à l'étude, mais dont la réalisation ne peut être longtemps reculée.

Reims tient à son rang de capitale, sinon nominale, du moins effective, d'une partie de l'ancienne Champagne. Aussi, depuis longtemps, a-t-on accumulé dans les salles de son hôtel de ville tout ce qui pouvait servir à illustrer l'histoire de la région dont Reims a la prétention d'être encore le centre commercial et intellectuel. Les collections artistiques, enrichies récemment par une splendide donation, vont trouver un abri dans les bâtiments de l'ancien séminaire.

Dans un autre local, des mieux appropriés, on réunirait toutes les séries historiques, depuis les temps primitifs jusqu'aux époques contemporaines. Ainsi serait créé le *Musée historique de Reims et de la Champagne*.

Déjà l'on peut prévoir l'intérêt puissant qu'offrirait un semblable musée. Mais je n'insiste pas, voulant me borner à indiquer la part que le département des Ardennes a déjà apportée à sa formation.

Il est représenté, aux époques gauloises et gallo-romaines, par la belle série de vases et des bijoux exhumés à Aussonce par M. Logeard, par les pièces de la collection A. Lannois, par les trouvailles de Floing. Le marquis d'Asfeld, le chirurgien Caqué, le curé Lalondrelle y ont leurs portraits peints par Wilbault, à côté de ceux des abbés Anot et Hardouin, du buste de Madame Pommery, etc.

Faisant suite à ces collections, le *Musée ethnographique de la Champagne* vaut qu'on entre dans quelques détails ; je le fais d'autant plus volontiers que j'ai eu à m'en occuper plus particulièrement.

L'idée de cette collection remonte à une douzaine d'années ; elle a été signalée à cette époque ici même (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, novembre 1898, p. 11). Depuis elle a fait son chemin, et le Musée comprend aujourd'hui près d'un millier d'objets ayant trait à la vie populaire d'autrefois.

Digitized by Google

Quantité de ces objets documentaires proviennent des Ardennes.

On ne peut qu'énumérer sommairement ceux qui ont rapport au travail manuel de la laine (vallée de la Retourne) et du chanvre (vallée de l'Aisne) ; les lampes de foyer aux formes si variées ; les vieilles coiffes : serre-tête, Thérèse blanche et noire, bonnet rond ; les anciennes mesures : pinte et cannette de Rocroi, aune portant le nom de *Paulus à Rethel ;* les « biquets » et les pierres à peser le beurre ; des horloges aux noms de *F. Raimon à Villy* et de *Nopper à Vouziers ;* des diplômes de Maître de Poste et une plaque de postillon de *Launois.*

Dans la collection des objets religieux : un bonnet de chantre de Saint-Loup-Terrier, des médailles de pèlerinages de Saint-Hubert, de Saint-Méen ; le Christ du prétoire d'Avaux, sauvé par M. Jadart. C'est là qu'on retrouve la Croix de Saint-Lambert à côté du Coq de l'ancienne église de Condé-lez-Vouziers et de la Croix du clocher de La Sabotterie, curieuse par ses inscriptions :

1705 · IEAN · WARNIER · MARECHAL
A · TOVRTRON · QVI · A · DONE · LA · CROI
ANNE · DEHAIE · SA · FÊME

Et :

LEGRAND 1822 1822
JONVAL

LE MAIRE MAIZIERE POTIER ADJOINT

Un précieux souvenir ardennais vient de m'être apporté par l'arrière-petite-fille d'Etienne Dehaye, le Procureur général syndic condamné à mort en 1794 avec les Administrateurs des Ardennes. C'est un grand portefeuille fermant à clef, sur lequel sont frappées à froid les deux lignes suivantes :

MESSIEURS LES SYNDICS DE
L'ASSEMBLEE D'ELECTION DE RETHEL

Bien d'autres pièces mériteraient aussi une mention. Mais je n'ai voulu donner qu'un aperçu très sommaire de celles qui intéressent plus spécialement l'histoire des Ardennes.

Tout en souhaitant accroissement et prospérité aux autres musées, en particulier à celui de Sedan que j'ai plus d'une fois visité, et dont je me plais à reconnaître l'intérêt local, je fais appel à mes compatriotes pour m'aider à compléter certaines séries, particulièrement celles qui ont trait au costume, aux industries familiales, aux superstitions, à la médecine populaire.

Il faut de nombreux concours pour réunir ces quantités d'objets, témoins du bon vieux temps, souvenirs matériels de la vie du peuple, représentations concrètes du folk-lore, qui n'ont une place rationnelle que dans un Musée ethnographique régional.

Dr O. GUELLIOT.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I. Notes biographiques sur le linguiste Daniel Martin.

L'abbé Boulliot, 2e volume de la *Biographie Ardennaise*, p. 476, cite de Daniel Martin trois ouvrages. Nous avons trouvé dans des bibliographies les titres de trois autres ouvrages du même auteur.

MARTIN (DANIEL), linguiste, né à Jametz, fut baptisé à Sedan le 10 novembre 1591 (1). Fils d'un marchand bourgeois, il fit ses études au collège académique de Sedan, où il prit goût au professorat.

Daniel Martin était maître de grammaire à Strasbourg quand il publia :

1° *Grammatica gallica.* — Strasbourg, 1619 ; in-8°. — 2e édition : Strasbourg, Zetner, 1632 ; in-8°, 557 pp. — 3e édition, et une autre à Douai.

2° *Favus præceptorum linguæ gallicæ.* — Strasbourg, Sartorius, 1622 ; in-8°.

3° *Acheminement à la langue allemande.* — Strasbourg, 1635 ; in-8°, 246 pp.

Item, sous ce titre : *Le Guidon allemand.* — Strasbourg, 1663, in-8°, 236 pp.

Il y a lieu de croire, dit Boulliot, que les *Règles pour l'apprentissage de la langue allemande* (Strasbourg, 1644, in-8°), annoncées dans le *Museum Britannicum*, sont le même ouvrage.

4° *Court extrait des principales règles les plus nécessaires et les plus remarquables de la langue française pour ceux qui désirent s'instruire à l'école même que chaque jour l'auteur tiendra à son propre domicile.*

Item, *Extrait court et aisé des règles totalement nécessaires pour l'apprentissage de la langue allemande*, par Daniel Martin.

Compliments ou discours et devis courtois pour toutes occurrences, subrogez en la place de quelques livrets portant ce mesme titre, mais remplis d'affectations ridicules, par Daniel Martin, Sedanois, linguiste au Lycée d'Alsace. — Strasbourg, Welper, 1635-1636 ; 2 parties in-12.

(1) Copie de l'acte de baptême de Daniel Martin :

« Le Dimanche 10ème jour dud. mois (Novembre 1591), au catéchisme du Moutier, M. de « Lestang a baptisé Daniel, fils de Barthélemy Martin, tailleur d'habits de Jamais, et de Jeanne « Fouquet, sa femme, dont Daniel Gomeret et Rachel Goffin ont été parrein et marreine. »

(Actes de baptêmes et mariages protestants de Sedan et des environs, déposés aux archives du greffe du tribunal civil de Sedan).

Digitized by Google

5° *Cabinet de l'Eloquence française en forme de dialogue... Jouxt la copie de Paris.* — 1636, in-12.

6° *Parlement nouveau ou Centurie interlinaire de devis facétieusement sérieux et sérieusement facétieux, servant de dictionnaire et nomenclature aux amateurs de deux langues, française et allemande.* — Strasbourg, 1637; in-12. [Ouvrage curieux et rare.]

7° *Donat italien (ou latin) ou Abrégé des règles claires de la langue latine avec une nomenclature des choses plus courantes (ou familières) dans l'usage quotidien — auteur Daniel Martin — Sedan, explication didactique — Les modernes haïssent les longueurs, ils aiment la brièveté.* — Cologne, Michaëlis Demenius, 1648; in-12.

Nous ignorons quand et où Daniel Martin mourut. Nous savons qu'il donna procuration pour vendre sa part d'une maison sise à Sedan, place d'Armes, n° 8, à l'angle de la rue au Beurre, à son neveu Daniel Desban (vente du 28 mars 1628). Son père avait acheté cette maison le 9 juin 1599, pour remplacer celle qu'il avait à Jametz, vendue en 1594 à Jean Lefèvre, maître arquebusier à Stenay.

E. Henry.

II. L'origine du nom de « Holly ».

La construction du chemin de fer départemental à voie étroite de Sedan à Corbion et à Bouillon, dont l'exploitation a commencé le 24 juillet 1910, a donné une certaine importance à la gare-frontière de Holly, située à l'entrée de la forêt des Ardennes et point de départ de ravissantes excursions (1). L'origine du nom de Holly est assez curieuse.

Holly, ancienne usine, écart de la commune d'Illy, existe depuis longtemps. Cette usine, transformée en filature au cours du dernier siècle, a été complètement détruite par un incendie en 1908. Il n'en reste plus qu'une belle maison d'habitation et des dépendances. Une légende veut que le comte de Chambord ait attendu dans cette maison pendant plusieurs jours, en 1855 (?), la nouvelle de sa restauration.

Jean de la Marck, seigneur d'Aremberg (2) *haut voué* de la Hesbay, seigneur de Sedan (3), considérant que ses usines étaient en ruines par suite des guerres, donna à Jean Jannot à ferme, perpétuellement, place avec *moulin appelé Hollier*, assis sur la Givonne, à charge par lui de réparer et faire marcher ledit moulin et de payer chaque année un cens de deux francs et six gros, monnaie courante. Ces usines comprenaient

(1) L'*Annuaire Matot-Braine* pour 1909-1910, publié à Reims, contient, page 1669, ces mots : *Curiosités : Roches d'Holly*. On doit dire *de Holly*, comme on doit dire *La Hatrelle*, moulin situé à peu de distance de Holly. C'est la prononciation immémoriale.

(2) D'après les auteurs, il faut écrire : d'Aremberg ; le texte usé que nous avons eu sous les yeux nous a fait lire d'Albraich.

(3) Jean de la Marck fut seigneur de Sedan de 1449 à 1454.

Digitized by Google

aussi une pilerie pour laquelle Jean de la Marck imposa une redevance de deux pots d'huile et dix-huit livres de chanvre, payable à Noël.

La date de ces conventions paraît incertaine (1); mais elles furent confirmées par Robert de la Marck le 1er octobre 1548, par-devant Jacques Philippe, notaire, et Jehan de la Val, tabellion et greffier ordinaire de la Prévôté de Sedan. Robert Faynart était alors prévôt et garde des sceaux de ladite Prévôté.

Jean Jannot ou ses descendants prirent-ils le nom de *Hollier* en échange de Jannot ? C'est possible ; car on voit dans des actes datés de 1544 que devant Jacques Philippe, notaire, et Charles Desbayes, greffier, Pierre de Vrigne et Margueritte *de Hollier*, sa femme, Jehan Henry et Méline *de Hollier*, sa femme, Nicolas Saucquay et Catherine *de Hollier*, sa femme, demeurant à Illy, tant en leur nom personnel que comme se portant forts de *Jehanne de Hollier*, leur sœur absente, ont vendu à *Jean de Hollier* dit Tranault, leur oncle, charpentier à Sedan, la quatrième partie des droits qu'ils peuvent avoir comme héritiers de leur père, *Jean de Hollier* le jeune, au *moulin de Hollier* et pilerie... à écorce et à huile, à la charge de quarante sous tournois de cens, deux pots d'huile et dix-huit livres de chanvre, payables à la recette de Monseigneur, dont la totalité dudit moulin est chargée. — Cette vente fut faite, en outre, moyennant trente livres tournois, argent de France, payables aux vendeurs, plus trente sols pour les vins.

Et enfin, le 11 mars 1544, devant les mêmes officiers de justice, Guillaume Rousselet et Jehanne de Hollier, sa femme, avant veuve de Robert de....., ont vendu à *Jean de Hollier* dit Tranault, charpentier à Sedan, la quatrième partie et en général les droits que les vendeurs ont de la succession de Jean de Hollier le jeune, avec deux septiers de grains de rente à eux appartenant par suite d'acquêts pendant leur mariage au moulin de *Holly* et pilerie à écorce et à huile..., travaillant et tournant..., et tout ce qui leur appartient du cours d'eau, sans aucune réserve, à la charge de quarante sols de cens, deux pots d'huile et dix-huit livres de chanvre et moyennant trente livres tournois d'argent franc et trente sols pour les vins (2).

*
* *

Jean de Hollier, dit Ponsart, meunier des moulins banaux de Sedan, possédait une maison à Sedan, rue du Rivage, tenant par derrière aux remparts, vers la porte du Rivage. Cette maison paraît être une partie de la maison Francourt.

Bernardin Codur, ministre protestant, demeurait dans cette maison en 1572.

(1) M. Hannedouche donne celle de 1454.
(2) Tiré des titres de propriétés du propriétaire actuel, M. Rousseau.

Digitized by Google

En 1642, cette maison avait pour enseigne « *La Sirène* » et appartenait à Marie Deltour, veuve de Jean de Hollier, qui en avait acheté partie à sa fille, Perette de Hollier, épouse de Lubin ou Rubin Barilly.

Le 30 avril 1660, Jean Barilly, l'aîné, fils des époux Barilly-de Hollier, vendit partie du moulin banal d'Illy, *dit de Hollier*, à Jean-Théodore d'Els, seigneur en partie d'Illy, qui en avait déjà une part depuis 1645.

Sur les cartes de l'époque, le moulin banal d'Illy porte le nom de *Hollier ;* plus tard, la carte de Cassini et celles du XVIIIe siècle donnent comme nom : *Holly* (moulin).

La *Géographie des Ardennes*, par Badin et Quantin, page 254, indique : Commune d'Illy, établissement hydraulique à *Holly*.

M. Jean Hubert, dans sa *Géographie des Ardennes*, passe *Holly* sous silence.

Le 26 février 1863, en l'étude de Me Pérardel, notaire à Sedan, eut lieu la vente de la filature de *Holly*, près Sedan.

Dans le *Dictionnaire des Communes de France*, par Peigné, on lit : *Holly*, commune d'Illy, filatures.

M. Hannedouche, dans le *Dictionnaire des Communes de l'arrondissement de Sedan*, publié en 1892, page 276, a orthographié plusieurs fois *Holly*.

M. Meyrac, *Géographie des Ardennes*, page 540, a écrit *Holly*.

Le rédacteur de l'Annuaire administratif du département des Ardennes pour 1902, p. 37, a écrit *Holly*.

On peut dire que toujours on a écrit : moulin de *Hollier*, puis *Holly*. C'est seulement en 1839 qu'un dessinateur, collaborateur de M. Vendol, a écrit sur la carte cantonale « Olly ». Il a oublié l'H, mais cet H il l'a placé au commencement du nom du village belge d'*Alle*, ce qui fait *Halle* au lieu de *Alle*. (Voir la carte Vendol du canton nord de Sedan.)

Depuis, l'Administration vicinale écrit *Olly*, et la Compagnie des Chemins de fer départementaux a adopté la même orthographe, qui est absolument injustifiée.

E. Henry.

CORRECTIONS

Page 95, ligne 9, au lieu de : Bibliographie et Littérature, lire : Biographie et Littérature.

Page 151, vers 7, au lieu de : *Il pleut un froid et long verglas,* lire ainsi le vers : *Il pleut un froid et lent verglas.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES DE FOND.

PAGES

Aveux (Les) et dénombrements intéressant les Ardennes, déposés aux Archives départementales de Metz. *Additions et Rectifications* (E. Henry)..... 205

Avocat (L') Benissein et les Jésuites de Charleville (Paul Collinet).....1, 42

Campagne des Emigrés dans l'Argonne en 1792 (à suivre) (A. Lapierre)..... 101, 162, 182

Cartographie (La) du département des Ardennes et des régions voisines d'après quelques ouvrages récents (suite et fin) (Ch. Houin)..... 10

Divisions (Les) administratives ayant formé circonscriptions électorales en 1789 dans le département actuel des Ardennes (A. Sécheret)..... 77

Maison (La) natale de Dom Mabillon à Saint-Pierremont (Ardennes) (Henri Jadart)..... 33

Un poète sedanais : Eugène Beauchot (1862-1890) (André Fage)..... 65, 117, 141

Une « Flave » en patois de Sécheval (Ch. Bruneau).. 177

II. CHRONIQUES.

A propos d'une croix de clocher. Le Musée ethnographique de la Champagne (Dr O. Guelliot)..... 209

Ardennais lauréats de l'Académie de Reims..... 172

Collège (Le) et l'Académie protestante de Sedan (P. Collinet)..... 53

Don d'un dessin de la bataille de Rocroi au Musée de l'Armée..... 54

Nouveau (Un) séjour aux Archives de Monaco (P. Collinet)..... 89

Nouveaux Collaborateurs de la Revue d'Ardenne et d'Argonne..... 88

Reconstitution du Syndicat d'initiative des Ardennes..... 88

Revue des découvertes archéologiques faites dans les Ardennes en 1908, avec quelques compléments sur les années antérieures (P. Collinet)... 24

Transformation des *Annales de l'Est et du Nord* **en** *Revue du Nord*..... 54

Digitized by Google

PAGES

Vente d'une croix et d'un coq de clocher provenant de l'église de Saint-Lambert..... 172

Vieux (Le) Sedan en cartes postales illustrées (Ch. Houin)..... 26

III. VARIÉTÉS.

Cloche (Une) de Rocroi (1751) à Vatigny (Aisne) (Al. B.)..... 90

Jean Bodin dans les Ardennes (rectification) (P. Collinet)..... 130

Lettre (Une) sur les victoires de Dumouriez (sept.-oct. 1792)..... 91

Note relative à l'évolution minéralogique des minerais de fer oolitiques de l'Ardenne (C. H.). 129

Notes biographiques sur le linguiste Daniel Martin (E. Henry)..... 211

Origine (L') du nom de Holly (E. Henry)..... 212

Origine (L') sedanaise de Thomas des Hayons (E. Henry)..... 27

Tableau (Un) de Jacques Wilbault, de Château-Porcien, à Ronceux (Vosges) (L. Edme)..... 128

IV. NÉCROLOGIE

M. Henri Menu (P. Collinet)..... 171

V. POÉSIES.

Ardenne (sonnet) (J.-M. Carré)..... 52

Rythmes et Rimes *(avec poésie et signature autographes)* (Eug. Beauchot)..... 142

VI. GRAVURES.

Plan et vue de la maison natale de Dom Mabillon. 35, 38

Poésie et signature autographe d'Eug. Beauchot. 142

Portrait d'Eug. Beauchot (planche hors texte)..... 65

Vue de l'ancien Collège de Sedan..... 69

VII. BIBLIOGRAPHIE.

Bulletin bibliographique des ouvrages et articles concernant les Ardennes parus en 1906 et 1907 (Ch. Houin et P. Collinet)..... 55, 92, 131

Comptes-rendus.....31, 60, 98, 139 174

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ARDENNAISES

DIX-HUITIÈME ANNÉE

1910-1911

SEDAN

IMPRIMERIE ÉMILE LAROCHE

22, RUE GAMBETTA, 22

1911

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX GÉNÉRAUX ARGONNAIS

I

Le Général de Bonnay de Breuille

I. — La famille de Bonnay.

Ce fut sous le règne de Louis XV et pendant celui de Louis XVI que l'Argonne compta le plus grand nombre de ses gentilshommes verriers dans les rangs de l'armée. Encouragés par les succès de leurs aînés, favorisés par les bourses du roi et ne pouvant tous, à cause du singulier développement de leurs familles, s'adonner comme leurs ancêtres à l'industrie verrière, ils se sentaient naturellement désignés pour la carrière militaire. Les familles de Bigault (1) et de Bonnay (2), plus fortes et aux branches plus nombreuses que les autres familles, fournirent naturellement plus de soldats, et, avec le temps, ceux-ci arrivèrent aux plus hauts grades. C'est ainsi que nous voyons dans la seule famille de Bonnay, presque au même moment, trois généraux originaires des verreries de l'Argonne : le maréchal de camp de Bonnay de Belvaux (3), né au Claon en 1717, le général de Bonnay de

(1) Pour les armes de la famille de Bigault, voir notre Notice sur Louis de Bigault de Signémont (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mars-avril 1908).

(2) La famille de Bonnay semble avoir pris le nom du bourg de Bonnay, situé en Bourgogne. D'après Didier Richier (*Procès-verbal de la Recherche de la Noblesse en 1582*, manuscrit original de la Bibliothèque de Metz, collection de Salis), les armes de la famille sont : « *De gueules à trois hures d'argent.* » Quelques branches les ont ainsi modifiées : « *D'argent à trois hures de sanglier de sable défendues du champ.* » Une autre famille originaire du Berry porta aussi le nom de Bonnay : c'est celle des marquis de Bonnay en faveur de qui un titre de Pairie-héréditaire fut créé par ordonnance du 17 août 1815. Bien qu'une généalogie atteste l'origine commune de cette maison et de celle dont nous nous occupons, nous ne croyons pas qu'il y ait entre elles quelques liens de parenté.

(3) Il y avait en Bourgogne une abbaye du nom de *Bellevaux*, à laquelle Brutin de Bonnay, seigneur de Thuirée et d'Authoison, fit plusieurs donations. C'est probablement l'origine de ce nom donné à la branche qui passa en Argonne et qui se perpétua jusqu'à la fin du XIXe siècle. Une maison du Four de Paris, sur le territoire de Vienne-le-Château et qui fut longtemps la propriété de la famille de Bonnay, est encore désignée sous le nom de château de Belvaux.

Digitized by Google

Nonancourt (1), né à La Chalade (2) en 1732, et le général de Bonnay de Breuille qui fait l'objet de cette étude.

Tous les trois appartenaient à la même famille originaire du comté de Bourgogne et qui était venue se fixer dans l'Argonne vers 1550, au moment où Henry de Bonnay, fils d'Alexandre de Bonnay, chevalier, seigneur des Trois-Bans, en Bourgogne, épousa Anne de Breuil. Le premier séjour de la famille semble avoir été Souhesme-la-Petite (3), où habitait en 1575 Adrien de Bonnay, fils d'Henry, au moment de son mariage avec Jeanne des Godins (4). Son fils Agran de Bonnay habitait Courupt (5) où il exploitait une verrerie dépendant de l'abbaye de Beaulieu (6). C'est là qu'il épousa en 1628 Chrétienne de Foucault (7), d'une famille de gentilshommes verriers, parente du maréchal de Foucault, tué à Turckheim (8).

De ce mariage naquirent six fils qui formèrent autant de souches et ajoutèrent au nom de leurs ancêtres un autre nom générique conservé jusqu'aujourd'hui. Louis, l'aîné, devint sieur de *Breuille*, probablement en souvenir de son aïeule, Anne de Breuille (9). Un de ses fils prit le titre de *Malberck* (10), qui s'est continué jusqu'à nos jours. Samuel prit le titre de sieur de *Beauchamp* (11), du nom

(1) Il y a dans la forêt d'Argonne, près de La Placardelle, écart de Vienne-le-Château (Marne), un endroit appelé Nonancourt. Ce nom semble lui avoir été donné par un membre de la famille de Bonnay.

(2) La Chalade, commune du canton de Varennes-en-Argonne (Meuse).

(3) Souhesme-la-Petite, écart des Souhesmes, canton de Souilly (Meuse). Il y avait à Souhesme-la-Petite plusieurs châteaux appartenant aux *de Saillet, de Nonancourt, de Croy, des Godins*.

(4) Des Godins : « *Gironné d'or et d'argent, à une croix pattée de sable brochante.* »

(5) Courupt, aujourd'hui écart de Futeau, canton de Clermont-en-Argonne (Meuse). Autrefois Courupt était une dépendance de Beaulieu ; une loi du 5 juin 1850 l'a réuni à Futeau dont il est distant d'environ un kilomètre. Les verreries de Courupt, qui semblent avoir été les premières de cette partie de l'Argonne, furent fondées en 1555 par suite d'une transaction de l'abbé de Beaulieu, Guillaume de La Marck d'Aremberg, protonotaire du Saint-Siège. Cette verrerie exista jusqu'en 1848.

(6) Beaulieu, commune du canton de Triaucourt (Meuse). La fondation de l'abbaye de Beaulieu remonte au VIIe siècle. Détruite pendant la Révolution, il n'en reste plus aujourd'hui que des ruines.

(7) De Foucault : « *D'argent à trois bandes d'azur coloyées en chef de trois coupes couvertes de même.* » Quelques membres de la famille de Foucault passèrent au service de l'Autriche et servirent brillamment dans son armée.

(8) Voir *Revue d'Ardenne et d'Argonne : Soldats et gentilshommes verriers*, juillet-août 1908, page 114.

(9) Ce nom s'écrivait indistinctement de Breuil ou de Breuille. Aujourd'hui l'orthographe de Breüille a prévalu.

(10) Une partie de la forêt, située entre Vienne-le-Château (Marne) et Varennes-en-Argonne (Meuse), porte le nom de Malberck. Ce devait être cette forêt qui est souvent appelée dans les actes « Le fief Malberck ». Ce nom s'écrivait aussi Malberg. Une famille du nom de Carré portait ce nom au XIXe siècle.

(11) *Beauchamp* était un prieuré de l'ordre du Val-des-Ecoliers, fondé en 1217 par Henri II, comte de Bar. Aujourd'hui c'est une ferme dépendant de Clermont-en-Argonne. On y admire encore les boiseries de l'ancienne salle capitulaire.

Digitized by Google

d'un prieuré voisin ; il est l'aïeul des de *Bonnay de Grancourt*, famille très nombreuse aujourd'hui à Bellefontaine (1), Futeau (2), Les Senades (3), Le Claon (4). Nous ne connaissons pas de postérité à Zacharie de Bonnay qui épousa en 1669 Anne du Houx (5). Par contre, Daniel de Bonnay, qui épousa en 1663 Charlotte Dorlodot (6), prit le titre de *Belvaux*, sans doute du nom de l'abbaye de Bellevaux en Bourgogne, dont la famille de Bonnay avait été plusieurs fois bienfaitrice. Sur cette branche vient se greffer à la génération suivante la branche de *Nonancourt*, représentée encore aujourd'hui par des officiers et des magistrats de haute valeur. Jean de Bonnay, qui épousa Madeleine de Bigault, donna naissance à l'éphémère branche de Verpignan, depuis longtemps éteinte. Enfin, Abraham de Bonnay, qui épousa en 1662 Anne de Condé (7), est le père d'une nombreuse postérité en Hollande et en Luxembourg. Il émigra probablement vers 1665 : sa famille s'était en effet engagée dans le protestantisme (8) et alors que ses frères abjurèrent leurs erreurs à Clermont, il n'avait pas attendu la révocation de l'Edit de Nantes pour s'exiler.

(1) *Bellefontaine*, écart de Futeau. Avant la Révolution, Bellefontaine était le siège de la paroisse et possédait une chapelle construite comme à Courupt, Troisfontaines, Le Neufour et Lochères par les soins des gentilshommes verriers.

(2) *Futeau*, commune du canton de Clermont-en-Argonne, ayant comme écarts : La Controllerie (anciennement Troisfontaines), Courupt et Bellefontaine, centre des anciennes verreries.

(3) *Les Senades*, écart des Islettes. C'est la seule des anciennes verreries qui subsiste de toutes celles que possédait la vallée de la Biesme. Une autre verrerie, à proximité de la gare des Islettes, est de construction récente.

(4) *Le Claon*, commune du canton de Clermont-en-Argonne.

(5) Sur la famille *du Houx*, voir la note annexée à la notice sur *Bigault de Signémont*, déjà citée.

(6) Famille originaire de Champagne ; séjourna en même temps dans les Ardennes et dans l'Argonne. Elle ne compte plus de représentants qu'en Belgique où elle s'appelle maintenant « de Dorlodot ». Les derniers représentants français étaient le général Dorlodot des Essarts et l'amiral du même nom, son frère. Les armes de cette famille sont : « *D'azur, à trois étoiles d'argent, posées deux et une, au croissant de même en cœur.* »

(7) *De Condé*, famille originaire de Belgique, de la ville de Condé-en-Hainaut. Ses membres portaient le titre de sires de Baillœil et de Moriamez. Un sieur Godefroy de Condé était évêque de Cambrai en 1227. Au moment de la recherche de la Noblesse, par Didier Richier, cette famille habitait les verreries de Vienne-le-Château, du Four-les-Moines, de La Chalade et du Claon. Les archives des Souhesmes (voir note plus haut), nous apprennent qu'en 1676 un Jacques de Condé, écuyer, seigneur de La Vallée, de Waly et de Dieue, fils du sieur Loys de Condé, seigneur des mêmes lieux, épousa Françoise de Saillet, fille de Jacques de Saillet, seigneur de la Petite-Souhesme. En 1604, Daniel et Osias de Condé, du Four-les-Moines, profitant d'une permission du comte de Sarrebrück, allèrent s'établir à Ludweiller dans la forêt de Warent (Allemagne) et y fondèrent les verreries de Creutzwald, ce qui valut à cette portion de la famille le nom de « Condé de Creutzwald » ou de la Croix. La famille de Condé porte : « *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux haumes d'argent et en pointe d'une hure de sanglier de même, vue de fasce.* »

(8) On trouve dans les archives de Clermont, à la date du 1er mars 1699, l'acte d'abjuration de Samuel de Bonnet et d'Elisabeth Duhoux, sa femme ; d'Elie de Bonnet, son fils, et d'Elisabeth Duhoux, sa femme ; de Madeleine et d'Elisabeth de Bonnet, filles de Samuel.

Digitized by Google

Le général de Breuille appartenait donc à la branche aînée des de *Bonnay* de l'Argonne ; sa famille était aussi l'aînée de la branche de Breuille et lui-même avait de qui tenir. Son père, Jean de Bonnay de Breuille, né le 5 avril 1727, avait été nommé capitaine au régiment de Vermandois le 27 octobre 1746, suivant le brevet signé du Roi et contresigné par d'Argenson. Devenu capitaine major au même régiment, il acheta une compagnie pour faire la guerre en Amérique. Quels furent ses exploits au Nouveau-Monde ? Guerroya-t-il avec La Fayette et les autres Français dans la campagne de l'Indépendance, ou bien alla-t-il rejoindre un autre descendant de verriers, le général Desandrouin, dans la guerre du Canada ? (1). Nous ne connaissons jusqu'à présent aucun document qui puisse nous renseigner sur cette question ; mais ce que nous savons, c'est que, de retour en France, il reçut le 1er juillet 1774 un brevet de commandant, toujours au régiment de Vermandois. A sa retraite, il revint demeurer à La Harazée, où il mourut le 4 mai 1781. Il était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De son mariage contracté à Vienne-le-Château le 16 janvier 1764 avec Nicole-Prudente de Bigault de Troisfontaines, il laissait trois fils et une fille en bas âge. L'aîné, Jean de Bonnay de Breuille, suivit aussi la carrière militaire. Il épousa à Vienne-le-Château, le 8 germinal an X, Rose de Bonnay de Nonancourt, fille de Jacques de Bonnay de Nonancourt, général de brigade d'artillerie, et de Anne de Brossard de Montigny (2). Au moment de son mariage, il était chef de brigade à la suite de l'état-major des places. Il fut lieutenant du Roi dans la place de Thionville et finit sa carrière comme colonel. Il mourut à Vienne-le-Château le 1er janvier 1818, chevalier de la Légion d'honneur. On compte un grand nombre d'officiers parmi ses enfants et petits-enfants.

(1) Suivant Didier RICHIER, la famille Desandrouin qui, au moment de la recherche de la Noblesse, habitait au Neufour, portait : « *D'azur à trois renards passant d'or l'un sur l'autre.* » Suivant d'HOZIER : « *D'azur à trois chefs d'or posées deux et un.* » Sur le Maréchal de camp Desandrouin, voir l'ouvrage de l'abbé GABRIEL : *Le Maréchal de camp Desandrouin, 1729-1792* ; Verdun, imprimerie Renvé-Lallemand, in-8°.

(2) *De Brossard*, famille originaire de Normandie. Porte : « *D'azur à trois fleurs de lys d'or, herminées d'argent, accompagnées en cœur d'une main d'or supportant un faucon d'argent.* » (Didier RICHIER). Cette famille s'est divisée en plusieurs rameaux dont les principaux sont : De Brossard, de Vraincourt, de Montigny, de la Garenne, de Beauvallon, de Bazinval. Une branche de cette famille s'est perpétuée en Normandie et a pris le titre de comte de Brossard.

Sur Jean de Bonnay de Breuille, voir *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, juillet-août 1908, page 147.

Digitized by Google

II. — Gabriel-François de Bonnay de Breuille. Ses débuts. — Premières campagnes.

Le second fils du commandant au régiment de Vermandois est celui qui nous occupe. Gabriel-François-Marie-Anne-Christianne-Joséphine-Magdeleine de Bonnay de Breüille naquit à La Harazée (1) le 15 juillet 1771. L'étrangeté de ces noms, pour la plupart féminins, s'explique par la volonté des parrain et marraine de l'enfant. Le parrain était en effet Messire Gabriel-François *de Rougé* et la marraine Marie-Anne-Christianne-Joséphine *de Croy d'Havré,* son épouse. Ces relations avec ces puissants personnages étaient alors fort recherchées; ils étaient riches propriétaires à Vienne-le-Château et les actes religieux de toute la Vallée de la Biesme témoignent qu'ils servirent de parrains et marraines dans presque toutes les familles nobles verrières du pays.

Ce haut patronage profita en particulier à la famille de Breüille et il ne fut pas étranger à l'admission des deux aînés de Jean de Bonnay aux écoles militaires.

Gabriel-François de Bonnay de Breüille fut admis le 1er septembre 1786 comme élève au corps royal d'artillerie. Le 6 avril 1788, il passait à l'école royale d'artillerie de Metz, d'où il sortait le 1er septembre 1789 comme lieutenant en second au corps des mineurs. Moins de deux ans après, le 1er avril 1791, il était nommé lieutenant en premier, puis capitaine le 1er juillet 1792. L'année suivante, le 17 juin 1793, il entrait comme capitaine en premier à la deuxième compagnie des mineurs. Alors commence pour lui une série de campagnes qui ne se terminera qu'en 1815 et pendant laquelle il fut continuellement en face de l'ennemi. C'était le moment où la France se trouvait aux prises avec toutes les puissances européennes. Les Prussiens, vaincus à Valmy, avaient dû repasser la frontière, et une armée sous les ordres du général de Custine, chargé de couvrir l'Alsace, avait occupé le Palatinat et s'était emparé de Spire, Worms, Mayence et Francfort. Le capitaine de Breüille, qui faisait partie de cette

(1) La Harazée, écart de Vienne-le-Château (Marne). Ce petit hameau, qui compte aujourd'hui une centaine d'habitants, posséda autrefois deux verreries dont la dernière a disparu au XIXe siècle. La Harazée fut longtemps desservie par les curés de Vienne-le-Château ; depuis 1734 jusqu'en 1792, elle eut des vicaires résidents dont le dernier appartenait à une famille noble verrière, Claude-Louis de Bigault de Maisonneuve, ancien curé de Boursault, doyen de Châtillon-sur-Marne. Aujourd'hui La Harazée, quoique réunie à la commune et à la paroisse de Vienne-le-Château, a encore son église et son cimetière distincts.

Digitized by Google

armée, fut envoyé à Mayence. La mort de Louis XVI eut pour effet de fortifier la coalition étrangère et bientôt les généraux de Custine et de Dampierre, placés par la Convention à la tête de l'armée du Rhin, durent céder devant les Prussiens qui s'avançaient en forces considérables. Le 17 novembre suivant, l'infortuné Custine payait de sa tête ses insuccès. Mayence avait dû se rendre et, avec ses compagnons, le capitaine de Breüille fut prisonnier de guerre. Cette épreuve devait bientôt être suivie d'une autre plus grave encore. A la suite des fatigues du siège, il ne tarda pas à tomber malade et pour rétablir sa santé s'éloigner de l'armée. Pendant ce temps, il fut destitué et remplacé à la tête de sa compagnie. L'avis de cette disgrâce imméritée lui fut donné à La Harazée. Ne pouvant se faire à cette situation et aimant par dessus tout son métier, le capitaine réclame au Ministre de la Guerre pour lui exposer sa situation et lui demander justice. Voici la lettre qu'il lui adresse le 29 frimaire de l'an II :

« Etonné de la nouvelle accablante qui m'a été annoncée par le commandant des mineurs, je ne pouvais me persuader que le certificat que je t'ai envoyé n'ait pu suffire pour ma justification ; cependant rien ne détruisant cette nouvelle, je ne puis plus longtemps garder le silence et je m'adresse avec confiance à toi pour obtenir justice. Je vais donc te mettre sous les yeux ma conduite. Quoique la partie du métier de la guerre auquel je m'étais voué ne soit pas la plus dangereuse pour la vie, elle est cependant celle qui expose le plus la santé. La mienne ne put résister à ce changement continuel du chaud au froid et réciproquement. Je tombais donc malade pendant le siège et n'étais pas encore guéri à la reddition de Mayence ; obligé de faire une très longue route et surtout très fatigante pour rentrer en France, je retombai malade à Nancy ; étant très près de chez moi, je m'y suis fait transporter pour hâter ma guérison. Mais le mal, étant trop violent, a résisté pendant quatre mois à l'art de la médecine. Enfin une convalescence, qui paraît devoir durer encore longtemps, ayant succédé à cette nouvelle maladie, je me repaissais de cette agréable idée que dans peu je pourrais rendre quelque service à ma patrie, lorsque cette nouvelle est venue m'atterrer et paralyser ma bonne volonté. Tu as un certificat qui t'assurera de ma maladie ; tu peux prendre des informations sur mon compte auprès du citoyen Merlin, de

Digitized by Google

Thionville, député, auquel j'écris en même temps pour l'informer de ma position. Lorsque tu auras vérifié tous les faits, j'espère que tu ne refuseras pas de me rendre ma place ou une équivalente. ainsi que mes appointements jusqu'au moment de mon remplacement; j'attends cela de ta justice ainsi qu'une réponse à cette lettre pour m'instruire définitivement de mon sort (1).

« G. Breuille. »

Cette réponse lui vint par Dupin, adjoint au Ministre de la Guerre, le 15 nivôse suivant. Elle porte qu' « il n'aurait pas dû être surpris de son remplacement, le bien du service exigeant que tous les officiers absents de leur poste pour quelque cause que ce fut fussent remplacés ». Cependant, il lui laisse une espérance, car, ajoute-t-il en terminant, « si tu peux produire un certificat de civisme, tu seras proposé pour être réintégré dans ta place » (2). Il fut encore un certain temps dans l'anxiété, car, bien qu'il eut produit le certificat de civisme réclamé par Dupin, ce ne fut que le 18 pluviôse de l'an III qu'il commença à entrevoir la solution de cette affaire. Ce jour-là, par une décision prise au quartier général d'Oberingelheim, par le citoyen Merlin (de Thionville), représentant du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, il fut de nouveau nommé capitaine du génie et, le 30 nivôse, le général de division de Saint-Hillier adressa aux membres de la Commission des Travaux publics « un mémoire des services du citoyen Breuille » demandant que sa place lui fut rendue.

Il fut nommé au commandement de la 6e compagnie des mineurs et rejoignit son corps qui était occupé au siège de Mayence. Nos renseignements nous permettent de donner peu de détails seulement sur son rôle dans la campagne d'Allemagne; nous savons toutefois qu'il prit une part active au blocus de la ville qu'il avait défendue une première fois et qu'il se distingua pendant les affaires de germinal et de floréal à l'armée de Mayence. En 1795, à l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, il assiste au siège de Manheim, qui fut prise et dont la citadelle fut rasée. Lui-même y fut fait prisonnier et emmené en Allemagne. Après une captivité de trois mois, sur la promesse qu'il ne porterait point les armes tant qu'il n'aurait

(1-2) Archives du Ministère de la Guerre. Section administrative. Dossier de Bonnay de Breuille.

Digitized by Google

pas été échangé contre d'autres prisonniers, il fut envoyé en France (mars 1796). Rentré au dépôt de son régiment, l'oisiveté lui pesa ; aussi, se trouvant inutile, il demanda à repartir dans sa famille. Il partit donc pour La Harazée avec un congé de trois décades, non compris le temps de la route.

Les échanges de prisonniers ayant été faits et son congé expiré, Gabriel-François de Breüille fut rappelé au service actif. Cette fois il fut envoyé d'un autre côté. Kellermann avait pris en 1795 le commandement de l'armée des Alpes et d'Italie et avait à soutenir la campagne contre des troupes bien supérieures en nombre. C'est cette armée qu'il rejoignit en 1796 et à laquelle il resta attaché pendant deux ans. En 1798, il rejoint l'armée d'Italie sous Bonaparte ; en 1799, il passe à l'armée d'Angleterre, toujours sous le commandement de Bonaparte. C'est là qu'il reçut le grade de chef de bataillon, sous-directeur des fortifications, le 21 thermidor an VII (8 août 1799). Après avoir passé quelque temps sous les ordres de Bernadotte au corps d'armée d'observation, il fait de nouveau partie de l'armée d'Italie, d'abord sous les ordres de Masséna, ensuite sous ceux du maréchal Brune ; c'est pendant ce temps qu'il dut se rendre à Milan, comme sous-directeur du génie, et qu'il se signala au passage du *Mincio* et au siège de *Peschiera* (1801). Entre-temps, il était chargé de raser les forteresses piémontaises, et c'est en s'occupant de ces travaux, où il y avait assez peu à faire pour sa réputation et son avancement, qu'il songea à rentrer en France. Il avait pour cela plusieurs raisons : sa santé était chancelante et il aurait voulu s'occuper de sa famille et de ses intérêts. C'est pourquoi le 4 fructidor de l'an VIII il s'adressait au premier inspecteur du génie, le général de division Marescot, pour « être envoyé à un poste non éloigné de Verdun, si ce n'est à Verdun même » (1). Il reçut une réponse qui lui permettait d'espérer, mais les opérations se poursuivant toujours et le forçant à rester, il adresse à son supérieur des instances plus pressantes en invoquant trois raisons : l'éloignement de ses propriétés ; sa santé ; l'attrait du séjour de Mayence qui lui convient mieux à cause de la proximité des eaux de Wiesbaden, dont les bains lui sont conseillés (2). On lui avait en effet offert quelque temps auparavant les sous-directions de Mayence et de Coblentz. Cette fois on fit droit à sa

(1) Archives du Ministère de la Guerre. Section administrative. Dossier de Breuillé.
(2) Lettre datée de Turin du 2 prairial an IX. Idem.

Digitized by Google

demande et le 21 juillet 1801 il était envoyé à Sarrelibre comme sous-directeur des fortifications. Une des raisons dont il ne parle pas explicitement dans sa demande, était aussi sans doute le projet de mariage qu'il avait formé, car il profita de ses premiers moments de liberté pour épouser, à Vienne-le-Château, le 1er décembre 1801, Innocente-Catherine de Bigault du Granrut, fille de Emmanuel-Bonable de Bigault du Granrut et de Françoise-Victoire-Charlotte Périn. Le 13 mai 1803, il reçut le commandement de l'école régimentaire du génie et des mineurs à Metz, poste qu'il quittait le 22 octobre 1805 pour être employé à l'état-major général du génie de la Grande Armée. Le 14 juin 1804, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur, récompense bien méritée quand on pense aux nombreuses campagnes qu'il comptait à ce moment.

Les trois années qu'il passa à la Grande Armée furent une des périodes les plus actives de sa vie. Il parcourut l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche presque toutes entières à la suite de Napoléon et de ses lieutenants, prenant une part glorieuse à de nombreuses batailles et assurant la sécurité des armées par la démolition des retranchements et des forteresses ennemis après le passage des Français. Nous savons par une lettre du général Marescot, datée de Brünn, en Moravie, le 14 frimaire an XIV (4 décembre 1805), qu'il dut se rendre à Insprück et là se concerter avec le gouverneur bavarois « pour assurer la démolition de tous les forts ou retranchements qui barrent les communications du Tyrol avec la Bavière ». En 1806, nous le retrouvons à *Iéna,* face aux Prussiens ; en 1807 il se trouve à *Eylau* contre les Russes unis aux Prussiens ; au mois de juin suivant, à *Heilsberg* contre les Russes. Peu de temps après, il se distingue au siège de *Graudentz,* Tous ces faits d'armes lui avaient valu la confiance des chefs de l'armée : aussi en fut-il récompensé par de nouveaux emplois. Le 29 avril 1806 il avait été nommé chef d'état-major du génie du 3e corps. Promu au grade de major du génie le 4 mars 1807, quelque temps après, le 5 juillet de la même année, il fut attaché au grand quartier général, et c'est avec ce grade et dans ces fonctions qu'il fit les campagnes de la Grande Armée jusqu'en juillet 1807. Le 8 juillet 1807, Napoléon signait le traité de Tilsitt qui assurait la paix avec la Russie et la Prusse. Nos armées purent alors prendre quelque repos. De Breüille, qui avait quitté son pays depuis deux ans, aspirait à y rentrer. Il écrivit de Berlin,

Digitized by Google

où il se trouvait, au général Marescot pour solliciter un congé « qui lui permette d'aller mettre ordre à ses affaires ». Le 14 février, ce congé, avec appointement, lui fut accordé par l'Empereur pour aller à Metz régler ses affaires. Ce congé devait durer quatre mois, mais les événements, qui se succédaient avec une rapidité étonnante, allaient en disposer autrement. Dès le 7 mars, l'inspecteur général du génie avait demandé son rappel à l'école régimentaire de Metz quand, au mois de mai, éclata la guerre avec l'Espagne.

III. — Guerre d'Espagne.

Napoléon avait son plan en s'immisçant dans les affaires de l'Espagne. Aussi le Ministre de la Guerre, en envoyant dans la Péninsule une armée composée en majeure partie, selon les Mémoires de Marbot (1), de troupes inexpérimentées et de recrues, était surtout préoccupé de les encadrer d'officiers qui eussent fait leurs preuves sur d'autres théâtres. C'est ainsi que pour l'arme du génie il fut amené à penser au major de Breüille. Depuis 1793, il était en campagne ; il avait parcouru presque toute l'Europe et il avait gagné sur les champs de bataille, dans les sièges et jusque dans les rares périodes de paix, une expérience qui lui valait l'estime de ses chefs. Il fut donc proposé tout de suite et malgré son congé comme commandant des mineurs de l'armée d'Espagne. Voici la lettre par laquelle le Ministre de la Guerre le propose au Prince, vice-connétable, major général de l'armée (2) :

« MONSEIGNEUR,

« J'ai l'honneur d'informer votre Altesse Sérénissime qui, par son ordre du 27 août dernier, a déterminé qu'un officier supérieur des mines serait employé aux armées d'Espagne.

« Monsieur le major du génie Breuille est le seul officier que je puisse désigner pour être chargé du commandement des mineurs en Espagne. Cet officier de l'ancien corps des mineurs a toutes les connaissances nécessaires pour bien remplir ce service.

« Je prie en conséquence Son Altesse Sérénissime de vouloir bien donner à Monsieur Breuille l'ordre de se rendre à Bayonne,

(1) Mémoires du général, baron de Marbot, tome II, page 3 (libr. Plon et Nourrit, Paris).
(2) Maréchal Berthier, prince de Neuchâtel.

Digitized by Google

conformément aux ordres de Sa Majesté. Cet officier, qui fait partie de la Grande Armée, se trouve en ce moment dans sa famille en vertu d'un congé de votre Altesse.... » (1).

Bientôt les ordres lui sont directement adressés et il est avisé qu' « il devra se rendre en poste à Bayonne pour y faire confectionner les outils de mines, prendre le commandement des mineurs et s'occuper de tout ce qui est nécessaire pour la formation d'un siège ».

L'armée entra en Espagne le 17 octobre 1807 ; elle y venait comme alliée soutenir la monarchie espagnole et dans le but d'envahir le Portugal. On ne se doutait pas à ce moment des difficultés qui devaient lui survenir, ni de la durée de cette expédition, où la France obtint parfois des succès partiels, mais d'où elle dut finalement sortir sans profit pour elle et après de grands désastres. Gabriel-François de Breuille devait participer à toutes ces opérations et ne quitter le pays qu'à la cessation des hostilités, c'est-à-dire en 1814.

La campagne cependant fut heureusement inaugurée pour les Français par la victoire du maréchal Bessières à Rio-Secco et la proclamation de Joseph Bonaparte à Madrid. Mais bientôt arrivèrent les premiers revers. Les Espagnols, déçus dans leurs espérances, froissés dans leur patriotisme et mal impressionnés par la tenue de nos troupes « dont la réunion ressemblait plutôt à l'évacuation d'un hôpital qu'à une armée marchant à la conquête d'un royaume » (2), se révoltèrent. Le 8 juillet 1808, le général Dupont capitulait à Baylen, et Saragosse, à moitié prise par notre armée, offrait une résistance acharnée. Il y eut alors de belles journées pour l'arme du génie placé sous la direction du général Lacoste. Les Espagnols, barricadés dans une partie de la ville, ne cédaient que pied à pied ; il fallait enlever les maisons et les rues les unes après les autres ; chaque quartier devenait une forteresse, et pour réduire les combattants, les Français durent employer continuellement la sape et la mine. Cette tache incombait au major de Breuille.

Notons en passant qu'il avait retrouvé au siège de la ville un autre gentilhomme verrier, son compatriote et son parent, Charles-François Dorlodot des Essarts, né au Neufour, à ce

(1) Archives administratives du Ministère de la Guerre. Dossier de Bonnay de Breuille.
(2) Mémoires du général de Marbot, tome II, page 3.

Digitized by Google

moment sous-officier et plus tard général du génie. Il trouva un grand dévouement parmi nos soldats, mais lui-même ne craignait pas de s'exposer parmi les premiers.

Dick de Lonlay, le seul historien où nous ayons pu jusqu'ici trouver son nom, nous raconte en ces termes une de ses prouesses : « Le 8 février (1809), notre division entière prend part à l'attaque de la rue du Cosso. Nos galeries de mines sont arrivées jusqu'aux abords du vaste couvent de San-Francisco. Le major du génie Breuille fait alors charger une mine de 3,000 livres de poudre. Afin de produire plus de résultat, on simule une attaque inverse pour y attirer un plus grand nombre d'ennemis. Des centaines d'Espagnols occupent sur-le-champ tous les étages ; nous attendons de pied ferme. Alors le major Breuille donnant l'ordre de mettre le feu à la mine, une épouvantable explosion, dont toute la ville retentit, se fait entendre, et une compagnie toute entière du régiment de Valence saute dans les airs avec les débris du couvent de San-Francisco » (1). De telles actions, se renouvelant constamment, entraînaient nécessairement l'épuisement des troupes de siège et la perte de quelques-uns d'entre eux. Aux fatigues qui causaient de graves maladies, s'ajoutaient les dangers du combat. Le général Lacoste, commandant en chef du génie, y laissa la vie. Marbot raconte sa mort en quelques lignes : « Ces travaux n'étaient pas sans de très grands dangers pour les Français, car dès que l'un d'eux paraissait, il était en butte aux coups de fusil tirés par les Espagnols cachés dans les bâtiments voisins. C'est ainsi que périt le général Lacoste au moment où il se plaçait devant une lucarne pour examiner l'intérieur de la ville » (2).

A cette époque précisément, victime sans doute de ses fatigues durant le siège, de Breüille était repris des mêmes douleurs qu'il avait déjà subies au siège de Mayence, et il avait dû demander un congé ou un emploi qui lui permit de prendre soin de sa santé. Il aurait désiré être renvoyé à l'école régimentaire de Metz ; puis, sur le rapport du chirurgien Blandin, chargé du service du génie, il avait consenti à aller prendre les eaux thermales de Bourbonne, quand survint la mort du général Lacoste. Pour lui donner sans doute un semblant de satisfaction

(1) Dick de Lonlay : *Nos Gloires militaires*, un volume in-4°, page 376. — Tours, A. Mame, éditeur.

(2) Général de Marbot, ouvrage cité, page 100.

Digitized by Google

et pour l'éloigner un instant du théâtre de la guerre, on le chargea de transporter en France le cœur du général. Obligé de rentrer bientôt en Espagne, voici comme il rend compte de sa mission :

« Pampelune, 6 Juin 1809.

« Le cœur de notre brave général Lacoste est resté entre mes mains, mais comme je vais m'enfoncer dans le midi de l'Espagne, je prends le parti de l'envoyer à Bayonne à Monsieur Bordenave. J'en ai écrit au Préfet de la Haute-Loire pour qu'il réclame le dépôt s'il le veut et qu'il en prévienne l'Inspecteur » (1).

Cette année 1809 et la suivante durent être des plus chères dans les souvenirs du général de Breüille, car ce fut à ce moment que se multiplièrent en sa faveur les marques de confiance de ses supérieurs. Le 10 mars 1809, il avait été nommé colonel, après trois ans seulement dans le grade de major, et le 2 juin de la même année, il devenait commandant en chef du parc du génie à l'armée d'Espagne ; le 22 décembre de la même année, le Ministre de la Guerre le nommait directeur du parc du génie et de l'équipage de siège de l'armée d'Espagne. Enfin, le 5 octobre 1810, il était fait officier de la Légion d'honneur. Il est bien probable que sa conduite au siège de Saragosse et dans les différents autres combats contribua pour une large part à tous ces titres et distinctions.

Il semble bien que le colonel de Breüille, dans les années qui suivirent, fut le plus souvent le chef du génie en Espagne. Les nominations de 1809 fixaient sa résidence à Madrid qui était comme le centre de son administration. Le 1er novembre 1810, il était nommé commandant du génie du centre de l'armée d'Espagne et le 11 avril 1811 il était appelé à exercer ces fonctions à *Santona*. Le 24 février 1813, il écrit de cette ville au Ministre de la Guerre pour lui demander une fois encore sa réintégration à l'école de Metz pour raison de santé :

« Depuis quinze jours, dit-il, je suis la proie d'une fièvre nerveuse bilieuse, accompagnée de tout ce qui caractérise une maladie aiguë. Ma vie a été plusieurs fois en danger. Cependant une sorte de convalescence commence à se déclarer, mais on m'assure qu'elle sera longue. Des symptômes d'anciennes maladies

(1) Archives du Ministère de la Guerre. Section administrative. Dossier de Bonnay de Breuille.

Digitized by Google

se sont manifestés, surtout une grande difficulté de respirer, suite d'un événement affreux qui m'est arrivé dans le Haut Arragon *(sic)*, après le siège de Saragosse... »

Suit un certificat de l'officier de santé.

Quel est cet événement affreux auquel il est fait allusion ici, nous n'avons pu le savoir. Sans doute une blessure ou un accident qui eut sa répercussion sur la santé de l'officier.

La campagne dura encore trois ans, pendant lesquels le colonel de Breüille resta à son poste, toujours à la tête du génie. Le 22 mars 1814, les Bourbons rentrèrent en Espagne. La guerre était virtuellement terminée ; elle le fut réellement par l'abdication de Napoléon (11 avril 1814). Aussitôt la chute de l'Empire, un armistice fut conclu entre l'armée française et les troupes confédérées. Il y avait trois ans que le colonel était presque continuellement bloqué dans Santona et six ans qu'il était en Espagne sans en sortir. De Breüille en profite pour écrire au Ministre de la Guerre et, sur le point de rentrer en France par Rochefort ou Blaye, il demande encore une fois à rentrer à Metz :

« Monseigneur, je prends la liberté d'exposer à Votre Excellence combien il serait nécessaire à ma santé extrêmement délabrée ainsi qu'à mes intérêts particuliers de retourner à Metz prendre le commandement de l'école des mineurs et sapeurs, ainsi que les autres services attachés à ce commandement qui m'était encore réservé d'après les dernières nouvelles que j'ai reçues de Paris. Une fois rendu à Metz, Monseigneur, je pourrai me livrer à la rédaction de tous les comptes que je dois de mon service à Santona, rédaction qui a été retardée par suite de ce que je n'ai reçu aucune réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence le 14 décembre dernier et dont j'ai l'honneur de lui adresser le triplicata, etc... » (1).

IV. — Restauration. — Retraite (1814-1833).

En quittant l'Espagne, le colonel de Breüille se dirigea sur Rochefort. Une lettre du Ministre l'y attendait ; elle devait lui donner des instructions sur les fonctions qu'il devait remplir à Metz par suite de la nouvelle organisation du corps royal du

(1) Lettre écrite de Santona au Ministère de la Guerre le 4 mai 1814. — Archives du Ministère de la Guerre. Dossier de Breuille.

Digitized by Google

génie. Le 22 juin 1814, il était officiellement nommé directeur de l'arsenal du génie établi à Metz ; le major Pasquier, sous-directeur de l'arsenal et directeur provisoire, devait lui remettre tous les papiers et renseignements relatifs au service. Depuis longtemps il ambitionnait ce poste qui le mettait à proximité de son pays et lui permettait de veiller à ses intérêts. Aussi en profita-t-il immédiatement pour solliciter une permission d'un mois, en observant que depuis neuf ans il n'a passé que quatre mois dans sa famille. Cette permission, demandée le 4 septembre 1814, lui fut accordée le 9. En même temps qu'il demandait cette permission, il sollicitait aussi une autre faveur du Ministre de la Guerre. Comme récompense de ses services, et aussi, sans doute, de son ralliement au nouveau régime, le Roi, par une ordonnance du 19 juillet, l'avait nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, que la Révolution avait aboli et que la Restauration venait d'ajouter à la Légion d'honneur. Cette nouvelle distinction semble lui avoir causé le plus vif plaisir ; elle flattait en lui le vieux gentilhomme attaché malgré tout aux institutions anciennes. Aussi voulut-il célébrer cet événement par une fête de famille ; c'est pourquoi, par une autre lettre datée aussi du 4 septembre, il demande au Ministre de la Guerre à être reçu dans cet ordre par son beau-père, Emmanuel de Bigault du Granrut, chevalier de Saint-Louis, ancien maréchal des logis des gardes du corps du Roi (1). Cette autorisation lui fut accordée le 20 septembre et le 4 octobre la réception fut faite dans une des salles de la maison du Granrut à La Harazée et procès-verbal en fut adressé aussitôt au Ministre de la Guerre. On se figure aisément ce que fut cette fête. Les vieux gentilshommes de la région, de tout âge et de tous noms (et ils étaient nombreux), ceux de l'ancien régime qui tenaient de Louis XVI la médaille de l'ordre royal et militaire, s'étaient mêlés à ceux qui plus jeunes avaient obtenu de Napoléon la croix de la Légion d'honneur ou bien encore à ceux qui, portés sur la liste des émigrés, avaient combattu pour leur Roi durant la Révolution dans les armées de Condé, et tous fêtaient ensemble les lauriers du nouveau chevalier. Aussi, quand le vieux du Granrut donna l'accolade à celui qui lui était uni de si près et qui avait voulu tenir de lui cette gloire, il sembla à tous ces descendants des gentilshommes verriers que l'ancien régime

(1) Lettre écrite de Metz au Ministère de la Guerre le 4 septembre 1814. Ibidem.

Digitized by Google

lui-même donnait au nouveau le baiser de la réconciliation et que par là fut renouvelé le vœu des ancêtres de travailler toujours à la gloire et à la prospérité de la Patrie.

La paix ne fut pas de longue durée, et quand l'Empereur revint de l'île d'Elbe pour reprendre le pouvoir, la France dut s'attendre à de nouvelles vicissitudes. Ceux qui avaient suivi la fortune de Napoléon pouvaient entrevoir de nouveaux horizons de gloire ; mais la coalition s'annonçait d'autant plus terrible. Quelle fut l'attitude du colonel de Breüille pendant cette période troublée que l'on a appelée les Cent Jours ? Il semble qu'il accepta le nouvel état de choses, passivement, en soldat, comme il avait accepté les transformations successives du pays depuis son entrée dans la carrière des armes. Il ne joua du reste aucun rôle dans la crise finale qui conduisit Napoléon à Waterloo ; mais on peut dire qu'il était prêt à tout événement, car, dès la reprise des hostilités, il lui fut donné un poste de confiance où les circonstances auraient pu mettre en valeur son courage et sa science militaire si, comme on le prévoyait, les alliés avaient envahi la France comme en 1792 par la Lorraine et la Champagne. Les massifs boisés de l'Argonne, dans lesquels la résistance avait été organisée lors de la bataille de Valmy, semblaient devoir arrêter longtemps l'ennemi dans leurs défilés ; aussi importait-il de fortifier ces *Thermopyles de la France*. Le colonel de Breüille fut appelé à cette mission. Le 18 mai 1815, sur la proposition du lieutenant général, comte Gérard, commandant en chef de l'armée de la Moselle à Metz, il reçut l'ordre du Ministre de la Guerre d'aller reconnaître la position militaire de la forêt d'Argonne et d'y faire exécuter les travaux nécessaires à sa défense. En même temps, ordre était donné au lieutenant général comte Vandamne, commandant en chef le 3e corps de l'armée du Nord, au maréchal de camp Nempde et au général commandant la division de réserve à Sainte-Menehould, de lui transmettre leurs ordres. On ne pouvait faire un meilleur choix, car, outre l'expérience acquise dans les campagnes d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, le Ministre comptait surtout sur sa connaissance de ce pays qui était le sien. L'invasion ayant entraîné l'armée dans un autre pays, les travaux de défense de l'Argonne ne furent pas poussés très loin, quoique l'on puisse encore en voir la trace dans la forêt ; mais les plans dressés par le colonel

Digitized by Google

de Breüille lui font le plus grand honneur et les sommités du génie militaire français ont plusieurs fois témoigné qu'il les avait en grande estime.

La bataille de Waterloo (18 juin 1815) mit fin à ces travaux. Il sembla aussi qu'elle dût mettre fin à la carrière du colonel, car le 17 août suivant il fut mis en congé par licenciement. Cette mesure pouvait être le prélude de sa retraite définitive. Les passions excitées par le revirement de la victoire étaient alors fatales à ceux qui avaient suivi la fortune de Napoléon, surtout à ceux qui, après s'être ralliés une première fois aux Bourbons, avaient de nouveau accepté de combattre sous les ordres de l'Empereur. On connait les procès fameux qui envoyèrent à la mort un maréchal de France et plusieurs officiers. Beaucoup eurent leur carrière définitivement brisée et allèrent grossir les rangs des mécontents qui aspiraient à une restauration impériale. De Breüille put craindre pendant quelque temps de partager leur sort ; mais, soit par l'influence de sa famille, soit à cause de son nom ou bien encore en considération de son rôle effacé dans les derniers événements, il ne semble pas qu'il fut inquiété. Bientôt même on le rendit au service actif ; mais le reste de sa carrière en souffrit, car, en dépit de tous les postes de confiance dont il fut honoré et bien que, depuis sa promotion au grade de colonel en 1809, il eut donné des marques incontestables de sa valeur, jusqu'à sa retraite en 1822, il n'obtint ni les grades, ni les distinctions que le Gouvernement impérial n'eût pas manqué de lui conférer. Il est vrai aussi que l'état de paix, dont la France avait si besoin, n'était point favorable aux ambitions guerrières ; aussi sa carrière se poursuivit-elle plus tranquille par une succession de postes où il montra toujours la même expérience dans l'organisation et où il mérita les meilleures notes. Réintégré au mois de février 1816, il reçoit aussitôt l'ordre de se rendre à *Neuf-Brisach* comme directeur des fortifications. Il fit un séjour assez court dans cette ville, car le 21 mai suivant il a une nouvelle lettre de service par laquelle le Roi lui confie la direction des fortifications de *Belfort*. De Belfort il s'occupait aussi des autres places fortifiées de la région ; il les visitait à des époques déterminées et devait envoyer à leur sujet des rapports au Ministre. Il passa ensuite à la direction de *Verdun*. C'est là qu'il apprit sa mise à la retraite le 19 janvier 1822. Il n'avait alors que cinquante et un ans et il aspirait à exercer les fonctions de général de brigade. On peut

Digitized by Google

juger de son désappointement par la lettre qu'il écrivit au Ministre :

« MONSEIGNEUR,

« Je viens de recevoir la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois pour m'avertir que j'étais admis à la retraite. Cette nouvelle absolument inattendue m'a fait une impression que je ne puis rendre. Je me croyais encore capable de quelques bons services, mais puisqu'il en a été autrement jugé, je n'ai qu'à me soumettre à ma malheureuse destinée qui veut que je n'ai jamais eu de tranquillité dans ma carrière militaire que ces trois dernières années. J'aurais souhaité servir jusqu'à ce que mon fils, brigadier dans les chasseurs du Cantal, fut officier. Voilà maintenant ce cher enfant abandonné si Votre Excellence ne lui accorde pas sa protection à raison de mes services et de ses qualités personnelles.

« Votre Excellence me fait espérer le grade honorifique de Maréchal de camp. Ce serait pour moi une grande consolation et pour le public une preuve que ma retraite n'est pas une défaveur. Je serai donc bien reconnaissant d'une telle grâce.

« Je suis, avec.....

« DE BREUILLE. »

Cette supplique fut accueillie favorablement, car elle porte en marge cette observation du Ministre : « A classer. Monsieur le colonel de Breuille sera fait Maréchal de camp honoraire, et au besoin on rappellerait ses anciens services, si cette mention pouvait être utile à son fils. »

Cependant comme cette affaire éprouvait quelques longueurs, il crut bon d'écrire le 1er mars une nouvelle lettre dans le même sens. Cette fois la réponse ne se fit pas attendre : c'était la retraite définitive avec le grade de Maréchal de camp honoraire. Il avait trente-huit ans de services, passés presque continuellement en campagnes de guerre.

Il se retira à La Harazée pour y jouir de son bien de famille et s'occuper de l'avenir de ses enfants. Quelque temps après, il fut élu maire de Vienne-le-Château, dont La Harazée est une dépendance. Il mourut dans sa maison de La Harazée le 5 septembre 1833, âgé de soixante-deux ans. Son corps, transporté au cimetière de la petite paroisse, repose encore à l'ombre d'un modeste monument de pierre, surmonté d'une aussi modeste croix en fer forgé.

Digitized by Google

***

Telle est la biographie du général de Bonnay de Breüille. Pour ceux qui sont curieux de poursuivre l'histoire jusqu'à l'époque contemporaine, nous allons donner quelques notes sur la descendance du général. En mourant, il laissait deux fils, Louis-Charles de Bonnay de Breüille, celui auquel il fait allusion dans la lettre que nous avons citée plus haut, et François-Bonable-Alphonse de Bonnay de Breüille.

L'aîné, Louis-Charles, que nous avons vu brigadier dans les chasseurs du Cantal, devint par la suite garde du corps du roi Charles X. Il ne continua pas la carrière militaire et donna sa démission. De son mariage avec Charlotte-Delphine Liénard, il eut deux enfants, dont l'aîné, Gabriel-Henry de Bonnay de Breüille, habita d'abord La Harazée, puis Belrupt, près de Verdun (1). Sa descendance est représentée aujourd'hui par plusieurs enfants dont les destinées ne nous sont pas actuellement connues. Nous savons seulement que son aînée a épousé le fils du héros de Sébastopol, aujourd'hui colonel Mayran de Chamisso.

En nous reportant au second fils du général, François-Bonable-Alphonse de Bonnay de Breüille, nous rentrons dans le domaine du connu. Nous eûmes en effet le plaisir d'avoir quelques relations avec le fils de celui-ci, Edouard-Gabriel de Bonnay de Breüille. Il avait fait sa carrière comme officier de l'administration des douanes. C'était un homme de grande taille, de relations affables et faciles et qui s'était acquis l'estime de tous les habitants de Varennes où il s'était retiré. Nous lui devons beaucoup des renseignements que nous avons insérés dans cette notice, et il nous était permis de croire que ses relations épistolaires auraient continué à apporter un vrai charme à nos études, si la mort n'était venue le surprendre le 21 avril 1909. Il laissait un fils, Charles de Bonnay de Breüille, marié quelques mois auparavant. La mort impitoyable devait faucher ce dernier rejeton de la branche cadette des de Breüille : il fut enlevé le 18 octobre suivant.

La famille de Bonnay compte encore quelques membres fixés en Argonne : mais la mort de Charles de Bonnay de Breüille a fait disparaître du pays qui fut le berceau de ses ancêtres ce rameau du grand arbre.

(1) Belrupt, commune du canton de Verdun-sur-Meuse, arrondissement de Verdun.

Digitized by Google

II

Jacques de Bonnay de Troisfontaines

Général de brigade d'artillerie

(1732-1814)

Parmi les nombreux soldats de la famille de Bonnay, trois en particulier se distinguèrent par leurs succès. Nous avons déjà cité leurs noms et résumé leurs états de services. Nous ne reviendrons pas sur Claude de Bonnay de Belvaux, né au Claon en 1717, retiré en 1776 comme mestre de camp de cavalerie avec le rang de maréchal de camp (1). Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit du général de Bonnay de Breüille (2). Il nous reste à parler de *Jacques de Bonnay de Troisfontaines ou de Nonancourt, général de brigade d'artillerie.*

Jacques de Bonnay naquit au Claon le 21 août 1732. Son père, Jacques de Bonnay, sieur de Nonancourt, avait épousé aux Islettes, le 26 janvier 1723, Jeanne-Marie de Bigault, fille de Jean-Jérémie de Bigault, seigneur en partie d'Avocourt, et de Geneviève de Saintignon (3). Il demeura tantôt au Claon, où il possédait une verrerie qu'il faisait valoir, et tantôt à Bellefontaine, et, par suite, ses enfants furent inscrits, les uns sur les registres de La Chalade, dont Le Claon faisait partie, et les autres sur ceux de Bellefontaine. Il en eut quatorze, dont quatre au moins

(1) Voir *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, juillet-août 1908 : « Soldats et Gentilshommes verriers », page 147.

Voici les états de services de Claude de Bonnay de Bellevaux :

Né au Claon, 21 novembre 1717, fils de François de Bonnay de Bellevaux et de Jeanne Duhoux.

Chevau-léger de la garde du Roi	4 mars	1736.
Rang de capitaine	29 mars	1746.
Porte-étendard	18 décembre	1761.
Sous-brigadier		1763.
Brigadier		1767.
Maréchal des logis	26 décembre	1774.
Mestre de camp	4 juin	1775.

Retiré avec le rang de maréchal de camp en 1776.

Il avait épousé dans la chapelle du Four de Paris, paroisse de La Chalade, Madeleine de Condé, fille de défunt Charles de Condé, sieur de Parfonrut, chevalier, seigneur de Therme, et de Marie-Anne de Bigault.

De ce mariage naquirent neuf enfants dont deux fils morts en bas âge et une fille mariée en 1790 à Charles-François de Bonnay, fils du général dont nous retraçons la carrière.

(2) Voir plus haut : *Le général de Bonnay de Breuille*, page 1-19.

(3) Famille lorraine, alliée à quelques familles nobles verrières. Porte : « *De gueules, à trois portes ouvertes à deux ventillons d'or.* »

Digitized by Google

moururent en bas âge. L'aîné, Jean-Jérémie de Bonnay de Nonancourt, continua l'industrie paternelle au Claon et eut une postérité qui compte encore aujourd'hui de nombreux représentants. Parmi ses frères, en dehors du général, l'un Nicolas, né à Bellefontaine le 9 mars 1740, devint prêtre. En 1778, il était chapelain de la ville de Clermont ; le 28 février 1780, il était nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Verdun et pourvu de la 36e prébende. Après avoir passé en exil la période de la Révolution, il fut nommé curé des Islettes le 23 janvier 1803, puis curé-doyen de Triaucourt le 28 mars 1805. C'est là qu'il mourut le 16 juin 1823.

Jacques de Bonnay de Troisfontaines était le troisième des enfants de Jacques de Bonnay de Nonancourt. Ce nom de Troisfontaines (1), qui avait été porté dans la famille de Bigault, lui fut donné pour le distinguer de ses frères ; il devait du reste le conserver pour le transmettre plus tard à ses enfants. Jacques de Bonnay est appelé de Troisfontaines et souvent de Nonancourt. Le nom de Troisfontaines a été adopté par le Ministère de la Guerre ; nous le garderons. Il semble pourtant que la famille ait pris de préférence le nom de Nonancourt (2).

Le 1er août 1745, à peine âgé de treize ans, Jacques de Bonnay de Troisfontaines s'engagea dans l'artillerie où il fut accepté comme surnuméraire. En 1746, il obtient le grade, mais seulement à titre honoraire, d'officier pointeur. Son jeune âge ne l'empêche pas de suivre les troupes dans leurs expéditions, car cette même année 1746, il prend part au siège de *Charleroi*, à celui de la forteresse et du château de *Namur* et à la bataille de *Rocoux*, sous les ordres du Maréchal de Saxe. Il est probable que cette campagne des Pays-Bas le fit remarquer de ses chefs et qu'elle eut pour résultat de le faire nommer définitivement officier pointeur le 19 janvier 1747. Ce fut avec ce grade qu'il participe en 1747 à la bataille de *Crawfeld*. Il le conserva pendant sept ans, jusqu'au 30 décembre 1754, où il fut nommé commissaire extraordinaire d'artillerie, ce qui équivalait alors au grade de lieutenant. En 1755, quand l'artillerie est organisée en bataillons, il reçoit à la date du 8 décembre un brevet de lieutenant au bataillon d'artillerie de *Menonville*. Ce bataillon étant

(1) *Troisfontaines*. Petit hameau situé dans la Vallée de la Biesme, entre Futeau et les Senades et qui s'appelle aujourd'hui *La Contrôlerie*. Il possédait autrefois une verrerie et une chapelle. Verrerie et chapelle ont disparu depuis longtemps.

(2) Le nom de Nonancourt a été adopté par plusieurs familles nobles qui n'ont entre elles aucun lien de parenté.

Digitized by Google

désigné pour la campagne d'Allemagne, Jacques de Bonnay de Troisfontaines s'y rendit et participa avec lui à la bataille de *Hastembeck,* dans le Hanovre, en 1757, sous les ordres du maréchal d'Estrées, et à celle de *Crefeld,* 1758, sous le duc de Clermont. Rentré en France, il prit part au bombardement du *Havre* en 1759. Cette même année, les bataillons d'artillerie prirent le nom de brigade. Le 13 décembre, Jacques de Bonnay entrait dans la brigade de *La Pelterie* avec le rang de capitaine. Le 15 janvier 1762, il y devient capitaine en second. Nommé capitaine en premier au régiment d'artillerie de *Besançon* le 15 octobre 1765, il passe chef de brigade ou major au même régiment le 9 mai 1773. Il avait été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 12 novembre 1770. Il devient ensuite lieutenant-colonel sous-directeur d'artillerie le 3 octobre 1784, employé dans ce grade à Port-Louis, puis à Saint-Omer. Le 1er avril 1791, il est nommé colonel et en cette qualité envoyé comme directeur de l'artillerie au dépôt de la Manche et du Calvados, à Cherbourg où il arrive le 3 juillet 1791.

Nommé général de brigade, employé à l'armée des Côtes le 8 mars 1793, il est désigné comme commandant en chef de l'artillerie de la presqu'île du Cotentin. Le 15 mai suivant il est mis en réforme ; mais quinze jours après, le 1er juin, il est maintenu dans ses fonctions à l'armée des Côtes de Cherbourg par les représentants du peuple. Il passe en campagne aux armées des Côtes les années 1793, 1794 et 1795, pendant lesquelles il s'attira les meilleures notes de ses supérieurs. Dans un rapport du 19 pluviôse an III (9 février 1795), le général Hoche écrit à son sujet : « Les connaissances et les services de cet officier me le font très considérer ». Cependant n'ayant pas été, à cause de son âge, compris dans la nouvelle organisation des états-majors, il fut de nouveau remercié le 25 prairial an III (13 juin 1795) et autorisé à prendre sa retraite, conformément aux articles de l'arrêté de Comité de Salut public du 2 prairial de la même année. Il fut remplacé par le général Hazard.

Rendant compte de ses états de service le 29 messidor an III (19 juillet), le général Aubert-Dubayet, général en chef de l'armée des Côtes de Cherbourg, disait de lui :

« Général de brigade à l'armée des Côtes le 8 mars 1793, il a continué d'être employé jusqu'à ce jour pour le service de

Digitized by Google

l'artillerie. La conduite constante et uniforme qu'il a tenue jusqu'à ce jour, n'ayant pas quitté son poste, ainsi que son fils actuellement capitaine commandant la troisième compagnie des mineurs devant Mayence, est une preuve morale, constante et politique de son patriotisme et de son parfait dévouement au service de sa patrie. Mais son âge, ses longs services et ses infirmités ne lui permettent plus de les continuer. Il ose espérer que l'on voudra bien lui accorder la retraite due à son grade. Il laisse à la justice du Comité de Salut public de la fixer comme il jugera à propos. Mais il observe qu'il est sans fortune et qu'il a une nombreuse famille à soutenir.

« J'atteste que le général d'artillerie Bonnay est digne par ses talents, ses bons et longs services, ainsi que la pureté de ses sentiments de républicanisme, d'obtenir la retraite d'un soldat recommandable à tous les titres aux yeux des vrais amis de la République.

« A Cherbourg ce 29 messidor, l'an 3 de la République une et indivisible. » (1)

Ses services effectifs étaient de cinquante ans (du 1er août 1745 au 2 août 1795) et il comptait neuf campagnes de guerre. Toutefois comme ses services ne lui furent comptés qu'à partir de ses quinze ans d'âge, sa pension fixée d'abord à dix mille livres, d'après les articles 18 et 20 du titre I de la loi du 22 août 1790, fut réduite provisoirement à trois mille francs et, à partir du 1er vendémiaire an VIII, couvertie en une solde de retraite de quatre mille francs.

Il se retira à La Harazée où il mourut le 10 mai 1814.

Jacques de Bonnay de Troisfontaines avait épousé à Vienne-le-Château, le 22 avril 1761, alors qu'il était capitaine au corps royal d'artillerie, Anne de Brossard, fille de Jean de Brossard, sieur de Montigny, et de Françoise-Louise de Bigault du Grandrut. De ce mariage naquirent dix enfants, dont Charles-François de Bonnay de Nonancourt, qui entra dans le corps royal des mineurs. C'est à lui que la lettre que nous avons citée fait allusion. Il épousa lui-même, le 11 janvier 1790, à Vienne-le-Château, Marie-Anne-Blanche de Bonnay de Belvaux, fille de Claude de Bonnay de Belvaux, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Madeleine de Condé de Parfonrut.

(1) Archives administratives du Ministère de la Guerre. Dossier de Bonnay de Troisfontaines.

Digitized by Google

A ce mariage assistaient comme témoins Louis de Bigault de Signémont, chevalier de l'ordre royal militaire, lieutenant-colonel des grenadiers royaux du régiment de la Lorraine, et Charles-François de Bigault du Grandrut, chevalier, capitaine-commandant au régiment de Besançon du corps royal de l'artillerie. De ce mariage est issue une fille Isaure, née à Thionville le 6 brumaire an VII (26 octobre 1798). Charles-François de Bonnay mourut à Metz le 10 novembre 1818. Il était retraité comme chef de bataillon du génie, chevalier de Saint-Louis.

L'Abbé GILLANT,
Curé de Buzy,
Ancien curé du Neufour.

NÉCROLOGIE

M. NICOLAS GOFFART

M. Nicolas Goffart, agrégé de l'Université, professeur et historien, né à Bulson le 26 mars 1846, est mort à Paris le 11 octobre 1910.

Il fréquenta l'école de son village, entra à l'Ecole Normale de Charleville en 1862, fut instituteur à Auflance en 1865 et en avril suivant chargé de la classe de français au Collège de Charleville.

Il entra à l'Ecole de Cluny en octobre 1866, fut chargé du cours de mathématiques au Lycée de Rouen en 1869, et fut reçu agrégé de mathématiques en 1872 avec le n° 1. Puis il acheta l'Institution Delahaye, située dans le quartier des Batignolles, à Paris, et dirigea avec succès cet établissement d'enseignement libre. Il était officier de l'Instruction publique.

Les anciens élèves de l'Ecole de Cluny l'avaient élu président de leur association et il présida pendant quelques années les Commissions d'examens pour l'enseignement primaire à l'Hôtel de Ville de Paris.

M. N. Goffart a publié diverses études scientifiques :

1° *Etude comparative du cercle et de l'hyperbole équilatère ;*

2° *Résolution uniforme des équations des quatre premiers degrés* (Paris, 1885 ; in-8°, 32 pages) ;

3° *Exposition des propriétés de la ligne droite et du plan qui*

Digitized by Google

servent de fondement à la géométrie élémentaire (Paris 1887 ; in-8°, 32 pages avec figures) ;

4° *Détermination du jour de Pâques et démonstration des formules de Gauss.*

5° *Résolutions méthodiques des problèmes d'arithmétique destinée à servir d'introduction à l'algèbre.*

M. N. Goffart est l'auteur avec son frère Emile, instituteur honoraire à Balan, de la *Monographie du canton de Raucourt* (Sedan, J. Laroche, 1889, 224 pp. in-8°). L'Académie de Reims décerna aux frères Goffart une médaille d'or de 200 francs pour cet ouvrage.

M. N. Goffart a publié dans la *Revue de Champagne et de Brie :*

1° *Précis d'une Histoire de la ville et du pays de Mouzon* (T. III de la 2e série, pp. 453, 700, 844, 881 ; T. IV, pp. 48, 124, 198, 502, 825 et 888 ; T. V, pp. 55, 418, 474, 593 ; T. VI, pp. 109 et 177). Le tout fut réuni en un volume qui, avec 100 pages d'appendice (preuves), forme un volume de 396 pages in-8° (Arcis-sur-Aube, 1894).

Ce travail, avec une *Monographie historique du canton de Mouzon*, œuvre des deux frères restée manuscrite, leur valut une médaille d'or de 200 francs de l'Académie de Reims.

2° *La Monnaie de Fumay* (T. IV. p. 696).

3° *Un Budget de la Châtellenie de Mouzon* (T. VII, pp. 81-99).

4° *Glossaire Mouzonnais* (T. VII, pp. 641 à 666, 826 à 848 ; T. VIII, pp. 161 à 186, 259 à 289, 618 à 637, 849 à 866 ; T. IX, pp. 29 à 34, 118 à 125, 181 à 198, 273 à 296, 422 à 431, 551 à 576, 688 à 742, 867 à 897 ; T. X, pp. 60 à 110, 246 à 278, 384 à 432, 562 à 568, 685 à 734 ; fin à la page 868 ; puis une partie intitulée : *Additions et Rectifications* à la page 912 ; T. XI, pp. 35 à 47 ; T. XII, pp. 395 à 426, 528 à 553. Au total 658 pages, dont 116 pages d'additions et rectifications. Malheureusement ce travail n'a pas été tiré à part.

5° *Chansons de Perrin d'Angecourt* (T. VII, pp. 682 à 706, 849 à 872 ; T. VIII, pp. 32 à 48, 109 à 118) (1).

6° *Loeium* (La Cassine) (T. VIII, pp. 355 à 358).

7° *Le livre de raison de Jean Tobie, maître d'école à Chaumont-Saint-Quentin (1725-1768)* (T. XI, pp. 685 à 756, avec tirage à part).

8° *Documents relatifs aux pays d'Yvois et Mouzon* (T. XII, pp. 818 à 829).

(1) Cf. la critique d'E. Langlois : *Les chansons de Perrin d'Angecourt*, dans *Revue d'Ard. et d'Arg.*, t. III, pp. 192-195.

Digitized by Google

M. N. Goffart a publié également dans l'*Almanach Matot-Braine*, à Reims :

1° *Notice sur Mézières et environs* (1907, p. 97 ; tiré à part, 24 pp. in-8°).

2° *La Parabole de l'enfant prodigue en patois de Bulson* (1908, p. 210).

3° *Règlement de police pour Mézières, 1668* (1908, p. 324 ; tiré à part, 16 pp. in-8°).

4° *In' bract d'Proverb' et d'Dictons en patois d'Bulson* (1909, p. 205 ; 11 pp.).

5° *Adresse à la Convention, Mézières* (1909, p. 315 ; 8 pp.).

6° *Vérification des dates des faits historiques* (1910, p. 200 ; 11 pp. in 8°).

7° *Des nautô don curé d'Bulson* (1910, p. 286, 6 pp.).

M. Goffart avait aussi collaboré à la *Revue historique ardennaise* et publié dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* une note sur le *Manuscrit d'une histoire d'Ivois-Carignan* (T. VIII, p. 203).

E. Henry.

CHRONIQUE

I. — La vente de la Bibliothèque de M. Brincourt.

Deuxième partie : Manuscrits.

Nous avons rendu compte, l'an dernier, de la vente qui dispersa la première partie des collections si patiemment acquises par notre collaborateur, M. J.-B. Brincourt (1). Cette première partie comprenait, on s'en souvient, un ensemble incomparable de livres et d'imprimés de toutes sortes sur l'histoire ardennaise et les auteurs ardennais.

Il nous faut maintenant signaler la vente de la deuxième et dernière partie de cette bibliothèque qui se fit, comme la première, à Paris, dans les salles Sylvestre, 28, rue des Bons-Enfants, les jeudi 30 juin et vendredi 1er juillet 1910, par le ministère de Me André Desvouges, commissaire-priseur, assisté de MM. Em. Paul et fils et Guillemin, libraires-experts. Le catalogue publié à cette occasion (2) annonçait la mise aux enchères de documents

(1) *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. XVI, pp. 197-200.

(2) *Catalogue de la Bibliothèque de feu M. J.-B. Brincourt de Sedan. Deuxième partie...* — Paris, Em. Paul et fils et Guillemin, 1910 ; un vol. in-8°, 52 pp.

Digitized by Google

manuscrits et lettres autographes concernant la Souveraineté de Sedan, le Duché de Bouillon, la famille des La Marck, la famille des La Tour d'Auvergne, les personnages célèbres des Ardennes, ainsi que de gravures, de portraits et d'estampes. Les deux vacations, comprenant 279 numéros, produisirent la somme de 9,825 francs, qui, ajoutés aux 20,220 francs obtenus en 1909, forment un total de 30,045 francs pour la bibliothèque mise en vente. Voici un aperçu des enchères les plus intéressantes.

La première section du Catalogue groupait un nombre considérable de documents manuscrits et de lettres autographes concernant divers personnages, ardennais pour la plupart, et différentes localités ardennaises ; les adjudications y furent activement poussées et certaines atteignirent des chiffres élevés. —Une série de 11 pièces, documents originaux sur parchemin des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, relatifs à divers membres de la *Maison d'Ambly,* fut vendue 91 francs (n° 632 du Catalogue). — La *Minute du Traité de la Capitulation d'Anvers* (23 décembre 1832), adjugée à 75 francs (n° 635). — Un lot de 11 pièces, comprenant des titres de propriété, donations, actes de ventes et d'échanges, dénombrements et documents divers sur parchemin du XIIIe siècle, concernant *Remilly-Aillicourt* [et non Alincourt, Rumilly], *Attigny, Bayonville, Château-Porcien, Rethel, Euilly, Tannay,* etc., monta à 215 francs (n° 636). — Un autre lot de 13 pièces sur parchemin du XIVe siècle, concernant *Buzancy, Coucy, Mézières, Mouzon, Rethel, Sauville, Seuil, Vaux,* etc., atteignit 265 francs (n° 637). — Une réunion de 22 pièces, documents sur parchemin des XVe, XVIe et XVIIe siècles, ayant trait à diverses localités de notre région, fut adjugé à 195 francs (n° 638). — Un dossier de plus de 140 pièces manuscrites, sur papier et sur parchemin, des XVIIe et XVIIIe siècles et début du XIXe siècle, concernant l'histoire civile, militaire, politique et ecclésiastique de différentes localités ardennaises, fut poussé jusqu'à 350 francs (n° 639). — Un autre dossier de 78 pièces, d'une grande importance pour *la Révolution de 1789 dans les Ardennes,* monta à 321 francs (n° 640). — Des copies modernes de documents anciens sur les ducs de Bouillon, la ville de Sedan, etc., vendues 105 francs (n° 641). — Un manuscrit du XVIe siècle, registre terrier des villages de *Thelines* et *Blaise* en 1539, fit 75 francs (n° 648). — Trois documents sur parchemin, concernant la *Terre et Seigneurie de La Cerleau* (1788 et 1789),

Digitized by Google

vendus 56 francs (n° 653). — Une des rares copies du *manuscrit de Jean Taté* sur l'histoire de Château-Porcien, provenant de la bibliothèque de Du Vivier père et datée de 1754, fut adjugée à 112 francs (n° 654). — Un document manuscrit de 3 pages in-fol. sur parchemin : *Roolle de la montre et reveue faicte en armes en une plaine près le village de Cheveuges-les-Sedan le 1er avril 1606, de 57 hommes de guerre à cheval... pour servir au siège de la ville de Sedan,* fut payé 52 francs (n° 659). — Des copies de chartes et de notices sur *Cornay,* ensemble 15 pièces, payées 51 francs (n° 662). — Un fort dossier, composé de *manuscrits autographes de Du Vivier père,* relatifs à ses travaux historiques et archéologiques, fut vendu 155 francs (n° 673). — Une lettre autographe, datée de Sedan, 18 février 1642, adressée par *Fabert* au cardinal Mazarin et concernant la règle de conduite qu'il a tracée aux protestants de Sedan, fut adjugée à 44 francs (n° 677). — Une autre lettre autographe du même à Mazarin, datée de Sedan, 2 mai 1660, et relative à l'acquisition de Bouillon par le roi, payée 27 francs (n° 678). — Enfin cinq autres lettres autographes du même montèrent à 110 francs (n° 679). — Une réunion de 20 pièces généalogiques des XVIIe et XVIIIe siècles, vendue 55 francs (n° 685). — Un ensemble de 21 pièces, quittances et supplique signées par *Jean Jannon,* quittances délivrées par sa veuve, etc., fut poussé jusqu'à 330 francs (n° 696). — Une lettre et un billet autographes de *Dom Mabillon,* deux billets de son décès en latin et en français, payés 40 francs (n° 708).—Un curieux et important dossier relatif à la *bataille de la Marfée* (6 juillet 1641), contenant les rôles des prisonniers de guerre et les promesses faites par eux de se présenter à Sedan et de payer leur rançon, dossier composé de 50 pièces manuscrites originales avec les signatures des officiers prisonniers, fut l'objet d'une belle enchère qui monta à 640 francs (n° 714). — Deux lettres du terroriste *Mogue* et un mémoire sur lui et d'autres révolutionnaires ardennais, vendus 37 francs (n° 725).—Un dossier de documents manuscrits et imprimés du XVIIIe et début du XIXe siècle, concernant la *verrerie de Monthermé,* se paya 53 francs (n° 726). — Un dossier de 14 pièces manuscrites, documents et lettres datant de 1696 à 1863, plus trois imprimés, concernant les *familles de Neuflize et Poupart de Neuflize,* fut acquis pour 120 francs (n° 728). — Les documents relatifs à *Sedan* atteignirent des prix assez hauts. Nous citerons particulièrement la vente au prix de 1,000 francs

Digitized by Google

d'un dossier comprenant plus de 160 pièces sur le *Collège académique de Sedan* (1602-1681) : ce fut l'adjudication la plus disputée et la plus élevée des deux ventes (n° 753) ; — une pièce in-folio sur parchemin, contenant confirmation des Lettres patentes de 1686 pour le don fait aux PP. Jésuites *des bâtiments qui servaient cy devant au Collège de ceux de la Religion prétendue Réformée,* payée 95 francs (n° 754); — et un recueil de 21 pièces manuscrites sur la *draperie de Sedan,* vendue 109 fr. (n° 758).— Signalons encore deux requêtes de 1638 adressées par la municipalité de *Wadelincourt* à Frédéric-Maurice de La Tour et à Elisabeth de Nassau pour obtenir l'autorisation d'aliéner des terres, adjugées à 58 francs (n° 767).

La deuxième vacation débuta par la dispersion des autographes concernant la famille des La Marck, au nombre de douze seulement sur le catalogue. — Une quittance de 1535, signée de *Robert III de La Marck,* seigneur de Fleuranges, maréchal de France, a été payée 27 francs (n° 769). — Un « Roolle de la monstre et reveue faicte à Vellis près Soyssons le 18 septembre l'an 1530... », document original sur parchemin, signé *Robert de La Marck,* avec cachet armorié, atteignit le chiffre de 125 francs (n° 770). — Une quittance de 1545 sur parchemin, signée de *Guillemette de Sarrebrück,* veuve de Fleuranges, avec sceau armorié, fit 110 francs (n° 771). — Une lettre de *Robert IV de La Marck* au duc de Montmorency, pair et connétable de France, datée d'Yvois 1554, fut adjugée à 85 francs (n° 772). — Enfin une quittance de rente sur parchemin, datée de 1572 et signée de *Françoise de Brézé,* veuve de Robert IV, fut vendue 30 francs (n° 773).

Les documents et autographes beaucoup plus nombreux, concernant la famille des La Tour d'Auvergne, eurent des enchères plus faibles et dépassèrent rarement une vingtaine de francs.—Citons cependant une lettre de *Henry de La Tour, duc de Bouillon,* adressée à Duplessis-Mornay, gouverneur de Saumur, qui se vendit 25 francs (n° 782). — Un dossier de 104 pièces datant de 1579 à 1620, dont 15 portent la signature de *Henry de La Tour* et cinq la signature d'*Elisabeth de Nassau,* sa femme (états des dépenses de maison, pièces comptables, quittances, etc.), se paya 43 francs (n° 797). — Un recueil de 12 suppliques adressées à *Henry de La Tour, à Charlotte de La Marck,* sa première femme, et à *Elisabeth de Nassau,* sa seconde femme, par des habitants de diverses localités de la souveraineté de Sedan, de 1592 à 1610, adjugé

Digitized by Google

à 42 francs (n° 798). — Une lettre de *Turenne,* concernant ses opérations militaires sur la Sambre, fut achetée 39 francs (n° 821). — Cinq autres lettres de *Turenne,* datées de 1660 à 1675, furent payées 36 francs (n° 822). — Une lettre de *Lucien Bonaparte,* ministre de l'Intérieur, 25 fructidor an VIII, au *citoyen Bouillon* (le duc de Bouillon), concernant la cérémonie du transfert du corps de Turenne à l'église des Invalides, monta à 33 francs (n° 834). — Un document original sur parchemin, les *Lettres patentes de 1662,* signées par Louis XIV, ratifiant le contrat fait en 1651 et 1652 avec le duc de Bouillon, qui cédait au roi la Place et Souveraineté de Sedan et de Raucourt en échange des Duchés, Pairies et Terres d'Albret et Château-Thierry, vendu 32 francs (n° 837). — Un dossier de 16 pièces, où l'on trouve notamment une Ordonnance du roi concernant les honneurs à rendre au duc de Bouillon dans son duché, 1755, et une Relation de ce qui s'est passé à l'arrivée du duc de Bouillon dans sa Souveraineté et pendant son séjour à Bouillon en 1757, a été adjugé à 40 francs (n° 838). — Un très important dossier de 128 pièces, comprenant la correspondance familiale, politique et religieuse du *cardinal de Bouillon,* neveu de Turenne, avec nombreuses lettres autographes du prélat, ne monta qu'à 51 francs (n° 839). — Un recueil de 48 pièces, relatif à *Charles-Godefroy de La Tour, duc de Bouillon,* fit 31 francs (n° 850). — Un dossier de 52 lettres, datant de 1725 à 1734, fort intéressantes pour l'histoire politique et les affaires particulières du duché de Bouillon, comprenant la Correspondance de MM. de Bessy et de Bacqueville, gouverneurs du duché de Bouillon, avec Linotte, intendant, et Regnaudin, conseiller-secrétaire du duc de Bouillon, ainsi que la Correspondance de M. Bodson, conseiller et procureur général de la Cour souveraine de Bouillon, avec le duc de Bouillon, vendu 40 francs (n° 859).

La vente se termina par l'adjudication de plus de 500 portraits, estampes et gravures, parmi lesquelles se trouvaient des pièces remarquables, achetées trop souvent au-dessous de leur valeur. — Une réunion d'environ 100 vues, cartes, plans et gravures anciennes et modernes concernant diverses villes et localités des Ardennes, a été payée 81 francs (n° 865). — Un portrait du *maréchal de Fabert,* gravé par F. Poilly, vendu 30 francs (n° 870). — Un portrait de *Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne,* gravé par Nanteuil, adjugé à 60 francs (n° 873).—Un portrait du *maréchal*

Digitized by Google

de Turenne, gravé par Nanteuil d'après Ph. de Champaigne, belle épreuve du deuxième état, monta à 115 francs (n° 874).—Un beau portrait de *Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne*, gravé par le même, épreuve avant la lettre, fut acquis pour 75 francs (n° 881). — Enfin un superbe portrait grand in-fol. du *cardinal de Bouillon*, par le même, ne dépassa pas 70 francs (n° 882).

De rares Ardennais, mêlés aux libraires et aux marchands d'estampes parisiens, assistaient à la dispersion de cette collection unique. L'éparpillement de tant de pièces précieuses est plus profondément regrettable que celui des imprimés, car ceux-ci peuvent encore se retrouver; mais il serait impossible aujourd'hui de reconstituer un ensemble aussi complet de documents manuscrits sur l'histoire ardennaise. Plusieurs amateurs de notre région ont, il est vrai, fait d'assez nombreuses acquisitions; il nous faut pourtant déplorer que de pareils trésors aient échappé à nos archives et à nos bibliothèques publiques qui semblent d'ailleurs n'avoir eu cure d'en recueillir quelques parcelles.

Ch. Houin.

II. — La provenance de la croix et du coq de clocher acquis par le Musée de la Champagne.

Dans le *Courrier des Ardennes* du 11 octobre dernier, « un archéologue » de Sedan signale que la croix et le coq dont il a été question dans la *Revue* (nos de juillet-août et septembre-octobre) ne proviennent pas, comme on le croyait, de l'église de Saint-Lambert. D'après la lettre écrite au journal, « un Monsieur » s'était rendu, il y a environ dix ans, acquéreur, à Saint-Lambert, d'une maison sur la cheminée du toit de laquelle étaient cette croix de fer et son coq. On savait qu'elle ne provenait pas de l'ancienne église du village, on ignorait son origine exacte, on supposait qu'elle avait échappé à la destruction du Prieuré de Mont-de-Jeux.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I. — Notes sur le Folk-lore de Cons-la-Grandville.

Les Sorciers.

Il y avait beaucoup de sorciers dans le pays. C'étaient les gens riches. Autrefois on tolérait cela parce qu'on avait peur; aujourd'hui on leur enverrait des coups de fusil. Ils se changeaient en bêtes : c'était de la « *physique* ».

Ils se réunissaient au Rond Bois, près de Cons-la-Grandville ; puis, par les hauteurs, ils suivaient un chemin encore tracé, et ils allaient à Gély, village aujourd'hui ruiné, entre Neufmanil et Aiglemont. Il y a un endroit où ils passaient qui reste absolument inculte, même aujourd'hui. On ne voyait rien, mais on entendait de la musique à travers les airs, tous les jours, entre minuit et une heure du matin. Une personne de foi a raconté à Mme Ninin (1) avoir vu dans les grands bois de beaux bancs, de belles tables, des fontaines : c'est là qu'ils se réunissaient.

Ils s'amusaient souvent à jouer de mauvais tours aux gens qui passaient. Ils prenaient alors la forme de chiens. Un soir, trois femmes, qui vendaient de la faïence pour vivre, revenaient de Saint-Laurent. Près des Trois-Fontaines, voilà qu'une bande de petits chiens noirs se met à les poursuivre. « Ne vous retournez pas, dit la plus vieille ; allons vite et faites le signe de la croix ». Elle recevait de gros *motya* (mottes de terre) dans les jambes, parce qu'elle causait ; les autres n'avaient rien, parce qu'elles ne disaient rien. A la fin, elles arrivent, plus mortes que vives, à la première maison de Neufmanil, où elles sont entrées toutes les trois ensemble, tant elles avaient peur. La vieille s'était retournée et avait vu un gros chien noir, celui évidemment qui l'avait *calounée* (frappée) avec les *motya* de terre. Elle était si frappée qu'elle tomba comme morte. D'ailleurs, elle se remit un peu après.

Une autre fois, un douanier qui allait de Cons-la-Grandville à Saint-Laurent, arrivé au bas de la côte des Trois-Fontaines, sentit que sa main était prise. Il s'en allait vite, et le chien sorcier, sans le mordre, lui tint la main jusqu'à la première maison de Saint-Laurent ; là il disparut. Il est tout à fait ennuyeux que le douanier

(1) 86 ans, dite « la Soquette ». Elle est née dans le pays et ne l'a pas quitté. Elle est très gaie et très alerte : elle aime à raconter.

Digitized by Google

n'ait pas eu sur lui un *ferrement* (instrument en fer), parce que ces chiens, aussitôt que leur sang avait été versé, si peu que ce soit, étaient obligés de reprendre leur forme naturelle.

Pour Mme Ninin, tout cela est parfaitement exact. C'est de la « physique ». C'étaient les gens riches qui s'amusaient aux dépens des pauvres : aujourd'hui, ils n'osent plus, tout simplement.

La Jeunesse.

Il y avait à Cons-la-Grandville un *maître garçon* et une *maîtresse fille*. Ils étaient chefs de la Jeunesse. Il y avait un sergent de la Jeunesse, avec une *canne-major* ornée d'un *flot* (qui faisait la joie des villages environnants). Le sergent allait avec la musique chercher la maîtresse fille chez elle : il l'amenait sur la place, où le maître garçon l'attendait. Alors on dansait : seuls avaient le droit de danser ceux qui avaient acheté les danses. Les étrangers n'auraient pas osé s'y risquer. Ce n'est qu'après les premières danses que le sergent proclamait :

Aprotyè, mèsyu lèz étranji,
j' vous défends d' dansi
la pip' a la gueule
sabre au cul
baton piku
pougn' ta kaval',
mordyeu dache.

Pougn' ta kaval', etc., veut dire : *Empoigne ta cavalière, mordieu, et danse.*

Le sergent allait aussi *répéter les droits,* c'est-à-dire ramasser l'argent des danses. Les prix variaient : tantôt on avait une danse pour cinq francs, tantôt pour deux sous.

Quand il y avait un mariage, le sergent de la Jeunesse était là aussi ; il allait chercher la mariée et, au sortir de l'église, il criait : « Vive la noce ! » On payait encore, et les étrangers payaient davantage : *On z achtwa lès filles.*

Ces coutumes semblent avoir été ridiculisées par les gens des villages voisins, surtout de Saint-Laurent. Elles sont complètement abandonnées. (D'après Mme Ninin.)

L'aubépine.

Si l'on était dans les champs surpris par l'orage, on prenait une branche d'aubépine et on disait :

« *Abrèpine, jè tè kè (cueille), jè tè prends, et si jè meurs avô lè champs, tu mè servira dè bon Saint Sacrèment.* »

Digitized by Google

L'habit Gilbert.

Un nommé Gilbert, de Gernelle (?), avait, paraît-il, un magnifique habit bleu ciel. On avait pris l'habitude de dire, quand le ciel était sans nuages : « Tiens, l'habit zilbèrt est au ciel. » Mme Ninin le dit encore. Elle affirme avoir connu le petit-fils dudit Gilbert : mais le fait que l'article partitif est supprimé semble indiquer que cette expression a une certaine antiquité.

Les mois et les oiseaux.

Au mois d'avri(l), — les oiseaux font leurs nids.
Au mois de maï, — ils sont tout faits.
Au mois de juin, — ils sont tout pleins.
Au mois de juillet, — ils ont leur plumet.
Au mois d'août, — ils volent partout.
Au mois de septembre, — ils mèttont à bandes.
C'est l'alouette — qui chante la messe.
C'est l' pinson, — qui la répond.
C'est la mésange, — qui va à l'offrande.
C'est l'osku, — qui dit qu'on ne chante plus.

(*Osku*, osse-cul, qui remue son derrière : bergeronnette.)

Ces poésies sont la plus pure fleur du lyrisme ardennais : il ne s'élève jamais plus haut.

Remèdes populaires.

Remède contre les *tournures* et *fourtrons* (panaris) :

On prend un escargot, on l'écrase avec la coquille (« l'*écargne* ») et on le met le soir sur le panaris. Le lendemain, ce dernier est percé.

Pour guérir les douleurs, on se frotte énergiquement avec des orties la partie malade. Mme Ninin a eu des douleurs à la jambe : elle s'est *échaudée* et elle est guérie maintenant.

Tous les ans, on va saluer Mars en ces termes. On monte tout en haut des roches et on crie :

« *Mar, èj tè salue, èj tè dmand' dè n' mi m' faire un' pu grande crèvasse què j' n'en ai un' au bas d' la boudrule (nombril).* »

(D'après Mme Ninin.)

Ch. Bruneau.

Digitized by Google

II. — Quelques mots sur le Pouillé du diocèse de Verdun.

Dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (n° de juillet-août 1910), M. C. G. a publié trois pages sur le Pouillé du diocèse de Verdun.

Le premier et le quatrième volumes de cet ouvrage intéressent particulièrement les lecteurs de la *Revue* à cause des paroisses riveraines du département des Ardennes.

Nous avons remarqué dans le quatrième volume de cet ouvrage quelques légères erreurs qu'il nous paraît utile de rectifier.

A la page 61, article concernant Alexis-Madeleine de Vassinhac d'Imécourt, il est inexact de dire qu'elle était fille d'Innocente de Cereis. Nous avons écrit, p. 141 du t. XVI de la *Revue*, qu'elle était petite-fille du pasteur Ph. Jenoteau, qui desservait l'église de Falaise. Elle était fille de Marie Jenoteau, baptisée à Sedan le 6 avril 1667.

Nous profitons de l'occasion pour rectifier l'erreur commise par nous-même, p. 142 du même tome, où nous avons dit que l'on voyait dans l'église de Juvigny la pierre tombale de l'abbesse Alexis-Madeleine. Actuellement, cette pierre tombale se voit dans la chapelle du château de Louppy-sur-Loison ; on voit aussi dans le même château un beau portrait de cette abbesse.

Marie-Louise-Victoire de Vassinhac d'Imécourt, qui succéda à Alexis-Madeleine, était sœur de la précédente, mais de père seulement. Sa mère était bien Innocente de Cercey.

M. H. Vincent a publié, dans la *Revue historique ardennaise* (t. XVI, p. 288 à 291), les noms des deux épouses de César-Hector de Vassinhac d Imécourt, père des deux abbesses d'Imécourt.

P. 289, à l'article Dun-sur-Meuse, l'abbé Gillant cite :

J.-B. Henriquez, religieux antoniste, né à Dun le 6 octobre 1721, auteur d'un abrégé de l'Histoire de Lorraine, et Jacques Henriquez, prieur curé de Sorcy (Ardennes), auteur de plusieurs ouvrages sur la chasse et la pêche, etc. Nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu un prieuré à Sorcy (Ardennes) ; quant à l'auteur d'ouvrages sur la chasse, la pêche et les eaux et forêts, il avait pour prénom *Jean ;* il naquit à Dun le 5 juin 1728. On trouve la biographie de ce personnage dans la Biographie générale Didot.

P. 461, en note, M. Gillant écrit que d'Estagniol (Jacques-Louis-Antoine-Marie), né à Sedan le 30 octobre 1734, curé de Cesse,

Digitized by Google

resta curé de Cesse pendant la Terreur et retourna probablement dans sa famille pendant la Révolution.

Ces quelques lignes sont contredites par l'occupation de la cure de Cesse en 1791-1793 par J.-B^te Lecuy, né à Carignan.

Feu M. l'abbé Hubignon a extrait des archives des Ardennes la note suivante : « D'Estagniol (Jacques-Louis-Antoine-Marie), curé de Cesse, émigra ; ses biens furent vendus en mars 1793. En floréal an X, il était retiré à Saint-Martin ; à cette époque, il a fait l'acte de soumission prescrit aux prévenus d'émigration ».

Nous trouvons dans le *Pouillé* quelques renseignements sur des prêtres d'origine ardennaise :

A Avioth, l'abbé Jacquemin, né à Bazeilles, auteur d'une notice sur Avioth ; à Romagne-sous-Montfaucon (p. 411), Jean-Baptiste Rigot, né à Vandy, victime de la Révolution, mort curé de Romagne en 1831 (1) ; à Beaufort, Jean Farinet, ancien moine de Mouzon ; à Moulins et Pouilly, Anselme Noël, né à Tétaigne le 10 février 1750, mort à Pouilly, curé de cette paroisse ; à Olizy, Nicolas Quinet, ancien curé de Moiry, mort en 1822 [nous avons parlé de ce prêtre dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* t. XVI, p. 141] ; à Pouilly, en note, Louis-Mathias du Houx, curé de Rocroy en 1775, né à Courupt, mort doyen d'Ay le 21 mai 1809.

E. Henry.

(1) M. l'abbé J.-B.-A. Gillant a publié la biographie de J.-B. Rigot dans le bulletin du diocèse de Verdun, tirage à part.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

NOTES sur le PATOIS DE GESPUNSART [1]

J'emprunte encore au « *Qué disse?* » le récit qui va suivre. Je n'ai eu aucun scrupule à le modifier dans les détails, puisqu'il n'est pas purement populaire. Mais les expressions et les prononciations indiquées ont été entendues toutes et notées sous la dictée à Gespunsart même. J'y ai passé deux jours à étudier le patois : Mme Veuve Ninin (65 ans) s'est fort aimablement prêtée à mes recherches. Tous les mots patois cités sans indication proviennent de Gespunsart et représentent la prononciation de Mme Ninin. J'ai interrogé aussi ses deux fils, sa fille, et diverses personnes qui ont pris part à notre conversation.

J'emploierai dans ma transcription les mêmes signes que dans « *Yok dè Sètchfô* » (*Revue d'Ardenne et d'Argonne,* n° de septembre-octobre 1910, t. XVII, pp. 177-181).

Je n'ai pas besoin de reproduire ici les indications générales que j'ai données sur la prononciation des patois ardennais. Mais le patois de Gespunsart présente quelques caractères particuliers.

Voyelles.

Non seulement *an* devient *a,* comme à Sécheval, mais la dénasalisation atteint la voyelle *in* dans quelques mots très usuels, et l'on entend un *ê,* très fermé, à demi nasal.

Les voyelles longues et fermées *ô, ê, eû,* en toute position, se *brisent,* pour ainsi dire, de sorte que l'on distingue nettement deux voyelles.

1° *ê* devient *êè :* une *lantêèrn* (lanterne) ;
ô devient *oô :* il est *foôr* (fort) ;
eû devient *eœ :* un *mateœr* (menteur).

(1) En patois « *Chponsâr* » ; gros village de plus de deux mille habitants, à douze kilomètres de Charleville ; il est situé sur la frontière belge, au fond de la vallée de la Gouttelle, qui aboutit à Nouzon.

Digitized by Google

2° Dans d'autres conditions, mal définies, un *a*, très léger, apparaît devant les voyelles longues *ê, ô* :

une *baétiz'* : une bêtise ;

je veux *saorti* : sortir.

3° On distingue souvent, après l'*ê*, un léger *y* (un *cârèy*, un curé ; la *tèyt*, la tête). Après *eû, ô, û*, on entend un léger *w* (*n'û mi pew*, n'aie pas peur ; il fait *tyow*, il fait chaud ; *sa puw*, cela pue). Mais le *w* ne se trouve jamais qu'à la finale d'un mot : *dew fwa*, deux fois. Au contraire, le *y* se présente après des voyelles intérieures suivies de consonnes.

4° Une voyelle *brisée* peut être suivie d'un *y*, ou d'un *w* : où est-ce que vous *irêèy ?* (irez) ; un nœud : *nœew*. Dans ce cas il peut se produire un groupe de trois voyelles : j'ai noté *oyaôw* (*hoyau*), *faéy* (le temps qu'il *fait*). Dans les mots très usuels, le groupe se réduit à deux voyelles par la chute de la voyelle intérieure : un *klawtœ* (*clauteux*, cloutier) ; la *mayjou*, la *maison*. Ces exemples sont très rares.

Ces faits sont inconscients. Ils varient avec l'attention du sujet et la rapidité du discours. J'ai pu noter, à trois reprises différentes, les trois prononciations, *mêjou, mayjou, mèéyjou* (maison). Voici quelques chiffres, qui peuvent donner une idée de la fréquence du phénomène et de l'importance relative des divers groupes. J'ai entendu :

eû = *eœ*, 20 fois ;		
ô = *oô*, 9 fois ;	ô = ao, 82 fois ;	
ê = *êè*, 43 fois ;	è = aè, 27 fois.	

Consonnes.

Le groupe *ty, dy* prend parfois à Gespunsart un son sifflant *ts, dz*, mais les consonnes prononcées sont l'*s* et le *z* du français.

Le son *ch*, dans *chose* (*chôz*) n'est pas exactement le *ch* que nous employons. La langue touche largement le palais ; le son, mouillé, est intermédiaire entre le *ch* français et le *ch* allemand de *ich*. C'est un *ch* mouillé.

Le *j* du mot *mayjou* a un son intermédiaire entre *j* et *z*.

Remarque. — Tous ces faits sont communs à la prononciation de Mme Ninin et à celle de ses fils. Ceux-ci confondent le son *an* et le son *on* (*sang* et *son*) d'une manière fréquente (en « *dijon* »). Je n'ai jamais noté cette confusion chez Mme Ninin.

Digitized by Google

Vî trû dè Chponsâr.

Gn'ava d'da l'ta a Chponsâr un' oum', rûzèy coum' in rnâ, k'ou z'apla l'Mâyon. Tamint' fwa i tua dè cotyou — s'èta sa mètî — k'i vada â klaôtœ dou viladz.

Bèn atadu gn'ava dè canl' da lè Bigâ, ki n'èl payin mi. I n'sava lir du tout', è co mwin écrir, — mé sa n'èta mi bin counu. Can i vada yôk a craéydi, i fèja dè kraôyon su lè planty dè sa udz : s'èta sa rjît. I s'i rcounicha avè sa : i n'ava mi bèzwin d'ot' chôz.

Da sè canl' gn'ava un buvœ ki li dva dèpwi lonta trwa lîv è chi lyar d'saoussis' ; è i n'pârla jamé d'payi. El pèr Mayon, ki trouva l'ta lon, li di coum' na un' fwa :

— E bè ! Clîbot', can yès kè tu m'dounrè mè trwa lîv è chî lyar kè tu m'dwa ?

— S'è ti k'èj tè dwa yôk, mi, Mayon ?

— Alon, èn fèy mi l'Nonôr. Tu saèy bin k'tu m'dwa mè saoussis', kè tu z é galoufé.

— A ! Mayon, sa n'è mi vré : dzè n'tè dwa rin du tout'.

— Couma ! è ! galapya ! tu n'mè dwa rè ! E bin ! tu l'warè la smèn' ki vè, a la vil'. Tu vinrè t'arandzi avè l'juj' dè péy.

— Dyè m'fou d'ti, pi co d'ta juj dè pé ; dyé sé bin k'jè n'tè dwa rin ; è pi tu n'sarô l'prouvé : tu n'è pon d'èrdyît, tu n'è rin mârké.

Vieux conte de Gespunsart.

Il y avait *dedans* le temps à Gespunsart un homme, rusé comme un renard, qu'on appelait le Mayon. *Maintes* fois il tuait des cochons (c'était son métier), qu'il vendait aux cloutiers du village.

Bien entendu il y avait des *canles* (mauvaises pratiques) dans les *Bigâ* (1), qui ne le payaient pas. Il ne savait lire du tout, et encore moins écrire, — mais cela n'était pas *bien* (très) connu. Quand il vendait quelque chose à crédit, il faisait des *crayons* (traits à la craie) sur les planches de sa *huche :* c'était son registre. Il s'y reconnaissait avec cela : il n'avait pas besoin d'autre chose.

Dans ses *canles* il y avait un ivrogne qui lui devait depuis longtemps trois *livres* (francs) et six *liards* de saucisses ; et il ne parlait jamais de payer. Le père Mayon, qui trouvait le temps long, lui dit comme cela une fois :

— Eh bien ! Clibotte, quand est-ce que tu me donneras mes trois *livres* et six *liards* que tu me dois ?

— *C'est-il* que je te dois quelque chose, moi, Mayon ?

— Allons, ne fais pas le *Nonore* (l'imbécile). Tu sais bien que tu me dois mes saucisses, que tu as *bâfrées* (mangées goulûment).

— Ah ! Mayon, cela n'est pas vrai : je ne te dois rien du tout.

— Comment ! Eh ! *galapia* (galopin), tu ne me dois rien ! Eh bien ! tu le verras la semaine qui vient, à la ville (Charleville). Tu viendras t'arranger avec le juge de paix.

— Je me fous de toi, puis encore de ton juge de paix ; je sais bien que je ne te dois rien ; et puis tu ne saurais le prouver : tu n'as point de registre ; tu n'as rien marqué.

(1) *Bigâ* : surnom des gens de Gespunsart.

Digitized by Google

El pér Mayon, in pô anoyî, èrsondy tou d'in kaô k'sa garson apèrna a dyoué d'la flût'. I mèta sè pàpî d'muzik' dèda la tirwar dè la udz.

— E bin ! i di coum' na ou Clibot', a ! tu crwa sa, ti, ti conbalos' ! E bin ! tu t'fou dou cafarin da lè zè ! Dyé n'sé s'kè nô Batis' a mi ta cont', mé il è fé ; dy'a saô sûr.

A dijon sa, il ouvrè la tirwar, i pra un' fèy dè muzik, yôk coum' un' polka, è i li four' dèzou sa dèfignou.

— Tin ! vèlla, ta cont', dit-i, a li bouran l'papî dzou sa né ; i m'sanla bê k'il éta prè.

El pôv' vèra d'Clibot', ki n'sava ni A ni B, lou non pu, mê ki n'pèla mâ dèl dèr, a wòyan tout' lè not' dè muzik bin aligni, il è compri k'il èta dyîl, è i fèja acrans' èd'lir.

— Tin ! bè wi, dit-i, s'è vré tout' min-m', sè bin ma cont', dyè n'm'a souvnô pu.

E l'Mayon, a mètan sa dwa dèssu tou sè pti mâchurya la, i di ou Clibot' :

— E bin ! s'è ti bê ta cont' ? Tu wa bin k's'è trwa lîv è chî lyar k'tu m'dwa. Si tu n'mè l'è mi payi d'isi lundi, tu z'arè èn' fagé d'l'ûsyi.

Dy'arô volu k'vou zarî vu l'Clibot' ; il è vaôy, tou dyîl d'awa èrniyi sa dèt' ; è il è payi, pask'il è yu pœ d'alé tyû l'juj dè pé.

Le père Mayon, un peu ennuyé, *resonge* tout d'un coup que son garçon apprenait à jouer de la flûte et mettait ses papiers *de* musique *dedans* le tiroir de la *huche*.

— Eh bien ! *il dit comme cela au Clibotte,* ah ! tu crois cela, toi, gros malin ! Eh bien ! tu te fous du *cafarin* (1) dans les yeux ! Je ne sais [où] est-ce que notre Baptiste a mis ton compte, mais il est fait ; j'en suis sûr.

En disant cela il ouvre le tiroir ; il prend une feuille de musique, quelque chose comme une polka, et il lui fourre sous sa *hure* (2).

— Tiens ! le voilà (3), ton compte, dit-il, en lui bourrant le papier sous son nez ; il me semblait bien qu'il était prêt.

Le pauvre verrat de Clibotte, qui ne savait ni A ni B, lui non plus, mais qui ne pouvait mal de le dire, en voyant toutes les notes de musique bien alignées, *il* a compris qu'il était *gilles* (roulé), et il faisait semblant de lire.

— Tiens ! bien oui, dit-il, c'est vrai tout de même : c'est bien mon compte ; je ne m'en souvenais plus.

Et le Mayon, en mettant son doigt *dessus* tous ces petits *machuriats* (4) là, *il* dit au Clibotte :

— Eh bien ! c'est-il bien ton compte ? Tu vois bien que c'est trois *livres* et six *liards* que tu me dois. Si tu ne m'as pas payé d'ici lundi, tu auras une tartine de l'huissier.

J'aurais voulu que *vous auriez vu* le Clibotte ; il est parti, tout *gilles* (tout bête) d'avoir renié sa dette ; et il a payé, parce qu'il a eu peur d'aller chez le juge de paix.

(1) *Cafarin* : c'est la pâte légère avec laquelle on fait les gaufres.
(2) *Défignou :* dèfigni, creuser avec le groin, en parlant du sanglier.
(3) *Vé l'la* : vois-le là, ton compte.
(4) *Machuriats*, de *mâchuré*, salir. Désigne tout ce qui est noir.

Digitized by Google

***

Le Vocabulaire du Patois de Gespunsart.

Je n'ai point l'intention de faire ici œuvre de savant. Si le lecteur s'intéresse spécialement à l'étude des patois, je le renvoie — par avance — à un ouvrage que je prépare sur les Patois de la Vallée de la Meuse. Je voudrais seulement, dans cette Revue, donner à des Ardennais une idée un peu précise de l'origine de ces mots ardennais que nous employons tous, plus ou moins, — souvent sans nous en douter. Il n'y a guère d'Ardennais qui ne mette sa « *buse* » (1) dans les grandes occasions, et qui ne se sente quelquefois un peu « *darne* » (2). Je me doutais bien que « *buse* » n'était pas dans le Dictionnaire de l'Académie; mais je tenais fermement le mot « *darne* » — il y a trois mois encore — pour un mot français. C'est du plus pur ardennais.

Pour la clarté de l'exposition, je distinguerai deux groupes différents de mots :

I. — Un fonds de mots anciens. Quelques-uns de ces mots, comme « *darne* », n'ont jamais existé en français; d'autres, comme « *buse* », ont été communs autrefois au français et à notre dialecte, mais le français actuel ne les connaît plus.

II. — Un ensemble de mots relativement récents, que le patois a dû forger, ou emprunter, — mais en modifiant leur forme ou leur sens, — pour désigner des objets nouveaux, ou exprimer des idées nouvelles.

Ces deux groupes de mots correspondent aux deux forces qui dominent tous les faits du langage — et tous les faits sociaux : l'*habitude,* force conservatrice, et la *mode,* force créatrice. L'une tend à maintenir les appellations anciennes ; l'autre remplace les mots usés et devenus banals par des termes neufs et expressifs. Ces deux forces ont agi en patois et en français d'une manière indépendante : elles sont la cause de toutes les divergences que nous étudierons. Mais le patois a subi de bonne heure l'influence du français, qui a diminué sa vitalité et sa puissance créatrice ; aujourd'hui, avec la diffusion de l'instruction et des journaux, c'en est fait de sa vie propre.

(1) *Buse.* Mot d'origine flamande. Il a signifié, en ancien français, *tuyau* en général ; il a conservé le sens de *tuyau de poêle*, et, par extension, de *chapeau de haute forme.*

(2) *Darne.* Ce mot, inconnu à l'ancien français, a été tout récemment étudié. Il viendrait d'un radical allemand signifiant : *ivre.*

Digitized by Google

***

I. — Mots anciens conservés dans le patois de Gespunsart.

Le vieux fonds patois varie avec chaque village, — et presque avec chaque personne. Certains mots sont partout connus ; d'autres sont particuliers à une région ; il en est beaucoup qui sont spéciaux à un village. Ces mots sont le plus souvent des mots de tous les jours, qui désignent des objets familiers : c'est là que le patois est resté intact et vivant.

Prenons la ménagère à son réveil, et suivons-la dans ses occupations journalières. Dès le matin, si l'on en croit Mme Férauge (Fumay), elle doit regarder sa « *boudrule* » (1) (boudrùl'), son nombril : c'est le moyen d'être heureux toute la journée. La toilette est vite faite : elle passe sa « *cotte* », son « *pardessus* » (c'est une camisole). Les vieilles ajustent encore leur « *colinette* » (2), sorte de bonnet que l'on serre autour de la tête avec des « *lassir* » (3). Puis il faut préparer le café. On jette dans le foyer une poignée de « *fèyadz* » (4) et quelques « *soquettes* » (5) (sôkèt). Pendant que la ménagère *chouffle ou fu*, sa fille, avec un *syaò*, court au *Malbroutte* ou au *wé* (6) le plus voisin. Ce Malbroutte n'est autre que le Marlborough de la chanson. C'est une figure de fonte, un peu dégradée par le temps, qui crache l'eau d'une source dans un grand bac (ce qu'on appelle à Gespunsart un « *wé* »). Si l'on en croit le livre, si complet et si intéressant, de Mgr Péchenard, ce « *wé* » serait contemporain, ou à peu près, du règne de Louis XIV et du grand général dont il aurait reçu le nom par dérision. Mais revenons à notre café. On met les grains dans la « *tirmouge* » (7) du moulin. Le café moulu est versé dans le « *ramponeau* » (8) (Braux, Mme Kreuter). Cet instrument, qui a toute l'apparence d'un pied de chaussette, est tricoté en laine très serrée : il joue

(1) *Boudrule*. Ancien français : boudine, nombril.

(2) *Colinette*. De Colin (Colas). On trouve aussi, en anc. français, Colinet, diminutif de Colin. Cf. en français les mots *jacquemart*, *marionnette* (Marie, Marion), *robinet*, etc.

(3) *Lassir*. Mot à mot : « *lacieres* », mot d'ancien français, formé, comme le terme lacet, sur le verbe lacer. Ce mot a gardé en français moderne le sens de « filet de pêche ».

(4) *Feyadz*, feuillage. Ce sont des brindilles de bois et des feuilles sèches.

(5) *Soquette*, diminutif de *soque*. Ce mot semble être le même que le mot *souche*.

(6) *Wé* : c'est le mot « *gué* ». Ce mot était employé, dès 1280, au sens d' « abreuvoir ». Godefroy en donne trois exemples, tous empruntés à la région du Nord.

(7) *Tirmouge*. C'est le français « *trémie* » : sorte de grande auge où l'on met le grain pour le faire descendre sous les meules du moulin. Wallon : *trimoie* ; Rouchi : *termuiche*.

(8) *Ramponeau*. Mot wallon : filtre pour le café.

Digitized by Google

le rôle du filtre. La « *minute* » (1) tend à le remplacer aujourd'hui et le « *ramponeau* » est devenu fort rare.

Cependant le feu chauffe ; la chambre s' « *ètyaudi* » (2) et l'eau, dans le « *tsódron* » (chaudron), commence à « *bouli* ». Avec la « *chambrir* » (3), — c'est une sorte de poignée de métal munie de deux crochets, avec laquelle on décroche les marmites sans se brûler, — on enlève le « *po* », la casserole de fonte attachée au « *crami* » (4). Une fois passé, le café est versé dans de grands bols, quelquefois dans de grands « *possons* » (le mot, dérivé de pot, se trouve dans nos dictionnaires sous la forme *poisson*). Ce qu'il en reste — s'il en reste — est placé dans une « *boure* » (5) (Hautes-Rivières, Mme Dérôme) entre les « *cheminons* » (6), où il se conserve chaud. Il est là en permanence, à l'usage des retardataires ou des invités. Nous avons insisté sur le café, — le « *bèdo* », comme on l'appelle à Braux (Mme Kreuter), — parce qu'il joue dans nos villages un rôle excessivement important, d'autant plus important que la Belgique est plus près et la douane plus tolérante.

Après avoir contenté les gens, il faut penser aux bêtes. Le « *kich* » (7), dans sa « *ran* » (8), « *groule* » (9) pour rappeler l'heure de son repas. Il faut lui servir sa « *caboulée* » (10). C'est une ratatouille composée essentiellement de « *canadas* » (11) et d' « *échaudures* » (orties). On fait cuire le tout dans un « *caboulwa* » et on l'écrase ou « *frousse* » à l'aide d'un « *froussou* » (12) ou d'un « *bilou* ». Ce n'est pas une petite affaire que de cuire la caboulée : c'est « *tout le train Mazarin* », dit Mme Kreuter (Braux). Cette expres-

(1) *Minute :* filtre en métal pour le café. Je ne trouve pas ce mot dans le Dict. Général. Pour l'emploi, comparez le levier qui sert à déplacer un pneumatique, et qu'on appelle une « *seconde* ».

(2) La chambre *s'échauffe*. Ce mot se retrouve dans le Luxembourg et en Lyonnais.

(3) Mot à mot : *chambrière*. Ce mot, qui signifie une *femme de chambre*, sert à désigner divers instruments dont on s'aide

(4) *Crami* : crémaillère. Ancien français : *crammis*. Voir aussi *cramilie*.

(5) *Boure :* substantif verbal dérivé de l'infinitif « *boure* », bouillir. Je n'ai point trouvé ce mot dans les dictionnaires.

(6) *Cheminons*. En ancien français : *chenet*.

(7) *Kich* : cochon. Ce mot est rare à Gespunsart, d'après Mme Ninin ; je ne l'ai point relevé ailleurs ; c'est sans doute une onomatopée, qui sert à appeler l'animal.

(8) *Ran* : toit à porcs. Mot dialectal, wallon et champenois. Ce serait un mot francique : voir *hramne*, dans la Loi Salique.

(9) *Grouler :* produire un bruit confus. Mon ventre groule (ancien français).

(10) *Caboulée*, de « *caboure* » qui est le verbe *bouillir* renforcé par le préfixe (?) *ca*. « *Cela boul, cabout et racabout* », dit-on.

(11) *Canadas :* pommes de terre. C'est le pays d'origine qui a donné son nom au produit. Cf. *cachemire*, par exemple.

(12) *Frousse* : c'est le verbe *froisser*. — *Froussou*, instrument avec lequel on *froisse*.

Digitized by Google

sion proverbiale a dû se répandre au moment d'un des voyages en Ardenne des ducs de Mazarin, seigneurs de Charleville et barons de Montcornet. Il est curieux de voir intervenir Mazarin et *tout son train* (sa suite) à propos de « *caboulée* ».

Le cochon soigné, il faut revenir à la maison *(la mayjou)*, prendre le « *ramon* » (1) et « *ramouner* ». Le samedi, on « *relokte* » (2); mais, tous les jours, on passe quelque « *ferloque* » (3), quelque chiffon, sur la « *udz* » (4) et sur la cheminée, pour enlever la poussière. Il ne faut pas que la maison soit « *niche* » (5). Puis il y a toujours de petites réparations ; un « *éco* » (accroc) à raccommoder, une « *banette* » (tablier de cuir du cloutier) à recoudre : la ménagère prend son « *aguye* » (aiguille); ou bien c'est une chaussette à « *rentresser* » (6), elle prend un « *carlè* » (7).

Mais ce ne sont là que des intermèdes. Il faut préparer le repas de midi, et quelquefois la « *marinde* » (ancien français *marande*), le *goûter*, que les hommes emporteront avec eux. Vite, la ménagère épluche de quoi faire la « *potée* », la « *potée roussie* », ou la « *potée fondue dessus* ». Dans ces préparations culinaires et dans la « *croque-au-sel* », les « *canadas* » jouent un rôle prépondérant. Dans les mauvais jours, on a mangé la « *potée verde* » (potée verte) : il y entre de petites orties, de l'oseille sauvage ou *oseille de crapaud*, du bouillon blanc et d'autres plantes. Cette potée verte (la « *djutte* » (8) des environs de Revin) jouit d'une fâcheuse réputation, que semblent justifier les éléments dont elle se compose.

Au milieu de ces occupations, l'« *eurée* » (9) de midi est vite passée ! On n'a pas le temps, si c'est la « *campagne* » (10), l'*été*, de

(1) *Ramon* : balai. Ce mot est encore dans les dictionnaires actuels, comme vieilli et dialectal. *Ramouner*, ou *ramoner*, a pris un sens particulier et signifie : balayer la cheminée. Les *balayures* sont les « *ramounur* ».

(2) *Reloqueter* est formé sur « loque ». C'est laver à grande eau.

(3) *Ferloque* : anc. français « *freloque* », ornement en forme de houppe. En français : freluque, freluquet.

(4) La *huche*, sorte de buffet.

(5) *Niche* : sale, *nice*. Le mot a déjà, en ancien français, le sens de sale, quoique Godefroy ne l'indique pas. On le trouve joint à ord : *niche et ort*, paresse *orde et niche*.

(6) *Rentresser* a été fait sur *tresse*, comme *rempailler* sur *paille*.

(7) Aiguille à faire des reprises. Ce mot désigne en moyen français une aiguille carrée du côté de la pointe et ronde à l'autre extrémité.

(8 *Djutte*, anc. fr. *jote*, nom de divers légumes ; à Gespunsart, on dit des « *dzut* », des légumes verts.

(9) *Eurée*. En wallon ce mot désigne un *repas pris à heure fixe*, ou toute chose faite à heure fixe. A Gespunsart, il désigne une des divisions du jour ; l'*eurée* de 8 heures, de 4 heures du matin à 8 heures ; l'eurée de *midi*, de 8 heures à 12 heures ; l'eurée de 4 heures, de 12 heures à 4 heures, etc.

(10) On voit facilement comment l'expression : se mettre en *campagne*, appliquée par comparaison à des ouvriers, le mot a pu signifier : moment où les ouvriers travaillent, et, finalement, *belle saison*.

Digitized by Google

bavarder devant l'« *uche* » (1) avec ses voisines. Si c'est l'hiver, notre ménagère ne peut guère faire la « *chapelle* ». Cela consiste à installer ses deux pieds sur les « *cheminons* », à retrousser ses cottes au-dessus des braises ardentes en étendant les mains au-dessus de la flamme. « *S'è mou bon* », me disait Mme Ninin (Cons-la-Grandville), « *sa vou zintèr jusk'ò fon d'vò gruyèt'* » : c'est fort bon (*moult* bon) : cela vous entre jusqu'au fond de votre gruette (2).

On voit combien de mots pittoresques et expressifs survivent encore dans nos patois. Au lieu de prendre la ménagère dans sa maison, nous aurions pu suivre le « *klótœ* » (3) dans sa « *boutique* », ou le « *bokiyœ* » dans les « *sarts* » : là encore les vieux mots ont été conservés en grand nombre. Tous ces mots ont une longue histoire, — ils ont eu une longue vie, très mouvementée. Il en est qui ont voyagé, comme « *dringuèl'* » (c'est le petit supplément que l'on donne, en Belgique, par dessus le marché), qui n'est que l'allemand *Trinkgeld,* argent pour boire ; le mot « *caracole* » (escargot) serait venu de l'espagnol (?). Les uns sont morts sans postérité, comme *ouyi* (4), qui a voulu dire crier (l'Ouyeu des Gros Bos) ; d'autres se voient à la tête d'une nombreuse famille, comme « *èkafiy* », enveloppe de la noisette (apparenté à écaille). D'« *ékafiy* » on a fait « *cafiyon* », écale d'œuf, et « *èkafargn'* », qui a le même sens. Enlever cette coque verte se dit « *èkafiyi* » ou « *dèkafiyi* ». La richesse du patois est ici frappante en comparaison de l'indigence du français.

Mais aujourd'hui ces vieux mots se font rares. Leur origine est inconnue, leur physionomie bizarre : ils paraissent grossiers, et les vieillards, qui seuls les connaissent encore, n'osent plus les employer dans la conversation. Les jeunes gens de Gespunsart ne connaissent plus le mot « *selle* » (5), remplacé par *chaise,* ni le mot « *aumaille* » (6) : on dit maintenant une *génisse.* « *Serfu* » a

(1) L'« *uche* », la porte.

(2) *Gruette.* Ce mot désigne le foie, surtout des animaux. Il veut dire aussi la dépouille d'un porc. Il est employé familièrement ici avec le sens de *boyaux.*

(3) Le *cloutier.* Le *bûcheron* s'appelle un « *bokiyœ* ». Comparez le français *boquillon.*

(4) Quand j'ai demandé *crier* à Mme Ninin, elle m'a répondu : « *bayi* », mot à mot : aboyer. Il s'agissait d'un enfant qui pleure. Aux Mazures, j'ai relevé « *ouyi* », pleurer, et « *ouyœ* », pleurard. La légende de l'Ouyeu des Gros Bos (c'est une légende de chasse nocturne, apparentée à la Mesnie Hel'equin) est bien connue dans le pays.

(5) *Selle* : siège de bois sans dossier. Vieilli en français : Mme de Sévigné l'emploie encore. Ici le mot a disparu avec l'objet qu'il désignait : le mot « *chaise* » a été introduit avec l'objet lui-même.

(6) *Aumaille* : anc. fr. animaux en général, plus spécialement bêtes à cornes. Le mot s'est restreint dans les patois wallons au sens de *génisse.*

Digitized by Google

cédé la place à *cerfeuil*, « *sôy* » à *scie*. L'emploi du français, propagé par l'instruction primaire, par le service militaire, par la facilité des communications, fait disparaître le patois. Mais il y a une autre cause, plus profonde : ce sont les changements apportés dans les conditions de la vie par le développement du commerce et de l'industrie dans nos Ardennes. Aujourd'hui, le blé parvient en abondance ; on ne se donne plus la peine de sarter : les enfants ne savent plus ce que c'est que les « *adyir* » (1) et les « *fournyô* ». Depuis longtemps on ne file plus ; rares sont les maisons où restent encore, dans quelque coin du grenier, un « *broyou* » (2) ou une « *swindz* » ; les jeunes gens ignorent l'usage et même les noms de ces instruments qui ont tenu tant de place dans l'existence de leurs parents. Bientôt on ne cloutera plus ; l'on m'a présenté, à Neufmanil, le dernier « *klotœ* » du village : les mots « *signûl* » (3), « *kloyir* », aujourd'hui dans toutes les bouches, ne seront plus prononcés que de loin en loin et disparaîtront. Avec les vieux mots, c'est la vieille industrie, les vieilles coutumes, c'est la vieille Ardenne qui s'en va.

***

II. — Mots nouveaux créés — ou modifiés — par le patois de Gespunsart.

A) Mots créés.

L'Ardennais crée beaucoup de mots. Il en crée par nécessité, pour désigner des objets précis, qui n'ont point de nom en français ; il crée aussi par plaisir — si je puis dire — des mots de luxe. C'est ainsi qu'à Fumay un *gommeux* se dit un « *fromage* ». Mme Férauge me disait : « N'écrivez pas ce mot. C'est un mot récent, qui ne se dira bientôt plus. Nous avons un mot nouveau tous les deux ans pour designer ces gens-là. »

Les procédés de dérivation et de composition sont les procédés du français. Sur le mot *lubie*, le patois a créé « *lubiyœ* », un flâneur, un mauvais ouvrier (comme *chroniqueur*, de *chronique*) ;

(1) Dans les sarts, on brûle les « *branchages* » (*âdyir*) et les *mottes de gazons desséchés* (*fournyô*).

(2) On broie le chanvre avec un « *broyou* » ; on le *tille*, ou *teille*, avec une « *swindz* ».

(3) La « *signûl* » est la manivelle du soufflet. Elle part du tambour que fait tourner la roue actionnée par le chien, et soulève la perche du soufflet, transformant le mouvement de rotation en mouvement de va et-vient. La *cloutere* (*kloyir*) est un trou où l'on introduit le clou déjà martelé pour lui façonner la tête.

Digitized by Google

sur le mot « *dzouk* » (1) (perchoir pour les poules), « *dèdzouké* », mot à mot : faire descendre du dzouk ; d'où dénicher un nid d'oiseau (comme *déballer*, sur *balle*). Le patois emploie assez fréquemment les mots composés : à Gespunsart on dit un « *osku* » (2); un « *papétron* », c'est le coléoptère qui *pappe*, qui avale des *étrons ;* les « *canadas* », c'est de la « *sôc-kanay* ».

Je reviendrai peut-être un jour sur ces procédés, banals pour nous. Mais je veux insister sur les créations vraiment originales.

On ne peut passer sous silence les sobriquets *(soubriko)*. Ils foisonnent, au grand désespoir des facteurs des postes. Les raisons en sont complexes. Tout d'abord le nom propre est banal, dépourvu de signification. C'est une plaisanterie classique que de remarquer que M. Lelong est gros et court, M. Petit long et maigre. Le sobriquet, au contraire, est pittoresque et expressif. — Mais il faut ajouter que dans nos villages, très fermés à l'étranger, les familles sont peu nombreuses, et le même nom fort répandu. Tout le monde, aux Hauts-Buttés, s'appelle *Boucher*, me disait-on ; à Cons-la-Grandville, il y a peut-être quarante électeurs du nom de *Ninin*. Dans ces conditions, le surnom est devenu une nécessité sociale. — Je ne citerai de Gespunsart que deux noms : n'y cherchez point Mme Ninin, à qui j'ai emprunté tous mes documents, vous chercheriez en vain. Elle porte un surnom plus sonore : la *Babette d'Ouyotte ;* mais moins pompeux que son voisin : *Karmâla d'Andouille*. Mgr Péchenard a donné, dans la nouvelle édition de son livre sur Gespunsart, une liste très longue et très amusante de surnoms. Les habitants de Gespunsart en général portent le nom de « *Bigâ* » (c'est le mot wallon « *bigô* », qui veut dire *purin*) ; leurs voisins de Neufmanil sont des « *Kraya* » (escarbilles) ; et le tramway s'appelle « *le ptit toré* ».

Le même souci du pittoresque — et le désir d'être spirituel — a fait donner des sobriquets aux objets comme aux personnes. Le cercueil, c'est le « *palto d'bo* » (le paletot de bois). La « *payatchi* », paille hachée, désignera tantôt les pommes de terre coupées en morceaux (la croque-au-sel), tantôt (à Renwez, Mme Coquille) le patois francisé des paysans qui veulent parler bien. Dans le premier cas, c'est l'idée de la division en petits morceaux ; dans le second cas, l'idée du mélange, qui a amené la comparaison.

(1) C'est la même racine que : jucher.

(2) Mot à mot : osse-cul, qui osse, qui remue son derrière ; c'est la bergeronnette. Cf. le français hoche-queue.

Digitized by Google

On « *ploume* » (plume) tout à Gespunsart, les poulets et les chênes : l'escabeau qui sert aux « *ploumœ* » est un « *tchvâ d'ploumœ* » (cheval de plumeur). A Nohan, on « *ploume* » même les lapins. Les vers de noisette sont des « *kouzin* » (des *curés* à Hargnies) ; les grosses fourmis des bois sont des *maréchaux* (*maritzâ*) : le même mot désigne en français un insecte, le *taupin ;* la taupe, c'est l'animal qui *bêche*, le « *fèyon* ». Mais la comparaison a été employée surtout pour désigner les plantes, dont les noms scientifiques sont barbares et absurdes. Nous avons en français les *pieds d'alouette* et les *vesses de loup :* le patois appelle les clavaires des *crêtes de coq* (krèt' dè ko', à Neufmanil des *grippe-jésus* (grip' jèzu) ; les *renoncules* (?) sont des *pattes de chat ;* l'*oseille sauvage*, c'est l'*oseille de crapaud ;* l'*églantier* s'appelle la *rose chiteuse*. Le même procédé est souvent employé pour exprimer des idées abstraites : *j'entasse* le patois, ou je *l'appuie (apoy)* veut dire : je parle fort patois. C'est le grand nombre de ces comparaisons qui donne au patois son caractère particulier, en face du français : celui-ci semble n'être qu'une collection de signes abstraits, correspondant à des idées ; le patois est un ensemble de mots concrets, évoquant des images.

B) Mots empruntés au français.

Un patois bien vivant ne se contente pas d'emprunter au français, avec leur forme et leur sens ordinaire, les mots dont il a besoin. Il réagit contre leur intrusion ; il modifie leur signification suivant ses nécessités ; il transforme leur physionomie suivant ses lois propres, ou suivant de fausses analogies. Même quand il emprunte, il se révèle comme créateur.

1° Mots français, empruntés par le patois, dont le sens a été modifié.

Le patois n'a pas de tradition littéraire ; il n'a point de dictionnaires ni de grammairiens pour maintenir l'usage ; les mots s'éloignent très vite de leurs acceptions primitives.

Le mot *carnage*, proprement chair que déchirent les bêtes de proie, a pris dans la langue classique le sens de tuerie sanglante :

> ... la ville, le port,
> Sont des champs de *carnage* où triomphe la mort.
>
> (Corneille, *Le Cid*).

Digitized by Google

C'est un mot récent en français, un mot venu de l'italien : il ne semble pas avoir été populaire. « Ecoutez », me dit un jour Mme Ninin, « j'entends du *carnage* ». Deux enfants se disputaient : le *carnage,* c'est le *bruit d'une dispute.* Du sens de tuerie sanglante, le mot aura passé au sens de bataille (rangée), puis au sens de bataille (dans la rue); puis au sens de dispute (bataille en paroles). Or, le signe de la dispute, — et son principal inconvénient, — c'est le *bruit.* D'où la nouvelle spécialisation du mot. Mais « *carnage* » n'est pas encore arrivé à désigner *bruit en général,* il est resté dans cette signification spéciale.

Le mot *litière* signifie en français un lit de paille, de feuilles sèches que l'on met sous les animaux. Dans nos villages, les céréales étaient et restent presque inconnues ; on utilisait à peu près exclusivement, au moment où l'on *sartait,* les genêts, très abondants dans les bois après la récolte du seigle. Les genêts, c'était la litière. Aussi le mot *litir* a-t-il désigné proprement les genêts, aussi bien ceux qui servent à allumer le feu que ceux qu'on utilise comme litière. Mais on a cessé de sarter ; l'on a employé comme litière la fougère, la mousse et même la paille. Il fallait un mot pour désigner la litière, qui n'était plus le genêt. Fort heureusement, le patois avait formé sur *litière* un verbe « *liter* », *liter* les animaux. On refit sur « *liter* » un nouveau dérivé « *litadz* » qui désigne la litière en général, tandis que l'ancien « *litir* », au sens de genêt, n'a plus aucun rapport de sens avec ces mots.

Un *pardessus* est un objet de luxe, et l'on pourrait être étonné de trouver ce mot dans le vocabulaire de Gespunsart. Ce ne sont certes pas les « clanteux » qui font usage de pardessus. Aussi le mot a-t-il complètement perdu le sens que nous lui connaissons. Mais il était clair pour l'esprit : c'était un vêtement *de dessus.* Il a simplement changé de signification : c'est encore un vêtement de dessus, mais un vêtement de femme, et un vêtement porté en toute saison, une camisole.

Le patois ne copie donc pas les termes français, il se les approprie. Il change radicalement de sens le mot *pardessus ;* il applique à une plante déterminée le terme général de *litière ;* d'un mot vague et littéraire, *carnage,* il fait un mot précis et pittoresque.

Digitized by Google

2° Mots français, empruntés par le patois, dont la forme a été modifiée.

Ces modifications peuvent être séparées en trois groupes bien distincts :

a) Il y a des mots qui sont simplement écorchés : « *catichis'* » pour *catéchisme.*

b) Il y a des mots qui sont assimilés au système phonétique du patois. On disait le « *pi* », le pied : on a traduit *papier* par « *papi* ».

c) Il y a des mots qui ont été rapprochés — par erreur, le plus souvent, — d'un autre mot connu. Par exemple, « *rigolis'* » (réglisse ; en wallon *régolise*) a été refait sur *rigoler.* C'est l'étymologie populaire.

a) Mots écorchés.

Nous passerons rapidement sur ces mots, dont la liste pourrait être longue. Ce sont en général des mots savants, des mots d'église, comme « *catichis'* », ou des termes scientifiques (noms de maladies, de remèdes), comme « *camami* » pour *camomille.* Je cite encore « *rabouré* » pour *labourer,* « *ravers'* » pour *averse.*

Il y a eu, dans le mot *labourer,* assimilation de l'*l* aux *r*, et, dans *ravers'*, prononciation anticipée de l'*r* de *averse.* Ces phénomènes sont constants : nous avons dans l'esprit la représentation d'un son bien avant le moment où il doit s'articuler. Dans la conversation ou l'écriture, nous nous trompons souvent sur le moment de l'introduire. J'en trouve deux exemples frappants dans une lettre écrite un peu vite. « Cela (il s'agit de la photographie des couleurs) a l'air bien compliqué : surtout pour *qu'*un *que* vous avez appris à connaître comme légèrement étourdi ». Le *que* s'est présenté trop vite sous la plume : le groupe *pour que* étant usuel, la faute a passé inaperçue. « ... Le mauvais temps constant que nous avons eu pen*d*ant *d*es vacances *d*u jour *d*e l'an. » (Lettre du 14 janvier 1910, P. Perrin, élève de 3e au Lycée d'Evreux). Ici l'accumulation des *d* a produit la confusion de l'*l* et du *d*. Ces fautes restent, en tout cas, purement individuelles : l'emploi fréquent du préfixe *ra* a permis à *rabourer* et à *raverse* de se généraliser et de l'emporter à la fin sur les formes correctes.

Le patois présente aussi des exemples nombreux d'une confusion commune à toutes les langues non écrites. L'article se joint au mot qui le suit, quand ce mot commence par une voyelle ; et le sujet parlant ne sait plus distinguer où finit l'article et où

Digitized by Google

commence le mot. Dans cette phrase : Donnez-moi de *lapoix*, doit-on couper de *la poix*, comme de *la pâte*, ou de *l'apoix*, comme de *l'aplomb* ? Faut-il couper *lèrèsipèl* en *l'èrèsipèl*, comme *l'èlan*, ou en *lè rèsipèl*, comme *les réservistes* ? Il y a eu hésitation : quelques mots ont été gratifiés d'un *é*, ou d'un *a*, qu'ils ne possédaient point originairement ; d'autres, au contraire, ont perdu un *é* ou un *a* qui leur appartenait en propre. A Gespunsart et dans toute la région, les cloutiers vont acheter un sou d'« *apwa* » (1) : cette *poix*, bien bouillante, s'applique sur les crevasses des mains, en hiver. Mais on dit : un fort « *rèsipèl* ». A Braux, en revanche, on parle d'une « *élimit'* », gros arbre qui sert de *limite ;* il y a un lieu dit : les « *Efonds* » (les *Fonds*). Quelquefois l'article a fait corps avec le mot : en français populaire on dit le *lévier* pour l'évier. A Gespunsart, *l'wibèrkin* (le vilebrequin) est devenu un « *lwibèrkin* ».

Ces confusions sont très naturelles : ce n'est que par l'écriture que nous prenons conscience de la distinction des mots réunis dans la prononciation.

b) Mots assimilés.

Le paysan qui emprunte un mot au français connaît le français et son patois. Il a une idée précise de certaines concordances. Des séries de mots comme *décidoir* à côté du patois « *dévoudou* », qui a le même sens, lui permettent de se rendre compte d'une manière très nette qu'au français *-oir*, dans les mots désignant un instrument, correspond en patois le son *-ou*. Quand le paysan emprunte le mot *entonnoir*, il a donc la tentation de traduire le mot en « *atounou* ». C'est effectivement le mot qu'emploie Mme Louvet, à Gernelle. Cette règle est si constante — elle est fondée sur une assimilation si naturelle — qu'il est souvent difficile de reconnaître les mots vraiment anciens des mots récents qui leur ont été assimilés.

Mais le patois est une langue méprisée : l'on n'ose encore parler français, et on ne veut plus parler patois. A Gespunsart, le patois n'a pas eu la force de s'assimiler le mot *entonnoir*, ni la franchise de l'accepter tel quel. Il a forgé une forme barbare, qui n'est certes plus du français, mais qui n'est pas encore du patois : un « *atounwa* ». De même un *miroir* est devenu un « *murwa* » ; un *mouchoir*, un « *moutywa* ».

Nous sommes arrivés maintenant a une période nouvelle de

(1) Il semble exister aussi un germ. *har* — poix, — qui aurait donné le wallon *órpwè*. L'*r* aurait pu tomber : le cas est fréquent, en toute position, dans nos patois.

Digitized by Google

l'histoire : le patois est mort ; il accepte de nouveaux mots sans changement. On distingue donc bien nettement quatre couches successives de mots avec ce suffixe *-oir* :

1° Une couche primitive. Ex. : un « *frouchou* » (de « *frouchi* », froisser), pilon pour piler la caboulée.

2° Des mots empruntés au français et partiellement assimilés à ces mots anciens. Ex. : un « *dévoudou* ». Si le mot était véritablement ancien, on aurait un *w* et non un *v*. D'ailleurs le véritable mot est « *djèrwin-n'* ».

3° Des mots empruntés récemment, par un patois mourant, « *atounwa* ».

4° Enfin toute une série de mots français en *-oir*, que le patois, décidément mort, est obligé d'accepter tels quels.

Un simple hasard fait que je n'ai point rencontré à Gespunsart de mots en *-wè* (*arouzwè* pour arrosoir, par exemple ; Fumay, Mme Férauge). Ces mots sont d'anciens emprunts au français : jusqu'à la Révolution on a prononcé *arozwèr* à la Cour. Le mot aurait complété la série des emprunts successifs, plus ou moins avoués, du patois au français.

c) Etymologie populaire.

Le patois aime les termes expressifs, mais aussi les termes clairs, faciles à comprendre. Les vieux mots meurent parce qu'ils ne sont plus compris. Aussi les mots d'emprunt sont-ils souvent refaits d'après un mot qui a la prétention de les expliquer, ou simplement rapprochés, pour la facilité de la prononciation, d'un autre mot avec lequel ils n'ont aucun rapport de sens. C'est ainsi que le *grillon* est essentiellement un animal qui crie : on l'a appelé le « *krinò* » ; l'*orvet*, à cause de ses brillantes couleurs, est devenu l' « *orvèr* ».

L'un des exemples les plus amusants — probablement le dernier né de ces mots bizarres — m'a été fourni par Mme Kreuter, de Braux. Je lui demandais quels jeux étaient en honneur à Braux. Elle me répondit que le « *frotte-balle* », depuis quelques années, avait un grand succès. Je la priai de répéter, craignant d'avoir mal entendu : il s'agissait bien du « *frotte-balle* ». Il est évident que le mot « *foot-* » ne disait rien à l'esprit de Mme Kreuter ; « *balle* », au contraire, était très clair. Elle rapprocha ce « *foot-* » énigmatique, prononcé « *fot'* », je suppose, du mot *frotter* : le *foot-ball* était le jeu où l'on *frotte une balle*. Comme étymologie, ce n'est peut-être pas très satisfaisant ; mais au moins le mot présente un sens clair et facile à retenir.

Digitized by Google

CONCLUSION

On voit quel énorme travail nous révèle le patois de Gespunsart. Il est l'œuvre de nombreuses générations ; les événements historiques, les anciennes coutumes, le genre de vie de nos pères ont laissé des traces profondes dans son vocabulaire. Le patois a donc vécu de sa vie particulière et d'une manière intense.

Deux faits principaux ont rendu possible l'existence du patois local et son évolution. Le premier est l'importance relative de Gespunsart (plus de 2,200 habitants). Un groupe social de ce genre peut devenir un centre linguistique. Il peut posséder un ensemble d'intelligences capables de créer, et un ensemble de sujets parlants capables de conserver ce qui a été créé. Une agglomération de médiocre importance n'a pas la force de produire, ni même de maintenir une forme de patois originale. Aux Vieux-Moulins d'Hargnies (50 habitants), situés dans une région où le patois est très vivant, le français règne en maître. Je demandais : Comment dites-vous une chaise ? On me répondait : A Thilay, on dit une *selle ;* à Hargnies, une *tchèyèr*. — Et ici ? — Après avoir bien réfléchi, on me répondait toujours : Ici on dit une *chaise*. Car le français est toujours là, prêt à se substituer au patois s'il vient à perdre sa vitalité.

Le second fait est l'isolement de Gespunsart. Aujourd'hui, Gespunsart possède un chemin de fer, et la vallée qui aboutit à Nouzon est extrêmement peuplée (15,000 habitants). Mais si nous nous reportons à la fin du XVIIIe siècle, Nouzon était un village de quelques centaines d'habitants. Gespunsart était perdu dans ses bois, qu'on a commencé à défricher vers 1848; Cons-la-Grandville était terre d'Empire ; la vallée, seule route vers la France, était excessivement marécageuse et même malsaine. Gespunsart était à l'écart de l'unique voie de communication du pays, la Meuse. Il a été une sorte de capitale, et son patois, très voisin de celui de Neufmanil, présente un grand nombre de traits particuliers.

Ces conditions se sont retrouvées dans toute la vallée de la Meuse et ont contribué à donner aux patois ardennais leur caractère propre. Chacun de ces gros villages, — Hargnies, Revin, Les Mazures, Hautes-Rivières, — pratiquement isolés, politiquement séparés, moralement divisés, s'est constitué, en l'absence de toute influence centrale, une langue à lui. Les grands centres linguistiques, Lille, Liége, Metz, Reims, ont formé autour d'eux,

Digitized by Google

par rayonnement, des groupements compacts, des aires étendues : l'état politique établissait entre les villages des liens étroits, la configuration du sol permettait des rapports fréquents. Dans l'Ardenne, au contraire, au point de vue politique, les princes, loin du Roi de France et de l'Empereur, ont constitué de petites souverainetés indépendantes : de même les populations, en dehors de toute influence littéraire, à demi sauvages dans un pays couvert de forêts et de marais peu accessibles, ont développé des parlers originaux, qui ont évolué librement suivant leurs lois propres.

Ch. Bruneau.

CAMPAGNE DES ÉMIGRÉS DANS L'ARGONNE en 1792

(suite)

VI

DE THIONVILLE A VERDUN

Le 9 septembre, les Emigrés sont toujours devant Thionville. Monsieur est revenu de Verdun. On apprend que le roi de Prusse va être aux prises avec Dumouriez et qu'une grosse partie va se jouer. Brunswick appelle enfin à lui la cavalerie des Princes. Selon l'expression du moment, il demande à messieurs les paladins de venir faire le coup de sabre. L'infanterie doit continuer l'investissement de Thionville et la cavalerie, longeant la Meuse, déboucher en Champagne par Le Chesne.

Cette nouvelle provoque une violente émotion parmi les gentilshommes des compagnies à pied et une émeute est sur le point d'éclater. Ils prétendent, eux aussi, aller à la conquête de Paris. Le maréchal de Castries veut les calmer et est insulté. Leur irritation redouble lorsqu'ils apprennent que le prince X. de Saxe, qui devait les commander, refuse sa commission. Ils craignent d'être sans argent et sans vivres et demandent qu'un prince reste au milieu d'eux. Les gentilshommes de province sont exaspérés contre les monarchiens. Le comte d'Artois ne les apaise qu'en leur promettant de rejoindre, et le maréchal de Broglie doit demeurer à leur tête.

Digitized by Google

Monsieur fait un détour par Luxembourg, pour y voir une personne dont il est séparé depuis plusieurs mois (d'Espinchal).

Le comte d'Artois, resté seul, reçoit les doléances des émigrés avec sa bonne grâce habituelle et les flatte par de belles promesses. Il fait partir ses fils avec une colonne de cavalerie et ne doit les rejoindre que le surlendemain. Il veut, avant son départ, rétablir la paix et la confiance. Il fait ses adieux à Calonne, dont la caisse est vide ; en prenant le chemin de Cologne, le ministre n'a plus que 104 louis dans sa bourse ; il en laisse 100 pour subvenir aux besoins de l'infanterie noble, qui est dans le plus complet dénuement.

La colonne est éclairée par le Royal-Allemand, puis par les gardes-nobles, qui précèdent les Princes et le maréchal de Castries.

L'avant-garde est commandée par de Jaucourt. Elle se compose de la brigade de Monsieur, des hussards de Bercheny, des chasseurs de Polignac et de 200 hommes d'infanterie.

Toute la cavalerie va suivre. De l'infanterie, on n'emmène que le régiment de Berwick.

Le duc de Coigny commande la colonne de droite avec les Princes, le marquis d'Autichamp la colonne de gauche. Hohenlohe-Kirchberg part, le 10, avec une partie des Autrichiens, et se rend à Clermont pour masquer les Islettes. Il ne reste devant Thionville que le corps de Willis avec l'infanterie noble.

Le 11 septembre, il fait le plus affreux temps qu'on puisse rêver : une pluie glaciale tombe sans discontinuer. Les chevaux souffrent atrocement. Les chemins et les champs sont inondés et paraissent inabordables.

A sept heures, on se met en marche. Les équipages ont une peine infinie à avancer. On fait cinq lieues à travers champs, pour gagner Aumetz, où est le quartier général. L'avant-garde traverse le village et se rend à Crusnes, une lieue plus loin. Fort heureusement, tous les hommes sont logés dans les maisons ou dans les granges. Les chevaux sont au bivouac (1).

Le village d'Aumetz est dévasté. Il a fort mauvaise réputation ; ses habitants ont manifesté des idées très exaltées depuis la Révolution. Un détachement prussien, venu de Longwy, avait reçu l'ordre de piller les maisons ; il avait été accueilli à coups de fusil ; le curé avait fait feu sur l'officier qui commandait ce détachement

(1) Aumetz, autrefois canton d'Audun (Moselle), maintenant Lorraine allemande. Crusnes, canton d'Audun (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

et l'avait blessé à la joue. Les paysans connaissaient la conduite odieuse des Prussiens autour de Longwy. Ils savaient qu'on y assommait les villageois, qu'on violait les femmes ; qu'il ne restait pas un meuble intact, pas un chiffon, pas une assiette, pas un morceau de pain pour les mères et les enfants ; que bétail, chevaux, voitures, tout, jusqu'aux ustensiles de ménage, avait disparu.

Ils reçurent fort mal les émigrés, qui refusaient les assignats. Plus ceux-ci pénètrent au cœur de la France, plus ils sentent monter la colère et la malédiction de ce peuple qu'ils viennent délivrer ; plus ils comprennent qu'il est implacablement hostile à leur entreprise et qu'ils n'ont plus de parti en France.

Le temps est mauvais le 12 septembre. Les chemins sont toujours pitoyables et les champs réduits à l'état de marécages. Après quatre grandes lieues d'une marche horriblement pénible, on arrive à Eton ; le quartier général est à Etain (1).

On est à couvert à Eton et, sur remise de bons de réquisitions, on leur fournit les vivres et le fourrage. Les habitants se plaignent du nouvel ordre de choses ; ils désirent le rétablissement de la monarchie et arborent le drapeau blanc. Mais les émigrés ne croient pas à ces manifestations et sont convaincus que c'est pour leur donner le change.

Pourtant, les habitants de Briey viennent au-devant d'eux avec la cocarde blanche ; ceux d'Etain leur souhaitent la bienvenue et le lieutenant de gendarmerie Jacques-Etienne Marchand (2) vient à leur rencontre avec ses hommes qui tous portent la cocarde blanche.

Mais la masse du peuple ne montre aucune bienveillance et les hommes sont dans les bois, laissant les femmes et les enfants à la maison. Deux jeunes filles d'Etain, restées seules, leur disent audacieusement : « Nos prétendus sont en armes contre vous, et ils ont nos vœux autant que nos cœurs. » (Las Cases).

Les Prussiens, venus de Longwy le 22 août, avaient encore pillé le village et semé partout la terreur. On avait emprisonné les Patriotes, pris les fusils et les drapeaux, abattu l'arbre de la liberté, arboré le drapeau blanc (3).

Le comte d'Artois, laissant l'infanterie devant Thionville, avec le maréchal de Broglie, rejoint ses enfants à Etain. La veille, il avait couché à Aumetz, sur une paillasse.

(1) Etain, chef-lieu de canton (Meuse). — Eton, canton de Spincourt.
(2) Condamné à mort le 5 frimaire an II (Arch. nat., W 267, dos. 270, pp. 3-5).
(3) Moniteur du 1er septembre 1792, p. 577.

Digitized by Google

Le 13 septembre, la pluie tombe à nouveau, glaciale, obstinée. D'Etain à Verdun la chaussée est moins défoncée, mais le vent fait rage. Cela fait pitié de voir des vieillards comme M. de Montboissier, octogénaire, donner l'exemple de la résignation, à la tête de leur division. Les quatre princes sont à cheval en avant de l'armée. On arrive devant Verdun.

Le drapeau blanc flotte partout, sur la citadelle et les clochers ; ce spectacle emplit leur âme d'allégresse et redouble leur courage.

L'armée occupe le village de Belleville, faubourg de Verdun ; l'avant-garde traverse la ville et s'établit à Béthelainville. Les habitants paraissent les recevoir avec des visages amis ; hommes et chevaux sont à couvert ; mais les émigrés sont sans argent, sans pain et sans munitions de guerre (1).

Les Princes sont à Verdun avec leurs immenses bagages.

On séjourne le 14 septembre.

A Béthelainville, ils s'emparent des logements des habitants et, bien que le pays manque de tout, ils réquisitionnent foin, avoine, moutons, vaches, et se livrent au pillage. Ils se font remettre les fusils et les sabres des gardes nationaux, que le maire est forcé d'aller chercher de porte en porte. Les papiers de la commune sont enlevés. On impose au village une forte contribution, qui doit être versée de suite, sous peine d'y être contraint par les Prussiens (2).

C'est à Béthelainville que le marquis de Jaucourt reçut l'ordre de rejoindre Clerfayt, qui avait besoin de renforts.

Pendant leur court séjour sous les murs de Verdun, les émigrés furent tout heureux de pénétrer dans une cité française. La ville avait peu souffert du bombardement ; mais, dans les rues dépavées, il y avait une boue épaisse.

Leur arrivée comble de joie les royalistes. Mme Meslier de Rocan, dans ses Mémoires, s'extasie sur « leurs belles écharpes blanches, leurs plumets, leur magnifique tenue ». La cocarde blanche remplace partout la cocarde tricolore. Les magasins sont ouverts et en pleine activité. On y donne des fêtes, des bals, des banquets et des concerts. Tous les couples que la guerre a séparés s'y donnent rendez-vous. On se réjouit, on s'embrasse. Verdun devient une autre Paphos (3). On sait le pèlerinage des dames de l'aristocratie au camp de Frédéric-Guillaume et l'histoire des dragées.

(1) Belleville et Béthelainville, canton de Charny (Meuse).
(2) Arch. de la Meuse, L 69, 13 sept. 1792.
(3) Jussy, in *Franc parleur de la Meuse*, 1843.

Digitized by Google

Le lieutenant-général prussien de Courbière était gouverneur de la ville ; il descendait d'une famille de protestants du Dauphiné, chassés par l'Edit de Nantes. Il faisait la police au nom du roi de Prusse.

Les émigrés vinrent faire leur cour aux Princes et à Breteuil, l'âme damnée du comte d'Artois. On leur dit que les troupes patriotes sont dans le plus piteux état, qu'elles manquent de tout et ne peuvent offrir une grande résistance. Quelques officiers se rendent à la citadelle, pour interroger les soldats patriotes faits prisonniers ; ils sont violemment invectivés par ces hommes qui leur disent des horreurs sur le roi.

Ils apprennent que Clerfayt pénètre en Champagne par Stenay, que Dumouriez garde fortement le défilé de Grandpré et a fait occuper les autres points faibles de l'Argonne.

Ils sont enthousiasmés de la reddition de Verdun. Ils comprennent cependant que ces victoires sont peu glorieuses et que les résistances des Patriotes deviennent inquiétantes.

Les Princes avec le roi rejoignent l'armée prussienne et la cavalerie des émigrés part pour Dun.

SOURCES

D'Espinchal, ms. cité.

Chuquet, *La première invasion prussienne*, Paris, 1886, pp. 213 et suivantes.

Goethe, *Campagne de France*, Trad. Porchat, Paris, 1891.

P. Mérat, *Documents relatifs aux campagnes en France et sur le Rhin, pendant les années 1792 et 1793, tirés des papiers de S. M. le feu roi de Prusse Frédéric-Guillaume III*, Paris, 1848.

VII

LE CAMP DE LANDRES

L'ivresse du triomphe et sans doute aussi les dissentiments qui régnaient dans l'état-major avaient fait perdre au duc de Brunswick six jours dans le camp de Glorieux. Ce fut une faute irréparable, qui eut une grosse influence sur le dénouement de la campagne. Les alliés n'auraient alors trouvé aucun obstacle sur le chemin de Paris. Dumouriez, dont la situation était compromise, en profita pour se fortifier à Grandpré et rappeler Beurnonville et Kellermann, qui arrivaient à marches forcées.

Brunswick n'avait pas voulu s'emparer des Islettes en arrivant à Verdun, ainsi que le lui avait fait dire, par l'émigré Valory, le général Kalkreuth, qui commandait la 2e division de la cavalerie

Digitized by Google

prussienne. Cependant, le 1er septembre, Galbaud y était seul ; et, lorsque ses troupes aperçurent le détachement de Prussiens et d'Emigrés qui, venus de Verdun, allaient châtier les habitants de Varennes, la terreur s'empara d'elles et elles reculèrent à Sainte-Menehould. Si quelques hussards prussiens s'étaient avancés sur la grande route, ils auraient pris possession des Islettes et de la côte de Biesme ; Galbaud aurait abandonné Sainte-Menehould et se serait enfui à Châlons. Mais le détachement ennemi se retira de Varennes et Galbaud réoccupa le défilé (1). Le roi et Brunswick vinrent à Clermont ; ils virent la côte de Biesme aux mains des patriotes ; le duc se repentit de sa faute, et, lorsqu'il y envoya les Hessois, le 7 septembre, puis les Autrichiens d'Hohenlohe, il était trop tard (2).

Les lieutenants de Dumouriez occupaient donc les défilés avant les alliés. Le général prussien interrogea le baron Albert de Pouilly, qui était de la suite du roi et qui, en sa qualité de gentilhomme ardennais, connaissait assez les trouées de l'Argonne pour guider la marche en avant ; de Pouilly lui conseilla de prendre *à gauche* et de tourner les Islettes ; le lendemain, 10 septembre, le duc se décida à quitter Glorieux et prit *à droite*, sur la route de Clermont ; puis il se dirigea, par Montfaucon, vers Landres (3).

Une pluie torrentielle et obstinée tombait. L'Argonne se transformait en un horrible bourbier, les campagnes étaient gorgées d'eau, les vallées devenaient des marais. Les rivières débordées roulaient une eau sanglante d'avoir lavé la pourpre des champs ; parfois aussi elles emportaient des cadavres ennemis. Dans la grande forêt, où gémissait l'éternelle averse, les chants de guerre retentissaient (Carlyle). Les chemins noyés, défoncés, devenaient impraticables ; il fallait jeter des troncs d'arbre dans la boue pour permettre à l'artillerie de passer ; on attelait 42 chevaux à un seul canon. Les voitures étaient embourbées sur le chemin de Montfaucon, les chevaux épuisés tombaient par centaines. On n'avançait qu'au prix de grandes souffrances.

Les paysans faisaient le vide autour de l'ennemi. Ils se retiraient dans les bois avec les vivres, l'eau-de-vie, les fourrages, le bétail.

(1) *Mémoires* de Dumouriez, I, 262.
(2) Clermont-en-Argonne, chef-lieu de canton (Meuse).
(3) Montfaucon-en-Argonne, chef-lieu de canton (Meuse).
Landres, canton de Buzancy (Ardennes).

Digitized by Google

Il ne restait aux envahisseurs que du bois vert et des raisins verts. Les femmes, très exaltées, se jetaient sur eux avec leurs faucilles et criaient : « Mort aux étrangers ! » La faulx des villageois était suspendue sur la tête des traînards, qu'on trouvait assassinés derrière les buissons. Le duc de Brunswick s'en vengeait en exerçant de cruelles représailles. On pendait les paysans qui tiraient sur les Allemands, on traînait en voiture les membres des comités, les mains liées, malgré leurs cheveux blancs (Carlyle).

Les rares gentilshommes verriers qui étaient restés dans l'Argonne essayèrent en vain de paralyser la défense ; le plus grand nombre était à l'armée de Condé ; quelques-uns furent cependant arrêtés et conduits à Châlons (1).

Déjà, à cette époque, des pétitions se couvraient de nombreuses signatures, demandant de mettre à prix la tête des émigrés (2). Et ceux que les ans ou les infirmités retenaient au coin du feu disaient aux Prussiens leur haine de l'ancien régime ; ils parlaient avec horreur des impôts, de la dîme surtout qui les ruinait. Les coalisés étaient stupéfaits de la popularité des idées nouvelles. On était loin des promesses des émigrés.

Les ennemis trouvaient le Clermontois désert. Les réquisitions de Luckner à Châlons, de Dumouriez à Grandpré, de Ligniville à Montmédy, avaient vidé le pays ; et les administrateurs du district de Clermont, faits prisonniers, avaient écrit à l'assemblée pour exposer la misère de leurs villages (3).

Le 12 septembre, le temps s'améliora ; mais le soir un vent violent souffla, et un déluge de pluie tomba, de la pluie comme au temps de Noé, dit Carlyle.

Le 13, l'armée traversa Romagne et le quartier général s'établit à Landres (4). Gœthe, qui y était avec l'avant-garde dans la soirée du 12, fait un récit navrant de la situation. L'infanterie prussienne subit, de sept heures du soir à minuit, une épouvantable averse. Il faut déblayer la route pour le passage des voitures. Les bagages n'arrivent que la nuit. On essaie de dresser les tentes, dont les cordes sont pourries, et l'orage les emporte. On n'a pas de paille et on n'ose coucher sur la boue. Les hommes sont assis sur

(1) Buirette, *Hist. de Sainte-Menehould*, I, 267 et II, 601.
(2) Arch. nat. Fᵢᵉ III, Meuse, 10, nº 42.
(3) Arch. nat. Fᵢᵉ III, Meuse, 10, nº 39, 10 septembre 1792.
(4) Romagne-sous-Montfaucon, canton de Montfaucon-en-Argonne (Meuse).

Digitized by Google

leur sac et leur giberne. Gœthe est tout heureux de coucher dans une voiture de régiment.

On allume des feux d'enfer : les soldats font bois de tout, chaises, bancs, tables, jusqu'à la chaire à prêcher et la charpente du clocher de l'église en démolition. L'armée est sans pain ; les fourgons partis de Verdun n'arrivent pas. Cette nuit fut terrible, passée devant l'ennemi, qui, d'un moment à l'autre, pouvait sortir du bois ; on apercevait au loin les feux des grand'gardes des Patriotes.

Le lendemain matin, ils étaient, dit Gœthe, sales comme des truies sortant de leur bauge ; ils ressemblaient à des phtisiques ; officiers et soldats étaient dévorés par la vermine ; leurs vêtements étaient souillés de boue, leurs souliers déchirés, reliés avec des ficelles ou de l'osier. Ajoutez à ce triste spectacle que les deux tiers de ces hommes avaient la dysenterie — la courée prussienne, comme disaient les paysans — pour avoir mangé des pommes de terre non mûres et des raisins verts (1). Leurs bivouacs étaient entourés d'un flot de déjections. Ils appelèrent le camp de Landres *le camp de la Crotte* (« Drecklager »).

Les Princes, laissant leur cavalerie côtoyer la Meuse, suivaient avec le roi l'armée prussienne. Ils avaient pris, le 14, le chemin de Malancourt et de Montfaucon, et allaient à Landres, espérant s'y trouver à une grande bataille (2). Il faisait une effroyable tempête. Les Princes étaient légèrement vêtus. On voyait à leur physionomie qu'ils affrontaient à contre-cœur la bourrasque, qui leur soufflait au visage d'humides rafales. Transis, mouillés jusqu'aux os, ils avaient un aspect si lamentable, que les émigrés de l'entourage s'indignaient de la cruauté de Frédéric-Guillaume. Et les paysans qui les reconnurent se riaient de leurs misères : déjà le respect de la personnalité royale s'en allait chez les plus humbles.

Il y avait, à Landres, un château avec fossés et pont-levis et des jardins magnifiques. C'était une maison de campagne du baron Maillart de Landres, qui avait émigré (3). Une superbe avenue de

(1) Sur ces mésaventures, lire les chansons patriotiques de l'époque, in P. Tarbé, *Romancero de Champagne*, T. V, 104, 106, 108.

(2) Malancourt, canton de Varennes-en-Argonne (Meuse).

(3) De Maillart ; *d'azur, à l'écusson en abîme d'argent, au lion naissant de même lampassé de gueules.*

Famille très ancienne du pays de Liége, entre en France avec Henri de Maillart, qui prend part aux exploits de Duguesclin ; possède la seigneurie de Landres par le mariage de Gratien de Maillart avec Thiriette d'Isnard, dame de Landres. Au moment de l'émigration, le cheva-

Digitized by Google

peupliers y conduisait : les soldats les abattirent pour faire du feu. Déjà, dans l'effervescence populaire, le mobilier du château avait été pillé ou emporté ; les Prussiens enlevèrent ce qui restait et vendirent tout ce qu'ils purent. Aussi le roi et les princes durent coucher dans une chambre de paysan. La tradition rapporte que la première préoccupation du roi fut de faire *peser les eaux* : sans doute, à cette époque, l'analyse des eaux potables devait être peu compliquée. Ils séjournèrent à Landres les 15, 16 et 17 septembre.

Déjà le 14 septembre, sur l'ordre du roi de Prusse, on avait imposé au village une lourde réquisition : bœufs, moutons, porcs, beurre, légumes furent emportés ; les huches furent vidées, comme les greniers et les caves. L'administrateur du château de Landres reçut l'injonction de livrer à l'armée prussienne tout ce qui lui était nécessaire (1).

Les Princes, surveillant la marche de leur cavalerie, envoient le comte de Maleissye à Dun-sur-Meuse, pour en assurer les subsistances. Déjà leur intendant avait demandé au commissaire prussien, à Verdun, du pain et des fourrages pour 2,400 hommes. Ces provisions leur furent refusées, et le grand conseil du roi de Prusse écrivit de Landres à l'état-major des Princes qu'on ne lui devait rien (2).

L'armée prussienne s'établit sur les hauteurs de Sommerance, au sud de Landres ; au loin, sur la colline de Marcq, elle apercevait

lier César-Hector de Maillart est baron de Landres, seigneur de Landreville, Sommerance, Beaufor-en-Argonne, Andevanne, Harbeuville, Sivry-sur-Bar... ; né au château d'Imécourt le 5 octobre 1741, enseigne au Régiment de Champagne, puis lieutenant, capitaine de dragons au Régiment Nicolaï, puis capitaine à la suite du Régiment de Lassans dragons. Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Epouse, en 1772, demoiselle Marie-Jeanne Couturier de Fournoue, dont cinq enfants. Emigré en 1792 ; il se rend à Huy, à l'armée du duc de Bourbon ; il est ensuite appelé en juin à Coblentz pour créer le corps de la maréchaussée. Mort à Reims le 7 août 1820. Comme tous les manoirs féodaux, le château de Landres fut démoli en 1794. La famille de Landres est représentée par M. de Meixmoron de Dombasle de Landres.

Cf. Sénemaud, *Rev. hist. des Ardennes*, t. VI, 1868.

Archives de Liége, Collection du héraut d'armes Lefort, 3e p., carton 28.

Archives de M. de Meixmoron, au château de Landreville.

(1) 14 sept. 1792. Il est fait injonction par la députation du grand conseil de guerre prussien, datée du quartier général de Landres, à l'administrateur de M. le baron de Landres, de livrer pour l'armée prussienne tout ce qui sera nécessaire en froment, blé, avoine, foin, bois, etc., sous peine d'exécution militaire. Signé : Rœlzig, de Chimeneau

14 sept. 1792 Reçu de la maison seigneuriale de Landres, livrés pour l'armée prussienne, deux chevaux bons et forts avec tout l'attelage dont S. M. le roy de France s'engage à payer la valeur lorsque sa personne sacrée sera libérée et l'ordre rétabli dans ses états, en foi de quoy je donne la garantie spéciale de S. M. Prussienne la présente qui pourra être réalisée et échangée contre la valeur desdites denrées en temps et lieu. Fait au quartier général de Landres. Signé : Charles-Guillaume Ferdinand duc de Brunswick, de Chimeneau.

Chartrier de la Maison de Maillart (Arch. de M. de Meixmoron).

Les pertes du village furent évaluées à 71,500 livres.

(2) Arch. nat., F7 6255, 13 sept. 1792.

Digitized by Google

le front de bandière de l'armée française; près d'elle, les chasseurs de Stengel allaient, de Saint-Juvin à Saint-Georges, harceler les hussards de Keelher.

Le même jour on entendit, sur la droite, le canon : c'était la bataille de La Croix-aux-Bois. Gœthe gravit la côte d'Imécourt avec le major de Weyrach et le prince Louis Ferdinand ; ils faillirent se faire tuer par un chasseur de Stengel ; un peloton d'infanterie française était embusqué dans un petit bois, au-delà de la forge d'Alliépont, et tirait sur eux.

Le roi, étant en face de Dumouriez, résolut de sonder les projets du général. Les émigrés lui avaient fait un si triste tableau des officiers et surtout des soldats patriotes, qu'il voulut s'en rendre compte. Il envoya Massembach, qui, par Sommerance et le gué de Fléville, se rendit au quartier général de Duval (1).

Dumouriez était absent. L'envoyé du roi fut stupéfait de trouver si polis et si joyeux ces soldats que les émigrés traitaient de grossiers soudards. Il fut plus étonné encore de voir en Duval un général de taille imposante, de façon aimable et d'un air martial. Duval lui dit, sur un ton très digne, que les coalisés avaient été trompés par les émigrés et avaient imprudemment engagé la campagne ; qu'ils n'arriveraient jamais à Paris et que les émigrés, qui avaient passé leur vie en débauches à la cour, ne connaissaient pas l'armée et n'auraient pas dû abandonner le roi au jour du danger. L'entretien ne se termina qu'à dix heures du soir.

Frédéric-Guillaume, impatient, était allé causer de la situation avec Hohenlohe et rentra fort tard à Landres. Massembach vint le trouver le 15, avant l'aube. Le roi s'habillait. Le général lui fit part de ses impressions ; il pensait que Dumouriez allait battre en retraite, ce qui mit le roi dans une violente colère.

Dumouriez, en apprenant la défaite de La Croix-aux-Bois, s'était échappé dans la nuit du 14 au 15.

Le roi courut, le 15, sur la route de Grandpré et constata que toute l'armée française s'était retirée. Il revint à Landres et signa une nouvelle réquisition, qui obligeait les habitants de la Meuse à livrer 24,000 sacs d'avoine à Verdun, sous peine d'exécution militaire (2). Déjà, le 4 septembre, son grand conseil avait donné

(1) Sommerance, Saint-Juvin, Fléville, canton de Grandpré.
Imécourt (et Alliépont), canton de Buzancy (Ardennes).
(2) Archives départementales de la Meuse, L 69.

Digitized by Google

l'ordre d'amener pour le 12, à Verdun, 11,200 sacs d'avoine et 11,200 sacs de farine, mais il n'avait pas été possible d'obéir à cette injonction (1).

Le duc de Brunswick prit immédiatement les mesures pour poursuivre Dumouriez. Hohenlohe, avec l'avant-garde, quitta Sommerance et rencontra à Saint-Juvin un détachement de l'arrière-garde des Patriotes qu'il rejeta sur Senuc ; 80 fantassins furent faits prisonniers et ramenés à Landres. Le prince royal s'efforça de les entraîner à déserter : seul un Alsacien voulut bien servir contre la France. Hohenlohe, en arrivant à Senuc, aperçut Chazot, venant de Vouziers, sur la rive gauche de l'Aisne. C'est dans cette journée (15 septembre) que l'armée de Chazot, prise de panique à Montcheutin, s'enfuit devant 1,500 hussards prussiens.

Mais l'armée du roi dut attendre des vivres de Verdun et ne quitta Landres que le 18, pour prendre la direction de Valmy. Ce retard fut une nouvelle faute. Si Brunswick avait attaqué Dumouriez après la panique de Montcheutin, avant que le général français ait reçu les renforts de Beurnonville et de Kellermann, l'armée française était perdue.

Le 17, les Princes français rejoignent leur cavalerie à Buzancy.

SOURCES

Archives municipales de Landres.

Paul Mérat, *Documents relatifs aux campagnes en France et sur le Rhin (1792-1793), tirés des papiers militaires de S. M. le feu roi de Prusse Frédéric-Guillaume III*, Paris, 1848, p. 33.

Goethe, *Campagne de France* (Trad. Porchat), Paris 1891, p. 42.

Carlyle, *The French Revolution*, 433.

(A suivre). A. Lapierre.

(1) Archives nationales, Fr° III, Meuse, 10.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. PAUL MARCHAL

Quoique M. Paul Marchal, conservateur du département des imprimés de la Bibliothèque nationale, n'ait jamais figuré parmi nos collaborateurs, quoique (à notre connaissance, du moins) il n'ait rien écrit sur les Ardennes, il a paru cependant que sa mort, survenue à Paris le 21 août dernier, à raison même de la haute situation qu'il occupait dans le royaume des livres et de sa complaisance souvent mise à l'épreuve par les Ardennais, devait être consignée dans la *Revue*.

M. Marchal était né le 21 septembre 1844 à Vandy; il fit de bonnes études au lycée de Reims et, après un court passage dans un stage commercial, il entra à la Bibliothèque nationale (3 janvier 1867). Il ne devait plus quitter le grand établissement où la régularité de son travail, le zèle dont il fit preuve lui méritèrent un avancement progressif jusqu'au titre éminent de conservateur. Les travaux de la Bibliothèque auxquels il prit part sont : la collaboration au *Catalogue de l'Histoire de France* (dont il fit la *Table des noms d'auteurs)*, la rédaction (autographiée) de six volumes supplémentaires à ce Catalogue, la direction du *Bulletin mensuel des récentes publications françaises* et surtout du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale (Auteurs)*, entreprise colossale à laquelle le laborieux conservateur s'était dévoué corps et âme. Ses fonctions administratives ne l'empêchaient pas du reste d'être un fin lettré et un bibliophile distingué, par profession et par goût. M. Marchal laissera à la Bibliothèque un souvenir durable et des regrets très vifs aussi dans son pays natal où il a voulu reposer (1).

A cette courte biographie, nous joignons un sympathique portrait du défunt, qui peint notre compatriote avec sincérité (2) :

> Il n'est point d'hommes qui aient su réussir, autant que M. Paul Marchal, à faire prendre les livres en adoration. Bienveillant à l'envi, obligeant presque à l'excès, toujours aimable, tel était-il. Son visage spirituel, qu'encadrait une barbe élégamment peignée en éventail, rayonnait d'une bonté et d'une finesse captivante. Son accueil surtout était à noter par son aisance et par sa séduction.

(1) Cette nécrologie est le résumé d'une notice parue dans le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (n° double des 15 août-15 sept.), (p. 427-436), notice due à MM. Paul Lacombe et Georges Vicaire ; le premier a prononcé sur la tombe une courte allocution.

(2) *Journal des Débats*, 9 novembre 1910, notice de M. Alfred Pereire.

Digitized by Google

On connaissait sa place, au fond de l'hémicycle à gauche, derrière le bureau des présidents.

Un coup d'œil sur sa table suffisait pour commenter l'homme et sa vie de franc labeur. Des fiches de catalogues, sans cesse révisées, erraient sur sa table, ainsi que des épreuves d'imprimerie fraîchement corrigées. Un livre ancien ou rare, acquis à l'instant, était ouvert à sa place. Mais pour peindre mieux encore Paul Marchal, disons que sa place est vide. Car, pour hâter la recherche d'un livre difficile qu'un lecteur anonyme attend impatiemment, il parcourt lui-même les longues galeries du « Magasin « ou de la « Réserve ». Puis le voici qui revient l'ouvrage dans les mains, heureux par avance du service qu'il va rendre. Il arrive, le sourire aux lèvres et aux yeux. A son bureau, attendent amis ou collègues, l'un pour lui soumettre une rédaction difficile, un autre une erreur, un troisième lui demandant un service. Il eût voulu plaire à tous en même temps. Il est assis, le corps légèrement incliné en arrière, les jambes croisées, le menton dans les mains, le binocle adoucissant encore son regard. Il parle ; il explique à ses auditeurs la provenance de telle reliure ancienne ou la beauté typographique de tel ouvrage. Comme un médecin, il palpe le livre pour en connaître le précieux organisme et il n'est satisfait que lorsque tous les feuillets ont répondu à cette délicate auscultation.

Paul COLLINET.

CHRONIQUE

I. Le Congrès de la Société Française d'Archéologie à Reims, en juin 1911.

Après l'Association française pour l'Avancement des Sciences, qui a tenu à Reims en 1907 un congrès très réussi, la *Société française d'Archéologie*, qui occupe l'une des premières places parmi les sociétés vouées au passé historique de notre pays, a décidé de tenir, à son tour, son Congrès annuel dans le même ville. D'une lettre que M. Eug. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société, a bien voulu m'adresser, il ressort que les réunions auront lieu **à Reims du 19 au 28 juin** et que les excursions à l'étude sont celles de Châlons et Notre-Dame de l'Epine, Laon et les églises voisines, Soissons, Coucy, Braine, Longpont, Fère-en-Tardenois et La Ferté-Milon.

Nous regrettons, pour notre part, que d'impérieuses nécessités d'organisation retiennent les congressistes autour de Reims, en les empêchant de rayonner dans les Ardennes ; néanmoins, nous ne saurions trop encourager nos compatriotes à profiter de l'occasion qui leur est donnée, soit pour adresser à M. Henri Jadart, secrétaire général du Congrès (1), des mémoires archéologiques sur la Champagne, soit pour participer aux excursions qui, sous la conduite

(1) Adresse : 15, rue du Couchant, à Reims.

Digitized by Google

d'un savant aussi éminent que M. E. Lefèvre-Pontalis, constituent de véritables cours d'archéologie locale et générale du plus haut intérêt.

Il est peut-être inutile d'ajouter que la ville de Reims, si proche de nous et encore aujourd'hui la métropole de la région, formera l'un des objets les plus instructifs du séjour, et que MM. L. Demaison et H. Jadart en seront les guides tout désignés. En vue du Congrès, M. Demaison, inspecteur divisionnaire de la *Société française d'Archéologie*, vient de publier une érudite Monographie de la Cathédrale (1), dont il connaît l'histoire mieux que personne ; ce sera une bonne fortune que de pouvoir entendre sur place les développements et les explications des faits posés dans ce remarquable ouvrage (2).

Paul Collinet,

Membre de la Société française d'Archéologie.

II. L'Eglise de Mézières classée comme monument historique.

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 18 octobre 1910, l'église de Mézières a été classée comme monument historique. La Municipalité et le Conseil municipal reçoivent ainsi la récompense de leurs démarches dont tous les amis de l'histoire et de l'archéologie doivent les féliciter.

III. Prochaine publication d'une Histoire de Landres.

M. le Dr Albert Bernard, à Landres (Ardennes), publiera sous peu une Histoire de ce village dont voici le plan général :

Avant-propos. — De Grandpré à Dun-sur-Meuse, par le Docteur Lapierre. — Chap. 1 : Landres, ses origines, ses premiers seigneurs (1048-1542). — Chap. 2 : La Baronnie et le Château de Landres (1542-1792). — Chap. 3 : La Justice de Landres. — Chap. 4 : La Vie intime à Landres. — Chap. 5 : La Vie administrative. Le procès des bois de Landres. — Chap. 6 : Landres dans l'histoire. La Révolution. Le Camp de la Crotte. — Chap. 7 : Histoire des Eglises de Landres. — Chap 8 : Saint-Georges. — Chap. 9 : Le patois de Landres. — Liste des Souscripteurs.

L'ouvrage ne sera tiré que pour les seuls souscripteurs ; son prix est de 5 francs. Prière d'adresser les souscriptions à l'auteur.

(1) *La Cathédrale de Reims*, par L. Demaison. — Paris, H. Laurens, 1910. (Prix : 2 fr.)

(2) Les demandes d'entrée dans la Société peuvent être adressées au signataire de cette note, qui se fera un plaisir de servir de parrain à ses compatriotes et transmettra leurs noms à M. E. Lefèvre-Pontalis.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

Etude historique sur Tournes, œuvre posthume de l'abbé N. HUBIGNON, ancien curé de Tournes. — Balan-Sedan, impr. Ovide Prin, 1910, II-122 pp. in-8°. — Prix : 2 fr.

Comme nous l'apprend la préface de M. l'Abbé J. Gardin, cet ouvrage, édité par ses soins, a été laissé inachevé par l'auteur. Il ne contient que l'histoire de Tournes depuis les origines jusqu'à Napoléon Ier ; il y manque l'histoire contemporaine, un exposé des Institutions et un appendice. Dans son état actuel, l'*Etude* de M. Hubignon, à la différence de tant d'œuvres posthumes, permet pourtant de juger ce qu'eût été l'ensemble et forme un tout qui fait grand honneur à l'érudition du regretté historien.

L'ouvrage est écrit d'une plume facile et alerte ; il se lit avec intérêt et sa portée dépasse fréquemment les limites d'une monographie de paroisse. Tout en offrant des aperçus sur l'histoire générale, soit des régions voisines de Tournes, soit même de la France entière, il ne tombe jamais dans la banalité. Les jugements n'y font pas défaut et sont marqués au coin du bon sens et de la modération, parfois aussi d'une originalité peut-être discutable. Quant à l'histoire locale, elle est puisée aux sources mêmes, principalement aux Archives départementales, explorées à fond par l'auteur pendant de longues années.

L'exposé des campagnes militaires des XVIe et XVIIe siècles dans la région ardennaise, avec les calamités de toute espèce qu'elles entraînaient, est, sur certains points, renouvelé par les documents découverts : les petits faits locaux illustrent douloureusement la grande misère de ces temps de pillages et d'épidémies.

Nous pourrions regretter le manque de divisions, l'absence des références ou leur excessive brièveté en quelques passages, de même qu'il serait possible d'ajouter quelques renseignements complémentaires (par exemple sur l'état religieux et la population) ; mais nous n'oublions pas que M. l'abbé Hubignon voulait surtout instruire ses paroissiens, et nous ne songeons nullement à lui refuser l'indulgence qu'il a toujours accordée aux peccadilles dont aucun historien ne peut se dire indemne.

P. COLLINET.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

CAMPAGNE DES ÉMIGRÉS DANS L'ARGONNE
en 1792

(SUITE)

VIII
DE VERDUN A BUZANCY

Nous avons laissé l'armée des Princes sous les murs de Verdun le 14 septembre.

Le temps s'est amélioré le 15. On reçoit l'ordre de partir pour Dun-sur-Meuse. A midi, la cavalerie quitte Belleville et les villages voisins et est réunie sur la chaussée.

L'avant-garde est partie de Béthelainville et va à Consenvoye et, de là, à Buzancy.

Le quartier général s'établira à Dun ; la brigade de Caraman restera à Liny-devant-Dun (1).

Cette région est dépouillée de tout par les passages de régiments amis ou ennemis. Nous avons vu que Galbaud y était le 30 août, comptant entrer dans Verdun ; mais il aperçut à Dun une troupe nombreuse de cavalerie ennemie et prit le chemin de Romagne-sous-Montfaucon et Varennes, pour aller occuper les Islettes.

Le 9 septembre, le commandant autrichien Brady avait réquisitionné à Dun et aux environs, pour le camp de Romagne, 580 sacs de blé, 25,000 bottes de foin, 25 bœufs, 50 moutons, 3,000 livres de lard ; Clerfayt avait exigé la remise des fusils et de toutes les armes. Lefebvre, procureur de Dun, était allé au-devant du prince de Ligne pour se mettre à sa disposition et exécuter ses ordres.

M. de Maleyssie, envoyé de Landres à Dun par le comte de Provence pour assurer les subsistances de la cavalerie noble, eut une peine infinie à trouver le nécessaire pour 6,000 chevaux, d'autant plus qu'il n'avait qu'un ordre écrit, donné par les Princes. Aussi fut-il quelque peu stupéfait lorsqu'un des officiers de hussards, arrivés à 3 heures, lui demanda pourquoi un étranger

(1) Consenvoye, canton de Montfaucon. — Liny, canton de Dun (Meuse).

Digitized by Google

osait se mêler de ce qui ne le regardait pas ! Il répondit en exhibant l'ordre des Princes et en faisant observer que ce n'était pas en arrivant trois heures avant l'armée qu'on pouvait pourvoir à tout. Les officiers ne connaissaient nullement le pays et, en quittant Bethelainville, ils s'étaient dirigés sur Sivry-le-Perche au lieu de venir à Sivry-sur-Meuse.

Dun était une petite ville, ouverte de tous côtés, sans murs et sans artillerie, incapable d'aucune résistance. Sous la poussée des idées qui venaient d'éclore, il y avait un foyer permanent de discorde, qu'allait rendre plus turbulent encore l'approche des émigrés. Les jacobins, très surexcités, voulaient détruire le pont sur la Meuse, pour s'opposer au passage de l'armée des Princes. Ils accusaient les partisans de l'ancien régime de ruiner les habitants par de lourdes impositions, dont on ignorait même l'emploi, de faire des dénonciations et des arrestations arbitraires. Les royalistes, écartant les gendarmes nationaux, appelèrent à Dun les dragons de Clerfayt, campés à Baâlons pour tenir en respect le club des Patriotes ; alors, se sentant protégés par les dragons autrichiens, ils se livrèrent à de perpétuelles représailles. Les Jacobins les plus violents furent enchaînés et conduits à Verdun, à l'autorité prussienne ; les plus compromis abandonnèrent leurs foyers. On menaça les factieux ou les espions de les faire pendre. On rétablit les chemins. On invita les villages voisins à fournir des vivres et des fourrages aux coalisés.

L'armée des Princes est à Dun le 15 septembre. L'escadron des officiers de la marine prend ses quartiers à Villers-devant-Dun.

A l'arrivée des régiments nobles, les royalistes de Dun se livrent à une manifestation enthousiaste. Le maire Aublin, et Lefebvre, procureur de la Commune, portent la cocarde blanche. Les femmes crient : « Vive le Roi ! Vivent les gardes d'Artois ! Au diable la Nation ! » Une femme Jacquet est surtout très exaltée et agite, sur le passage des soldats, des serviettes blanches qui simulent le drapeau blanc. Les habitants arborent la cocarde blanche ; les officiers sont accueillis à bras ouverts ; on leur offre des volailles, des vins fins, du tabac ; on les traite magnifiquement. On enlève du clocher le drapeau tricolore, qui portait la devise : « La liberté ou la mort ! » et on y substitue le drapeau du prince de Condé. On brûle les écharpes et les drapeaux tricolores ; on exige la remise de toutes les armes (1). Les malheureux habi-

(1) Pièces justificatives, I.

Digitized by Google

tants de Dun devaient chèrement payer leurs manifestations royalistes (1).

Dans les environs, tous les villages sont réquisitionnés. Les émigrés, conduits par des guides de Dun, les menacent de pillage et d'exécution militaire. Dun fournit des farines, du pain, des comestibles. Les hussards mettent en coupe réglée les villages de Sassey, Mont, Montigny, Saulmory, Villefranche, Wiseppe et Halles, et ramènent 4,000 livres de pain, 100 chevaux, 100 sacs d'avoine et des voitures. On enlève les vaches et la volaille dans les fermes de La Bruyère et Proiville. Brieulles-sur-Meuse fournit 500 rations d'avoine, 500 livres de pain et 5,000 livres de foin. On impose également les villages de Brandeville, Brehéville, Lissey, Ecurey et Fontaines. Toute la région est au pillage, et on dut demander des secours aux administrateurs du district de Montmédy (2).

Dans toute la petite ville de Dun, c'est un encombrement dont on ne peut se faire idée. Les rues et le pont sont obstrués par les bagages considérables des Princes ou de l'Etat-Major. La circulation y est impossible.

On y séjourne le 16, et le maréchal de Castries donne des ordres pour partir le lendemain 17. On doit prendre la route de Buzancy et Vouziers ; l'escadron de la marine ira loger à Toges (3).

On laisse à Dun 80 gendarmes pour lever les contributions et faciliter les ravitaillements. Il y passait journellement des correspondances et des caisses. Ils y restèrent jusqu'au retour des émigrés (6 octobre) et se livrèrent à toutes les exactions.

En arrivant à Liny, la brigade de Caraman avait appris l'affaire de La Croix (14 septembre). Les habitants de Liny étaient de zélés patriotes. Le maire avait des sentiments républicains, mais il dut se prêter de bonne grâce à toutes les exigences des émigrés. Hommes et chevaux furent bien logés. Le maire, cependant, tint des propos peu royalistes et fut frappé par d'Espinchal.

(1) Dénoncés pour leurs sentiments royalistes, 35 habitants furent conduits à Paris. Antoin et la femme Jacquet montèrent à l'échafaud le 9 vendémiaire an III. Les autres furent acquittés.
Cf. Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, V, 308, et VI, 173.
Arch. nat., W 456, n° 116 (procès des royalistes).

(2) Arch. nat., O² 2598 et 2599, réquisitions.
Sivry-le-Perche, canton de Verdun.
Sivry-sur-Meuse, canton de Montfaucon.
Villers, Sassey, Mont, Montigny, Saulmory et Villefranche, Brieulles-sur-Meuse, Fontaines, canton de Dun.
Wiseppe et Halles, canton de Stenay.
Bréheville, Brandeville, Lissey et Ecurey, canton de Damvillers (Meuse).

(3) Pièces justificatives, II.
Toges, canton de Vouziers (Ardennes).

Digitized by Google

Le lendemain à midi, la brigade reçut l'ordre de se diriger sur Buzancy. On mangea rapidement la soupe, et on partit à deux heures. On traversa Dun avec de grandes difficultés. On était à la nuit à Nouart, où il fut très pénible de se loger (16 septembre).

Le 17, le détachement chargé des logements quitte Nouart à six heures du matin ; tous les régiments marchent vers Buzancy. Ils avaient l'ordre d'aller à Vouziers, où devait être le quartier général des Princes. Mais ils allaient être arrêtés en chemin par les *impedimenta* de l'armée autrichienne.

Ils traversent Buzancy et admirent le château d'Augeard, secrétaire des commandements de la Reine. Déjà le village a été pillé par les Autrichiens de Clerfayt (1).

Les Princes ont quitté le roi de Prusse à Landres et viennent s'installer à Buzancy.

L'état-major envoie préparer les logements de la cavalerie dans les villages voisins, dont tous les habitants sont patriotes. Le détachement de Caraman faillit se faire enlever. On voit partout le regard haineux du paysan ; il n'arbore plus le drapeau blanc ; le royalisme se meurt (2).

Il ne fut pas possible, ce jour-là, d'aller plus loin sur le chemin de La Croix. Les routes étaient encombrées par les batteries autrichiennes immobilisées. Leurs soldats enlevaient les abatis des Patriotes. Les Princes durent s'arrêter deux jours à Buzancy (17 et 18 septembre), et leur armée séjourna dans les environs.

L'avant-garde rencontra les Autrichiens, qui étaient très enthousiastes de leur victoire de La Croix. Après quelques heures d'arrêt sur la grande route, obstruée d'abatis, elle dut se replier sur Authe (3).

Les hussards autrichiens avaient pillé ce village et fort malmené les habitants. Il paraît que les gens d'Authe avaient appelé à eux un groupe de Patriotes pour massacrer deux Autrichiens. Les officiers de Clerfayt y avaient répondu par de violents sévices.

Aussi tous les habitants avaient-ils pris la fuite et s'étaient réfugiés dans les bois. Le maire était resté seul avec quelques femmes et des enfants. Les émigrés purent se procurer des volailles ; mais ils ne trouvèrent rien pour les accommoder. Ils

(1) Les dégâts furent évalués à 124,033 livres (Archives départ. des Ardennes, L 456).
(2) Louis XVIII, Mémoires cités.
(3) Authe, canton du Chesne.

Digitized by Google

parlementèrent avec le maire, l'assurant qu'ils ne voulaient tuer personne, qu'ils paieraient les vivres dont ils avaient besoin. Les habitants revinrent dans leurs foyers et mirent à leur disposition tout ce qu'ils avaient caché (1).

L'armée a fait halte tout le jour dans la plaine au-delà de Buzancy, à un quart de lieue du bourg. Elle attend des ordres. Enfin, à six heures du soir, on va coucher à Briquenay, où avait eu lieu l'affaire du 12, dans laquelle le corps prussien de Kalkreuth, ainsi que nous l'avons raconté, avait dû reculer devant Miranda, de l'avant-garde de Dumouriez.

Le village avait été totalement pillé par les Prussiens. Ils avaient tout brisé, tout emporté, blé, farine, tout, jusqu'à la plume des lits ; il n'y avait plus ni portes ni fenêtres aux maisons. Les infortunés habitants ne possédaient plus que ce qu'ils portaient sur eux. Ils étaient au désespoir et regardaient les émigrés avec horreur. Il ne restait plus que les femmes et les enfants. Telle maison n'était habitée que par un enfant : les parents avaient fui dans les bois. On les avait d'autant plus brutalisés qu'on les accusait d'avoir contribué à l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Le spectacle de ce village en ruines et la douleur des paysans inspiraient à tous une profonde pitié.

Le soir, les jeunes filles et les femmes rentrent en tremblant à la maison, les hommes sont de retour le lendemain. Les gentilshommes cherchent à les rassurer et, émus de leurs misères, les secourent même dans la mesure de leurs moyens ; ils les assurent de leurs sympathies et leur rappellent les bienfaits de la monarchie et les bontés du Roi.

Le 18, on séjourne dans Buzancy et dans les villages circonvoisins. Malgré les réquisitions des Prussiens et des Autrichiens, on trouve encore des fourrages. Les granges sont pleines, mais les grains ne sont pas battus ; on prend l'avoine en gerbe, ce qui entraîne encore du gaspillage. On peut même se procurer des vivres, qu'on paye avec des bons au nom du Roi. Les émigrés, quand ils le peuvent, payent en argent plutôt qu'en assignats, ce qui achève de vider leur bourse.

Au quartier général de Buzancy, on reçoit de nombreuses lettres, restées en retard ; il y avait longtemps qu'on était sans nouvelles.

(1) Pertes du village d'Authe : 54,542 livres (Arch. départ. L 456). — Cf. Comte de Contades, *Souvenirs*, in-8°, Paris, 1888, p. 60.

Digitized by Google

On apprend avec tristesse les massacres de Paris et de la province. La Révolution, brisant tout, allait à pas de géant.

Et, cependant, ils gardaient encore leurs illusions et avaient toujours une aveugle confiance dans le succès final. Dans leurs rares instants de loisir, oubliant les misères du présent, ils retrouvaient leur verve d'autan et même ils enfourchaient Pégase, pour écrire des manifestes en vers (1).

IX

VERS VALMY

L'avant-garde de l'armée des Princes traverse La Croix-aux-Bois ; de Villeneuve-Loréche-Barmond raconte qu'il y est venu le 15 septembre, au lendemain de la bataille, et a rencontré le convoi du prince de Ligne. Elle est le 18 à Vouziers, où elle apprend, par une lettre de Nassau-Singen, l'imminence d'une bataille. Après avoir fait quelques réquisitions, elle prend rapidement son chemin vers le sud, passant à droite de Clerfayt, qui s'est arrêté à Semide, tandis que Kalkreuth a établi son camp sur les hauteurs de Lizy et Marvaux.

Le gros de l'armée des Emigrés quitte Briquenay le 19 septembre. On les a également prévenus, la veille, qu'une action décisive allait s'engager. Ils passent à La Croix et traversent les abatis d'arbres et les tranchées où se mesurèrent les Patriotes et les Autrichiens. Près du village, on aperçoit les débris du camp français. Des cadavres gisent encore sur le sol.

Les régiments sont guidés par le gendarme Huet, de Butancy, qui porte la cocarde blanche et la ceinture blanche (2).

Avant d'entrer à Vouziers, l'armée fait halte, pendant quelques heures, dans la prairie à droite de la route. A onze heures, on traverse la ville et on campe dans la plaine, sur la route de Rethel, où arrivent tous les corps. Les équipages restent en arrière. Les Princes vont loger au château de Condé.

(1) Pièces justificatives, III.
Journal d'un Officier de l'armée des Princes, in *Revue rétrospective*, de P. Cottin, t. IV, 1886.
D'Espinchal, ms. cité.
Archives municipales de Dun-sur-Meuse.
Évaluation des pertes des villages : Autruche, 50,446 livres ; Briquenay, 96,445 ; Bar, 51,004 ; Germont, 79,069 ; Verpel, 96,847 ; Nouart, 78,581 ; Harricourt, 65,576 ; Barricourt, 41,644 ; Andevanne, 30,180. — Archives départementales, L, 456.

(2) Ancien commis aux aides, régisseur d'Augeard de Bussancy. Condamné à mort à Paris et guillotiné le 10 novembre 1793. — Arch. Nat., A F[11], 87,643, et W I[a], 379.

Digitized by Google

La petite ville venait de subir le passage et les réquisitions des Autrichiens, qui déjà avaient fait main basse sur les vivres et les fourrages.

Le directoire du district, fuyant devant eux, avait transporté sa résidence à Pauvres, et les Autrichiens avaient brûlé les papiers non emportés, près de l'hôtel du district, dans le clos du sieur Meugy (1).

On hisse le drapeau blanc sur l'église et la maison commune. Les habitants sont contraints de porter la cocarde blanche ; un vieillard du nom de Guidet, ancien porte-drapeau de la garde nationale, fut accusé d'avoir trop ostensiblement montré cet emblème royaliste et fut plus tard condamné à mort (2).

Les officiers émigrés sont très exigeants et font également de nombreuses réquisitions. Ils passent la journée dans l'inquiétude. Les généraux attendent impatiemment des ordres de Brunswick. On est sans nouvelles jusqu'au soir.

Enfin, à la nuit, on part en colonne serrée, dans un ordre parfait. On marche en silence. La nuit est horriblement sombre. La boue crayeuse colle aux pieds, la marche est fort pénible. On ne sait où se diriger. Un instant, on perd de vue le guide qui va en avant, et s'égare dans la plaine déserte.

Déjà Clerfayt avait quitté Semide et était venu camper à Maure, où il s'attarda, tandis que Kalkreuth, parti de Liry et Marvaux, avait rapidement pris le chemin de Suippes, par Ripont et Tahure (3).

Enfin, à minuit, l'armée royaliste atteint la vallée de la Py. La plupart des régiments se placent en bataille à Sainte-Marie-à-Py ; quelques-uns sont à Sommepy, les autres à Saint-Souplet, sur la route de Reims.

A Saint-Souplet, le seigneur fait assembler ses vassaux et les oblige à crier : « Vive le roi ! » (4)

(1) Pauvres, canton de Machault (Ardennes).

(2) Il fut exécuté le 6 prairial.
Arch. nat., W1a, 871, dos. 97.
VINCENT, *Histoire de la Ville de Vouziers*, Reims, 1902, pp. 130 et 132.

(3) Maure, canton de Mouthois (Ardennes).
Suippes, chef-lieu de canton (Marne).
Ripont et Tahure, canton de Ville-sur-Tourbe (Marne).

(4) *Le Courrier des 83 départements*, T. I, p. 95.
Sainte-Marie-à-Py et Sommepy, canton de Ville-sur-Tourbe (Marne).
Saint-Souplet et Pont-Faverger, canton de Suippes (Marne).

Digitized by Google

Leur avant-garde avait séjourné quelques heures à Saint-Souplet et s'était dirigée sur Somme-Suippe.

Le corps de bataille passe la nuit dans ces villages. Les Princes demeurent à Sainte-Marie-à-Py, au milieu de l'armée ; le duc d'Angoulême et le duc de Berry seuls sont allés coucher au village. Il fait un froid très-vif, la pluie tombe sans cesse. On allume des feux de tous côtés. Leur situation est des plus tristes.

Bien que les équipages arrivent au point du jour, il n'y a ni vivres pour les hommes, ni fourrages pour les chevaux. Et, cependant, l'espérance de se mesurer avec les Patriotes leur donne du courage. Ils comptent bientôt montrer aux alliés ce que peuvent 6,000 gentilshommes armés seulement de sabres et de pistolets.

Le jeudi 20, à six heures du matin, tous les régiments sont prêts, et on se met en marche par un temps affreux. On gagne la vallée de la Suippe. Ils ignorent totalement ce qui se passe à l'armée prussienne et ne savent quelle direction prendre.

Or, à la même heure exactement, les belligérants arrivaient en face l'un de l'autre ; Kellermann était au moulin de Valmy, avec son artillerie, à cinq heures, et l'armée de Frédéric-Guillaume prenait, à six heures, ses positions de combat à la ferme des Maigneux, où elle était battue par l'artillerie de Desprez-Crassier et de Valence (2). Et Valmy est environ à huit lieues de Saint-Souplet. Il était donc difficile à l'armée des Princes, par un temps diluvien et des chemins défoncés, d'aller prendre part à l'action.

Après avoir fait quatre lieues sous l'averse, ils arrivent à Saint-Hilaire-le-Grand, sur les bords de la Suippe (3). Le village est trop petit pour loger tous les escadrons. Il y a vingt ou trente hommes dans chaque maison. Le Royal-Allemand, qui a toutes ses tentes, campe en dehors du village et les autres régiments sont dans les environs. Les habitants sont des Patriotes et ont fait disparaître vivres et fourrages. On a une peine infinie à se procurer à manger à poids d'or. On arrive cependant à avoir le nécessaire. Fort heureusement tout le monde est à couvert, et on espère avoir la nuit un repos bien gagné.

Le maréchal de Castries a pris les devants et est à Suippes dans la matinée. Il donne à Aubert, maire du village, l'ordre de faire

(1) Valmy, canton de Sainte-Menehould (Marne).
Les Maigneux, ferme à 2 kilomètres du moulin de Valmy.
(2) Saint-Hilaire-le-Grand, canton de Suippes.

Digitized by Google

tous les préparatifs nécessaires pour recevoir les Princes à midi. Leur armée devait arriver quelques heures plus tard.

Le village avait été vidé la veille par le passage de la cavalerie prussienne. L'avant-garde de Kalkreuth, annonçant son arrivée par une vive fusillade, avait traversé le bourg le soir et avait pris possession de Suippes au nom de Sa Majesté Chrétienne ; elle avait imposé une forte contribution et ordonné de conduire à Somme-Suippe, à dix heures du soir, des vivres en abondance.

Le matin (jeudi 20), vers neuf heures, les habitants avaient aperçu, à un demi-quart de lieue, les Autrichiens de Clerfayt qui, venus tardivement de Manre par Perthes, se dirigeaient vers La Croix, où la Municipalité dut encore envoyer des fourrages et des vivres (1).

A Suippes, un commissaire des Princes fit arborer le drapeau blanc ; les mousquetaires vinrent sommer le maire de leur remettre toutes les lois décrétées par l'Assemblée Nationale et tous les papiers déposés à la mairie ; il fut également contraint de leur apporter les armes, drapeaux et munitions de la garde nationale (2).

Les Princes furent logés dans la maison de l'Abbaye. Leur avant-garde était à une demi-lieue en avant, avec Jaucourt, dans le village de Somme-Suippe, où ils allèrent coucher.

Cependant, le temps s'éveillait, la pluie pénétrante du matin faisait place vers midi à un soleil radieux. Déjà vers dix heures on entendait au loin le canon : c'était l'artillerie de Kellermann. Les détonations étaient d'abord assourdies et comme ouatées par le brouillard. Les émigrés s'émurent en entendant cette lointaine canonnade, qui révélait une grande bataille ; mais ils étaient trop loin pour y prendre part (3). Ils étaient exaspérés de rester dans

(1) Perthes-les-Hurlus, canton de Ville-sur-Tourbe.

La Croix-en-Champagne, canton de Sainte-Menehould.

Clerfayt était le 19 à Manre et devait se porter de suite à Somme-Suippe. Une patrouille lui conta qu'on voyait à Somme-Suippe un camp de 40.000 Français. Il envoya en reconnaissance le colonel Schmidt, son quartier-maître général ; celui-ci assura, à son retour, qu'il n'y avait pas un Français à Somme-Suippe Il allait partir, quand les gens de Manre vinrent lui affirmer que les Patriotes approchaient. Il envoya de nouveau un officier de hussards à la découverte. De minuit à trois heures du matin, tous ses hommes demeurèrent l'arme au pied, sous une pluie battante. Enfin, à l'arrivée de son envoyé, il gagna rapidement son poste et laissa ses bagages à Manre. Il traversa Perthes et Hurlus, passa près de Suippes vers neuf heures et s'arrêta à Somme-Suippe dans la matinée. Il y reçut l'ordre de couvrir le flanc des Prussiens.

(2) Ministère de la Guerre, Archives historiques, Armée du Centre, deuxième quinzaine de septembre 1792.

Procès-verbal de la Municipalité de Suippes.

Aug. Denis, *Recherches historiques sur la petite ville de Suippes*, Châlons, 1874.

(3) Saint-Hilaire est à 25 kilomètres du champ de bataille.

Digitized by Google

l'inaction, quand à côté d'eux se jouait peut-être le sort de la noblesse, du roi et de la France. Et ces détonations devenaient si précipitées et si violentes qu'ils se demandaient avec angoisse si c'était l'appel désespéré des Alliés ou le défi outrageant des Patriotes... — Était-ce une fanfare de victoire ou le glas de la monarchie ?

Ainsi donc, le soir de la bataille de Valmy, les Émigrés étaient toujours immobilisés à Saint-Hilaire-le-Grand et à Suippes, attendant les ordres du duc de Brunswick. Ils auraient dû, dès la première heure de cette journée, se porter à marches forcées à Somme-Tourbe et prendre la droite de Clerfayt qui, à la même heure, avait le devoir de se rendre de Maure à Somme-Bionne, où il arriva également trop tard (1). Sans doute, le duc de Brunswick pensait qu'en entendant le canon, Émigrés et Autrichiens avaient opéré ce mouvement de jonction. Ce retard incompréhensible, cette inaction voulue constituèrent une faute très grave.

Ils coopérèrent ainsi, sans s'en douter, à la défaite du parti royaliste et des coalisés. S'ils avaient été devant Valmy, ils auraient, en se portant sur Somme-Bionne, uni la gauche de l'armée prussienne à la droite de Clerfayt et fermé le demi-cercle qui enveloppait Kellermann. Faute de ce secours, Clerfayt ne pouvait se trouver en mesure d'attaquer la droite de l'armée républicaine (2).

Ce fut l'unique occasion qui leur ait été offerte de montrer leur vaillance et leur dévouement à la cause de la monarchie : ils la laissèrent passer.

Tandis qu'ils se livraient à ces amères réflexions et se demandaient de quel côté allait tourner la fortune, Kellermann remportait la victoire de Valmy.

Lorsque la canonnade cessa son effroyable vacarme, comme si les éléments déchaînés eussent voulu faire écho aux tempêtes de la bataille, un orage terrible éclata, et une pluie torrentielle inonda les camps. L'armée prussienne coucha sur ses positions, n'ayant rien à manger. Les chefs étaient tristes, les soldats profon-

(1) Somme-Tourbe et Somme-Bionne, canton de Sainte-Menehould.

Clerfayt errait depuis le matin dans des chemins affreux, à deux lieues de Valmy. Il était à quatre heures à la Croix et n'arriva aux Maisons que pour entendre les derniers coups de canon.

(2) Camocens, *Tableau historique de la guerre de la Révolution de France*. — Paris 1808, T. II, 79.

Jusqu'ici, aucun historien n'a déterminé la position de l'armée des Émigrés pendant la bataille de Valmy. Elle est établie d'une façon précise par le *Manuscrit* de D'ESPINCHAL, et le procès-verbal de la Municipalité de Suippes, aux Archives historiques du Ministère de la Guerre.

Digitized by Google

dément découragés. Le roi Frédéric-Guillaume se réfugia avec son entourage dans l'auberge de la Lune, affreuse masure criblée de boulets ; il occupa la chambre principale, et on eut grand'peine à lui offrir une omelette, que confectionna un prince allemand, caché là pendant la bataille (1). Dans la deuxième chambre entrèrent les Princes et les aides de camp ; dans la troisième furent entassés, pêle-mêle, sans soins, des officiers blessés qui, de leurs gémissements, troublaient le silence de cette nuit lugubre. Dans une pièce près du roi, Brunswick s'installa sur une chaise, au coin du feu, en bonnet de nuit ; autour de lui, veillaient Caraman, Nassau, quelques officiers émigrés, sombres, abattus, interrogeant la pensée du vieux général ; un silence glacial pesait sur eux.

Brunswick laissa comprendre que la partie était perdue, et Caraman se prit à désespérer. Près de la masure, un groupe d'officiers prussiens faisait cercle autour de Gœthe, venu en France pour célébrer les victoires allemandes en vers dithyrambiques ; comme dans ses écrits, le grand poète mit toujours son âme à nu, on lui demanda ce qu'il pensait de cet événement ; il répondit : « De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque dans l'histoire du monde, et vous pouvez dire : j'y étais. » Ce fut lui qui, le premier, définit la haute portée historique de la bataille de Valmy.

***

Valmy n'est pas une grande bataille au sens militaire du mot. Toutes les opérations, dit Jomini, y sont marquées au coin de la médiocrité ; on ne trouve, dans les deux camps, aucun concept de génie. Mais, au point de vue sociologique, les conséquences en furent incalculables. Et ce n'est que plus tard que l'on comprit que cette bataille avait écrasé la fierté des ennemis et arrêté leur marche sur Paris ; c'était la fin de la royauté et du prestige des Emigrés. Puis ce fut le baptême de feu d'une nouvelle génération de soldats à qui de hautes destinées étaient réservées. Moralement cette victoire enhardit et fortifia les cœurs.

« Le coq gaulois, disait Wolfradt, se dressait sur ses ergots » ; et Albert Sorel a pu ajouter : « Cette petite escarmouche fut une des plus grandes journées de l'histoire. »

Valmy, c'est l'aurore des temps nouveaux !

(1) L'auberge de la Lune était sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, près de la ferme des Maigneux, à deux kilomètres au sud de la colline de Valmy. Elle n'existe plus.

Digitized by Google

***

Au camp des Emigrés, on n'avait aucune notion de la gravité des événements, et des résultats de la journée du 20. Ils gardaient toutes leurs illusions ; aveuglés par leurs présomptions, ils escomptaient encore une victoire prochaine et se préparaient à attaquer le 21.

Aussi, à une heure du matin, l'alerte est donnée au Grand-Saint-Hilaire. Ordre de monter à cheval à trois heures. On va se battre à la pointe du jour (Gal Tercier).

La nuit est d'une obscurité profonde. Dans le village, il y a confusion des logements, les rues sont obstruées, la boue épaisse colle aux chaussures et rend la marche impossible ; les chemins sont gorgés d'eau. Partout ce sont des bagarres et des accidents : les chevaux tombent à chaque pas dans la rivière grossie, dans les fondrières ; un cheval est tué par un coup de pistolet ; le feu prend à une maison où sont logés les gardes du roi, et on arrête difficilement l'incendie.

Cependant, chacun est à son poste, et on marche péniblement pendant des heures dans la vallée sans fin, pour rejoindre l'avant-garde à Somme-Suippe. Les bagages restent dans les villages sous la garde d'une forte escorte.

Les détachements de Suippes vont en avant. Les princes viennent déjeuner chez le marquis de Jaucourt, dont l'avant-garde a couché sur la paille à Somme-Suippe.

Tandis qu'ils font leurs préparatifs, voilà que de nouveau le canon tonne. C'est Kellermann qui reprend l'offensive.

L'armée prussienne s'apprête de bonne heure à continuer la lutte ; rangée sur quatre colonnes, soutenue par la cavalerie, elle s'ébranle vers cinq heures du matin. Mais elle va s'arrêter en voyant Kellermann au-delà de la rivière d'Auve ; déjà, en effet, entre six et sept heures, l'armée française manœuvre entre Dampierre et Voillemont, au-delà les hauteurs de Gizaucourt, qu'elle s'était hâtée d'occuper la veille à neuf heures du soir. Elle menace leur flanc droit, qu'elle commence à canonner, et couvre la route de Vitry. Alors les Prussiens se replient sur le camp de la Lune et élèvent rapidement une redoute en avant de l'auberge (1).

(1) Auve et Dampierre-le-Château, canton de Dommartin.
Gizaucourt et Voillemont, canton de Sainte-Menehould.

Digitized by Google

A huit heures, les émigrés, qui ignorent cette manœuvre, sont à cheval, et tous les corps arrivent à la place assignée, dans la plaine en arrière de La Croix : infanterie, cavalerie, artillerie.

Leur armée se forme en deux colonnes. Les princes sont à leur tête, avec le maréchal de Castries. De Jaucourt commande l'avant-garde et a sous ses ordres 1,200 cavaliers. Le duc de Coigny est en avant de la colonne de droite ; le marquis d'Autichamp dirige celle de gauche (1).

Le brouillard du matin est épais et masque leurs mouvements. Mais bientôt le soleil, conspuant les nuées, vient illuminer la plaine et inonder de lumière leurs magnifiques régiments. Voici, en avant, les dragons verts la crinière roulée sur le cimier, les hussards au dolman bleu, coiffés du shako, et les chasseurs en manteau vert, avec le casque à lourde chenille. A droite brillent les riches uniformes rouge et or des suisses et de la maison du roi, les chevaliers de la couronne, habillés de bleu, avec le casque à longue crinière, et les grenadiers coiffés de l'ourson. Voici à gauche les superbes gardes du corps en habits bleus galonnés d'or, les compagnies rouges, les gendarmes en frac bleu avec le tricorne. Puis, en arrière, on distingue l'uniforme bleu et le bonnet à poil du Royal-Allemand, les coalitions aux couleurs mêlées, les artilleurs en bleu foncé, à retroussis rouges, le pompon écarlate au shako, et enfin, sur les derrières, les sombres uniformes des marins (2).

C'est, en vérité, un spectacle imposant que ces 40 superbes escadrons, montés comme jamais aucune cavalerie ne l'a été, avec 5,000 hommes composés de l'élite de la noblesse ; il y a là tous les grands seigneurs du royaume avec, à leur tête, quatre fils ou petit-fils de France (d'Espinchal).

Ils avancent lentement dans la vaste plaine, avec un ordre admirable en une tenue parfaite. Les manteaux sont pliés Le panache blanc ondule sur toutes les têtes, la cocarde blanche est à toutes les coiffes, les perruques sont poudrées. Tous portent la croix de Saint-Louis. Ils arborent la feuille de chêne, symbole de guerre des Autrichiens. Les écharpes blanches mettent leur note claire sur la diversité des uniformes.

(1) Pièces justificatives, IV.

(2) Cf. Vernet et Lami, *Collection des uniformes de l'armée, 1791-1814.* — Paris, 1822, gr. in-8°.

Titeux, *Historiques et uniformes des régiments de cavalerie*, in-folio.

Digitized by Google

Ils se regardent sans mot dire et leur physionomie reflète la gravité de leurs pensées. Un silence ému, solennel, pèse sur leurs rangs. Ils vont, poussés par une force irrésistible, par l'ardente religion du passé, par la haine des institutions nouvelles. On va donc enfin tirer l'épée, pour châtier ces hordes de paysans révoltés, pour défendre les droits séculaires méconnus, venger la famille insultée et délivrer les prisonniers du Temple ! Ils songent que la lutte sera effrayante. Avec quel enthousiasme, avec quelle frénésie ils vont se jeter dans la mêlée, aux cris de : Vive le Roy ! Ils sont prêts à montrer aux Princes leur indéfectible loyalisme et à donner à la cause sacrée de la monarchie le meilleur de leur sang — la dernière miette de leur cervelle !

Ils vont de l'avant avec un entrain admirable. Et ils ont alors tant de consolantes illusions, tant de radieuses espérances, qu'ils voudraient que ces heures bénies ne finissent jamais !

Toute la journée se passe au milieu de la plaine. On reste à cheval, sans manger. On attend un signal ; on espère des ordres, qui ne viennent pas ; ils en sont stupéfaits !

Après trois heures de marche, on fait halte. Le duc d'Angoulême et le duc de Berry passent dans leurs rangs, pour calmer leur impatience plutôt que pour stimuler leur ardeur. Les princes viennent au milieu d'eux ; ils se félicitent de l'issue prochaine et non douteuse de la campagne. Ils parlent de l'affaire de Valmy comme d'une simple pétarade, qui doit inspirer toute confiance. Ils ont la conviction que Dumouriez est entouré de tous côtés et qu'il va être écrasé ; il n'a que des gardes nationaux mal disciplinés, manquant de tout, incapables de résister aux soldats du grand Frédéric. La cavalerie noble est chargée de leur couper la retraite et de les poursuivre dans la défaite.

Ils fixent sur les Princes des regards enthousiastes, les enveloppant d'une atmosphère d'adulation, et ils ont pour le drapeau blanc le culte des payens pour leur idole.

Cependant, les heures passent. Les officiers de l'avant-garde vont en reconnaissance : ils aperçoivent les Patriotes, les Prussiens et les Autrichiens, mais on n'entend plus rien dans les camps. Vers le soir, on voit au loin défiler les Prussiens, qui rétrogradent vers Hans, tandis que leur avant-garde se retire sur la route de Châlons.

La petite armée, lasse, découragée, abandonnée, est effrayée de son inaction. Dans leur exaspération, les Emigrés supplient les

Digitized by Google

Princes de les mener au combat, seuls, sans les alliés. L'attente devient douloureuse, angoissante !

Et voici qu'ils reçoivent l'ordre de s'arrêter et que la retraite sonne — comme un glas !

Ils sont dans la consternation. Un souffle de colère passe sur les régiments. Ils ne comprennent pas. Ils voudraient... Mais il faut s'incliner devant la fatalité. La nuit tombe sur leur défaite ; ils sont vaincus sans avoir tiré l'épée, sans avoir vu l'ennemi. Et ils s'en vont, tête baissée, silencieux, le désespoir dans l'âme et la rage au cœur.

La colonne de droite se porte à l'extrémité de la plaine, au village de La Croix. Les corps établissent leur bivouac autour du village ; seuls les officiers généraux trouvent un abri dans les maisons. La colonne de gauche s'incline vers Saint-Remy ; l'avant-garde se porte au-delà du village, sur la route de Châlons, où ils se flattaient, hélas ! d'arriver avant la fin du jour. Les princes fixent leur quartier général à Somme-Tourbe, où vient les rejoindre le maréchal de Broglie, dans l'espérance, dit Louis XVIII, de prendre part à la victoire qui aurait réjoui sa vieillesse (1).

On n'a ni vivres, ni fourrages. La Croix et Saint-Remy sont entièrement dévastés, comme Briquenay.

La nuit est lugubre. Ils sont brisés, anéantis, et ils s'endorment sous la pluie qui tombe toujours, glaciale, implacable et vengeresse !

SOURCES

D'Espinchal, manuscrit cité.

Archives historiques du Ministère de la Guerre, Armée du Centre, 2e quinzaine de septembre 1792.

Goethe, *Campagne de France*, passim.

Comte de Neuilly, op. cit.

Chuquet, *Valmy*, passim.

Duc de Caraman, *Mémoires*, in *Revue Contemporaine*, 15 nov. 1853, p. 16.

Comte de Contades, *Souvenirs : Coblentz et Quiberon*, pub. par M. Barberey, Paris, 1865, in-8°.

Blondel d'Aragcourt, *Onze ans d'émigration*, Paris, 1897.

Bourgeon, *Souvenirs et Mémoires : Mémoires d'un ancien Officier*, juillet-déc. 1900, p. 54.

De Morioles, *Mémoires*. Paris, 1862, in-8°.

Carnet de la Sabretache, Capitaine Dieuzon, *La première invasion prussienne*, nov. 1896, p. 618.

De Champflour, *La Coalition d'Auvergne*, Riom, 1899.

(1) Saint-Rémy-sur-Bussy, canton de Dommartin.

Digitized by Google

X

APRÈS VALMY

Du 22 au 30 septembre, on piétine sur place, dans une désespérante inaction. Jours de misères, d'inquiétudes, d'alertes perpétuelles, où on est sans cesse ballotté entre l'espérance d'une victoire prochaine, où sombrera la Révolution, et les tristesses des nouvelles venues des camps ou de Paris, apprenant les réalités brutales. Mais si leur âme subit le flux et le reflux de l'enthousiasme et du doute, il n'en est pas moins vrai que, dans leur aveuglement, ils gardent encore leurs idées fossiles ; ils demeurent toujours convaincus que la cohue indisciplinée des Jacobins ne pourra résister aux premières armées de l'Europe.

Le 22 septembre, le temps est clair. Le corps de bataille bivouaque dans la plaine de Somme-Tourbe, et le quartier général des Princes est à Somme-Suippe ; l'avant-garde séjourne à La Croix et à Saint-Remy. L'armée noble est chargée d'observer les routes de Châlons et de Reims et de couvrir les derrières de l'armée prussienne.

On patauge dans une boue liquide, où les hommes enfoncent jusqu'aux genoux, et les chevaux jusqu'au ventre.

Les équipages arrivent à grand'peine dans la matinée ; les chevaux sont rendus ; il n'y a pas de fourrages ; quelques granges ont de la paille ou de l'avoine en gerbes, rapidement épuisées.

On manque de tout, on meurt de soif ; on n'a qu'une eau blanchâtre, nauséabonde, que les chevaux même refusent ; ils vont boire à une demi-lieue plus loin.

Impossible de trouver du pain et de la viande, même à poids d'or. L'avant-garde a manqué de pain pendant 36 heures ; le comte d'Artois l'a haranguée : peut-être lui a-t-il promis que la joie d'être en France devait la nourrir (lettre de l'armée de Clerfayt).

Pendant quatre jours, les hommes ont vécu d'une décoction de blé. Force leur est de prendre ce qui leur est nécessaire, sans pitié pour les malheureux habitants, qui sont plus haineux que jamais. C'est une dévastation générale des villages. La nuit précédente, sous prétexte de fourrager, on a pillé toutes les maisons à Somme-Bionne, même celle qu'habite le prince de Reuss. En présence des officiers, on enlève tout, même les vêtements ; et les habitants sont menacés de mort quand ils refusent de se dépouiller (1).

(1) Arch. Nat., $0^3$2600. Lettres de Dutheil.

Digitized by Google

On est en quête de vivres, dans les villages voisins ; il faut une prudence infinie : on se heurte aux patrouilles des Patriotes, que guident les paysans. Lorsque les émigrés sont faits prisonniers, ils ont l'affreuse perspective d'être pendus ou massacrés.

On attend en vain des ordres dans la journée.

On va, sur la hauteur, examiner le camp des Prussiens. Les Autrichiens sont au-dessus d'eux. On n'aperçoit pas l'armée de Kellermann, qui est, paraît-il, dans une forte position ; on raconte toutefois qu'elle est entourée, qu'elle ne peut s'échapper et qu'elle ne demande qu'à mettre bas les armes. Ces nouvelles leur donnent confiance et les aident à supporter patiemment leur horrible situation. Cependant aucun déserteur ne se présente, et c'est en vain que, pendant la bataille de Valmy, Nassau-Siegen et quelques émigrés se sont avancés sur la route, en agitant un mouchoir blanc, pas un soldat ne vint à eux.

Brunswick a commis la faute de permettre à Kellermann d'établir ses batteries au-delà de l'Auve et d'améliorer sa position. Le bruit court qu'une attaque se prépare pour le lendemain. La cavalerie noble est encore dans le meilleur état, et les émigrés sont prêts à soutenir l'honneur français en présence des Autrichiens et des Prussiens.

Jaucourt veille à la sûreté de son avant-garde ; Contades place des vedettes sur les chemins de Reims et de Châlons et envoie des patrouilles en avant.

A onze heures du soir, on entend des coups de fusil. Alerte générale. On monte à cheval ; on se met en bataille dans la plaine, en attendant des ordres. Il fait un froid très vif. Les Patriotes ont repoussé les hussards qui se replient ; il faut les soutenir. On entend la fusillade à 600 pas. Une balle atteint la joue de Tournin, aide de camp de Jaucourt, lui coupe l'oreille et le désarçonne. Jaucourt se met à la tête de la brigade, on part au galop. Mais les Patriotes ont déjà pris la fuite. On rentre à trois heures du matin. Deux hussards sont tués et deux faits prisonniers. Le colonel marquis d'Ambrugeac a la jambe cassée dans la bagarre ; son cheval est tombé sur lui.

***

Une pluie glaciale tombe le 23. On gèle sous la tente. On brûle les branches vertes des saules et des peupliers. Le corps de bataille est encore le matin devant La Croix. Les grenadiers à cheval, les

Digitized by Google

gardes du corps du Roi et les deux escadrons des gardes du corps des Princes vont à Somme-Suippe. La brigade Colonel-général, le Royal-Allemand et l'escadron de la Marine vont occuper Laval ; on part de bonne heure pour préparer les logements. L'avant-garde, avec le marquis de Jaucourt, restera à La Croix, et les Autrichiens à Saint-Jean-sur-Tourbe (1).

Après dîner, on reçoit l'ordre de monter à cheval pour intercepter un convoi ; on s'avance avec armes et bagages. Après une lieue, il y a contre-ordre ; les Autrichiens avaient fait la besogne, à l'insu de l'état-major des Princes. On rentre à La Croix, on y couche dans des granges à peine couvertes.

Ils sont stupéfaits de leur inaction. Leurs amis de l'intérieur s'en affligent plus encore, et on leur écrit que la Normandie et la Bretagne les attendent avec grande impatience (2). On fait au bivouac des racontars sur ce qui se passe dans les états-majors. Ils apprennent avec stupéfaction qu'il y a des entrevues entre Dumouriez et le roi de Prusse, que le général français a toutes les attentions pour Frédéric-Guillaume, lui envoie du champagne et des fruits.

C'est que les coalisés, dont l'armée faiblissait chaque jour, étaient lassés de la guerre. Valmy avait abattu l'orgueil du roi qui, conseillé par Brunswick, avait le secret désir de transiger avec la Révolution. Déjà, le 22, Westermann était allé au camp prussien demander d'échanger George, maire de Varennes, contre le secrétaire du roi, Lombard, fait prisonnier le 20 aux Maisons-de-Champagne ; et il avait porté au souverain un mémoire de Dumouriez. Le 23, Mansten et Heyman furent chargés de se rendre au camp de Dampierre et de s'aboucher avec Dumouriez et Kellermann (3). Ils demandaient avant tout la liberté de Louis XVI et celle des émigrés. Dumouriez promit de porter ces propos devant le Conseil exécutif, et on convint de faire cesser le feu pendant les négociations. Aussi les vedettes ne tirent plus les unes sur les autres ; les Français portent même leur soupe aux sentinelles prussiennes, qui leur baisent les mains et les embrassent (4).

(1) Pièces justificatives, V et VI.
Laval et Saint-Jean-sur-Tourbe, canton de Sainte-Menehould.
(2) Arch. Nat., 0[3]2600. — Lettre de Dutheil.
(3) Maisons-de-Champagne, canton de Vitry-le-François.
Dampierre, canton de Sainte-Menehould.
(4) Duvernoy, in *Bulletin historique et philologique*, 1902. — Lettre du lieutenant-colonel Lacoste.

Digitized by Google

C'est le même soir que Dumouriez, en rentrant à Sainte-Menehould, apprend la chute de la Royauté et la proclamation de la République. Il devait voir le roi le lendemain : il lui fait connaître par une lettre les faits accomplis et l'invite à repasser la frontière.

Il ne perd pas un instant. Il presse les généraux, à Châlons et à Reims, de serrer de près les coalisés et les émigrés. Il avertit la municipalité de Reims que l'ennemi pourra à peine détacher 5 à 6,000 hommes et que, pour y faire face, il faut envoyer 300 hussards vers Suippes. D'Harville avait déjà posté 400 gendarmes nationaux sur la colline de Berru (1) pour surveiller la cavalerie noble ; un bataillon de la garde nationale part pour Pontfaverger, où d'Harville installe son quartier général ; il pousse des reconnaissances jusqu'à la Suippe ; il enlève partout les drapeaux blancs et reste quatre jours en embuscade derrière Saint-Hilaire. Les Patriotes sont pleins de confiance.

***

Il fait un temps affreux le lundi 24. Les Autrichiens font un mouvement en avant, et l'avant-garde des émigrés reçoit l'ordre d'aller de La Croix à Saint-Jean-sur-Tourbe, avec l'escadron de la marine. Le village est trop petit pour les loger ; les chevaux sont au bivouac ; beaucoup d'hommes couchent près d'eux, malgré la pluie torrentielle.

Les chevaux sont malades et manquent de fourrage. Pendant quatre jours, douze journaliers ont battu les grains, nuit et jour, dans l'église de Suippes ; mais toutes ces provisions sont insuffisantes (2). Les chevaux en sont réduits à manger le chaume arraché aux toits. Chaque jour, ils meurent en grand nombre ; leurs cadavres jonchent le sol, empestent l'atmosphère ou empoisonnent les rivières.

Les hommes tombent d'inanition. Pendant la semaine, on fit deux distributions de pain, et quel pain ! de l'avoine à demi moulue. Les privilégiés qui peuvent trouver du pain le payent quinze francs la livre. L'eau est toujours horrible, le vin rare et à des prix exorbitants. Les convois ne peuvent arriver à cause des chemins défoncés ; les dragons de Kellermann ont pris un convoi de 70 voitures de pain.

(1) Berru, canton de Beine.
(2) Arch. Nat., $0^{1}2598$.

Digitized by Google

La dysenterie fait des ravages effrayants dans l'armée prussienne. C'est par milliers que se chiffrent les morts. Et la maladie gagne l'armée des Princes ; il n'y a aucun médecin pour les soigner, tandis que l'armée de Dumouriez est pourvue de tout, et les rapports des membres du Conseil de Santé constatent qu'il n'y a jamais eu si peu de malades, que la nourriture y est abondante, et l'hygiène excellente (1).

Le roi de Prusse est installé, avec son état-major, au château de Hans (2), grande bâtisse vulgaire, avec un beau jardin à la française. Il appartient à la veuve du comte de Dampierre, qui fut égorgé le 22 juin 1791, par les gardes nationaux qui suivaient Louis XVI au retour de Varennes. Les Princes y font de courtes visites, pour exciter l'amour-propre du monarque ; ils y sont venus en uniforme de gala, à la fête de l'anniversaire de sa naissance. Ils sont toujours fort mécontents de la suspension des hostilités.

Son armée est épuisée, languissante, découragée ; les désertions se font nombreuses ; la discipline se relâche. Ses soldats n'épargnent ni les châteaux, ni les propriétés des émigrés, comme la ferme des Maigneux et la ferme seigneuriale de Somme-Bionne. Le château de Hans même est pillé par les gardes du roi ; les officiers brisent les vases des cheminées et les meubles. Mme de Dampierre, qui les attendait en libérateurs, est contrainte de se sauver et d'errer dans les champs ; ses deux enfants allaient succomber avec elle, lorsque deux chasseurs de Le Loup volent à leur secours ; sa femme de chambre reçoit un coup de sabre sur la tête. Dans la chapelle castrale, on commet des horreurs, on pille les vases, on éventre les statues ; chez le chapelain, on brise les meubles, on enlève linge, lits, rideaux et livres. Leurs hussards volent même les équipages des émigrés, et les généraux n'écoutent aucune protestation. Si le mauvais temps continue, dit le mémoire de Coste, ils n'emmèneront ni hommes, ni chevaux, ni artillerie.

C'est dans la journée du 24 que le prince de Nassau-Siegen assiste à un Conseil de guerre chez le duc de Brunswick, avec les Princes, le maréchal de Castries et les principaux émigrés. Nassau propose au duc de tourner la cavalerie française avec 20,000 hommes

(1) *Chronique de Paris*, juillet-décembre 1792, p. 1126.
Mémoire de Coste, premier médecin des armées, Sabatier et Parmentier, membres du Conseil de Santé.

(2) Hans, canton de Sainte-Menehould.

Digitized by Google

soutenus par les émigrés. Ceux-ci gardent toujours leurs illusions ; ils sont encore convaincus que l'armée des Patriotes veut pendre ses généraux, que « ces scélérats tremblent derrière leurs canons et sont incapables de résister ». Brunswick combat cette idée ; il répond que le terrain est impraticable pour la cavalerie et que l'armée manque de pain.

Le soir, nouvelle réunion chez le roi, au sortir de table ; Kalkreuth, Hohenlohe, Clerfayt, d'Autichamp et de la Rosière y viennent également. Le duc de Brunswick expose à nouveau que l'armée est affaiblie, qu'elle manque de vivres, que les terrains sont détrempés, et qu'il serait prudent de reprendre le chemin de Grandpré et d'aller attaquer Sedan. Le maréchal de Castries s'acharne à défendre le projet de Nassau-Siegen et, se tournant vers Frédéric-Guillaume, il s'écrie : « Le roi de Prusse voudrait-il battre en retraite ? Non, il n'en a même pas la pensée. » Après discussion, le roi demande à Clerfayt ce qu'il décide ; le général autrichien répond : « Je ferai tout ce qu'on voudra dès que j'aurai du pain. » On conclut qu'on livrerait bataille le 29.

Sans doute le roi et son entourage n'étaient pas convaincus de la possibilité d'une action militaire, car les négociations sont reprises le lendemain avec Dumouriez. Mansten vient dîner à Dampierre, le 25, avec Kellermann, Valence et le duc de Chartres ; il réclame de nouveau l'échange des prisonniers émigrés, mais Dumouriez ne veut rien entendre. Le 26, Thouvenot est reçu au château de Hans par Brunswick, qui plaide encore la cause des émigrés. Thouvenot affirme qu'ils ne seront pas compris dans le cartel d'échange et qu'ils doivent s'attendre à toute la sévérité des lois ; ce sont eux qui ont ébranlé le trône et achevé la disgrâce de Louis XVI, en prenant les armes contre leur propre patrie et en remplissant l'Europe de leurs mensonges ou de leurs calomnies. On ne traite pas avec les rebelles. Brunswick n'insiste pas et le roi finit par les abandonner.

(A suivre). A. Lapierre.

Digitized by Google

RIÈZES DE ROCROI

A l'heure étrange et vague où le Passé frissonne,
Un soir j'ai traversé la lande monotone...

Tandis que croule au loin le brasier du soleil,
Un décor d'épopée, héroïque et vermeil,
S'effondre au bas du ciel sur les plateaux arides
Et la Gloire envahit les horizons splendides.
L'étang gris s'assoupit et rien ne bouge plus
Dans la morne beauté des paysages nus.
Puis lentement tout change, et par la plaine brune,
L'ombre se glisse, flotte, enlinceule la lune
Et file son grand Rêve aux branches des pins noirs.
Et, parmi la douceur triste des fins de soir,
La berceuse des champs monte des herbes grises.
C'est le prélude ailé des songes et des brises.
Et l'hymne formidable à la nuit sans clarté
Traverse vaguement la triste immensité,
Comme un « De Profundis » des choses et des heures.
La brume met un crêpe aux étoiles qui meurent
Et tisse au champ funèbre un vaporeux linceul.
Englouti dans le voile humide, éperdu, seul,
Je me sens frissonner de l'extase secrète
Des passés glorieux et vibrants. Je m'arrête,
Je vais, j'erre, je cours, je ne sens plus, je vois
Dans le brouillard obscur où je cherchais des voix
Une ombre qui s'élève, une autre, puis une autre...
Dieu ! ce domaine est saint. C'est peut-être le vôtre,
Ames des trépassés. Vous revenez, je crois,
Dans ce grand champ de mort qui s'appelle Rocroi.

Digitized by Google

Sans doute vous voulez, ô vieux champions d'Espagne,
Recommencer encor la tragique campagne ?
Soudards de Fuentes, vos fantômes sans bruit
Se voilent de brouillard pour errer dans la nuit.
Et c'est parmi l'horreur éparse des ténèbres
Tout un cortège blanc sous les sapins funèbres.
Ils se taisent. Tant mieux. Partout, ici, là-bas,
Je foule un sol vengeur qui ne m'appartient pas.
Je rêve... Ah ! près de moi, les ombres sont passées.
Elles ont disparu. D'autres les ont chassées.

Maintenant je comprends. Les vieilles n'ont pas tort,
Quand, aux veilles d'hiver, elles parlent de mort
Et d'esprits, aux enfants qui les écoutent graves.
Sur ces tristes plateaux sont tombés bien des braves,
Mais les fils du Midi dorment les plus nombreux
Sous les genêts fleuris et les sapins ombreux.
Leurs âmes, par les nuits de rêve et de mystère,
Se glissent dans la brume et viennent sur la terre
Reprendre le terrain qu'ils ont jadis cédé
A l'époque héroïque et fière de Condé !
Vain espoir ! Des vainqueurs sommeillent dans les « rièzes ».
Ils furent moins de morts, mais les âmes françaises
Qui revivent aussi dans les brouillards légers
Chassent, comme autrefois, les spectres étrangers !

A l'heure vague et bleue où le Passé frissonne,
Un soir j'ai traversé la lande monotone.

J.-M. Carré.

Digitized by Google

LES GENÊTS

Des bois, toujours des bois, où se traîne le vent,
Plainte désespérée ou râle d'agonie,
Sous un ciel de tristesse ou de mélancolie ;
Il y neige lugubre, il y pleut tristement ;
Le village, les prés, la montagne et la plaine
Se couvrent des brouillards débordant du lointain,
Dans la grise épaisseur des brumes tout s'éteint :
C'est l'éternel manteau de notre froide Ardenne.
Même, quand au printemps d'amour et de gaieté
Tout s'éveille et renaît, grand soleil, fleurs jolies,
Dans le silence lourd de leur immensité,
Les forêts s'étageant restent ensevelies.
Vous ne verrez jamais les épaisses moissons
Etendre sur les champs leurs superbes promesses ;
Quelques seigles parfois se mêlent aux buissons,
Quelques maigres pommiers sur les pentes se dressent ;
Les champs sont désolés, et même en plein été
Les maisons du hameau disent sa pauvreté.
Tout à coup les genêts, les grands genêts surgissent,
Triomphantes fleurs d'or, qui par milliers jaillissent ;
Ils épandent partout leur richesse à foison,
Mettant des taches d'or jusque dans l'horizon.
Et mieux que du métal, cette gaieté vivante
A tout illuminé comme un rêve qui chante ;
La forêt endormie a rêvé tout l'hiver ;
Et voilà tout à coup son cœur qui s'est ouvert.
Comme un barde inspiré, qui chante un chant suprême,

Digitized by Google

Elle s'éveille au jour et sort de son sommeil.
Elle dit à la terre, elle chante au soleil
Le songe qu'elle a fait, tout son vibrant poème.
Le murmure du vent et le chant du ruisseau
Ne lui suffisent plus : elle a trouvé plus beau.
Au rêve la berçant sous la neige hivernale,
Elle a voulu donner une forme idéale,
Afin qu'à son aspect les prés, les champs, les bois
Puissent, émerveillés, frémir tous à la fois.
En fleurs, elle a changé son rêve et sa pensée,
Et puis d'un seul élan, d'une seule poussée,
Ouvrant tout grand son cœur et lui donnant l'essor,
La forêt fait jaillir cette floraison d'or.

H. Sarthoy.

CHRONIQUE

Une publication originale : Avec les Gueux.

Nous annonçons, sans l'avoir eue entre les mains, une originale publication : *Avec les gueux*, album in-folio de 40 dessins originaux de Mme Marie Baudet, de Reims, reproduits par l'héliogravure ; la plupart des types sont ceux de « miséreux » rémois ou ardennais. L'album est précédé d'une préface de Jean Richepin, l'auteur célèbre de la *Chanson des Gueux* (1).

---

(1) Tirage limité à 250 exemplaires ; prix : 50 francs, chez E. Renard, libraire-expert, 2, rue de la Lorraine, à Maisons-Alfort (Seine).

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I. Un tableau du château des ducs de Bouillon à Navarre.

Les souvenirs de la dernière résidence des ducs de Bouillon à Navarre, près d'Evreux, sont excessivement rares ; une des épaves échappée à la destruction de l'époque révolutionnaire est un tableau : « *Le Repos* », du Musée de Dijon. Ce tableau est dû au talent d'un peintre dont il reste malheureusement peu de chose et qui est presque totalement inconnu, Jean-François Colson. Il était fils de Jean-Baptiste Colson (de son vrai nom Jean-Baptiste Gilles), originaire de Verdun et parent de Vauban, qui lui conseilla de cultiver ses heureuses dispositions pour le dessin dans l'espoir d'avoir plus tard en lui un utile auxiliaire pour ses travaux. Le peintre fit un séjour à Dijon au cours duquel naquit Jean-François, lequel étudia aussi la peinture à Lyon et à vingt ans peignait le portrait de son père, qui est son deuxième et dernier tableau connu (au musée de Dijon).

Ce qui nous intéresse particulièrement dans sa carrière, c'est qu'il fut attaché à la personne du duc de Bouillon et installé à Navarre avec le titre de « Directeur et ordonnateur des bâtiments de Mgr le Duc de Bouillon ». Il consacra dès lors toute sa science et tout son art à dessiner, aménager, orner les jardins, les pavillons, les salons et les appartements du château. Il y demeura jusqu'à la Révolution.

« *Le Repos* » faisait partie de la décoration du château et avait comme pendant une autre toile disparue intitulée « *L'Action* ». Toutes deux avaient été gravées par Nicolas Dupuis ; le Cabinet des Estampes possède un exemplaire de la gravure du « *Repos* ». Quant à la toile elle-même, si caractéristique de son temps, on ignore comment elle arriva au musée de Dijon.

N'évoque-t-elle pas pour nous le siècle qui va s'éteindre, cette gracieuse fillette qui repose mollement abandonnée dans la large bergère garnie de coussins. Le geste enfantin des deux mains croisées à la taille, la spirituelle frimousse au nez légèrement retroussé, les boucles poudrées qui s'échappent du bonnet de linon, tout cela fait revivre à nos yeux les gloires des La Tour et des Fragonard, tandis que le chat familier, regardant la scène

Digitized by Google

perché sur le dossier d'une chaise, et surtout la colombe, blanc symbole, doucement attachée par un ruban que la dormeuse retient à peine, nous annoncent le XIXe siècle et le charme fade d'un Greuze. La délicieuse petite œuvre de Gilles Colson est un trait d'union entre deux époques et garde la saveur de cette double compréhension de la peinture de genre.

L'Illustration, dans son numéro de Noël, vient de reproduire cette œuvre caractéristique du talent du peintre. C'est à ce numéro que nous empruntons les détails rapportés ci-dessus (1).

M. C.-G.

II. Les tombeaux de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne et d'Eléonore de Bergh, à Cluny.

A l'occasion du Millénaire de la célèbre abbaye de Cluni dont les fêtes cet été ont intéressé tout le monde des arts et des lettres. M. François-Louis Bruel, du cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale, vient de publier une remarquable monographie illustrée (2) qui donne, sous une forme élégante et très documentée, l'idée de ce que fut, en sa plus belle époque, c'est-à-dire aux XIe et XIIe siècles, l'imposant monastère.

Parmi ces documents très divers, ces portraits, ces gravures qui agrémentent et illustrent le texte, il est quatre planches qui intéressent particulièrement l'histoire des Ardennes :

La planche XVIII représente la statue en marbre blanc de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, frère de Turenne et père du cardinal Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, abbé de Cluni. Sur le socle, on remarque un bas-relief représentant un combat de cavalerie, avec, au premier plan, le duc de Bouillon en costume d'empereur romain.

Cette statue, ainsi que celle d'Eléonore de Bergh, femme du duc et mère du cardinal de Bouillon (3), était destinée au mausolée grandiose que l'abbé de Cluni avait l'intention de faire élever dans l'église abbatiale. Exilé à Cluni par Louis XIV en 1710, Bouillon s'était, sans autorisation, rendu à Rome, où il fit exécuter ce monument. Louis XIV, pour le mortifier, en fit

(1) *L'Illustration*, n° de Noël 1910 ; prix : 3 francs (13, rue Saint-Georges, Paris). — M. Maurice Tourneux a consacré une érudite notice aux deux Colson dans la *Gazette des Beaux-Arts* (octobre 1898).

(2) Cluni : *Album historique et archéologique*, précédé d'une étude résumée et d'une notice des planches par François-Louis Bruel, du Cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale. — Edité chez Georges Protat à Mâcon.

(3) Planche XIX.

Digitized by Google

défendre l'érection par arrêt du Parlement du 5 août 1710 et fit apposer les scellés sur les caisses contenant les marbres, qui étaient arrivées à Cluni. Quels étaient les auteurs de ces sculptures ? Nous l'ignorons ; des artistes italiens travaillant dans le goût grandiloquent et faussement classique qui régnait alors en maître.

La planche XXIX nous donne le superbe portrait du fameux cardinal de Bouillon, fils de Frédéric-Maurice, dont le tombeau nous occupait précédemment ; abbé de Cluni en 1685, intronisé en 1691, exilé en 1710 et mort à Rome, âgé de 72 ans, le 2 mars 1715. Cette gravure à l'eau-forte et au burin, conservée au cabinet des Estampes et due au talent sobre et vigoureux du célèbre Nanteuil, nous montre Emmanuel-Théodose en pleine jeunesse, les cheveux souples et bouclés tombent sur le camail de moire, la croix orne la poitrine, sous le rabat ecclésiastique. La longue figure aux traits accentués, à la bouche forte mais élégamment dessinée, nous retient par l'expression vivante de deux yeux largement ouverts, inégaux d'expression, mais accentués par les sourcils touffus et dessinés d'un seul trait.

Devant ce portrait, qui éternise à jamais le cardinal persécuté, nous pensons qu'il peut pardonner au grand roi la ruine de son tombeau familial ; rien ne pourrait le faire revivre aux yeux des générations comme l'œuvre vigoureuse du célèbre graveur.

Mais, au point de vue artistique, il faut avouer que sa gloire sera encore dépassée par celle que nous révèle la planche XXX. Il s'agit du portrait de Henry Oswald, Cardinal d'Auvergne, archevêque de Vienne, abbé de Cluni, chanoine et grand prévôt de Strasbourg, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Neveu du Cardinal de Bouillon, il lui succéda à Cluni de 1715 à 1747.

Cette gravure, exécutée en 1749 par Drevet, fut faite d'après le portrait du célèbre Rigaud, et nous retrouvons dans son ensemble pompeux tout le souffle du grand siècle ; n'est-ce pas lui qui gonfle la draperie du fond retenue dans son élan par la croix et la mitre symboliques ; il nous semble le deviner encore dans l'accoutrement somptueux du Cardinal ; camail d'hermine aux plis lourds, s'ouvrant sur la richesse inouïe d'une aube de dentelle qui pourrait bien sortir des manufactures sedanaises et en augmenterait la gloire ; le visage du vieillard, sous la perruque blanche, inspire toute la grandeur de son époque ; le geste est sobre, la main droite s'appuie sur un insigne, la gauche pend

Digitized by Google

naturellement en retenant la barrette ; toute la majesté, toute la pompe du siècle qui fit la prospérité de notre coin des Ardennes, se retrouve dans cette œuvre révélée, avec bien d'autres, par le livre de Cluni. M. C.-G.

III. La charte de franchises d'Inaumont (1259) et son modèle, la charte de franchises de Château-Porcien (1172).

M. Louis Caillet a publié dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger* (n° de mars-avril 1910, p. 222-236) la charte de franchises, accordée aux habitants d'Inaumont par Jean de Thugny, sire d'Inaumont, Marguerite et Guy de Machéromesnil en 1259 (le jour et le mois sont détruits), d'après une pièce sur parchemin de la collection Henry Morin-Pons, à la bibliothèque municipale de Lyon. L'acte qui contient la charte en français et la notification que font Henry de Fluy, chanoine, et Renier de Passy (1), official de Reims, de l'accord entre les seigneurs et les bourgeois par-devant Robert de Martigny, « clerc fautauble » de la cour de Reims.

La publication de M. Caillet, accompagnée d'une analyse des principales dispositions (droits politiques, redevances et corvées, moulins et fours, droits de terrage et de vente, devoirs militaires, justice) est faite avec le plus grand soin et l'auteur s'est efforcé de proposer des restitutions vraisemblables pour combler les lacunes du parchemin mutilé, effacé et rempli de trous.

Mon intention n'est pas de reproduire le texte et d'en donner, à mon tour, le commentaire ; je garde mes observations pour le recueil où je réunirai tous les actes connus et inédits du même genre pour le département actuel des Ardennes. Mais, à raison précisément des renseignements que j'ai déjà amassés, je puis, dès maintenant et sans déflorer l'ouvrage d'ensemble, ajouter une observation à son article.

Ma remarque concerne le modèle de la charte d'Inaumont. M. Caillet déclare qu'il a essayé en vain de rapprocher cette charte d'autres documents du même genre ; il a pensé à la célèbre charte de Beaumont-en-Argonne, mais il convient qu'il n'y a aucun rapport de filiation entre ces deux textes. En vérité, le modèle de

(1) Et non « de Pailly », comme le porte à tort le texte manuscrit (indication personnelle de M. L. Caillet).

Digitized by Google

la charte d'Inaumont est indiqué par elle-même. A deux reprises, on y lit que « cil quatre hom enquerront le droit *as us et as costumes de Chastel en Porciens* », que « la vile devant dite de Ainaumont et li borjois de cele vile seront demeneit as us et as costumes de cele meismes vile de Ainaumont, *par le droit de Chastel en Porciens* ».

La « ville, chef-de-sens » pour Inaumont est donc Château-Porcien. Cette petite ville a reçu, en effet, une charte de Gautier de Balham et son frère, Renauld de Sommepy, d'une part, de Renauld de Rozoy et Robert, son fils, d'autre part, en 1172. La date de cette charte, antérieure de dix ans à celle de Beaumont, en fait le plus ancien des actes que j'ai pu rassembler. Seulement la charte de Château-Porcien, que j'ai copiée aux Archives nationales, est encore inédite et c'est pourquoi M. Caillet n'a pu s'y reporter. On comprendra que je préfère en réserver la première publication pour mon volume. Ce qu'il suffit de dire, dans cette simple note complémentaire, c'est que la charte d'Inaumont n'est pas la reproduction pure et simple du modèle, comme cela se voit si souvent pour les filiales, et qu'elle garde, au contraire, à côté de celle dont elle s'est inspirée, une originalité qui, même après la publication de la charte de Château-Porcien, lui maintiendra sa valeur (1).

Paul Collinet.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Dr Georges Bourgeois, **Un chirurgien ardennais au XVIIe siècle : Jean Bienaise, sa vie, son œuvre.** — Reims, Matot-Braine, 1910, in-8°, 86 pp., avec un portrait.

Si on a cueilli une ample moisson dans l'histoire de nos compatriotes qui se sont illustrés dans l'armée, la théologie, la littérature ou les sciences, on a trop laissé dans l'ombre les maîtres ardennais qui, par leur érudition profonde, ont coopéré à l'avancement des sciences médicales et ont mis, pendant toute leur existence, leur science au service de la charité.

Faut-il rappeler les noms de Jean Bienaise, chirurgien de Louis XIV ; Saint-Yves, le premier des oculistes français ; Bénomont, doyen de l'Académie royale de chirurgie ; Caqué, lieutenant du premier

(1) Cf. ma note dans la *Nouv. Rev. Hist. de droit franç. et étr.* (sept.-oct. 1910), p. 702-703.

Digitized by Google

chirurgien du Roi et chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims ; le baron Corvisart, médecin de Napoléon ; Dugès, professeur à la Faculté de Montpellier ; l'anatomiste Gavard ; l'historien Massuet ; Ninnin, le traducteur de Celse ; Sandras, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris ; le gynécologue Bernutz, membre de l'Académie de Médecine ? Il faut ajouter aujourd'hui à cette liste nécrologique le nom de mon vénéré maître Lancereaux, puisque, après une vie de labeur incessant, il vient de descendre dans la tombe et d'entrer dans l'immortalité ; professeur à la Faculté de Médecine de Paris, président de l'Académie de Médecine, médecin de l'Hôtel-Dieu, il laisse au cœur de ses élèves le souvenir d'un savant aux larges idées, et son nom restera attaché à de nombreuses découvertes scientifiques.

Il y a quelques années, le docteur L. Héchemann consacra sa thèse inaugurale à Corvisart. Aujourd'hui, le docteur Georges Bourgeois publie, sur Jean Bienaise, un travail très consciencieux et très documenté.

Jean Bienaise naquit à Renwez en 1601. Son enfance s'écoula dans cette région agreste, au voisinage de la grande forêt, des manoirs historiques et des rochers légendaires. Plusieurs membres de sa famille exerçaient alors l'art de guérir dans les Ardennes ; il marcha sur leurs traces et commença à apprendre, je devrais dire à aimer, la médecine au foyer familial. Aussi, en partant pour Paris, emportait-il déjà une ample provision de science. Il se rendit rue de la Harpe, chez les chirurgiens de Saint-Côme, suivit leurs cours, faits en latin, et fréquenta assidûment leurs leçons à l'Hôtel-Dieu. Il obtint successivement le grade de bachelier, de licencié en chirurgie et de maître-chirurgien-juré, qui lui donnait le droit de porter la robe longue, le bonnet écarlate et les gants violets, ornés d'une houppe de soie.

Il avait le culte de la chirurgie et demeura à Paris pour développer ses aptitudes. Il travailla avec ardeur. Alors sa réputation grandit. Anne d'Autriche l'appela à son chevet. L'archevêque de Rouen, François de Harlay de Champvallon, fut guéri par lui et lui servit une pension. Le roi Louis XIV l'attacha à sa personne pendant les deux campagnes de Flandre.

On sait peu de chose sur sa vie privée, sinon que chaque jour, avec un dévouement sans bornes, il consacrait ses loisirs à soigner les indigents. Il mourut le 22 décembre 1631, entouré de la considération générale. Il fut enterré dans l'église Saint-Paul. Dans son testament, il laisse 12,000 livres pour fonder deux chaires de chirurgien à Saint-Côme.

S'il ne fut pas le créateur de toutes les méthodes chirurgicales de son siècle, du moins il fut un précurseur, et ceux qui le suivirent n'eurent qu'à glaner dans ses écrits. Verduc, son élève et l'héritier de ses doctrines, publia deux volumes sur les opérations chirurgicales, où il rappelle les procédés de J. Bienaise. Il régla surtout la suture des tendons et inventa pour cela une aiguille spéciale. Il préconisa un bistouri très ingénieux pour opérer les hernies. Il fit avec succès les opérations de la taille, de l'empyème, de l'anévrysme, du cancer ; il donna des aperçus très savants sur la bronchotomie et les fractures du crâne, et diverses autres affections chirurgicales.

Ce fut un habile chirurgien. Il avait, pour l'époque, des vues hardies, audacieuses. Il laissa un bagage scientifique considérable. Mais ce fut surtout un noble caractère, feru de charité ; il était de

Digitized by Google

ces grandes âmes qui ont l'ardent besoin de batailler contre la souffrance humaine, surtout lorsqu'elle s'installe au chevet du pauvre.

Et nous devons grandement remercier le docteur Bourgeois de son remarquable travail sur le vieux maître ardennais.

Dr A. Lapierre.

Atlas linguistique de la France, publié par J. Gilliéron et E. Edmont.

— Paris, Champion. — **Notice servant à l'intelligence des cartes.**

— Paris, Champion. — L'ouvrage sera complété par un *Lexique*, actuellement sous presse, de tous les termes relevés sur les cartes.

Il est nécessaire de signaler ici, en tant qu'elle intéresse le département des Ardennes, cette œuvre grandiose. M. Gilliéron a voulu réunir sur une même carte les termes patois correspondant à un même mot français. Ces termes patois ont été recueillis sur place par M. Edmont. Nous reproduisons ici, d'après la *Notice*, les noms des localités de notre département qui ont été visitées par M. Edmont, en même temps que les indications sur les sujets qu'il a interrogés.

158. — *Le Châtelet* (Juniville). Ouvrier ayant conservé toutes ses facultés, 80 ans. Né dans la commune. Langage parlé il y a une trentaine d'années.

166. — *Grandpré*. Lavandière, environ 70 ans. Née dans la commune.

167. — *Charbogne* (Attigny). L'instituteur, environ 40 ans. Né dans la commune.

177. — *Haraucourt* (Raucourt).

178. — *Sormonne* (Renwez). Vieille femme de 65 à 70 ans. Née dans la commune.

188. — *Haybes* (Fumay). Cabaretier, environ 50 ans. Né dans la commune.

Les termes patois, prononcés par des sujets choisis avec le plus grand soin, ont été transcrits sur-le-champ dans une orthographe rigoureusement phonétique et reproduits tels quels sur les cartes. Le questionnaire, établi pour donner une idée précise du vocabulaire, des formes grammaticales et de la phonétique des différents parlers de la France, comprend environ quinze cents mots, les uns isolés, les autres réunis en phrases très simples.

On peut, à l'aide de l'Atlas, se rendre compte du français dialectal parlé dans toute la région du *Centre* et de l'*Ouest* du département. Pour la région *Est*, où les patois sont restés bien vivants, et diffèrent sensiblement d'une commune à l'autre, les points sont malheureusement trop espacés pour reproduire la variété de nos parlers ardennais, aussi bien dans le vocabulaire que dans la prononciation. Il n'en reste pas moins que l'œuvre admirable de MM. Gilliéron et Edmont constitue, sur les parlers ardennais de l'époque actuelle, la source de beaucoup la plus riche et la seule rigoureusement scientifique.

Ch. Bruneau.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

NOTES & DOCUMENTS INÉDITS

SUR LE

VILLAGE DE MONTMARIN

Le passé d'une localité disparue ne doit rien laisser échapper à l'investigateur de nos antiquités locales. Il n'est point de pièce, si mince d'intérêt puisse-t-elle être, qui n'aide à reconstituer la topographie d'un village, à fixer les dates de sa décadence et de sa ruine, comme aussi l'étendue, les limites ou les transformations successives de son territoire.

Nos recherches sur le village de Montmarin, publiées en 1897 (1), en collaboration avec M. H. Jadart, se voient aujourd'hui augmentées d'un document qui, sans nous apporter de renseignements nouveaux quant à l'époque de sa ruine totale et aux événements antérieurs au XVIIe siècle, précise certains points dignes d'être notés pour l'histoire de notre localité pendant cette dernière période.

La pièce, que nous reproduisons plus loin dans son entier, est une transaction passée le 17 septembre 1671 entre les habitants de Givry, d'une part, ceux de Fleury, de Montmarin, et les héritiers de Didier de Corvisart, en son vivant seigneur dudit lieu, d'autre part, au sujet du logement du curé, recours aussi de ces derniers, terminant le différend survenu pour la reconstruction de la maison presbytérale de Montmarin, « laquelle avait esté ruynée pendant les guerres par faute de subsistances fournies aux gens de guerre par lesd. habitans de Montmarin et de Fleury suyvant les ordres du Roy ».

La résidence du curé était déjà dans un état lamentable en 1634,

(1) Extrait de la *Revue historique ardennaise*, T. IV, p. 1-43.

Digitized by Google

car à cette date le titulaire, Noël Médart, s'était réfugié à Rethel, « contrainct d'habandonner sa maison presbitéralle, scituée audict Montmarin, à cause du désordre et pillage ordinaire que faisoient dans ceste frontière les régimens de cravattes et autres ».

Sans nous arrêter sur la valeur intrinsèque de la pièce, celle-ci, par l'exposé des faits, nous renseigne sur les circonstances qui amenèrent les habitans du lieu « de tout temps composé de cinq ou six habitans » comme ceux de Givry et de Fleury d'ailleurs, à venir se réfugier à Amagne (1) et à Seuil (2), dans les terres de M. le Marquis de Moÿ, prince lorrain. Le séjour, en 1649, des troupes de d'Erlach « qui occupèrent la Champagne et la rivière d'Aixne et voysinage de Retel », en fut la triste conséquence « aussy bien que pendant les quatre prises et reprises dudict Retel survenues en mil six cens cinquante et jusques en cinquante trois, pendant tout lequel temps veoir jusques en mil six cens cinquante six et cinquante sept, lesd. lieux se sont trouvés inhabitez, les troupes tant françoises qu'estrangères et ennemies ayant continuellement occuppé ceste frontières, mestans bas les maisons et bastimens pour se chauffer pendant l'hiver, tellement que quoy que ledict lieu de Givry estoit composé de deux cents maisons, il n'en est demeuré une seulle en son entier ».

Ce dernier détail a son importance : il nous fait connaître la ruine, presque totale, de Givry pendant les guerres de la Fronde, événement sur lequel les notes de Terwel restent muettes, alors qu'elles signalent de semblables désastres pour d'autres localités de la vallée de l'Aisne (3).

Le presbytère de Montmarin se trouvait, après ces troubles, dans un état lamentable, ses murailles ruinées « n'estant appuyées d'aucune chose sur la pointe de la montagne ».

D'autre part, nous sommes désormais certain que notre localité fut détruite bien avant les guerres de la Ligue, car l'espace d'un siècle n'aurait pas suffi à faire perdre le souvenir de désastres qui se seraient abattus sur le village. Il faut plutôt en reporter

(1) Village à 4 kil. de Givry. — Terwel y comptait 36 réfugiés des environs. — Cf. R. Graffin, *Les Notices cadastrales de Terwel*, dans *Rev. hist. ard.*, livr. de mai-juin et juillet-août 1902, p. 227.

(2) Seuil, sur l'Aisne, l'un des villages les plus importants de la vallée avant les guerres de la Fronde.

(3) Cf. R. Graffin, *Les Notices cadastrales de Terwel*, ouv. cité.

Digitized by Google

la destruction lors de la guerre de Cent Ans, si funeste à nos contrées.

La transaction qui terminait le différend soulevé par les habitants de Givry portait que la maison curiale ne serait pas relevée aux frais des héritiers de Didier de Corvisart, et du consentement même de ceux-ci, il fut convenu entre les parties que, pour éviter tous frais de procès et par arrangement amiable, Elisabeth de Corvisart donnerait la somme de sept cents livres pour le rétablissement du pont sur la rivière d'Aisne, cette somme de sept cents livres restant à payer à Robert Watelet, marchand, demeurant à Rethel, « de plus grande somme, pour la construction par luy faicte de ce pont traversant la rivière d'Aixne, sur lequel lesdits habitans de Givry et leurs bestiaux passent et repassent pour aller à leur prairie » (1).

Nous reproduirons cette pièce, de même que le marché conclu avec Robert Watelet, pièce qui nous donne, pour l'époque, les noms des habitants de Givry.

Avant la publication de ces documents, qu'a bien voulu transcrire pour nous M. Paul Pellot, dans les minutes de Me Rousseau, notaire à Rethel, nous donnerons quelques notes sur le curé Noël Médart et un tableau généalogique des Corvisart, seigneurs de Montmarin.

Noël Médart, curé de Montmarin.

Nous avons retrouvé le nom de Noël Médart sur une plaque de marbre noir reléguée dans les combles du presbytère de Neuvizy lors de notre visite de cette localité en 1901, et que, sur nos conseils, M. l'abbé Lagneaux, curé du lieu, a, depuis, fixée à un pilier de l'église, à gauche du chœur.

(1) Sur le pont de Givry, cons. H. Jadart, *Le droit de la Poule du Pont à Givry-sur-Aisne*, 1902, G. Beauvarlet, br. in-8°. On y trouve de très curieux détails. — Dans un « Estat de la despence faicte par Messieurs les eschevins gouverneurs de la ville de Rethel au deffrais de l'armée du Roy retournant d'Allemagne... et ce durant l'espace de six jours (12, 13, 14, 15, 16 et 17 septembre 1632) que laditte armée a logée par estappe au bourg de Givry... », on lit cette mention : « Pour un pont faict sur la rivière desne pour passer lad. armée a esté paié tant pour bois que façon la somme de douze livres. » (*Arch. comm. de Rethel.*)

Digitized by Google

Ce marbre (hauteur 0m 35, largeur 0m 30) porte le texte suivant :

Mre Noel Medart en son viuant pbre
curé de montmarin a laissé a l'église de
céas 67. solz 6. dre de rente annlle &
ppelle a charge d'vn obit de messe
haute & liberа a la fin par chacun
an a ppté. pourquoy le curé aura
15. solz le Mre d'escole 5. solz & les
pauures qui assisteront audt obit 5. solz
lequel saœra le Iour de la Naité
N. D. & sera led'. Med'. recoandé
aux prières. priez dieu pour son
Ame.
la rente susd' se prendra sur les bastimens
& Jardins assis a Villé le tourneux
acquis par led'. Medart.

Une pièce notariée, du 1er mars 1612, nous fait connaître qu'il fut, à la cure de Montmarin, le successeur immédiat de Nicol Tayot qui bénit la cloche de l'église en 1601. (Barthellemy et Dubus, notaires. — *Bail de dîmes.)*

On le voit paraître dans le « Controlle des rolles des menages et dependans de l'Election de Rethel en 1636 » : « Exempt des tailles, Me Noel Medart, prebstre, curé du lieu, et non aultres. » (*L'ancien village de Montmarin*, ouv. cité, p. 37).

Il avait pour oncle Me Oudart-Médart, notaire apostolique, prêtre, habitué et demeurant à Rethel. Ce dernier, mort dans cette ville le 24 mars 1618, avait par testament, passé le 20 janvier de cette année, devant Barthellemy et Dubus, notaires, nommé Noël Médart son exécuteur testamentaire et demandé son inhumation à l'église paroissiale de Saint-Nicolas, « en la chapelle de la grande Buchette ».

Noël Médart mourut lui-même à Rethel le 10 juillet 1637. Son acte de décès est ainsi conçu :

« *Juillet 1637. Le x. Me Noel Medart, curé de Monsmarin.* »

Digitized by Google

CORVISART

Seigneurs de Fleury, Montmarin, La Cour-Renault, etc.

D'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croissants du même, et en pointe de 2 épées de gueules passées en sautoir, les gardes et poignées en bas, et surmontées d'un corbeau de sable.

Famille anoblie pour services militaires par lettres de Louis XIV, du mois de septembre 1668, en la personne de Henry de Corvisart, seigneur de Fleury et Montmarin, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de Joyeuse.

(Bibliothèque Nationale, *Fonds français*, 32.075 ; 32.097 ; Preuves de Noblesse).

Digitized by Google

GÉNÉAL

Didier de Corviss

Henry

éc. seigneur de Fleury, Montmarin, la Cour Renault, Warigny (3) et autres lieux, capitaine d'une compagn du Roi dans le régiment de M. le chev. de Joyeuse, marié p. c. du 29 mars 1655 (4) à Françoise d'Escal seig^r de Parpeville et de Coucy, et de Sidonie de Greffin (5).

Jacques

écuyer, seig^r de Fleury, marié le 10 juillet 1683 à Nicole de l'Espine, fille de François de l'Espine, procureur fiscal des terre et seigneurie d'Avenay, et de Elisabeth Gosmé (9).

Marie

mariée le 10 juin 1681 à Jean des Laires (10), éc., seig^r de la Morteau, fils de défunt Roland des Laires, éc., et de Jeanne d'Ivory (11) ; Jean des Laires épousa en secondes noces Marie-Madeleine Cliquet de Flamanville (12) ; elle-même remariée à Henry de Montguyon, éc. seig^r de Puiseux (13).

Marie-Françoise

mariée le 11 avril 1701 à Gérard de Beaufort (23), éc. seig^r de la Naulx, fils de André de Beaufort et de Marguerite Lemoine.

Noël

éc. seig^r de Montmarin, marié le 16 sept. 1709 à Marie-Anne Duval, fille de Jean Duval, cons. sec. de S. A. R. Mme la Duchesse d'Orléans, et de Marguerite Guiot (24).

Henry-Eléonor

baptisé le 21 juillet 1686, éc. seig^r de Fleury et de Montmarin, marié p. c. du 17 janvier 1714 à Gastonne Bertin du Rocheret (25), fille de Adam Bertin du Rocheret, c. du Roi, receveur et contrôl. des amendes et épices du bailliage, prévôté et autres juridictions royales d'Epernay, et de Marie Lallement,

Louis-Remy-Char

baptisé le 11 novembre 168

d'où postérité, entre autres :

Louis-Marie

né le 12 octobre 1719, seigneur de Fleury et Montmarin, anc. capitaine au rég^t de Briqueville, major du château de Lichtemberg en Alsace, marié p. c. du 29 juin 1756 à Marie-Josèphe Itam de Beaurepaire de Chouilly (31), fille de Louis-Charles Itam de Beaurepaire, seig^r de Chouilly, et de Marie-Charlotte Taverne de Morvilliers.

Louis-Eléonor-Remy

écuyer, seig^r de Fleury, né le 26 avril 1725, marié p. c. du 13 avril 1773 à Marie-Franç^ne-Claire de Failly (32), fille de feu Nicolas-Ignace de Failly, écuyer, seig^r de Condé-les-Herpy, anc. capitaine au rég^t de la marine, et de Marie-Anne de Beaufort.

Pierre

né à Lichtemberg le 27 nov. 1758, admis par le roi en 1772 pour être élève à l'Ecole royale militaire.

Eléonor-Gaston

né à Lichtemberg le 27 octobre 1760, reçu en 1769 à l'Ecole royale militaire.

Jean-Louis-Félix

né à Avenay le 7 juillet 1776, admis par le Roi en 1786 à l'Ecole royale militaire.

Digitized by Google

NOTES DU TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

(1) Des actes mentionnent les Corvisart à Attigny et Rethel à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe : « Jean Corvizard » figure parmi les signataires de l'engagement pris par les habitants d'Attigny, de ne pas ouvrir leurs portes aux troupes de la Ligue et d'être désormais fidèles au roi (21 juillet 1592) (BIBLIOT. NAT., Manus., Fonds franç. 3167, n° 43, p. 57). — 1634. Jean Corvisart, échevin-gouverneur de Rethel (*Arch. comm.* BB. 54, f° 23). — 1650, 30 juin, noble homme Me Nicolas Corvisart, conseiller et avocat du roi en l'élection de Rethel, y demeurant, et dlle Jeanne Boucher, sa femme, se font donation mutuelle au dernier survivant (*Arch. not. de Reims*, min. de Rogier). — Le 5 août 1772, Charles-Honoré-François Corvisart reçoit ses lettres d'institution pour l'office de conseiller secrétaire du roi, greffier garde des archives en la ville et communauté de Rethel.

(2) Leur épitaphe a été publiée dans *L'ancien village de Montmarin*, par H. JADART et A. BAUDON, 1897, p. 22. — Didier de Corvisart, prévôt d'Attigny, paraît en 1636 et 1640 comme admodiateur général du revenu temporel du prieuré de Grandpré (*Arch. dép. des Ardennes*, E. 1214, 1218). — La charge de prévôt en la châtellenie d'Attigny était tenue, en 1645, par Pierre Corvisart (*Arch. not.*, min. de Rogier). — 1689, 10 juin, Jean-René Corvisart, praticien, demeurant à Attigny, est pourvu de l'office de lieutenant en la prévôté et châtellenie d'Attigny, terres et seigneuries en dépend.

(3) Warigny, localité disparue entre Cauroy et Machault, arr. de Vouziers. Cf. Dr H. VINCENT, *Inscript. anc. de l'arr. de Vouziers*, p. 129, et *Revue hist. ardenn.*, T. III, p. 110.

(4) 1655, 29 mars. — Contrat de mariage passé par-devant Gilles Landragin, notaire à Rethel, entre Henri de Corvisart, éc. seigr de Fleury et de la Cour-Renault (Fleury, commune d'Ambly, cant. de Rethel, — la Cour-Regnault, comm. de Semuy, cant. d'Attigny), etc., et Françoise d'Escannevelle, fille de Jacques d'Escannevelle, chevalier, seigneur de Parpeville et de Coucy, et de Sidonie de Greffin. Le futur donne à son épouse 12,000 livres, avec le droit d'habitation dans l'une ou l'autre des maisons desd. Fleury et la Cour-Regnault, et encore 1,000 livres pour ses habits... Le sr d'Escannevelle donne à sa fille tout ce qui lui appartient en la seigneurie de Coucy, 500 liv. pour ses habits. Ledit contrat passé au château de Thugny, en présence et de l'assistance de haut, puissant et sérénissime prince Monseigr Henry de Lorraine, marquis de Moy, etc. (Communication due, comme la précédente, à l'obligeance de M. le Dr O. Guelliot.)

(5) ESCANNEVELLE : *d'argent, à 6 coquilles de gueules, posées 3, 2 et 1.*

(6) GREFFIN : *d'azur, au chevron d'or, accomp. de 3 étoiles du même ; au chef du second, chargé d'une branche de chêne de sinople.*

(7) Du mariage de Noël Le Mercier avec Elisabeth de Corvisart naquit, entre autres, Elisabeth, mariée en premières noces, le 2 janvier 1661, à Jean d'Escannevelle, chev., seigr de Coucy, vicomte de Vouziers, décédé à Rethel le 1er septembre 1701 et inhumé le lendemain dans l'église de Coucy, fils de Jean d'Escannevelle, chev., seigr de Coucy, Savigny, Ecordal et autres lieux, capitaine de chevau-légers au régiment de Batilly, et de Jeanne d'Orthe ; et en secondes noces, à Coucy, le 27 nov. 1704, à Mathias d'Orthe.

(8) Sont issus entre autres de cette union : 1° Didier Le Lorrain, marié à Tourcelles-Chaumont, le 7 mars 1693, à Hélène de Bournonville ; 2° Marguerite Le Lorrain, mariée par contrat reçu par Lepage, notaire à Attigny, le 10 nov. 1662, à Philippe de Feret, écuyer, seigr de Montlaurent, La Maison Blanche, etc., mort au château de Montlaurent, le 29 décembre 1702, fils de Robert de Feret, éc. seigr de Montlaurent, et de Marie de Salnove.

(9) Cf. L. PARIS, *Histoire de l'Abbaye d'Avenay*, 1852, in-8°.

(10) DES LAITRES : *d'azur, à l'aigle d'or, accompagnée en chef de 2 croix pattées au pied fiché d'argent.*

(11) IVORY : *de sable, à 3 besans d'argent.*

(12) CLIQUET DE FLAMANVILLE : *de gueules, à 3 besans d'or, écartelé d'azur à un chevron brisé d'argent, accompagné en chef de 2 têtes de léopard de même et en pointe d'un léopard aussi d'argent* (d'après l'*Armorial de l'Election de Rethel*).

(13) MONTGUYON : *d'argent, à 3 têtes de more de sable, bandées du champ, 2 et 1.*

(14) ROCH DE BOUTTEVILLE : *d'azur, à une main dextre d'argent sortant d'une nuée du même, mouvante du flanc senestre et tenant une épée aussi d'argent, la garde et la poignée d'or, accompagnée en chef de 2 cœurs aussi d'or* (d'après l'*Armorial de l'Election de Rethel*). — Les registres paroissiaux de Givry et de Charbogne mentionnent six enfants issus de ce mariage, dont, entre autres : 1° Louise de Boutteville, épouse de Didier Prévost, écuyer, seigr de Sevricourt ; 2° Marie-Françoise, mariée à Robert de Beffroy, chev., seigr de la Grève, Servion et autres lieux, capitaine d'infanterie au régiment de Guyenne ; 3° Marie-Françoise, mariée à Antoine-Gabriel de Feret, éc. seigr de Perthes, etc.;

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

4° Elisabeth-Louise, mariée à Rethel, le 11 septembre 1727, à Louis-Maximilien Le Sueur, éc. seigr de Givry, chevau-léger de la garde ordinaire du roi.

(15) CONTET : *d'azur, à 3 moulinets d'argent, emmanchés d'or.* — La noblesse de cette famille a éprouvé bien des contradictions. D'abord maintenue en 1667 sur une production de titres remontant à 1554, elle fut condamnée le 31 mai 1670 par M. de Caumartin, qui rapporta sa maintenue d'après des preuves de dérogeance découvertes par le procureur du roi. Cette famille a demandé alors, et obtenu des lettres de relief et de confirmation de noblesse (LAINÉ, *Archives de la Noblesse de France*, Nobil. de Champagne, T. VI, p. 34).

(16) *Vrizy*, commune de l'arrondissement et du canton de Vouziers.

(17) CAUMONT : *de gueules à une roue d'or.*

(18) *Villers-sur-Fère* (Aisne), arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois. — Françoise de Vézier, décédée à Villers-sur-Fère le 25 septembre 1724, à l'âge de 41 ans, était fille de Louis-François de Vézier, écuyer.

(19) *Montlaurent*, arr. et cant. de Rethel.

(20) 30 juillet 1676. — Opposition à la prise de possession de la chapelle de N.-D. de l'Hôtel-Dieu d'Attigny, à Pierre Bonvarlet, prêtre du diocèse de Reims, faite par Henri de Corvisart, éc. seigr de Fleury, au nom de Louis de Corvisart, son fils, « à présent au service du roi en Allemagne, cornette du marquis d'Etampes, possesseur de la susdite chapelle par donation du roi et présentation de l'évêque de Constance, grand vicaire du grand aumônier de France ». (Cf. L. DEMAISON, *Invent. des Archives de Reims*, Fds de l'Archevêché, p. 373). — Les Cliquot portaient : *d'azur, à une tige de coquelicot terrassée de sinople, fleurie de gueules ; au chef d'azur, chargé de 2 étoiles du champ, alias d'argent.*

(21) DES PORTES : *de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable.* (Cf. L. BOSSU, *La Famille des Portes*, dans *Revue histor. ardenn.*, 1906, T. XIII, p. 5.)

(22) FERET : *d'argent, à 3 fasces de sable.*

(23) BEAUFORT : *d'argent, à 3 bandes de gueules.*

(24) Sur cette famille, cons. L. PARIS, ouv. cité.

(25) Cf. Dr Pol GOSSET, *Nobiliaire d'Epernay*, 1728, in-8°.

(26) Terrier, dépend. de la commune de Saint-Loup, cant. de Tourteron, arr. de Vouziers. — Ecordal et Montgon, comm. du même arrond.

(27) FRÉNEAU : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé d'or, et accompagné de 6 écussons d'argent, 3 en chef, et 3 en pointe, posés 2 et 1.*

(28) Sur cette famille, voir Dr H. VINCENT, *Insc. anc. de l'arr. de Vouziers*, Reims, *Matot-Braine*, p. 166 et suiv.

(29) FERMONT : *de gueules, à 3 tours d'or, à la bordure de sable.*

(30) *Thénorgues*, cant. de Buzancy, arr. de Vouziers (Ardennes).

(31) BEAUREPAIRE. — Les Beaurepaire de Champagne portaient : *d'azur à une bague chatonnée d'or ; à la bordure denchée du même.*

(32) DE FAILLY : *de gueules, à la fasce d'argent, accompagnées de 3 haches d'armes du même.*

(33) *Cramant*, cant. d'Avize, arr. d'Epernay (Marne).

(34) D'ESSAULX : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 lévriers affrontés d'argent, accolés de sable, et en pointe d'un autre lévrier du même.*

En terminant ces notes, nous nous faisons un devoir de remercier tout particulièrement M. le Colonel Baron Corvisart, attaché militaire à l'Ambassade de France au Japon ; M. le Baron Max de Finfe de Saint-Pierremont ; M. le Dr O. Guelliot, chirurgien des Hôpitaux de Reims ; M. Paul Pellot, archiviste honoraire de Rethel, des renseignements qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

(A suivre). Al. BAUDON.

Digitized by Google

CAMPAGNE DES ÉMIGRÉS DANS L'ARGONNE
en 1792

(SUITE)

Le temps est affreux, et la pluie qui tombe, farouche et torrentielle, inonde leurs fangeux bivouacs. « Si nous avons fait des sottises, écrit Auguste de Ségur-Cabanac, le ciel au moins nous a bien lavé la tête. » La position de l'armée noble est des plus critiques, les princes sont consternés et leur quartier général est dans la plus grande détresse. La dépression des âmes est au-dessus des souffrances physiques. Et quel contraste avec la mentalité des émigrés restés à Bruxelles ou à Coblentz ! On y est tout à la joie, on raconte que la comédie française va finir, que les coalisés entreront à Paris dans les premiers jours d'octobre, que ce petit tigre de Dumouriez est cerné et va capituler (1).

Autour d'eux, le pays offre le plus triste spectacle. Il n'est plus possible d'y vivre. Déjà, avant leur arrivée, le ministre avait donné l'ordre de détruire les moulins, de combler les puits et les fontaines, de concentrer les provisions dans les villes ou de brûler les fourrages et de se retirer avec les bestiaux. Les paysans se sont dépouillés de tout pour les armées de la République ; aujourd'hui, ils se sauvent dans les bois, effrayés, emportant tout ce qu'ils peuvent.

A Somme-Tourbe, c'est un pillage général ; La Croix, Somme-Suippe, La Chapelle, Auve sont dévastés (2). Les portes, les fenêtres sont arrachées ; dans l'intérieur des maisons, ce ne sont que décombres et traces de brigandages ; les lits sont coupés en morceaux, les plumes dispersées, les toiles sont éventrées et le mobilier brisé. On retrouve sur les routes des débris d'armoires, de coffres, de meubles. Dans les granges, les soldats enlèvent les planches et les chevrons pour les brûler ; les fermes et les villages sont incendiés. C'est la destruction. Les bœufs, les vaches, les porcs, les chevaux sont pris ; on en mange une partie, le reste se putréfie sur les chemins. Impossible de se procurer du lait :

(1) *Correspondance originale des Emigrés*, Paris, 1793 ; *Lettres de femmes*, passim : « On ne fera qu'une bouchée des sans-culottes, on les fera danser, on s'engraissera à leurs dépens. » Ils apprennent que Dumouriez a capitulé avec 80,000 hommes : le drôle est bien frotté !

(2) La Chapelle, canton de Sainte-Menehould. — Auve, canton de Dommartin.

Digitized by Google

« Hélas ! disent les pauvres gens, comment vous en donnerions-nous ? Nos vaches ont été mangées. »

Les paysans, affolés, errent partout, cherchant du pain, heureux quand ils peuvent en faire avec des pommes de terre. « A Somme-Tourbe et à Somme-Suippe, dit Kellermann, les émigrés n'ont laissé aux citoyens que leurs yeux pour pleurer. Ils ont emporté jusqu'à la dernière chemise que les malheureux avaient sur le dos. »

Dans les villages éloignés, ils ont imposé les plus lourdes contributions, à Saint-Remy, Bussy, La Chapelle, Saint-Hilaire, Jonchery, Somme-Suippe, Cuperly, Vadenay, Perthes, Hurlus-le-Ménil (1).

Et les districts voisins sont totalement ruinés. On y prend les récoltes abandonnées par les cultivateurs en fuite.

Dumouriez retient ses ennemis immobiles dans le désert, dans un pays stérile, où ils doivent périr de misère et de faim. Il sait qu'il les pousse au désespoir, qu'ils s'enfoncent dans le « guêpier ». Il temporise toujours, pour gagner du temps, il erre d'un poste à l'autre, combine de faux mouvements pour tromper ses troupes même. Il sait que l'attente coûte aux coalisés plus de monde qu'une bataille gagnée.

Leur découragement le servait ; il payait de ruse et d'audace. Il voyait, chaque jour, leur armée plus épuisée, plus meurtrie, plus impuissante ; la cavalerie perdait ses chevaux ; la dysenterie tuait les hommes et les averses succédaient aux averses, comme si le ciel se fût mis de la partie.

C'était, du reste, un artiste en intrigue. Sous l'uniforme du général battait toujours le cœur du vieux diplomate (2). Il allait redevenir l'ambitieux aventurier d'antan, avec ses plans politiques. Il avait hâte d'abandonner l'Argonne, d'oublier les alliés et de se jeter en Belgique, pour y conquérir des lauriers.

Les lieutenants de Dumouriez, obéissant à ses ordres, surveillaient l'ennemi, Sparre sur la Vesle et d'Harville sur la Suippe.

Aussi les émigrés poussaient-ils des reconnaissances dans ces directions. Le 27 septembre, le capitaine de Planta, du Royal-Allemand, s'avança sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, dans le but de savoir si des troupes de Châlons venaient renforcer

(1) Arch. Nat., 0^3 2599.
Saint-Remy, Bussy, Saint-Hilaire, Jonchery, Somme-Suippe, Cuperly, Vadenay, canton de Suippes. — La Chapelle, c. de Sainte-Menehould. — Perthes et Hurlus, c. de Ville-sur-Tourbe.

(2) Albert Sorel, *Un général diplomate au temps de la Révolution : Dumouriez aux Affaires Etrangères.*
Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1884.

Digitized by Google

l'armée de Dumouriez, et de surveiller toute cette région. Déjà, le matin, Jaucourt avait été jusqu'au pont de Somme-Vesle, près de Châlons. Lorsque le chevalier de Planta rentra à La Croix, pour rendre compte de sa mission au duc de Coigny, il reçut les plus vives félicitations du comte de Caraman. On s'attendait à une chaude affaire le lendemain (1).

Ce qui afflige le plus leurs éclaireurs, c'est de constater partout, chez les paysans, ce courant de haine qui monte chaque jour davantage. On les accueille de tous côtés aux cris de « Vive la Nation ! Vive la République ! » Ils seraient moins en danger en pays ennemi.

Le cercle de fer qui les étreint se resserre de plus en plus, et partout où ils cherchent à s'éloigner, ils se heurtent aux baïonnettes des Patriotes.

Sur la Suippe, d'Harville reçoit sans cesse des renforts. Le 27, douze mille hommes partent de Reims et se joignent à lui ; les troupes venues du Chesne avec Dubouquet sont déjà sous ses ordres. Aussi, le 28, pousse-t-il ses bataillons vers Saint-Hilaire. A deux heures de l'après-midi, il est en contact avec la maison du Roi, les gardes de Monsieur et du comte d'Artois, dispersés dans les villages, où ils lèvent des contributions. Les troupes royalistes sortent de Saint-Hilaire avec un troupeau de moutons, de porcs et de vaches, et leur arrière-garde est encore dans le village. Ils sont mis en déroute ; 15 gardes du comte d'Artois sont tués, 3 faits prisonniers. On leur enlève leurs montres et leur argent. On cherche à les poursuivre, mais ils se rangent en bataille et obligent les Patriotes à rebrousser chemin.

En se retirant, d'Harville tombe dans une embuscade de gendarmes royaux, qui attendent dix-huit voitures : il leur prend tout leur butin ; un gendarme est tué, trois sont pris. Comme il rentrait à Auberive, il les vit fuir vers Suippes (2).

Cette affaire exaspéra les Emigrés qui, de Suippes, crurent prudent de rétrograder. Les Princes envoyèrent M. de Montjoye, des hussards de Chamborant, solliciter le secours des Prussiens ; le comte d'Artois écrivit même au marquis de Lambert, pour réclamer un de ses gardes du corps, pris en fourrageant. Leur demande resta sans réponse.

(1) Pièces justificatives, VII.
(2) *Annales politiques et littéraires*, 1792, p. 1250.
Auberive, canton de Beine.

Digitized by Google

Cependant les Emigrés comptaient toujours se battre le 29. Le 28, ils avaient reçu l'ordre d'être à cheval à trois heures du matin et de prendre des vivres pour la journée. Ces dispositions avaient rempli leur âme d'allégresse ; ils renaissaient à l'espérance.

Dans la journée, le duc de Brunswick avait lancé une nouvelle proclamation, sous l'impulsion du roi et des Autrichiens. Il y traitait de haut l'Assemblée, il exigeait le rétablissement de la monarchie et la mise en liberté de la famille royale. Dumouriez, surpris et indigné, refusa de recevoir Mansten. Aux conditions impératives du manifeste, il répondit par d'autres exigences : la reconnaissance de la République, l'abolition de la royauté et la suppression de la noblesse. C'était la rupture.

Le soir, un dernier conseil se réunit chez le roi. Les Princes y assistaient avec leurs généraux. Brunswick exposa qu'il n'avait pas 30,000 hommes sous la main, les autres étaient malades. L'attaque était téméraire le 20 septembre ; elle serait insensée le 29 ; s'ils étaient victorieux, ils seraient incapables d'aller jusqu'à Paris. Du reste, on avait mal jugé les ressources de la Révolution ; les armées succédaient aux armées ; un corps considérable était formé à Châlons, qui fermait la route de Paris.

Les Princes comprirent la force de ce raisonnement et la gravité de leur situation. Ils demandèrent pour les Emigrés le poste le plus périlleux. Le comte d'Artois avait la prétention d'enlever à la baïonnette, à la tête de la noblesse, les batteries de Kellermann à Gizaucourt. On refusa leurs offres avec les compliments d'usage.

C'est alors que Clerfayt prit la parole : « Eh bien ! moi, dit-il, je marcherai sur Paris ! » Et comme on lui demandait avec quelles troupes, il répondit : « J'ai 100,000 hommes ; 20,000 hommes de l'Empereur, mon maître, et les Emigrés en valent 80,000 ! » Mais le roi de Prusse, gagné enfin par le duc de Brunswick, répartit vivement : « Si vous entreprenez cela, je vous mettrai entre deux feux ! »

La retraite était décidée.

SOURCES

Chronique de Paris, juillet-décembre 1792.
Moniteur, septembre-octobre 1792.
Mercure français, septembre 1792.
Mercure universel, septembre 1792.
Annales politiques et littéraires, 1792.
Thermomètre du jour, 1792.
Courrier des 83 départements, I. 36.

Digitized by Google

Archiv. historiques du Ministère de la Guerre, armée du Centre, deuxième quinzaine de septembre, première quinzaine d'octobre. Lettres de Kellermann.

Archives de Reims, abrégé historique et chronologique de l'histoire de Reims, I, 457.

De Marcillac, *Souv. de l'Emigration*, Paris, 1825.

Campagne de 1792, par un officier prussien ; trad. franç. sur la 4e édition, in-8°, Paris, an III.

Campagne du duc de Brunswick contre les Français en 1792, Paris, an III.

A. Joinville, *Campagne de 1792 en France*, ext. du *Spectateur militaire*, déc. 1840, mars 1841. Paris, in-8°, 1841.

Mortimer Ternaux, *Histoire de la Terreur*, Paris, 1862, T. IV, notes.

De Neuilly, *Souvenirs et Correspondance*, pub. par Maurice Barberey, Paris, 1865.

Bernard de la Frégeolière, *Mémoires (émigration et chouannerie)*, Paris, 1881.

Chuquet, *Valmy*, et *Retraite de Brunswick*, op. cit., passim.

Comte de Contades, *Souvenirs*, Paris, 1885, in-8°.

Capitaine Digeon, *La première invasion prussienne, 1792*, in *Carnet de la Sabretache*, nov. 1896, p. 618.

Chevalier de Villebresme, *Souvenirs*, Paris, 1897.

Bonnefon, *Souvenirs et Mémoires*, recueil mensuel : *Mémoires d'un ancien officier*, juillet-décembre 1900.

XI

RETRAITE

C'est à Suippes que les Emigrés reçoivent l'ordre de battre en retraite. Jusqu'ici, l'espoir de se frayer un chemin vers Paris les soutenait et leur donnait le courage de supporter leurs misères. En vain on veut leur persuader que ce mouvement a pour but de faire sortir Dumouriez : cette nouvelle entre en eux comme une lame de poignard ! Ils sont pris d'une immense tristesse, d'un profond désespoir, ils se sentent perdus !

Ah ! fuir devant un ennemi qu'on méprise, être vaincus sans se battre, tourner le dos à Paris, au Roi prisonnier, à la famille dispersée ; songer à l'écroulement des droits légitimes, à l'effondrement de toutes les espérances, de tous les rêves !... La fortune engloutie, le foyer détruit, les autels brisés !... Tout sombrait sous le vent furieux du Destin ! Cette atroce pensée montait sans cesse en eux et noyait leur raison.

Ils ne s'étaient mis en route que pour une promenade militaire ; leur marche en avant avait été une splendide randonnée ; leur exode allait être une lamentable déroute, un long défilé de jours sombres et sans espoir. Personne ne dira quel calvaire douloureux montèrent ces braves gens. Aucune retraite historique ne fut plus pitoyable.

Digitized by Google

Il en est qui ne purent supporter l'idée de ce désastre et se donnèrent la mort. Quelques-uns rentrèrent en France, où la guillotine les attendait. D'autres gagnèrent Verdun : on les voyait fuir par petits groupes. Le plus grand nombre suivit les Princes en exil.

Leur premier ressentiment monta vers le duc de Brunswick. C'était, disaient ils, un homme inepte et surfait ; il n'avait consulté que les femmes des Emigrés. Billaud-Varennes, Carra et Tallien avaient payé ses dettes avec 30 millions, provenant du pillage du garde-meuble. Il était franc-maçon et mené par les loges de Paris. Ils flétrissaient de même le roi de Prusse et l'accablaient d'injures. Légendes puériles, dont aiment à se payer les vaincus, qui croient toujours à la trahison.

La retraite s'explique par les règles les plus simples de l'art militaire et du bon sens. S'ils étaient allés à Paris avec leur épave d'armée, ils auraient fait prendre le Roi, les Princes et toute la noblesse.

De son côté, le roi Frédéric-Guillaume montrait aux Princes tout son ressentiment : « Vous m'avez trompé, disait-il à Monsieur, je retourne à Berlin. Je veux bien protéger votre retraite à l'ombre de mes troupes ; mais vous vous en souviendrez ! »

L'armée des coalisés reprit le chemin de Grandpré dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre. Elle était dans le plus triste état ; elle semait les malades, les agonisants et les morts sur sa route, dans les lazarets ; les environs de Grandpré ressemblaient à une vaste nécropole ; ils y laissèrent plus de 8,000 malades.

Les Autrichiens d'Hohenlohe-Kirchberg et les Hessois gagnèrent Verdun en toute hâte.

Les Princes étaient désormais impuissants. Il fallait se courber, passer sous les fourches caudines de la destinée. Ils refoulaient leurs larmes et cachaient à leurs féaux le déchirement de leur âme. Monsieur écrivait plus tard à Madame Royale : « Jugez de ce que je souffrais de cette fatale retraite. Nous n'étions plus qu'à vingt-cinq lieues de vous, je voyais vos bras tendus vers nous, et il fallut s'éloigner ! » (1) Il jetait à tous les échos son indignation. « La postérité, s'écrie-t-il, s'étonnera quand elle lira dans l'Histoire qu'un grand roi, accompagné des plus fameux généraux et des meilleures troupes de l'Europe, a abandonné son plan à la vue d'un général sans nom, chef d'une armée indisciplinée. » (2).

(1) Ernest Daudet, *Autour d'un mariage princier*, in *Revue des Deux-Mondes*, nov. 1904, janvier 1905.

(2) Artonne, *Histoire des Emigrés français*, 1787-1825, Paris, 1828.

Digitized by Google

***

Les Emigrés reprennent tristement le chemin de l'Argonne. Ils vont revoir les villages pillés, qu'ils ont franchis le cœur gonflé d'espérance.

La nouvelle de leur défaite s'était répandue comme une traînée de poudre. Dans toutes nos campagnes, jusqu'au fond des plus humbles chaumières, c'était un débordement de joie, une explosion d'allégresse. Ils allaient partout voir se dresser devant eux le paysan, plus haineux, plus menaçant, plus vindicatif que jamais.

Ils vont recommencer les longues chevauchées, monotones et fatigantes, à travers les plaines arides, revoir les sites désolés, le sol inhospitalier, où ils s'étaient égarés quelques jours auparavant.

Le temps est affreux le 30 et les chemins horribles ; on a une peine infinie à sortir de la boue. Les chevaux, exténués, tombent à chaque pas. On se dirige vers Saint-Souplet.

On se sent serré de près par les détachements des Patriotes. M. de Planta leur enlève un caisson de pain blanc, destiné à l'état-major de Dumouriez : ce pain sert à l'état-major des Princes et au Royal-Allemand, qui manque de tout.

D'Harville est campé à Auberive avec 6,000 hommes et s'avance vers Attigny et Le Chesne pour inquiéter leur retraite. Deux de ses bataillons, avec deux pièces de canon, rencontrent les Emigrés à 3 heures du soir à Saint-Souplet ; ils ignorent qui ils sont et viennent reconnaître militairement l'avant-garde des Emigrés, dont les hussards les attaquent à coups de sabre ; ils jettent leurs fusils et se retirent sur Pont-Faverger.

L'armée des Princes reste à St-Souplet ; le quartier général est à Sommepy. Les hommes s'entassent dans les granges et les greniers. Les chevaux sont au bivouac. C'est un désordre affreux ; on a cependant des provisions de bouche et des fourrages ; mais le gaspillage général fait que les uns abusent et que les autres manquent de tout.

La brigade de Jaucourt va loger à Manre, avec quatre escadrons des hommes d'armes à cheval. Le seigneur de Manre est M. de Roucy, qui est à l'armée du duc de Bourbon ; son château est déjà dévasté (1). Les hommes y logent dans les granges et les greniers. Le passage des coalisés coûta à ce village 41,000 livres.

(1) Jacques-Henri-Salomon-Joseph comte de Roucy, né à Manre le 19 janvier 1747 ; page du Roi le 28 avril 1761 ; premier écuyer de Marie-Antoinette, puis colonel du régiment de cavalerie de la Reine, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis. Second fils de Jacques-Antoine, comte de Roucy, chevalier, seigneur de Manre et de Vandu, capitaine d'infanterie au

Digitized by Google

C'est là que viennent les rejoindre les compagnies rouges, ou compagnies nobles d'ordonnances, venues de Thionville à Vouziers et commandées par le marquis de Clarac.

Le 1er octobre, on part au point du jour vers Vouziers. Le temps est incertain. On suit des chemins de traverse, plus détestables que jamais. On lève au bout des chaussures des livres de terre, qui colle comme de la poix et qui arrache les semelles des bottes et les fers des chevaux (Comte de Neuilly).

Autour d'eux, de petits postes de Patriotes les menacent à chaque instant; Kellermann envoie. le 30, la division Desprez-Crassier vers Manre et Marvaux; le général Valence est à Challerange.

Erasme de Contades passe à Machault avec ses chasseurs. Les habitants donnent tout ce qu'on leur demande.

Les Princes établissent leur quartier-général au château de Vouziers, et l'armée noble séjourne dans les villages voisins, principalement à Sainte-Marie, à Mars et à La Chambre-aux-Loups, où commande le comte de Jarnac. L'avant-garde se fixe à Chamiot.

XII

SÉJOUR A VOUZIERS

INCENDIE DE VONCQ

AFFAIRES DE RETHEL ET DE BUZANCY

Vouziers était au centre des opérations militaires; son assemblée municipale s'était efforcée de seconder les chefs de corps et d'obéir aux proclamations de Dumouriez; elle avait organisé des gardes et des patrouilles qui fouillaient les environs, qui surveillaient les ponts et les passages guéables de l'Aisne; elle s'était reliée par un service de poste régulier avec Buzancy et Stenay, qui étaient sur le chemin de l'invasion; elle avait établi un conseil permanent qui siégeait nuit et jour, et, à l'approche des Autrichiens, elle avait exigé de la population du calme et de la prudence (1).

régiment de Nivernais, grand-maître héréditaire du duché-pairie de Reims, grand maréchal du Vermandois, né à Manre le 8 avril 1712, y est décédé le 6 avril 1777, inhumé le 7 en la chapelle de la Sainte-Vierge de son église paroissiale de Manre; et de Marie-Françoise-Pétronille-Isabelle de Fassier, mariée au comte Jacques-Antoine, à Liège, le 2 mars 1742.

Par contrat reçu par Périer, notaire au Châtelet de Paris, Jacques-Henri-Salomon-Joseph, comte de Roucy, avait épousé, le 27 mai 1784, Marie-Périne de Scépeaux, morte à Paris en 1843, fille de Joseph-Pierre-Henri, comte de Scépeaux, maréchal de camp et commandant pour le roi en Beaujolais, Lyonnais et Forez. Avec eux s'éteint la branche de Roucy de Manre. (Archives du baron de Finfe de Saint-Pierremont.)

(1) Pièces justificatives, VIII.

Digitized by Google

Elle avait déjà satisfait aux nombreuses réquisitions des armées de la République. Nous avons vu que les troupes de Clerfayt, après la bataille de La Croix, y étaient passées le 18 septembre, allant à Semide. et que la cavalerie des Princes y avait séjourné le 19 ; ils laissèrent dans la ville un détachement d'émigrés et quelques Autrichiens, qui étaient chargés de veiller au ravitaillement.

Ces troupes désarment les habitants de la ville et du district. L'avant-garde autrichienne avait déjà exigé la remise des armes et du drapeau de la garde nationale. Le maréchal de camp comte de Clarac, sur l'ordre du duc de Broglie, envoie des détachements dans les villages de Vandy, Voncq, Neuville-Day, Terron, Loisy, Quilly, Vrizy, Grivy, Chardeny, Tourcelle-Chaumont, Ballay, Mars-sous-Bourcq et Blaise (1) ; ils y font des réquisitions exorbitantes de pain, de foin et d'avoine, auxquelles les paysans sont taxés par le marquis de la Palu ; ils se font accompagner par l'huissier Daumont, qui les guide dans ces villages le 24 septembre (2). Ils payent avec des bons dont on retrouve les originaux aux archives de Vouziers et des Ardennes. Ils achètent tout « au poids de l'or ». S'ils ne commettent aucune déprédation, ils sont d'une exigence et d'une morgue hautaines ; la moindre résistance provoque des répressions violentes.

***

Seuls les habitants de Voncq veulent protester, et cette velléité de révolte va entraîner la destruction du village.

Les Emigrés étaient entrés une première fois à Voncq et avaient enlevé un convoi considérable de pain et de farine ; ils avaient même pris des voitures et des chevaux. Le lundi 24 septembre, ils reviennent de nouveau à la charge, sur l'ordre du maréchal de Broglie, et exigent une nouvelle réquisition. Cette fois, la Municipalité de Voncq, voyant les habitants désespérés, répond que les lois du royaume lui défendent d'obtempérer à cet ordre. Nouvelle sommation dans la journée et nouveau refus. Alors, à trois heures de l'après-midi, le village est envahi par un peloton de cavalerie

(1) Villages aux environs de Vouziers, cantons de Vouziers, Attigny, Machault et Tourteron (Ardennes).

Le maréchal de Broglie avait pour aide de camp, à Vouziers, le lieutenant-colonel Louis-Marie de Chamisso de Boncourt, du château de Boncourt [Ante], près de Sainte-Menehould, canton de Dommartin.

Chamisso : *d'argent à cinq trèfles de sable, 2, 1, 2, en chef, à deux mains dextre et senestre de même, en pointe renversées en pal.*

(2) Pièces justificatives, IX et X.

Digitized by Google

noble, portant l'uniforme des gendarmes, des chevau-légers et des mousquetaires. Ils ont à leur tête le garde forestier Taton, de Chémery (1). La garde nationale de Voncq, 30 hommes de Tourteron avec leur capitaine et quelques détachements des paroisses voisines se mettent en devoir de les repousser ; ils résistent dans les vignes et sur le mamelon de la Cour-le-Comte. Mais ils ont le dessous ; ils blessent un cavalier et tuent deux chevaux, et ils se retirent pour ne pas être désarmés.

Alors les officiers nobles font mettre le feu au village, qui renferme la plus belle récolte qu'on ait eue depuis de longues années ; 200 maisons avec leur mobilier, les écuries avec chevaux et bétail, les granges avec leurs récoltes sont la proie des flammes.

L'église, l'habitation du maire Robert, de son frère le député, le presbytère, sont en cendres. Les mousquetaires surveillent l'incendie. Ils trouvent que la maison du conventionnel Robert (2) ne brûle pas assez vite, et ils exigent que la vieille nourrice de la famille aille jeter de la paille dans le grenier pour alimenter les flammes. Ils empêchent une pauvre mère de rentrer chez elle, et trois enfants sont brûlés vifs ; un père de famille, du nom de Pierrard, reçoit deux balles et meurt ; les vieillards et les femmes sont maltraités ; 18 hommes sont garrottés et emmenés à la queue des chevaux ; 600 personnes étaient sans asile. Les pertes furent évaluées à 1,500,000 livres.

Les femmes des prisonniers, le maire et le curé Peigné, protestant de leur fidélité à la République, demandèrent, au nom de l'humanité, un secours aux administrateurs du département et les supplièrent de faire délivrer les captifs. Ils comparurent plus tard à la barre de la Convention, qui leur accorda un premier versement de 50,000 livres, pour aider les cultivateurs à faire leurs semailles (3).

(1) Henry, *Les Prisonniers du Mont-Dieu*, Sedan, 1907, p. 93.

(2) Robert (Michel), né et mort à Voncq (1738-1796). Avocat, puis député à la Convention. Vota pour la mort de Louis XVI sans sursis ni restriction.

(3) SOURCES : *Moniteur* du lundi 1er octobre 1792, n° 14, p. 86.

Archives historiques du Ministère de la Guerre, Armée des Vosges et de la Moselle, n° 244, 1re quinzaine d'octobre.

Archives des Ardennes, L, 629, 630, 631.

Robert, député des Ardennes à la Convention nationale, *Trois questions relatives à l'indemnité à accorder à la commune de Voncq*, Paris, 1793, plaquette de 4 pp.

Goffart, *Revue historique ardennaise*, 1896, T. III, p. 43.

Digitized by Google

***

Cette cruauté exaspéra plus encore, s'il est possible, les sentiments de haine et de vengeance des paysans ; ils allaient exercer de terribles représailles sur les Emigrés, qui tombaient isolés ou qui cherchaient à rentrer en France.

Le lendemain de cette triste affaire, quatre émigrés furent pris à Dontrien et conduits à Reims. On eut une peine infinie à les protéger contre la fureur des volontaires, et l'un des prisonniers ayant essayé de s'échapper, en entrant en prison, fut tué sur-le-champ par un volontaire dont il voulait arracher le sabre (1).

L'armée des Princes séjourne à Vouziers du 1er au 5 octobre, à son retour de Valmy. Les Princes sont installés au château qu'avait abandonné le seigneur de Vouziers, Jean-François Levesque (2) ; c'était un bâtiment à deux étages, en pierres de taille, flanqué au levant de deux pavillons carrés et au couchant de deux tours rondes. Au midi, entre le château et la ferme, s'élevait la chapelle. Plus loin, vers la plaine, s'étendaient des jardins à la française, ornés de statues et de bosquets. Il fut vendu à démolir vers 1820.

Les Emigrés attendent les ordres du roi de Prusse. Les officiers, cantonnés à Mars, à Sainte-Marie et à La Chambre-aux-Loups, ceux de l'avant-garde campés à Chamiot, viennent fréquemment chez les Princes (3). C'est une consternation générale. Ils épuisent leurs ressources ; le pain et la viande sont rares et se vendent fort cher. Le quartier-général absorbe tout.

Ils font rétablir le pont sur l'Aisne et organisent une ambulance de vingt lits au presbytère. La ville, épuisée par tant de passages, ne peut plus satisfaire leurs exigences. Le maire, Lalondrelle, est en lutte perpétuelle avec l'état-major. Et c'est le pistolet sous la

(1) Archives des Ardennes, L, 305.
Dontrien, canton de Beine (Marne).

(2) Levesque de Vandières : *d'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cœur d'or.* Devise : *Cor in armis.*
Jean-François Levesque, chevalier, vicomte de Vouziers, seigneur de Savigny-sur-Aisne, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant de la compagnie de Vouziers au régiment de Bourgogne-cavalerie ; épousa Mme Marie-Jacquette-Charlotte de Pineau de Lucé, fille de Jacques de Pineau, chevalier, baron de Lucé, conseiller d'Etat, intendant de la province d'Alsace, et de Marie-Charlotte de la Live ; dont une fille unique, Jeanne-Françoise-Charlotte, baptisée le 12 mars 1782. Elle avait donc dix ans au moment où se passent les événements que nous racontons. Son père émigra, la laissant seule au château de Vouziers, sous la garde d'un parent, Messire Jacques de Siret. Mlle Charlotte Levesque de Vandières épousa à Reims, en l'an X, M. Pâté, propriétaire. Le dernier seigneur de Vouziers est mort en 1793.
Cf. Vincent, *Histoire de la Ville de Vouziers*, Reims, Matot, 1902, in-8°, p. 126.

(3) Mars, Sainte-Marie, La Chambre-aux-Loups, Chamiot, canton de Vouziers (Ardennes).
Les bons datés du camp de Chamiot sont signés : de Rochechouart, lieutenant-général, Prince de Croy, de Montalembert.

Digitized by Google

gorge, avec la menace d'incendier la ville, qu'on lui ordonne de contraindre ses concitoyens à fournir le nécessaire ; il le fait avec l'assentiment de son conseil et pour éviter aux habitants l'horreur d'une exécution militaire (1). Il invite donc ses compatriotes à livrer les chevaux et voitures réclamés par les Emigrés ; le 1er octobre, il signe un ordre qui enjoint au maire de Chestres de fournir quatre chevaux, garnis de leurs harnais, qui seront conduits au château pour le service des Princes.

Le village de Sainte-Marie fut ruiné. Madame de Villiers de Mecquenem, du château de Bailla, se plaignit d'avoir été pillée par les hussards de Jarnac (2).

Cependant Dumouriez, dont la situation était incertaine, était heureux de voir fuir l'armée des coalisés et leur laissait les portes larges ouvertes. Il avait toujours l'arrière-pensée qu'une crise fâcheuse pût se produire dans son armée, comme à Montcheutin ; mais lorsque leurs derniers soldats furent disparus, il lança prudemment sur leurs derrières les éclaireurs de Kellermann, de Beurnonville et de Dubouquet, qui, s'ils l'avaient voulu, auraient pu leur faire beaucoup de mal. Mais ils ne tiraient pas sur les Prussiens : ils reconduisaient simplement le roi de Prusse. En revanche, le général français ne ménagea pas les Emigrés. Il donna l'ordre à d'Harville de s'avancer par Attigny sur Le Chesne ; à Myaczinski, qui était à Sedan, de les inquiéter dans la forêt du Mont-Dieu, et à Ligniville de les harceler aux environs de Montmédy.

Déjà, le 30 septembre, Beurnonville avait fait 200 prisonniers,

(1) Le 2 déc. 1792, le Conseil municipal vota des remerciements au maire, qui avait bien mérité de la ville ; fort heureusement pour Lalondrelle, car Levasseur le fit mettre en arrestation et traduire devant le Conseil de Sûreté générale (Arch. nat., A F, II, 87,643).

(2) Villiers : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or.*

Mecquenem : *d'azur, à deux sceptres fleurdelysés d'or, passés en sautoir.*

Joseph-Jérôme-Charles de Villiers, chevalier, vicomte de Sugny, seigneur de Bailla, Sainte-Marie-sous-Bourcq, Mont-Saint-Martin, etc., capitaine d'artillerie au régiment de Grenoble, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils aîné de Joseph de Villiers, chevalier, seigneur de Bailla, Sainte-Marie-sous-Bourcq, Savigny, Saint-Morel et Juzancourt, colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis et de Catherine-Henriette de Sugny, naquit au château de Bailla le 13 novembre 1745 ; il épousa, en l'église de Savigny-sur-Aisne, le 1er octobre 1767, Anne-Jeanne-Françoise de Mecquenem, née à Savigny le 13 décembre 1750, fille de Louis de Mecquenem, chevalier, vicomte de Savigny, seigneur de Mont-Saint-Martin, ancien porte-étendard des gardes du corps du Roi avec grade de capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, pensionnaire de Sa Majesté, et de Marie-Marguerite de Graffeuil, dame de Mont-Saint-Martin. Monsieur de Villiers mourut à Maubeuge, où il était en garnison ; sa femme décéda au château de Bailla le 5 avril 1827. Dont une fille unique, Marie-Joséphine, née à Savigny le 22 août 1768, et qui épousa à Sainte-Marie-sous-Bourcq, le 19 avril 1808, le chevalier Marie-Charles-Claire-Louis-François de la Chevardière de la Grandville, lieutenant-colonel du génie à Mézières, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, député des Ardennes, né au château de la Grandville le 12 août 1768, mort à Charleville le 31 décembre 1858.

Archives du baron de Finfe de Saint-Pierremont.)

Digitized by Google

pris 24 chariots chargés de pain, eau-de-vie, habillements, et 80 chevaux. Cinq émigrés de la maison du roi furent appréhendés au corps et conduits à Sainte-Menehould. Le même jour, il écrit à Dumouriez qu'il fait de nouveaux prisonniers à La Neuville-au-Pont (1), parmi lesquels deux hussards de Chamborant et quelques officiers nobles. « Tous mes hussards, dit-il, ont des montres et de l'or. La noblesse est obligée de se mettre en défense contre les fourches, les pelles et les pioches. »

Près de Sainte-Menehould, Westermann s'empare d'un convoi et des hommes qui le gardent, parmi lesquels huit émigrés ; le 1er octobre, nouveaux prisonniers, dont trois officiers nobles du régiment d'Angoulême. MM. Duménil et Dammartin de Fontenay, pris les armes à la main, sont enfermés à Châlons.

Le 1er octobre, Dillon se bat entre Autrecourt et Fleury-sur-Aire contre 600 Hessois et un escadron d'émigrés, qui se dirigent vers Clermont et Verdun (2).

Parti le 2 octobre au point du jour, Dumouriez vient à Vienne-la-Ville, d'où il écrit à Servan : « J'envoie à MM. les commissaires une pièce très curieuse : c'est le livre d'ordres de l'armée émigrée. » M. de Broyes, seigneur d'Autry, y a rassemblé 46 bœufs et 600 moutons. Dumouriez s'en empare. M. de Broyes y arrive à midi avec 4,000 émigrés ; de rage il fait piller Autry ; les traînards saccagent son propre château, tandis qu'il se retire dans le Clermontois. Dumouriez est le 6 au château d'Autry (3).

Près de Servon, on prend 22 voitures emplies de portemanteaux, malles, chapeaux, chemises, bottes, guêtres, chaussures, qui appartiennent aux Emigrés (4).

Carra, commissaire à Sainte-Menehould, fait paraître devant lui les prisonniers. Ils prétendent en vain reconnaître leur erreur ; ils sont abattus, consternés et témoignent un profond regret d'avoir pris un si mauvais parti. Ils demandent à rentrer chez eux et à se

(1) La Neuville-au-Pont, canton de Sainte-Menehould (Marne).

(2) Autrécourt et Fleury-sur-Aire, canton de Triaucourt (Meuse).

(3) Charles-Claude-Antoine-Marie Barbin de Broyes, né à Autry (canton de Monthois, Ardennes) le 1er février 1748, chevalier, seigneur d'Autry, Condé, Bouconville, Séchault et Massiges ; fils de Jean-Armand, chevalier, baron puis comte d'Autry, et de Louise de Mascrany. Epouse à Jandun, le 13 décembre 1785, Marie-Louise-Elisabeth du Han, fille unique de Jean-Louis du Han, comte de Jandun, ancien lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Jametz, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Françoise Duchesne de Ruville. Mort sous la Restauration.

Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un lion d'or.*

(4) Vienne-la-Ville et Servon, c. de Ville-sur-Tourbe (Marne).

Digitized by Google

rallier à la République. C'est le refrain de tous ceux qui sont pris, on ne les croit plus ; et Carra ajoute : « Ces misérables demandent grâce avec une bassesse bien digne d'eux. »

Le comte d'Artois est effrayé d'apprendre ces tristes nouvelles. Il écrit une lettre indignée au roi de Prusse, le suppliant d'empêcher ces pilleries et ces rapts, par la force des armes. Le roi fait une réponse évasive et refuse de se livrer aux représailles que souhaite le prince (1).

Les Patriotes resserrent le cercle qui étreint les Emigrés. Autour de Vouziers, on se venge des excès des nobles, on les menace, on les traque, on s'empare de leurs pompeux équipages lorqu'ils s'engagent dans les campagnes avec une trop faible escorte. On n'épargne que les chariots chargés de malades ou de moribonds, dans la crainte des maladies contagieuses. Les Emigrés s'en vengent en mettant les villages en coupe réglée (2).

Dans la nuit du 2 au 3 octobre, un détachement se rend au village de Neuville-Day. Il comprend des hussards de Polignac, des Irlandais, des soldats du Royal-Allemand, commandés par 40 émigrés. Ils pillent le village.

La même nuit, un autre détachement se rend à Tourteron, qui est mis à sac. Les pertes sont évaluées à 10,000 livres. Les habitants de Montgon, Louvergny, Marquigny sont, de même, visités par eux. Déjà la colonne partie de Manre avait fait des réquisitions à Liry, Marvaux, Mont-Saint-Martin et Saint-Morel (3).

Leurs éclaireurs vont dans les cantons de Bourcq et d'Attigny, jusqu'à Chuffilly, Rilly-Semuy, Sainte-Vaubourg et Charbogne. La commune de Chuffilly fournit aux gardes du corps, cantonnés à Grivy et à Chardeny, du pain, des moutons, des vaches, que les habitants doivent conduire à Chatillon et à Brieulles-sur-Bar ; celle de Charbogne les approvisionne de 2,000 livres de pain qu'on amène à Vrizy (4).

Enfin, le 3 octobre, le duc de Brunswick envoie de Termes

(1) Le comte d'Artois se plaignit, à diverses reprises, des vexations subies par la noblesse. Le roi Frédéric-Guillaume lui adressa, chaque fois, une réponse polie mais évasive, disant qu'il ne pouvait exposer la vie de ses sujets et qu'il était forcé de surseoir à la menace de représailles.
P. Bonnefon, *Souvenirs et Mémoires*, II, 439.

(2) Archives de la Guerre, Fortair à Dumouriez, Rethel, 27 septembre.

(3) Neuville-Day et Marquigny, canton de Tourteron. — Montgon et Louvergny, canton du Chesne. — Manre, Liry, Marvaux, Mont-Saint-Martin, Saint-Morel, canton de Monthois (Ard.).

(4) Chuffilly, Rilly-Semuy, Sainte-Vaubourg et Charbogne, canton d'Attigny. — Châtillon et Brieulles, canton du Chesne (Ardennes).
Pièces justificatives, XI.

Digitized by Google

Monsieur de Maleyssie à Vouziers, porter aux Princes l'ordre de la retraite totale de France et de la marche qu'ils doivent suivre (1). Ce nouveau message met le comble à leur douleur. Cette fois, tout espoir est bien perdu. On se hâte de faire partir les équipages par Buzancy et Stenay.

(A suivre). A. Lapierre.

UN COIN D'ARGONNE

Lochères-lez-Aubréville

Un des principaux charmes de la forêt d'Argonne, c'est le pittoresque avec lequel elle se présente aux yeux du spectateur émerveillé. Ce sont des collines qui s'avancent, tantôt couvertes de leurs gros arbres aux essences variées, tantôt nues comme le roc des montagnes, tant leurs flancs sont escarpés ; des vallées qui s'enfoncent profondément dans la forêt qu'elles sillonnent de leurs minuscules ruisseaux, de hauts sommets que l'on dirait placés là exprès pour servir de décor aux villages qui s'échelonnent à leurs pieds. Les villages eux-mêmes ne ressemblent pas à ceux des autres contrées. Toujours placés à proximité de la forêt qui fut longtemps leur seule raison d'être, ils se sont développés, semble-t-il, au gré de la nature, dispersant les habitations ici et là, sans cohésion, ce qui fait que, malgré leur médiocrité habituelle, ils ressemblent à des gros bourgs : tels La Chalade, Le Claon, Le Neufour, Bellefontaine. Ce ne sont que des hameaux, mais combien attirants pour le touriste ! Les amateurs de vues pittoresques y ont braqué leurs appareils photographiques dans tous les sens pour le plus grand bonheur des amateurs de cartes postales illustrées.

Le moins connu de ces hameaux perdus en pleine forêt est certainement Lochères. Les cartes géographiques le mentionnent à peine, car il fait partie de la commune d'Aubréville. Les écrivains qui aiment l'Argonne comme *Theuriet*, ou bien ceux qui ont écrit spécialement pour elle comme *Deliège*, n'en parlent

(1) Termes, canton de Grandpré (Ardennes).

Digitized by Google

pour ainsi dire pas du tout ; le *Pouillé du Diocèse de Verdun* cite seulement son nom et la récente *Géographie de la Meuse* ne parle qu'en passant de sa verrerie ruinée et de la colline de Signémont. Ce petit hameau mérite mieux cependant ; car s'il attire moins le voyageur que les bourgs voisins qui s'enorgueillissent de leur grand renom comme Clermont et Varennes, il n'est point méprisable au point de vue du pittoresque, ni surtout de l'histoire locale : demandez-le plutôt à certain patient chercheur argonnais qui enrichit tous les jours ses collections des trouvailles qu'il fait non loin de là.

L'origine de Lochères n'est guère connue, mais tout porte à croire qu'elle remonte au moins à l'époque gallo-romaine. Placé en effet comme il l'est sur la voie romaine de Reims à Metz, à l'orée de la forêt, à mi-chemin des deux localités de Vienne la Ville et de Brabant, ce hameau ne semble-t-il pas avoir succédé aux anciennes stations dont on trouve encore les traces au milieu des bois ? Ce n'est qu'une opinion sans doute, mais elle a pour elle les plus fortes présomptions. Pour les plus exigeants, il faudra s'en rapporter à la première date précise, celle de 1061, où le cartulaire de Saint-Vannès désigne ce hameau sous le nom de « *Luscherium* ». Qu'était-il à ce moment ? Sans doute un rassemblement de maisons assez rustiques où demeuraient les bûcherons qui cherchaient un domicile presque dans la forêt ; car Lochères, tout en restant un hameau d'assez peu de conséquence, dut surtout sa prospérité à l'exploitation des verreries. Les premières verreries de l'Argonne nous sont signalées au XIVe siècle. Celle de Lochères est probablement la dernière en date, car elle n'est pas indiquée dans la Recherche de la Noblesse par Didier Richier en 1582. Le *Pouillé Manuscrit* la signale en 1750 et mentionne douze feux, c'est-à-dire douze ménages composant la communauté ; mais elle est certainement antérieure à cette époque, car les premiers fours à verre doivent être contemporains des premiers gentilshommes verriers dont on trouve les noms sur les registres religieux d'Aubréville. La famille de Bigault y vint la première en 1662 : c'est là sans doute que deux branches de cette famille ajoutèrent à leur nom primitif les titres d'Aubréville et de Signémont. La famille du Houx y parut en 1703, puis les de Brossard en 1704 et successivement en 1728 les Des Guyots, en 1733 les de Condé, en 1748 les de Bonnay, en 1756 les de Foucault, en 1769 les de Julliot. Ceux

Digitized by Google

qui y restèrent le plus longtemps furent les de Condé et les de Bonnay. La verrerie appartenait encore à cette dernière famille lors de la cessation des travaux vers 1875.

L'affluence des nobles verriers dont les familles séjournèrent ensemble pendant près d'un siècle à Lochères amena une certaine prospérité dans le pays. La proximité des routes de Varennes et de Clermont facilitait l'écoulement des marchandises ; les matériaux nécessaires à la fabrication du verre se trouvaient facilement dans le voisinage immédiat de la verrerie ; la forêt toute proche fournissait le combustible à bon marché, de sorte que l'industrie occupait un grand nombre d'ouvriers, qui, en plus d'une rémunération très honnête de leur main-d'œuvre, trouvaient dans les profondeurs des bois des occupations agréables en y allant chercher avec plus ou moins de droits les différents produits de la forêt. C'est dans ce temps aussi que la verrerie du Four-les-Moines éteignit ses feux, ce qui donna encore à l'humble hameau une importance qu'il n'avait jamais connue et qu'il ne retrouvera de longtemps.

Malgré tout, Lochères était comme aujourd'hui un écart d'Aubréville où tous étaient obligés de se rendre pour les principaux actes de la vie civile et religieuse et où le cimetière était commun. La multiplicité des devoirs religieux et la difficulté de les remplir était une des préoccupations les plus vivement senties par les gentilshommes verriers. Aussi, pour les rendre plus faciles et sans vouloir tout à fait se détacher de la paroisse, voulurent-ils avoir au moins leur chapelle. C'était ainsi qu'ils en usaient du reste partout où ils transportaient leur industrie ; nous en avons la preuve aux Senades, à Courupt, à Troisfontaines, au Four-de-Paris, et des actes authentiques conservés encore aujourd'hui dans les archives des Islettes et de Futeau nous rappellent la fondation des chapelles du Neufour et de Bellefonfontaine par les familles de Bigault et du Houx. La chapelle de Lochères fut aménagée en 1765 et bénite le 4 février 1766, par l'abbé de Noguès, abbé de Saint-Sévère de Rustan, chanoine doyen de l'Eglise cathédrale de Verdun, official et vicaire général du diocèse. L'acte de bénédiction est conservé dans les registres religieux d'Aubréville, aujourd'hui déposés au greffe de la mairie. Les fondateurs étaient : Messire Antoine de Brossard, Jean Jérémie de Bigault d'Aubréville, Jean de Foucault et Pierre de Brossard de Bazinval.

Digitized by Google

Assistaient aussi à la cérémonie Messire Louis de Brossard et Nicolas de Bigault de Signémont. Le même jour, l'abbé Hanuz, curé d'Aubréville, bénissait une cloche pour l'usage de la chapelle. L'acte de bénédiction étant court, nous nous permettrons de le citer en entier :

« L'an mil sept cent soixante six, le vingt huitième de janvier « a été fondue la cloche de Lochères et le quatrième jour de « février elle a été bénite par nous curé d'Aubréville soussigné. « Messire Antoine de Brossard et dame Marie de la Boullée l'ont « nommée Marie Françoise.

« A Lochères ce quatrième février mil sept cent soixante six. »

« HANUZ, curé. »

En plus du curé, il y avait à Aubréville deux vicaires pour le service de la paroisse et des chapelles de Courcelles et de Pimodan. L'un d'eux fut chargé du service de la chapelle de Lochères. C'est ainsi que nous voyons en 1791 Nicolas-Ulric Romagny, ancien religieux de La Chalade, prendre le titre de curé de Lochères et prêter le serment constitutionnel en compagnie de MM. Vautrin et Géminel, l'un curé et l'autre vicaire d'Aubréville. Le titre de curé, qu'il s'arrogeait sans droit, fut cause des contestations qui le firent partir le 6 mars 1791. Après la Révolution, on le retrouve successivement dans les paroisses de Thonne-le-Thil, Grimaucourt-en-Woëvre et Rouvres.

La Révolution, en dispersant nobles et prêtres et en fermant les églises, mit fin aussi aux services religieux dans la chapelle de Lochères. Après le rétablissement du culte, la messe n'y fut plus dite que d'une façon intermittente ; les réparations nécessaires n'y étant pas faites, la chapelle d'abord fermée fut tout à fait détruite en 1832. On dit dans le pays que sa cloche fut transportée dans un clocher voisin. Nous n'avons pu vérifier si le fait était vrai, ni quelle paroisse aurait fait l'acquisition de la cloche de Lochères.

Quant à la verrerie, elle connut encore de longs jours de prospérité ; mais l'industrie verrière ayant fait de grands progrès et un grand nombre de verriers argonnais ayant émigré vers les verreries nouvellement fondées en Champagne, celle de Lochères périclita bientôt comme l'avaient déjà fait celles du Claon, de La Chalade et de La Harazée, comme devaient bientôt le faire celles du Neufour et de Courupt. En 1860, elle était en ruines.

Digitized by Google

Touristes de l'Argonne qui voulez jouir des charmes de la forêt, suivez le sentier de la Haute Chevauchée de Varennes à Clermont ; plus agréable que la route nationale sillonnée en tous sens par les automobiles et les bicyclettes des gens pressés, cette modeste voie vous réservera plus d'une surprise. Après avoir traversé mon fief de la *Pierre-Croisée*, où les sorciers de Boureuilles venaient autrefois danser leur sabbat dans les champs de bruyères, après avoir coupé à la Croix-de-Pierre la route du Claon à Neuvilly, le petit hameau vous apparaîtra bientôt à l'orée de la forêt. N'y cherchez plus la verrerie ou la chapelle ; leur dernière trace même a disparu et à leur place vous n'y verrez plus que des arbres fruitiers de toutes les espèces, mais par le sentier abrupt ombragé de cerisiers, montez à la côte de Signémont. De là, mieux encore que de la côte de Sainte-Anne, votre vue embrassera tout le nord de l'Argonne avec ses points culminants, Montfaucon et Vauquois ; à vos pieds la fertile vallée de l'Aire, et un peu en arrière, vous verrez Clermont se grouper si pittoresque sur le flanc de la montagne couronnée de verdure et le soleil se jouer dans les vitraux de son église gothique. Puis rentrant au hameau, si vous êtes gourmet, vous compléterez vos impressions en dégustant la liqueur du pays, le *kirsch*, produit des cerisiers si nombreux sur la colline et dans la vallée et, toujours en amateur, vous rejoindrez Clermont où de bons hôtels pourront vous disposer pour le lendemain à une excursion non moins charmante sur un autre point de l'Argonne.

JEAN DE LA PIERRE-CROISÉE.

CHRONIQUE

I. Le médaillon de Mme Agar à l'Odéon.

On a posé l'hiver dernier au Foyer du public du Théâtre national de l'Odéon un médaillon de la célèbre tragédienne, Mme Agar.

Les journaux n'ont pas manqué à cette occasion de prendre leurs renseignements dans les biographies contemporaines et en particulier dans la *Revue encyclopédique* (Larousse) (année 1891, p. 908-909) qui s'exprime ainsi : « Agar (*Florence*-Léonide Charvin), née à Saint-Claude (Jura), le 18 septembre *1836*. » Cette désigna-

Digitized by Google

tion ne contient pas moins de trois erreurs, sur son premier prénom, sur le lieu et la date de sa naissance. Mme Agar s'appelait en réalité *Marie*-Léonide Charvin ; elle était née à *Sedan* le 18 septembre *1832,* fille de Pierre Charvin, maréchal des logis au 8e régiment de chasseurs, âgé de 32 ans (né à Faramans, Isère, le 27 messidor an VII) et de Marie Frechuret, âgée de 17 ans (née à Vienne, Isère, le 14 juillet 1815). Le véritable état civil de l'artiste dramatique avait déjà été donné dans le *Petit Ardennais* (23 et 29 avril 1897) ; mais la rectification n'a pas été connue des biographes parisiens. Nous avons tenu à la reproduire à nouveau pour instruire au moins nos compatriotes.

E. Henry.

II. Deux souvenirs de Méhul.

Le Conseil municipal de Paris vient de décider que la plaque suivante, rédigée par le Comité des inscriptions parisiennes, serait apposée sur la maison portant le n° 28 de la rue Montholon :

LE COMPOSITEUR MÉHUL
NÉ A GIVET
LE 22 JUIN 1763
EST MORT DANS CETTE MAISON
LE 18 OCTOBRE 1817

A propos de Méhul, la *Revue des Deux-Mondes* rappelait récemment (1) une de ses conversations avec l'Empereur, qui fait le plus grand honneur au caractère de l'illustre musicien. Méhul remarquait avec peine que, dans les concerts du palais des Tuileries, Napoléon donnât le pas à la musique italienne sur la musique française ; il s'avisa de soutenir avec vivacité que celle-ci l'emportait sur les autres par la vérité du chant et l'expression dramatique. Le maître le rembarra durement : « C'est comme vous, Méhul, vous avez une haute réputation, mais votre musique m'ennuie. — Eh ! qu'est-ce que cela prouve ? » réplique Méhul. L'Empereur reste stupéfait ; Méhul s'enfuit, court tout ému chez Bouilly, lui dit sa crainte que cette riposte ne lui coûte sa place

(1) Victor du Bled, *Foyers de Théâtre : la Comédie française* (n° du 1er mai 1911, p. 180).

Digitized by Google

au Conservatoire. Bouilly le rassure : point de destitution ; seulement, le compositeur pendant plusieurs mois n'est pas invité aux concerts de la Cour. « On me boude, soupirait-il.—Mais on t'estime, affirmait Bouilly ; j'achèterais ta réplique d'une pinte de mon sang, si elle était à vendre. » Cependant les deux auteurs donnèrent *Une Folie* qui réussit brillamment ; l'Empereur voulut l'entendre avec l'Impératrice ; Méhul fut de nouveau invité aux Tuileries, puis décoré de la Légion d'honneur. Napoléon, en lui remettant la croix, dit avec beaucoup de grâce : « Enfin, Méhul, nous vous revoyons ! »

III. Découverte à Seraincourt d'objets préhistoriques et gallo-romains.

M. Paquis, peintre, qui plusieurs fois déjà a fait des découvertes archéologiques de l'âge de la pierre sur le territoire de la commune, vient de découvrir, dans les champs nouvellement labourés, au lieudit la Montagne-Drillon et sur les hauteurs environnantes, une certaine quantité d'instruments en silex de l'époque paléolithique, dont plusieurs bien conservés. Il a remarqué en ces endroits des fragments de poteries et meules gallo-romaines.

(*Dépêche des Ardennes* du 11 avril 1911).

IV. Découverte archéologique à Voncq.

Ces jours derniers, M. Lange faisait exécuter des travaux dans son jardin. En creusant, les ouvriers mirent à découvert un cercueil en pierre contenant des ossements humains ; mais aucune inscription n'a pu être relevée pour permettre de fixer à quelle époque exacte appartient ce sarcophage.

Il y a environ quarante ans, alors que des travaux de voirie étaient exécutés dans cette partie du village, des ossements, des armes et des bijoux furent déjà retrouvés ; mais on n'a pu jusqu'alors se prononcer au sujet de ces découvertes qui doivent remonter à une époque lointaine.

(*Dépêche des Ardennes* du 18 avril 1911).

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, fondé par MATOT-BRAINE, continué par Henri MATOT. — 53e **année, 1911.** — Reims, H. MATOT, 1911 ; in-8° (gravures, portraits et cartes). (Prix : 1 fr. 25).

Nous signalerons comme se rapportant au département des Ardennes et à l'Argonne les études suivantes qui sont encore plus abondantes que par le passé :

Le Trinazo, par E. MAUSSENET (pp. 78-80).

Les Poètes du Terroir (Ardennes) : *Château-Regnault,* par Gaston DOQUIN (p. 111). — *Croquis ardennais :* Promenade de Raucourt jusqu'en vue de Mouzon, par la Forêt d'Autrecourt, par Ad. BROCARD (pp. 159-160). — (Marne) : *La Forêt d'Argonne,* par J. CHEVRON (pp. 325-326).

Les Fêtes d'Aviation de Charleville-Mézières, par André d'ARDENNE (pp. 112-117 ; avec fig.).

La vallée de la Retourne (fin), par A. BAUDON et P. PELLOT (pages 161-174 ; avec fig.). — Les auteurs exposent l'histoire et l'épigraphie de Houdilcourt, Poilcourt et Brienne.

Notice historique sur le canton de Givet (suite), par dom Albert NOEL (pp. 177-195 ; avec fig.). — Etude des communes de Hierges, Landrichamps et Rancennes.

Autrefois et Aujourd'hui ; mœurs et coutumes, par H. BAUDON (pp. 201-203).

Un chirurgien ardennais au XVIIe siècle : Jean Bienaise, sa vie, son œuvre, par le Dr G. BOURGEOIS (pp. 213-230 ; avec fig.).

Charte de Bergnicourt, par Ed. BERCET (p. 240).—L'auteur reproduit simplement le résumé de la charte de franchises de 1204.

Notice historique sur Rocroi, par P. BAUDRY (pp. 245-261 ; avec fig.).

A propos du canton de Douzy, notules et documents, par N. GOFFART (pp. 271-288 ; avec fig.).

Traitement d'un Garde-Messier au XVIIIe siècle [à Biermes], par G. NAVELLE-GANTIER (p. 289).

Cadrans solaires, légendes et devises horaires à Reims, dans la région, en France (suite), par H. JADART (pp. 290-325 ; avec fig.). — Cet important article concerne le département tout entier.

Notice historique sur deux Sedanais, le représentant Pierre Baudin (1748-1799) et l'amiral Charles Baudin (1784-1854), par H. ROUY (pp. 340-349 ; avec fig.) (1).

« Histoère don diâbe et d' la femme », vieux conte argonnais, par Cousi LAOUIS (pp. 356-359).

40e anniversaire du 1er septembre, par H. ROUY (pp. 360-367 ; avec fig.) et l'abbé MAILFAIT (pp. 367-370).

Vieilles chansons argonnaises : Au pont d'Argonne, La Fille à l'Echafaud, par l'abbé L. LALLEMENT (pp. 392-393).

Les Inondations dans la Région, par A. BAUDON (pp. 399-408 ; avec fig.). C. H.

(1) Le portrait donné comme étant celui de l'amiral Baudin, sedanais, est celui d'un enfant de Strasbourg.

Digitized by Google

Œuvres de Guillaume de Machaut, par Ernest Hoepffner. Tome Ier. — Paris, Firmin-Didot, 1908; in-8°, xc-294 pp. (Société des Anciens Textes Français). *L'ouvrage comprendra au moins quatre volumes, dont le second est sous presse.*

Ce volume ne contient qu'une faible partie de l'œuvre du poète champenois. M. H., qui nous en promet la publication intégrale, énumère, p. ix de son *Introduction*, les éditions partielles qui ont précédé la sienne, et dont la plus importante est celle de *Tarbé (les Œuvres de Guillaume de Machaut*, t. III de la *Collection des Poètes de Champagne antérieurs au XVIe siècle, 1849)*. J'y ajouterai seulement l'ouvrage tout récent de *M. Chichmaref : Guillaume de Machaut. Poésies lyriques. Edition complète en deux parties, avec Introduction, Glossaire et Fac-similés. Paris, Champion* (2 vol. in-8° de cxvi-705 p.).

M. H. a réuni dans une notice biographique extrêmement complète tout ce que l'on connaît de la vie de Guillaume. (Voir aussi l'*Introduction* de *M. Chichmaref*, et, en particulier, pour la bibliographie, la note 1 de la page vii). Guillaume naquit vers 1300 (?), à Machault (actuellement chef-lieu de canton du département des Ardennes, arrondissement de Vouziers), et, suivant l'usage de l'époque, il se distingua de ses homonymes en ajoutant à son nom celui de son pays d'origine. D'extraction sans doute assez humble, il se qualifie lui-même de « *clers* ». Vers 1323, il entra au service de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, avec le titre d'aumônier et de secrétaire. Il suivit en Bohême, en Pologne, en Italie, en Russie, ce prince aventureux. Grâce à sa protection, Guillaume obtint, en 1337, *per procur(ationem)*, un canonicat à Reims (Livre rouge du chapitre de Reims, archives de Reims, cartulaire A, f° 54 r°). Mais son titre de chanoine ne l'obligeait nullement à la résidence, et ce n'est que vers 1340 environ que nous le trouvons à Reims. Il semble s'y fixer dès cette époque, et l'on rencontre son nom dans des actes relatifs à la ville et au chapitre (1352, 1361, 1372). Grâce aux savantes recherches de M. L. Demaison (*Revue de Champagne et de Brie*, tome XVIII, et non pas XIX, 1885, p. 93), nous savons qu'il habita à l'emplacement du n° 4 actuel de la rue d'Anjou. C'est alors qu'il composa ses œuvres les plus importantes, le *Dit dou Vergier*, le *Jugement dou roy de Behaingne*, le *Jugement dou roy de Navarre ;* puis le *Confort d'ami*, le *Voir dit*, et enfin la *Prise d'Alexandrie*, œuvre de vieillesse, qu'il n'acheva vraisemblablement que vers 1370. Mais dès son arrivée à Reims il était célèbre et resta en relations avec les plus grands seigneurs de France, auxquels il rendait de fréquentes visites. Il fut en relations étroites avec Charles le Mauvais, roi de Navarre ; puis, après 1357, avec le Dauphin Charles, le futur Charles V, et Jean, duc de Berry et d'Auvergne. Il n'est pas douteux qu'il ne soit resté la « *créature* » de Charles après son avènement au trône. Guillaume mourut à Reims au mois d'avril 1377 et fut enterré dans la cathédrale avec son frère Jean de Machaut. Leur épitaphe, gravée sur une plaque de cuivre et fixée à un pilier, disparut vers l'époque de la Révolution (*H. Jadart, Les Inscriptions de Notre-Dame de Reims*, Reims, 1907, p. 255-256).

L'originalité de l'œuvre de Guillaume de Machaut est réelle et justifie la gloire dont il jouit au moyen-âge. Son influence a été double : il fut musicien autant que poète. Nous n'apprécierons ici

Digitized by Google

que sa poésie. Pour beaucoup de critiques, Guillaume n'est que l'instaurateur des rimes « *léonines* et *serpentines* » et le premier des « *rhétoriqueurs* ». Il ne saurait être question ici de réhabiliter cet écrivain. Mais s'il est vrai que ses poésies lyriques soient surtout des pièces d'actualité, plus spirituelles que profondes, l'on peut trouver dans ses « *Dits* » un certain souci d'observation précise, une expression vraiment forte de sentiments personnels qui le distingue des Meschinot et des Cretin. Sa poésie est toute allégorique : il a subi, comme tous ses contemporains, l'influence du *Roman de la Rose*. Mais il a su vivifier ces allégories en y introduisant des détails réels et des impressions vécues. C'est ainsi que le milieu où se meuvent les personnages n'est plus un milieu de convention : ce sont des paysages, bien connus de l'auteur et scrupuleusement décrits. Dans le *Jugement dou Roy de Behaingne* (v. 1393), il nous fait voir le château de *Durbuy* (Luxembourg belge) :

C'est une roche en mi une valée
Qui tout autour est d'iaue environnée
Grande, bruiant, parfonde, roide et lée.

Dans ce cadre réel, il nous montre non plus seulement de froides abstractions, mais des personnages vrais, animés de sentiments humains, ses protecteurs ou Machaut lui-même. On sent l'impression profonde du témoin oculaire dans cette description de la peste de 1349 (*Le Jugement dou Roy de Navarre*, v. 368).

La Mort.

Tant en occist et devoura
Que tous les jours a grans monciaus
Trouvoit on dames, jouvenciaus,
Juenes, viels et de toutes guises,
Gisans mors parmi les eglises ;
Et les gettoit on en grans fosses
Tous ensamble, et tous mors de boces,
Car on trouvoit les cimatieres
Si pleinnes de corps et de bieres
Qu'il convint faire des nouvelles...
(410) Nuls ne faisoit les chans arer,
Les blez soier, ne vignes faire...
(414) Tant estoient mort ; et s'avint
Que par les champs les bestes mues
Gisoient toutes esperdues,
Es blez et es vignes paissoient...

L'influence de Guillaume fut grande au xve siècle, où il fut considéré comme le chef de la Nouvelle Ecole des « *rhétoriqueurs* ». C'est lui qui a fait triompher les poèmes à forme fixe : lai, virelai, ballade ; et Eustache Deschamps le qualifie de « *noble poète et faiseur renommé* ». Son nom et son œuvre domineront la poésie lyrique jusqu'au jour où la pléiade fera justice de ses indignes successeurs.

Qu'on nous permette, en achevant cette notice, d'exprimer un vœu. A Paris, au n° 218 de la rue Saint-Jacques, une plaque de marbre rappelle aux passants le nom, bien oublié aujourd'hui, de Jean de Meung, le maître de Guillaume. La ville de Reims, la seconde patrie de Guillaume, pourrait imiter cet exemple et accorder cet hommage tardif au poète, aujourd'hui inconnu, qui fut jadis un des personnages marquants de la cité rémoise et une des gloires de la Champagne.

Ch. Bruneau.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

POÈMES ARMORIÉS

I. *Anno 1072*

(Orval).

Aux temps où, délaissant le rivage natal,
Les moines de Calabre, explorateurs austères,
Nimbés d'or tournoyant, ensemençaient les terres
Et bâtissaient le cloître en la fraîcheur du val,

Dame Mathilde, hélas, perdit l'anneau ducal
Dans le mobile azur de la fontaine claire.
Alors, mitré de blanc, l'abbé du Monastère
Vint implorer au chœur Notre-Dame d'Orval.

O miracle ! la bague étoile l'eau profonde,
Monte, affleure et s'étale à la lumière blonde,
Corolle d'or pâli sur le cristal changeant.

Dans le blason d'Orval, depuis lors, la couronne
De Madame la Vierge étincelle et fleuronne
Tout autour de l'anneau, sur un ruisseau d'argent.

Digitized by Google

2. *Anno 1333*

(Pétrarque en Ardenne).

C'est un doux voyageur. A travers les halliers
Le poète, bercé sur sa mule indolente,
Chemine, et son manteau s'accroche aux églantiers,
Mais son rêve étoilé glisse dans l'ombre lente.

Regrette-t-il la Flandre et Monseigneur d'Artois,
Les canaux bruissants de voiles et de rames,
Ou revoit-il le Rhin, Cologne et les tournois,
Les hérauts d'or, tout droits, parmi les oriflammes ?

Ecoute-t-il au loin le bon cheval Bayard
Hennir et piaffer dans la pâle clairière ?
Ou bien évoque-t-il Allard le Blond, Richard
Cramponnés, en plein ciel, à sa noire crinière ?

Non, par delà le fleuve, au bord de la Val-Dieu
Montent les blanches voix des cloches, étouffées,
Et de l'Ardenne fauve et tragique, un son pieux
Chasse tous les griffons, les gnômes et les fées.

Tout au fond de son rêve éblouissant et pur,
En un décor d'église, à l'heure de matines,
Parmi la fête ailée et grave de l'azur
Où s'enlève le vol des cloches argentines,

Francesco Petrarca, le doux chanteur d'amour,
Voit — derrière un diptyque où Jésus et les Vierges
Brillent dans le brocart, l'hermine et le velours —
Laure qui lui sourit sous la clarté des cierges !

Digitized by Google

3. *Anno 1485*

(A Guillaume de la Marck, Sanglier des Ardennes).

Seigneur de la Marck, ô toi que Brantôme
Nomme sanglier destructeur des blés,
Debout ! Pour braver les cieux étoilés
Du fond de la mort surgis, ô fantôme.

Te voici tout prêt, cuirassé d'airain
Et botté de cuir. En selle ! Harnache
Ton grand cheval noir et brandis ta hache.
Ceins ta longue épée et sois inhumain.

Sur ton casque clair relève la hure
De ta peau de bête et pars au galop,
Comme un monstrueux et fauve héros,
Dans le flamboiement de ta sombre armure.

La ville est en feu : ton poing gantelé
Frémit sous l'acier et menace encore,
Et, sous la pâleur triste de l'aurore,
Croulent les lions du palais brûlé.

L'évêque de Liège et le Téméraire
Te craignent. Tu peux, détrousseur hautain,
La trompe en sautoir et le fouet en main,
Chasser maintenant le vieux solitaire,

Battre le taillis où le sanglier
Comme toi, parfois, après la rapine,
Sous la ronce rouge et la blanche épine,
S'endort menaçant au fond du hallier.

Digitized by Google

Tu cingles, bandit, la face des femmes
Qui gênent ta route et veulent du pain,
Tu tranches les bras tendus du vilain
Et pilles le chœur des couvents en flammes.

Mais lorsque, sanglant, pris par trahison,
Tu meurs en bravant Monseigneur de Hornes,
Tu domines là tous tes juges mornes
Et mets une fleur pourpre à ton blason.

Je voudrais te faire un fier mausolée.
Au socle de marbre un cerf aux abois
Brâmerait sans fin parmi les grands bois
Déroulés sur la frise ciselée.

Et tu t'étendrais, sans peur, sans espoir,
Sans joindre les mains, sur la pierre dure,
Tu t'endormirais, dans ta lourde armure,
Les pieds appuyés au sanglier noir.

Mais je sculpterais ton geste de haine,
Ta droite de fer crispée à ton cor,
Je baisserais ton casque au cimier d'or
Pour te protéger contre l'anathème.

Sur le fond de sable, en ton écusson
Je graverais ta devise hardie :
« Si Dieu ne me veult, le diable me prye ! »
Et je m'en irais — avec un frisson.

Digitized by Google

4. *Anno 1521*

(Bayart à Mézières).

Sickingen et Nassau n'ont pu prendre Mézières.
A genoux sous la nef où s'accroche un boulet,
Messire de Bayart, en pourpoint violet,
Dans les fleurs et l'encens, récite ses prières.

Il trompa l'Allemand par ses ruses guerrières,
Mais il put tenir bon grâce à son chapelet.
Et sur la Vierge Noire erre un pâle reflet
De la gloire irisée et chaude des verrières.

Or, voici que soudain le brave Chevalier
Se relève à l'appel des trompettes hautaines.
Il sort et voit venir, du haut de l'escalier,

Parmi le brouhaha somptueux et altier
Des caparaçons d'or, entre ses capitaines,
Bénévole et riant, le roi François Premier.

Digitized by Google

5. *Anno 1570*

(Dans l'église de Mézières).

Le cortège très lent s'avance dans l'église :
Mantelet de velours et chausses de satin,
Voici les chambellans dont le visage fin
Rit sous la toque à plume où la perle s'irise.

Sur le tapis d'azur que le jour fleurdelise,
Les princesses du sang passent d'un air hautain,
Puis les dames d'honneur au type florentin
Dont la fraise à godrons par moments s'opalise.

Diacres en blancs surplis, nonce au rouge camail,
Grands prélats violets, moines en robe grise,
Tous défilent dans l'or poudroyant du vitrail.

Mais voici Monseigneur le Cardinal de Guise,
Et, pâle, Charles Neuf qui conduit par la main,
Sous l'hermine et le vair, la reine de Demain.

Digitized by Google

6. *Anno 1643*

(Rocroi).

Dans l'air chargé de poudre, à l'horizon terni,
Tout le ciel ébranlé croule en rouge avalanche.
Sur son cheval cabré le duc d'Enghien se penche
Et jette un ordre bref en montrant l'ennemi.

La flamme des canons dore l'acier bruni
De sa cuirasse, où flotte son écharpe blanche.
Son grand panache ondule, et, le poing sur la hanche,
Il fixe la victoire au fond de l'Infini.

Car les grenades font de sanglantes trouées
Et des rangs espagnols une rumeur d'effroi
Monte confusément vers les sombres nuées.

Et le vieux Fuentès mourant voit son armée
Dresser de toutes parts sur les champs de Rocroi
Des crosses de mousquets noircies, dans la fumée.

Jean-Marie Carré.

Digitized by Google

CAMPAGNE DES ÉMIGRÉS DANS L'ARGONNE
en 1792
(SUITE)

Le 4 octobre, quatre émigrés, des chasseurs impériaux russes, qui avaient pris part à l'affaire de Voncq, quittent la colonne à Bourcq et se dirigent sur Rethel. C'étaient : René Devaux, de Maubeuge ; J.-B. Ducellier, de Fère-en-Tardenois ; Jacques Cottier, de Meaux, et l'aide-chirurgien J.-B. Bonneville, de Carignan. Ils sont arrêtés à Ville-sur-Retourne et conduits par les gardes nationaux d'Annelles, qui poussaient une reconnaissance vers Vouziers (1).

Déjà le général Chazot était à Rethel et, avec lui, les volontaires des bataillons parisiens « Républicain » et « Bon Conseil » (Mauconseil). Ces fédérés étaient des hommes turbulents, indisciplinés, d'un mauvais esprit et d'une exigence extrême. Ils étaient l'effroi des citoyens. Ils s'étaient déjà livrés au pillage du marché, de l'hôtel de ville, de l'église ; ils menaçaient même les membres du district et de la municipalité ; et ce n'est qu'au péril de ses jours que le maire Landragin put sauver la ville de leurs exactions et de leurs forfaits.

Le bataillon Républicain avait pour chef Palloy, l'un des vainqueurs de la Bastille ; c'était un exalté. Il entreprit de démolir la vieille forteresse, en fit exécuter une maquette en plâtre et en envoya un exemplaire dans les départements ; il en existe un aux archives de Mézières. Le Conseil général des Ardennes lui vota une indemnité de 600 livres le 28 novembre 1791 : il répondit que son civisme était au-dessus de l'intérêt (2).

Arrivés à Rethel, les quatre déserteurs demandent à être présentés à la municipalité ; ils veulent abandonner la cause royaliste pour servir la République. Trois d'entre eux signent sur-le-champ un engagement au 10e dragons, ci-devant Mestre-de-camp, en garnison à Rocroi. Puis ils vont loger à l'auberge de la Tête-d'Or.

Dans la nuit qui suivit, les volontaires, attablés à la Tête-d'Or, faisaient un vacarme infernal et brisaient les meubles. L'aubergiste alla, vers deux heures du matin, au corps de garde et réclama du secours. Palloy revint avec lui et rétablit à grand'peine l'ordre dans l'auberge.

L'un des quatre émigrés était assis au coin du feu. Palloy

(1) Ville-sur-Retourne et Annelles, canton de Juniville (Ardennes).
(2) P. LAURENT, *La Bastille et le Patriote Palloy*, Reims, 1889, plaquette de 10 pp.

Digitized by Google

l'interroge ; il avoue qu'il appartient au régiment des chasseurs de l'armée royale, qu'il s'est laissé entraîner par son capitaine, mais que, revenu de son erreur, il s'est échappé de Vouziers, profitant du désarroi de la retraite, pour rentrer au service de la Patrie et s'engager au 10e dragons. Palloy l'invective et les volontaires, très surexcités, s'apprêtent à lui couper la tête. L'aubergiste et les siens cherchent à les calmer et sont maltraités. Enfin, Palloy décide que le déserteur sera conduit au corps de garde, pour comparaître le matin devant Chazot. Mais ils apprennent que trois autres déserteurs sont avec lui : cela met le comble à leur fureur ; ils veulent aussi tuer l'aubergiste à coups de sabre, sous prétexte qu'il cache des aristocrates ; il doit, pour sauver sa vie, livrer ces malheureux : ils sont arrachés de leur lit, liés ensemble et conduits au corps de garde à quatre heures du matin. En chemin, ils sont injuriés et frappés brutalement ; les fédérés réclament de nouveau leur tête à cor et à cri. Palloy les arrête en leur disant que la peine capitale doit leur être infligée en présence des quatre bataillons. Cependant il eut, pour ces émigrés, des phrases révoltantes : « J'ai promis, leur dit-il, d'envoyer quatre têtes d'émigrés à Paris, j'y enverrai les quatre vôtres cachetées, dans des boîtes de plomb, avec de l'eau-de-vie ». Les mêmes persécutions redoublent au corps de garde ; on leur coupe les cheveux avec un sabre.

Chazot est averti à sept heures du matin. Il envoie au corps de garde l'adjoint Jarry et donne l'ordre de conduire les déserteurs en prison, pour les soustraire à la fureur des volontaires ; mais ceux-ci arrivent en foule et traînent les émigrés jusqu'à la demeure du général.

Chazot fait sonner le rassemblement. Il reproche avec véhémence aux volontaires leur indiscipline et leurs violences, et il ordonne à nouveau, au nom de la loi, de mener ces déserteurs en prison, menaçant les révoltés de les dénoncer à Dumouriez et à la Convention : ses ordres sont méconnus. Il cherche à réveiller en eux des sentiments d'humanité et de justice ; il allègue qu'il faut les diriger sur Mézières, pour y être jugés par le conseil de guerre ; ces forcenés ne l'écoutent pas ; ils ne le respectent même plus ; ils exigent qu'on juge les prisonniers sur-le-champ ; ils se vantent qu'au besoin « leur jugement sera au bout de leur sabre » et qu'ils auront la tête des émigrés — ou celle du général ! Palloy se jette au milieu d'eux et leur ordonne d'obéir : il n'est pas plus écouté et doit se retirer, ainsi que Chazot, dont la vie est menacée.

Alors les volontaires, toujours plus exaltés, font irruption dans

Digitized by Google

la maison du général, malgré la garde, malgré deux officiers municipaux en écharpe ; ils s'emparent des quatre déserteurs et les conduisent en vociférant sur la place de l'Hôtel de Ville, où la foule se fait légion — c'était jour de marché. Là encore la municipalité fait des efforts surhumains pour calmer leur fureur, leur disant que ces hommes doivent être jugés, selon la loi, par le conseil de guerre. Mais les hurlements, les cris de rage redoublent, ils se précipitent sur les émigrés et les massacrent ! Puis, leur forfait achevé, ils dansent une ronde furieuse autour des cadavres, en chantant : « Voilà comme il faut traiter les aristocrates ! »

Dumouriez, en arrivant à Vouziers, écrivit à Beurnonville de rassembler les fédérés du bataillon de la République à Launois et de leur faire déposer les armes. Neuf coupables furent garrottés et conduits à Paris ; les autres furent licenciés ; on leur enleva leur drapeau pour le remettre en des mains plus dignes.

Sans doute nombreux furent les volontaires qui rougirent de ce sang versé. Quelques-uns cherchèrent en vain des citoyens pour témoigner en leur faveur. Palloy lui-même fit entendre une tardive protestation. La section de Bon Conseil désarmée, envoyée en punition dans les villages de Tournes, Houldizy et Damouzy, près de Charleville, fit adresser, par les commissaires Gateau et Delacroix, un long réquisitoire à Pache, ministre de la Guerre : ils protestaient, eux aussi, de leur innocence ; ils accusaient la foule tout entière, civils et militaires, alors en insurrection, d'avoir immolé les émigrés à la fureur du peuple ; ils accusaient surtout Chazot, qui avait les volontaires en haine, d'avoir manqué d'énergie, ainsi que la municipalité de Rethel (1).

A la Convention, Marat approuva les assassins et voulut leur faire décerner une couronne civique, malgré les paroles émues de Mennesson, député de Rethel. Après de vifs débats dans la presse et à la tribune (18 décembre 1792), on finit par pardonner aux coupables et aux bataillons révoltés, qui rentrèrent dans le rang (2).

(1) Lettre au citoyen Pache, ministre de la Guerre, 2 nov. 1792, manuscrit, 4 pp., collection de l'auteur.

(2) *Moniteur*, 11 octobre et 20 décembre 1792.

La Vérité sur les faits relatifs à l'assassinat de quatre déserteurs de l'armée prussienne, enrôlés à Rethel pour le service de la République. A Paris, de l'Imprimerie Nationale, 1792 Fonds Chéry-Pauffin, aux Archives municipales de Rethel).

Palloy, 25 pièces manuscrites concernant les bataillons « le Républicain » et « le Mauconseil », dirigés par Palloy. Meurtres commis à Rethel par ces bataillons (Fonds Cunin-Gridaine, Bibl. municipale de Sedan, carton 3, liasse G (T. G.).

Mortimer Ternaux, *Histoire de la Terreur*, Paris, 1862, T. IV, 563, 566.

Camille Rousset, *Les Volontaires de 1791-1794*, Paris, 1870.

Carruel, *Essai sur Rethel*, 1891, p. 130 et 365.

Chassin et Hennet, *Les Volontaires nationaux pendant la Révolution*, I, 571.

Digitized by Google

***

Il est grand temps que les Emigrés quittent Vouziers. La position devient dangereuse ; le peuple est de plus en plus exalté ; on insulte les Princes, on jette des pierres aux vaincus. L'avant-garde de Dumouriez s'approche et ses lieutenants menacent de tous côtés l'armée noble. Les Patriotes viennent audacieusement fourrager aux portes de la ville, et malheur aux émigrés qui s'égarent !

***

Les Princes, ayant reçu de Brunswick l'ordre de se retirer, avaient jugé prudent de faire partir les équipages en avant ; M. de la Rozière leur conseilla de les diriger rapidement sur Buzancy, sous la protection des Prussiens, tandis que l'armée passerait par Le Chesne. Ils traversèrent Vouziers et prirent la route de La Croix. Mais le manque de chevaux, les chemins affreux, les conducteurs infidèles, tout contribua à perdre les bagages : une partie fut abandonnée sur les routes, une autre partie fut pillée.

Près de La Croix, les habitants de Longwé s'armèrent de haches et, aidés de quelques hussards, prirent deux voitures remplies de portemanteaux et contenant le trésor des Princes. Le butin fut vendu plus tard à Vouziers : les gens de Longwé reçurent moitié de la prise, soit 12,000 livres.

Cependant, les Prussiens étaient partis le 4 octobre de Grandpré pour Buzancy, où ils étaient vers dix heures du soir. Le roi était logé au château d'Augeard. Il écrivit plus tard au marquis de Buzancy pour lui dire combien il avait été enchanté d'habiter son superbe domaine (1). Le château avait deux ailes, une avenue bordée de grands arbres, et était meublé à la moderne. Le roi, dont l'armée s'émiettait, ne put empêcher ses soldats de piller autour de lui. Cette armée n'était plus que l'ombre d'elle-même : les malades tombaient par centaines et mouraient sur les routes, attaqués par les loups des Ardennes (comte de Neuilly). Et, dans tout le district de Grandpré, on pillait déjà les châteaux, on faisait main basse sur les récoltes et le mobilier des émigrés.

Le détachement de l'armée des Princes qui escortait les bagages

(1) Augeard, *Mémoires secrets*, Paris, 1866.
Augeard (Jacques-Mathieu), fermier général, puis secrétaire des commandements de la Reine. Marquis de Buzancy. Bar et Harricourt ; émigra après la fuite de Varennes. Mort à Paris le 30 mars 1805. La famille royale, en quittant Paris, avait projeté d'abord de passer par Buzancy, et non par Varennes.

Digitized by Google

marchait vers Buzancy ; mais les soldats prussiens ne respectaient même plus les émigrés. Un chevalier de Saint-Louis est poursuivi par deux hussards prussiens, qui lui prennent son fusil ; il s'en plaint à un officier prussien, qui répond : « C'est trop juste. » Il arrête les hussards, regarde le fusil et s'en empare ! (1).

Le général Valence, ayant appris que les Emigrés allaient à Buzancy, y envoya Poissonnier-Desperrières avec 800 grenadiers et le colonel Landremont qui commandait Schomberg (17e dragons), et quelques hussards. Patriotes et Emigrés furent aux prises pendant trois jours et deux nuits ; et, après diverses alternatives, la colonne des Emigrés fut battue ; il y eut 70 prisonniers ; on s'empara des bagages et de nombreux portemanteaux qui furent donnés aux soldats. Fort heureusement pour les vaincus, Poissonnier-Desperrières et Landremont étaient toujours royalistes. Ils firent sonner la trompette et demandèrent à échanger les prisonniers : on rendit la liberté aux émigrés et les royalistes renvoyèrent trois hommes qu'ils avaient pris. Ce ne fut que le 6 octobre que Valence, apprenant leur défaite, vint de Vouziers à Buzancy, ce qui n'empêcha pas les journaux de l'époque de lui attribuer l'honneur d'une victoire à laquelle il n'avait même pas assisté (2). Il fut rejoint à Buzancy par le duc de Chartres.

Le même jour, une troupe de hussards prussiens et de gardes du corps accompagnaient un convoi de bagages près de Saint-Juvin. Ils furent attaqués par le 3e bataillon de volontaires des Ardennes, commandé par Rouveyre, et par Daugremont, colonel de dragons ; quelques hommes furent tués ; d'autres se constituèrent prisonniers. On leur prit deux voitures, dont une à Monsieur, et l'étendard de la 6e division des gardes du corps, qui, quelques jours plus tard, flottait à la fenêtre du château de Vouziers, où était Dumouriez ; ce drapeau fut envoyé comme trophée à la Convention, qui le fit brûler par la main du bourreau (3).

Les Prussiens avaient quitté Buzancy le matin du 6 octobre et campaient le soir sur les hauteurs entre Aincreville et Doulcon (4).

Les armées ne pouvaient plus vivre dans l'Argonne ; le pays était dévasté, comme si quelque fléau avait passé sur la contrée ; Attila n'avait pas accumulé plus de ruines. Dans les districts de Grandpré,

(1) *Journal d'un officier de l'armée des Princes (Revue rétrospective de Cottin*, 1886, t. IV, p. 19).
(2) Poissonnier-Desperrières, *Vie politique et militaire*, Paris, 1824.
(3) *Moniteur* du 12 octobre 1792, n° 286, p. 182.
(4) Aincreville et Doulcon, canton de Dun-sur-Meuse.

Digitized by Google

Vouziers, Rethel, Sedan, des villages entiers étaient vides : mobilier, instruments agricoles, récoltes, bestiaux, tout avait disparu, tout avait été gaspillé par les ennemis. Le peuple n'avait plus de pain, les cultivateurs étaient ruinés et ne pouvaient ensemencer leurs terres. Dans certains villages — Verpel, Briquenay, Champigneulles, Bouconville — on ramassait à la pelle le blé avec la boue. La dysenterie des armées gagnait les habitants ; l'Argonne était jonchée de cadavres d'animaux. Le seul district de Grandpré avait subi des pertes qui dépassaient trois millions de livres. L'aspect des villages était lugubre. La détresse des paysans égalait leur douleur. Et ils se demandaient, anxieux, qui allait leur tendre une main secourable (1).

SOURCES

Archives communales de Vouziers. Registre des délibérations de l'Assemblée municipale.

Thermomètre du jour, octobre-décembre 1792.

Annales politiques et littéraires, 1792, p. 1246.

Mémoires de Dumouriez (op. cit.).

Archives départementales des Ardennes, L, 632 et 636.

Brémont, *Journal du commissaire des guerres*, in *Revue historique des Ardennes*, de Sénemaud, 1864, I, 50.

Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, Paris, 1852, IV, notes.

Menu, *Les Emigrés à Vouziers*, Vouziers, 1882, plaquette de 23 pp.

Vincent, *Histoire de la ville de Vouziers*, Reims, 1902, in-8°, *passim*.

XIII

L'EXODE

AFFAIRE DE SY — INCENDIE DE LA BESACE

Le 4 octobre, de bonne heure, les régiments, dispersés autour de Vouziers, rejoignent l'état-major. On prend la route du Chesne. Les hommes sont très abattus, les chevaux exténués, même ceux des princes.

Ils ont fait rétablir le pont sur l'Aisne. Les arbres coupés gisent encore sur la route. Il faut un temps infini pour avancer, surtout vers les bois de la Maison-Rouge. On atteint péniblement Le Chesne.

(1) Pièces justificatives, XII.
Cf. *Projet de Mémoire et Pétition à la Convention Nationale*, par le citoyen Louis-François de Gentil, de Toully, près Louvergny (Ardennes). Lu et accueilli par le département le 10 novembre 1792, l'an premier de la République, déposé sur le Bureau d'après son invitation. Plaquette de 6 pp., s. d.

Digitized by Google

La veille, le détachement qui séjournait à Chatillon-sur-Bar avait apporté à Berthe, maire du Chesne, l'ordre de rassembler toutes les armes dans l'église, d'y joindre les cartouches et les habits des gardes nationaux, sous peine d'incendier le village. On alla jusqu'à exiger de chaque habitant une paire de pistolets de poche. Ces réquisitions furent envoyées au détachement, qui stationnait à la Croix-Hubert, près de Châtillon, et la Municipalité les accompagna jusqu'à Brieulles, où elle alla trouver les émigrés qui convoyaient les vivres. Le même jour, les gardes nationaux du voisinage offrirent au maire Berthe de se rassembler pour résister à l'armée noble. Berthe refusa, prétextant qu'il avait de meilleurs soldats qu'eux.

A son arrivée au Chesne, l'avant-garde des émigrés fait abattre l'arbre de la liberté et arborer le drapeau blanc sur le clocher ; on y attache une nappe blanche.

Le gros de l'armée continue sa route, laissant au Chesne une arrière-garde, sous les ordres du marquis de Jaucourt.

Les habitants ne montrent pas grand enthousiasme pour le drapeau de la monarchie et pour la personne des princes. On signale les deux frères Jamin, qui crièrent : « Vive M. le comte d'Artois ! » A l'aller, que ce soit fidélité. habitude ou crainte de représailles, on acclamait encore l'emblème de la monarchie ; on rencontrait encore des visages amis, des regards bienveillants ; au retour, on excite à peine la curiosité des paysans : la foi se meurt.

Aussi les Emigrés imposent de lourdes contributions et molestent les patriotes. Ils exigent qu'on leur remette les chevaux trouvés dans les écuries, estimés 3,254 livres. Ils font brûler les registres de la Municipalité. Le Chesne est, du reste, totalement épuisé, ainsi que les villages voisins.

De Jaucourt fait fouiller les environs par ses hussards. Les paysans les reçoivent à coups de fusil et les surveillent de près. Pendant leur séjour au Chesne, 25 hommes d'Ecordal vont bivouaquer et faire des feux sur la lisière des bois de l'abbaye de Longwé (1).

Après Le Chesne, les chemins sont moins défoncés. On suit la chaussée : c'est un tronçon de l'ancienne route romaine de Reims à Trèves. qu'on quittera à Stonne.

(1) *Mercure Universel*, t. 20, octobre 1792, p. 178.
Archives des Ardennes, série L, 636, 693, 694.
Le passage des émigrés au Chesne a coûté aux habitants 30,000 livres (Arch. Ard., L, 632).
Ecordal, canton de Tourteron (Ardennes).
Sur l'abbaye de Longwé, voir Haizeaux, *Notice sur l'abbaye de Longwé*, 1896.

Digitized by Google

L'armée noble, toute meurtrie, est dans un état pitoyable. Les princes sont à cheval. Le comte de Provence précède l'état-major ; derrière lui chevauche le comte d'Artois, accompagné de ses deux fils et suivi du petit maréchal de Broglie. On reconnaît Monsieur à sa tête forte, à son profil bourbonien ; la courbe aquiline du nez et la lèvre inférieure un peu saillante rappellent les traits de la race. Son regard, mélancolique et sans vie, demeure obstinément fixé sur l'horizon des coteaux. Son visage traduit son anxiété : sans doute il songe au désastre de la monarchie et à l'avenir plein de deuil et d'effroi. Il a maigri, et sa lassitude profonde lui donne une expression de lourdeur un peu vulgaire. Il porte des épaulettes d'or. Sa taille épaisse est moulée dans un habit gris de fer, qui paraît étriqué.

On ne reconnaît plus les fringants gentilshommes d'antan, avec leurs habits mouchetés de boue, leur barbe broussailleuse, leurs moustaches hirsutes, leurs cheveux en désordre, leur face amaigrie et douloureuse. A leur entrée, ils chantaient encore des refrains joyeux, qui disaient l'allégresse de leur âme ; maintenant, une grande tristesse les étreint. On n'entend, dans la grande paix de la vallée, que le pas des chevaux qui martèlent le sol et, au loin, de tous côtés, les implacables appels du tocsin qui, avec une solennité triste, se répètent de clocher en clocher et font songer au glas de la monarchie.

Derrière eux, ils traînent un convoi sans fin de plus de neuf cents voitures, carrosses, chaises, cabriolets, où s'entassent les choses les plus disparates, où gisent les malades, où les éclopés gémissent et où râlent les agonisants, qui maculent d'écume rouge les véhicules. Les chevaux tombent à chaque instant et leurs cadavres jalonnent la route. Un âpre vent d'automne court sur cette lamentable procession, qui s'allonge sur la chaussée boueuse, sous un ciel chargé de nuages, semblable à une scène de Van der Meulen.

On avait rétabli le pont de Pont-Bar et abattu la redoute élevée par les gardes nationaux. Les pluies continuelles avaient grossi les eaux de la Bar, qui avaient envahi la prairie et charriaient les récoltes.

Près de là, M. de Caraman, avec la brigade Colonel-Général, quitte la colonne et vient s'installer à Tannay. Les habitants du village ne furent jamais compatissants pour les hommes de l'ancien régime. Déjà, lorsque les Chartreux du Mont-Dieu voulurent

Digitized by Google

déménager leur mobilier, en novembre 1789, la milice bourgeoise du village s'empara de leur voiture, menaçant de mettre le couvent à feu et à sang (1).

Les têtes sont montées. Le village semble désert. Pas un murmure, pas un cri, mais un silence précurseur d'orage. Les hommes sont partis ; seuls, quelques vieillards, accablés d'années, restent avec les enfants. Les femmes travaillent aux besognes régulières.

Caraman fait abattre l'arbre de la liberté, devant la vieille église d'Adalbéron. Il réquisitionne tout le bétail. Il apprend bientôt, de sources diverses, que des troupes nombreuses sont rassemblées dans la forêt du Mont-Dieu, à une demi-lieue au-delà de Tannay.

Dumouriez avait donné à Myaczinski, qui commandait à Sedan, l'ordre d'inquiéter les Emigrés dans leur marche sur Stenay. Myaczinski prit le chemin de Sy, où il comptait trouver du froment, avec deux canons et deux escadrons de cavalerie. Il enjoignit à l'adjudant et au sous-adjudant de la 2e légion du district d'amener deux compagnies d'infanterie. Les gardes nationaux de Tannay et d'Artaise s'unissent à eux ; la petite troupe est échelonnée sur la lisière de la forêt du Mont-Dieu, principalement en face du bois du Fay (2). La route que suivent les Princes passe entre les deux bois : l'armée tombera fatalement dans le piège. Le pays boisé donne de grands avantages aux républicains sur une masse de cavalerie.

Caraman fait prudemment exécuter des reconnaissances. Un piquet de 50 maîtres est placé au-delà de Tannay, pour surveiller la forêt ; un autre piquet se tient prêt à toute éventualité. Les chevaux restent sellés et bridés. Il envoie prévenir le maréchal de Broglie, au château de Sy. La situation des princes peut devenir inquiétante, dangereuse même. Il réclame le secours de l'infanterie pour fouiller le bois avec la brigade Commissaire-Général. Broglie ne juge pas prudent d'attaquer la forêt ; il envoie cependant une compagnie de gentilshommes chasseurs, qui vient rejoindre le piquet. Ces hommes sont pleins de bonne volonté, mais la plupart manquent de fusils et de cartouches ; on trouve à peine douze carabines dans la brigade.

Transis sous la pluie, ils entrent cependant dans les chaumières, pour réchauffer, sous la haute cheminée, leurs membres endoloris.

(1) Al. Baudon, *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mai-juin 1905.
Tannay, canton du Chesne. — Le Mont-Dieu, canton de Raucourt (Ardennes).
Les pertes de Tannay s'élèvent à 11,605 livres.
(2) Artaise, canton de Raucourt.

Digitized by Google

C'est en vain qu'ils cherchent à convaincre les paysans qu'ils viennent en amis : ils sentent, avec une amertume profonde, s'appesantir sur eux la haine des vieillards et le dur regard des jeunes filles.

Pendant toute la journée, on ne voit apparaître, sous les frondaisons, aucun uniforme patriote et briller aucune baïonnette. Mais le soir, quand la brume monta dans les grands chênes, des feux s'allumèrent nombreux sur la lisière de la forêt et vinrent révéler le danger qui menaçait.

Les femmes vont édifier les Patriotes sur les agissements des Emigrés. Inutile de les interroger ; elles sont discrètes comme des sépulcres et semblent déjà enthousiastes des idées nouvelles.

On se tient toute la nuit sur ses gardes.

Pendant ce temps, les Princes continuent leur chemin vers Sy (1). Du sommet de la colline ils aperçoivent, dans la vallée de l'Armoise, les tourelles imposantes du château. Ils passent devant la potence, qui dresse encore ses fourches patibulaires, vestiges de la justice féodale, puis à droite dévalent vers le village. La colline est drapée de vignes. Les paysans stupéfaits rentrent en hâte au logis. Les maisons sont silencieuses et closes ; derrière les fenêtres apparaissent des profils aux yeux apeurés. Les rares habitants qu'on rencontre affectent une curiosité grave et recueillie.

Les régiments s'installent dans les maisons, dans les écuries, dans les granges, sur la paille. Ils accablent les habitants de réquisitions (pertes : 6,949 livres).

Les Princes et leur suite descendent le village et prennent à droite l'avenue du château, que bordent, de chaque côté, des parterres bien dessinés. Le marquis Frémin de Sy, et la marquise, fort jolie femme, accueillent les Princes avec une émotion pieuse. Le marquis de Sy faisait partie de l'armée noble et garda, surtout dans l'adversité, une fervente admiration pour le comte de Provence (2).

(1) Sy, canton du Chesne.

(2) Alexandre-César-Annibal Frémin, baron de Stonne, seigneur des Grandes-Armoises, marquis de Sy, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, naquit à Paris le 6 avril 1745. Servit dans les mousquetaires jusqu'à leur suppression (15 décembre 1775), capitaine au régiment de Dauphiné. Exilé à Londres, il aide l'abbé Delille, devenu aveugle. Rentré à Sedan en 1814, suit le roi à Gand, revient à Paris avec Louis XVIII, se fixe à Corbeil, y meurt sans postérité le 12 septembre 1821 ; fils de Messire Claude-René Frémin, chevalier, gentilhomme espagnol, marquis de Sy (mort à 70 ans, le 3 décembre 1786) et de dame Magdeleine-Françoise Ferrand Epouse, le 31 janvier 1780, Marie-Magdeleine Toupiolle, veuve en deuxièmes noces du chevalier Claude Mangot de Verrières ; arrêtée le 4 mai 1793, elle meurt en prison à Buzancy.

Le marquis de Sy est l'auteur de nombreuses œuvres poétiques. Il aime à rappeler les

Digitized by Google

Sa demeure était un bon vieux castel, formidable et débonnaire, qui avait encore grand air, avec ses quatre tours rondes, son pont-levis et ses larges fossés, où pullulaient les joncs ; il avait été détruit par l'armée hongroise de Rossen en 1552, puis reconstruit par Adolphe des Lyons ; il portait toujours les balafres de l'artillerie de Saint-Paul, maréchal de la Ligue, qui en fit le siège en mai 1589 (1).

Les grandes salles du rez-de-chaussée s'emplirent d'officiers. Monsieur occupa la chambre du Roy.

L'envoyé de Caraman, révélant l'approche des Patriotes, vint troubler leur quiétude. On envoya des hommes d'armes à cheval à Stonne et aux Grandes-Armoises : ils furent attaqués à coups de fusil (2). Et le régiment de Berwick, chargé de la garde des Princes, n'arrivait pas ! Heureusement, M. de Rouault suivait les Princes, avec sa brigade, qui s'installa sur les glacis, dans les parterres et la basse-cour ; elle passa la nuit au bivouac, pour couvrir le quartier-général et veiller sur le château de Sy, qui, sans elle, était à la merci des Patriotes.

On redoubla de vigilance aux avant-postes, et on éteignit les feux. La situation restait toujours inquiétante. Mais le régiment de Berwick, si impatiemment attendu, arriva enfin après onze heures. Avec lui renaissaient le calme et la sécurité. Tous ces hommes, harassés de fatigue, purent prendre un peu de repos. Et on n'entendit plus, autour du château, dans le silence de la nuit, que l'importune lamentation des rainettes.

(A suivre). A. Lapierre.

---

années passées au château de Sy : « Il ne m'en reste que le souvenir consolant du séjour dont l'a honoré, le 4 octobre 1792, l'auguste famille des Bourbons. » Ailleurs il dit :

Je cherche dans les airs ces tours ambitieuses,
Qui furent un moment heureuses
D'être l'asile des Bourbons.

(Trad. de *L'Art poétique d'Horace*. Epître dédicatoire au roi.)

(1) Il fut démoli en 1793. Parlant de ses tours, Frémin écrit :

Elles ont disparu. De leur ancienne place
L'œil à peine distingue une légère trace :
Seulement, mes fossés, en marais convertis,
De leur masse écroulée, offrent quelques débris !

Les ruines elles-mêmes n'ont pas trouvé grâce devant la pioche des démolisseurs. *Ipsa periere ruinæ.*

(2) Stonne, canton de Raucourt. — Grandes-Armoises, canton du Chesne (Ardennes).

Digitized by Google

NOTES & DOCUMENTS INÉDITS

SUR LE

VILLAGE DE MONTMARIN

(SUITE ET FIN)

DOCUMENTS

I

17 Septembre 1671

(Landragin et Barthelemy, notaires à Rethel).

Transaction passée entre les héritiers de Didier de Corvisart et les habitants de Givry.

Pardevant les notaires du Roy, nostre sire, héréditaires en ses baillages de Vitry et Vermandois, demeurans à Retel Mazarin y estans, soubsignez, furent présens en personnes, Pierre Marnicquet, marchand, Jan Varlet, cordonnier, et Geoffroy Vuillemet, platellier, dem. à Givry, au nom et comme procureurs spéciallement fondez des habitans et communauté dudict Givry, par procuration spécialle du troiziesme du présent mois de septembre, mil six cens soixante unze, passée pardevant Guérin, notaire au bailliage de Sainct Remy, cy attachée pour y avoir recours au besoing, et coppie transcripte prise des coppies des présentes d'une part. Et dam^elle^ Elizabeth Corvizart, vefve de M. Noel Mercier, vivant lieutenant particulier au bailliage de Retellois, au nom et comme héritiers, par bénéfice d'inventaire, de feu Mre Didier Corvisart, son père, vivant prévost d'Attigny, et encor comme ayant charge et se portant fort de Henry Corvisart, son frère, escuyer, sieur de Fleury, et dam^le^ Janne Corvisart, v^e^ de M. Millet Leforain, et Estienne Pasté, mary et bail de dam^le^ Pierrone Poulain, aussy héritiers bénéficiaires dudict deffunct sieur Corvisart, demeu.ans en ceste ville de Retel Mazarin, d'autre part, lesquelles partyes ont dict savoir lesd. habitans de Givry que cy devant y avoit une maison presbitéralle, assize à Montmarin, où estoit logé le sieur curé, commune entre lesd. habitans de Givry, Montmarin et Fleury, laquelle a esté ruynée pendant les guerres par faute de subsistances fournies aux gens de guerre par lesd. habitans de Montmarin et de Fleury, suyvant les ordres du Roy, et que non comptans d'avoir ainsy laissé ruyner ladicte maison presbieralle, ilz ont vendu et disposé non seulement des matériaux, mais aussy de ce quy pouvoit estre encor en estat, au proffict dud. sieur Corvisart, moyennant la somme de trente livres. Lequel sieur Corvisart, en conséquence, auroit faict desmolir ce quy estoit encor sur pieds, et se seroit ainsy approprié desd. bastimens et matériaux,

Digitized by Google

à cause de quoy, depuis ce temps là, les sieurs curez desd. lieux se sont tousiours habitués et faict leur demeurances actuelles audict Givry, au lieu qu'auparavant ilz la faisoient audict Montmarin. Lesquelz ont agy a.lencontre d'eux et contre les habitans desd. lieux de Montmarin et de Fleury, pour estre logez et lesd. habitans de Givry en recours tant contre lesd. habitans de Montmarin et Fleury que contre les héritiers et la success'on dud. sieu.· Corvisart, pour restablir lad. maison presbitéralle, conjoinctement et en tous despens dommages et intéretz, pourquoy y a procès en re les partyes indécis tant aux requêtes du palais que au siège ducal dudict Retel et allieurs, et par lad. dam'lle Corvisart esdictz noms, a esté dict que dès l'année mil six cens trente quatre, Me Noel Médard, lors curé desd. lieux de Montmarin et Givry, fut contrainct d'habandonner sa maison presbitéralle située audict Montmarin, à cause du désordre et pillage ordinaire que faisoient dans ceste fron ière les régimens de Craoatte et autres, et que s'estant reffugié en ceste ville de Retel il y est mort au mois de juillet de lad. année, pourquoy lad. cure de Montmarin et Givry estant tombée aux graduels, elle est demeurée litigieuse cinq ou six années pendant tout lequel temps ladicte maison presbitéralle est demeurée inhabitée, tous les vicaires y establis ayans continuellement pris leur demeure audict Givry pour ce que lad. maison estoit en sy mauvais estat qu'il n'y avoit aucune seureté pour leurs personnes, le sieur Caron qui es ant devenu paisible curé n'y ayant peu demeurer qu'un mois, et le lieu de Montmarin quy n'estoit de tout temps composé que de cinq ou six habitans estans par eux habandonnez, leurs maisons continuellement fourachées par les gens de guerre logez audict Givry et ès environs, sy que Me Aubert Guyart à présent cure desd. lieux, y estans entré en l'année mil six cens quarente quatre, trouva ladicte maison tellement ruynée, qu'il n'a ozé y prendre sa résidence et a esté contrainct de la faire audict Givry, comme il faict encor présentement, et comme les troupes commandées par le sieur Derlak occupèrent la Champagne et la riv.ère d'Aixne et voysinage dud. Retel en l'année mil six cens quarante neuf, ilz obligèrent les habitans desdicts trois villages de se reffugier à Amagne et Sueil aussy bien que pendant les qua re prises et reprises dudict Retel survenues en mil six cens cinquante et jusques en cinquante trois, pendant tout lequel temps veoir jusques en mil six cens cinqte six et cinquante sept, lesd. lieux se sont trouvés inhabitez, les troupes tant françoises qu'estrangères et ennemies ayans continuellement occuppé ceste frontière, mestans bas les maisons et bastimens pour se chauffer pendant l'hiver, tellement que quoyque ledict lieu de Givry estoit composé de plus de deux cens maisons, il n'en est demeuré une seulle en son entier, et qu'ainsy à plus forte raison ledict lieu de Montmarin, quy ne contenoit la demeure que de quatre ou cinq habitans, tellement que ladicte maison presbitéralle se trouva ruinée, sçavoir toutes les estables, une terastrée de maison fendue de fonds en comble et en l'autre que la chambre et cuisine estoient ruynées an dedans et n'estoient appuyées d'aucune chose sur la pointe de la montagne, estant à touts moments descouvertes des vents et orages, c'est pourquoy et attendu qu'il n'y avoit plus de remède à la ruyne entière de lad. maison, il fut advisé entre les habitans desd. lieux de Montmarin et de Fleury d'en vendre les

Digitized by Google

matériaux restans *(mot arraché)*, que cessant ils auroient esté perdus, audict deffunct sieur Corvisart moyennant la somme de trente livres qui en s..itte en auroit pris lesd. matériaux, c'est pourquoy ladicte dam^elle^ soustenoit que la succession dudict deffunct sieu Corvisart ne pouvoit estre tenue du restablissement prétendu par lesd. habitans de Givry et qu'en tous cas elle ne pouvoit estre tenue que de payer la juste estimation desd. matériaux et non plus, tous lesquels procès et différens alloient consommer les partyes en des grands fraiz et dont l'évènement estoit incertain, pourquoy lesdicts habitants par lad. procuration passée en assemblée publique en la manière accoutumee ont conclud et arresté d'en traicter et accorder à l'amyable avec lad. dam^elle^ esd. noms, ce que faisant, les partyes comparans comme dessus sont demeurées d'accord de ce quy ensuit : c'est assavoir que tous lesd. procès meuz et à mouvoir pour ce que dessus entre lesd. partyes demeurent suprimez, esteincts et assoupis comme non faites ny advenus, les héritiers et la succession dudict deffunct sieur Corvisa t, demeurant présentement et à tousiours quittes et décharges envers lesdictz habitans de Givry du prétendu restablissement par eux requis de lad. maison presbitéralle de Montmarin et de tous despens, dommages et intérestz quelconques, à cause dud. prétendu restablissement et démolition prétendue faicte et matériaux de lad. maison, tels qu'ilz puissent estre avoir esté pris par ledict sieur Corvisart ou gens de sa part, généralement quelconques, sans qu'ilz en puissent ny lad. succession et héritiers estre inquiétez ou recherchez cy après en aucune fasson ou pour quelque cause que ce soit ou puisse estre, et ce moyennant la somme de sept cens livres, laquelle somme lad. dam^elle^ Corvisart a promis et sera tenue payer à l'acquit et pour lesd. habitans de Givry à Robert Vuatelet, marchand, dem. aud. Retel, à luy deue restant de plus grande somme pour la construction par luy faicte d'un pont traversant la rivière d'Aixne, sur lequel lesd. habitans de Givry et leurs bestiaux passent et repassent pour aller à leur prairie, suyvant le marché faict par lesd. habitans avec ledict sieur Vuatelet, passé pard^t^ Landragin, l'un des nottaires soubsignez, et son compagnon, du dix neufviesme moy mil six cent soixante quatre, en telle sorte que lesd. habitans ne soient inquiétez par led. sieur Vuatelet, duquel lad. dam^elle^ Corvisart pourra prendre transport et se faire subroger en ses droitz pour lad. somme de sept cens livres pour seureté de l'accomplissement et entretènement du présent traité, par le moyen duquel lesd. habitans de Givry se chargent en ce quy est de leur part de restablir une autre maison presbitéralle à leur curé commun avec lesd. habitans de Montmarin et de Fleury, et sans que pour icelluy lad. dam^elle^ et la succession et héritiers dudit s^r^ Corvisart en puissent estre recherchez ou inquiétez aucunement et en aucune manière que ce puisse estre, sans comprendre au présent traicté ce que peuvent prétendre les habitans desd. lieux de Montmarin et de Fleury sy aucunes choses ilz prétendent, sauf auxd. héritiers de s'en deffendre comme ilz adviseront, déclarant lesd. habitans de Givry qu'ilz ne peuvent dire pour quelle part les habitans desdicts lieux de Montmarin et de Fleury contribuent à la maison presbitéralle, sinon qu'ilz ont dit que l'usage est tel que pour le loyer de la maison dud. s^r^ Guyart qui monte annuellement à la somme de soixante livres, les habitans desd. lieux de Montmarin et Fleury en payent environ vingt livres

Digitized by Google

et les habitans dud. Givry le pardessus montant environ à quarante livres, et en tend que besoin soit ou qu'il soit trouvé bon par lad. dam^el.e Corvisart et ses consors de faire homologuer e présent traicté en parlement faire le pourront, pour quoy faire lesd. habitans comparans comme dessus ont constitué et constituent leur procureur général et spécial M^e *(en blanc)* procureur en parlement, auquel portant ces présentes ils ont par icelles donné et donnent pouvoir de ainsy le faire, requérir, consentir et accorder et toutes autres choses à ce requises et nécessaires, et ce néanmoins aux despens de lad. dam^elle Corvisart et consors, car ainsy a esté accordé, sy consent, etc., obligeans les partyes, sçavoir : les susnommés les biens de ladicte communauté de Givry, et lad. dam^elle Corvisart les siens propres à tenir, entretenir, payer, fournir, satisfaire et accomplir au contenu cy dessus, etc.... Ce faict lad. damoiselle Corvisart, satisfaisant au présent traicté, a payé aud. s^r Vuatelet lad. somme de sept cens livres, ce que ledict sieur Vuatelet en personne, gisant en son lit malade, sain et entier d'esprict et d'entendement, a recognu et subrogé lad. dam^elle et ses consors en ses droitz, noms, raisons et actions, sans pourtant aucune guarantye, ny restitution de deniers en aucun cas, ayant pour toute autre garantie mis ès mains de lad. dam^elle ledict marché faict avec luy susdatté pour la construction dudict pont, déclarant led. s^r Vuatelet il est entièrement payé de la somme de deux mil livres portée aud. marche dont il quitte les habitans dudict Givry et les pareils habitans obligez, quittes et déchargés, et lad. obligation solvé et acquittée, la mynutte de laquelle a esté déchargée, à la condition néanmoins qu'elle demeure en sa force et vertu pour l'entretènement dud. présent traicté jusques à concurrence de lad. somme de sept cens livres et toutes autres quittances, sy aucune ont esté données par ledict sieur Vuatelet, cassées nulles et ne serviront avec ces présentes que d'un seul et mesme acquict, et en conséquence ledit. s^r Vuatelet et lad. dam^elle ont dès à present donné mainlevée des choses saisies sur Poncelet Batillot. et Noel Meusnier et tous autres en payant les fraiz et sallaires des com^r^s sy aucuns ilz prétendent. Faict et passé audict Retel, après midy, au logis dudict sieur Vuatelet, où estoient toutes les partyes, le jeudy dix septiesme jour de septembre, mil six cens soixante unze, et ont tous les susnommez signés excepté led. sieur Vuatelet qui n'a peu signer, au lieu duquel dam^elle Jeanne Bonvarlet, sa femme, de luy licenciée à cest effet, a signé lecture faicte et lesdit Varlet et Vuillemet marqués disans ne pouvoir signer.

P. MARNIQUET.

Marcq dud.
+
Jean VARLET.

Marcq dud.
+
Geoffroy VUILLEMET.

Jeanne BONVARLET.

LANDRAGIN.

BARTHELEMY.

(Suit la procuration, que nous ne croyons pas utile de reproduire).

Digitized by Google

II

19 Mai 1664

(Landragin et Dogny, notaires à Rethel).

Marché fait entre les habitants de Givry et Robert Watelet, pour la construction d'un pont sur la rivière d'Aisne.

Pardevant les notaires du Roy, nostre sire, héréditaires en son baillage de Vitry, dem. à Mazariny, soubsignés, y demeurans, furent présens en leurs personnes Poncelet Batillot, laboureur, Noel Meusnier, aussy lab', et Marq Jacquemart, marchant, dem. à Givry, tant en leurs pur et privéz noms que comme procureurs de Jan Loupy, Jan Bourbon, Nicolas Guérin, Gilles Darcq, Poncelet Guérin, Pierre Millet, Pierre Pinart, Jan Darcq, Nicolas Lhéritier, Guillaume Baudier, Jan Georgelet, Jan Verzeau, Pierre Bertes, Pierre Lelarge, Jan Vuillemet, Jan Meusnier, Jan Varlet, Jan Bernier, Geoffroy Vuillemet, Pierre Husson, Gérard Fremaucourt, Pierre Bourbon, Poncelet Fourcart, Gilles Millet, Gilles Soibinet, Jan Camart, Gérard Albaux, Simon Agrand, Joachim Guerin, Gilles Maldague, Jan Bazart, Salomon Guérin, Martin Darcq, Jean Carré, Nicolas Verzeau, Pierre Pinart et autres habitans dud. Givry, spéciallement fondez de procuration spécialle au cas du vingtiesme avril MVI^c soixante quatre, passée pardevant Guérin, no^re au baillage de Sainct Remy de Reims, présens tesmoin, d'une part, et honn. homme Robert Vuatelet, marchand bourgeois, dud. Mazariny, y dem^t, d'autre part, Lesquelz Batillot, Noel Meusnier et Marcq Jacquemart esd. noms, ont dict que cy devant et de tout temps y avoit un pont de bois de charpente pour passer aud. Givry a pied à cheval et harnois, quy traversoit la rivière d'Aixne, et lequel pont a esté ruyné pendant la guerre tant par orage, caducité, que par les gens de guerre, lequel pont estoit d'une grande estendue et tellement important auxd. habitans qu'à moins de le faire restablir ilz ne pourroient plus envoyer pastre leurs bestiaux en la prairie séparée du village par lad. rivière d'Aixne, moins récolter les foings, grains et bois dont ilz ont besoing pour leur provision, y ayant depuis led. temps jusques à présent eu plusieurs bestiaux péritz et nyez dans la rivière, à quoy lesd. habitans désirans pourveoir et remédier à ces désordres, ilz ont meurement conclud par assemblée publicque aud. jour vingtiesme avril dernier, de faire faire et construire un pont sur lad. rivière, au lieu où il estoit ou autre plus commode, à laquelle fin lesd. habitans ont nommé et constitué leurs procureurs lesd. Batillot, Noel Meusnier et Marcq Jacquemart, ausquelz ilz ont donné pouvoir d'en traicter et accorder avec led. sieur Vuatelet, ce que faisant lesd. trois susnommez ont traicté et accordé aud. s^r Vuatelet ce quy ensuit : c'est assçavoir que led. sieur Vuatelet a promis et promet, par ces présentes, faire faire et construire un pont de bois traversant ladicte rivière d'Aixne au lieu quy luy a este monstré et indicqué par lesd. habitans quy est ès environs *(en blanc)* du village pour aller à lad. prairie de la longueur de six vingts pieds ou environ pied marchand et selon l'employ des bois quy ensuivent premier cinq rangées destocqs de quatre estocqs à chacune rangées, de dix neuf pieds de longueur chacun, de dix poulces de grosseur par le gros bout en

Digitized by Google

dimynuant par l'autre bout, faisant en tout vingt estocqs, deux autres rangées destocqs pour mettre au milieu dudict pont ou environ de vingt deux pieds, chacun estocqs de unze poulces de grosseur pour le gros bout, se réduissant par le petit bout comme cy devant, faisans en tout huit estocqs, sept arboutans de vingt à vingt trois piedz de longueur, de dix à unze poulces de grosseur par le gros bout, se réduisant par l'autre bout ainsy que dessus, cinq chapprons de dix neuf piedz chacun de dix à unze poulces d'espesseur, deux autres charpons de dix neuf pieds, de unze à douze poulces d'espesseur, deux chevetz aux deux bouts dudict pont contenant douze estoqs les deux de dix huict pieds chacun de huit à neuf poulces par le gros bout, deux chapprons pour lesd. chevet de dix neuf piedz de longueur, de huit à neuf poulces de grosseur, vingt quate solles de seize pieds de longueur de huict à neuf poulces de grosseur, huict solz pour les deux grandes travées de vingt deux pieds de longueur de dix poulces de grosseur, deux cens soixante planches, y compris les vizes revenans à sept pieds, lesquelz planches *(mots arrachés)* auront treize pieds de longueur ; item cent soixante quatre planches d'aunes de tacres revenans à sept pieds et quy auront neuf piedz chacune, trente deux planches de tacre que d'aunes de sept piedz chacune pour les deux chevetz d'un pouce et demy d'espesseur, six estocqs pour faire un aislerons du costé de la prairie de quatorze pieds chacun de huict à neuf pouces par le gros boutz, un chappron de seize à dix sept pieds pour led. aisleron de huit à neuf poulces, vingt deux planches que d'aulnes de huict pied de longueur, d'un poulce et demy d'espesseur, huict cens cinquante pieds de bois pour les *(mot arraché)* appuys, esteaux que liens de quatre à cinq poulces, lesquels bois seront receuz dans la forest moitié par celuy qui sera desnommé de lad. communauté ; de plus qu'ilz commettront encor une autre personne pour veoir faire le travail dudict pont quy sera construit et basty au lieu cy devant nommé, pendant le temps que les estocqs dud. pont seront frappez aultant que faire se pourra que *(mots effacés)* par les charpentiers et en cas qu'ilz trouvent le ferme par trop fait au ban de piere *(mots effacés)* que sy les estocqs et arcbbotans viennent se fondre ou fendre par trop fait qu'alors ils seront laissés pour estre *(mot effacé)* et s'il est nécessaire de les mousler de fer ce sera aux despens et à la diligence desd. habitans, ne sera led. sieur Vuatelet ny ses charpentiers tenus d'aucune réception aud. pont, attendu que lesd. habitans pourront faire remarquer de la qualité des bois ci dessus avant leur employ, lequel pont sera faict et parfaict dans le jour de St Martin d'hiver prochain sy faire se peult, sera fourny aux charpentiers, aux déspens de lad. communauté, six hommes pendant que lesd. estocq et arboutans se frapperont mesme pour chapronner lesdicts estocqs et de fournir un bacq nécessaire et quant besoin sera pour faire un eschauffau ou les eschaffaux nécessaires à la construction dud. pont, feront charier les cordages et oustils des charpentiers à prendre en ceste ville avec les aÿs pour frapper lesd. estocqs et de les y rendre après les ouvrages acheves seront touttes planches et tacres attachées et chevalées au pont et chevetz et aislerons dudict pont. Le présent traité, marché et convention ainsy faite moyennant la somme de deux mil livres tz. payable par lad. communauté en quatre payemens égaux es quatre jours de Noel mil six cens soixante quatre,

Digitized by Google

soixante cinq, soixante six et soixante sept es mains et domicil dud. s^r Vuatelet..... Faict et passé aud. Mazarin, après midi, le lundy dix neufviesme jour de may mil six cens soixante quatre, et ont les parties signez lecture faicte.

VUATELET.
Marque JACQUEMART. BATHILLOT.
Noel MEUSNIER.
DOGNY. LANDRAGIN.

Pour copie conforme : ALBERT BAUDON.

CHRONIQUE

I. Une série de Guides de Sedan et du champ de bataille.

A l'entrée des vacances et à l'approche de l'anniversaire de la bataille, nous désirons montrer à nos lecteurs ce que les écrivains et éditeurs ardennais ont fait pour guider les étrangers à travers la ville de Sedan et ses environs. Nous ferons un résumé du même genre pour les ouvrages et documents similaires à paraître pour les autres villes et régions du département.

M. Henry Rouy, le fécond et élégant historien sedanais, vient d'extraire de l'*Echo des Ardennes* une plaquette intitulée : **Guide historique à travers Sedan** (imprimerie Emile Laroche, 1911, 30 pages : prix 0.75 au profit des pauvres) qui conduit le touriste descendu à la gare jusqu'au cœur de la vieille ville en donnant sur les monuments publics, les statues, les maisons curieuses par leur architecture ou les souvenirs qui s'y rattachent, tous les détails désirables avec plus de sûreté qu'on n'en trouve généralement dans les guides classés.

L'opuscule laisse de côté les environs immédiats de la ville parce que M. H. Rouy en a traité dans une brochure spéciale : **Visite au Champ de bataille** du 1er septembre 1870 (imprimerie Emile Laroche, 1910, 20 pages, prix 0.60 au profit des pauvres). Cette brochure est des plus utiles à consulter et des plus sûres aussi, car l'auteur résume le récit qu'il a publié jadis sur la Bataille des 31 août-1er septembre et sur l'Occupation allemande, récit documenté aux sources mêmes qu'il serait désirable de voir rééditer d'une façon plus commode que dans le Bulletin paroissial.

Nous regretterions que la brochure précédente manque d'une carte nécessaire pour suivre les phases de la lutte, si la lacune

Digitized by Google

n'était comblée plusieurs fois par la concurrence, âme du commerce.

Mme Genin, libraire, 20, rue Gambetta, a édité l'**Indispensable Guide avec carte de Sedan, de Bazeilles et des environs** due à la plume d'Edem-Bourg avec préface de M. H. Rouy (prix : 1 franc). L'ouvrage surtout consacré au Champ de Bataille est insuffisant pour la description de la ville; la carte, très claire et exacte, donne la position respective des deux armées.

La librairie Suzaine-Pierson (André Suzaine fils successeur), 16, rue Carnot, connu par les nombreuses cartes postales de la région qu'elle augmente chaque année, a édité pour sa part deux guides et une carte.

Le **Guide illustré de Sedan** (in-12 de 64 pages, prix : 1 franc), qui contient le plan de la ville et la carte des environs d'après les planches du Guide-Joanne, est divisé en deux parties, un historique et une promenade à travers la ville et les environs, composés par divers auteurs.

Sedan, guide historique (avec gravures, prix : 0.25), est rédigé sur un autre plan. Les notices en trois langues, français, allemand et anglais, expliquent les vues correspondantes. On y a joint en outre un avant-propos historique et une description de la bataille. On peut regretter cependant que ce guide soit plus succinct que le précédent avec lequel il ne fait pas double emploi.

Quant à la **Carte du champ de bataille** (prix : 1 franc), à l'échelle de 1/40,000e, elle indique comme les autres l'emplacement des deux armées et, en plus, l'aspect des monuments commémoratifs (moins celui érigé sur le plateau de Floing le 1er septembre 1910 à la gloire de la Cavalerie française et du général Margueritte). Les hachures permettent de se rendre compte du relief du terrain très mouvementé où se déroula la bataille.

Enfin, le Syndicat d'Initiative des Ardennes françaises (Charleville-Sedan), qui a déjà manifesté son existence de diverses manières, publie un **Plan du Champ de Bataille de Sedan** (à une heure après midi) (prix 0.10) dû à l'habileté artistique de M. Ch. Floquet, de Montcy-Charleville, l'auteur de la carte de la Vallée de la Meuse française publiée par le Syndicat. L'échelle est un peu trop petite pour qu'on puisse adapter la carte au déroulement détaillé des deux journées néfastes ; pourtant le relief est indiqué par un jeu d'ombres qui peut suffire au grand public.

Paul Collinet.

Digitized by Google

II. Une œuvre inédite de Méhul.

La bibliothèque du Conservatoire vient de s'enrichir d'une pièce des plus précieuses.

Il s'agit d'une œuvre inédite et absolument inconnue de Méhul.

C'est Mgr Neyrat, ancien maître de chapelle et aujourd'hui doyen de la primatiale de Lyon, qui en a généreusement fait don à M. Julien Tiersot pour ses collections.

Ce manuscrit, d'une fine écriture, est un chant funèbre d'une belle tenue et d'un beau sentiment. Son instrumentation est très intéressante. Sans violons, comme « Uthal », elle comporte seulement deux altos, deux harpes, un piano, les cors et basses, et un chœur d'hommes. C'est une œuvre dont il n'a jamais été fait mention dans aucune des biographies de Méhul. Elle est d'un caractère plus intime qu'héroïque.

VARIÉTÉS

I. Cahier des plaintes, doléances et remontrances de Brévilly (1).

1° Les habitans de la communauté de Brévilly remercient très humblement Sa majesté de ce qu'après près de deux siècles il rend a la Nation les Etats Généraux.

2° Demande que pour l'honneur de la Nation reconnaître la dette de l'Etat comme dette de la Nations.

3° Pour [l']éteindre n'y employer que le crédit de la Nations ; faire choix des impôts les moins onnereux dans leur perceptions.

4° Que les trois ordres dictent la loy qui commandra à tous sans distinction ni de privilèges.

5° Proposer des impôts dont la répartition se fasse plus légalement que ceux qui existent.

6° Que le produit et l'emploi des impôts soit connu de tous ; que la levée des impôts consentis soit limitée.

7° Que les corvées soit partagé par communauté ; comme elles ont été ci-devant borné et conduit par le sindic de chaque communauté soient payées par tous comme profitant à tous.

8° Demande lesdits habitans qu'ils leurs soit acordé le droit de péage pour les deux pont construit en Bois sur la Rivière de

(1) Archives du greffe du Tribunal de Sedan.

Digitized by Google

Chier. Entraîné à ses frais le Grand pont a coûté à la communauté, depuis 1775 jusqu'à cejourd'hui 1789, une somme trois mil neufs cent dix neufs livres quatorze sols ; en la présante année 1789 il a été Emporté à la débâcle des Glaces, c'est qui coûtera encore une somme considérable pour en faire la Reconstruction, c'est qui absorbe la plus forte partie des Revenu de la ditte communauté, c'est qui mett les habitans dans le cas de faire des Emprunt.

9° Demande les dits habitants qu'il fut absorbé une somme de huit livres cinq sols qu'il payent annuellement à Mr Leveque de Macon et à Messieurs les Religieux Bénedictin de Mouzon, seigneur de Brévilly, pour le droit de pontonage, dans le temps de l'Existence du ponton la communauté tirait sur les forains une Rétributions, mais aujourd'hui plus de Rétributions et la somme qui existe toujours.

10° Solliciter le Reculement des Barrières afin que la nation ne soit plus Etrangère à elle-même.

11° Demander que la Vente du sel soit volontaire et au poids ; calculer le prix de façon que de province en province il n'ayent pas d'appas pour la contrebande.

12° Et l'Extrême frontière que les choses soient Réglées de façon que les Etrangers soient nos contribuaire.

13° Demander une Cour souveraine dans chaque province.

14° Réduire de même les huissiers ; supprimé les huissiers priseur qui sont pour le peuple un nouveau genre de vexation.

15° Solliciter un nouveau règlement de frais de justice non général mais relatif à chaque Balliage et à la localité.

16° Solliciter demander que les Etats Généraux soit périodique et composé suivant la prudence des personnes Respectables qui doivent composer les prochains Etats.

Signé : Jean-Baptiste Husson, J.-F. Adnesse, L. Lamblet, Nicolas Lecarme, Jean Husson, Charles Dumont, Thomas Lalman, Jean Husson, J.-B. Adnesse, Jacques Bourgerie, Pierre Verjus, François Mery, Victor Touron, Jacques Raucroy, Jacob Gerardin, Gille Paté, Guillaume Durant, Jean Colson, Jean-Baptiste Bataille, Jean-Baptiste Jonet, Jean Bataille, Martin Durand, Jean Oudin, Jean-Baptiste Durant, André Willemin, Noël Dury, Pierre Colson, Hugues Gilbert (1).

(1) Ce dernier paraît le copiste du cahier dont le lecteur corrigera facilement l'orthographe et les fautes grossières.

Digitized by Google

II. Cahier des doléances de Remilly (1).

Aujourd'hui 8 mars 1789,

L'Assemblé paroissiale de Remilly, bailliage de Mouzon, a été convoquée en vertu de l'exploit d'assignation du 7 mars présent mois,

A l'effet de former le cahier des demandes et doléances de ladite communauté.

Après avoir d'une voix commune exprimé sa vive reconnaissance envers le seigneur Roy et fait par acclamation les vœux les plus ardens pour la conservation des jours précieux de Sa Majesté et pour ceux de la famille Royale, a arrêté que le Roy sera très humblement supplié de prendre en considération les articles ci-après :

SÇAVOIR :

1° Que la communauté supporte une cote d'imposition y compris les accessoires et la corvée qui est de la somme de 7,356 livres au-delà de ses forces et demande que non seulement elle soit imposée à un moindre taut, mais encore que la manière d'en faire la répartition soit la moins compliquée ;

2° Que les Boulangers de Remilly étaient autrefois d'un nombre de trente deux qui faisaient un produit considérable, ils approvisionnaient la ville de Sedan et les environs et aidaient beaucoup à payer les impositions ; actuellement ils se trouvent réduits à deux, encore ne font-ils que vegettée ; cependant les impositions n'ont pas été diminuées, ce qui a mis la plupart des habitans dans la plus grande pauvreté ;

3° Que la fabriquation des chappes de boucles qui occupe la plus grande partie des habitans est presque totalement tombée et le petit nombre qui travaille présentement sont réduits à ne gagner que dix sols par jour, ce qui est d'impossibilité à ceux qui ont des enfants de ne pouvoir les nourrir ;

4° Que nos privilèges soient toujours continués ;

5° Que les seigneurs et ecclésiastiques n'eussent point de régisseur, qu'ils fassent valoir par eux-mêmes ou louer à ferme ;

6° Que le sel soit à plus bas prix et de meilleure qualité ;

7° Que les employés des fermes soient placés aux extrémités du royaume et que les citoyens ne soient plus dans le cas de souffrir aucune perquisition dans leur maison sous prétexte de marchandise prohibée ou contrebande ;

(1) Archives du greffe du Tribunal de Sedan.

Digitized by Google

8° Que les droits de contrôle soient modérés ;

9° Que les procès de peu de conséquence soient terminés au bout de quatre mois, les médiocres sous huit mois et les plus considérables dans le courant d'une année, et que les frais de justice soit tellement déterminés qu'ils ne soient plus sujets à l'arbitraire.

Poncelet, sindic, Grosieux, Amy, Tronçon-Cunin, Martulet-Hugette, Jean Orban, P. Godet, Nicolas Sarzacq, Robert Petit, Joseph Maviel, Pierre Gillet, Ponsignon, Guérin, Lassalle, Charton, Vautrin, Guérin, Cotron, Joannès Muno, Bourgerie, Huvelier, Prou-Bourgerie, Jullorin. Cogneux, Paillet, Payon, maire, Romangin. greffier.

Au dos : Jacquemain, Ponce Orban, De Ponthieu, Henry Andien, Louis Husson, Paillet, Pierre Fontaine, C. Husson, Bellomet, Muno, J. Ponsignon, Rosquin, Lacour, Manger, N. Warin, Cornu, maire, Jacquet capitaine, Hilaire Bellomet, lieutenant, Pierre-Joseph Bourguignon, P. Cornu, Ponce Oudart, Bellomet, Faerard, Bellomet, Bellomet-Petit.

Signé : PAYON.

Pour copie conforme : ERNEST HENRY.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Douzy à travers les âges. — Histoire populaire de Douzy-sur-Chiers. par l'abbé PHILIPPOT.—Balan-Sedan, imprimerie Ovide Prin, 1911, petit in-8°, VIII-264 pages.

M. l'abbé Philippot, curé de Douzy depuis 20 ans, dédie à sse paroissiens cette monographie populaire qui se laisse souvent entraîner hors du terrain historique sur le terrain de la controverse religieuse ou politique. Pour nous en tenir à l'histoire proprement dite, nous dirons d'une façon générale que l'auteur a présenté d'une plume alerte l'ensemble des faits, d'ailleurs connus déjà pour la plupart, qui constituent le passé d'un des plus anciens et des plus célèbres villages des Ardennes.

Dans la première partie consacrée aux origines, la partie la moins sûre de tous les ouvrages du même genre, il est de notre devoir de signaler comme points nouveaux l'etymologie du nom de Douzy *(Duodeciacum)* que l'auteur interprète comme désignant un poste

Digitized by Google

militaire situé à douze milles de la route de Reims à Trêves par Mouzon (lequel Mouzon vient de *Mosomagus* et nom de *Mosae Meatus)*, les chapitres VIII et IX sur le château impérial où l'auteur reconstitue l'emplacement et la topographie du Palais de Charlemagne, et le chapitre XV sur les Anciennes Eglises du village. L'histoire féodale et politique de Douzy jusqu'en 1259 est clairement tracée.

Dans la deuxième partie (1259-1542), les pages consacrées au droit public et privé sont moins heureuses ; on y rencontre des inexactitudes (p. 106 « il n'y avait pas de contributions indirectes » au Moyen-Age !) et des affirmations sans preuves (p. 110 « Douzy fut une des premières villes à être affranchie par l'archevêque de Reims »). Les Guerres de Religion et la Réforme tiennent une grande place dans cette partie. Cela s'explique par l'importance militaire de Douzy (sur laquelle l'auteur insiste à juste titre), où se livrèrent entre Ligueurs et Sedanais les batailles de 1587 et 1588. Cela s'explique aussi par le caractère particulier que l'auteur a donné à son petit livre.

Enfin la troisième partie (1642-1910) renferme, entre autres choses, des listes des seigneurs, des maires, des curés, des maîtres et maîtresses d'école et quelques documents annexes dont les seuls inédits datent de la Révolution et du XIXe siècle.

P. COLLINET.

Etude historique sur Montcy-Notre-Dame, par l'abbé J. GARDIN. — Balan-Sedan, imprimerie Ovide Prin, 1911, in-8°, 155 pages (non mis dans le commerce).

M. l'abbé Gardin a eu raison de réunir dans un opuscule les articles qui, sous le patronage de feu l'abbé Hubignon, ont paru d'abord dans le *Bulletin paroissial ;* son travail est sérieux et est purement historique ; l'auteur s'abstient des polémiques violentes et formule ses opinions personnelles en termes modérés.

Il rétablit d'abord l'étymologie exacte de Montcy *(fundus Montiacus)* en rejetant les fausses origines imaginaires où se sont complus les érudits d'antan. Il consacre quelques pages excellentes au Palais carolingien sur lequel il revient à plusieurs reprises et qu'il ne faut pas confondre avec le château ; grâce à l'étymologie encore, il replace à Montcy même le *Muncetum* dépendant de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims qu'on avait voulu situer à Monceau (Aisne) ou à Mousson (Meurthe-et-Moselle). Le Palais de Montcy fut plus tard appelé

Digitized by Google

« Le Chastelet » et devait se trouver à La Pierronnerie (pp. 9-10) où l'on rencontre des vestiges romains (pp. 80-81) (le chap. XIV se réfère à ce monument).

Pour l'histoire du village, à partir du Moyen-Age, M. Gardin a suivi un ordre très logique. Il étudie successivement la Seigneurie et le Comté (en donnant les généalogies des Seigneurs), la Paroisse, les Curés et les biens d'Eglise, à quoi se rattache le chapitre X (la Fabrique) ; il décrit l'ancienne et la nouvelle Eglise, les Confréries et le Bureau de Charité. Dans le chapitre sur la Justice, sont reproduits de curieux documents, dont nous rapprocherons le Cahier des Doléances de 1789 qu'il eût été bon de publier en entier (p. 102, l. 28 : *lire* couvert *au lieu de* couvercle de l'égalité !) Les biographies sont intéressantes, celles des prêtres originaires de Montcy, en particulier, celle de Jean Duchesne (ch. XII), celle de l'aventurier Leclerc dit Milfort et de sa femme Marie Béga, sorcière de profession, habitants de La Cour (ch. XVIII, XXVI) et d'autres (ch. XXII à XXV) qui vont jusqu'à nos contemporains. Les autres chapitres concernent : le Marbre, le Ban Saint-Nicaise, le Pont, l'Instruction publique, l'Economie sociale, le Langage et les Coutumes.

On peut faire à l'auteur le reproche d'être trop bref sur les deux derniers points et incomplet sur la statistique de la Population (p. 3, *lire* XIXe *au lieu de* XIVe siècle).

P. Collinet.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

Vocabulaire Wallon-Français

(Dialecte Givetois)

INTRODUCTION

Le *Givetois*, parler du canton de Givet (Ardennes), étant une branche du *Wallon*, a sa part d'importance dans l'étude de la langue nationale, issue comme lui du *roman ;* il mérite donc d'être connu et conservé dans sa forme actuelle, c'est-à-dire avant d'avoir franchi d'autres étapes dans la transformation lente et incessante qu'il subit. Sans doute, notre wallon a un tempérament robuste et vivra longtemps encore ; mais si l'introduction progressive des mots français ou étrangers qu'il s'assimile augmente son vocabulaire, elle en restreint proportionnellement le vieux fonds indigène, et il est à craindre que le noyau le plus intéressant de cet idiome ne soit ou délaissé pour cause de vétusté et de non-emploi, ou encore entièrement délayé et rendu méconnaissable au milieu des éléments nouveaux que lui imposeront de plus en plus le développement de l'instruction, de la civilisation et les inventions de toutes sortes. Déjà, de nos jours, certains mots comme *cwameji* (1), *tchèyère* (2), *mayeûr* (3), etc., tombent en désuétude et font place à d'autres plus modernes ou d'apparence plus élégante : *cordonié*, *chame*, *mére*, etc. Où trouvera-t-on plus tard, si ce n'est dans les livres, les noms de *broye* (4), *spindje* (5), *auspe* (6), *djaulwinne* (7), et les verbes *spindji*, *serci* (8), mots employés couramment naguère, mais inusités depuis que l'on ne cultive plus le chanvre dans notre pays et que nos ménagères ne filent plus au *moulin* (rouet) ? Autant de pertes qui ne

(1) Cordonnier ; on peut écrire aussi *cwam'ji*.
(2) Chaise.
(3) Maire.
(4) Instrument pour broyer le chanvre roui et séché.
(5) Instrument pour teiller le chanvre et débarrasser la filasse des débris d'écorce qui y adhèrent.
(6) Dévidoir pour transformer en écheveau le fil de la bobine d'un rouet.
(7) Dévidoir au moyen duquel l'écheveau était mis en peloton.
(8) Peigner la filasse sur un séran ou peigne à dents fort longues.

Digitized by Google

se répareront jamais et que d'autres suivront fatalement. C'est donc un devoir de sauver de l'oubli, au nom de la science et de la postérité, ce qui reste du langage de nos pères : nous avons tenté de le faire pour le wallon du *Canton de Givet*.

Dans la bouche de nos ancêtres, le *roman* a subi des détériorations et des transformations qui ont donné au givetois une originalité qu'accentuent encore les variantes constatées d'une localité à l'autre. Il est, par conséquent, nécessaire d'adopter une orthographe appropriée aux exigences de ce langage ; à cette condition seulement, on pourra en reproduire exactement la prononciation, l'allure et les idées. Nous écrirons donc le wallon pour lui-même, tout en tenant compte de son analogie avec le français, mais sans nous préoccuper outre mesure de ce brillant congénère, dont les anomalies orthographiques sont, du reste, suffisamment connues.

Avant d'énumérer les caractères particuliers du givetois, il est indispensable, pour l'intelligence de ce qui va suivre, de faire connaître d'abord le son attribué aux lettres et groupes de lettres employés dans cet ouvrage : c'est là l'objet du tableau suivant :

ÉLÉMENTS WALLONS	ÉQUIVALENTS FRANÇAIS	EXEMPLES WALLONS
a, i, o, u brefs	**a** (patte) ; **i** (litre) ; **o** (colle) ; **u** (sucre).	*satchi* (tirer); *frochi* (froisser); *flotche* (flocon) ; *pupe* (pipe).
â, î, û longs	**â** (plâtre) ; **î** (épître) ; **û** (flûte).	*râde* (vite); *iye* (île); *rûwe* (rue).
ai se prononce comme dans	lait.	*waiti* (regarder); *mwais* (mauvais, en colère) ; *braire* (pleurer).
e est toujours muet.		
é fermé long	**é** fée.	*passéye* (vente) ; *miél* (miel) ; *in tél* (un tel).
ê long	**ai** (fait) ; **ê** (tête).	*wêre* (guère) ; *dji vôrè* (je voudrai) ; *dji pautrè* (je partirai).
è ouvert	**è** (progrès) ; **ais** (je parlais).	*djaurnè* (germer); *dj'òrès* (j'entendrais); *i faurèt* il faudrait).
è long	plus ouvert que dans *offert*).	*guère* (guerre); *Pière* (Pierre); *bèrce* (berceau).
œ bref	**œu** (œuf) ; **e** (article *le*)	*djœ* (jeu); *biœ* (bœuf); *yœ* (œuf).
ô long	presque l'**ou** de voûte.	*sôte* (sorte); *môye* (meule); *vôye* (chemin).
ain est conservé dans quelques cas.	**ain** (étain).	*pwain* (pain) ; *mwain* (main) ; *lwain* (levain).

Digitized by Google

ÉLÉMENTS WALLONS	ÉQUIVALENTS FRANÇAIS	EXEMPLES WALLONS
Les voyelles composées **an, in, on, un** sont nasales devant une consonne ou à la fin d'un mot.	**an** (enfant) ; **on, in** (intention).	*djanbe* (jambe) ; *minton* (menton) ; *alun*.
Les nasales longues **ân, in, ôn** sont dans le même cas que les précédentes.	**an** (panse) ; **in** (singe) ; **on** (bronze).	*sânnè* (saigner) = sàn-nè. *linwe* (langue) = lin-we. *mônnî* (meunier) = môn-nî.
Devant une voyelle, l'**n** se sépare des lettres **a, e, i, o, u, â, ê, î, ô, û** et se fait sentir sur la lettre suivante.	**a** (canot) ; **e** (renier) ; **i** (inédit) ; **o** (bonasse) ; **u** (lune).	*anoyi* (ennuyer) = a-no-yi. *ènète* (nuque) = è-nète. *inocint* (innocent) = i-nocint. *tonia* (tonneau) = to-nia.
Il n'est pas fait usage des nasales **am, em, im, om.**		
au	**au** (saut).	*trau* (trou) ; *rnaud* (renard) ; *crau* (gras).
eu toujours long	**eu** (heureux ; deux).	*peu* (peur) ; *djeu* (jeu) ; *il a yeu* (il a eu).
ou bref	**ou** (trou).	*pouye* (poule) ; *plouve* (pluie) ; *bouye* (ampoule).
oû long	**oû** (croûte).	*couloûte* (couleuvre) ; *brèyoû* (pleurnicheur) ; *caloû* (câlin).
dj se prononce d'une seule émission de voix en conservant à chaque consonne sa valeur particulière.	»	*djins* (gens) ; *djaûbe* (gerbe) ; *djonde* (toucher).
Il en est de même de **tch** = **t** + **ch**.	»	*tché* (chien) ; *tchèna* (panier) ; *tchaûrli* (charron).
La semi-voyelle **w** équivaut à	**ou'**.	*wwagne* (borgne) ; *wère* (guère) ; *waiti* (regarder) ; *mwinnè* (mener).
wa	**oi** (boire).	*mwart* (mort) ; *watche* (orge) ; *twart* (tort).
win	**oin** (point).	*cwin* (coin) ; *pwinte* (pointe).
La semi-voyelle **y** se prononce *toujours* séparément de la voyelle précédente.	**y** (yeux) ; **ll** mouillés (bille).	*payi* (payer) = pa-yi ; *baûyi* (bâiller, crier fort) = baû-yi ; *rôye* (sillon) = rô-ye.

Digitized by Google

Les consonnes autres que celles dont il vient d'être question se prononcent comme en français sous les réserves formulées plus loin (V. règle n° 2).

Voici maintenant les conventions orthographiques.

1° D'une manière générale les consonnes doubles sont supprimées : *pomi* (pommier), *donè* (donner), *bèle* (belle), *anonci* (annoncer). Il est fait exception pour *ss* et *rr*, dont l'emploi est parfois indispensable : *assire* (asseoir), *i courrèt* (il courrait, conditionnel présent), *maisse* (maître), se prononceraient avec un seul *s* ou un seul *r* : *azir, courèt* (imparfait), *maize*. Les nasales *an, ain, in, on,* peuvent aussi être suivies d'un *n* ou d'un *m*, mais ces consonnes n'ont aucune influence sur le groupe qu'elles suivent, comme on l'a vu au tableau précédent.

2° Les consonnes finales douces *b, d, v, dj, g,* sont conservées devant une syllabe muette, bien qu'elles se prononcent comme les fortes correspondantes *p, t, f, tch, c* ou *k*, parce qu'elles reparaissent devant une syllabe masculine. Ainsi on écrit :

baûbe,	barbe, qui se prononce	*baûpe*,	à cause du dérivé	*baûrbu ;*
pinde,	pendre,	—	*pinte,*	—	*pindu ;*
noûve,	neuve,	—	*noûfe,*	—	*nouvia ;*
ramâdje,	ramage,	—	*ramâtche,*	—	*ramadji.*

On retrouvera les mêmes consonnes douces dans les terminaisons où elles précèdent une syllabe muette qui a amené la chute de l'*l* ou de l'*r* qui les accompagnait :

sâbe (sabre) dérivé *sabrè*, *sâbe* (sable) qui a formé *sablè*, bien que ces mots se prononcent *sâpe* l'un et l'autre. On écrit de même *cwade* (corde) à cause de *cwardia* (cordon), *coutwade* (tordre plusieurs fois), dont le dérivé est *coutwardu : gwadje* (gorge) qui a formé *sgwardji*, etc.

3° La diphtongue française *tion* est remplacée par *cion* ou par *sion* : *acsion* (action), *flicsion* (fluxion), *invencion* (invention).

4° L'*h* muette est facultative, mais il est préférable de la supprimer, on écrira *abit, ome*. L'*h* aspirée est peu usitée en givetois ; on ne la trouve que dans quelques noms pluriels : *les hayes* (les haies), *des haurs* (des harts), *des haufes* (des gaufres).

5° Les consonnes *ph, rh, th*, sont remplacées par *f, r, t* : ex. *Téofile* (Théophile), *téyâte* (théâtre), *reûme* (rhume).

6° Ainsi qu'on l'a vu plus haut, la diphtongue française *oi* est

Digitized by Google

supprimée ; la forme *wa* en tient avantageusement la place en facilitant la lecture.

7° Devant les voyelles *e, é, è, ê* et *i*, le *q* suivi de l'*u* peut être remplacé par un *k* dans les mots patois n'ayant pas de similaires en français, ou encore pour abréger l'orthographe d'un certain nombre d'autres ; ex. : *brokè* (se précipiter dans), *bokè* (morceau), *blanki* (blanchir).

8° Ainsi qu'on l'a vu dans le tableau phonétique ci-dessus, l'*y* remplace toujours *ill* (deux *ll* mouillés) et *ne se lie jamais aux voyelles a, e, o, u, qui le précèdent immédiatement : ayi* (oui) se prononce *a-yi ; grèyi* (gril) se lit *grè-yi ; boya* (boyau) *bo-ya ;* etc.

9° L'apostrophe (') indique l'élision d'un *e* ou d'un *i* ; placé à la droite d'une consonne, il la rend sonore : *enlev'mint* (enlèvement), *c'esst' in fou* (c'est un fou), *il esst' à scole* (il est à l'école) ; dans ces deux derniers cas, la consonne *t'* se fait sentir sur l'*i* de *in* et sur la préposition *à*.

10° La consonne *s* est seule employée pour marquer le pluriel : *des claus* (des clous), *des chous* (des choux). Les noms en *al* ne changent pas *al* en *aux :* des *caporàls*, des *généràls*, des *animàls*, etc. ; en revanche on dit : *in marchaà* (un maréchal-ferrant).

11° Au pluriel, la terminaison féminine se prononce parfois et s'écrit *ès : des bellès grandès djônès fiyes* (de belles grandes jeunes filles).

***

Le givetois se divise lui-même en deux sous-dialectes, ceux d'AYI et d'OYI, d'après la manière d'exprimer l'adverbe d'affirmation *oui*. A chacune de ces divisions correspondent des différences notables dans la composition de certains mots, surtout dans le radical et la terminaison des verbes.

Les localités où l'on dit *ayi* sont d'abord le chef-lieu de canton, Givet, dont les habitants, en général, parlent français, mais peuvent, à l'occasion, s'exprimer en patois. Viennent ensuite les communes de Fromelennes, Landrichamps, Charnois, Rancennes et Chooz. Le wallon de ces localités diffère peu et présente certaines analogies avec le namurois. Ham, Vireux-Wallerand, Vireux-Molhain, Hierges, Aubrives et Foisches emploient le langage d'*oyi* ; bien que l'adverbe *ayi* soit usité dans les trois dernières localités, c'est le sous-dialecte d'*oyi* qui est surtout en usage.

Digitized by Google

Examinons maintenant les caractères généraux du givetois considéré dans son ensemble ; les exemples sont empruntés au langage de Ham ; nous mentionnerons ensuite les variantes que l'on constate d'un sous-patois à l'autre.

Nos wallons appliquent largement le principe du moindre effort dans la prononciation et simplifient le corps des mots avec une remarquable facilité ; ils escamotent l'*e* muet presque partout ; par contre, les syllabes finales sont souvent fort longues ; ils prononcent *rar'mint* (rarement), *bèl'mint* (doucement), *scay'teu* (couvreur en ardoises), etc., sans laisser entendre l'*e* muet ; mais ils disent *capâbe*, *malâde, life* (livre ou lièvre), *passéye* (vente), *brèssiye* (brassée), *grûwe* (grue), en prolongeant la dernière syllabe. Ce qu'ils détestent surtout, c'est l'hiatus ; et, pour l'éviter, ils intercalent entre deux voyelles consécutives *w, y* ou *z* ; ex. : *buwyée* (lessive), *tchérûwe* (charrue), *Léyon* (Léon), *anéye* (année), *on z'a v'nu* (on est venu), *on va z'y alè* (on va y aller). La voyelle *i* s'ajoute aussi après l'*s* des mots débutant par *sb*, *sc*, *sp*, *st*, que précède une consonne finale sonore ou une syllabe muette. Ainsi on dit : *leû scole, li maisse di scole* (leur école, le maître d'école), *in sbara*, *in bia sbara* (un épouvantail, un bel épouvantail) ; mais on emploie *sicole, sibara*, après une syllabe féminine en disant : *voss' sibara, nosse sicole*. Un grand nombre de mots wallons commencent ainsi par *sb*, *sc*, *sp*, *st*, contrairement au français qui, fréquemment, fait précéder ces groupes d'un *e* euphonique. La même voyelle *i* s'élide dans le préfixe *ri*, équivalant à la particule française *re*, indiquant le redoublement d'une action ; *ri* devient alors *r'* après une syllabe masculine ; ex. : *dji va l'riquè ; dji va r'què m'pa* (je vais le rechercher ; je vais rechercher mon père). Les mots wallons qui s'emploient ainsi avec la forme diminuée sont très nombreux. Enfin les noms français bête, fête, perche, tête, ver, etc., se disent en givetois *bièsse, fièsse, pièlche* (perche, poisson), *pièsse* (perche, grande gaule), *tièsse, vièr*, etc., avec intercalation d'un *i* après la consonne initiale.

Dans un certain nombre de mots, la syllabe française *ar* se rend en wallon par *aur*, tandis que, dans d'autres, *or* devient *war*. Font partie du premier groupe : *laurd* (lard), *taurd* (tard), *taurdji* (tarder), *paurt* (part), *paurti* (partir ou partager), *saurt* (sart) ; le second comprend notamment *bward* (bord), *mwart* (mort), *fwart* (fort), *twardu* (tordu), *dwarmi* (dormir), *fwardji* (forger), etc. Ainsi qu'on le voit, la présence de l'*r* fait donner à la syllabe *ar* la valeur approximative de *or* et au groupe *or* celle de *war* ; mais ce n'est pas là une

Digitized by Google

règle générale et l'on prononce *sôrti* (sortir), *mòrtifyi* (mortifier), *ratòrtiyi* (envelopper complètement), etc., en donnant à l'*ô* long le son prolongé de l'*o* très fermé. Un trait caractéristique, mais non exclusivement wallon, consiste dans le chuintement de certaines consonnes étymologiques telles que *s, ss, sc, x,* qui se prononcent comme *ch* dans le français « chapeau ». Ex. : *achone* (ensemble), *cèrèche* (cerise), *ocha* (os), *mèchnè* (glaner), *dichinde* (descendre), *conèche* (connaître), *achi* (essieu), *tèchi* (tisser, tricoter).

Les consonnes originelles *c, g, j,* apparaissent fréquemment, la première sous la forme de *tch*, les deux autres avec la valeur de *dj* ; en voici des exemples : *tchè* (chien), *tchè* (chat), *tchaleur* (chaleur), *tchau* (viande), *sètch* (sec), etc., pour le chuintement du *c* ; et *djins* (gens), *djanbe* (jambe), *djône* (jeune), etc., pour celui des consonnes *g* et *j*. Il est assez difficile à des étrangers de prononcer *tch* et *dj*. Il faut surtout éviter d'articuler *ti-e* et *di-e* ; chaque groupe devant être prononcé d'une seule émission de voix.

Tels sont, en résumé, les caractères principaux du wallon givetois : la lecture du *Vocabulaire* qui va suivre en donnera une idée plus complète. En voici d'autres : ils concernent les préfixes et les suffixes, qui vont être comparés à leurs correspondants français.

1° Le préfixe *a*, non seulement a la même valeur qu'en français : *abwardèr* (aborder), etc., mais, en vertu de la règle orthographique exposée au n° 1 (v. plus haut), il équivaut à *ac, al, ar*, etc., puis à *em, en* et enfin à *è* ; ex : *acoustèmè* (accoutumer), *aluwè* (dépenser), — *abrèssi* (embrasser), *atèrè* (enterrer), *agadji* (engager), *atonè* (entonner un liquide), *adaumè* (entamer), — *alvè* (élever, éduquer), *alaurdji* (élargir), etc.

Il peut prendre la forme *as* : *asdjanblè* (enjamber), *aspètchi* (empêcher), *aspoyi* (appuyer).

2° *Bè, bin* signifient *bien* : *bèvnâwe* (bienvenue), *binauche* (content).

3° *Be, ber, bi* équivalent à *bis* et marquent la réduplication, la répétition : *bèrwète* (brouette), *bevâwe* (bévue), *bèsace* (besace), *bizète* (bissextile).

4° *Ca, cou* sont augmentatifs : *camoussi (moussi,* se faufiler de tous côtés), *coutayi* (tailler en morceaux), *coutournè* (faire des tours, des détours), *coumoulu* (brisé de fatigue), *s'coutapè* (se débattre), *couatchi* (hacher menu).

5° *Dis* correspond au français *dé, des, dis,* et marque la séparation,

Digitized by Google

le manque : *disbridè* (débrider), *disbouchi* (déboucher), *disloyi* (délier), *disbiyi* (déshabiller), *disdjonde* (séparer deux parties jointes), etc.

6° *Intr, ater, ter* ont la même signification que la préposition française *entre : intrèdeû* (entre-deux), *aterprinde* (entreprendre), *atertèni* (entretenir), *terlardè* (entrelardé), *terlaci* (entrelacer).

7° *Man, mau, mé* sont péjoratifs et ont le sens de *mal : mànnèt* (sale), *maugrè* (malgré), *s'mèfyi* (se méfier).

8° *Méye* = *mi : mèye-nut* (minuit), *méyes-eûres* (heure indue).

9° *Ri* (r') marque la réduplication : *ristinde* (repasser du linge), *ristinnè* (étamer), *r'pachi* (repaître), *r'voyi* (renvoyer).

10° *S* (si) indique la suppression, la sortie : *scwarnè* ou *sicwarnè* (écorner), *sgoutè* ou *sigoutè* (égoutter), *scwârchi* ou *sicwarchi* (écorcher), *scapè* ou *sicapè* (échapper), etc.

11° *Ter* (tri) correspond au français *tré, trans*, et signifie à travers, au-delà : *tervudi* (transvaser), *terbutchi* (trébucher), *triviès* (travers).

Les autres préfixes ont la même signification qu'en français. Enumérons ensuite les suffixes les plus importants.

1° *A* : c'est un des plus curieux ; il marque l'action ou ce qui la produit ; *ratna*, ce qui sert à retenir ;
ouda, sens de l'odorat ;
sbara, qui sert à *sbarè*, épouvantail ;
chouffla, ce qui produit le sifflement.

2° *Asse* est péjoratif ; *crautiasse*, qui donne une impression de graisse très désagréable ; *farinasse*, qui ressemble à la farine ; *fenasse*, herbe qui donne un mauvais foin.

3° *Adje* marque l'action ; *paurtâdge*, action de partager ;
rauyâdge, action d'arracher des légumes ;
saûrtâdge, essartage.

4° *Ant* indique la qualité : *plaijant* (plaisant), *anoyant* (ennuyeux), *coryant* (souple).

5° *Aye* est souvent péjoratif : *chinaye* (gens de mauvaise vie), *piraye* (pierrailles), etc.

6° *É*, féminin *éye*, est le suffixe des participes passés de la conjugaison en è ou de certains adjectifs : *ène cwèche cassèye* (une branche cassée), *elle esst' arivèye* (elle est arrivée), *il est passé, elle est passèye* (il est passé, elle est passée), etc.

Digitized by Google

7° Le suffixe *esse*, comme en français, termine des noms féminins de professions : *maitresse, mônneresse* (meunière), *boutchresse* (bouchère), *cins'resse* (fermière), ou encore des noms métaphysiques : *sètchresse* (sécheresse), *tchèresse* (cherté), etc.

8° *Eu, eur* équivalent au français *eur* : *voleur* (voleur), *minteur* (menteur), *coureu* (coureur), *pwarteu* (porteur) ; le féminin est *eûse* : *voleûse, minteûse, coureûse, pwarteûse.*

9° *Eye* marque la durée, le contenu : *matinéye* (matinée), *djoûrnéye* (journée), *kiyetéye* (cuillerée), *hotléye* (hottée), *djinoréye* (contenu du giron).

10° *I* long termine les noms de métiers : *boutchi* (boucher), *boulèdji* (boulanger), *bierdji* (berger), *gadli* (gardeur de chèvres), *goyerli* (bourrelier), et ceux de certains arbres fruitiers : *gàyi* (noyer), *bioki* (prunier), *nedji* (noisetier), etc.

11° *Ia* correspond à la finale française *eau* : *tchapia* (chapeau), *tonia* (tonneau), *drapia* (drapeau), *flambia* (flambeau).

12° *Inne* marque le résultat d'une action, l'état actuel : *crèchinne* (croissance), *dòrlinne* (femme qui se plaint toujours, indolente), *rivlinne* (bande d'étoffe, de terrain, considérée par rapport à ce qui les touche).

13° *Mint* = le suffixe français *ment* et donne une certaine solennité à l'expression : *fòrmél'mint* (formellement) ; *derèctèmint* (directement), etc.

14° *Où* est péjoratif ; *bréyoû* (pleurnicheur ennuyeux), *flatoû* (trop flatteur), *chitoû* (de santé délicate). Il correspond aussi au français : *euil, eul* : *doû* (deuil), *tiyoû* (tilleul).

15° *Tè* équivaut au français *té* dans *biatè* (beauté), *mànnestè* (saleté), *gaiyetè* (gaîté).

16° *Wès* à la valeur des suffixes *ois, oir,* dans *Namurwès* (namurois), *Ardinwès* (habitant de l'Ardenne), *sournwès* (sournois), *murwès* miroir), etc.

Les autres suffixes givetois ne diffèrent guère des suffixes correspondants de la langue officielle.

Après avoir énuméré les caractères les plus saillants et les éléments de composition et de dérivation du wallon givetois, examinons les variantes qu'il présente parfois d'une localité à l'autre, suivant

Digitized by Google

qu'il s'agit de l'un ou l'autre des sous-dialectes. En voici quelques exemples :

OYI		AYI	OYI		AYI
aujèle	(oseille)	*suràie.*	*fèya*	(feuillet)	*fouya.*
avè	(avec)	*avu.*	*guèrni*	(grenier)	*gurni.*
bè	(bien)	*bin.*	*guèrzèle*	(groseille)	*gurzèle.*
chonè	(sembler)	*sànné.*	*guèrzèli*	(groseillier)	*gurzèli.*
cuèche	(branche)	*couche.*	*né*	(ne... pas)	*nin.*
cuède	(cueillir)	*coude.*	*pernèle*	(prunelle)	*purnèle.*
del	(de la)	*doul.*	*miél*	(miel)	*laume.*
dèré	(dernier)	*dèrin.*	*ré*	(rien)	*rin.*
dijèné	(déjeuner)	*dijuné.*	*richonè*	(ressembler)	*rissànné.*
droci	(ici)	*vaici.*	*tàrtine*	(tartine)	*fadéye* (vv).
drolà	(là-bas)	*vailà.*	*tché*	(chien)	*tchin.*
fèye	(feuille)	*fouye.*	suffixe *àdje*	(long)	*adje* (bref).

On trouvera plus loin ce qui concerne les verbes.

Le patois de Vireux offre, à son tour, quelques différences de prononciation avec celui du reste du canton ; citons en particulier :

sœ (soif) qui se dit ailleurs *sè* :
frœd (froid), au lieu de *frèd* :
tœt (toit), — *tèt* ;
yœ (œuf), — *où* ;
dœt (doigt), au lieu de *dèt* ;
dœr (dur), — *dèr* :
djœ (jeu), — *djeû* ;
biœ (bœuf), — *boû* ;

De plus, la nasale *an* se prononce souvent à Vireux comme à Hargnies, c'est-à-dire *on* : *ène tchonbe* (une chambre), *ène djonbe* (une jambe). Enfin l'infinitif et le participe passé de certains verbes, au lieu d'être *è*, se prononcent *é* comme en namurois ; ex. : *cassé* (casser), *cassé* (cassé), *tchônté* (chanter), *tchônté* (chanté), *sboyelé* (renverser), *sboyelé* (renversé) ; de même, les terminaisons verbales en *è, ès, èt*, des localités voisines deviennent *œ, œs, œt*, à Vireux ; ex : *dji pœs* (je puis), au lieu de *dji pès* ou *dji pus* : *i vorœt* (il voudrait), pour *i vorèt* ; *i n' plœt maû* (il n'avait garde), à la place de *i n' plèt maû*.

Les verbes givetois se terminent à l'infinitif en *e, é* (comme on vient de le voir), en *è*, surtout en *i* ; ex : *djonde* (joindre), *prinde* (prendre), *sautlè* (sauter), *trànné* (trembler), *coutchi* (coucher), *vindji* (venger).

Les verbes en *e* ont presque toujours, dans la syllabe finale, une consonne douce qui se durcit devant cet *e* muet, mais qui reparait

Digitized by Google

devant une syllabe masculine. Ainsi *vinde* (vendre) se prononce *vinte* et on dit : *nos vindons* (nous vendons), *il a vindu* (il a vendu), etc. Un grand nombre de ces verbes en *e* ont un radical variable ; on les a rangés dans la conjugaison wallonne *forte* ; quant aux verbes en *é*, *è* et *i*, dont le radical est en général plus stable, on en a formé la conjugaison *faible*.

Les verbes givetois n'ont pas de passé défini, de passé antérieur, ni de seconde forme du conditionnel passé.

Le premier de ces temps se confond avec le passé indéfini ; ex. : *dj'ai chanté* signifie à la fois j'ai chanté et je chantai.

Le passé antérieur est remplacé par le même temps surcomposé ; ex. : *quand dj'ai yeu tchanté* (quand j'ai eu chanté) équivaut à quand j'eus chanté. Il existe un plus-que-parfait surcomposé ou lointain ; ex. : *si dj'avès yeu couru pus ràde* (si j'avais eu couru plus rapidement). Quant au mode conditionnel, il possède également un passé surcomposé : *dj'aurès yeu vèyu çà voltiye* (j'aurais eu vu cela volontiers).

Le singulier du subjonctif présent et celui de l'imparfait du même mode sont identiques, excepté pour les verbes *awè* (avoir) et *yesse* (être). Le premier fait, au présent : *qui dj'oye, qui t'oyes, qu'il oye* ; à l'imparfait : *qui dj'eâche, qui t'eâches, qu'il eâche* (1). Le second se conjugue aux mêmes temps : *qui dji soye, qui ti soyes, qu'i soye* et *qui dji fuche, qui ti fuches, qu'i fuche*. Au pluriel, on emploie de préférence le présent avec ses terminaisons *onches, ouches, onchent* (oyi) ou *anches, oches, onchent* (ayi), et on délaisse l'imparfait qui finit en *éches, èches, èchent* (oyi) et en *inches, iches, inchent* (ayi).

Le subjonctif est souvent remplacé par d'autres formes ; ainsi cette phrase : il aurait voulu que nous mourussions de faim, se dit : *il aurèt vlu nos vèye mori d'fwaim*, c'est-à-dire *nous voir mourir de faim*. Parfois, c'est l'infinitif du verbe même qui remplace le subjonctif : il aurait fallu que nous fussions bien sots, se tourne ainsi : *i nos aurèt falu yèsse bin bièsses (être bien sots)*. Faisons remarquer aussi que le sous-dialecte d'ayi emploie le pronom personnel *dji* (je) pour le pluriel *nos*, nous ; par exemple on dit : *i faut qui dj'enn'alanches au bwès*, pour il faut que nous allions chercher du bois. Toutes ces formes du subjonctif sont délaissées peu à peu.

Le radical de certains verbes varie d'un sous-dialecte à l'autre ; par exemple, on dit : *nos pèrdons, nos perdès* (nous prenons, nous

(1) Les formes *qui dj'oye, qui dji soye*, sont surtout usitées dans les localités où l'on fait usage du sous-dialecte d'*ayi* ; ailleurs, on dit plutôt *qui dj'eâche, qui dji fuche*, etc.

Digitized by Google

prenions) ; *dji vés, ti vés, i vét, vènous* (je viens, tu viens, il vient, venez) ; *dji vès, ti vès, i vèt* (je veux, tu veux, il veut) en langage d'oyi, et *nos purdans, nos purdins ; dji vins, ti vins, i vint, vinos :* et *dji vus, ti vus, i vut* en patois d'ayi.

Quant aux terminaisons, elles diffèrent aux mêmes personnes et aux mêmes temps, mais elles sont identiques pour tous les verbes de chaque subdivision. Voici le tableau de ces désinences verbales :

	Sous-dialecte d'**oyi**.	Sous-dialecte d'**ayi**.
	(*Verbe* **tchantè**, *chanter*).	
Indic. prés..	**S.** Dji tchante, ti tchantes, i tchante. **P.** Nos tchantons, vos tchantous, i tchantont.	**S.** *Comme ci-contre*. **P.** Nos tchantans, vos tchantos, i tchantont.
Imparfait ...	**S.** Dji tchantès, ti tchantès, i tchantèt. **P.** Nos tchantés, vos tchantés, i tchantét.	**S.** (*Comme ci-contre*). **P.** Nos tchantins, vos tchantis, it tchantint.
Futur simple	**S.** Dji tchantrê, ti tchantrès, i tchantrèt. **P.** Nos tchantrons, vos tchantrous, i tchantront	**S.** Dji tchantrê, ti tchantras, i tchantra. **P.** Nos tchantrans, vos tchantros, i tchantront.
Conditionnel présent.	*Mêmes terminaisons que l'imparfait de l'indicatif.*	
Impératif....	**S.** Tchante. **P.** Tchantons, tchantous.	**S.** Tchante. **P.** Tchantans, tchantos.
Subj. prés...	**S.** Qui dji tchante, q'ti tchantes, qu'i tchante. **P.** Qui nos tchantonches, qui vos tchantouches, Qu'i tchantonchent.	**S.** Qui dji tchante, etc. (*Voir ci-contre*). **P.** Qui nos tchantanches, qui vos tchantoches, qu'i tchantonchent.
Imparfait....	**S.** (*Comme le présent*). **P.** Qui nos tchantéches, qui vos tchantéches, qu'i tchantéchent.	**S.** (*Comme le présent*). **P.** Qui nos tchantinches, qui vos tchantiches, qu'i tchantinchent.

En résumé, les verbes givetois ont pour terminaisons :

1° Aux trois personnes du singulier, présent de l'indicatif : *e, es, e* ou *t* (verbes faibles en *é, è, i*) ou *s, s, t* ou *d* (verbes forts en *e*).

2° Au singulier de l'indicatif et du conditionnel présent.... ..... { *ès, ès, èt* ou *œs, œs, œt*.

3° Au singulier du futur simple..... { *è, ès, èt* / *è, œs, œt* (oyi) / *è, œs, a* (ayi).

4° Au singulier de l'imparfait du subjonctif..... { *e, es, e*.

5° Le participe passé a les mêmes terminaisons dans les deux sous dialectes : *è, i, u, eu, ou, ai* (Vireux excepté pour les verbes en *é*).

Digitized by Google

Les finales diffèrent :

1° Aux deux premières personnes du présent de l'indicatif et du futur simple : *ons, ous* (oyi) ; *ans, os* (ayi) ;

2° Aux trois personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel présent : *és, és, ét* (oyi) ; *ins, is, int* (ayi) ;

3° Aux deux premières personnes du pluriel du subjonctif : *onches, ouches* (oyi) ; *anches, oches* (ayi) ;

4° Enfin au pluriel de l'imparfait du subjonctif : *éches, éches, échent* (oyi) ; *inches, iches, inchent* (ayi).

Le givetois a pour voisins : au nord, le namurois, un des plus importants dialectes belges et, au sud, le fumacien ou patois du canton de Fumay, à l'extrême limite de la Wallonie dans la vallée de la Meuse.

Le namurois et le givetois traduisent par *ia* la syllabe française *eau ;* ex. : *tchapia* (chapeau), *drapia* (drapeau), *martia* (marteau), *tonia* (tonneau), *batia* (bateau). Un certain nombre de mots sont communs à ces deux dialectes ; ex. : *agasse* (pie), *agrape* (agrafe), *inwiye* (anguille), *aronde* (hirondelle), *caute* (carte), *hièbe* (herbe), *mouchon* (oiseau), *tchaurli* (charron), etc. ; d'autres au namurois et au sous-dialecte d'ayi seulement ; ex. : *tchin* (chien), *bin* (bien), *rin* (rien), *surèle* (oseille), *nin* (ne... pas) ; quelques-uns diffèrent peu : on dit *gurzèle, gurzia* (groseille, grésil) à Chooz et *gruzale, gruzia* dans le dialecte de Namur. La syllabe *ou* du givetois fait place à *o* dans le namurois : *coupète* (sommet) se dit *copète ; coufesse* (confesse), *cofesse : djoute* (chou gras), *djote ; routche* (rouge), *rotche ; boutchi* (boucher), *botchi*, etc. Les verbes namurois sont aussi terminés en *é* comme à Vireux ; beaucoup de verbes en *i* sont identiques ; par exemple *arokè* (être arrêté par un obstacle) se dit en givetois *arokè ; stauré* (répandre), *stauré ; plonké* (plonger), *plonké ;* mais *briji* (briser), *payi* (payer), *rwèdi* (raidir), *waiti* (regarder), s'écrivent et se prononcent de la même façon dans les deux dialectes.

Le namurois et le sous-dialecte d'ayi ont des terminaisons communes : *ans, os*, aux deux premières personnes du pluriel du présent de l'indicatif et *is* à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de ce mode ainsi que du conditionnel présent ; *anches* et *oches* aux deux premières personnes du pluriel du subjonctif présent ; on trouve également dans les deux langages : *qui dji fuche* (que je fusse), *qui vos fuchiches* (que vous fussiez).

Digitized by Google

En revanche, le namurois se distingue par des finales caractéristiques. Prenons par exemple dans le verbe *yèsse* (être). Nous trouvons :

Au présent de l'indicatif. — *Dji sos* (je suis) au lieu de *dji sûs*.

A l'imparfait. — *Dj'esteuve, t'esteuves, il esteuve, nos estaines, ils estainent*, pour *dj'astès, t'astès, il astèt, nos astés* ou *astins*, etc. (j'étais, tu étais, etc.).

Plus-que parfait.—*Dj'aveuve sti*, etc. (j'avais été) au lieu de *dj'avès sti*, etc.

Conditionnel présent. — *Dji sreuve, ti sreuves* (je serais), etc., et non *dji srès, ti srès*, comme en givetois.

Impératif. — *Fuchans* (soyons), *fuchis* (soyez), *qu'i fuchenuchent* (qu'ils soient), au lieu de *fuchous* ou *fuchons, fuchos* et *qu'i fuchonchent*.

Subjonctif présent. — *Qui dji seuïe* (ou *seuche*), *qui ti seuïes, qui seuyenuchent* (que je sois, etc.), tandis qu'en givetois on dit : *qui dji soye, qui ti soyes, qu'i soyonchent*, etc.

Subjonctif imparfait. — Troisième personne du pluriel : *qu'i fuchenuchent ;* en givetois : *qu'i fuchèchent* ou *fuchinchent* (qu'ils fussent).

Dans la conjugaison interrogative, le pronom sujet *tu* se soude à la fin du verbe sous la forme *se* : *qui faisse ?* (que fais-tu ?), *yû irèsse* (ou irais-tu *ou* où iras-tu ?), *qui disse ?* (que dis-tu ?), *qu'asse dit ?* (qu'as-tu dit ?), *astèsse voye ?* (étais-tu parti ?). Cette remarque est commune aux dialectes dont il vient d'être question, ainsi qu'au fumacien. Indiquons, pour finir, quelques-unes des divergences qui existent entre le givetois et le patois du canton de Fumay. A Hargnies, par exemple, la nasale *an* se prononce *on* et inversement ; on dit : *ène tchonbe* (une chambre), *ène panpe* (une pompe), etc. Les mots qui, à Givet, se terminent en *ia*, ont pour finale *é* en fumacien ; ex. : *in tonè* (un tonneau), *in martè* (un marteau), *bè* (beau), *nouvè* (nouveau), etc. ;

maison	se dit	*mwèjà,*	en givetois	*maujon ;*
bois	—	*bos,*	—	*bwès ;*
malade	—	*malaûde,*	—	*malàde ;*
poche	—	*tachot,*	—	*potche ;*
jeune fille	—	*bwèchèle,*	—	*djône fiye ;*
tête	—	*tiasse,*	—	*tièsse ;*
bœuf	—	*biœ,*	—	*boû ;*
maître	—	*mwaisse,*	—	*maisse ;*
mieux	—	*miè,*	—	*mia ;*
bien	—	*bin',*	—	*bè* ou *bin ;*
rien	—	*riè,*	—	*rè* ou *rin ;*
ne... pas	—	*gnè,*	—	*nè* ou *nin ;*
papillon	—	*perwè,*	—	*plomion ;*
punaise	—	*leuvrin,*	—	*punaise.* Etc

Digitized by Google

Le verbe *fé* ou *fè* (faire) se conjugue différemment dans les deux langages ; à Givet, on dit : *dji fais, dj'ai fait*, etc. ; à Hargnies, par exemple, on emploie *djè fwais, dj'ai fwait*, etc. Au lieu des formes givetoises *i fièt, i vnèt* (il faisait, il venait), etc., on trouve dans le fumacien *i fja, i vna*, etc. L'adjectif *sa* s'applique parfois aux deux genres : *sa pi* (son pied), *sa dos* (son dos). A Haybes, au lieu de *bin'* (bien), on emploie *bè*, et on dit : *djè vœs bè* (je veux bien).

On voit, par ces quelques exemples, que le langage du canton de Fumay, quoique parlé sur une des frontières extrêmes de la Wallonie, a aussi son originalité et mérite d'être étudié au même titre que ses congénères moins excentriques. Ajoutons, pour finir ce qui concerne le givetois, que les 6,300 mots exclusivement wallons et les 1,200 exemples du *Vocabulaire* suivant achèveront de compléter et de préciser les caractères distinctifs de ce dialecte.

J. Waslet
Professeur au Lycée de Laon (Aisne)
Officier de l'Instruction publique.

(A suivre.)

Digitized by Google

CAMPAGNE DES ÉMIGRÉS DANS L'ARGONNE
en 1792

(SUITE)

Le 5 octobre, à cinq heures du matin, le marquis de Jaucourt quittait Le Chesne. Il y laissait des vivres et quatre pièces de vin. Une vingtaine d'hommes, exténués, ne sachant où aller, abandonnèrent l'armée. Ils furent pris par l'avant-garde de Kellermann, qui était au Chesne le 10 octobre. Parmi eux se trouvaient trois émigrés de distinction : Ch.-Hyacinthe-Laurent Bernage, de Versailles, garde du corps ; Emery-Louis-Charles Godefroy, dit Mingré, lieutenant de vaisseau, et Jean de Béon, gentilhomme limousin (1).

A Tannay, Caraman avait donné l'ordre d'être à cheval à cinq heures du matin. Le temps est pitoyable. Les trompettes sonnent le réveil tardivement et la brigade ne s'ébranle qu'à six heures. A peine a-t-on fait un quart de lieue qu'on entend le canon ! Caraman se porte rapidement en avant : il aperçoit à une demi-lieue, entre la forêt et la route, un corps d'infanterie des Patriotes, soutenu par de la cavalerie et de l'artillerie.

On se prépare en silence, les manteaux sont pliés, on part au trot et on se jette à gauche sur la hauteur qui domine la ferme de Nosciève. En un instant, la brigade se forme en bataille, avec une précision parfaite (2).

L'avant-garde — compagnies rouges et gendarmes — était également partie de Sy à la même heure, allant préparer les logements. Le village émergeait à peine des ténèbres. Elle était suivie de voitures sans nombre qui allaient silencieuses comme à des funérailles. Elle arrivait au bois du Faÿ lorsqu'éclata le premier coup de canon. Ce fut comme un coup de foudre : un frisson passa sur les émigrés. Mais les boulets sifflaient au-dessus de leurs têtes ou entre les escadrons et ne blessaient aucun homme ; trois chevaux furent tués et trois gardes du corps culbutés. Puis ce fut une fusillade ininterrompue qui n'atteignit personne. Le chapeau d'un domestique de M. d'Ambly fut troué.

(1) *Mercure français*, octobre 1792, p. 295.
(2) D'ESPINCHAL, *manuscrit cité*. — Archives municipales de Tannay. Nosciève, commune du Mont-Dieu (Ardennes).

Digitized by Google

Les patriotes attaquaient, embusqués dans la forêt du Mont-Dieu et cachés par une proéminence de terrain qui les séparait de la route. Mais les canonniers étaient exercés depuis peu et étaient incapables de se servir de leur pièce. Louis Combes, leur lieutenant, donna l'ordre au sergent-major de rectifier le tir, et celui-ci visa une calèche armoriée, qui fut coupée en deux : c'était l'équipage du comte d'Artois, qui fort heureusement venait de s'éloigner.

Les régiments avaient rapidement quitté Sy et montaient le coteau à vive allure, rejoignant l'arrière-garde. Les princes arrivaient se mettre à leur tête, armés de leur carabine. Le comte d'Artois arbore son cordon bleu ; Angoulême et Berry ne peuvent contenir leur joie, espérant prendre part à la fête. Monsieur témoigne à tous ses regrets de la retraite précipitée et de l'impossibilité de se mesurer avec les ennemis. Une joie grave étreint les âmes. Le sort en est jeté : on va donc enfin se battre, se venger de Valmy, se venger surtout de tous les affronts, de toutes les humiliations. C'est comme une trouée de lumière dans la tristesse de leur exode.

Caraman combine ses mouvements avec ceux du maréchal de Broglie. Les premières compagnies se mettent en bataille. D'Autichamp profite d'un repli de terrain qui masque ses hommes et va tomber sur le dos des Patriotes avec le régiment de Berwick, les gendarmes et l'escadron de Chamborant et de Lauzun. Mais les vedettes de Myaczinski s'aperçoivent à temps de la manœuvre et, malgré l'impétuosité de la charge, les Patriotes peuvent s'enfuir dans la forêt avec leurs canons.

Ils furent poursuivis par le régiment de Berwick et des détachements de Retz, de Dillon et de Walsch ; quelques patriotes furent tués, on en sabra une cinquantaine, trente furent faits prisonniers, et, parmi eux, le commandant du bataillon de Sedan et un chevalier de Saint-Louis, qui cachait sa croix et qui fut attaché sur une charrette (1).

Ici se place un incident qui fut gros de conséquences pour nos villages. Le jeune chevalier de la Porte, aide de camp du marquis d'Autichamp, ramenait un prisonnier et menaçait de le sabrer. Cet

(1) De Contades l'appelle de Faix (?) ; c'était, dit-il, un gentilhomme du pays, officier fort distingué, qui avait fait la guerre d'Amérique et qui avait armé ses hommes dans la crainte du pillage.

Les Patriotes donnent un autre résultat ; selon eux, Myaczinski aurait tué « quarante à quarante-trois » émigrés et fait sa retraite sans perdre un homme (Arch. des Ardennes, district de Sedan, *Correspondance*, L, 578).

Digitized by Google

homme tombe à genoux et lui demande la vie ; de la Porte le laisse et oublie de le désarmer, mais comme il s'éloigne, allant à d'autres occupations, le patriote se relève et le tue d'un coup de fusil dans le dos. L'adjudant-major Du Fay, qui était près de là, vengea le chevalier en tuant le meurtrier. Le marquis d'Autichamp fut au désespoir de cette scène et ordonna de tirer sans quartier sur tous les gardes nationaux.

Ce fut, en somme, la seule affaire à laquelle aient pris part les Emigrés, la seule occasion qu'ait eue de se mesurer cette armée qui avait coûté des sommes fabuleuses et qui se croyait destinée à d'autres gestes (1).

Si Myackzinski n'avait pas laissé allumer des feux à la lisière des bois et donné l'éveil aux Emigrés ; s'il avait attaqué le château de Sy avant l'arrivée du régiment de Berwick, les Princes, qui ne se sont jamais doutés du danger, eussent été faits prisonniers avec leur garde et emmenés à Sedan. Et s'il avait mis moins de précipitation à attaquer leur avant-garde, il pouvait leur faire beaucoup de mal (2).

Les Emigrés craignaient toujours l'arrivée de l'avant-garde de Dumouriez. Aussi, au lieu de poursuivre leurs ennemis, ils jugèrent prudent de continuer leur route. Ils traversèrent les Grandes-Armoises sans s'arrêter et montèrent en colonne serrée et par pelotons, en observant le plus grand ordre, jusqu'au sommet de la colline de Stonne.

Devant eux, c'était un cirque de forêts, dont l'automne cuivrait les frondaisons. Le voisinage du bois de Raucourt les inquiéta surtout. Ils firent halte et envoyèrent en reconnaissance un sieur Jacotin, de Stonne ; moyennant quelques louis, il leur apprit, après avoir pénétré dans les taillis, qu'une foule de gardes nationaux de Raucourt, de Haraucourt et de La Besace, étaient en embuscade, armés de fusils, mais qu'ils n'avaient pas de canon.

Ces hommes surveillaient la route depuis des semaines. Le 14 septembre, on leur avait dit que l'ennemi était à Mouzon : ils se

(1) L'armée des Princes a coûté, en 1792, la somme de 26,510,796 fr. 77, sur laquelle leur maison figure pour 1,312,741 francs (Arch. Nat., O³ 2603).

(2) D'Espinchal, *loc. cit.*
Revue Rétrospective : *Journal d'un Officier de l'armée des Princes*, IV, 28.
Comte de Menard, *Souvenirs intimes*, Paris, 1884.
Baron de Crossard, *Mémoires*, 13-14.
De Contades, *Mémoires*, 80-81.
Marcillac, *loc. cit.*, 112.
De Neuilly, *loc. cit.*, 51.
Ch. Pilard, *Sedan sous la première Révolution*, 4ᵉ période, p. 24.

Digitized by Google

présentèrent en armes, drapeaux en tête, pour défendre Sedan. Le 15, ils avaient fait prisonnier un soldat autrichien de passage, Jean Hindremers ; le 24, ils s'étaient emparés de trois vivandiers autrichiens et de deux pièces d'eau-de-vie qu'ils conduisaient. Le 4 octobre, ils avaient tué l'émigré Landragin, de Charleville, ancien valet de garde-robe du comte d'Artois et qui était porteur d'un passeport des Princes.

L'armée noble prit le chemin de La Besace et essuya le feu des gardes nationaux ; une lutte violente s'engagea dans le bois de Raucourt, où le maréchal de Broglie lança la brigade irlandaise et les gardes du corps démontés. Ils tombèrent également sur les miliciens près de la ferme de Haptout ; ils sabrèrent une vingtaine d'hommes, ils tuèrent cinq gardes nationaux et le porte-drapeau Claude-Noël Gérard, de Haraucourt. Ils emmenèrent des prisonniers (1).

Cette nouvelle résistance exaspéra d'Autichamp, qui ordonna de mettre le feu au village de La Besace. Le royaliste se vengeait, le soldat n'avait plus de pitié ; les vaincus ont de ces faiblesses.

Les hussards de l'avant-garde, cachés dans la tranchée de Stonne, partirent au triple galop pour exécuter cette triste besogne. Et, en descendant la colline, l'armée voyait les flammes accomplir leur œuvre vengeresse ; beaucoup d'âmes généreuses protestèrent contre cette barbarie, qui confondait aveuglément innocents et coupables.

Le maréchal de Broglie mit l'armée en bataille devant les maisons en feu. Les malheureux habitants s'étaient enfuis dans les bois. Quelques familles avaient voulu rester, tremblantes, espérant sauver quelques débris du désastre. Leur douleur faisait pitié : elles contemplaient ces ruines avec des yeux hagards, des yeux fous. Pas un cri n'osa s'élever, le feu dévorait le village sans qu'on n'entendît d'autre bruit que le craquement sinistre des charpentes ou des toits qui s'effondraient ; leur désespoir redoublait quand la colonne de fumée, chassée par le vent, laissait voir les chambres béantes, où les pauvres vieux meubles flambaient, où tombait le ménager familial avec ses faïences des Islettes ; quand les récoltes consumées par la fournaise, étaient emportées par la rafale. Le dur labeur d'années nombreuses s'en allait en poussière stérile.

Le village entier n'était plus que débris fumants. Lorsqu'une

(1) La Besace, Haraucourt, Haptout et Haymoy, canton de Raucourt (Ardennes).

Digitized by Google

chaumière s'entêtait à résister aux flammes, d'Autichamp, par un raffinement de cruauté, envoyait les gendarmes réveiller le brasier.

Un homme, qui voulut protester, fut tué, laissant une veuve et des orphelins ; quatre autres villageois furent blessés ; d'autres enfin emmenés prisonniers. On enleva les fourrages et les vivres que l'incendie avait oubliés.

Puis ils envoyèrent un détachement dans le village de Flaba, qui subit le même traitement que La Besace (1). Un homme y fut également mis à mort, un autre blessé, deux faits prisonniers. Au retour, ils assouvirent encore leur vengeance sur les fermes de Haymoy ; ils s'emparèrent des bestiaux et brûlèrent les maisons des familles Castry et Petitjean.

L'armée fut unanime à blâmer cette cruauté. « Les cendres parlent, écrivait M. de Contades, et mille familles, réduites par vous à la mendicité, vont publier votre barbarie dans toute la France ; vous ne laisserez sur cette terre, à laquelle nous venions rendre le bonheur et la paix, que des traces de sang et de dévastation. » (2)

De Contades avait raison. Ces actes inhumains achevèrent de les rendre odieux. On les considéra comme des « tigres dévorants, altérés du sang de leurs concitoyens ». Et chaque fois qu'ils vont en trouver l'occasion, les paysans se vengeront cruellement.

Les Emigrés continuent leur marche vers Beaumont. Un enfant du pays, Jean Munot, trop jeune pour être admis aux volontaires, les voyant à la lisière de la forêt, s'empare d'un tambour et bat la générale, mais il est pris par les hussards. Il s'échappa à Stenay (3).

Sans doute les habitants de Beaumont étaient édifiés sur le désastre de La Besace, car ils affectèrent d'arborer la cocarde blanche ; le drapeau blanc flottait au clocher ; ils avaient même préparé des vivres en abondance, viande et pain. Les Emigrés ne furent pas peu surpris d'un semblable accueil et en profitèrent largement. Il y avait de longs jours qu'ils ne connaissaient plus ni soupe fumante, ni logis hospitalier.

On arriva par un temps affreux à la porte de Stenay, où commandait le marquis de Lusignan.

L'arrière-garde, déjà pillée dans les bois du Dieulet, s'établit à

(1) Flaba, canton de Raucourt.
(2) Arch. départ., district de Sedan, *Correspondance*, série L, 578.
Id., *Comité de Surveillance*, Raucourt, série L., 709.
SÉCHERET-CELLIER, *Etudes historiques sur Raucourt et Haraucourt*, Sedan, 1896, p. 169.
(3) *Le Petit Ardennais*, 14 juin 1911.

Digitized by Google

La Neuville-devant-Stenay, en attendant les bagages, perdus en partie. Seuls les généraux y trouvèrent un logement ; trois compagnies ne savaient où faire la soupe. Jamais ils n'avaient senti le danger si menaçant. Une charrette renversée sur le pont leur eût ôté toute possibilité de retraite, et les Patriotes étaient près de là, à Buzancy, sous les ordres de Poissonnier-Desperrières. Aussi de Jaucourt commanda-t-il de partir le lendemain. Cependant il fallut faire des achats de grains et des réquisitions dans les villages, déjà accablés de contributions et ruinés par les passages des armées (1). Et Ligniville, gouverneur de Montmédy, avait donné l'ordre formel de repousser, par toutes les armes, d'égorger même ceux qui venaient enlever les subsistances.

Le pont de Stenay et les rues de la petite ville sont obstrués par les équipages et les voitures du quartier général. On y voit même quantité de bagages pris par les Prussiens qui, jusqu'ici, semblaient protéger l'armée contre les embûches des paysans ; mais maintenant ils les volent et ne leur font plus aucune grâce. Le comte François d'Erlach dut les menacer de faire feu sur eux s'ils approchaient des voitures.

Ils reçoivent l'ordre d'aller jusqu'à Lion-devant-Dun (2). On ne peut entrer dans Stenay, il faut tourner la ville. On cherche les chemins les plus courts et on tombe dans des marais épouvantables, dont la traversée achève de harasser les chevaux ; les pauvres bêtes étaient sellées depuis trente-six heures et marchaient depuis cinq heures du matin. Les hommes aussi étaient épuisés de fatigue. Ils allaient silencieux, tête baissée, le visage ravagé par le chagrin. Ils tombaient en grand nombre sur la route et se laissaient prendre comme des moutons.

Enfin, on arrive le soir à Lion. Le village entre dans l'obscurité et la montagne de Saint-Germain semble l'opprimer de sa masse.

On n'a préparé aucun logement. La brigade Commissaire-général occupe d'abord le village ; on attend pendant deux heures, et ce n'est qu'à neuf heures qu'on pénètre dans les rues. Le désordre y crée une bagarre générale et c'est avec une peine infinie qu'on trouve un logement dans l'obscurité. On couche où on peut, surtout dans les granges et les greniers.

(1) De Contades, *loc. cit.* — Arch. nat., 0^3 2598.
A la fin de septembre, il n'y avait plus ni chevaux pour la culture, ni grain pour ensemencer, ni pain pour se nourrir (*Courrier des 83 départements*, XII, 259).
(2) Lion, canton de Dun (Meuse).

Digitized by Google

Les équipages arrivent fort tard, et les officiers ne peuvent reconnaître leurs bagages ; beaucoup de voitures sont pillées ; d'autres sont restées en chemin, dans les ornières profondes ou abandonnées après la mort des chevaux ; elles sont devenues la proie des hussards prussiens, autrichiens ou hessois, plus à craindre encore que les Patriotes.

Le 6 et le 7 octobre, la petite armée, réduite par les désertions, décimée par les maladies, séjourne à Lion, sur la rive droite de la Meuse. Elle a grand besoin de repos. Les gendarmes, qui étaient à Dun depuis le 17 septembre, rejoignent la colonne.

Le ciel en deuil continue à les inonder. Le vent souffle avec rage ; ils sont gelés sous la tente. Ils pataugent dans une boue liquide ; les uniformes sont loqueteux. Ils vont sur la route de Dun et aperçoivent l'armée prussienne qui, partie de Buzancy, a dressé ses tentes sur les hauteurs de Doulcon, à gauche de la Meuse (1) ; les soldats de Frédéric-Guillaume sont aussi dans un délabrement effroyable ; les malades ne se comptent plus ; ils ont semé sur les chemins les mourants, les éclopés qui ne peuvent suivre la colonne.

Le roi de Prusse est à Dun le 6 avec son état-major et va prendre le chemin de Verdun. Les Emigrés vont voir le prince royal et lui reprochent de ne pas avoir livré bataille après Valmy. Il leur répond amèrement : « Avez-vous tenu ce que vous aviez promis et notre armée devait-elle se sacrifier pour vous ? » Les Prussiens manifestent hautement leur aversion pour les Princes et les Emigrés ; quelques jours plus tard, devant Galbaud, le duc de Brunswick chassait le maréchal de camp Klinglin, qui portait la cocarde blanche : « Voilà comme je traite les Emigrés, lui dit-il ; je n'ai jamais aimé les traîtres ; faites d'eux ce que vous voudrez ; peu m'importe ! »

Leurs soldats se vengent de leur défaite et pillent la demeure des paysans. Ils volent le linge, les meubles, les portes même. Ils démolissent les maisons pour en brûler les solives ; chaque bivouac a des poutres au milieu de son feu, dont la flamme, claire et vive, monte vers le ciel comme celle d'un holocauste (P. Dardene) ; ils ne laissent au villageois que ce qu'il a sur le dos.

A Dun, on n'entend plus parler français, et c'est partout les sons gutturaux de l'idiome allemand.

Les officiers exigent, pistolet sous la gorge, qu'on leur donne du

(1) Doulcon, canton de Dun (Meuse).

Digitized by Google

pain, de la viande ; ils ne veulent ni eau, ni légumes ; ils lampent d'un trait de grands verres d'eau-de-vie, et ils profitent des rapines de leurs hommes. Ceux-ci s'emparent même du mobilier des ouvriers. On conseillait à un pauvre diable, dépouillé de tout, de porter ses doléances au prince qui commande le régiment ; il met ses bons souliers et sa blouse ; il rencontre deux Prussiens qui l'arrêtent et changent leurs savates contre ses chaussures neuves. Le maire l'engage à aller quand même se plaindre au prince ; il répond tristement : « Il me prendrait peut-être ma glaude (blouse). » (1)

En dépit des fatalités, les Emigrés gardent encore quelque espoir et se laissent prendre aux faux bruits. On leur raconte à Lion que 80,000 Patriotes ont capitulé et cette nouvelle les comble momentanément de joie.

Cependant il faut songer au départ. Ils ne peuvent trouver quelques chariots pour leurs bagages, et force leur est d'abandonner leurs portemanteaux. Les équipages ne peuvent les suivre dans les boues de la Woëvre et doivent retourner par Stenay.

Le 8 octobre, on quitte Lion-devant-Dun et on se dirige vers Marville, à travers la forêt de Woëvre (2). La pluie a continué ses ravages la nuit, inondant la plaine, ravinant les chemins qu'il n'est plus possible de suivre ; elle cesse le matin et les deux brigades partent au petit jour.

Partout on redoute le guet-apens ; le péril monte chaque jour autour d'eux. On les prévient que la garnison de Montmédy fait de fréquentes sorties et va peut-être les attaquer ; elle est surtout composée de volontaires très exaltés. On craint de voir un fusil sous chaque buisson d'épine, dans le creux du ravin, derrière la haie de troène.

En avant marchent cinquante guides, qui leur font prendre des sentiers perdus dans la forêt. La plupart du temps, il faut défiler un à un. On est inondé par l'eau glaciale qui tombe des frondaisons, secouées par la rafale. Hommes et chevaux glissent dans les fossés, dans les cloaques où stagne la pluie ; ils glissent sur les feuilles mortes, que l'automne arrache aux arbres. Si une centaine de chasseurs ennemis les avait attendus, au sortir du bois, près de l'abbaye de Juvigny, ils auraient tous été exterminés, sans pouvoir se défendre (3).

(1) Grandin, *Les Prussiens en France en 1792*, Paris, 1892, p. 273.
(2) Marville, canton de Montmédy (Meuse).
(3) Juvigny, canton de Montmédy (Meuse).

Digitized by Google

Après trois heures d'une marche harassante, on sort enfin de la forêt. On se dirige sur Juvigny, et il faut encore reprendre, dans une effroyable cohue d'hommes et de chevaux, les chemins troués d'ornières profondes.

Du ciel, chargé de brumes, tombent toutes les mélancolies de l'automne. On va lentement, comme à des funérailles, à cause des malades entassés sur les voitures, et il faut s'arrêter des heures entières dans les fondrières. Ce n'est plus une retraite, c'est la déroute dans toute son horreur, comme au soir d'une désastreuse bataille, et le spectacle en est lugubre.

Les fossés regorgent de chevaux morts, à demi mangés, gisant près des affûts de canons brisés, abandonnés. Sur les bords de la route, dans la boue qui leur sert de linceul, derrière les buissons qui les cachent à peine, semblent dormir des soldats morts, que les maraudeurs viennent dépouiller de leurs vêtements. Dans ce foyer de pestilence, sont couchés pêle-mêle les moribonds, tous ceux que terrassent la faim, la lassitude et la dysenterie. Emigrés et Autrichiens confondent leurs douloureux gémissements et leur dernier soupir, et attendent la mort libératrice. A chaque instant tombent, dans cette horrible géhenne, ceux que brûle la fièvre, incapables de suivre leurs frères d'armes : ce sont les blessés des hôpitaux de Verdun qui fuient la guillotine. Et les très vieux, accablés d'années, succombant à la faim, au désespoir, viennent s'affaler dans le sillon, et — songeant aux caresses dont les entouraient les absentes, pensant à la chapelle castrale où les aïeux dorment leur bon sommeil — ils achèvent de mourir.

L'instinct de la conservation étouffe toute pitié. On ne pense qu'à soi. Ils deviennent d'une inhumanité révoltante. Quand ils jugent que l'un d'eux ne peut en revenir, ils le jettent par dessus bord, dans le champ voisin, traitant un soldat malade comme un cheval trop blessé pour rendre service (Erasme de Contades). Il y eut, dans les charrettes, des morts silencieuses.

Les plus robustes se roidissent contre l'adversité. L'automne humide endolorit leurs membres et la marche devient un supplice. Ils auraient donné leur vie pour un fétu ; ils aimaient autant retourner en France et braver la guillotine que mourir de faim dans ces champs désolés. C'étaient des spectres plutôt que des hommes ; ils allaient, loques fouettées du vent, pâles, décharnés, le regard vidé d'espérance, les habits souillés de fange, les genoux trouant les pantalons rapiécés.

Digitized by Google

Derrière eux, sur des véhicules bizarres, hétéroclites, des toiles loqueteuses abritent les malades, dont la plainte va à l'âme. Et au loin, de tous côtés, appelant à la curée les paysans révoltés, les cloches sonnent sans discontinuer leur glas lugubre et entêté.

On marche depuis la pointe du jour jusque fort avant dans la nuit, et on fait à peine deux ou trois lieues.

Il faut toujours veiller aux attaques possibles de la garnison de Montmédy, qui est à peu de distance. Le pays mamelonné, accidenté, couvert de forêts, se prête parfaitement aux surprises.

On arrive enfin à Marville ; les Princes y établissent leur quartier général. L'avant-garde va une lieue plus loin, à Flabeuville, dans l'étroite vallée de la Chiers. Le chemin qui y mène dévale avec une rapidité vertigineuse ; mais enfin on est en sécurité, déjà loin des Patriotes (1).

La pluie torrentielle inonde l'étroite vallée de la Chiers. Le village de Flabeuville est sans ressources et les équipages n'arrivent pas. Les chevaux sont toujours au bivouac. On manque de tout, même en donnant des bons de réquisition. C'est une misère sans nom. Il faut coucher sur la paille, heureux encore quand on a la bonne fortune d'en trouver. Les uns sont entassés dans les granges et les écuries ; les autres dorment en plein air, parfois sous la rafale ou la bise et parfois sous les étoiles ; nombreux sont les malheureux qui ne se réveillent pas ; et, le matin, pour sortir de là, on enjambe les cadavres, pauvres êtres entrés dans la gloire du passé, qui, la veille encore, escomptaient l'avenir.

On n'a plus qu'une pensée et qu'une occupation : ne pas mourir de faim. Il en est qui en sont réduits à manger les grains de blé qu'ils trouvent sur le chemin, d'autres même cherchent des racines à la lisière du bois.

Le 9 octobre, on se dirige sur Longuyon. L'avant-garde suit la vallée de la Chiers et de la Crusnes ; tantôt on passe dans des sentiers abominables ; tantôt on défile sur le coteau, dans des chemins creux, sur les pentes boueuses. On traverse Longuyon et on atteint à grand'peine Fermont (2). On n'a pas de vivres, on achète tout à grands frais. Les hommes sont quinze ou vingt dans les maisons.

Le corps de bataille reste à Longuyon, où les Princes ont leur

(1) Flabeuville, canton de Longuyon (Meurthe-et-Moselle).
(2) Fermont, canton de Longuyon (M.-et-M.).

Digitized by Google

quartier général. Ils n'osent même plus sortir le jour et leur maison reste close hermétiquement. Ils veulent éviter les plaintes qui leur déchirent le cœur et se dérober aux mains suppliantes, aux gémissements de ceux qui ont faim. Déjà ils sont injuriés, méconnus, vilipendés.

La petite ville est encombrée de bagages. Ceux qui errent dans les rues, transis sous l'averse, ont le front incliné, l'âme qui penche, se traînent péniblement ; et pourtant il en est encore qui, subissant l'atavisme, restent des mendiants arrogants, sous leurs guenilles !

Dans une halle spacieuse, six cents malheureux sont entassés ; les morts et les moribonds se coudoient ; leurs plaintes se mêlent aux cris de douleur, aux appels qui restent inentendus ! C'est une scène de désolation tellement lugubre que rien ne peut la rendre.

L'arrière-garde, laissée le 5 octobre à La Neuville, près de Stenay, sous les ordres du marquis de Jaucourt, ne suivit pas les Princes à Dun ; elle alla rejoindre à Petit-Failly, près de Longuyon. Elle traversa Stenay le 6 et fut dissoute le même jour. De Jaucourt fit place à de Palis. Elle coucha le soir à Quincy, où elle passa deux jours (1). Le commandant fit exécuter des reconnaissances ; les Patriotes de Montmédy vinrent l'attaquer et s'emparèrent des caissons et des voitures. Dumouriez avait prévenu Ligniville de leur passage.

L'armée s'émiettait ; ce n'étaient plus que des lambeaux de régiments. Aussi les Princes font-ils dire par le maréchal de Broglie qu'on accorde des congés et des passeports à tous ceux qui en demanderont. C'est le commencement de la dispersion. Cet avis provoque une tristesse profonde chez ceux qui sont ruinés : ils allaient être sans aucune ressource pour l'hiver. Et, cependant, ils ont encore, l'un pour l'autre, la pitié des faibles et la solidarité des vaincus ; ils se partagent leur maigre bourse. Ils ont déjà créé une caisse pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin. M. de Chazerat y a versé 19,000 francs et M. de Pontgibaud 14,000 ; ils ont ainsi réuni 50,000 francs. Mais il fallut en prêter les trois quarts aux Princes, et ce modeste reliquat s'est rapidement épuisé : on ne peut plus s'entr'aider. La misère grandit chaque jour. Les paysans refusent de les recevoir et les traitent comme des chiens

(1) Petit-Failly, canton de Longuyon (M.-et-M.).
Quincy, canton de Montmédy (Meuse).

Digitized by Google

errants ; ils vendent, pour vivre, leurs chevaux à des prix ridicules, et, quand la faim est trop impérieuse, ils tendent la main !

Le maréchal de Broglie délivre chaque jour des passeports. Beaucoup d'émigrés prennent le chemin des Pays-Bas, de la Suisse ; d'autres vont à Coblentz, espérant y retrouver leurs anciens hôtes.

Le 11 octobre, l'avant-garde part de Fermont, flagellée par la pluie. Elle passe par Lexy et va quitter la France. Les régiments cantonnés à Longuyon suivent la même route. L'arrière-garde va de Petit-Failly à Cutry et, le lendemain, elle gagne Arlon (1).

Les paysans exaspérés menacent l'arrière-garde et sont cruels pour ceux qui s'éloignent de la colonne. Deux officiers bretons, traqués dans les bois, aux environs de Sedan, sont dépouillés de leurs vêtements et fusillés dans un fossé.

Au bord des routes, hommes et chevaux s'affalent sur le sol et entravent la marche ; il faut pratiquer des passages dans les champs. On ne prête plus aucune attention à ceux qui tombent ; on n'a pas le temps de les plaindre, et, quand vient la nuit, les roues des équipages broient les jambes des pauvres morts avec un craquement sinistre.

Les officiers hâtent leurs hommes, et le torrent des fugitifs roule tumultueux vers la frontière, comme poussé par le vent de la désespérance. Ils sont en guenilles, demi-nus, les pieds saignants. Ils n'ont pas quitté leurs habits ni leurs bottes depuis Saint-Hilaire. Des cavaliers nombreux portent leurs femmes en croupe ; les malheureux se lamentent, cherchant en vain un abri, un peu de paille et de quoi ne pas mourir de faim. Lorsqu'on aperçoit un clocher, on reprend courage, on caresse l'espoir de trouver un asile et des sentiments humains ; mais chaque jour apporte de nouvelles mélancolies, et maintenant les maisons sont closes, les volets fermés, les granges barricadées, avec, au-dessus de leurs portes, des chouettes lugubres clouées au mur. Pas une main tendue, mais des visages durs et haineux. On les chasse avec brutalité. Leurs souffrances, hélas ! ne trouvent aucune consolation, leur douleur aucune pitié, et l'appel des désespérés demeure sans écho !

Ce fut le 11 octobre que les Emigrés passèrent la frontière, où ils abandonnèrent leurs prisonniers. Ils étaient entrés en France le

(1) Lexy et Cutry, canton de Longwy (M.-et-M.).

Digitized by Google

29 août, brillants et présomptueux, pleins d'espérances et d'illusions. Ils en sortaient vaincus, loqueteux, désespérés.

Et maintenant, quand allaient-ils revoir le bien-aimé ciel de France ? Ils étaient bannis, condamnés à mort, et leurs biens confisqués. Déjà on détruisait leur mobilier, on prenait leurs récoltes, on brûlait les richesses artistiques et littéraires des châteaux.

En s'éloignant de la France, il semblait que de leur être quelque chose se détachât, mort à jamais, qui ne renaîtrait plus ; ils étaient, à cette heure, plus que jamais hantés de la nostalgie du foyer perdu ; leur cœur s'angoissait en revoyant les landes, les bruyères, le manoir aux fossés fleuris de joncs ; ils se rappelaient, dans les lointains de leur mémoire, le vers virgilien :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
Nos patriam fugimus (1).

Ils songeaient tristement à leurs frères d'armes qui manquaient à l'appel, à la famille dispersée, et, à chaque instant, ces souvenirs leur revenaient douloureusement à la pensée, comme l'obsédant refrain d'un vieil air !

L'avant-garde arrive au village luxembourgeois de Rodange. On n'a rien préparé pour les recevoir. Ils traitent à l'amiable avec les braves gens du village, et on leur donne, en payant, le vivre et le couvert.

Déjà l'état-major a disparu. La nuée des aides de camp, la foule des officiers d'antichambre, tous les fats, toutes les pompeuses nullités dont les Princes ont eu la faiblesse de s'entourer, sont partis. Ils ont abandonné leurs chefs, souvent d'une façon indécente, sans respect pour la royauté.

Les officiers généraux se sont éloignés en grand nombre. Caraman est parti la veille, et de Beaune l'a suivi ; ces défections ne font qu'aggraver le découragement des malheureux qui sont contraints de rester.

La pluie reprend de plus belle le 12 octobre ; on rejoint la chaussée qui mène à Arlon. C'est là que vont s'entasser leurs lamentables cohortes, et dans les villages voisins ; les derniers arrivés s'arrêtent à Weiler. A Frésange, une brigade est indignement exploitée.

L'infanterie laissée à Thionville passe par les mêmes alarmes

(1) Virgile : *Egloga*, I.

Digitized by Google

pour regagner Arlon. En apprenant les désastreuses nouvelles de Valmy, ils quittent leurs campements. Le maréchal de Broglie était déjà parti d'Uckange, près de Thionville, le 20 septembre. Ils arrivent à Etain le 23, où ils attendent des nouvelles, avant de se porter sur Verdun. Du 4 au 6 octobre, ils errent à l'aventure sur les chemins de Dieppe, Ornes, Mogeville et Morgemoulin (1).

Le 11, Gœthe rencontrait encore à Etain une foule de fugitifs, piétons, militaires, bourgeois, femmes, enfants, sur des véhicules de toutes provenances et même dans d'élégantes voitures argentées, dorées, comme un torrent qui roulait vers Arlon et débordait sur les prairies. Nombreux furent les retardataires qui, fuyant la colère des Patriotes, s'égarèrent sur les chemins qui mènent à la frontière. Il faut lire les lamentations de Chateaubriand et de Las Cases, sur l'horreur du temps, sur les maladies qui décimaient les régiments. Ils étaient tellement découragés que, lorsqu'ils enfonçaient dans la terre amollie, ils voulaient y rester et y mourir : il fallait que leurs compagnons vinssent les en arracher. Derrière eux, fuyaient des familles entières, ruinées, en haillons, se jetant même aux pieds des émigrés pour avoir du pain. Des chariots, où s'entassaient des malades, femmes et vieillards, furent abandonnés aux outrages de la cavalerie prussienne, qui volait et pillait de tous côtés (2).

Enfin, après des alternatives diverses, l'infanterie venue de Thionville arrive à Cons-la-Grandville le 13 octobre ; le 14 elle sort de France pour rejoindre Arlon (3).

Derrière eux se pressent les Hessois, les Autrichiens d'Hohenlohe et enfin les Prussiens ; ils vont d'Etain à Nouillonpont et à Longuyon (14 octobre). La discorde grandit dans leurs rangs. Ils trouvent les villages ravagés, les routes obstruées par les véhicules et les ambulances ; on jette les malades dans la boue. Ils eurent une panique à Longuyon, où on pilla les maisons, où on incendia tes usines (4).

Les débris des régiments nobles étaient entrés le 12 octobre à Arlon, dans un désordre et une confusion dont on ne peut se faire une idée. Les chemins étaient encombrés de caissons renversés, d'affûts brisés, de canons embourbés ; on abandonnait des chariots,

(1) Ornes, canton de Charny. — Dieppe, Mogeville et Morgemoulin, canton d'Etain (Meuse).
(2) F. de Cezac (*Souvenirs* de), *Dix ans d'émigration*, Paris, 1909, in-12.
(3) Cons-la-Grandville, canton de Longuyon (Meurthe-et-Moselle).
(4) Nouillonpont, canton de Spincourt (Meuse).

Digitized by Google

de toutes formes, culbutés dans les ravins, les roues démontées. La voiture où l'on fabriquait les assignats était au milieu de charrettes chargées de malles, de meubles entassés, souvenirs de l'ancienne opulence ; des caisses sans nombre gisaient, éparpillées dans la boue. Les chevaux étaient harassés, fourbus ; les uns restaient encore debout, squelettiques, mourant de faim ; les autres étaient terrassés, agenouillés, le nez au sol, morts, leur cadavre roidi entre les brancards. Et, au milieu de ce chaos funèbre, étaient couchés les moribonds pitoyables, avec des yeux perdus de bêtes lasses, et les pauvres morts enfouis dans la fange, leurs bottes trouant le sol !

C'était le convoi de la monarchie agonisante.

Il n'y a à Arlon personne pour les recevoir ; les magistrats n'ont pas reçu d'ordre et se refusent à les loger. Il n'y a pas de pain. Les Princes et leur suite se retirent dans une auberge, déjà encombrée d'officiers et de familles nombreuses. Il n'y a qu'une table d'hôte.

La petite ville regorge d'émigrants français. On y rencontre même des Cisterciens de l'abbaye d'Orval, dont le couvent avait été envahi par les patrouilles de La Barollière, de Leveneur et de Ligniville, de Montmédy. Les soldats de Myaczinski pillaient leurs fermes : à Blanchampagne, ils avaient enlevé linge, chevaux, vaches, brebis, volailles ; ils avaient détruit le mobilier et insulté les habitants. Les moines étaient à Arlon à l'arrivée des Princes. Leur cellerier paya 20 florins 15 sols au charretier qui conduisait les caissons de Monsieur. C'était bien là la sympathie du malheur (1).

Cependant, le 13 octobre, le commissaire impérial arrive et fait des excuses aux Princes ; il travaille avec eux pour procurer des rations aux effectifs restants et leur assurer des subsistances jusqu'à Liège.

Alors les corps se désorganisent ; les Princes en sont réduits à la dure nécessité de congédier les officiers de leur maison et leurs pages ; ils leur laissent leur monture et une maigre gratification. Combien d'officiers, qui avaient déployé un luxe princier, étaient aujourd'hui sans argent, forcés de vendre leurs chevaux à vil prix ?

Ils invitent les émigrés à se retirer et, après une semaine, ils les licencient.

(1) Orval, prov. de Luxembourg belge, au voisinage de la frontière ardennaise.
Blanchampagne (Sailly), canton de Carignan (Ardennes).
Cf. Tillière, *Histoire de l'Abbaye d'Orval*, Namur, 1897.
De Feller, *Journal historique et littéraire*, 15 octobre 1792.

Digitized by Google

Ce sont des scènes déchirantes. Le courage les abandonne. Il va falloir désormais affronter la misère ou la mort, et, à cette pensée, ils ont dans les yeux l'angoisse de ceux qui attendent la catastrophe.

Il en est qui sont sans argent et ne savent que devenir l'hiver : ils prennent le parti de se suicider.

Le plus grand nombre n'avait de ressources que dans le revenu de leurs terres : la Révolution avait tout pris. Ils savent qu'en rentrant en France, ils trouveront fermée l'ancestrale demeure, ou démoli le vieux château, et les pierres dispersées. Les jeunes, ardents à vivre, se demandent où ils iront planter la tente familiale et redresser leur vie brisée.

D'autres gardent l'immobilité de leurs croyances et espèrent encore, sur les ruines de la monarchie, bâtir un nouvel ordre de choses. Ils croient toujours à la revanche ; un commandement, venu de haut, les eût encore rassemblés en un solide faisceau. Ne disait-on pas qu'une armée russe arriverait au printemps et qu'un corps d'émigrés, à la solde des puissances, ferait la guerre aux Patriotes ?

Le plus grand nombre prend la détermination de rentrer dans l'armée de Condé ou de Bourbon. Quelques-uns mettent en pièces leur uniforme et revêtent la blouse du paysan pour gagner la Bretagne ou la Vendée. Enfin, les désespérés renient leur foi monarchique, et, sous un faux nom, s'engagent dans les armées de la République. Presque tous accablent de reproches les Princes — tristes bergers qui n'avaient su conduire leur troupeau !

Cette armée superbe, avec ses riches uniformes et ses noms sonores, qui retentissaient comme le choc des armures ; cette armée qui devait prendre les villes en passant, entrer triomphalement à Paris et pourfendre la Révolution ; cette armée s'effondrait en quelques jours, comme anéantie par un monstrueux cataclysme ! (1)

Et, pendant ce temps-là, ironie du destin, les femmes des Emigrés, à Coblentz, à Trèves, à Luxembourg, à Bruxelles, croyaient à la victoire et étaient tout à la joie !

Tout le monde plaignait les Emigrés, surtout ceux qui avaient une nombreuse famille et qui erraient depuis de longs mois sans trouver un asile. Maintenant ils étaient abandonnés de tous, sans

(1) Cf. Massenbach, *Mémoires*, I, 17.
Major Hausenblas, *Mitteilungen des K. K. Kriegs Archiv.*, VII, 112.

Digitized by Google

pain, sans souliers, meurtris, ne sachant où reposer leur tête. Du moins ils espéraient, à l'heure déchirante de la séparation, que les Princes, grandis par la défaite, dans la majesté de leur désespoir, allaient leur faire des adieux pleins d'effusion et de grandeur sereine. Mais ceux qu'attardaient les plaies saignantes du corps et de l'âme les virent entrer chez Mme de Balbi et Mme de Polastron, ces divinités ! Alors les proscrits furent pris d'une immense tristesse, et, couverts de guenilles — mais avec la croix de Saint-Louis — ils reprirent leur marche douloureuse dans les boues de l'Ardenne, la gorge serrée, en songeant aux secrets de l'avenir !

SOURCES

D'Espinchal, man. cité.

Goethe, *Campagne de France*, trad. Porchat, in-12, Paris, 1891.

D'Argens (Ollivier), *Mémoires*, Paris, 1824.

Médard-Bonnart (*Histoire* de), Epernay, 1828, 2 v., I, 45 et suiv.

A.-H. Dampmartin, *Coup d'œil sur les campagnes des Emigrés*, Paris, 1828.

Baron de Crossard, *Mémoires militaires et historiques*, Paris, 1829, t. I.

Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, 1831, t. II, *passim*.

De Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, 1842, t. II.

Comte de Mesnard, *Souvenirs intimes*, Paris, 1844, 3 v.

Comte de Neuilly, *Souvenirs et Correspondance*, Paris, 1865.

Comte de Contades (*Souvenirs* du), Paris, 1888.

H. Forneron, *Histoire générale des Emigrés pendant la Révolution française*, Paris, 1884, 3 v.

Chuquet, *Retraite de Brunswick*, Paris, 1887.

Alb. Sorel, *L'Europe et la Révolution*, Paris, 1887, 3 v.

De Norvins, *Mémorial*, pub. par de Lanzac de Laborie, Paris, 1896.

Comte de Moriolles, *Mémoires*, Paris, 1902.

F. de Cézac (*Souvenirs* de), *Dix ans d'Emigration*, Paris, 1909.

A. Lapierre.

(Les Pièces justificatives au prochain numéro).

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. — Ardennais lauréats de l'Académie nationale de Reims.

Nos compatriotes n'ont pas remporté grand succès cette année aux différents concours de l'Académie nationale de Reims.

Nous n'avons à signaler que le nom de M. l'abbé LALLEMENT, membre correspondant, curé de Bucy, pour une étude sur les *Patois de l'Argonne* (médaille d'or de cent francs ; prix Hugues Krafft), et celui de Mlle P. BAULMONT, à Charleville (médaille d'argent de 1re classe), dans la section de Photographie.

II. — Ardennais lauréats de la Société française d'Archéologie.

A l'occasion du Congrès tenu à Reims par la Société française d'Archéologie, sous la présidence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, des médailles ont été distribuées, comme chaque année. Parmi les lauréats proclamés le 27 juin, nous découvrons avec plaisir les noms de nos collaborateurs MM. Henri JADART, bibliothécaire de la ville de Reims (grande médaille de vermeil), et Jules CARLIER, cultivateur à Bray (médaille de bronze).

Notre collaborateur, M. Jadart, a largement contribué, avec M. Demaison qui obtient aussi une grande médaille de vermeil, à la réussite du Congrès, et tous deux méritaient depuis longtemps la haute récompense qu'ils viennent d'obtenir. Nous nous félicitons aussi du succès de M. J. Carlier, notre collaborateur, à qui sont dues d'intéressantes recherches archéologiques et historiques. P. C.

III. — Découverte d'une tombe franque à Villers-Cernay.

Le Courrier des Ardennes des 6-7 août 1911 a publié une note intéressante (que nous résumons ici) sur la découverte d'une tombe franque faite à Villers-Cernay le 29 juillet, par M. Gibaru-Leblanc, industriel, propriétaire d'un champ au lieu-dit « Mohimont », le long d'une ancienne voie romaine de Douzy à la Semoy, sur la pente d'une hauteur qui fait face au village. M. l'abbé Toussaint, dans son *Histoire de Villers-Cernay,* avait signalé cet

Digitized by Google

endroit comme un ancien cimetière gallo-romain ou franco-mérovingien. La découverte récente lui donne pleinement raison et lève les doutes émis par lui sur la date du cimetière. Le guerrier trouvé était certainement un Franc, comme le montrent la fibule et les armes de fer, très oxydées (un poignard, deux couteaux, une scramasaxe ou sabre court, une garniture de bouclier incrustée de boutons de cuivre), ainsi que le pot de terre noire brisé pendant le travail. Les ossements reposaient sur la roche vive, recouverte à cet endroit d'une faible épaisseur de terre. P. C.

IV. — Les Eglises d'Attigny et de Hagnicourt classées comme monuments historiques.

L'Eglise d'Attigny a été classée comme monument historique par arrêté ministériel du 19 novembre 1910.

Celle de Hagnicourt l'a été par arrêté ministériel du 11 mars 1911.

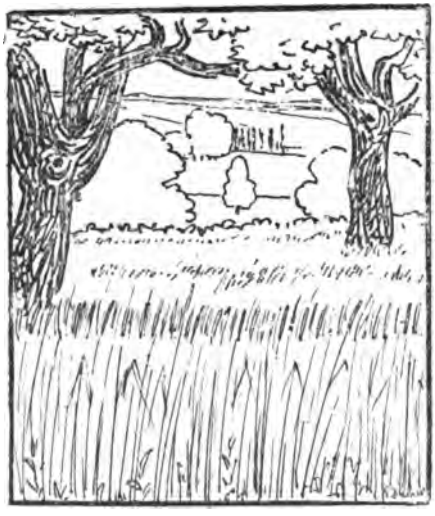

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES DE FOND.

PAGES

Campagne des Emigrés dans l'Argonne en 1792 (à suivre) (A. Lapierre)..... 54, 69, 111, 142, 182

Généraux Argonnais (Deux) : I. Le Général de Bonnay de Breuille ; II. Jacques de Bonnay de Troisfontaines (l'Abbé Gillant)..... 1

Lochères-lez-Aubréville (Un coin d'Argonne) (Jean de la Pierre-Croisée)..... 125

Montmarin (Notes et documents inédits sur le village de) (Al. Baudon)..... 101, 153

Patois de Gespunsart (Notes sur le) (Ch. Bruneau)... 37

Poèmes armoriés (Jean-Marie Carré)..... 135

Vocabulaire Wallon-Français (Dialecte Givetois) (J. Waslet)..... 167

II. CHRONIQUES.

Ardennais lauréats de l'Académie de Reims..... 199

Ardennais lauréats de la Société française d'Archéologie (P. C.)..... 199

Congrès (Le) de la Société française d'Archéologie à Reims, en juin 1911 (Paul Collinet)..... 66

Découverte à Seraincourt d'objets préhistoriques et gallo-romains..... 131

Découverte archéologique à Voncq..... 131

Découverte d'une tombe franque à Villers-Cernay. 199

Eglise (L') de Mézières classée comme monument historique..... 67

Eglises (Les) d'Attigny et de Hagnicourt classées monuments historiques..... 200

Guides (Une série de) de Sedan et du Champ de bataille (Paul Collinet)..... 159

Histoire de Landres (Prochaine publication d'une). 67

Médaillon (Le) de Mme Agar à l'Odéon (E. Henry)..... 129

Œuvre (Une) inédite de Méhul..... 161

Digitized by Google

Provenance (La) de la croix et du coq de clocher acquis par le Musée de la Champagne..... 31
Publication (Une) originale : Avec les Gueux..... 93
Souvenirs (Deux) de Méhul..... 130
Vente (La) de la Bibliothèque de M. Brincourt (Ch. Houin)..... 26

III. VARIÉTÉS.

Cahier des plaintes, doléances et remontrances de Brévilly (Ernest Henry)..... 161
Cahier des doléances de Remilly (Ernest Henry)..... 163
Charte (La) de franchises d'Inaumont (1259) et son modèle, la charte de franchises de Château-Porcien (1172) (Paul Collinet)..... 97
Notes sur le Folk-Lore de Cons-la-Grandville (Ch. Bruneau)..... 32
Pouillé (Quelques mots sur le) du diocèse de Verdun (E. Henry)..... 35
Tableau (Un) du château des ducs de Bouillon à Navarre (M. C.-G.)..... 94
Tombeaux (Les) de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne et d'Eléonore de Bergh, à Cluny (M. C.-G.)..... 95

IV. NÉCROLOGIE.

M. Nicolas Goffart (E. Henry)..... 24
M. Paul Marchal (Paul Collinet)..... 65

V. POÉSIES.

Genêts (Les) (H. Sarthoy)..... 92
Rièzes de Rocroi (J.-M. Carré)..... 90

VI. BIBLIOGRAPHIE.

Comptes-rendus..... 68, 98, 132, 164

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ARDENNAISES

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

1911-1912

SEDAN
IMPRIMERIE ÉMILE LAROCHE
22, RUE GAMBETTA, 22

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

A propos du troisième Centenaire de Turenne

LA PSYCHOLOGIE DE TURENNE

D'après une publication récente (1).

C'est une bonne fortune pour les amateurs d'histoire générale, et surtout pour les amis des gloires locales, que de pouvoir célébrer le troisième centenaire de la naissance de Turenne (11 septembre 1611), en feuilletant le nouvel ouvrage paru sur le héros sedanais.

Le titre du volume de M. Revol prévient déjà en faveur de l'auteur : « *Turenne ; essai de psychologie militaire.* » Très vite, en ouvrant l'ouvrage, nous nous apercevons que le mot « psychologie » est ici pleinement à sa place.

Dans un chapitre préliminaire, M. Revol indique le plan très net, très accentué de son travail : d'abord, un rapide rappel de la bibliographie de Turenne, si vaste qu'il faut, pour plus de clarté, procéder à une sorte de classification : d'un côté, les ouvrages anciens du XVIIe et du XVIIIe siècle (mémoires, lettres, documents d'archives, etc.) ; de l'autre, les ouvrages du XIXe, dans lesquels la critique historique fait son apparition et s'attache aux actions de Turenne.

Des œuvres anciennes se dégage une impression uniforme ; plus que l'histoire d'un homme, elles sont l'histoire d'une époque et, dans ce double courant ancien et moderne, la personnalité de Turenne perd de son relief ; Turenne nous apparaît comme une sorte d'énigme et les particularités de sa vie intime fortifient encore cette impression. Au milieu d'une carrière de services fidèles, il se révolte contre son roi ; comblé d'honneurs et de

(1) *Turenne ; Essai de psychologie militaire*, par J. Revol, capitaine d'infanterie breveté d'état-major (1910). Un vol. in-8° de 412 pages, avec 9 croquis. Librairie Charles-Lavauzelle, 10, r. Danton, Paris.

Digitized by Google

gloire, il veut s'ensevelir dans la retraite, et sa fin tragique jette une dernière obscurité sur cette personnalité mal définie.

C'est cette « énigme » de la personne intime de Turenne que M. Revol va s'attacher à expliquer et à rendre plus accessible à tous. Sa psychologie militaire, dans la deuxième partie de son travail, sera surtout morale, purement humaine ; dans la première partie, pour connaître le Turenne intime formé par sa race, son hérédité, son éducation, nous n'avons qu'à suivre pas à pas M. Revol ; les sommaires de ses chapitres sont déjà des guides parfaits et, pour donner du héros une idée vivante et personnelle, nous n'avons qu'à emprunter à l'auteur son excellente méthode d'exposition. C'est donc lui qui va nous guider entièrement et nous parler du Turenne, qui a mérité de son ennemi, Montecuccolli, cet éloge qui dépasse toute oraison funèbre : « Il vient de mourir un homme qui faisait honneur à l'homme. »

I. L'homme intime

En ce qui concerne Turenne, rien de bien saillant touchant ses premières années ne nous est parvenu ; c'est en dehors de sa personnalité, dans ses hérédités, qu'il faut rechercher les traits distinctifs d'une nature qui se développera si brillamment plus tard.

Son père, Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, premier duc de Bouillon à partir de 1591, était le sixième représentant de cette forte race auvergnate, et M. Revol nous dit que Turenne « jusque dans les traits de son visage et dans sa fruste silhouette, avait les caractéristiques de l'Auvergnat. Peu accessible au sentiment, il visait aux choses pratiques, couvrant son utilitarisme d'un voile d'honnêteté sincère ; sa puissance de travail était extrême ; nous verrons qu'il la mit constamment au service de ses intérêts ».

Henri de la Tour avait écrit ses Mémoires pour l'édification de ses fils ; pour devenir à coup sûr le chef du parti qui oscillait peu à peu vers la religion proscrite, il se fit protestant... : il est difficile de lui en tenir rigueur en se souvenant que le roi alors déclarait que « Paris valait bien une messe ».

Turenne n'avait que douze ans quand son père mourut ; il resta soumis à la seule direction de sa mère, mais cette direction ne devait avoir rien d'efféminé : Elisabeth de Nassau, duchesse

Digitized by Google

de Bouillon, était la fille aînée du fameux Taciturne, fondateur de la République des Provinces-Unies ; cette maîtresse femme justifiait le dicton attaché aux femmes de sa famille : « Les femmes valent mieux que les hommes dans cette maison. » Restée veuve en 1623, elle sut tenir tête à Richelieu lui-même qui voulait empiéter sur la souveraineté de Sedan. Compromise par les intrigues du fils aîné, la place dut être cédée à Louis XIII pour sauver la vie du frère de Turenne, mais la vieille duchesse ne se rendit pas la première ; longtemps elle parla de sacrifier son fils à la ville dont elle ne voulut sortir « sa vie durant... » Elle mourut le jour même où les troupes royales prenaient possession de Sedan...

Cette personnalité digne de l'antiquité ferait superbe figure sur un piédestal moderne, et notre temps, amateur de statues, devrait en élever une à celle qui symboliserait si bien la résistance de toutes les époques aux empiètements et aux abus...

Mais revenons à Turenne qui, à douze ans, quittait Sedan pour aller se former à la sage école des Hollandais.

Qui va l'emporter, de l'hérédité ou de l'éducation ? Grave problème qui ne peut se résoudre que par une solution mixte : de l'hérédité Turenne conservera des qualités viriles : l'énergie, la ténacité, l'ambition ; l'éducation, faite au contact de populations énergiques mais douces d'aspect, couvrira de voiles la violence et l'impétuosité ancestrales : la vie, enfin, se chargera dans ses remous de replier ces voiles pour en envelopper la nature primitive ou de les déchirer brusquement pour montrer l'âme à nu avec sa ténacité héréditaire.

Turenne, écrit M. d'Avenel (1), ne fut pas un lettré, mais un de ceux à qui « la tête tourne de lire » ; cadet de famille, on convint de le destiner au métier des armes, pour lequel il manifestait un goût très vif ; le rang de sa naissance « suppléerait à l'inélégance de sa taille. » A quinze ans, il était en état de porter le mousquet et il fut un cadet plein de conscience, ne se dispensant d'aucune corvée du métier de soldat.

Ses premières impressions à la Cour sont intéressantes ; l'étalage de luxe des courtisans lui est désagréable, et il le mentionne dans ses lettres à sa mère. Il veille soigneusement sur ses deniers ; ce n'est pas de l'avarice, car plus tard sa générosité

(1) D'Avenel, *La Noblesse française sous Richelieu*, p. 52.

Digitized by Google

avec ses soldats sera proverbiale, mais il a l'amour du détail et de l'ordre.

Son intelligence n'étant pas remarquable, il est réservé, froid, et parle le moins possible ; son extérieur augmente cette tendance à éviter la Cour, le luxe, le commerce des courtisans dont il blâme les vices ; cet extérieur, si connu par tous les portraits, n'est plus à décrire ; ses contemporains l'appelaient « l'homme aux sourcils barrés ». Il n'a donc pas le type de « l'homme de cour », indispensable alors pour réussir à Versailles, et sa fidèle compagne, « la gloire », put seule attirer autour de lui les succès mondains... rares d'ailleurs ; pourtant, suivant l'usage... de l'époque, Turenne eut un goût assez prononcé pour les femmes, qui lui réservèrent moins de succès que la fortune des batailles ; s'étant trop défié d'elles dans sa jeunesse, il s'en défia trop peu dans l'âge mûr, et, séduit par les charmes de Mmes de Longueville et de Coëtquen, il dut s'apercevoir piteusement que ces coquettes souveraines attachaient plus de prix à l'éclat de son épée qu'à celui de ses yeux... Il serait peu charitable d'insister sur des mécomptes et des faiblesses que Turenne mettait un soin particulier à ne pas dévoiler et dont il disait avant d'en parler : « ... Auparavant, éteignons les bougies ! »

Son mariage, contracté en 1651 avec Charlotte de Caumont, femme très instruite qui connaissait le latin, le grec et l'hébreu, conserva, dit M. Revol, « une décence extérieure, une dignité qui le placèrent en haut relief à l'égard des unions de ses contemporains ».

Déçu par l'amour, Turenne se montra très fidèle en amitié ; cette « amitié », d'abord, s'exerce vis-à-vis de sa famille, dont l'élévation fut un des grands soucis de sa vie ; il fit pour elle ce qu'il n'aimait guère faire pour lui-même, car il était timide à solliciter.

Tant que son frère aîné vit, il respecte ses droits de chef de famille (1). « Pour moi, dit-il, je n'aurai jamais d'autre pensée sinon que Sedan soit conservé à mon frère et à ses enfants. Quoique j'aie assez d'ambition pour désirer avoir une fortune plus grande que celle que j'ai, je ne désirerai jamais m'agrandir par ce moyen-là. »

(1) Turenne à sa sœur, 3 juillet 1642 (Collection Michaud et Poujoulat).

Digitized by Google

L'ambition de la famille de Bouillon était proverbiale et donnait lieu à des épigrammes dans le goût de celle-ci :

Quoi ! Faudra-t-il que, chaque jour,
Les Bouillons fatiguent la cour
De quelque incartade nouvelle !
Si tu veux mettre à la raison,
Grand Roy, cette folle maison,
Du rang qui trouble leur cervelle
Précipite ces orgueilleux !
Leur insolence est sans pareille :
Remets-les comme leurs ayeux (1).

La mort de son frère fut pour Turenne un coup redoutable. « On croit que je suis quelque chose dans la guerre, disait-il devant sa dépouille mortelle (2), mais rien n'est plus vrai que je pouvais encore beaucoup apprendre de Mr mon frère ; et pour les affaires quels talents n'avait-il par au-dessus de moi ! »

Turenne eut deux sortes d'ambitions : l'une individuelle, se rapportant à sa propre personne ; l'autre collective, appliquée aux siens.

Nous verrons plus loin comment il sut se comporter dans ses rapports à la Cour ; mais, pour en revenir à ses « amitiés », nous ne serons pas étonnés d'apprendre que, négligeant les « grands », il s'attacha plutôt à la petite noblesse et sut défendre ses amis même quand la défaveur atteignait ceux-ci ; sa vieille amitié avec le cardinal de Retz subsiste même après la Fronde, et son attachement à Mme de Sévigné lui fit défendre Fouquet ; par contre, il fut tenace dans ses inimitiés, ce qui est la juste contre-partie de ce qui précède.

L'importance des questions religieuses sous Louis XIV nous force à jeter un coup d'œil sur la vie religieuse de Turenne : élevé dans la religion protestante, dans ses lettres de jeunesse il se montre très hostile aux catholiques. « Encore que l'on soit en carême, je ne laisse pas de manger de la viande dans ma chambre » (3). Il persiste dans cette religion contre ses intérêts pendant bien des années ; sa femme, zélée protestante, y fut sans doute pour quelque chose.

Son abjuration fut préparée avec méthode et patience : « il étudiait avec soin les dogmes et comparait les religions entre

(1) Michaud et Poujoulat, 3e série, III, p. 327, col. 1.
(2) Voir *Mémoires de Turenne.*
(3) *Mémoires de Turenne.*

Digitized by Google

elles. » Sa conversion fut l'œuvre de Bossuet, et nous devons nous ranger à l'opinion publique que pittoresquement Mme de Sévigné nous transmet : « Les dévots, qui sont toujours dévorés d'inquiétude pour le salut de tout le monde, ont mis, comme d'un commun accord, leur esprit en repos sur le salut de M. de Turenne » (1). Imitons la tolérance des dévots dont parle la marquise et celle du héros lui-même, qui ne donne au roi que de sages conseils de prudence pour la conversion des protestants : « Il prêche la nécessité d'éclairer le peuple, de s'attaquer à son ignorance, de le convaincre par la persuasion ; il recommande d'éviter le trop grand zèle, inévitable précurseur des violences. »

Pensons volontiers avec M. Revol que « la tolérance est bien le propre des héros militaires ».

II. L'homme dans le guerrier

Dans cette deuxième partie, nous allons (et pour cause !) nous écarter un peu de notre auteur : M. Revol, avec une compétence technique que justifient sa carrière et ses titres, nous donne un jugement détaillé sur toutes les prouesses militaires de notre héros ; il le suit pas à pas avec toute la science de la critique militaire moderne. Nous renvoyons le lecteur désireux de connaître à fond les campagnes de Turenne au livre même de M. Revol. Les « amateurs », plus nombreux que les « professionnels », auront intérêt à lire l'article que M. Ch. Malo (autre compétence en la matière) a publié dans les *Débats* sur le livre de M. Revol, en s'attachant à « *Turenne homme de guerre ancien* », comme il l'appelle. Il insiste sur l'influence de Turenne dans la constitution des armées, sur « les marches du maréchal qui sont restées justement célèbres » et sur l'aptitude stupéfiante de ses armées aux mouvements rapides ; il fait de Turenne, au point de vue stratégique, le « précurseur de Napoléon, de même que, comme tacticien, il le fut du grand Frédéric ».

« Une médaille frappée en l'honneur de la bataille de Sensheim : porte la légende : *Vis et celeritas*. L'énergie et la vitesse : voilà bien, en effet, les deux qualités maîtresses de l'illustre Maréchal » (2).

Quant à nous, poursuivant notre tâche, nous allons chercher

(1) A Bussy, 27 août 1675.
(2) *Journal des Débats* du 18 février 1911.

Digitized by Google

« l'homme » à travers le guerrier, et, aidés encore de M. Revol, nous verrons le caractère et la personnalité de Turenne s'appliquer au service de la grande cause et se déployer dans l'ampleur de la tâche. Avant d'étudier la manière dont Turenne comprenait ses devoirs et ses responsabilités militaires, il importe de comprendre quelle pouvait être l'idée de patrie chez cet homme du XVIIe siècle.

Il est nécessaire, pour juger le patriotisme de Turenne, de faire abstraction des opinions présentes et de se limiter au milieu de cette époque du XVIIe siècle, où l'idée de patrie, souvent imprécise, était confondue avec le « service du roy », compréhension dangereuse qui laissait la porte ouverte aux ambitions et interprétations personnelles : c'est ainsi que peut s'expliquer, sans se justifier entièrement, la conduite de Turenne au moment de la Fronde : « Il faut distinguer dans la révolte de Turenne deux ordres de faits différents : sa participation au soulèvement populaire dirigé contre le Cardinal Mazarin en faveur et sur l'instigation de la haute noblesse, et, en second lieu, sa liaison avec les Espagnols, c'est-à-dire avec une puissance étrangère, en guerre avec la France. »

Turenne ne sut pas échapper, nous dit M. Revol, à l'universelle contagion de l'époque : l'intérêt de la famille d'abord, le sien propre ensuite :

« De toutes les familles ambitieuses de l'époque, celle des Bouillon se faisait remarquer depuis longtemps par l'importance des attributions qu'elle avait obtenues. Elle jouissait d'une indépendance quasi souveraine dans sa principauté de Sedan... ; c'est pour reprendre Sedan que le duc de Bouillon se mit à la tête du mouvement frondeur... ; il y avait donc là une entreprise de famille : Turenne y fut entraîné... »

Regrettait-il son acte ou n'en osait-il point donner les raisons, mais « quand on le questionnait, Turenne y répondait invariablement par des explications embrouillées auxquelles on ne pouvait rien comprendre. »

Le second fait, hélas ! tient encore aux faiblesses dont il ne faut parler que dans l'ombre :

« Il céda à l'attrait que lui inspirait la duchesse de Longueville... Pour elle, il se rendit à Stenay ; avec elle, il signa le traité d'alliance espagnole ; d'elle, il espérait obtenir quelques douceurs... » Le soleil de gloire allumé par Turenne a assez

Digitized by Google

largement inondé la France pour qu'à son éclat pâlissent les bougies qu'il faudrait éteindre...

Après avoir vu Turenne face à face avec sa patrie, jetons un coup d'œil sur son attitude vis-à-vis des grands ; ensuite, nous ne le quitterons qu'après l'avoir entrevu dans le rôle qu'il aima entre tous : celui de chef d'armées et de père de ses soldats.

« A l'égard du roi, on ne relève pas en Turenne de sentiments bien différents de ceux que lui témoignait le corps de la noblesse...; d'ailleurs, le militaire qui était en lui devait éprouver pour son souverain une sorte d'admiration à considérer la belle ordonnance, la discipline rigoureuse introduite parmi ses sujets et l'état de subordination auquel le roi avait si bien su réduire tout son peuple... Certes, Turenne dut être abreuvé de dégoût sur la fin de vie, en considérant l'étroite dépendance dans laquelle le maintenait son roi, mais il resta cependant soumis jusqu'au bout. »

Turenne fut en contact avec trois ministres : Richelieu, Mazarin, Louvois ; son respect pour le premier fut considérablement modifié vis-à-vis du second, à mesure que sa situation militaire devenait plus brillante ; quant à Louvois, il y eut lutte constante entre ces deux volontés, lutte exagérée par la rivalité des deux familles.

Quant aux grands de la Cour, nous avons vu que Turenne les fuyait : « Il ne fit rien pour leur déplaire, cela va de soi ; mais il ne les aima point ; son sentiment à leur égard dut être un mélange de crainte et de jalousie : pour plusieurs d'entre eux, sa défiance alla jusqu'à l'aigre. »

La vraie place de Turenne est à la tête des armées, au milieu de ses soldats ; il déploya là toutes les qualités de bravoure, de courage, d'audace et d'adresse chères au grand siècle, et qu'il exerçait jusqu'à la suprême limite. « Il allait toujours le premier à la tranchée et aux attaques... Le prince Frédéric-Henri, son oncle, crut même devoir lui reprocher, comme une ardeur immodérée, ce courage qui ne connaissait point de péril, afin de lui donner quelque borne... » (1)

Cette fougue juvénile se prolongea tant qu'il vécut. Toujours au premier rang, il était plus exposé qu'aucun autre ; aussi reçut-il de fréquentes blessures...

Ce courage physique, qu'il montra toute sa vie, était chez lui

(1) Raguenet, *Vie de Turenne*.

Digitized by Google

bien plus l'effet du raisonnement et un effort de sa volonté que la manifestation naturelle d'une impulsive ardeur. Il était brave parce qu'il imposait silence à ses nerfs quand l'instinct de la conservation venait à les tendre. On connaît son mot, passé à l'état de proverbe : « Tu trembles... carcasse !... »

Ce brave, si insoucieux du péril pour lui-même, ne méprisa jamais le sang de ses soldats ; à une époque où l'on faisait si bon marché de la vie humaine qu'un Condé parcourant un champ de bataille pouvait dire, en toute crudité de langage : « Bah ! une nuit de Paris réparera tout cela ! » Turenne, lui, estimait la vie précieuse ; il lui arriva même de laisser échapper de belles occasions par désir de ménager ses troupes :

« Malades et blessés sont l'objet de toute son attention ; ... Son cœur s'émeut de pitié au contact des misères inhérentes à la guerre. . Turenne s'efforçait d'adoucir à ses soldats les douceurs du commandement... Marchant à pied, à leur tête, il devisait avec eux ; puis, arrivé à l'étape, partageait leur repas... Aussi les troupiers l'appelaient-ils « le père Turenne ». Il pallie, autant qu'il le peut, les fautes militaires commises par ses subordonnés. Lui seul s'estime responsable des événements, montrant par là quelle notion élevée il a de sa tâche de général d'armée... »

Il n'est pas étonnant qu'un tel chef se soit attiré tout l'amour respectueux de ses soldats et toute l'estime de ses ennemis mêmes.

Mais là où nous retrouvons l'empreinte de l'époque, c'est quand Turenne, bon pour ses soldats, ne l'est que pour eux (1). Il se montre dur pour le peuple et laisse faire ses troupes quand elles pillent, suivant l'usage ; son armée est contente, ses soldats attachés, le reste lui importe peu.

Les mœurs de l'époque le voulaient ainsi, et l'amour général de l'humanité ne sera de mode qu'au siècle suivant.

En France, le peuple sensible à la gloire acclame ses héros sous forme de chansons ; Turenne ne prêtait guère à la verve parisienne ; mais il eut tout de même ses couplets populaires ; Bienveillants sans malices :

Les gens que Monsieur Turenne
Mène
Sont de grands capitaines. (2)
.....

(1) Duc d'Aumale. *Histoire des princes de Condé*, IV, p. 273.
(2) *Nouveau Siècle de Louis XIV*, p. 29.

Digitized by Google

Légèrement poussés à la caricature :

Si vous eussiez vu Turenne
Comme il arrachait son toupet. (1)
.....

Il sut attacher à son nom une popularité plus durable, et sa fin tragique ne fit qu'accroître son prestige sur la foule. « La tristesse en un instant fut peinte sur les visages des habitants... On fut plusieurs jours incapable de faire autre chose que de parler de la mort du vicomte de Turenne et de le pleurer... Les peuples venaient de tous les environs sur le chemin par où son corps devait passer ; et nul ne pouvait le voir sans répandre des larmes. » (2).

Les larmes du peuple et de ses braves accompagnèrent Turenne jusqu'à Saint-Denis, dans le tombeau des rois, suprême honneur accordé à ce héros de notre vieille France.

***

« Turenne ne fut pas le demi-dieu auquel nous ont accoutumé les livres rouges, dorés sur tranche, qui ont ravi notre jeune âge, — nous dit M. Revol, — il eut comme chacun de nous un lot de faiblesses et de qualités... Il n'eut rien d'un surhomme ; il fut et resta simplement un homme, avec toutes ses grandeurs, mais aussi avec toutes ses petitesses... ; il semble se tenir à l'écart des extrêmes... ; en lui, tout s'atténue, se compense... ; c'est le triomphe de la modération... »

Si nous ne pouvons voir là un demi-dieu, héros d'une jeunesse romantique, nous y trouvons plus et mieux : un exemple profitable à tous ceux qui, mettant en action ce mot favori du maréchal : « Il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire », veulent réaliser en eux l'humanité pure et simple, plus grande que les héros eux-mêmes, puisqu'elle les contient.

M. Collinet-Guérin.

---

(1) *Mémoires de Turenne.*
(2) Voir Correspondance Sevigné ; *Mémoires* de Primi ; Discours de Lamoignon ; etc.

Digitized by Google

Vocabulaire Wallon-Français

(Dialecte Givetois)

(SUITE)

ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES DANS LE *VOCABULAIRE*

Adj.	Adjectif.
Adject.	Adjectivement.
Adv.	Adverbe.
Arithm.	Arithmétique.
Art.	Article.
Auxil.	Auxiliaire.
C.-à-d.	C'est-à-dire.
Comm.	Commun.
Conj.	Conjonction.
Conju.	Conjugaison.
Contr.	Contracté.
Dém.	Démonstratif.
Dét.	Déterminatif.
Ex.	Exemple.
Fém.	Féminin.
Fig.	Figurément.
Fr.	Français.
Fut.	Futur.
Gram.	Grammaire.
Imp.	Imparfait.
Impér.	Impératif.
Impers.	Impersonnel.
Ind.	Indicatif.
Indéf.	Indéfini.
Inf.	Infinitif.
Inter.	Interjection.
Intr.	Intransitif.
Inus.	Inusité.
Inv.	Invariable.
Irrég.	Irrégulier.
Loc. adv.	Locution adverbiale.
Loc. conj.	Locution conjonctive.
Loc. prép.	Locution prépositive.
Masc. ou M.	Masculin.
N.	Nom.
N. f.	Nom féminin.
N. f. pl.	Nom féminin pluriel.
N. m.	Nom masculin.
N. m. pl.	Nom masculin pluriel.
N. pr. f.	Nom propre féminin.
N. pr. m.	Nom propre masculin.
Ord.	Ordinal.
Part. pass.	Participe passé.
Part. prés.	Participe présent.
Pass. déf.	Passé défini.
Pass. ind.	Passé indéfini.
Pers.	Personnel.
Peu us.	Peu usité.
Poss.	Possessif.
Prép.	Préposition.
Pron.	Pronom.
Subj.	Subjonctif.
Subst.	Substantivement.
Subst. verb.	Substantif verbal.
Superl.	Superlatif.
T.	Terme.
Us.	Usité.
V.	Voir.
V.	Verbe.
V. act.	Verbe actif.
V. int.	Verbe intransitif.
V. pron.	Verbe pronominal.
V. tr.	Verbe transitif.
V. réci.	Verbe réciproque.
Vx.	Vieux.

Digitized by Google

A

a, *n. m.* Voyelle, première lettre de l'alphabet.

a, *préfixe.* Correspond aux préfixes français : a, ac, al, an, ap, at ; — em, en et é. — Comme *suffixe*, il désigne l'action ou ce qui la produit. (V. l'*Introduction*.)

à, *préposition*, marque principalement des rapports de tendance, de direction vers, de temps, de lieu, de manière : *alè à l'èwe à Moûse*, aller chercher de l'eau à la Meuse ; *arivè à midi*, arriver à midi ; *yèsse à l'èglîche*, être à l'église ; *voyadji à s'n-auche*, voyager à son aise.

a, *n. m.* Plante bulbeuse ressemblant à l'oignon et d'une odeur très forte ; ail ordinaire. Pluriel : des *as*. On trouve le pluriel français dans les jurons : *nom des ayes ! nom des aux !* — *a d' couloûte* (ail de couleuvre), ail sauvage.

aairi, *v. tr.* Exposer quelqu'un à un courant d'air formé naturellement par le vent ou provoqué en ouvrant des portes ou des fenêtres opposées. — *V. passif : yèsse aairi*, être aéré, exposé à un courant d'air parfois dangereux.

à-bachète, *loc. adv.* En se baissant. Aller ou venir *à-bachète*, c'est marcher en se dissimulant, le dos baissé, derrière une haie, un mur assez bas, etc., pour épier ou surprendre, ou pour s'enfuir sans être vu.

abachi, *v. tr.* Faire descendre, rendre plus bas. Par exemple, on *abache* une branche d'arbre pour en cueillir les fruits. — *V. pron. : s'abachi*, se baisser.

abadjou, *n. m.* Abat-jour.

abandon, *n. m.* Abandon, usité surtout dans l'expression *à l'abandon*, signifiant sans soin, sans ordre, sans surveillance : *lèyi ses éfans à l'abandon*, abandonner ses enfants à eux-mêmes.

abatâdje, *n. m.* Travail qui consiste à jeter à bas des arbres en les coupant au ras du sol, ou un mur, un talus, en les sapant au pied. Action de tuer des animaux de grande taille.

abate, *v. tr.* Renverser, jeter à bas, démolir, tuer. — Fig. : affaiblir, décourager. — Faire rapidement un travail. — *V. pron. : s'abate*, tomber brusquement par terre, en parlant des êtres animés et de grande taille : *noss' tchivau s'a abatu*, notre cheval est tombé.

abatemint, *n. m.* Découragement ; manque d'énergie ; prostration.

abateu, *n. m.* Celui qui abat.

abatrèsse, *n. f.* Hache à manche fort long dont se servent les bûcherons pour abattre les arbres.

abatu, *n. m.* Sorte de hangar rustique adossé au mur d'une maison pour remiser du bois, des outils, etc., et les mettre à l'abri du mauvais temps.

abazourdi, *v. tr.* Abasourdir. Assourdir par des cris, par un bruit violent, ou hébéter par la surprise, l'étonnement ou l'émotion.

Digitized by Google

abasourdichmint, *n. m.* Action d'*abazourdi ;* résultat de cette action.

abèle, *adv.* Se dit aussi *labèle* et signifie : à plus forte raison, bien pis, bien moins. *Ci n'est né vous qu'a fait çà ? abèle mi, qui n'astès né là*, ce n'est pas vous qui avez fait cela ? à plus forte raison, ce n'est pas moi, qui n'étais pas là.

abèrè, *n. m.* Celui qui agit inconsidérément et brutalement, étourdi, hurluberlu.

abèré, *adj. qual.* Brusque et inconsidéré.

abèrlificotè, *v. tr.* Mettre irrégulièrement un vêtement, une toilette, les liens d'un colis, les courroies ou les pièces d'un harnachement. — *Part. passé fém. : abèrlificotéye.*

abèrsac, *n. m.* Sorte de gibecière en cuir, sans filet, dans laquelle un ouvrier met son repas, ses outils pour se rendre au travail.

abèrtakèlerîye, *n. f.* Entassement d'objets divers, mannes, hottes, paniers, caisses, etc., disposés sans ordre et gênant le passage dans un corridor, dans une partie de la maison ou ailleurs. Agencement défectueux.

abèrtaklè, *v. tr.* Faire une ou plusieurs *abèrtakèlerîyes ;* agencer, accoutrer d'une façon bizarre.

abèrziyi, *v. tr.* Débrailler ; mal conditionner.

abèrziyerîye, *n. f.* Vêtements mis maladroitement ; ensemble de cordes, de liens enchevêtrés et peu serrés sur l'objet qu'ils entourent.

abit, *n. m.* Sorte de redingote noire qu'on n'endosse que dans les grandes occasions.

abituwé, *v. tr.* Accoutumer, habituer.

abîye, *adj. qual.* Qui exécute un travail vite et bien.

abîye ! *adv.* Vite ! Hâtez-vous !

abîyemint, *adv.* Avec empressement.

abîyemint, *n. m.* Vêtement complet d'homme ; au pl. : hardes.

abiyi, *v. tr.* Mettre un vêtement à quelqu'un. *V. pron. : s'abiyi,* se vêtir. Au figuré, *abiyi* signifie : accabler de reproches.

ablâve, *n. f.* Embarras survenu inopinément dans une famille par de nouvelles charges ; assistance forcée donnée à des parents malades ou ruinés.

ablavè, *v. tr.* Causer une *ablâve*, embarrasser, gêner.

abloukené, *v. tr.* Serrer au moyen d'une boucle.

abominâbe, *adj. qual.* Qui excite l'horreur ; très mauvais.

abominâcion, *n. f.* Chose horrible.

aboulè, *v. tr.* Donner, restituer de gré ou de force. — *V. intr.* Se dit d'une grande quantité de pierres, de terre ou d'eau qui arrive subitement.

aboutenè, *v. tr.* Boutonner ; *aboutène ti djilèt,* boutonne ton gilet.

abouti, *v. intr.* Toucher par un bout : *ène tère qu'aboutit al voye*, un terrain qui touche à un chemin. — Fig. Conduire : *à qwè qu'çà aboutit, çà ?* à quoi cela conduit-il ?

Digitized by Google

aboutichants, *n. m. pl.* Faits secondaires se rapportant à une affaire ; *i faut conèche les tnants et les aboutichants*, il est nécessaire de connaitre tous les détails de l'affaire en question.

abrauyelè (1), *v. tr.* Mettre de travers à quelqu'un une ou plusieurs parties d'un vêtement. — *V. pron. : s'abrauyelè*, s'accoutrer d'une façon ridicule.

abrauyèleriye, *n. f.* Accoutrement bizarre. Assemblage mal agencé de cordes, de liens destinés à maintenir, à soutenir.

abrèssi, *v. tr.* Prendre, tenir, serrer dans les bras du foin, de la paille que l'on veut emporter ou un arbre sur lequel on veut monter.

à-broke, *loc. adv.* En perce : *mète in tonia d'bire à broke*, mettre en perce un tonneau de bière.

abrokè, *v. intr.* Chercher un refuge, se précipiter brusquement dans la maison, l'appartement où se trouvait celui qui parle : *in gros tché a pourchu nosse vigène et èle a abrokè dans nosse maujon*, un gros chien a poursuivi notre voisine et elle s'est brusquement refugiée chez nous.

abruvè, *v. tr.* Donner à boire aux bestiaux : *abruvè les bièsses*, abreuver les gros animaux domestiques. On peut dire aussi *rabruvè*.

abruvè, *n. m.* Abreuvoir ; lieu éloigné du village où le troupeau communal va s'abreuver dans la Meuse. (Ham.)

absolumint, *adv.* Absolument ; d'une manière indispensable ; sans aucune restriction.

abudè, *v. tr.* Caler, étayer. — *V. pron. : s'abudè*, s'appuyer contre un objet solide pour produire un certain effort ou pour résister à une forte poussée.

abûr, *n. m.* Labeur, ensemble des travaux domestiques et agricoles d'une famille de laboureurs. Inusité aujourd'hui. — Ce mot se trouve dans la chanson de nourrice que voici :

1

Zoup zou zoup, Calau Robin,
Nosst'*abûr* ni va nin bin,
Noss' tchivau n'a pont d'awinne, (avoine)
I' nn' aurèt à l'ôte samwinne, (semaine)
Al samwinne aux deux djèdis, (jeudis)
Quand l' grand'mère aurèt pi... i.

2

Zoup zou zoup su li spuria, (armoire ; n'est plus en usage)
Les djanbes di bwès n'ont pont d'ocha, (os)
Les tchés tchèssont, les poules ponont, (pondent)
Les djònès fiyes si mariyont
Avè les djòn' valèts comme... (le nom du petit garçon).

ou :

Les djòn' valèts s' mariont
Avè les djònès fiyes comme... (le nom de la petite fille).

(1) Prononcer *abrau-yelè*. Un tableau des verbes dont la conjugaison présente des particularités fera suite au présent *Vocabulaire*.

Digitized by Google

aburtèle, *n. f.* Bretelle de pantalon, de hotte.

à bware, *loc. adv.* A boire

abwardè, *v. tr.* Accoster quelqu'un. — *V. intr.* Parvenir au rivage ; accoster.

acazakè, *v. tr.* Mettre à quelqu'un une veste, un paletot court.

achape, *adv. : yèsse achape*, avoir les pieds nus dans des chaussures, souliers, savates ; *bagni achape*, entrer dans l'eau, les pieds nus dans des chaussures, après avoir relevé ses pantalons au-dessus du genou.

achèvè, *v. tr.* Terminer, rendre complet.

achi, *n. m.* Essieu de chariot, de voiture, etc.

achi, *part. passé.* Assis. Fém. : *achite* (peu usité).

achir, *v. tr.* Asseoir. *V. pron. : s'achir*, s'asseoir (peu usité).

achiferne, *v. tr.* Enchifrener.

achléye, *n. f.* Quantité d'objets, d'herbe, de paille, de branchages, que l'on peut emporter sous l'aisselle, sous le bras ; *ène achléye di trèfe.*

achone, *adv.* Ensemble ; l'un avec l'autre ; en même temps ; à la fois ; *nos pautrons achone*, nous partirons ensemble ; *arivè achone*, arriver en même temps.

achouté, *v. intr.* Venir écouter ; *achoute*, viens près de moi écouter ce que j'ai à te dire.

achtè, *v. tr.* acheter.

achteu, *n. m.* Acheteur. Féminin : *achteûse.*

acî, *n, m.* Acier.

aclapè, *v. tr.* Appliquer et faire adhérer, au moyen d'une substance collante, une plaque, une planchette à autre chose ou encore un emplâtre sur un furoncle.

aclapèye, *n. f.* Embarras qui surviennent à quelqu'un ; charges, ennuis inattendus.

acolè, *v. tr.* Faire adhérer fortement au moyen de colle. — *V. passif : yèsse acolè*, tenir l'un à l'autre, en parlant de deux objets, de deux fruits, etc.

acoumôdant, *adj.* Complaisant, d'un commerce agréable.

acoumôdè, *v. tr.* Faire cuire et assaisonner un mets. Satisfaire. — *V. pron. : s'acoumôdè*, s'entendre, se supporter : *dins c'mwin nâdje là, l'ome et l' fème ni savont s'acoumodè*, dans ce ménage-là, le mari et la femme ne savent s'entendre.

acoumôdemint, *n. m.* Accommodement.

acouplè, *v. tr.* Accoupler. — *V. pron. : s'acouplè*, s'unir pour la génération, en parlant des animaux.

acouplémint, *n. m.* Action d'accoupler. Ménage mal assorti.

acoumèlâdje, *n. m.* Enchevêtrement, brouillamini.

acoumèlè, *v. tr.* Emmêler, enchevêtrer, embroussailler. Se dit des cheveux, du fil, de la ficelle, etc.

Digitized by Google

acouri, *v. intr.* Accourir.

à court, *loc. adv. : yèsse à-court,* manquer de.

acoustèmè, *v. tr.* Accoutumer.

acoûtcheûse, *n. f.* Femme qui fait les accouchements. On dit aussi : *sâdje-fame.*

acoûtchi. *v. intr.* Accoucher.

acoûtchmint, *n. m.* Accouchement.

à-couvisse, *loc. adv.* En incubation, en parlant des œufs des oiseaux sauvages : *in ni avè quatr' ous à-couvisse,* un nid renfermant quatre œufs que la mère couve.

acrachi, *v. tr.* Enduire de graisse : *acrachi des solès,* graisser des souliers. Faire devenir gras : *acrachi in couchèt,* graisser un cochon. Mettre de l'engrais dans une terre ; *acrachi in courti,* rendre un jardin fertile.

acram'yi, *v. tr.* Enchevêtrer, emmêler des fils de fer, des chaines, etc. *V. passif : yèsse acram'yi,* être empêtré, embarrassé dans des fils de fer, dans des ronces, etc. — *V. pron. : s'acram'yi,* s'embarrasser, s'empêtrer.

acramiyerîye, *n. f.* Action d'*acram'yi ;* état des choses *acram'yiyes.*

acrauwè, *v. tr.* Tirer à soi des objets peu éloignés, des fruits, des légumes, etc., avec les mains et les avant-bras, avec un râteau, etc., jouant le rôle d'une *crauwe* ou crosse.

acrère, *v. tr.* Accroire : *fé acrère,* faire croire ce qui n'est pas.

acrolè, *v. intr.* Enfoncer, en marchant, dans de la boue épaisse, dans un terrain fort détrempé : *acrolè dins in bourbî,* enfoncer dans la fange.

acrotchi, *v. tr.* Accrocher, suspendre un vêtement, un objet quelconque à un crochet, à un clou. Arrêter en déchirant, en parlant d'une étoffe.— *V. passif : yèsse acrotchi,* être retardé, arrêté par quelqu'un dans un but de distraction.

acrotcheu, *n. m.* Celui qui accroche des objets ensemble, des wagons, etc.

acsègni, *v. tr.* Atteindre le but avec un projectile, une pierre ou tout autre corps lancé à une petite distance.

acsidint, *n. m.* Accident : infirmité, mutilation cachée.

acsidentè, *adj. qual.* Qui est atteint d'une infirmité ; mutilé.

acsûr, *n. f.* Atteinte, dommage, dégradation à un objet ; ne s'emploie qu'avec la négation : *dji vos prusse mi noû parapwi, eûchous z'è sogne, ca gna né ène acsûr à z-y dire,* je vous prête mon parapluie neuf, ayez-en soin, car il n'y a pas la moindre dégradation.

acteûr, *n. m.* Acteur, comédien.

à-ç' teûre, *loc. adv.* A présent, en ce moment, maintenant ; peut aussi s'écrire *asteûre.*

à-cu, *loc. adv.* A l'arrière d'un véhicule ; mettre un tombereau *à-cu,* le faire basculer.

Digitized by Google

acul, *n. m.* Retard dans un travail ; embarras imprévu qui le cause : *awè d' l'acul dins s' bèsogne,* être en retard dans les travaux du ménage ou des champs.

acwar, *n. m.* Accord ; bonne intelligence, conformité de sentiments. — *d'acwar, loc. adv.* D'accord, j'en conviens, j'y consens ; *mète d'acwar,* mettre d'accord.

acwardè, *v. tr.* Accorder.

acwarnè, *v. tr.* Frapper avec les cornes. — *V. récip. : s'acwarnè,* se dit des bœufs, des vaches, etc., qui enchevêtrent leurs cornes pour lutter : *nos deux vatches s'ont acwarnè et gn'ènn-a yène qu'est scwarnéye,* nos deux vaches ont enchevêtré leurs cornes et l'une est décornée.

adaglè, *v. tr.* Enduire de goudron une barque, un pont, etc.

adaulè, *v. tr.* Câliner ; flatter à l'excès.

adaumè, *v. tr.* Entamer : *on fait ène crwès su l'pwain avè l'coutia divant d' l'adaumè,* on fait, avec le couteau, une croix sur le pain avant de l'entamer.

adayi (1), *v. intr.* Accourir rapidement vers celui qui parle.

adê ! *loc. adv.* Adieu !

adèrè, *v. tr.* Endurer : *n' sawè adéré s' mau,* ne pouvoir endurer une douleur. Supporter quelqu'un.

adèrè, *v. intr.* Adhérer, accepter, accéder.

adèri, *v. tr.* Rendre dur, résistant ; endurcir.

adiè, *n. m.* Adieu. *Fé ses adiès,* faire ses adieux.

adièrsi, *v. tr.* Envoyer adroitement un projectile à un but visé. Fig. : *yèsse adièrsi,* tomber bien ou mal à propos ; *çà s'rèt bé adièrsi s'il astèt là,* ce serait de la chance ou de la malchance s'il était là.

adire, *v. intr.* Persuader, entraîner, séduire ; accorder ce qu'on a longtemps refusé. En parlant d'une jeune fille, on dit : *èle s'a lèyi adire,* elle s'est laissé séduire ; *dji ma'i laissè adire* signifie : j'ai accédé à un désir d'autrui.

adjalè, *v. tr.* Subir l'action prolongée d'un grand froid, geler : *li frèd a adjalè nos canadas al câve,* le froid a gelé nos pommes de terre à la cave. — *V. intr. : nos canadas ont adjalè,* nos pommes de terre ont gelé. — *V. passif : yèsse adjalè,* être gelé, avoir fort froid ; *dji sûsst' adjalè,* j'ai très froid.

adjalure, *n. f.* Engelure.

à-djins, *loc. adv.* S'emploie dans l'expression : *i n'tét qu'à-djins,* c'est comme on veut, on peut agir à sa guise.

adjis, *n. m.* Disposition des lieux, les aîtres.

à-djoke, *loc. adv.* Sur le perchoir : *yèsse à-djoke* se dit des poules qui sont perchées ; *dmèrè à-djoke,* être juché, en parlant d'un objet arrêté dans sa chute par un obstacle assez élevé, une branche d'arbre, par exemple.

(1) Prononcer *ada-yi*.

Digitized by Google

adjokè, *v. tr.* Jucher, percher ; placer un objet hors de portée.

à-djonpîs, *loc. adv.* A pieds joints ; *sautlè à-djonpîs,* sauter les pieds joints.

adjustè, *v. tr*, Viser ; envoyer un projectile au but. Arranger un vêtement de manière qu'il s'adapte exactement à un autre.

adjustèmint, *n. m.* Ensemble d'un vêtement, d'un habillement.

adjusteu, *n. m.* Ajusteur.

Adlayide, *n. pr. f.* Adélaïde.

adlé, *loc. adv.* A côté, auprès de. On dit aussi *dlé.*

à-dmè, *loc. adv.* A moitié, à demi ; d'une façon incomplète, passable : *et vosse meskène, comint travaye-t-èle ? — Come ci, come çà, dji n'è sus continte qu'à-dmè.* Et votre servante, comment travaille-t-elle ? — Comme ci, comme ça, je ne suis qu'à moitié contente d'elle.

admète, *v. tr.* Admettre, recevoir, agréer ; accepter comme vrai.

Adofe, *n. p. m.* Adolphe.

adoglè, *v. tr.* Enduire de substances dégoûtantes, malpropres, un objet que l'on prend habituellement à la main ou auquel on doit se salir, un manche d'outil, un loquet de porte, par exemple. — *V. passif : yèsse adoglè,* avoir ses vêtements maculés des mêmes substances.

adolmitè, *v. tr.* Amadouer.

adomadji, *v. tr.* Causer un préjudice, endommager.

adon, *adv.* A cette époque-là ; dans ce temps-là.

adouci, *v. tr.* Rendre une boisson, un assaisonnement plus doux ou le poli d'une surface plus lisse ; soulager. — *V. pron. : li timps s'adoucit,* la température se réchauffe.

adoucichemint, *n. m.* Adoucissement.

adouviè, *v. tr.* Commencer à ouvrir, entre-bâiller, entr'ouvrir une noix, une moule, un panier, un animal tué.

adrèsse, *n. f.* Dextérité, adresse. Suscription d'une lettre.

adrèssi, *v. tr.* Envoyer directement. — *V. pron. : s'adrèssi.* demander un renseignement à quelqu'un.

adrèt, *adj. qual.* Habile du corps ou de l'esprit ; fin, astucieux.

adrètemint, *adv.* Adroitement, habilement.

adroci, *loc. adv.* Ici, auprès de celui qui parle : *il est vnu adroci,* il est venu ici.

adrœt, *adj. qual.* Adroit (Vireux).

adrolà, *loc. adv.* Là-bas, plus loin, au loin : *alous z'è adrolà,* allez-vous en là-bas.

adrwèt, *adj. qual.* Adroit ; fém. : *adrwète* (vx).

adrwètemint, *adv.* Adroitement (vx).

advenant (à l'), *loc. adv.* Proportionnellement, en comparaison de : *quand on n' travaye wère, on dèt mougni à l'advènant,* quand on travaille peu, on doit manger peu.

Digitized by Google

advina, *n. m.* Devinette, énigme, ce qu'on donne à deviner : *djouè aux advinas,* poser et résoudre des devinettes.

advinè, *v. tr.* Deviner.

advineu, *n. m.* Celui qui devine.

advèni, *v. intr.* Advenir, arriver, se produire dans la suite : *advègne qu'advègne,* advienne que pourra.

adwarmi, *v. tr.* Endormir, faire dormir : *adwarmi èn' éfant.* Ennuyer par des paroles oiseuses : *ti nos adwames,* tu nous ennuies. — *V. pron. : s'adwarmi,* s'endormir. — *Part. passé : adwarmu, adwarmûwe.*

aènè, *v. tr.* Herser une terre, la débarrasser des mauvaises herbes avant de l'ensemencer.

aeûrè, *v. tr.* Faire exécuter un travail à une heure fixe de la journée. S'emploie surtout au passif : *yèsse aeûrè,* avoir un emploi du temps bien déterminé.

afâbe, *adj. qual.* Affable.

à-fait, *loc. adv.* Au fur et à mesure ; on dit encore *fait-à-fait ; loyi les djaubes à-fait,* lier le blé au fur et à mesure qu'on le coupe.

afèm'yi, *v. tr.* Enfumer, emplir de fumée. — *V. passif: yèsse afèm'yi,* être enfumé, incommodé par la fumée.

afère, *n. f.* Affaire ; malheur. Pluriel : situation, intérêts d'une personne.

afères, *n. f. pl.* Menstrues.

à-fèrlokes, *loc. adv.* En haillons.

à-fèrneu, *loc. adv.* A nœud ferme : *loyi à-fèrneu* deux cordes ou deux lacets, c'est croiser deux fois l'une sur l'autre et au même endroit l'extrémité de chaque corde, de chaque lacet, et tirer ensuite sur ces extrémités pour serrer le nœud : *mes solès sont loyis à-fèrneu,* les lacets de mes souliers sont liés à nœud ferme, serré.

aféronè, *v. tr.* Couvrir de rouille, rouiller.

aféronè, *part. passé.* Rouillé : *mes owiyes sonst' aféronéyes,* mes aiguilles sont rouillées.

afèrtèlè, *adj. qual.* Affairé ; *yèsse afèrtèlè,* se montrer ému par une préoccupation, un incident inattendu.

afèwè, *v. tr.* Exciter, mettre en colère. — *V. passif : yèsse afèwè,* être en colère et montrer un teint enflammé et des yeux brillants de contrariété. Se dit surtout des femmes.

afichi, *v. tr.* Publier, au moyen d'une affiche, une information officielle, une vente, etc. ; *i sonst' afichis,* ils sont inscrits sur la publication officielle d'un mariage projeté.

afilant, *adj. qual.* Pointu, aiguisé.

(A suivre.) J. Waslet.

Digitized by Google

CAMPAGNE DES ÉMIGRÉS DANS L'ARGONNE en 1792

XIV

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Du 25 janvier 1793.

Aujourd'hui, 25 janvier 1793, les 10 h. du matin, le Conseil général de la Commune de Dun étant en la maison commune dudit Dun, séance publique tenante, l'assemblée formée, un membre a dit :

Citoyens,

Depuis le commencement d'octobre le cris de la vengence se fait entendre de tous les coins de cette ville ; d'un côté ce sont les chefs de famille qui réclament l'autorité des loix pour faire punir des coupables qui ne respirent dans vos murs que pour y espionner et vous trahir de nouveau et d'un autre ce sont des Citoyens qui gémissent encore des vexations que ces traitres leur ont fait éprouver : la clameur publique vous dénonce Philippe Aublin, Jean-Pierre Lefebvre, Louis Chepy et d'autres quidams leurs complices et agents comme les instigateurs des désordres, pillages et autres exactions commis et exercés envers de nos concitoyens par les armées étrangères et notamment par cette horde de brigands qui a habité dans vos murs depuis l'invasion du pays par les armées étrangères jusqu'à leur retraite.

Ces vexations consistent : 1° en quantités d'ordres arbitraires signées des individus dont est question, donnés à différents citoiens de fournir des d'enrées à l'ennemy sous peine d'exécution militaire :

2° En la dénonciation qu'ils ont faits aux ennemis de nombre de citoiens connus par leur civisme, dont trois ont été arrêtés, liés, garrottés et traînés à pied a Verdun ou l'ennemi était maitre ; 3° en ce que par ces dénonciations quantités de citoiens ont été forcés d'abbandonner leur domicilles et d'être fugitifs aussi longtems que l'ennemi a occupé le territoire de la République ; 4° Avoir contraint différents habitants de cette ville de servir de guides à leurs satellites et de les conduire chès les personnes dénoncés tant au dehors que dedans pour faire arretter ces personnes ; D'avoir cherché à favoriser le passage des armées étrangères en contraignant les particuliers de faire rétablir les chemins où elles devaient passer, et signer des invitations aux communes voisinnes d'en faire autant ; d'avoir apostrophés des citoyens en les traitants de factieux et menacés de les faire pendre ; d'avoir portés l'alarme dans différentes familles en disants que les princes avaient arrêttés, que tous les juges de Paix et leurs greffiers seraient pendus, d'avoir arboré la cocarde blanche et tous les signes de contrerévolutions ; d'avoir traité splendidement les officiers des armées ennemies et notament les Emigrés ; d'avoir menacé les gendarmes nationnaux

Digitized by Google

de la brigade de Dun en leur disant que si tels et tels n'étaient pas arrettés, ils seraient punis et qu'ils en écriraient aux princes ; d'être sortis de cette ville, du côté de Verdun, pour aller à la rencontre du prince de Ligne pour l'assurer de leurs bonnes intentions envers son armée, qu'il n'avait qu'à ordonner et qu'en leurs qualités de magistrats de la ville, ils feraient exécuter ses ordres ; d'avoir arbitrairement jetté une imposition sur les habitants de Dun, laquelle a été levée par le N^é^ Pognon, leur sergent de ville, sans qu'on ait seu ou le montant est passé ; d'avoir fait arretter et conduire chez Mr Lefebvre des citoiens où là il leur fut dit vous êtes des Geux *(sic)*; vous aves été à l'armée française, vous êtes des espions, nous allons vous dénoncer aux chefs des armées ennemies et vous serez pendus ; d'avoir dit à d'autres citoiens si vous ne rendes vos armes vous serés dénoncés ; d'avoir contraints des citoiens à leur fournir des volailles de toutes espèces pour traiter les officiers prussiens ; d'avoir levé en cette ville différentes contributions dont on ignore l'employ ; d'avoir eu des intelligences avec les armées ennemies et notamment avec les ci-devans princes français auxquels ces individus sont allés faire visitte. Enfin d'avoir arboré sur le clocher de cette ville un drapeau aux couleurs du ci-devant prince Condé, d'avoir fait ôter la devise qui y était placée conçue en ces termes : *La Liberté ou la mort ;* d'avoir livré les écharpes et le drapeau tricolore et fait barbouiller un des ponts de cette ville parce qu'il était peint aux couleurs nationales, etc., etc., etc.

L'Assemblée, considérant que tous ces faits regardent la police de sureté Généralle, et que la loi du 11 août d^r^ charge spéciallement les municipalités de son exécution et qu'étant important pour la vindicte publique d'éclairer les faits ci-dessus, a arrêté que le procureur de la Commune en rendra plainte et fera informer par devant le Conseil municipal pour les informations faittes, se conformer à l'article 4 de la loi dudit jour 11 août dernier.

Délibéré les jour et an que dessus.

Ont signé : Massette, maire ; Allin, P. Chovory, Antoine, Faisant le jeune, Guyot, H. Gorcy, Drouet, Juillien, Rauger, Ambroise, Fourrier (1).

II

Escadron de la marine.

Il est ordonné à l'escadron formé des officiers du corps royal de la marine, qui est à *Villé devant Dun*, d'en partir demain dix sept du courant, immédiatement après que les cornettes de Monsieur et d'Artois seront passées par ce cantonnem^t^, c'est-à-dire vers huit heures et demie ou neuf heures du matin.

Cet escadron ira cantonner à *Toges*, 3/4 de lieue environ en deça de Vouziers venant de Buzancy. Il observera de marcher le plus militairement et dans le plus grand ordre possible.

L'escadron de la marine se pourvoira de pain, de viande et de fourage dans son cantonnement et il en donnera les reçus à la municipalité.

Le quartier g^al^ à Vouziers.

Fait à Dun le 16 7bre 1792.

Le M^al^ de Castries (2).

(1) Archives municipales de Dun-sur-Meuse.
(2) Collection du Dr O. Guelliot, de Reims.

Digitized by Google

III

Manifeste des Emigrés au moment d'entrer en Champagne

(Septembre 1792).

Tout bon Français aux champs de la victoire
Sera bientôt guidé par des Bourbons ;
Pour aplanir le chemin de la gloire,
Ils donneront exemples et leçons.
Et les vilains qui gouvernent la France,
Verront enfin les chevaliers français,
Se rappelant leur antique vaillance,
De leurs ayeux rajeunir les hauts faits.

Braves Français, sur les bords de la Seine
Languit, captif, votre roi malheureux :
Pour son bonheur, pour votre auguste reine,
Vous ne formiez que d'inutiles vœux.
Voici l'instant : le jour de la vengeance
Vient luire enfin à mon œil enchanté.
Nous offrirons, en délivrant la France,
Un grand exemple à la postérité.

Des scélérats ont dans notre patrie
Porté le feu, le fer et le poison,
Autorisé le meurtre et l'incendie,
Légitimé le vol, la trahison.
Marchons, amis ! il faut punir les crimes ;
On a compté sur un plus long sommeil :
Et, puisqu'il faut immoler des victimes,
Frappons : la mort doit suivre un tel réveil.

Peuple français, la trompette guerrière
Ne nous doit pas inspirer de terreur,
Car, cette fois, le signal de la guerre
Sera pour vous le signal du bonheur.
Nous vous rendrons pour monarque un bon père,
Vos magistrats, vos prêtres et vos lois,
Votre gaîté, votre ancien caractère
Et votre amour, si vanté, pour vos rois.

Aux temps heureux de la chevalerie
Nos anciens preux servaient avec ardeur
Leur Dieu, leur roi, leur dame, leur patrie :
Mêmes motifs pressent notre valeur.
Sexe charmant, secondez la vaillance :
Nous vous devrons l'aurore d'un beau jour,
Et, si de vous on requiert espérance
Promettez tout : ne tenez qu'au retour (1).

(1) *Romancero de Champagne*, V, 3e p., p. 96. — Bibl. Nat. Petit recueil de chansons aristocrates, par le plus aristocrate de tous les chevaliers français.

Digitized by Google

Chanson des Emigrés de l'Armée des Ardennes

(Septembre 1792).

Quand les émigrés reviendront
Dans leur malheureuse patrie,
Nos tyrans alors recevront
Le prix de leur friponnerie.
Bon ! Bon ! j'espère et vite et tôt ;
Tout s'arrangera comme il faut.

Marauds, qui méritez cent fois
Le carcan, la marque et la corde,
Vous voilà réduits aux abois :
Pour vous plus de miséricorde.
Bon ! etc.

Bon roi, tu dormiras bien mieux,
Quand des émigrés le courage
Chassera de devant tes yeux
De ton geôlier le plat visage.
Bon ! etc. (1).

***

La chanson des Emigrés bourgeois.

Qu'il est cruel d'adorer un bon maître
Et de n'oser pour lui se déclarer !
Mais, quelque jour, j'ai lieu de l'espérer,
A ma valeur il saura me connaître.

Je suis Français, ma naissance est commune,
Mais mon cœur est plus noble que mon sang :
Pour le verser, je cours prendre mon rang...
Ah ! puisse-t-il finir son infortune !

Pour l'arracher de sa prison infâme,
Sur notre amour nous fondons notre espoir !
Pour notre chef, si l'on ne peut le voir,
Sa présence est dans le fond de notre âme (2).

(1) *Romancero de Champagne*, V, 3e p., p. 98.
(2) *Romancero de Champagne*, id., p. 99.

Digitized by Google

IV

Formation de la Cavalerie de l'Armée des Princes
le 21 Septembre 1792
dans les plaines de Champagne.

(Avant-garde (1200 cavaliers)

Le maréchal de Castries.
Le marquis de Jaucourt, lieutenant-général.
Le marquis de Béthune — Duc de Laval — Comte de la Galissonnière — Comte de Thumery, maréchaux de camp.

Marquis de Polignac.
Chasseurs étrangers.

Pestalozzi C. — Comte de Bosé C. — Comte de Berchiny M. C.
Hussards
Berchiny, Lauzun, Chamborant.

Des Marets de Palys M. C. — Marq. de Coigny M. C. — Marq. de Verteillac M. C. — Marq. de Ville M. C.
Brigade de Monsieur
of. de dragons et chasseurs.

Première ligne (maison du Roi)

Attachés à cette ligne : Cte d'Autichamp — Cte de Lamberty — Marquis de Dampierre — Cte de Montsoreau, maréchaux de camp.

Colonne de Gauche
Cte de Montboissier, L. G.
Marquis d'Autichamp, M. C. — Marq. de la Vaupalière, L. G.

Colonne de Droite
Duc de Guiche, L. G.
Duc de Coigny. — Duc de Guines, L. G.
Cte d'Agout, aide-major général, M. C.

Marq. d'Autichamp M. C.
Gendarmes à cheval.

Le Roi de Seraucourt M. C. — Bon de Montboissier M. C. — Cte d'Orgères M. C. — Marq. de Pardieu M. C.
2e division des compagnies rouges.

Bailli de Crussol M. C.
Gardes du corps des Princes.

Marq. du Blaisel M. C. — Cte de Quinemont M. C. — Marq. de Villaines M. C. — Baron d'Auger M. C. — Marq. de Monspey M. C.
Gardes du corps du Roi.

Vic. de Virieu M. C.
Grenadiers à cheval.

Seconde ligne

Duc de Villequier L. G.

Comte de Rohan, L. G.
Marquis d'Ambly, M. C.

Chev. de Chambon M. C. — Marq. de Caraman M. C. — Cte de Jarnac M. C. — Vte de Chaleignor M. C.
Brigade de Commissaire-général.

Comte de Caraman, L. G.
Chevalier de Durfort, L. G. — Vte de Beaume, L. G.

Pujol de la Grave M. C — Bon de la Ferronays M. C.
Brig. de Royal Allemand.

Hte de la Roche Aymond. — Marq. de la Queuille. — Cte de Toustain. — Duc de Lorges.
Brigade Colonel général.

Réserve

Marquis de la Porte-Vézins, chef d'escadre.

Escadron des officiers de la marine royale.

(De Champflour, *La Coalition d'Auvergne*, Riom, 1899.)

Digitized by Google

V

23 septembre 1792.

A M. le duc de Coigny.

M. le maréchal de Castries me charge d'avoir l'honneur de vous informer que les Princes viennent d'arrêter que l'avis qu'il vous a été donné hier au soir relativement à l'emplacement des troupes à cheval de l'armée aura son effet aujourd'hui 23 dans la matinée.

Vous voudrez donc bien en conséquence donner vos ordres pour que les grenadiers à cheval, les gardes du corps du Roi et les deux escadrons des gardes du corps des Princes aillent s'établir à Somme-Suippe et la brigade du Colonel général ainsi que le régiment du Royal allemand à St-Jean sur Tourbe.

Vous devez avoir été également prévenu que M. le Mis de Jaucourt avoit ordre d'occuper avec l'avant-garde le village de La Croix de Champagne, comme je suppose qu'il vous aura donné avis, je présume que vous déterminerez l'heure de votre départ de manière à ce qu'elle trouve le village évacué à son arrivée (1).

VI

A M. le Cte de Caraman.

23 septembre 1792.

M. le maréchal de Castries me charge d'avoir l'honneur de vous informer que le village de St Jean sur Tourbe qui est destiné à la brigade du Colonel général, au régiment Royal allemand et à l'escadron de la marine, est occupé par les Autrichiens, et qu'il a décidé d'après l'avis qu'il en a reçu que ces trois corps iraient occuper aujourd'hui 23 le village de Laval à une demie lieue de St Jean sur Tourbe, vous voudrez bien, en conséquence, donner vos ordres pour faire partir tout de suite le logement du Colonel général et du Royal allemand, et fixer l'heure du départ de ces deux corps, qui se pourvoiront de fourrage, dans le lieu de leur cantonnement, moyennant des reçus qu'ils en donneront au maire.

J'ai l'honneur d'être... (2).

VII

A La Croix, le 27 septembre 1792.

Monsieur le baron de Mandell, colonel du Royal allemand, choisira un officier de confiance avec 12 maîtres pour se rendre avec les plus grandes précautions vers le village d'Aure sur le chemin de Ste-Menehould à Chalons, pour s'informer s'il n'a pas passé de troupes de Chalons à Ste-Menehould, et en général de tout ce qui se passe dans toute cette partie. Il est prévenu que M. le marquis de Jaucourt, dont l'avant-garde est placée à St-Remis, fait des patrouilles, sur cette chaussée, et a été le matin jusqu'au pont de Somwells près de Chalons; il est aussi prévenu que l'avant-garde de M. de Clairfait peut être à la Chapelle, au delà de la chaussée de Chalons à Ste-Menehould sur sa gauche, il n'entrera

1) Arch. nat. AB XIX 196. Armée des Princes. Etat-major de la cavalerie. Correspondance avec les officiers généraux et les corps des troupes à cheval.

2) Arch. nat., id.

Digitized by Google

point dans le village avec sa troupe, ensuite il suivra la chaussée qu'il laissera sur sa droite, dans la direction de Ste-Menehould à Chalons, pendant environ une demie lieue, et après avoir bien examiné tout ce qui est relatif à l'objet de sa mission, il reviendra au village de La Croix en rendre compte à M. le duc de Coigny.

[Signé] Le Comte de Caraman (1).

VIII

Vouziers, 6 septembre. — **Ordonnance de police.**

« La municipalité défend sous les peines les plus sévères de tirer aucuns coups de fusil dans l'endroit : cela est d'autant plus nécessaire que cela peut exciter une alerte dans le bourg, et qu'il pourrait être pris par l'ennemi, s'il étoit dans les environs, pour des moyens de résistance. En conséquence la municipalité défend de nouveau de tirer aucuns coups de feu sans ses ordres. » (2)

IX

Nous, Victor-François duc de Broglie, Maréchal-Général de France, Prince du St Empire Romain, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur et Commandant en chef dans la province des Trois-Evêchés, cours de la Sarre et de la Meuse, frontières de Champagne et du Luxembourg, ci-devant Commandant en chef les Armées Françoises en Allemagne, et actuellement celle des Frères du Roi sous leurs ordres.

Il est ordonné à Monsieur le Comte de Clarac, Maréchal de Camp, Commandant la première compagnie noble d'Ordonnance d'envoyer des détachements du corps à ses ordres, aux villages de *Vandy*, *Téron*, *Neuville*, *Vonc*, *Vrizi*, *Grivy*, *Chardiny*, *Chaumont-Tourcelle*, *Mars*, et *Blaisse* où ils procéderont au désarmement des habitans desdits villages, et forceront les dits habitans à fournir sur le champ la quantité de rations en pain, foin et avoine, auxquelles ils ont été taxés par M. le Mis de La Palu, et qui sont désignées dans la Note cy-jointe, et dont M. de Clarac donnera des reçus. Le village de Neuville n'ayant point été taxé, M. le Comte de Clarac voudra bien luy faire passer cet ordre, d'abord qu'il l'aura reçu.

Fait à Vouziers le 24 7bre 1792.

Le Mal duc de Broglie (3).

X

Déclaration de Daumont, huissier.

Le 24 septembre, lors de l'arrivée des cy-devant gendarmes émigrés, j'ai été employé en qualité de guide et ai conduit un détachement à Vrizy, Grivy, Loisy, Chardeny, Quilly, Chaumont, Tourcelles, Mars et Blaise (4).

(1) Arch. nat. AB XIX n° 8. *Mémoire sur le régiment de Royal allemand*, par M. le chevalier de Planta, capitaine audit régiment.

(2) Ext. des registres et délibérations de l'Assemblée municipale de Vouziers.

(3) Collection du Dr Guelliot, de Reims.

(4) Archives de Vouziers, sept. 1792.

Digitized by Google

XI

Reçu de la communauté de Charbonne la quantité de deux mille livres de pain qu'ils ont fourny à Mrs les gardes du corps du roy de France pour le compte des quatre compagnies que monsieur le trésorier du prince voudra bien payés.

Fait à Vrizy ce 3 8bre 1792.

[Signé] Le Cher de Lange fr major (1).

XII

Les députés extraordinaires au district de Grandpré, Puthaux et Boblique, exposent à la Convention que les malheureux habitants de cette portion de la République manquent à la fois de subsistance et de moyens de culture ; « les « bestiaux, les instruments de labourage, tout leur a été ravi ; la même épidémie « qui a été si funeste aux Prussiens a fait périr le douzième des citoyens de ce « District, et l'immensité des cadavres que recèle leur territoire fait redouter le « retour du printemps, comme l'époque où pourrait se développer des exalaisons « pestilentielles, capables d'y produire la mortalité ». Des procès-verbaux des autorités constatent que les pertes s'élèvent à *trois millions quatre cent mille livres.*

Décret de la Convention nationale, *du 25 mars 1793, l'an second de la République françoise, qui approuve l'arrêté des Administrateurs du District de Grandpré, qui ordonne la vente des orges et avoines trouvées chez les Emigrés.*

La Convention nationale, après avoir entendu la lecture d'une lettre de ses commissaires dans les départemens de l'Aisne et des Ardennes, qui annoncent que les terres ne sont pas ensemencées, et transmettent un arrêté des administrateurs du district de Grandpré, qui ordonne la vente, au prix courant, des orges et avoines trouvées dans les maisons des émigrés, approuve cet arrêté, renvoie la lettre au comité d'agriculture, décrète que les administrations feront ensemencer les terres abandonnées, et renvoie au comité d'agriculture pour présenter une rédaction séance tenante.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 29 mars 1793, l'an second de la République Françoise. Signé : Bréard, président, L. B. Guyton et J. B. Boyer-Fonfrede, secrétaires.

Grandpré, le 7 Pluviose
L'an 3e de la République une et indivisible.

Les administrateurs du district de Grandpré à la Convention nationale.

Représentans du Peuple,

Lorsque vous avez mis la Justice et l'Humanité à l'ordre du jour, lorsque vous vous occupez imperturbablement à réparer les maux affreux qu'un système d'oppression, de terreur et de tyrannie a causé à la Patrie, nous sommes

(1) Arch. dép. des Ardennes, L, 632.

Digitized by Google

convaincus que vous écouterez avec bonté la voix que nous élevons vers vous en faveur d'une portion laborieuse du Peuple.

De tous les pays qui ont été le théâtre de la guerre en 1792, il n'en est pas qui ait autant et si généralement souffert que le district de Grandpré.

Ses habitans qui sont tous, ou cultivateurs, ou artisans, ou bûcherons, ont tout perdu, bestiaux, instruments aratoires, récoltes, linges, meubles, habillemens, tout a été la proye de nos cruels ennemis.

Les pertes vérifiées de ce district s'élèvent à une somme de deux millions huit cent quatorze mille quatre cent quatre vingt neuf livres.

Il a reçu en trois fois un secours provisoire de neuf cent quatre vingt huit mille sept cent quatre vingt dix neuf livres.

Vous avez décrété, citoyens représentans, que les deux tiers des pertes éprouvées par le fait de guerre seront remboursés incessamment.

C'est l'effet de ce décret que nous réclamons aujourd'huy au nom de nos administrés.

Leurs titres sont sacrés, vous avez promis, et ils sont actuellement dans la misère par le surhaussement des denrées et l'obligation où ils ont été de remplacer à un prix très cher ce qui leur a été pris.

Veuillez ajouter, citoyens représentans, aux sentimens de notre reconnaissance, en décrétant qu'il vous sera fait incessamment un rapport sur notre demande.

Vive la République, vive la Convention Nationale.

Pour copie

DAVAUX
Sre.

(Collection du docteur Guelliot, de Reims).

A. LAPIERRE.

Digitized by Google

TURENNE

ESTAMPE ET PORTRAIT

Les murs des bastions crénelés et noircis
Déchiquettent le fond de l'ancienne gravure.
L'enfant s'est endormi, dans la nuit pâle et dure,
Sur l'affût d'un canon, tout au bord du glacis.

Tandis que son sommeil se peuple de trophées,
Protégé par sa bête de bronze, il sourit.
Et son rêve de poudre et de gloire s'emplit
De l'immense rumeur des vieilles épopées.

Plus tard, voici Monsieur de Turenne, un peu lent,
Glabre et froid, et tout prêt à partir en campagne.
Il a, tel que l'a peint Philippe de Champagne.
Grand air sous sa perruque, avec son rabat blanc.

Il chassa l'Electeur à grands coups de mitraille
Et reconquit l'Alsace, à Turckheim, en un jour.
Il s'en va maintenant, fatigué de la Cour,
Vers Salzbach où l'attend la dernière bataille.

Il ne se doute pas, le brave Maréchal,
Qu'il se livre — en plissant sur lui l'écharpe claire —
Au boulet qui viendra mutiler Saint-Hilaire
Et, brutal, le jeter à bas de son cheval.

Jean-Marie Carré.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. Inauguration du monument de Levasseur de la Sarthe, au Mans.

Le 29 octobre, a été inauguré au Mans le monument du conventionnel René Levasseur de la Sarthe, œuvre du sculpteur Rolard tirée d'un haut-relief, exposé au salon de la Société des Artistes Français de 1908, *la Montagne*. C'est le commissaire de la Convention, que l'auteur a voulu glorifier, puisqu'il est représenté en grand uniforme. C'est à ce titre aussi qu'il se rattache à notre région. On sait, en effet, que Levasseur était le délégué du Comité du Salut public dans les Ardennes au moment où furent arrêtés les membres du Conseil général de la commune de Sedan et une partie des administrateurs du département « accusés de complicité avec La Fayette », avant d'être condamnés par le tribunal révolutionnaire et exécutés presque tous à Paris les 15-19 prairial an II. Levasseur se repentit plus tard de l'acte auquel il avait prêté son concours à l'instigation du parti révolutionnaire extrême des Ardennes. Avant d'en arriver là, il subit les effets du revirement de la politique, au 9 thermidor d'abord, en 1815, ensuite, date à laquelle il fut proscrit et s'installa en Belgique où il continua sa carrière médicale. Il rentra en France après 1830 et mourut au Mans à l'âge de quatre-vingt-sept ans (il était né en 1747). Son jacobinisme le poursuivit jusque dans la tombe ; mutilée par ordre administratif en 1852, elle fut rétablie seulement par un ordre inverse, quarante ans après (1).

Paul Collinet.

II. Le vieux Rethel en cartes postales illustrées.

La librairie Huet-Thiérard, à Rethel, a eu l'excellente idée de publier une collection de cartes postales artistiques genre vieille gravure sur *le vieux Rethel* (2). Nous croyons être agréables

(1) D'après *Le Temps*, du 30 octobre 1911. — Pour le rôle de Levasseur dans les Ardennes, voyez mon *Sedan, il y a cent ans*, 2e partie (1793-1794), p. 67 et suiv.

(2) Les prix sont les suivants : *La carte*, 0 fr. 10 ; *la série des 19 cartes :* 1 fr. 70 *(par poste :* 1 fr. 80).

Digitized by Google

à nos lecteurs en donnant les titres de cette intéressante collection :

Rethel au XIe siècle.
Rethel en 1700.
L'ancien château et la grosse tour.
La bataille de Rethel (1650).
Plan de la bataille de Rethel.
Porte du Gué à Cheval.
Porte de Chef (XIVe siècle).
Porte de Liesse (XVe siècle).
Porte du Grand-Pont (XVIe siècle).
Porte à l'Image (XIVe siècle).
Porte Saint-Nicolas (XVIe siècle).
Sceaux et monnaies du Rethélois.
L'Hôtel-Dieu en 1570.
L'Arquebuse (XVIIe siècle).
La Croix des Prêtres (XIVe siècle).
L'Eglise au XVIe siècle.
Le Prieuré (VIIIe siècle).
Le Couvent des Minimes (1575).
Le Couvent des Capucins (1677).

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Histoire de Landres, par le Dr Albert Bernard. — Châlons-sur-Marne, A. Robat, 1911, 269 pages in-8° (tiré à 250 exemplaires pour les souscripteurs).

Ce volume s'ouvre par une préface de notre collaborateur, le Dr A. Lapierre, intitulée : « De Grandpré à Dun-sur-Meuse ». L'idée était excellente de commencer l'ouvrage qu'il préparait lui-même et dont il a abandonné les notes à l'auteur de l'« Histoire de Landres » par une vue d'ensemble, à la fois géographique, pittoresque et historique sur le pays mi-champenois, mi-lorrain qui entoure le village ; les quelques pages très littéraires de la préface mettent le lecteur en état de mieux apprécier le travail même de M. Bernard.

On peut reconnaître aisément que, Landres n'ayant jamais joué un rôle considérable dans le passé et n'ayant jamais été qu'un village comme il y en a tant, M. B. a tiré le meilleur parti possible des documents qu'il a eus en mains et principalement des précieuses archives des Maillart, seigneurs du lieu. Son ouvrage, écrit très clairement et très agréablement, peut servir de modèle aux monographies des villages de la même importance ; c'est, je crois, le meilleur éloge à en faire.

Dans le détail, l'auteur passe en revue les origines, la seigneurie,

Digitized by Google

la justice, la vie intime et administrative, le rôle joué par Landres dans la Révolution, le langage ; il décrit les églises de Landres et de Saint-Georges. Il a eu l'heureuse idée de ne pas négliger de décrire par les textes l'existence des bourgeois, surtout d'après les souvenirs de sa famille propre, à côté de celle des seigneurs. Par là, son livre peut rendre des services à l'histoire générale.

De ci, de là, on pourrait y ajouter quelques notes complémentaires, utiles dans une monographie, sur les ressorts administratif, judiciaire, coutumier, sur la population, etc..., en somme, peu de chose.

P. C.

Villers-Cernay, Francheval *et autres villages à travers l'histoire de l'ancien Fief de Douzy et de la Principauté de Sedan,* par M. l'abbé Toussaint, t. II, Sedan, imprimerie Emile Laroche, 1911, un vol. in-8° de 478 pages. — Prix : 3 francs.

Le volumineux ouvrage de M. l'abbé Toussaint, qui va de 1645 à 1870, achève l'histoire de sa paroisse, commencée par un tome dont il a été déjà rendu compte. Il y a, comme dans le précédent volume, un amas considérable de notes et de renseignements qui font honneur au zèle et à l'activité de l'auteur. A cet égard, pourtant, on peut regretter qu'il empiète trop souvent sur l'histoire même de Sedan, de Torcy, de Bouillon, pour laquelle il n'apporte guère de faits nouveaux. On a toujours intérêt à se limiter et, comme nous l'avons dit pour le tome Ier, ce qui reste la partie la plus intéresssante de son œuvre considérable, ce sont les faits qui concernent particulièrement Villers-Cernay et Francheval.

Sur l'histoire de sa paroisse, M. Toussaint, en ce second volume, continue à se servir tant qu'il peut, un certain temps, du manuscrit de Lambert Aubertin, qui reste précieux jusqu'à la fin ; il profite de toutes les pièces d'archives, même les plus menues, qu'il a eues sous la main ; il pousse la conscience jusqu'à donner le résumé des registres de l'état civil, année par année ; il dresse les généalogies des familles les plus marquantes. Si ces renseignements locaux avaient été détachés de l'histoire générale de la Principauté, ils n'en auraient acquis que plus de relief.

On se demande aussi pourquoi, annonçant dans son titre qu'il fera l'histoire de Francheval, on ne trouve pas le même relevé dressé pour cette commune.

Bref, l'auteur a péché à la fois par excès et par défaut. En ne le jugeant que sur les services que peuvent rendre ses deux volumes au strict point de vue d'une monographie locale de Villers-Cernay, il faut reconnaître, en bonne justice, que les habitants actuels de ce village puiseront, dans le long travail de leur curé, de nombreux documents instructifs et que les historiens locaux y glaneront aussi des notes utiles.

P. C.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

ÉTAT DU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE REIMS

INSERMENTÉ ou ASSERMENTÉ EN 1791

D'après les notes de l'Abbé BARONNET, Curé de Cernay-en-Dormois.

Une heureuse fortune de bibliophile m'avait mis en possession d'un *Almanach historique de la ville et du diocèse de Reims, année 1789* (1), portant hors texte et en marge des mentions manuscrites très curieuses et de la plus grande netteté sur l'état du clergé rémois au moment de la Révolution, notamment en ce qui concerne la prestation ou le refus du serment exigé des ecclésiastiques. Ces notes émanaient, à n'en pas douter, d'un homme compétent et renseigné à des sources sûres et authentiques ; mais la preuve de l'attribution manquait, car le précieux exemplaire de ce petit recueil ne portait aucune signature, ni date d'origine.

J'en étais là de mes recherches sur la valeur historique de ma trouvaille, lorsqu'il me fut permis de consulter, en 1884, à la Bibliothèque de l'Archevêché de Reims, un registre manuscrit in-12, non folioté, portant sur le feuillet de garde sa marque de provenance : *Ce recueil a été écrit par feu M. l'abbé Baronnet, ancien curé de Cernay-en-Dormois,* et comme titre sur la première feuille : *Tableau ecclésiastique du clergé du diocèse de Reims, séculier, régulier, insermenté et assermenté...* Je trouvais ensuite, au bas de la première page du *1er Tableau du clergé,* une note en renvoi ainsi conçue : † *n'était pas du d.* (doyenné) *de S. Germ.* (Saint-Germainmont), qui était de la même main, de la même écriture, à ne pas hésiter, que celle des notes et des mentions marginales de mon *Almanach de Reims.* Celui-ci avait donc été annoté par le possesseur ou détenteur du recueil de l'abbé Baronnet et d'après les données fournies par l'auteur, écrivain consciencieux et exact, comme nous l'établirons plus loin.

J'ai pu me convaincre, dans le détail, de cette parfaite concordance en vérifiant les chiffres des totaux obtenus par l'un et par

(1) Acquis, au prix de 6 fr., en 1872, à Paris, chez Schelsinger, libraire, rue de Seine.

Digitized by Google

l'autre : l'abbé Baronnet écrivait en tête de son « Résumé de ce Tableau » : *Curés fidèles* (c'est-à-dire insermentés), total : 186 ; et *curés assermentés de 1791,* total : 332 (1). Ce sont absolument les mêmes chiffres que l'on obtient en additionnant les mentions de l'*Almanach*, qui placent, en regard du nom de chaque curé, la lettre *f.* (fidèle), ou *j.* (jureur), *a.* (assermenté), *int.* (intrus). Nous avions donc ainsi la clef de l'annotation et la certitude de sa scrupuleuse reproduction.

C'est ce degré de sincérité qu'il importe surtout d'apporter dans les études sur l'époque révolutionnaire, comme dans celles que l'on entreprend sur toute autre autre époque. Avant de se livrer à des discussions, trop souvent passionnées, sur les faits et les mobiles des faits, il convient d'établir leur réalité et les bases des calculs primordiaux. Or, l'abbé Baronnet s'est trouvé dans une situation à tous égards favorable et même privilégiée pour se rendre compte de l'attitude du clergé rémois tout entier, durant la phase si anxieuse et si critique où les événements le placèrent en 1790 et 1791 (2). Il est facile aujourd'hui de se montrer intransigeant et sans pitié sur les difficultés du moment qui suivit la nouvelle constitution politique de la France et la promulgation par le roi de la constitution civile du clergé (3). L'abbé Baronnet les éprouva lui-même, puisqu'il réserva son serment « pour l'ordre politique » et qu'il fut considéré néanmoins comme insermenté. Il dut quitter bientôt sa paroisse et demander un passeport de déportation, sans partir pour cela en émigration. Il devait être dans l'exil, au moins jusqu'en 1799, le secrétaire de l'archevêque de Reims, bien connu pour sa résistance, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, et il resta fidèle par conséquent à sa cause et à ses instructions. Il put déplorer, dans son cours et ses phases diverses, le fatal schisme qui divisa le clergé français et auquel le Concordat seul devait mettre un terme.

Voici, d'ailleurs, une très instructive notice de sa vie et de ses actes, de ses fonctions et de ses services, du berceau à la tombe,

(1) C'est donc une proportion d'un peu plus du tiers de fidèles, pour les curés, contre deux tiers d'assermentés. Les membres des Chapitres ont été en bien plus grand nombre fidèles ; les deux tiers refusèrent le serment.

(2) Voir une lettre de Stanislas Vuibert, adressée de Rethel à Antoine Hedouin, le 4 juin 1791, relative aux conflits avec le clergé pour le serment, et publiée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXV, 1909.

(3) Voir, sur ces difficultés, une lettre de l'abbé Romain, curé du Chesne, massacré à Reims l'année suivante (1792), publiée dans les *Extraits des Autographes de la Bibliotheque de Reims*, 1910, p. 67, et dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, 1910, p. 230.

Digitized by Google

rédigée sur les plus exacts renseignements par M. l'abbé E. Bouchez, membre correspondant et lauréat de l'Académie de Reims :

« Baronnet (Nicolas), né à Reims, paroisse Saint-Hilaire, vers 1740, ordonné prêtre à Noël 1768, gradué, en 1774 prêtre sacristain à Saint-Pierre-le-Vieil de Reims, en 1778 chapelain de Notre-Dame après Pierre Mangeot qui succédait à Baronnet par permutation dans la jouissance d'une chapelle de la cathédrale dédiée à Saint-Remi, prêtre du diocèse, curé de Goudelancourt au diocèse de Laon ; il était chanoine de Saint-Symphorien de Reims depuis le 30 juillet 1783, en place de Guillaume Hillet, lorsque, le 26 février 1784, il céda son canonicat à Claude-Martin Deligny pour devenir à sa place curé de Cernay-en-Dormois, cure dont il prit possession le 4 mars 1784.

« Le 2 février 1791, il prêta serment avec cette restriction : « Réservant son adhésion pour l'ordre politique. » Il en excluait donc ce qui concerne l'ordre ecclésisiastique ou religieux. Le serment ne fut pas accepté. De plus, Baronnet avait refusé de publier à l'église la vente des biens de religieux de Sainte-Menehould situés sur sa paroisse. (Millard, *Le Clergé du diocèse de Châlons pendant la Révolution*, p. 117.)

« Le 7 mai 1791, sa déchéance ayant été proclamée, les électeurs lui donnèrent pour successeur Pierre Colloquin, qui était jusqu'alors vicaire de Suippes. *(Ibidem.)*

« Jusqu'au 20 septembre 1791, Baronnet se maintint à Cernay, puis il obtint à Reims un passeport de déportation, à la date du 11 octobre 1791, n° 1866. *(Liste officielle.)*

« Au 29 janvier 1795, Baronnet était aux côtés de Mgr de Talleyrand à titre de secrétaire, fonctions qu'il a remplies au moins jusqu'en 1799. *(Registre de Mgr de Talleyrand, aux Archives de Reims.)*

« Au retour de la paix religieuse, il fut maintenu curé de Cernay-en-Dormois, il y est mort en 1820.

« On lui doit une liste intéressante des prêtres qui avaient fait ou refusé le serment. Les documents administratifs qui subsistent de cette époque et que nous avons étudiés, confirment à peu près absolument l'exactitude de ses affirmations. »

Telle est la conclusion de M. l'abbé Bouchez, et il ajoute cette citation de l'abbé Baronnet, qui prouve sa parfaite bonne foi : « Comme ce tableau, dit-il avec modestie, n'a été tracé que sur les

Digitized by Google

renseignements que l'on a pu se procurer dans l'exil, on n'ose pas en assurer l'exacte fidélité, cependant on croit qu'il pèche peu par la note d'opinion. » (1) Il pèche si peu, en réalité, que le contrôle de chacun a pu s'y exercer sans le modifier.

Maintenant que nous connaissons les sources de l'annotation, pouvons-nous connaître l'annotateur? Cela nous semble impossible dans l'ignorance où nous sommes du vendeur de l'*Almanach* au libraire Schelsinger. Nous présumons qu'il lui parvint à la suite de la vente d'une bibliothèque rémoise qui contenait sans doute aussi le manuscrit de l'abbé Baronnet. Ce dernier resta à Reims, tandis que les livres auront été dispersés après la mort de leur possesseur, lequel vivait certainement encore après 1850. On trouve, en effet, dans l'annotation de l'*Almanach,* les mentions du décès de l'abbé Cadart, chanoine de Châlons, en 1838, et du Père Etienne (Pierre Malmy), abbé de la Trappe, en 1840, et la mention de la chute de la voûte de l'église de La Chalade (Meuse), le 24 avril 1853 (2).

Quoi qu'il soit de la personne de notre annotateur, nous avons tenu encore à recueillir de lui ses indications sur les maladreries du diocèse de Reims, sur le nombre des religieux se trouvant dans les couvents de Reims en 1790, sur les mandements des archevêques de Reims de 1758 à 1790, et quelques autres notions biographiques dont nous saurons tirer profit ici en appendice ou ailleurs.

Je n'avais, jusqu'ici, utilisé les notes essentielles de l'*Almanach* que pour une communication à la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, à titre de complément à un article très approfondi, très net et fort clair, de M. Ph. Sagnac, professeur à l'Université de Lille (3). Cette communication fut insérée dans la même revue (4); elle donnait simplement l'aperçu de ce qui est publié aujourd'hui, comme tableau d'ensemble, dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne.* Mais elle fournissait l'aperçu de la situation pour le département

(1) Cette phrase a été écrite par l'abbé Baronnet à la suite du titre reproduit plus haut et en tête de son manuscrit. Outre le recueil Baronnet, le secrétariat de l'archevêché possède un autre recueil du même genre et pour la même période, œuvre du chanoine Sébastien-René Lecomte, entré au chapitre en 1783, mort le 14 août 1821, à l'âge de 86 ans.

(2) Pages 59, 72 et 77 de l'*Almanach.*

(3) *Etude statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791*, par Ph. Sagnac, publiée dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. VIII, p 97 à 115, avec carte coloriée. On y lit cette conclusion : « Si, pour l'ensemble du royaume, la proportion des jureurs ne dépasse pas les six dixièmes, cette proportion fut beaucoup plus forte dans certaines régions. » — Cf. *La Révolution Française*, 14 juillet 1908, p. 35, article du même auteur sur le même sujet.

(4) N° de décembre 1906, p. 252 et 253.

Digitized by Google

des Ardennes, qui n'avait encore figuré nulle part dans une statistique du clergé pendant la période constitutionnelle. On connaissait mieux l'état de choses pour l'arrondissement de Reims (1), qui compose la contre-partie de l'ancien diocèse, et désormais l'on pourra reconstituer l'ancien diocèse tout entier avec les éléments que nous apportons.

On trouvera ces éléments dans l'ordre et de la manière dont ils sont présentés dans l'*Almanach*, d'abord les Chapitres et les Collégiales de Reims, Braux, Mézières et Montfaucon-en-Argonne (2), puis les curés de Reims et de tous les doyennés réunis par ordre alphabétique (3). Il ne sera question ici que du clergé séculier, le clergé régulier n'étant pas noté dans notre recueil au point de vue du serment. On n'aura pas non plus de renseignements sur les directeurs de séminaires et les professeurs des collèges, qui ne sont pas notés non plus, sauf à Charleville (4).

A plus forte raison, le tableau ci-après sera-t-il étranger aux autres serments civiques, qui ont été imposés après celui de 1791 : serments de liberté et d'égalité, de haine à la royauté, etc. On se reportera pour toute cette série d'actes politiques, ainsi que pour les actes de l'autorité diocésaine ayant trait aux rétractations et aux absolutions, à ce précieux document primordial dû aux soins de l'abbé Baronnet. D'ailleurs, les archives de Reims et celles de Châlons contiennent la plupart des faits individuels que ce patient chercheur a eu le mérite de grouper dans ses relevés si instructifs.

Mais il est un relevé que je tiendrai cependant à faire en terminant, pour apporter une pierre à l'histoire de l'Église de France en général, c'est celui des membres du clergé rémois (une trentaine environ) qui, à cette date précise de 1791 ou postérieurement, se sont fait remarquer, au-dessus de tous, par leur haute situation, leurs écrits, leurs fonctions, leur rôle dans l'Église et aussi leurs services dans l'ordre temporel de la société civile.

(1) L'état du district de Reims se trouve à ce point de vue aux Archives nationales, moins dix-neuf paroisses. Il y avait, dans cette région, 75 curés réfractaires.

(2) Il y a, pour les membres des Chapitres, des omissions de notes, mais les curés sont tous notés, sauf deux.

(3) Les curés seuls sont en nom ; les vicaires ne sont pas désignés. Le manuscrit de l'abbé Baronnet indique 84 vicaires comme *fidèles*, et 68 comme *assermentés* ou *intrus*.

(4) Absence de renseignements aux pages 87 et 102 pour Reims et 229 pour Sedan ; voir à la p. 162 pour Charleville, où Cherpin, professeur de 3e, et Civet, professeur de 6e, sont notés *fidèles*, tandis que Faynot, professeur de 4e, est noté *int.* (intrus).

Digitized by Google

Notabilités du Clergé rémois en 1791.

Alexandre-Angélique de Talleyrand, coadjuteur, puis archevêque, prélat bienfaisant et charitable (1), mort archevêque de Paris en 1821.

Jean-Charles de Coucy, évêque de La Rochelle, archevêque de Reims en 1821, mort en 1824.

J.-B. Bourlier, chanoine, plus tard évêque d'Evreux, mort en 1821.

Nicolas Bergeat, vidame du Chapitre, ensuite premier conservateur du Musée de Reims (2).

R.-M. Rondeau, chanoine, puis délégué de l'archevêque pendant la Révolution.

Deloche, chanoine, professeur de l'Université de Reims (3).

Lagoille de Lochefontaine, chanoine, député du Clergé en 1789.

Antoine Migeot, chanoine, recteur et professeur de l'Université (4).

Genée des Tournelles, chanoine, bibliophile érudit, mort en émigration.

Marchant, chanoine, rentré au Chapitre sous la Restauration.

Blavier, chanoine, ensuite trésorier de la Caisse patriotique de Reims (5).

Bauny, auteur du *Pouillé du Diocèse de Reims* (6).

Hardouin, compositeur, maître de chapelle de la cathédrale de Reims (7).

Foucréau, fondateur de bourses à l'Université de Reims.

J.-P. Hénon, chanoine, professeur de rhétorique au collège de l'Université.

Paquot, curé de Saint-Jean, massacré à Reims en 1792.

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LV, p. 99, notice par Ch. Loriquet

(2) *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1889, p. 749.

(3) *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. III, p. 178. (Né à Novion-Porcien.)

(4) *Ibidem*, t. III, p. 128. (Né au Chesne, décédé en 1794 en Westphalie.)

(5) *Ibidem*, t. II, p. 93, « Son œuvre financière ».

(6) *Almanach historique de Reims*, 1881, p. 250.

(7) Cet excellent musicien est né et mort à Grandpré ; voir les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXIV, p. 415.

Digitized by Google

Malherbe, curé de Notre-Dame de Reims sous la Restauration.

Lalondrelle, docteur en droit, curé de Château-Porcien (1).

Fleury, curé d'Iges, député en 1789 (2).

Gangand, curé de Mareuil-sur-Ay, élu évêque constitutionnel de la Marne, non acceptant.

Bida, fondateur d'une rosière à Murvaux.

N. Servant, vicaire épiscopal de N. Diot (3).

Laignier, curé de Nanteuil-sur-Aisne, auteur d'un traité sur les cloches.

Malmy (dom Etienne), abbé de la Trappe, décédé en 1840.

Jean Bardou, curé de Rilly-aux-Oies, auteur de *Laurent Marcel* (4).

Legros, principal du collège de l'Université, ensuite proviseur du Lycée de Reims.

Philbert, curé de Sedan, puis évêque constitutionnel des Ardennes (5).

Abraham, curé de Sillery, massacré aux Carmes en 1792.

N. Diot, curé de Vendresse, puis évêque constitutionnel de la Marne (6).

F.-J. Cadart, écrivain théologique (7).

N. Dumont, curé de Villers-devant-le-Thour, député en 1789 (8).

Ces hommes si divers dans leur carrière, et que nous envisageons seulement ici au point de vue historique, figurent tous comme noms saillants sur les listes qui vont suivre, mais il s'y trouve avec eux beaucoup de noms obscurs ou peu connus dont le souvenir se réveillera sur place à l'occasion d'une monographie de canton ou de commune et qu'il importait par conséquent de mettre aussi à leur rang sur la liste générale du clergé rémois.

Il n'y aura pas moins d'intérêt à compléter le tableau en y

(1) *Almanach Matot-Braine*, 1906, notice biographique.

(2) *Revue historique ardennaise*, 1896. (Lettres de l'abbé Fleury.)

(3) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXVI, p. 109 à 130, notice par l'abbé Bouchez.

(4) *Ibidem*, t. LXIV, p. 1, discours par l'abbé Tourneur.

(5) *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, article par Marc Husson, année 1898, t. V, p. 65.

(6) *Annuaire de la Marne*, 1803, et *Biographie universelle*, suppl., t. LXII.

(7) *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. I, p. 196.

(8) *Revue de Champagne et de Brie*, 1re série, années 1884 et 1885.

Digitized by Google

mettant aussi les noms des paroisses de ce vaste diocèse, qui étendait ses limites dans les départements actuels de la Marne, des Ardennes, de la Meuse et même jusqu'en Belgique (1). A chaque nom de localité, sera ajoutée, entre parenthèses, la mention de ces ressorts nouveaux, pour l'identifier sûrement dans son milieu moderne. Les noms de curés, ajoutés en marge, seront également reproduits tous à la fin de l'article, où la lettre *f.* (fidèle), *j.* (jureur), *ass.* (assermenté) ou *int.* (intrus), suivra immédiatement la date fixant l'entrée en fonctions de chaque personne. Dans les cas où la lettre ferait défaut, il sera visible que cette lacune existe dans l'*Almanach.* En appendice, trouveront place les récapitulations et la liste des maladreries que l'auteur a relevées pour un motif qui nous échappe, et qu'il sera non moins profitable de bien connaître pour l'histoire des institutions charitables dans les campagnes.

Ainsi prendra fin cette transcription de notes, suffisamment mises en valeur par les remarques précédentes et que nous espérons voir utilisées dans les études d'histoire locale en vue d'une appréciation de plus en plus scrupuleuse des hommes et des choses du passé.

Henri Jadart.

Villers-devant-le-Thour (Ardennes), le 31 Août 1910.

(1) Nous avons compté, dans ce relevé, 505 paroisses ou cures, formant 177 communes actuelles de la Marne, 302 des Ardennes, 23 de la Meuse et 3 localités de la Belgique. — Restent en dehors de ce relevé, comme nous l'avons déjà dit, les communes ou hameaux qui n'étaient alors que des succursales ou des vicariats séparés, au nombre de 257. L'*Almanach* ne donne pas les noms des vicaires, exclus pour cela de notre statistique. Quant aux succursales, la plupart étaient desservies par le curé de la paroisse dont elles étaient les annexes.

Digitized by Google

DIOCÈSE DE REIMS (1)

ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE

Exc. et Révér. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, Archevêque Duc de Reims..., le 27 octobre 1777 (2).

Eglise métropolitaine (3).

Duroc de Maurous, prévôt, 1772, *f.* (fidèle).
Pommyer de Sarches, doyen, 1780, *f.*
Bourlier, chantre, 1773.
De la Condamine de Lescure, grand archidiacre, 1771, *f.*
Baulny, archidiacre de Champagne, 1777, *j.* (jureur).
L.-B. Bida, trésorier, *f.*
Bergeat, vidame, 1758, *j.*
Pommyer de Rougemont, écolâtre, 1777, *f.*
Guérin, pénitencier, 1785.
Frémyn de Fontenille, chanoine, 1730.

Carbon, 1738, *j.*
Bourgongne, 1745.
De Gérard de Vachères, 1755, *f.* (4).
Benoist, 1755, *f.*
Méon, 1756, *j.*
Rondeau, 1756, *f.*
Noizet, 1758, *f.*
Legrand, 1761, *j.*
D'Arfeuille, 1764, *f.*
De Châtillon, 1765, *f.*
Amariton du Bost, 1765, *j.*
De la Croix, 1765.
Deloche, 1767.
Savar (Théologal), 1769.
Rondeau, 1769, *f.*
Ouda, 1772, *f.*
Lagoille, 1773, *f.*
Migeot, 1774, *f.*
De Rutlidge, 1775, *j.*
Hocquet, 1776, *j.*
Rouyer, 1776, *f.*
Guilbert, 1776. *f.*
Desjardin, 1777.
Genée des Tournelles, 1778, *f.*
Dupleix de Cadignan, 1779.
Gohier, 1780, *f.*
Marchand, 1780, *j.*
Mannay, 1780, *f.*
Hénon, 1780, *f.*
Lecourt, 1781, *f.*

(1) *Almanach historique de la ville et du diocèse de Reims*, année 1789, p. 43 à 99.

(2) Les dix-sept vicaires généraux de ce prélat, en charge ou honorifiques, nommés ensuite, ne sont pas notés par rapport au serment, non plus que les deux secrétaires ; mais nous savons d'ailleurs que l'un d'eux, l'abbé Bauny, prêta le serment en 1791.

(3) A chaque article, la date après le nom indique l'entrée en fonctions, et les mentions en italique qui suivent sont celles de l'annotateur de l'*Almanach*, quand il en a mis. Outre les 63 prébendes occupées alors, le Chapitre comptait 60 chapelains et d'autres officiers dont les noms ne sont pas donnés ici. Voir une liste complète des prébendes et de leurs titulaires au Chapitre à la date du 24 novembre 1790, annotée et publiée d'après le Recueil Murtin, ms. de la Bibliothèque de Reims, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVI, 2e partie de la *Chronique rémoise de la fin du XVIIIe siècle*. On y trouve, en plus que sur la liste donnée ici, le nom de Chr. Et. Favart d'Herbigny, chanoine vétéran, entré au Chapitre en 1749 et mort en 1793.

(4) Victime des massacres de 1792 à Reims.

Digitized by Google

Laubry, 1782, *f.*
Amy de Gaudraimont, 1782.
Dubout, 1782, *j.*
Lecomte, 1783, *f.*
Robert, 1783, *f.*
D'Humières, 1783.
Pierret (sous-chantre), 1784, *f.*
Mathieu, 1784.
Marchant, 1784, *absous.*
Blavier, 1784, *fit le plongeon* (sic).
De Grimaldi, 1785.
Moisson, 1785, *f.*
Pichard, 1785, *j.*
Dervin, 1785, *f.*
Bauny (1), 1786.
Dunan, 1786, *f.*
Thiery, 1787, *f.*
Morvanchet, 1787, *j.*
Duhoux, 1788, *f.*
Andrieux, 1788, *j.*
Deligny, 1788, *f.*
De Talleyrand (2), 1789, *f.*

Eglises collégiales de Reims.

Saint-Symphorien.

Livrezaune, doyen, 1769, *f.*
Barrois, 1760, *j.*
Homo, 1762, *f.*
Delignier, 1777, *int.*
Lefils, 1777, *int.*
Trousson, 1777, *j.*
Lambert, 1778, *j.*
Prillieux (3), 1780, *j.*
Ouda, 1781, *f.*
Lablanche, 1785, *f.*
Savar (Théologal), *f.*
Gangand, 1787), *int.*
Rallet, 1788, *f.*

Saint-Timothée.

Henri, 1750, *j.*
Delvincourt, 1772, *f.*
Ducandal, 1773.
Bertèche, 1777, *j.*
Perrin, 1781, *j.*
Hibert, 1783, *int.*
Villé, 1784, *f.*
Muiron, 1784, *j.*
Roze, 1785, *j.*
Herbet, 1786.
Rousseville, 1788, *f.*

Sainte-Balzamie.

Pierrot, 1764.
Morel, 1765, *f.*
Paté, 1770, *f.*
Massigas, 1771, *f.*
Hardouin (4), 1776, *j.*
Léthinois, 1778, *f.*
Lefebvre, 1779, *f.*
Guion, 1780, *j.*
Foucréau, 1783, *f.*
Baulny, 1784, *f.*
Deloche, 1787, *f.*
Legentil, 1787.

(1) L'abbé Simon-Toussaint Bauny, secrétaire de l'archevêché et auteur du remarquable *Pouillé du Diocèse en 1777*, prêta le serment civique en 1791.

(2) Le nom est ajouté à la main ; c'est celui d'un neveu de l'archevêque. Alexandre-Daniel de Talleyrand, alors âgé de 13 ans, tandis que l'autre neveu était Charles-Maurice de Talleyrand, évêque d'Autun, si célèbre depuis.

(3) Egalement chapelain de Notre-Dame et garde de la Bibliothèque du chapitre jusqu'en 1791, mort en 1815.

(4) C'est l'excellent musicien et compositeur, maître de chapelle de l'église métropolitaine.

Digitized by Google

Eglises collégiales dans le diocèse.

Braux.

Taillandier, prévôt, 1784.
Raguet, 1750.
Guillemin, 1757, *f.*
Grimblot, 1759, *f.*
Ledure, 1765, *j.*
Liégeart, 1768.
Hénon, 1770.
Bourgeois, 1772.
De Simonet de Singly, 1778.
Duchesne, 1783.
Meugy, chan. curé, *j.*
Ceddé, 1787.
Migeon, 1789, *f.*
Froment, 1789, *f.*

Mézières (Chapitre de Saint-Pierre) (1).

D'Egmont, doyen, 1771.
Leseur, 1749.
Viot, 1750.
Bourguignon, 1754, *f.*
Cloteau, 1756.
Coche, 1756.
Gillet, 1758, *j.*
Godelle, 1768, *j.*
Lebas, 1771, *f.*
Lebègue, 1772, *f.*
Mouret, 1778, *f.*
Aubert, 1782, *f.*
Froment, 1784, *f.*

Montfaucon d'Argonne (Chapitre de Saint-Germain).

Deperthes, prévôt, 1767, *f.*
Moet, doyen, 1784.
Nouvelet, chantre, 1747.
Vanin, chanoine, 1716.
Hedouin, 1740.
Georget (Jean), 1760, *f.*
Bourlois, 1763.
Boujour, 1767.
Georget (Nicolas), 1767, *f.*
Georget (Simon-Charles), 1767.
Jouvant, 1767, *j.*
Neveux, 1771, *f.*
Rouvroy, 1771.
Aubertin, 1773.
Derosne, 1775, *f.*
De Monchy, 1776, *f.*
Baulny, archidiacre de Champagne, 1777, *j.*
Notin, 1777, *f.*
Bessé, 1777, *j.*
Radière, 1778, *j.*
Méresse, 1779.
Pérard, 1779. *f.*
Mauclerc, 1781, *f.*
Chollet, 1782, *f.*
Tronsson, 1783, *f.*
Robinet, 1786.
Chardin, 1786.
Lombart, 1788.
Leblan (2), 1789, *f.*
Boucton, chapelain.

(1) Voir p. 200 du même *Almanach*, article de Mézières.
(2) Nom ajouté à la main.

Digitized by Google

Paroisses et Curés de Reims.

Saint-André, Delaine, 1754, *ass.* (assermenté).
Saint-Denis, Cosson, 1788, *f.* (fidèle).
Saint-Etienne, Fourteau, 1787, *f.*
Saint-Hilaire, Thiery, 1783, *f.*
Saint-Jacques, Savar, 1769, *f.*
Saint-Jean, Paquot, 1763, *f.*
Saint-Julien, Maguinet, 1771, *f.*
Sainte-Marie-Magdelaine, Macquart, 1777, *ass.*
Saint-Martin, Aubert, 1786, *f.*
Saint-Maurice, Concet, 1782 (Bonette, 1789), *f.*
Saint-Michel, Sautré, 1777, *f.*
Saint-Pierre-le-Vieil, Malherbe, 1777, *f.*
Saint-Symphorien, Savar, 1786.
Saint-Timothée, Rousseville, 1788 (1).

Paroisses et Curés du diocèse.

A

Aigny (Marne), Archanbeaux, 1781, *fid.*
Aincreville (Meuse), Moutier, 1741 *fou* (sic).
Allend'hui (Ardennes), Ponsardin, 1778, *ass.*
Alles, Duché de Bouillon et Terre d'Empire (Belgique), Lambert, [1784, *f.*
Alleux (les) (Ardennes), Sauvage, 1787, *ass.*
Amagne (Ardennes), Nicard, 1787, *ass.*
Ambly (Ardennes), Blanchard, 1777, *ass.*
Ambonnay (Marne), Raussin, 1786, *ass.*
Anelles (Ardennes), Cousin, 1787, *ass.*
Antheny (Ardennes), Piette, 1781, *ass.*
Aouste (Ardennes), Thomassin, 1761, *f.*
Arcy-Ponsart (Marne), Fouquet, 1774, *ass.*
Ardeuil (Ardennes), Massette, 1781, *ass.*
Asfeld (Ardennes), Didier, 1756, *f.*
Athis (Marne), Arvier, 1755, *f.* *(Brion).*
Attigny (Ardennes), Coustier, 1756 (2).

(1) Ces deux derniers curés ne sont pas notés ici, mais ils l'ont été plus haut, dans la liste des chanoines de ces collégiales, comme *fidèles.*

(2) L'annotateur n'a pas mis de mention pour ce curé, mais il fut *fidèle*, et nous pouvons produire sur lui une note très intéressante, remise par M. l'abbé Bouchez avec une parfaite obligeance : « Pierre Coustier, né vers 1723, prêtre en 1747, vicaire à Charleville, curé

Digitized by Google

Avançon (Ardennes), de Boucher d'Avançon, 1771, *f.*
Avaux-le-Château (Ardennes), Roland, 1744, *ass.*
Auberive (Marne), Istasse, 1770, *ass.*
Aubigny (Ardennes), Bourgeois, 1761, *f.*
Auboncourt (Ardennes), Ludinart, 1754, *ass.*
Aumenancourt (Marne), Buquoy, 1773, *ass.*
Avenay (Marne), Leprest, 1787, *ass.*
Aussonce (Ardennes), Bouchez, 1787, *ass.*
Authe (Ardennes), Goujon, 1780, *ass.*
Autrecourt (Ardennes), Martincourt, 1784, *ass.*
Autry (Ardennes), Gérardin, 1787, *ass.*
Auvillers-les-Forges (Ardennes), 1779, *ass.*
Ayvelles (Les) (Ardennes), Collignon, 1788, *ass.*
Ay (Marne), Chaineau, 1783, *ass.*

B

Baalon (Ardennes), Renard, 1783, *ass.*
Baconnes (Marne), Chenu, 1760, *ass.*
Balham (Ardennes), Lelièvre, 1780, *f.*
Banogne (Ardennes), Fromentin, 1772, *f.*
Barby (Ardennes), Loison, 1769, *f.*
Bar-lès-Buzancy (Ardennes), Beuret, 1788, *ass.*
Baslieux (Marne), Barré, 1785, *f.*
Bauny (Baulny) (Meuse), Druart, 1761, *f.* *(Gourmant).*
Bay (Ardennes), Collardeau, 1756, *ass.*
Bayonville (Ardennes), Cordier, 1746, *ass.*
Bazancourt (Marne), Oudart, 1776, *ass.*
Bazeilles (Ardennes), De Feret, 1788, *f.*
Beaumont-en-Argonne (Ardennes), Cochart, 1776, *ass.*
Beaumont-sur-Vesle (Marne), Leroy, 1782, *ass.*
Beine (Marne), Masson, 1767, *ass.*
Belleville (sur-Bar) (Ardennes), Pasquet, 1787, *ass.*
Belval (Marne), Dufour, 1788, *ass.*
Bergnicourt (Ardennes), Rogelet, 1784, *ass.*
Berlière (La) (Ardennes), Matis, 1782, *ass.*
Berru (Marne), Goujon, 1773, *ass.*

d'Hermonville, curé d'Attigny en 1756, prêta le serment constitutionnel avec exception pour les objets de l'autorité spirituelle, et fut dès lors considéré comme insermenté et sa cure déclarée vacante en 1791, se réfugia à Reims, puis à Ath, près Mons, où il mourut en 1794. » Voir, en outre, les deux *Histoires d'Attigny*, par MM. Hulot et Péchenart.

Digitized by Google

Besace (La) (Ardennes), Godet, 1764, *ass.*
Betheniville (Marne), Carlet, 1774, *ass.*
Bétheny (Marne), Hezet, 1761, *f.*
Bezannes (Marne), Joly, 1749, *f.*
Bierme (Ardennes), Lallement, 1786, *ass.*
Bisseuil (Marne), Lefranc, 1780, *f.*
Blanche-Fosse (Ardennes), Dom Cagniart (1), *ass.*
Blanzy (Ardennes), Hannequin, 1786, *f.*
Bligny (Marne), Drouet, 1776, *ass.*
Blombay (Ardennes), Hérisson, 1482, *f.*
Bogny (Ardennes), Collery, 1748, *ass.*
Bohan, Terre d'Empire (Belgique), Herendaet, 1760, *f.*
Bosseval (Ardennes), Wilmet, 1782, *ass.*
Bouconville (Ardennes), Gerardin, 1779, *ass.*
Bouilly (Marne), Jacquemart, 1787, *ass.*
Bouleuze (Marne), Fournier, 1786, *ass.*
Boult (sur-Suippe) (Marne), Husson, 1780, *ass.*
Boulzicourt (Ardennes), Lefranc, 1771, *f.*
Bourc (Bourcq) (Ardennes), Lefebvre, 1782, *f.*
Bourgogne (Marne), *Massé* (2), *f.*
Bouvencourt (Marne), *Gabréau* (3), *ass.*
Bouy (Marne), Vauthier, 1785, *ass. (Camiat).*
Bouzy (Marne), Gonel, 1756, *ass.*
Brandeville (Meuse), Descosse, 1774, *ass.*
Branscourt (Marne), Dombry, 1777, *f.*
Braux (Ardennes), Meugy, 1784, *ass.*
Brecy (Ardennes), Guillemart, 1762, *f.* (4).
Breuil (Marne), Arbois, 1759, *f.*
Brévilly (Ardennes), Lacatte, 1767, *ass.*
Brieul-sur-Bar (Ardennes), Lesoing, 1757, *ass.*
Brieul-sur-Meuse (Meuse), Brasseur, 1785, *f.*
Brimont (Marne), Thierrion, 1746, *f.*
Briquenay (Ardennes), Laviarde, 1751, *f.*
Bulson (Ardennes), Noizet, 1775, *ass.*
Buzancy (Ardennes), Ponsin, 1766, *f.*

(1) Religieux cistercien de l'abbaye voisine de Bonnefontaine.
(2) Nom ajouté à la main, sans date.
(3) Même addition.
(4) Nom ajouté illisible. Peut-être *Arbois.*

Digitized by Google

C

Caurel (lès-Lavannes) (Marne), Portevin, 1769, *ass.*
Cauroy-lès-Hermonville (Marne), Lambin, 1761, *f.*
Cauroy-lès-Machault (Ardennes), Hervieux, 1771, *ass.*
Cernay-en-Dormoy (Marne), Baronnet, 1784, *f.*
Cernay-lès-Reims (Marne), Belhommet, 1769, *f.*
Cernion (Ardennes), Leroy, 1781, *f.*
Cesse (Meuse), Descagnol, 1776, *f.*
Chagny (Ardennes), Mabillon, 1780, *ass.*
Chalendry (Ardennes), Rousseau, 1759, *ass.*
Challerange (Ardennes), Goupy, 1761, *f.*
Chambrecy (Marne), Lefebvre, 1780, *f.*
Chamery (Marne), Bernard, 1783, *f. (Camiat).*
Champfleury (Marne), Plumet, 1785, *f.*
Champigneul (Ardennes), Chambort, 1754, *ass.*
Champigny (Marne), Machaux, 1785, *f. (Modaine).*
Champlat (Marne), Godet, 1786, *f.*
Chappe (Ardennes), Plaisant, 1761, *ass.*
Charbogne (Ardennes), Leblan, 1765, *ass*
Charleville (Ardennes), Vaalet, 1774, *f.*
Château-Porcien (Ardennes), Lalondrelle, 1773, *f.*
Château-Regnault (Ardennes), Rasquin, 1786, *ass.*
Châtel (Ardennes), Nicolas, 1760, *f.*
Châtelet (Le) (Ardennes), Duchesne, 1759, *f.*
Châtillon-sur-Bar (Ardennes), Varnesson, 1769, *ass.*
Chaumont-Porcien (Ardennes), Poinsignon, 1788, *ass.*
Chaumuzy (Marne), Putiot, 1787, *ass.*
Chémery (Marne), Oudin, 1748, *f. (Tavernier).*
Chépy (Meuse), Marquet, 1787, *ass.*
Chesne (Le) (Ardennes), Cunisse, 1766, *Romain* (1), 1789, *f.*
Chesnois (Le) (Ardennes), Flahaud, 1776, *ass.*
Chestre (Ardennes), Clicquot, 1776 (2).

(1) Le nom de l'abbé Romain a été ajouté à la main. — Voir sur lui les notes de M. l'abbé Bouchez dans le *Bulletin du Diocèse de Reims* du 30 avril 1910 et, en outre, une pétition de 3 pages, couverte de 150 signatures, adressée par les habitants du Chesne aux Electeurs du district de Vouziers pour obtenir la faveur de garder leur curé, que l'Administration voulait déplacer parce qu'il avait prêté son serment avec restriction ; cette pétition débute ainsi : « Vous sçavez, Messieurs, qu'un bon curé est le trésor le plus précieux que puisse posséder une paroisse... », pièce autographe de la Bibliothèque de J.-B. Brincourt, de Sedan, vendue à Paris le 30 juin 1910. (*Catalogue*, n° 705, p. 15.)

(2) Pas de mention de serment. — Chestre était une cure régulière de l'abbé de Saint-Denis de Reims.

Digitized by Google

Cheveuge (Ardennes), Queutelot, 1773, *ass.*
Chevières (Ardennes), Mabille, 1778, *ass.*
Chigny (Marne), Vuilquin, 1780, *f.*
Chilly (Ardennes), Jacquemart, 1780, *ass.*
Chouilly (Marne), Dureteste, 1778, *f.*
Chuffilly (Ardennes), Modaine, 1775, *f. (Martinet).*
Cierge (Meuse), Leroy, 1776, *f.*
Condé-lés-Autry (Ardennes), Collard de Fay, 1771, *ass.*
Condé-sur-Marne (Marne), Legand, 1782, *ass.*
Connage (Ardennes), Malinet, 1785, *ass.*
Cons-la-Grandville (Ardennes), Charpentier, 1773, *ass.*
Contreuve (Ardennes), Vallart, 1769, *f.*
Corbon (c^ne de Saint-Morel, Ardennes), Nahée, 1780, *ass. (Job, Gangan).*
Cormicy (Marne), Destez, 1768, *f.*
Cormontreuil (Marne), Jobart, 1765, *f.*
Cormoyeux (Marne), Paumule, 1782, *ass.*
Cornay (Ardennes), Sellier, 1786, *ass.*
Coucy (Ardennes), Lequint, 1771, *ass.*
Coulommes-la-Montagne (Marne), Labe, 1763, *f.*
Coulommes-lès-Attigny (Ardennes), Bredy, 1775, *ass.*
Courcy (Marne), Debar, 1748, *f.*
Courlandon (Marne), Thibaut, 1775, *ass.*
Courtagnon (Marne), Carengeot. 1779, *ass.*
Courville (Marne), de Pouilly de la Tour, 1765, *ass.*
Cramans (Marne), Coutié, 1782, *ass.*
Crugny (Marne), Truc, 1777, *ass. (Goffart).*
Cumières (Marne), Blanchard, 1774, *ass.*
Cunel (Meuse), D'Huberte, 1774, *ass.*
Cuis (Marne), Jannet, 1781, *ass.*

D

Damouzy (Ardennes), Durivaux, 1761, *ass.*
Deville (Ardennes), Chaineau, 1762, *ass.*
Dizy (Marne), Sénéchal, 1762, *ass.*
Dommery (Ardennes), Charpentier, 1771, *f.*
Don-le-Ménil (Ardennes), Regnault, 1784, *ass. (Lelorain).*
Donchery (Ardennes), Joseph, 1786, *ass.*
Dontrien (Marne), L'Oeillet, 1784, *ass.*
Doucon (Doulcon) (Meuse), Lallemant, 1785, *ass.*

Digitized by Google

Douzy (Ardennes), Pitoiset, 1765, *f.*
Draize (Ardennes), Châtelain, 1784, *ass.*
Dun (Meuse), Lambert, 1784, *f.*

E

Ecaille (L') (Ardennes), Livrezaune, 1777, *f.*
Ecly (Ardennes), Prévost, 1774, *ass.*
Escombres (Ardennes), Loreau, 1753, *ass.*
Ecordal (Ardennes), Vitter, 1782, *ass.*
Ecueil (Marne), Deligny, 1768, *ass.*
Elfincourt (Leffincourt) (Ardennes), Jevais, 1783, *ass.*
Epernay (Marne), Raulet, 1775, *ass. (Seneuze).*
Epinonville (Meuse), Perin, 1764, *f. (Gillet).*
Epoye (Marne), Baudet, 1783, *f.*
Estrebay (Ardennes), Mernière, 1785, *ass.*
Estrepigny (Ardennes), Lefèvre, 1785, *ass.*
Evigny (Ardennes), Cautionnart, 1787, *ass. (Prevost, Riché).*

F

Failloué (Ardennes) (1), Adam, 1758, *ass.*
Faverolles (Marne), Cedé, 1783, *f.*
Faux (Ardennes), Féquant, 1780, *f.*
Fismes (Marne), Pruche, 1770, *ass.*
Flaba (Meuse), Neveux, 1768, *ass.*
Flaignes (les-Oliviers) (Ardennes), Beauvarlet, 1773, *ass.*
Fléville (Ardennes), Jaquet, 1763, *ass.*
Fleury-la-Rivière (Marne), Dardare, 1768, *ass.*
Floing (Ardennes), Jacquemart, 1775, *ass.*
Fontaine-lès-Dun (Meuse), Druart, 1771, *ass.*
Fontaine-lès-Epernay (Marne), Bonnette, 1755, *ass.*
Fontaine-lès-Grateuil (Marne), Vallée-Duchesne, 1782, *ass.*
Fossé (Ardennes), Bizet, 1768, *ass.*
Foulzy (Ardennes), de Breux, 1781, *ass.*
Fraillicourt (Ardennes), Dessain, 1743, *f.*
Francheval (Ardennes), Paqui, 1786, *ass.*
Fresne (Marne), Duchesne, 1782, *ass.*

(A suivre).

---

(1) Aujourd'hui écart des Hautes-Rivières. — En note, à la main : « N'a pas même d'église », ce que confirme un procès-verbal de 1732 sur l'état de ruine de cette église. *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1900, t. VII, p. 280, note 2.

Digitized by Google

Vocabulaire Wallon-Français

(Dialecte Givetois)

(SUITE)

A (SUITE)

afilè, *v. tr.* Rendre le tranchant et la pointe à une lame, à un outil, à un couteau (V. *rûgi*).

afilè, *v. tr.* Enfiler : *afilè ène owiye*, enfiler une aiguille.

aflidji, *v. tr.* Tourmenter ; affliger ; causer de la douleur.— *V. passif : yèsse aflidji*, être atteint d'une infirmité. Fém. : *aflidjiye*.

aflidji, *n. m.* Infirme, estropié.

afoncè, *v. tr.* Enfoncer : *afoncè in clau*, enfoncer un clou. — *V. intr.* Pénétrer dans : *afoncè dins les sankes*, enfoncer dans la vase.

aforè, *v. tr.* Mettre un tonneau en perce ; percer un trou dans le fond d'un tonneau pour y mettre un robinet.

afournè, *v. tr.* Enfourner, mettre le pain dans le four. On dit également : *mète ou for*, mettre au four.

afourtchi, *v. tr.* Enfourcher, frapper quelqu'un avec une fourche ; enlever du foin, des épines, des gerbes au moyen du même outil ; *li diâbe t'afourtchrèt*, tu iras en enfer.

afrèchi, *v. tr.* Mouiller, humecter ; tremper dans l'eau, exposer à la pluie, mettre dans la rosée : *afrèchi ses cotes en passant dins l'rouzéye*, mouiller ses jupons en passant dans la rosée.

afreu, *adj. qual.* Dont la vue cause de l'effroi ; laid et repoussant.

afreu, *n. m.* Individu très laid.

afreuzemint, *adv.* Affreusement.

afrontè, *adj. qual.* Effronté.

afrontè, *n. m.* Effronté : *t'esst' èn' afrontè*, tu es un effronté. Fém. : *afrontéye*.

afroyi, *v. tr.* Frayer un sentier, un chemin, un passage, des chaussures neuves, etc. : *afroyi ène glace*, frayer une glissoire.

afut (à l'), *loc. adv.* Aux aguets : *il est toudi à l'afut pou...*

afutè, *v. intr.* Aller à l'affût ; guetter le gibier : *il a sti afutè*, il a guetté le gibier.

afuteu, *n. m.* Celui qui va à l'affût.

afutiaus, *n. m. pl.* Petits outils que l'on emporte avec soi.

à-fwace, *loc. adv.* A force de : *à fwace di satchi, nosse vatche a cassè s' loyé*, à force de tirer, notre vache a cassé son lien.

afwarci, *v. tr.* Donner, prendre des forces par un régime alimentaire approprié ou par des exercices physiques.

Digitized by Google

agadji, *v. tr.* Prendre à gages. — *V. pron. : s'agadji,* s'engager dans l'armée.

agadji, *n. m.* Engagé volontaire : *èn' agadji.*

agadjmint, *n. m.* Engagement, promesse.

agasse, *n. f.* Pie, oiseau commun à plumage blanc et noir ; *pwain d'agasse*, pain que l'on rapporte des champs, la journée finie.

agasse, *n. f.* Durillon, cor au pied.

agauche, *n. f.* Espèce de schiste facile à fendre et à enlever.

agayolè, *v. tr.* Jucher, percher fort haut ; attacher un objet hors de la portée : *on z'a agayolè m' tchèna su èn' ârbe,* on a juché mon panier sur un arbre.

agayolrîye, *n. f.* Entassement bizarre d'objets posés pêle-mêle.

agayolure (V. *agayolerîye).*

aglume, *n. m.* Enclume.

aglumia, *n. m.* Enclumeau de faucheur formé d'un piquet en fer, à tête aplatie, sur lequel les moissonneurs *battent* une faux avec un marteau pour lui rendre du tranchant.

agna, *n. m.* Anneau de métal, cuivre, fer, etc.

agna, *n. m.* Agneau.

à-gn'gnio, *loc. adv.* A genoux : *s' mète à gn'gnio, tchèye à gn'gnio,* se mettre, tomber à genoux.

agni, *v. tr.* Mordre, saisir et blesser avec les dents ; se dit de l'homme et des animaux : *li tché m'a agni.* le chien m'a mordu. — *V. intr.* Mordre dans : *agni dins l' pwain*, mordre dans le pain.

agnon, *n. m.* Petite bouchée ; ce qu'on enlève d'un morceau de pain, de viande, d'un fruit en mordant : *èn' agnon d' pwain.* — Fig. Parcelle de terrain : *i n'ont qu'èn' agnon d' tère*, ils n'ont qu'un petit morceau de terre.

agnure, *n. f.* Morsure ; trace laissée par les dents en mordant.

à-gogo, *loc. adv.* Abondamment, à satiété : *il ont d' tout à-gogo,* ils ont de tout en abondance.

agoni, *v. tr.* Accabler d'injures, d'épithètes grossières.

agonîye, *n. f.* Se dit aussi *angonîye ;* agonie, dernière lutte entre la vie et la mort.

agoulè, *v. tr.* Avaler goulûment, gloutonnement, sans mâcher les aliments. Se dit des gens grossiers et des animaux.

agoustant, *adj. qual.* Qui excite le goût, l'appétit. On dit aussi *ragoustant.*

agoyèrlè, *v. tr.* Mettre sans goût une cravate, un col, un foulard, S'emploie surtout au passif : *come vos astous agoyèrlè !* comme vous êtes fagoté !

agrandi, *v. tr.* Agrandir. Faire paraître plus grand quand il s'agit d'un vêtement qui avantage la taille : *ci côrsadje-là vos agrandit,* ce corsage-là vous fait paraître plus grande.

agrandich'mint, *n. m.* Agrandissement.

Digitized by Google

agrapè, *n. f.* Agrafe. Pour amuser les jeunes enfants, les nourrices leur touchent du doigt le bout du nez en disant : « *vlà ène agrape, ti né qui s' cape ; vlà èn' ouyèt, ti né est scapé* » ; voilà une agrafe, ton nez s'échappe ; voilà un œillet, ton nez est échappé.

agrapè, *v. tr.* Agrafer.

agrèmint, *n. m.* Agrément, plaisir, amusement.

agripè, *v tr.* Saisir habilement, happer, prendre avec violence.

agripète, *n. f.* Petite colique.

agritchi, *v. tr.* Accrocher : *on z'esst' agritchi pa ène ronche,* on est accroché par une ronce. Voler, filouter : on *agritche* une chose qu'un autre tient et on s'en empare.

agritcheu, *n. m.* Voleur adroit. Fém. : *agritcheûse.*

aguigne, *n. f.* Agacerie, taquinerie faite dans l'intention de fâcher : *i m' fait toudi des aguignes,* il me taquine toujours.

aguigni, *v. tr.* Taquiner, tracasser.

aguintchi, *v. tr.* Accoutrer, habiller maladroitement, arranger sans goût. Se dit surtout des femmes. — *Part. passé : aguintchi.* Fém. : *aguintchîye.*

aguintchure, *n. f.* Action d'*aguintchi ;* ensemble des vêtements mal ajustés.

ah ! *int.* Marque la joie, l'étonnement, la surprise, la douleur.

aida, *n. m. et f.* Celui ou celle qui aide.

aigue, *n. f.* Aigle, le plus fort des oiseaux de proie.

aimè, *v. tr.* Aimer ; avoir de l'amour, de la sympathie pour quelqu'un, un goût, un penchant pour quelque chose.

aînme, *n. f.* Tonneau de bière de la contenance d'un hectolitre.

Aînmèye, *n. pr. f.* Aimée.

aînne, *n. f.* Partie du corps entre la cuisse et le bas-ventre : aine.

ainsi, *adv.* De cette manière, ainsi. S'emploie souvent à la place de *don* (donc) : *vos vlà ainsi,* vous voilà donc.

ainwîye, *n. f.* Anguille.

air, *n. f.* Manière, façon, allure : *awè mwaij' air,* avoir mauvais air.

airâdge, *n. m.* Action d'aérer ; l'air lui-même.

aire, *n. f.* Sol d'une grange.

aireu, *n. f.* Lueur, clarté peu vive permettant d'apercevoir, non de distinguer nettement une personne, un objet ; *l'aireu dou djoû,* l'aube du jour.

airîye, *n. f.* Double rangée de gerbes disposées sur l'aire d'une grange pour être battues au fléau ; les mêmes, déliées.

aityî, *adj. qual.* Robuste, fort pour son âge, en parlant d'un enfant. Fém. : *aityîye.*

aiwe (V. *êwe).*

Digitized by Google

akèwè, *v. tr.* Attacher la bride d'un cheval à la queue de celui qui le précède. — *V. pron. : s'akèwè*, se dit de deux animaux qui s'accouplent pour la génération.

aksèl, *n. f.* Paille hachée pour la nourriture des chevaux.

al, *art. cont.* A là : *al coupète dou tiène*, en haut de la montagne.

alâdje, *n. m.* Usité dans l'expression : *tchimin d'alâdje*, route réservée aux bateliers pour le halage des bateaux.

alaidi, *v. tr.* Enlaidir.

alape, *n. f.* Soufflet lestement appliqué sur la figure de quelqu'un : *rèpète-lu, dji t' flanke ène alape*, répète-le, je te soufflette.

alaurdji, *v. tr.* Elargir ce qui est trop étroit ; donner plus de largeur.

alcotè, *v. int.* Faire remuer un objet mal assujetti, un volet, une fenêtre, par exemple. Se dit surtout de l'action du vent.

alcotéye, *n. f.* Petit chargement de blé, de gerbes, de fagots, de foin, qu'on n'a pas pris la peine de bien consolider et qui balance au moindre cahot du véhicule.

alcoti, *n. m.* Mauvais ouvrier.

alè, *v. int.* Se mouvoir ; se transporter d'un lieu à l'autre ; se porter, en parlant de la santé ; s'ajuster ; *alè su*, se diriger vers ; être sur le point d'atteindre un nombre d'années déterminé, etc. — Le participe passé de ce verbe est remplacé par *évôye : il esst' èvôye ou courti*, il est allé au jardin. — *V. pron. : s'ènn-allè*, s'en aller. Etre sur le point de mourir : *voss' pa s'è va*, votre père ne vivra plus longtemps.

aléye, *n. f.* Passage plus ou moins large, bordé de murs ou d'arbres ; action d'aller, de faire des courses fréquentes.

alène, *n. f.* Haleine ; *ôr d'alène*, hors d'haleine ; *riprinde alène*, s'arrêter, se reposer. Se dit aussi *allnne*.

alène, *n. f.* Sorte de poinçon.

al-filéye, *loc. adv.* A la suite l'un de l'autre ; à la file.

aligni, *v. tr.* Mettre en ligne, aligner.

align'mint, *n. m.* Alignement.

alôse, *n. f.* Poisson de mer qui remonte la Meuse au printemps.

alotè, *v. int.* Balancer, en parlant d'une dent malade, d'un piquet fiché en terre, d'un objet attaché par une de ses extrémités.

aloyi, *v. tr.* Attacher au moyen d'un lien, d'une corde ; garrotter quelqu'un.

alumè, *v. tr.* Mettre le feu à un combustible ; enflammer la mèche d'une bougie, d'une lampe ; *alumè l' pupe*, se mettre à fumer.

alumè, *v. imp.* Faire des éclairs, en parlant d'un nuage orageux.

alumwar, *n. m.* Etincelle électrique qui jaillit entre deux nuages en temps d'orage et précède ordinairement le tonnerre ; *alumwars di tchaleur*, éclairs d'orages lointains illuminant le ciel à l'horizon.

aluwè, *v. tr.* Dépenser de l'argent en achats utiles ou non.

Digitized by Google

alvè, *v. tr.* Nourrir, élever des enfants ; se dit aussi des jeunes animaux domestiques.

alvè, *v. int.* Envoler : *fé alvè des piètris*, faire envoler des perdrix.

amacralè, *v. tr.* Ensorceler, séduire.

Aman, *n. pr. m.* Armand.

amande, *n. f.* Fruit de l'amandier ; se dit aussi du fruit du framboisier sauvage.

amantchi, *v. tr.* Emmancher un outil. Tromper adroitement quelqu'un : *ti t'as fait amantchi*, tu as été trompé.

amantchûre, *n. f.* Manière d'emmancher ; ouverture pratiquée dans un vêtement pour adapter les manches.

amateûr, *n. m.* Amateur. Fém. : *amateûse.*

amaurlâdje, *n. m.* Givre : *gn'a d' l'amaurlâdje, i va rligni ;* il y a du givre, le dégel va suivre.

amaurlè, *v. imp.* Faire du givre. (V. *rèlè.)*

ambe, *n. f.* Ambre.

âme, *n. f.* Principe de la vie ; *rinde l'âme*, mourir ; courage : *ti n'as pont d'âme dins l' vinte*, tu n'as pas de cœur au ventre ; signifie aussi une personne : *gn'a nè ène âme*, il n'y a pas une personne ; ne dire une chose *à âme qui vive*, ne la dire à personne.

amèdè, *v. tr.* Châtrer ; ôter les organes de la génération.

amèdeu, *n. m.* Celui qui fait le métier de châtrer les animaux.

Amèliye, *n. pr. f.* Amélie.

amelète, *n. f.* Omelette.

amér, *n. m.* Vésicule du fiel.

amér, *adj. qual.* Qui a une saveur rude et désagréable.

amerèle, *n. f.* Camomille sauvage.

ameublèmint, *n. m.* Ensemble des meubles d'un appartement.

ameublè, *v. tr.* Garnir une habitation des meubles nécessaires.

ameubli, *v. tr.* Rendre une terre meuble, friable, plus facile à travailler.

amindâbe, *adj. qual.* Qui peut être mis à l'amende, qui a commis une contravention.

amilè, *v. tr.* Disparaître sans germer, en parlant du blé semé et qui *toune à ré* (tourne à rien), comme disent les campagnards.

aminde, *n. f.* Amende : *mète à l'aminde*, déclarer procès-verbal.

aminè, *v. int.* Diminuer de volume par suite d'une longue ébullition : *nosse soupe èsst' aminéye*, notre soupe a beaucoup diminué parce qu'elle a bouilli trop longtemps.

à-mitan, *loc. adv.* A moitié.

amitieu, *adj. qual.* Qui fait preuve de bienveillance, de sympathie, d'amitié.

amon, *prép.* Chez : *il èsst' amon s' vijin*, il est chez son voisin.

Digitized by Google

amonîcion, *n. f.* Munition. Usité dans l'expression : *pwain d'amonicion*, pain de soldat.

amonstèlé, *v. tr.* Réunir en gros tas ; amonceler.

amonstèlerîye, *n. f.* Amas d'objets divers.

à mougni, *loc. adv.* A manger : *done-mu à mougni*, donne-moi à manger.

amour (pou l'), *loc. adv.* S'emploie dans l'expression : *pou l'amour dè Dieu*, signifiant : je vous en prie, je vous en supplie.

amoureu, *n. m.*, ou *galant*. Jeune homme qui courtise une jeune fille.

amuzè, *v. tr.* Divertir, distraire. — *V. pronon.* : *s'amuzè*, passer son temps inutilement ; courir les cabarets.

amuzemint, *n. m.* Amusement ; travail très facile à faire.

amuzète, *n. f.* Personne qui s'amuse à des riens ; celui qu'un rien détourne de son travail.

amwace, *n. f.* Appât attaché à l'hameçon d'une ligne pour capturer les poissons ; amorce (Vx).

amwarci, *v. int.* Jeter dans l'eau différents appâts pour attirer le poisson ; amorcer (Vx).

amwinnè, *v. tr.* Conduire en menant ; occasionner ; charrier.

amwinnadji, *v. tr.* Mettre quelqu'un dans ses meubles.

andèl, *n. m.* Désordre, confusion, embarras.

andèvè, *v. int.* Ne s'emploie qu'avec le verbe faire : *fé andèvè ène sakîye*, taquiner, importuner, ennuyer quelqu'un.

andin, *n. m.* Rangée d'herbe, d'avoine, etc., qu'un faucheur abat à chacun de ses passages.

andouye, *n. f.* Boyau de porc rempli des intestins du même animal. — Fig. Personne sans énergie.

andouyète, *n. f.* Petite andouille.

Andriyin, *n. pr. m.* Adrien.

Andriyène, *n. pr. f.* Adrienne.

anèdi, *v. tr. : anèdi in nid*, c'est toucher les œufs ou les jeunes oiseaux qui viennent de naître, de façon que les parents abandonnent complètement le nid.

ange, *n. f.* Être spirituel ; *ange au ciél*, enfant mort ; *yèsse aux anges*, être transporté de joie, de bonheur.

angouche, *n. f.* Etat de gêne ; inquiétude profonde ; douleur morale ; angoisse.

angoni (V. *agoni*).

angonîye (V. *agoniye*).

anke, *n. f.* Ancre ; grand crochet à deux bras, muni en son milieu d'une forte tige surmontée d'un anneau et servant à fixer les bateaux et à arrêter les ballons.

ankrè, *v. tr.* Attacher au moyen d'une ancre. Au passif : *yèsse ankrè*, être invétéré.

Digitized by Google

à-nowe, *loc. adv.* A la nage : *passè Moûse à-nowe*, traverser la Meuse en nageant.

anowêre, *loc. adv.* Il n'y a pas longtemps ; dans le courant de la journée ; indique une époque plus rapprochée que naguère : *djè l'ai viu anowêre*, je l'ai vu tantôt.

anoyant (1), *adj. verbal.* Ennuyeux : *qui v'z-astous anoyant !* que vous êtes ennuyeux !

anoyeu, *adj. qual.* Qui a du regret. Fém. : *anoyeûse.*

anoyi, *v. tr.* Causer de l'ennui ; contrarier. — *V. pron. : s'anoyi*, s'ennuyer : *dji m'anoye*, je m'ennuie.

anondè (s'), *v. pron.* Prendre son élan ponr sauter, pour franchir un obstacle. — *V. tr.* Lancer quelque chose avec effort.

anondéye, *n. f.* Elan ; espace franchi d'un bond ; mouvement en arrière du bras qui lance un objet ; *sautlè in rî d'ène anondéye*, franchir un ruisseau d'un seul bond.

ansègni, *n. m.* Tas de fumier. Proverbe : *gros ansègni, grand guèrni*, gros fumier, grand grenier.

ansène, *n. f.* Fumier : *mète l'ansène al rôye*, placer le fumier dans le sillon tracé par la charrue.

antise, *n. f.* Fréquentation ; se dit souvent en mauvaise part.

antche, *n. f.* Hanche.

antche, *n. f.* Embouchure de clarinette, etc.

Antwènète, *n. pr. f.* Antoinette.

Antwînne, *n. pr. m.* Antoine.

à-okes, *loc. adv.* En morceaux ; *tchèye à-okes*, se dit d'un objet, d'un meuble par exemple, qui se disloque par suite de vétusté.

aotè, *v. tr.* Arrêter, en parlant d'un obstacle qui empêche la marche d'un véhicule : un voiturier dit : *ène sokète m'a aotè*, une souche a arrêté mon chariot.

aourlè, *v. tr.* Crier, hurler des injures, des reproches.

aousse, *n. f.* Temps de la moisson ; la moisson elle-même : *fè l'aousse*, faucher et récolter le blé.

aousse (cok d'), *n. m.* Grosse sauterelle verte qui vit dans les blés.

aparucion, *n. f.* Spectre, vision, fantôme.

apassè, *v. tr.* Transporter vers celui qui parle, en franchissant un obstacle, un objet ou une personne : *apassous-m' voss' tchèna au-dsus d' l'aye*, passez-moi votre panier au-dessus de la haie. Transporter quelqu'un au moyen d'une barque.

apauji, *v. tr.* Apaiser ; calmer un enfant qui pleure. Tomber, en parlant d'un vent violent.

apaujemint, *n. m.* Apaisement.

à-pau-près, *loc. adv.* Environ, à peu près : *il èsst' à-pau-près midi*, il est environ midi.

1) Prononcer *ano-yant, ano-yeu, ano-yi.*

Digitized by Google

à-pau-près, *n. m.* Estimation approximative. Façon défectueuse d'un travail : *c'est d' l'à-pau-près c' bèsogne-là,* ce travail est mal fait.

apè, *v. tr.* Saisir vivement au passage ; dessécher par une grande chaleur.

apèrdisse, *n. m.* Apprenti.

à-père, *loc. adv.* En bras de chemise ; on dit aussi : *yèsse à-père tchimiche,* mais c'est quand on a ôté son gilet.

apèsanti, *v. tr.* Alourdir, apesantir.

apétichant, *adj. qual.* Qui excite l'appétit, que l'on mange avec plaisir : *qui vlà dèl tchau apétichante !* Que cette viande est appétissante !

api, *n. m.* Rucher.

apici, *v. tr.* Saisir en pinçant ; subtiliser.

apinse (s'), *prép.* D'après, selon, comme dit souvent ; s'emploie quand on cite les paroles de quelqu'un en se les appropriant : *i dvét vi, i va après tère, s'apinse à li.* il devient vieux, il va vers la terre, suivant son dire.

aplakè, *v. tr.* Plaquer, coller contre.

aplakéye, *n. f.* Embarras, ennuis inattendus.

aplauce, *n. f.* Emplâtre ; individu bizarre ; *mète ène aplauce su in clau,* mettre un emplâtre sur un furoncle.

aplaudi, *v. tr.* Applaudir.

aplaudichemint, *n. m.* Applaudissement.

aplonè, *v. tr.* Envoyer un corps de manière qu'il retombe d'aplomb, verticalement sur un point déterminé.

aployi, *v. tr.* Employer, dépenser.

à-pont, *loc. adv.* A point, au moment propice : *çà nos a vnu à-pont.* cela nous est venu à propos.

apôte, *n. m.* Apôtre ; personne originale : *in vilin apôte,* un singulier personnage.

apoticaire, *n. m.* Pharmacien ; individu qui exagère ; par ironie, on dit : *apoticaire aux bonès tièbes,* pour désigner un farceur.

apougni, *v. tr.* Empoigner, saisir avec la main ; arrêter au nom de la loi. — *V. récipr. : s'apougni,* s'empoigner, se battre.

apouyi (yèsse), *v. passif.* Être couvert de récoltes sur pied, en parlant d'un terrain.

après, *prép.* Après. *Waitous après* ou *après li.* cherchez-le.

après, *adv.* Ensuite.

après-cô, *loc. adv.* Quand tout est fini : *arivè après-cô,* arriver trop tard.

après-dmwain, *loc. adv.* Après-demain.

aprètè, *v. tr.* Préparer. — *V. pron. : s'aprètè,* faire ses préparatifs, se préparer, faire sa toilette avant de partir.

aprinde, *v. tr.* Apprendre, saisir, comprendre.

aprintè, *v. tr.* Emprunter : *aprintè des sous,* emprunter de l'argent.

Digitized by Google

âprintè (yèsse), *v. passif.* Être embarrassé pour cemmencer ou exécuter un ouvrage ou s'acquitter d'une mission.

aprinteu, *n. m.* Qui emprunte souvent. Fém. : *aprinteûse.*

apris, *part. passé.* Elevé : *bè apris, mal apris*, bien élevé, impoli.

aprivwèzè, *v. tr.* Apprivoiser ; rendre moins timide.

aprotchant, *prép.* A peu près ; tout près de : *il esst' aprotchant méye-nut*, il est tout près de minuit.

aprotchi, *v. tr.* Approcher.

apwartè, *v. tr.* Porter vers quelqu'un ou à celui qui parle.

apwès, *n. f.*, ou *aurpwès.* Poix.

apwèzonè, *v. tr.* Donner du poison pour faire mourir.

aquèwè (V. *akèwè).*

ar ! *int.* Cri des conducteurs d'attelage pour faire tourner les chevaux à gauche.

arabe, *n. m.* Avare, qui ne pense qu'à amasser.

aracheu, *n. m.* Qui récolte des légumes : *aracheu d' dints,* dentiste. Prov. : *minteur come èn' aracheu d' dints.*

arachi, *v. tr.* Arracher ; déraciner ; se dit des légumes, des arbres, etc. : *arachi des canadas*, arracher des pommes de terre.

aradji, *v. int.* S'emploie avec le verbe *fé : fé aradji*, faire enrager.

aradji, *adj. qual.* Enragé, atteint de la rage. — *Nom com.* Homme violent, emporté.

aragne, *n. f.* Araignée. Femme désagréable ; *panse d'aragne !* vilain gamin !

à-rasse, *loc. adv.* Au niveau, au ras ; *à-rasse di tère,* au ras du sol.

arauvlè, *v. tr.* Attirer à soi, avec les mains et les bras, des légumes, des fruits, à la hâte et le plus possible.

arayi, *v. tr.* Enchaîner une roue pour l'empêcher de tourner.

aray'wès, *n. m.* Ce qui sert à *arayi,* ordinairement une grosse chaîne munie ou non d'un patin dans lequel s'emboîte la roue.

ârbe, *n. m.* Arbre. *L'ârbe Abraham*, traînée de nuages affectant vaguement la forme d'une fougère et allant d'un point de l'horizon au point diamétralement opposé.

ârdi ! *interj.* Hardiment ! Courage ! *ârdi, valèt !* Courage, jeune homme !

ârdi, *adj. qual.* Hardi. Fém. : *ârdiye.*

ârdjint, *n. f.* Métal précieux blanc ; argent ; monnaie, en général : *coustè d' l'ârdjint,* coûter cher.

ârdjintè, *v. tr.* Argenter, recouvrir un métal d'une légère couche d'argent.

ârdjintriye, *n. f.* Argenterie ; bijoux, objets, vaisselle en argent.

ardwèsse, *n. f.* Ardoise pour écrire (V. *scaye).*

arègniye, *n. f.* Toile d'araignée.

areumè, *v. tr.* Donner le rhume. — V. *pron. : s'areumè*, s'enrhumer.

Digitized by Google

arindji, *v. tr.* Arranger. Ironiquement débrailler, salir, invectiver. — *V. récip. : arindji (s')*, se mettre d'accord.

arindj'mint, *n. m.* Arrangement ; accommodement.

arinnè, *v. tr.* Apostropher quelqu'un avec aigreur et colère.

argotè, *v. int.* Déplacer et replacer avec ou sans bruit un ou plusieurs objets.

argoti, *n. m.* Mauvais ouvrier.

argouzin, *n. m.* Gardien de prison ; policier.

arikmétique, *n. f.* Arithmétique.

arivè, *v. int.* Arriver.

ark'-en-ciél, *n. f.* Arc-en-ciel.

à-rlache, *loc. adv.* A foison : *gn'a des gâyes, des pomes à-rlache*, il y a des noix, des pommes en abondance.

arlèkin, *n. m.* Homme sans principes, sans parole.

arnachi, *v. tr.* Harnacher.

arnachmint, *n. m.* Harnachement.

arnauche, *n. m.* Celui qui est turbulent, qui touche à tout, qui furette de tous côtés ; se dit surtout des enfants : *quél arnauche qui c't' éfant-là !* quel enfant turbulent ! — *Adj. qual.* Même signification : *qui vos astous arnauche !* que vous êtes turbulent !

arokè, *v. int.* Arrêter, en parlant d'un obstacle : *mi tchaur a arokè à in gros cayau*, mon chariot a été arrêté par une grosse pierre. — *V. passif : yèsse arokè*, être arrêté en route par un ami et rester au cabaret.

aronde, *n. f.* Hirondelle.

arondi, *v. tr.* Rendre rond, arrondir. — *Part. passé : arrondi.* Fém. : *arondiye.*

arouzè, *v. tr.* Mouiller, arroser avec un liquide.

arouzwè, *n. m.* Arrosoir.

aroyi, *v. tr.* Tracer le premier sillon d'un champ pour le labourer.

ârsinic, *n. m.* Arsenic.

ârsouye, *n. f.* Personne insolente, vantarde et prétentieuse.

ârtisse, *n. m.* Celui qui est très habile dans son métier. Vétérinaire. Appellation familière et un peu ironique.

à-rvèye, *loc. adv.* Au revoir ; *dire à-rvèye*, faire ses adieux. Emphatiquement : *à-rvôye.*

as, *préfixe.* Equivaut aux préfixes fr. : a, ac, é, en, etc.

asblèwi, *v. tr.* Frapper les yeux par une lumière vive et subite : *dj'ai sti tout asblèwi*, j'ai été tout ébloui.

ascouviè, *v. tr.* Mettre une chose sur une autre pour la cacher, la garantir complètement, des graines, des légumes, par exemple.

ascrauwe, *n. f.* Accroc, événement qui retarde.

asdjanblè, *v. tr.* Franchir une distance à grands pas ; enjamber un obstacle peu élevé ; *asdjanblè l' campagne*, arpenter la campagne ; *asdjanblè ène aye*, enjamber une haie.

Digitized by Google

assôrti, *v. tr.* Assortir.

asdjanbléye, *n. f.* Grande enjambée.

asgauchi, *v. tr.* Franchir un fossé, un ruisseau en enjambant.

asgauchîye, *n. f.* Distance que l'on parcourt d'une seule enjambée en *asgauchant*.

asgligni, *v. tr.* Mettre quelqu'un à genoux. — *V. pron. : s'asgligni*, s'agenouiller.

asgroupi (s'), *v. pron.* S'accroupir. *Part. passé : asgroupu, asgroupûwe.*

asmète, *v. int.* Être sur le point de donner son veau, en parlant d'une vache.

à-s'nè, *loc. adv.* A même le vase ou l'assiette où l'on veut boire ou manger : *bwave à-s'nè d'ène tèye di lacia*, boire à même une terrine pleine de lait.

aspèrdji, *v. tr.* Asperger.

aspèrge, *n. f.* Asperge.

aspèrgèsse, *n. m.* Aspersoir.

aspêtchi, *v. tr.* Empêcher. — *V. pron. : s'aspêtchi*, se retenir, résister à un désir, à un penchant : *dji n'ai seu m'aspêtchi d' li rèsponde*, je n'ai su m'empêcher de lui répondre.

aspêtchmint, *n. m.* Empêchement.

aspic, *n. f.* Vipère. Fig. Personne très méchante ; *linwe d'aspic*, mauvaise langue.

asplati, *v. tr.* Aplatir. — *V. passif : yèsse asplati*, devenir plat, être écrasé. — *V. pron. : s'asplati*, s'aplatir.

asplatichmint, *n. m.* Aplatissement.

aspoyi, *v. tr.* Soutenir au moyen d'un appui. — *V. pron. : s'aspoyi*, s'appuyer.

assaizonè, *v. tr.* Assaisonner. Fig. Faire des reproches bizarres à quelqu'un.

assaizonemint, *n. m.* Assaisonnement.

assatchi, *v. tr.* Tirer à soi une personne ou une chose.

assazin, *n. m.* Assassin.

asse, *n. f.* As, carte marquée d'une seule figure de trèfle, cœur, pique ou carreau.

assèrè, *v. tr.* Enfermer dans un local hermétiquement clos.

assè, *adv.* Assez.

assièteléye, *n. f.* Assiettée.

assinnè, *v. tr.* Asséner.

assîr, *v. tr.* Mettre sur un siège. — *V. pron. : s'assîr*, s'asseoir. — Part. passé : *assî, assîte.*

assonrè, *v. tr.* Salir quelqu'un ou quelque chose : gâcher un ouvrage. Fig. Faire des reproches, des réprimandes à quelqu'un. — *V. pron. : s'assonrè*, maculer, déchirer ses vêtements ; s'enivrer (V. *rassonrè*).

assôrcèlè, *v. tr.* Jeter un sort. Séduire, charmer.

Digitized by Google

assôrtimint, *n. m.* Assortiment.

assoti, *v. int.* S'emploie avec le verbe *fé* et signifie alors taquiner, plaisanter quelqu'un.

assoupyi (s'), *v. pron.* S'assoupir ; commencer à s'endormir.

assurè, *v. tr.* Affirmer, certifier ; garantir, rendre certain.

assurance, *n. f.* Garantie contre l'incendie, la grêle, etc. Hardiesse.

astaurdji, *v. tr.* Mettre en retard, attarder ; retarder. — *V. pron. : s'astaurdji*, s'attarder (V. *rastaurdji*).

astchaufè, *v. tr.* Surexciter quelqu'un ; échauffer. — *V. pron. : s'astchaufè*, s'échauffer par un exercice violent ; en parlant des choses, commencer à fermenter.

astchauf'mint, *n. m.* Echauffement.

astèle, *n. f.* Copeau ; morceau de bois détaché par la hache ou la serpe.

astcheu, *part. passé.* Echu ; arrivé par hasard : *c'est bin' astcheu*, cela arrive à propos ou à contretemps (V. *astchèye*).

astchéyance, *loc. adv.* Par hasard ; de chance ; par suite d'une rencontre fortuite : *c'est d'astchéyance qu' vos nos trouvous audjourdu*, c'est par hasard que vous nous trouvez aujourd'hui.

astchèye, *v. int.* Echoir ; arriver à propos, par occasion, à un moment donné ; *nos irons vos vèye si çà astchêt*, nous irons peut-être vous voir, c.-à-d. par occasion.

astèrbutchi (s'), *v. pron.* Trébucher, faire un faux pas.

asticotè, *v. tr.* Tracasser en badinant ; se disputer : *i s'ont asticotès in momint et pus i s'ont battus*, ils se sont disputés pendant un instant et se sont ensuite battus.

à-sto, *loc. adv.* Debout ; arrêté par un obstacle ; *dmèrè à-sto*, rester debout et silencieux, en parlant d'une personne ; être dans l'impossibilité d'avancer, s'il s'agit d'un véhicule.

astokè, *v. tr.* Etayer, étançonner : *gn'a tant d' pomes qui dji susst' oblidji d'astokè les cuèches des pomis* : il y a tant de pommes que je suis obligé d'étayer les branches des pommiers.

astomakè, *v. tr.* Causer un grand étonnement, de la stupéfaction ; abattre.

astrukè, *v. tr.* Laisser passer dans la trachée-artère une petite quantité de liquide qui provoque une toux violente : *il a ri en bwèçant et çà l'a astrukè*, il a ri en buvant et il a avalé de travers. — *V. pron. : s'astrukè*. Cette forme est surtout employée.

atakè, *v. tr.* Attaquer ; faire citer devant un tribunal ; adresser la parole. — *V. passif : yèsse atakè*, être attaqué ; atteint ; gravement malade ; abattu ; *il a sti fwart atakè, on z-a cru qu'i mòrrêt*, il a été gravement malade, on a cru qu'il mourrait.

atatche, *n. f.* Epingle.

atatchi, *v. tr.* Attacher ; joindre deux choses au moyen d'une épingle, d'un clou, etc. ; retenir un animal au moyen d'un collier, d'une chaîne. — *V. pron. : s'atatchi*, avoir de l'affection, de l'amour pour quelqu'un.

Digitized by Google

atauchi, *v. tr.* Adresser la parole le premier à quelqu'un, souvent pour l'invectiver.

atauvlè, *v. tr.* Attabler. — *V. pron. : s'atauvlè*, s'attabler.

atchau, *n. m.* Hachoir pour les viandes.

atche, *n. f.* Hache.

atchèssi, *v. tr.* Pousser, chasser des animaux vers la personne qui parle : *atchèssous les vatches par ci*, chassez les vaches de mon côté.

atchinnè, *v. tr.* Enchaîner.

atchisse, *n. m.* Viande hachée.

atchotè, *v. tr.* Découper en petits copeaux un morceau de bois, un bâton, etc.

atchure, *n. f.* Entaille faite avec un instrument tranchant.

atchvalè, *v. tr.* Mettre à califourchon, comme un homme à cheval.

à-tchvau, *loc. adv.* A cheval ; à califourchon ; *voyadji à-tchvau*, voyager à cheval , *s' mète à-tchvau su in mèr*, se mettre sur un mur, jambe de ci, jambe de là.

atèni, *v. tr.* Amincir une planche, un objet quelconque.

atèrè, *v. tr.* Enterrer.

atèremint, *n. m.* Enterrement.

atèrprinde, *v. tr.* Entreprendre.

atèrtèni, *v. tr.* Tenir en bon état. — *V. pron. : s'atèrtèni*, se procurer ce qui est nécessaire à l'existence. — *Part. passé : atèrtènu, atèrtènûve.*

atichnè, *v. tr.* Attiser : *atichné l'feu*, rapprocher les tisons pour activer ou ranimer la combustion.

à-tièsse-difule, *loc. adv.* A tête nue ; échevelé : *yèsse à-tièsse-difule*, être tête nue, les cheveux en désordre.

atifè, *v. tr.* Habiller sans goût. — *V. pron. : s'atifè*, en parlant d'une femme, signifie s'accoutrer maladroitement.

atinde, *v. tr.* Entendre, comprendre ; *i faut atinde*, on doit considérer que... — *Part. passé : atindu*, compris.

atinde, *v. tr.* Attendre.

atindu, *adj. qual.* Qui comprend facilement ce qu'on lui dit, en parlant d'un jeune enfant précoce.

atinri, *v. tr.* Attendrir (une chose).

atiraye, *n. m.* Quantité de choses nécessaires à un métier, à certains usages.

atirè, *v. tr.* Tirer à soi ; attirer quelqu'un dans un but intéressé.

atlâdje, *n. m.* Attelage.

atléye, *n. f.* Chevaux attelés travaillant ensemble. Durée du travail d'un attelage.

atonè, *v. tr.* Entonner, emplir un tonneau de liquide.

Digitized by Google

atonè, *v. tr.* Gonfler par l'effet d'un gaz dans l'appareil digestif des animaux ; météoriser. — *Part. passé : atonè, atonéye : nosse vatche esst' atonéye,* notre vache est météorisée.

atonwè, *n. m.* Entonnoir.

atôrtiyi, *v. tr.* Envelopper la tête, un membre malade au moyen d'une étoffe, d'une bande de toile. — *V. pron. : s'atôrtiyi,* s'enrouler, en parlant des plantes ; s'emmitoufler, s'envelopper.

atoute, *n. f.* Atout, carte de la couleur et de l'espèce dont il retourne au jeu ; *djowè atoute,* jouer de l'atout.

atrape, *n. f.* Ruse, petite tromperie ; plaisanterie. Celui ou celle qui trompe.

atrapè, *v. tr.* Attraper ; tromper.

atrapè, *v. tr. :* Blesser ; *yèsse atrapè,* être blessé en travaillant. — *V. pron. : s'atrapè,* se blesser.

atriyote, *n. f.* Partie du harnachement qui se met à la tête du cheval et constituée par une corde.

au, *art.* Au ; pluriel : *aux.* Indique le lieu : *aux tchanps,* aux champs, au pâturage, ou encore ce que l'on va chercher : *alè au bwès, au pwain,* etc., aller chercher du bois, du pain, etc.

aubrico, *n. m.* Abricot.

aubricotî, *n. m.* Abricotier.

aubuçon, *n. m.* Champignon.

auche, *n. f.* Porte grossière et à claire-voie pour jardin, verger, enclos, etc.

auche, *n. f.* Aise : *à m'n-auche,* à mon aise, à ma guise ; on dit encore : *à t'n-auche,* à ton aise ; *à s'n-auche,* à son aise ; *à nosse n-auche, à vosse n-auche, à leu n-auche.* à notre aise, à votre aise, à leur aise ; *yèsse à s'n-auche,* avoir de quoi vivre.

auches, *n. f.* Aises. Avantages accordés par un seigneur à ses vassaux. — *Les Auches,* bois de Hierges dans la forêt des Ardennes.

auche (bin'), *adj.* Bien aise, content, joyeux.

aud'dins, *loc. adv.* Au dedans.

audjourdu, *adv.* Aujourd'hui.

audzeu, *adv.* Au-dessus. En plus de ce qui est dû.

audzou, *adv.* Au-dessous.

aufe, *n. f.* Gaufre. Au pluriel : des *haufes* (*h* aspirée).

Augusse, *n. pr. m.* Auguste.

aujèle, *n. f.* Oseille.

auji, *adj.* Facile ; *auji à dire,* plus facile à dire qu'à faire.

aujîyemint, *adv.* Facilement, aisément.

aulakeu, *n. m.* Fanfaron, vantard.

au-laudje, *loc. adv.* Au large ; ouverte, en parlant d'une porte ; *tapè au-laudje,* labourer un champ en commençant par les côtés.

Digitized by Google

au-lon, *loc. adv.* Le long (d'une rivière) ; pendant (un jour, une année, etc.) ; *au-lon*, *au-laudge*, çà et là, loin d'un endroit désigné.

auluwète, *n. f.* Alouette.

auluwète, *n. f.* Luette.

aumaye, *n. f.* Génisse.

aupyi, *v. int.* En parlant des animaux, faire des mouvements avec la tête et le cou pour activer la déglutition.

aur, *n. f.* Hart, lien d'un fagot. Pl. : des *haurs* (*h* aspirée).

aurbalète, *n. f.* Arbalète.

aurcwè (à l'), *loc. adv.* A l'abri du vent.

aurdè, *v. tr.* Garder (des animaux aux champs) ; conserver ; surveiller.

aurdeu, *n. m.* Gardeur de vaches, de porcelets.

Aurdinwès, *n. pr.* Habitant de l'Ardenne. Fém. : *Aurdinwèse.*

au-ré, *loc. adv.* Au ras ; jusqu'à la hauteur ou la somme désignée : *djè l'ai payi au-ré d'in sou,* je l'ai payé entièrement.

aurgna, *n. m.* Aulne, arbre forestier.

aurlikote (à l'), *loc. adv.* A la légère, sans solidité, en parlant des objets placés sur une hotte, sur une voiture, etc., et qui sont sur le point de tomber au moindre cahot.

aurmanak, *n. m.* Almanach.

aurniyant, *adj. qual.* Remuant, s'emploie surtout en parlant des enfants.

aurniyi, *v. tr.* Remuer constamment lorsque l'on est assis ou debout.

aurpwè, *n. f.* Poix, matière noire résineuse avec laquelle les cordonniers lissent leur ligneul (vx).

au-rvièr, *loc. adv.* A la renverse ; à l'envers ; *tchèye au-rvièr*, tomber en arrière ; *mète ses tchausses au-rvièr*, mettre ses bas à l'envers.

aurzîye, *n. f.* Argile.

aursin, *n. m.* Cendres provenant des gazons brûlés dans l'essartage.

ausse, *n. f.* Grande peur, angoisse ; *awè ausse*, éprouver une grande peur.

ausse, *n. f.* Envie de satisfaire un besoin naturel.

auspe, *n. f.* Sorte de dévidoir transformant le fil d'une bobine en écheveau.

auspèlè, *v. tr.* Dévider du fil au moyen d'une *auspe*.

auspouyi, *v. tr.* Tirailler, houspiller, maltraiter quelqu'un. - V. *récipr.* : *s'auspouyi*, se battre.

autél, *n. m.* Hôtel.

autél, *n. m.* Autel d'église, de chapelle.

autoû, *prép.* Autour, dans le voisinage de ; environ, en parlant de l'heure, de l'âge.

Digitized by Google

auwe, *n. f.* Oie ; personne peu intelligente. — *Pate d'auwe,* renonculacée.

auwe ! *int.* servant à arrêter un attelage.

auzin, *n. m.* Hameçon pour prendre le poisson.

avalè, *v. tr.* Avaler : *avalè d' triviè*, avaler de travers.

avaloir, *n. m.* Celui qui mange vite et beaucoup à la fois.

avanci, *v. tr.* Pousser, faire aller vers quelqu'un. — *V. intr.* Marcher en avant ; se hâter ; mener rondement un travail.

avancemint, *n. m.* Avancement ; nomination à un grade ou à un emploi supérieur.

avaniye, *n. f.* Affront public.

avantâdje, *n. m.* Ce qui est utile, profitable.

avantadji, *v. tr.* Avantager.

avant-deux, *n. m.* Partie d'une danse.

avau, *adv.* Dans, sur, de côté et d'autre ; *avau l'êwe*, au fil de l'eau ; *pa d't'avau*, partout ; *pa d't'avaur li*, sur tout le corps ; *pa d't'avaur-là*, de tout ce côté-là ; *pa d't'avaur-ci*, dans toute cette région-ci.

avau-ci, *loc. adv.* Par ici ; on dit également *avaur-ci.*

avau-là, *loc. av.* Par là ; on dit aussi *avaur-là.*

avè, *prép.* Avec, en même temps, en compagnie de, au moyen de. (V. *avu* et *avou.*)

avenant, *adj. qual.* Bien fait, de belle prestance, agréable.

avenant (à l'), *loc. adv.* En proportion..., dans la même mesure. — On dit également : *à l'advenant.*

avèrti, *v. tr.* Informer, prévenir, donner avis.

avèrtichemint, *n. m.* Avertissement.

aveûle, *n. et adj.* Aveugle. — **Fig.** Celui à qui la sottise, la passion ôtent le jugement.

avinde, *v. tr.* Atteindre, avec un certain effort, un objet éloigné en hauteur ou en longueur.

avint, *n. m.* Les quatre dimanches précédant Noël.

aviyi, *v. tr.* Devenir vieux ; vieillir vite. *Part. passé : aviyi, aviyiye.*

avizant, *adj. verbal.* Adroit, intelligent, avisé dans les affaires.

avizânce, *n. f.* Idée ; plaisanterie ; farce ; *quéle avizance !* quelle farce ! *i n'a pont d' bone avizance*, il n'a pas de bonne idée.

avizè (s'), *v. pron.* Avoir une idée bizarre ; être assez hardi pour...

avo, *n. m.* Grand crochet de fer ou de bois auquel on accroche les harnais, etc. — Branche d'arbre élaguée dont un rameau coupé forme crochet. — *Bolome aux avos*, homme aux crochets, personnage imaginaire qui se trouve dans les rivières, les puits, et attire les enfants imprudents pour les noyer.

avou, *prép.* Avec (Foisches).

avu, *prép.* Avec (langage d'ayi).

Digitized by Google

avri, *n. m.* Avril, 4e mois de l'année ; *couri l'pèchòn d'avri*, courir le poisson d'avril.

awarè, *v. tr.* Etonner fortement, troublé par un événement auquel personne ne s'attend ; *yèsse awarè*, c'est être comme égaré par l'étonnement.

awe, *n. f.* Houe à main.

awè, *v. tr.* Travailler la terre à la houe.

awè, *v. tr.* Avoir, posséder ; éprouver (un besoin, la faim par exemple, ou un sentiment comme la peur) ; obtenir. — *Impers. : ènn' awè*, y en avoir ; *gn'ènn'a bramint*, il y en a beaucoup.

awinne, *n. f.* Avoine.

ayaye ! *interj.* Marque la douleur, la moquerie.

aye ! *interj.* Marque la surprise, la douleur et l'ironie.

aye ! *interj.* Hâtons-nous ! Travaillons plus vite !

aye. Mis pour aller ; *dji n' sés pus aye*, je ne peux plus aller, je n'en puis plus.

aye, *n. f.* Haie, vive ou sèche. Pluriel : des *hayes* (*h* aspirée).

ayi, *adv.* Oui.

ayi, *v. tr.* Descendre du bois au bas d'une montagne au moyen d'un traineau.

ayi, *v. tr.* Haïr ; *djè l'ayis*, je le hais ; *djè les z'ayis*, je les hais.

ayisse, *n. m.* Remous formé par l'eau d'un fleuve, d'une rivière autour d'une île ou dans un endroit profond.

ayon, *n. m.* Sorte de grand paillasson derrière lequel s'abritent les cantonniers, les carriers, etc.

ayuklè, *v. tr.* Garantir quelqu'un de la pluie, du vent, en lui mettant une couverture, un vêtement sur la tête et les épaules. — *V. pron. : s'ayuklè ;* se dit des femmes qui se garantissent du mauvais temps en relevant leur jupon sur la tête.

a-yute, *adv.* A l'abri du mauvais temps ; on se met *à-yute* dans une cabane, une hutte, dans un endroit couvert.

azar, *n. m.* Hasard ; chance ; bonne occasion.

azardè, *v. tr.* Hasarder, risquer, exposer. — *V. pron. : s'azardè*, tenter, s'exposer ; — *d'azar*, de chance.

(A suivre.) J. WASLET.

Digitized by Google

AU CAMP DE LANDRES

Glückselig aber der, dem
eine hoehere Leidenschaft
den Busen füllte !

(Goethe, *Campagne de France*,
12 Septembre 1792.)

L'averse a détrempé les chemins creux d'Argonne ;
Dumouriez aux aguets s'est tapi vers Grandpré.
Au bord du camp fétide et boueux, l'émigré
Nerveux, scrute la route en tordant sa dragonne.

Tout au loin, les traînards que l'armée abandonne
Rôdent encore autour des fourgons embourbés.
Le piétinement gras des postes attardés
Se mêle, dans le soir morne, au clairon qui sonne.

La pluie éteint les feux âcres des bivouacs.
Grelottants, les Prussiens sont assis sur leurs sacs,
Près des tentes qu'emporte un orage tragique.

Mais une torche brûle à l'abri d'un caisson.
Monsieur le Conseiller de Gœthe, sans façon,
Dicte à son secrétaire un essai sur l'optique.

Jean-Marie Carré.

Digitized by Google

CRÉPUSCULE D'AUTOMNE

C'est Octobre, le soir, à l'heure lourde et lente
Où du jour tremble encore une clarté mourante,
Où les bois jaunissants semblent se recueillir,
Où les cieux tout entiers se mettent à pâlir.

L'ombre, qui se répand, se fait enveloppante,
Les mille bruits du jour commencent à faiblir,
Il semble que les champs veulent s'ensevelir
Dans le calme parfait d'une pieuse attente.

Tout se voile ou recule, on sent grandir son cœur,
En nous l'oubli s'impose et la haine se meurt ;
Mélancolique et doux crépuscule d'Automne,

Qui du brumeux lointain mollement tombe et donne
Comme un pardon de tout, comme un apaisement,
Au pays qui s'endort dans un enchantement.

Henri DACREMONT.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. Une édition unique de Gerson.

La *Revue* a déjà signalé à plusieurs reprises des éditions rares ou des manuscrits de Gerson (1). Un catalogue récent apporte un article à leur ajouter.

La librairie Karl W. Hiersemann, Leipzig, Koenigstrasse, 29, met en vente dans son dernier Catalogue (405) :

41 **Gerson**, Joh. (Jehan Charlier), Doctissimi acutissimiqz viri, Johannis de gersonno theologi doctoris : et insignis parisioru / ecclie cancellarii tractatus de ecclesiastico po- / testate : r origine iuris ac legum, in costantiensi / concilio editus Feliciter incipit. / 4. S. l. et a. (Parisiis, Jean Bonhomme, ca. 1485.) D.-bas. 28 ffnc. 175 mark.

Proctor 7853. Reichling. Fasc. I. Nr. 193. Pellechet 5176. Non identique à Hain-Coppinger 7669. Impression gothique, 35 lignes à la page. Fol. 27 a, en haut : Finit tractatus de potestate ecclıastica, r de / origine iuris r legu. magis ad inquisitione / veritatiz qz ad determiatione. editus r pnu / tiatus costantie puintie magutine, tepore ge / neralis cocilii, pro parte magistri Johanis / de gersonno cacellarii parisiensis. Anno a / nitiuitate dni Millesimo quadrigentesimo / xvii. de sexta (!) februarii. Le v° est blanc, de même le r° de la dernière feuille. Fol. 28 verso, au milieu : De origine iu- / ris ac legum.
Filigrane : les armes de Paris.

Ce traité, très important pour l'histoire de l'Eglise et des conciles, est connu seulement en 2e édition (Paris, Gui Marchand, ca. 1490) et extraordinairement rare.

Belle impression parisienne, exemplaire intact. P. C.

II. Cérémonie patriotique devant le monument de Turenne, aux Invalides, à l'occasion de son tricentenaire.

A l'occasion du trois-centième anniversaire de la naissance de Turenne, le comité directeur de la Ligue des Patriotes avait organisé une manifestation tout intime, mais qui fut extrêmement émouvante dans sa simplicité, le 25 novembre 1911.

Une délégation, composée de deux délégués par arrondissement et conduite par le Président de la Ligue, M. Paul Déroulède, par les vice-présidents MM. Maurice Barrès, Marcel Habert et Tournade, et par M. Le Menuet, secrétaire général du Comité

(1) *Revue*, t. II, p. 27-28, t. V, p. 92, t. IX, p. 93, t. XVI, p. 105.

Digitized by Google

directeur, se rendit devant le monument de Turenne, aux Invalides.

Des ligueurs portaient le drapeau de la Ligue et une couronne de lauriers avec cette inscription : « Il ne faut pas qu'il y ait un seul homme de guerre en repos en France tant qu'il y aura un Allemand en Alsace. — Turenne. »

La délégation s'arrêta un instant sur les marches, où M. Paul Déroulède a prononcé une première allocution. Il exposa pourquoi la cérémonie, au lieu d'avoir été célébrée le 11 septembre, jour anniversaire de la naissance de Turenne, avait été remise au 25 novembre.

Dans la chapelle, en face du monument, après avoir placé la couronne sur le tombeau, M. Paul Déroulède prononça un éloquent éloge de Turenne. Puis M. Maurice Barrès s'avança à son tour au pied du monument et prononça une allocution patriotique.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, fondé par MATOT-BRAINE, continué par Henri MATOT. — **54e année, 1912.** — Reims, H. Matot, 1912 ; in-8° (gravures, portraits et cartes). (Prix : 1 fr. 25.)

Ce volume renferme, comme les précédents, d'abondantes et curieuses études sur le département des Ardennes et l'Argonne. En voici un relevé qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs :

La Chapelle de Saint-Roch et le Cimetière du Baty, à Fumay, par le Dr Georges BOURGEOIS, pp. 133-144 (avec une vue et 7 inscriptions de pierres tombales).

Notice historique sur le Canton de Givet (Ardennes) (suite et fin), par dom Albert NOEL, pp. 161-177. — Avec les notices consacrées à Vireux-Molhain et à Vireux-Wallerand, le savant bénédictin termine son étude documentée sur le canton de Givet, commencée depuis plusieurs années.

La Conversion d'Saint Eloi, par Cousi LAOUIS, pp. 198-203. — Vieux conte argonnais, patois de la région de Sainte-Menehould.

La Gaille et ses Gaillots, par Cousi LAOUIS, pp. 203-205. — Vieux conte argonnais, patois du Val de Biesme et de la région de Vienne-le-Château.

Digitized by Google

Notice sur la famille de Coutamine de Givet, par R. Wauthier, pp. 206-212 (avec 2 portraits).

De Sedan à Orval, promenade cycliste, par E. Bigurt, pp. 224-245 (avec 5 vues et 2 portraits).

Glanes historiques vouzinoises, par Ch. Thiéry, pp. 257-269 (avec 4 fac-similés). — On y trouve des extraits d'une notice manuscrite inédite sur Vouziers, par T. Harlin, et des poésies sorties de la plume de J.-B. Taine, qui fut avoué à Vouziers et père d'Hippolyte Taine.

La Légende de Saint Blaise, par Gaston Doquin, pp. 304-305.

Carnet de manœuvres, par Michel Missoffe, pp. 340-346 (avec 3 vues). — Quelques impressions sur Montlaurent et Rethel.

Le Docteur Lancereaux, 1829-1910, par le Docteur O. Guelliot, pp. 358-361 (avec un portrait). — Le Docteur Lancereaux était originaire de Brécy-Brières.

Visite au Champ de bataille de Sedan (1er septembre 1870), par H. Rouy, pp. 362-374 (avec 5 illustrations).

Un cadeau de Henri IV (légende ardennaise), par Marie de Wailly, pp. 374-376.

Cadrans solaires, légendes et devises horaires à Reims, dans la région, en France, par H. Jadart, pp. 390-405 (avec 6 illustrations). — Quelques additions pour le département des Ardennes.

Un oublié. Louis de Monfrabœuf, par P. D., pp. 406-409. — Louis de Monfrabœuf était né à Thénorgues le 30 avril 1724 et mourut dans sa propriété de la Motte-Guéry le 14 juillet 1792. L'auteur insiste sur sa vie militaire et les services qu'il rendit à l'agriculture, détails négligés dans l'article de l'abbé Bouilliot.

Le retable de l'Eglise de Saint-Morel (Ardennes), par Al. Baudon et Ch. Hemmerlé, pp. 411-416 (avec une photographie). — Ce retable, en bois sculpté et peint, est un des rares retables qui existent encore dans la région ardennaise. On n'en a signalé d'autres qu'à Ham-sur-Meuse, Braux, Thugny, Saulces-Monclin et Champigneulles.

Ch. Houin.

L'Ardennaise : Une Rose d'octobre — L'Eau complice — Déracinée — par Henri Davignon. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, [1912] ; in-18 de 288 pp. (Prix : 3 fr. 50).

Sauf une, *L'Eau complice*, qui se déroule en Flandre, les nouvelles de M. Davignon ont pour scène l'Ardenne belge. Quoique l'auteur encadre ses récits dans les sites d'une Ardenne qui n'est pas tout à fait la nôtre, le volume ne peut manquer de plaire aux Ardennais de France. Ils y trouveront d'abord l'étude psychologique de diffé-

Digitized by Google

rents milieux très voisins de ceux qu'ils connaissent (nous ne voulons point gâter le charme de la lecture en résumant les « histoires » elles-mêmes). Surtout, ils prendront intérêt à la tentative faite pour évoquer, comme dit l'auteur, la « secrète sympathie entre l'âme des gens et l'âme des paysages ».

C'est dire que les paysages tiennent ici la plus grande place. L'Ardenne tourbeuse de la Haute-Fagne à la frontière prussienne, l'Ardenne forestière des environs de Saint-Hubert, les sites des environs de Liège, forment tour à tour le fond de la toile. Les diverses saisons, en en modifiant les aspects, ont leur répercussion sur les événements et sur l'âme des personnages. Pas une page où l'on ne sente, non seulement la parfaite connaissance du pays, mais l'amour profond qu'a pour lui l'auteur. Le plateau, la fagne, la forêt, les rochers trouvent en lui un admirateur tellement persuasif qu'il n'aurait pas de peine à communiquer son admiration à des étrangers. Comment des voisins lui résisteraient-ils ? Il n'existait pas encore, dans la forme du roman, un livre où la description fût si exacte, si précise sans sécheresse. On n'y rencontre, pour ainsi dire, aucune de ces entorses à l'histoire naturelle, minéralogie ou botanique, qui pullulent même dans les ouvrages n'appartenant pas au même genre littéraire ; et c'est quelque chose ; cela prouve la bonne marque.

Quant aux héros, très vivants, très ardennais, la vérité de leurs types les fera reconnaître de tous ceux qui ont vécu en Ardenne ou qui y ont au moins promené leurs vacances. Tous ardents sous le calme extérieur, l'amour qu'ils éprouvent pour leur terre natale, froide et rude, mène leur vie affective et conquiert à leur pays jusqu'à une Flamande d'abord déracinée au milieu des bois. Les Ardennais ne se plaindront pas de M. Davignon, car la race se présente chez lui très sympathique.

P. Collinet.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

Plaque de foyer ardennaise du Chateau de Villargoix

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE TAQUE DE FOYER ARDENNAISE
EN MORVAN

En plein pays morvandiot, aux sources du Cousin et non loin de la petite ville de Saulieu (1), s'élèvent dans une situation pittoresque les quatre tourelles du château de Villargoix (2).

Là réside, depuis près de trois siècles, une vieille famille champenoise dont les origines premières sont dauphinoises, les Balathier (3).

Seigneurs de Lantages, Vougrey (4) et Bragelongne (5), dans la partie la plus méridionale de la Champagne, aux confins de la Bourgogne, les Balathier possédaient cette seigneurie bourguignonne de Villargoix depuis 1624 : elle leur était échue en dot par suite du mariage d'Edme de Balathier, lieutenant de la Mestre de Camp au régiment de Marolles-cavalerie (6), conclu par contrat du 11 mai 1624 devant Doüe, notaire à Lantages, avec damoiselle Antoinette de Sivry (7), fille de Guy, écuyer, seigneur de Villargoix, et de damoiselle Françoise de la Plume (8). Ils ont conservé cette terre sans interruption jusqu'à nos jours (9).

Le château a grand air avec son vieux pont-levis et sa cour d'honneur encadrée de quatre tourelles sur laquelle s'ouvrent le salon et la salle à manger, aux murailles couvertes de portraits historiques.

Dans ces deux pièces, deux vastes cheminées laissant voir deux

(1) Saulieu, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Semur, Côte-d'Or.

(2) Villargoix, commune actuelle du canton de Saulieu.

(3) Balathier : *de sable, à la fasce d'or.* (Champagne.) Famille reconnue par Caumartin.

(4) Lantages et Vougrey, aujourd'hui communes du canton de Chaource, Aube.

(5) Bragelongne, commune actuelle du canton des Riceys, Aube.

(6) Régiment de Claude de Marolles, chevalier seigneur de Marolles, plus tard maréchal de camp et décédé le 9 décembre 1633. Marolles : *d'azur, à une épée d'argent, garnie d'or, posée en pal, et accostée de deux pennes adossées d'argent.* (Touraine.)

(7) Sivry : *d'azur, au lion d'or, la tête contournée, armé et lampassé de gueules ; au chef d'argent, chargé d'un cœur de gueules.* (France.)

(8) La Plume : *coupé : au 1, d'or, à 3 aigles de sable rangées en fasce ; au 2, de gueules à 3 bâtons noueux alaisés d'or, posés en pal, 2 et 1.* (France.)

(9) Le château est habité encore par M. le Marquis de Balathier et appartient à son fils, M. le capitaine de cavalerie Roger de Balathier.

Digitized by Google

taques de foyer armoriées, d'ailleurs semblables, et une troisième peut se voir dans une autre pièce du château.

Ce sont ces trois taques, dont nous donnons une reproduction, qui ont appelé notre attention d'archéologue et de champenois.

Ces taques sont, en effet, aux armes de deux maisons ardennaises, les familles de Launoy et d'Estocquoy et proviennent sans nul doute de Christophe-François de Launoy, écuyer, seigneur de Wagnon (1), Launois et Jandun (2), mestre de camp d'un régiment de cavalerie, époux de damoiselle Philippine-Ursule d'Estocquoy, par contrat du 12 décembre 1671. C'est du reste la seule union entre ces deux familles.

Leur fille, Suzanne-Julie de Launoy, épousa, le 30 janvier 1707, Henry-Denis de Balathier, chevalier, baron de Villargoix, y demeurant, et seigneur de Lantages.

Ce sont ceux-ci certainement qui ont amené du Rethélois et apposé aux cheminées de leur château de Villargoix ces trois lourdes taques de foyer (3) représentant les armes et quartiers des père et mère de l'épouse. Peut-être même d'autres taques semblables pourraient-elles être retrouvées en Rethélois dans les résidences des Launoy de l'époque.

Au centre de ces taques se trouve l'écusson accolé des Launoy : *de gueules, aux 4 pals d'argent, chargés de 14 hermines de sable*, et des Estocquoy : *d'azur, à 3 bandes d'or ; au chef de même, chargé d'un lion naissant d'azur.*

De chaque côté de ces écussons, s'étagent les quartiers de chacune des lignes des deux familles : nous allons les étudier successivement.

I. Famille de Launoy.

La famille de Launoy est une des plus illustres et anciennes de la noblesse ardennaise : elle remonte, par filiation ininterrompue, à Oudart de Launoy, chevalier, seigneur de Launois, maréchal de Champagne en l'an 1230, dont Christophe-François de Launoy descendait au quatorzième degré.

Ce dernier était fils de Jean de Launoy, sixième du nom, écuyer, seigneur de Wagnon, et de damoiselle Louise des Ayvelles, celle-ci

(1) Wagnon, commune actuelle du canton de Novion-Porcien, Ardennes.
(2) Launois et Jandun, aujourd'hui communes du canton de Signy-l'Abbaye, Ardennes.
(3) Ces taques pèsent chacune plus de 100 kilogrammes.

Digitized by Google

fille de François des Ayvelles, et de damoiselle Anne d'Estourmel, — petit-fils de Nicolas de Launoy, seigneur de Wagnon, et de damoiselle Antoinette de Rouvroy, — arrière-petit-fils de Jean de Launoy, cinquième du nom, seigneur de Launois, et de damoiselle Jeanne d'Ailly.

Les écussons de la taque de Villargoix viennent confirmer ce fragment de généalogie.

Le premier est : Des Ayvelles : *d'argent, au sautoir de gueules, accompagné de 4 molettes d'éperon de sable.* Il s'agit ici d'une vieille famille chevaleresque de Champagne, remontant à Jean dit Blondel des Ayvelles, décédé au commencement du XIVe siècle, seigneur des Grandes et Petites Ayvelles (1). Cette famille conserva ces deux dernières seigneuries jusqu'à ce qu'elle s'éteignit dans les maisons d'Aguerre (2), de Launoy et d'Ambly (3), au commencement du XVIIe siècle : ces seigneuries passèrent alors à un rameau de cette dernière maison qui en releva le titre et prit le nom d'Ambly des Ayvelles.

Louise des Ayvelles descendait de Blondel des Ayvelles au neuvième degré : elle était fille de François des Ayvelles et de damoiselle Anne d'Estourmel et avait épousé Jean de Launoy, écuyer, seigneur de Wagnon et Launois, par contrat de Pasquet, notaire royal, le 20 février 1623.

Une branche cadette de cette grande famille se fit reconnaître par Caumartin, lors de la recherche de 1670, sous le nom d'Esayvelles, et avec des armes brisées, où les molettes d'éperon sont remplacées par des merlettes de même ; mais elle n'a pas justifié de sa jonction avec la famille chevaleresque des Ayvelles.

Le second est : Estourmel : *de gueules, à la croix dentelée d'argent.* Cette maison, une des plus illustres de Picardie, où elle s'est habituée dès le XVe siècle, tire son nom de la terre d'Estourmel (4), en Cambrésis. Elle portait jusqu'à la fin du XVe siècle le nom de Creton et remonte à Simon de Creton, chevalier, seigneur d'Estourmel en 1433.

Anne d'Estourmel avait épousé, à la fin du XVIe siècle, François

(1) Les Ayvelles, aujourd'hui commune du canton de Flize, Ardennes.

(2) Aguerre : *d'or, à 3 pies au naturel.* (Navarre.) Famille reconnue en Champagne par Caumartin.

(3) Ambly : *d'azur, à 3 lionceaux de sable.* (Champagne.) Famille reconnue par Caumartin.

(4) Estourmel, commune actuelle du canton de Carnières, Nord.

Digitized by Google

des Ayvelles, chevalier, seigneur de Launois, Clavy (1), Mesmont (2), les Grandes et les Petites Ayvelles, et d'Escordal (3), gouverneur, capitaine et gruyer des ville et souveraineté de Château-Regnault (4) et Linchamps (5).

Elle était fille de Louis d'Estourmel, chevalier, seigneur du Frétoy (6), chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre, et député de la noblesse du Vermandois aux Etats Généraux de Blois. Cette famille est encore représentée de nos jours.

Le troisième est Rouvroy : *d'argent, à la fasce de sable ; au lambel de 5 pendans de gueules, en chef.* Cette famille champenoise remontait à Renaud de Rouvroy, époux en 1324 d'Aalis des Armoises (7), et s'était alliée aux Pavant (8), Corbon (9), Averhoult (10) et autres notables maisons du Rethélois.

Antoinette de Rouvroy avait épousé, avant 1590, Nicolas de Launoy, écuyer, seigneur de Jandun, Launois, Vence (11) et Crèvecœur (12), mestre de camp et capitaine de cent hommes d'armes.

Cette maison s'est éteinte, vers la fin du XVIe siècle, dans les familles de Savigny (13), Bézannes (14) et Constant (15), auxquelles elle porta ses seigneuries patrimoniales d'Aultry et Montcheutin (16).

Il ne faut pas la confondre avec l'illustre maison des Rouvroy de Saint-Simon (17), qui portait de toutes autres armes.

(1) Clavy-Warby, aujourd'hui commune du canton de Signy-l'Abbaye, Ardennes.
(2) Mesmont, commune actuelle du canton de Novion-Porcien, Ardennes.
(3) Ecordal, aujourd'hui commune du canton de Tourteron, Ardennes.
(4) Château-Regnault, ancienne principauté indépendante, réduite actuellement à l'état de simple commune du canton de Monthermé, Ardennes.
(5) Linchamps, ancien château-fort ruiné, du territoire actuel de la commune des Hautes-Rivières, canton de Monthermé, Ardennes.
(6) Le Frétoy, aujourd'hui commune du canton de Maignelay, Oise.
(7) Des Armoises : *gyronné d'azur et d'or, de 12 pièces ; à l'écu, en abyme, parti d'argent et de gueules.* (Champagne.) Famille fixée dès longtemps en Lorraine et Barrois.
(8) Pavant : *d'argent, à 3 fasces de gueules ; au chef étiqueté d'or et d'azur, de 2 tires.* (Champagne.) Famille reconnue par Caumartin et éteinte au XIXe siècle.
(9) Corbon : *d'azur, à la bande d'or ; à la molette de gueules, en chef.* (Champagne.) Famille éteinte à la fin du XVIe siècle.
(10) Averhoult : *fascé, d'or et de sable, de 6 pièces; au franc quartier d'hermines.* (Flandre.) Famille reconnue en Champagne par Caumartin.
(11) Vence, cense du territoire de la commune actuelle de Jandun.
(12) Crèvecœur, hameau du territoire actuel de la commune d'Allandhuy-Sausseuil, canton d'Attigny, Ardennes.
(13) Savigny : *gyronné d'azur et d'or, de 12 pièces ; à l'écu, en abyme, de gueules, chargé d'une devise d'hermines.* (Champagne.) Famille reconnue par Caumartin.
(14) Bézannes : *d'azur, semé de besans d'or, au lion de même.* (Champagne.) Famille reconnue par Caumartin.
(15) Constant : *de gueules, à 3 fasces d'or; au chef de même, chargé de 3 bandes d'argent.* (Auvergne.) Famille reconnue en Champagne par Caumartin.
(16) Autry et Montcheutin forment aujourd'hui deux communes du canton de Monthois, Ardennes.
(17) Rouvroy de Saint-Simon : *de sable, à une croix d'argent, chargée de 5 coquilles de gueules.* (Vermandois.)

Digitized by Google

Le quatrième est AILLY : *de gueules, à deux branches d'alisier d'argent, passées en double sautoir ; au chef échiqueté, d'azur et d'argent, de 3 tires.* Il existe une famille de ce nom, illustre en Picardie, qui tire son nom de la terre d'Ailly-le-Haut-Clocher (1), dont Robert d'Ailly était sire en 1090. Ses descendants furent plus tard vidames d'Amiens. Cette maison tomba en quenouille au XVIIe siècle par le mariage de Charlotte-Eugénie d'Ailly, dernière du nom, avec Honoré d'Albert (2), duc de Chaulnes (3), maréchal de France, qui écartela, depuis lors, ses armes de l'écusson d'Ailly.

Mais ce n'est point de cette antique famille que sortait Jeanne d'Ailly, épouse vers 1540 de Jean de Launoy, écuyer, seigneur de Launois et Jandun.

Sa famille est celle d'Ailly d'Annery, qui voulut s'enter sur les sires d'Ailly-le-Haut-Clocher, mais ne put faire remonter son origine qu'à Waléran, écuyer, seigneur de Brach et Quiry-le-Verd (4) en 1470, demeurant à Pierrepont (5), sans jonction avec la grande famille d'Ailly, et pour cause, car, d'après les généalogistes Chérin (6) et Clairambault (7), ce Waléran était petit-fils d'un changeur de Paris. Quoiqu'il en fût, cette famille d'Ailly d'Annery portait les mêmes armes que les sires d'Ailly-le-Haut-Clocher.

Jeanne d'Ailly était fille de Charles, écuyer, seigneur d'Annery (8) et de damoiselle Pérette de Cossart d'Espiès (9), sa seconde femme, petite-fille de Waléran d'Ailly, écuyer, seigneur de Brach et Quiry-le-Verd, et de damoiselle Nicole de Saint-Quentin (10).

Cette famille est encore représentée de nos jours.

(1) Ailly, chef-lieu de canton actuel de l'arrondissement d'Abbeville, Somme.

(2) Albert, duc de Chaulnes, Chevreuse et Luynes : *d'azur, à 4 chaines d'argent en sautoir, aboutissantes en cœur à un anneau d'argent ; parti d'or, au lion couronné, armé et lampassé de gueules.* (Italie.)

(3) Chaulnes, chef-lieu de canton actuel de l'arrondissement de Péronne, Somme.

(4) Aujourd'hui Braches, commune du canton de Moreuil et Quiry-le-Sec, commune du canton d'Ailly-sur-Noye, Somme.

(5) Pierrepont, commune actuelle du canton de Moreuil, Somme.

(6) Chérin, qui fut généalogiste du Roi, chargé de la vérification des preuves des écoles militaires.

(7) Clairambault, fameux généalogiste, dont les recueils se trouvent à la Bibliothèque nationale, section des manuscrits.

(8) Annery, aujourd'hui Ennery, commune du canton de Pontoise, Seine-et-Oise.

(9) Cossart d'Espiès : *de gueules, à la croix ancrée d'or, chargée de 5 ancres de sable.* (Picardie.

(10) Saint-Quentin : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de 4 lions de sable.* (Picardie.) Ne pas confondre avec ceux de Champagne, qui ont de toutes autres armes.

Digitized by Google

II. Famille d'Estocquoy.

L'écusson accolé à celui de Launoy dans notre taque de foyer est celui de la famille d'Estocquoy, avons-nous dit.

Cette famille était d'origine hennuyère : son plus ancien auteur connu, Collart d'Estocquoy, écuyer, seigneur du Mont-Saint-Martin (1), sans doute par alliance, était déjà décédé depuis longtemps en Hainaut, dès 1493.

Philippine-Ursule d'Estocquoy, qui épousa, nous l'avons dit, Christophe-François de Launoy, était son arrière-petite-fille, au septième degré.

La maison d'Estocquoy s'est divisée en trois branches principales : la branche aînée, remontant à Ferry d'Estocquoy, vivant en 1582, époux de Marie de Serval (2), qui est encore représentée de nos jours en Franche-Comté et à Paris ; — la branche puînée, des seigneurs de Longchamps (3), qui s'éteignit à Reims à la fin du XVIIIe siècle dans la maison de Lagoille (4) ; — la branche cadette, des seigneurs de Beine (5), éteinte, au même temps, au pays de Barrois.

Philippine-Ursule d'Estocquoy appartenait à la branche des seigneurs de Longchamps. Elle était fille de Thomas d'Estocquoy et de damoiselle Marie de Roland de Singly, elle-même fille de Jean de Roland et de damoiselle Philippe de Schulemberg ; — petite-fille de Jean d'Estocquoy et de damoiselle Philippe de L'Escale, sa première femme ; — arrière-petite-fille de Claude d'Estocquoy et de damoiselle Anne des Marins.

Les écussons de la taque de foyer de Villargoix se déterminent ainsi du côté des Estocquoy :

Le premier est Roland : *de gueules, au chevron d'or, au vol d'or, en pointe, brochant sur le chevron.*

Cette famille, d'origine champenoise, ne remonte qu'à Jean Roland, ancien receveur d'Omont (6), qui prit le titre d'écuyer et

(1) Mont-Saint-Martin, aujourd'hui commune du canton de Monthois, Ardennes.

(2) Serval : *d'argent, au cerf ailé de gueules, sommé de 3 étoiles de même mises de rang.* Barrois. Famille éteinte au XVIe siècle.

(3) Longchamps, commune actuelle du canton de Pierrefitte, Meuse.

(4) Lagoille : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 glands renversés de même.* (Champagne.) Famille rémoise anoblie par charge au XVIIIe siècle.

(5) Beine, chef-lieu de canton actuel de l'arrondissement de Reims, Marne.

(6) Omont, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mézières.

Digitized by Google

de seigneur de Singly (1) et de La Lobbe-lès-Vendresse (2), décédé avant 1597.

Marie de Roland, son arrière-petite-fille, avait épousé, par contrat de Brulos, notaire à Autry, du 14 août 1650, Thomas d'Estocquoy, écuyer, seigneur de Longchamps, La Berlière (3) et Montdejeux (4), lieutenant au régiment de Bentivoglio cavalerie (5); elle était, avec sa sœur Suzanne, épouse de Louis de Boham (6), la dernière de sa famille.

Cette maison paraît avoir une origine commune avec celle des Roland de Juvigny (7), magistrats rémois, anoblis par charge à la fin du XVIIe siècle, mais qui portaient de toutes autres armes.

Le second devrait être régulièrement Schulemberg : dans notre taque de foyer, Schulemberg ne vient qu'en troisième rang, et le second écu est L'ESCALE : *de gueules, à une échelle d'argent, mise en pal ; au chef d'or, chargé d'une aigle éployée de sable.* Ces armes sont celles des Scaliger et des anciens L'Escale, nobles italiens venus d'Italie en Barrois au début du XVe siècle ; mais, en Barrois, par une singulière anomalie que l'on constate pour d'autres familles nobles, les Paviot (8), par exemple, ils s'étaient fait anoblir, le 15 juin 1501, par S. A. le duc de Lorraine et de Bar, par reprise de noblesse maternelle, avec attribution des armes des Dupont, leurs auteurs par les femmes : *d'azur, à la croix engreslée d'argent, cantonnée, aux 1 et 4, d'une poire de bon chrétien d'or, et, aux 2 et 3, d'un éperon d'argent, posé en barre, la molette en haut.* Mais ils avaient bien vite repris leurs armes anciennes, qu'ils portaient de nouveau lorsque Jean d'Estocquoy épousa, par contrat passé à Longchamps, le 30 mars 1620, devant Gastelet et des Simons, notaires au tabellionnage de Bar-le-Duc, damoiselle Philippe de

(1) Singly, commune actuelle du canton d'Omont.

(2) La Lobbe, cense-fiève, de la commune actuelle de Vendresse, canton d'Omont.

(3) La Berlière, aujourd'hui commune du canton de Buzancy (Ardennes).

(4) Montdejeux, actuellement section de la commune de Saint-Lambert, canton d'Attigny, Ardennes.

(5) Régiment de Corneille, marquis de Bentivoglio, plus tard maréchal de camp. Bentivoglio, illustre famille d'Italie, portait : *tranché-émanché, de gueules sur or, de 4 pièces et demie.* (Bologne.)

(6) Boham : *de sable, à la bande d'or, côtoyée de 2 cotices de même.* (Ardennes.) Famille reconnue par Caumartin et originaire des Ardennes belges.

(7) Roland de Juvigny : *d'or, à la fasce de gueules, chargée de 3 besans d'argent.* (Champagne.

(8) Paviot : *d'argent, à l'aigle de sable, becquée de gueules, armée et couronnée d'or, à l'aile droite d'azur, chargée de 6 annelets d'or, la tête renversée sur l'aile droite, à mi-vol.* (Gâtinais.) Ils furent anoblis en Barrois sous le nom de Paviette, par S. A., le 20 décembre 1521, avec les armes suivantes : *d'or, à 3 losanges de gueules, posées 2 et 1 ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

Digitized by Google

L'Escale, fille de Mathieu, écuyer, seigneur de Longchamps, y demeurant, et de damoiselle Philippe de Collesson (1).

Jean d'Estocquoy était alors seigneur de la Berlière et d'Avronne (2), capitaine au régiment de Vaudémont-infanterie ; il était fils de Claude, écuyer, seigneur de Tailly (3), et de damoiselle Anne des Marins ; il fut plus tard gouverneur de Vienne-le-Châtel (4).

Par son mariage avec Philippe de l'Escale, il devenait en outre seigneur de Longchamps, seigneurie barroise, dont les Estocquoy de la seconde branche conservèrent le titre jusqu'à la Révolution.

Philippe de L'Escale mourut avant son mari, et celui-ci convola en secondes noces avec Elisabeth du Mont (5), qui était veuve de lui en 1651 et vivait alors à Avronne.

De l'union de Jean d'Estocquoy et de Philippe de L'Escale devait suivre une nombreuse descendance : au contraire, la famille de L'Escale allait, vers cette époque, s'éteindre dans les mâles, en Barrois du moins ; mais elle allait reconquérir une nouvelle vigueur par la reprise de noblesse maternelle d'un Quenauldon, leur allié, qui, celui-là, eut, sous le nom de L'Escale, une innombrable postérité (6).

Le troisième écu est : SCHULEMBERG : *coupé, de sable et d'azur ; à 4 épées d'or, en chef.* Cette famille prétend descendre des Schulembourg, maison puissante en Brandebourg, dès le XIe siècle.

Mais cette prétention se manifesta précisément alors que la famille était représentée par un maréchal de France, et le maréchal de Schulemberg était si bien en cour que Caumartin n'hésita pas à entériner ces allégations ; disons toutefois, à la décharge de celui-ci, qu'il n'avait pas à en étudier le bien fondé, la recherche de la noblesse ne portant que sur la période de 1520 à 1667, pour laquelle seulement il y avait lieu d'exiger des justifications. En réalité, tous les titres authentiques produits dénommaient cette famille Chuldeberg, depuis les lettres de naturalisation octroyées à son auteur en France, Jean de Chuldeberg, écuyer, dit le Page,

(1) Collesson : *d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 croix de gueules.* (Barrois.) Famille anoblie en 1527 et éteinte avec Philippe de Collesson.

(2) Avronne, cense dépendant de Senuc, commune actuelle du canton de Grandpré, Ardennes : elle est plus connue sous le nom d'*Avrogne*.

(3) Tailly, aujourd'hui commune du canton de Buzancy, Ardennes.

(4) Vienne-le-Château, commune actuelle du canton de Ville-sur-Tourbe, Marne.

(5) Du Mont, famille bourgeoise sans doute, qui semble ne pouvoir se rattacher aux Du Mont, barrois ou luxembourgeois, qui portaient : *de gueules ; au chef d'argent, chargé de 2 coquilles de sable.* (Barrois.

(6) Quenauldon, dit de L'Escale, reprit le nom et les armes anciennes de L'Escale.

Digitized by Google

originaire du pays d'Allemagne, par lettres royaux de janvier 1488, jusqu'à l'époque de la recherche (1).

Quoi qu'il en fût, la sœur du maréchal, damoiselle Philippe de Schulemberg, fille de Jean, écuyer, seigneur de Montdejeux, capitaine de chevau-légers pour Sa Majesté, et de damoiselle Anne d'Averhoult, avait épousé, par contrat du 14 avril 1629, reçu, à Binarville (2), par Le Prince, notaire audit lieu, Jean de Roland, chevalier, seigneur de Singly, fils de Jean, écuyer, seigneur dudit Singly, et de damoiselle Jeanne d'Estocquoy.

Philippe de Schulemberg lui apportait la seigneurie de Binarville, qu'elle tenait en douaire de feu son premier mari, Anchelin de Villiers (3), écuyer, seigneur dudit Binarville.

Jean de Roland appartenait, ainsi que sa femme, à la religion réformée. Il mourut, dans ces croyances, le 2 juin 1637 (4), âgé seulement de 33 ans. Il laissait, comme nous l'avons dit, deux filles : Marie, épouse de Thomas d'Estocquoy, et Suzanne, femme de Louis de Boham, toutes deux converties au catholicisme, et en qui s'éteignit la famille des Roland de Singly.

Quant à Philippe de Schulemberg, elle ne survécut pas moins de 51 ans à son second mari et mourut à l'âge de 90 ans, à Binarville (5), le 2 mai 1688. Elle avait persisté dans ses croyances religieuses jusqu'à l'âge de 82 ans ; mais, lors de la persécution contre les protestants, elle abjura, dans l'église de Binarville, le 29 octobre 1685 (6), sept jours après la révocation de l'édit de Nantes ; elle fut enterrée dans cette même église.

Le maréchal de Schulemberg, son frère, n'avait pas eu d'enfant ; il était mort, dernier mâle de sa famille, laissant à sa sœur une partie de ses biens.

Le quatrième écu est DES MARINS : *d'argent, à 3 merlettes de sable.*

Cette famille ancienne, d'origine champenoise, descend de François des Marins, écuyer, seigneur de Montgenost (7), époux de Catherine de Foissy (8), en 1517.

(1) Caumartin. *Recherche de la noblesse de Champagne*, f° Schulemberg.

(2) Binarville, aujourd'hui commune du canton de Ville-sur-Tourbe, Marne.

(3) Villiers : *de sable, semé de fleurs de lys d'argent.* (Champagne.) Famille reconnue par Caumartin et l'une des plus anciennes du Rethélois, éteinte au XIXe siècle.

(4) Greffe de Sedan. *Registre d'état civil des protestants.*

(5 et 6) *Registres d'état civil paroissial de Binarville.*

(7) Montgenost, aujourd'hui commune du canton d'Esternay, Marne.

(8) Foissy : *d'azur, au cygne d'argent, becqué de gueules et membré de sable.* (Bourgogne.)

Digitized by Google

Anne des Marins était leur petite-fille et avait épousé en premières noces Adrien de Redoubté (1), se disant écuyer et seigneur de Fontenay (2), dont elle ne paraît pas avoir laissé de postérité, et en secondes noces, par contrat de François Pougnant, notaire en la prévôté de Sainte-Menehould, le 29 octobre 1596, messire Claude d'Estocquoy, écuyer, seigneur de Tailly, fils de Jean, écuyer, seigneur de Tailly, gouverneur de Vienne-le-Châtel, et de damoiselle Nicole Forgeault (3), dite de Villers-aux-Vents (4). C'est cette union qui est rappelée par l'écusson de la taque de Villargoix.

La famille des Marins était éteinte en Champagne lors de la recherche de la noblesse de 1668.

Tels sont les dix écussons de cette intéressante taque de foyer : il nous a paru utile, pour l'archéologie ardennaise, de les identifier.

Notons que les deux familles ont su se borner ; car, au lieu de quatre quartiers, il leur eut été facile de justifier du double, tout au moins, dans la ligne paternelle comme dans la ligne maternelle.

Louis Bossu.

(1) Redoubté : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 étoiles d'argent.* (Lorraine.) Famille anoblie en 1702 seulement, mais qui vivait noblement depuis plus d'un siècle.

(2) Fontenay, commune actuelle du canton de Bruyères, Vosges.

(3) Forgeault, dit de Villers-aux-Vents : *de sable, au sautoir gyronné, de 16 pièces, d'argent et de gueules.* (Barrois.) Famille anoblie par le roi René d'Anjou, duc de Bar, le 4 août 1477, et qui prit le nom de Villers-aux-Vents, sa résidence.

(4) Villers-aux-Vents, commune actuelle du canton de Revigny, Meuse.

Digitized by Google

ÉTAT DU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE REIMS

INSERMENTÉ ou ASSERMENTÉ EN 1791

D'après les notes de l'Abbé BARONNET, Curé de Cernay-en-Dormois

(SUITE ET FIN).

G

Germaine (Marne), Legrand, 1778, *ass.*
Gesponsart (Ardennes), Michaux, 1759, *ass. (Riché).*
Givonne (Ardennes), Holleau, 1784, *ass.*
Givron (Ardennes), Amour, 1760, *ass. (Grandmougin).*
Gomont (Ardennes), Blond, 1787, *ass.*
Grand-Champ (Ardennes), Hoste, 1784, *ass.*
Grandpré (Ardennes), Ansart, 1787, *ass.*
Grivy (Ardennes), Destez, 1764, *f.*
Gruyères (Ardennes), Wattier, 1784, *f.*
Gueux (Marne), Gérardin, 1787, *f.*
Guignicourt (Ardennes), Foisset, 1744, *f. (Massart).*
Guincourt (Ardennes), Vermont, 1772, *ass.*

H

Hannapes (Ardennes), Delalustière, 1784, *ass.*
Hanogne (Ardennes), Brouel (1), 1768, *ass.*
Haraucourt (Ardennes), Baudisson, 1783, *ass.*
Harcy (Ardennes), Aubry, 1778, *ass.*
Hardoye (Ardennes), Lepoire, 1784, *ass.*
Havis (Ardennes), Amour, 1788, *f.*
Haulmé (Ardennes), Richer, 1786. *f.*
Hautvillers-lès-Epernay (Marne), Davaux, 1786, *ass.*
Hermonville (Marne), Goujon, 1788, *ass.*
Herpy (Ardennes), Lefebure, 1757, *f.*
Heutrégiville (Marne), Perseval, 1781, *ass.*
Hourges (Marne), Bouzain, 1772, *f.*

(1) Le nom est *Brouhet ;* voir sur une cloche bénite par ce curé en l'honneur de La Fayette, la *Revue historique ardennaise*, livr. de juillet 1905, et le *Journal d'André-Hubert Dameras*, publié par Jules Carlier, p. 25.

Digitized by Google

I

Iges (Ardennes), Fleury (1), 1756, *f.*
Illy (Ardennes), Pierre, 1788, *ass.*
Inaumont (Ardennes), Tiercelet, 1758, *ass.*
Isle (sur-Suippe) (Marne), Franquinet, 1776, *ass.*
Istres (Les) (Marne), Harlin, 1772, *ass.*

J

Jandun (Ardennes), Alexandre, 1763, *f.*
Janvry (Marne), Denis, 1752, *ass.*
Jonquery (Marne), Collardeau, 1751, *ass.*
Junchery-sur-Suippe (Marne), Mailfait, 1778, *f.*
Junchery-sur-Vesle (Marne), Coffin, 1786, *f.*
Juniville (Ardennes), Deville, 1787, *f.*
Justine (Ardennes), Grenier, 1782, *ass.*

L

La Croix-aux-Bois (Ardennes), Cochut, 1784, *ass.*
Lagery (Marne), Devaudine, *ass.*
Lalobbe (Ardennes), Vaalet, 1770, *ass.*
La Metz (Ardennes), Lebeau, 1782, *ass.*
Landèves (Ardennes), Desservie par le Prieur de l'Abbaye. Bonne-
Landres (Ardennes), Poulain, 1769, *ass.* [chose, *f.* (2).
Lavannes (Marne), Charpentier, 1780, *f.*
Launoy (Launois) (Ardennes), Pihet, 1774, *f.*
L'Echelle (Ardennes), Lefebure, 1769, *ass.*
Létanne (Ardennes), Deherque, 1785, *ass.*
L'Héry (Marne), Pierd'houy, 1748, *ass.*
Liard (Ardennes), Riché, 1782, *ass.*
Libercy (Librecy) (Ardennes), Souplet, 1759, *ass.*
Liny (-devant-Dun) (Meuse), Guioth, 1768, *f.*
Liry (Ardennes), Delvincourt, 1783, *ass.*
Livry (Marne), Lefebure, 1756, *ass.*
Lyon (Lion-devant-Dun) (Meuse), Debugne, 1767, *ass.*
Loges (Les grandes) (Marne), Dupin, 1787, *ass.*
Loivre (Marne), Masson, 1774, *ass.*

(1) Né à Sorbon, élu député du Clergé du bailliage de Sedan en 1789, mort en émigration.
(2) Le nom du curé est ajouté à la main, et la mention porte un F sur un A ; elle semble donc une correction dans le sens de *fidele*. Le nom de Lescot a été biffé, puis ajouté en marge.

Digitized by Google

Lony (Lonny) (Ardennes), Piette, 1759, *ass.*
Louvercy (Marne), Baron, 1782, *ass.*
Louvergny (Ardennes), Adam, 1785, *f.*
Louvois, (Marne), Gaucher, 1766, *ass.*
Ludes, (Marne), Massy, 1782, *f.*
Lumes (Ardennes), Gosset, 1783, *ass.*

M

Machault (Ardennes), Galliard, 1775, *ass.*
Macheroménil (Ardennes), Leroy, 1759, *f.*
Magneux (Marne), Gillet, 1775, *ass.*
Mailly (Marne), Cerlet, 1751, *ass.*
Mainbressy (Ardennes), Becheter, 1788, *ass.*
Mairy-sur-Meuse (Ardennes), Collet, 1775, *ass.*
Malmy (sur-Bar) (Ardennes), Adam, 1775, *ass.*
Manre (Ardennes), Guérin, 1778, *ass.*
Marcq (Ardennes), Midoux, 1759, *ass.*
Mardeuil (Marne), Lecourt, 1780, *ass.*
Mareuil (sur-Ay) (Marne), Gangand (1), 1775, *f.*
Marfaux (Marne), Grevissot, 1787, *ass.*
Marlemont (Ardennes), Drouin, 1772, *f.*
Marvaux (Ardennes), Chapelet, 1784, *ass.*
Massiges (Marne), Dauphinot, 1749, *ass.*
Maubert-Fontaine (Ardennes), Colson, 1772, *ass.*
Mazerny (Ardennes), Aubry, 1758, *ass.*
Mazures (Les) (Ardennes), Charpentier, 1783, *ass.*
Melzicourt (Marne), Mercier, 1766, *ass.*
Méry-la-Montagne (2) (Marne), Masson, 1772, *ass.*
Mesmont (Ardennes), Merlin, 1776, *ass.*
Mesneux (Les) (Marne), Loison, 1772, *f.*
Mézières (Ardennes), Gromaire, 1787, *f.*
Minaucourt (Marne), Gesnel, 1767, *ass.*
Mohon (Ardennes), Nicot, 1784, *ass.*
Mont (devant-Sassey) (Meuse), Blondellet, 1770, *f.*
Montblainville (Meuse), Dessaulx, 1767, *f. (Collignon).*
Montcheutin (Ardennes), Sécheret, 1782, *ass.*
Montcornet (Ardennes), Destremagne, *f.*

(1) Ce fut ce curé qui fut élu évêque constitutionnel de la Marne et refusa ce titre, qu'accepta Nicolas Diot.
(2) *Méry-Prémecy.*

Digitized by Google

Montfaucon (Meuse), Leblan, 1768, *f.*
Monthermé (Ardennes), Masson, 1742, *ass.*
Montigny-devant-Sassey (Meuse), Canelle, 1768, *f.*
Montigny-sur-Vesle (Marne), Philbert, 1788, *ass.*
Montmarin (1) (Ardennes), Noizet, 1779, *ass.*
Montmélian (Ardennes), Thiriet, 1762, *ass.*
Mont-Saint-Martin (Ardennes), Divoy, 1761, *ass.*
Mont-sur-Courville (Marne), Huet, 1775, *ass.*
Moronvilliers (Marne), Gabreau, 1787, *ass. (Cardon).*
Mourmelon (le grand) (Marne), Dauphinot, 1755, *ass.*
Mouzon (Ardennes), Bonnay, 1770, *f.*
Muizon (Marne), Berthe, 1777, *f.*
Murtin (Ardennes), Renard, 1788, *ass.*
Murvaux (Meuse), Bida, 1762, *f.*
Mutigny (Marne), Legros, 1784, *ass.*

N

Nanteuil-la-Fosse (Marne), Servant, 1773, *ass.*
Nanteuil-sur-Aisne (Ardennes), Laigner, 1773, *ass.*
Neuf-Maisons (Ardennes), Charlier, 1775, *ass.*
Neufmanil (Ardennes), Dussard, 1766, *ass.*
Neuflize (Ardennes), De Beine, 1758, *ass.*
Neuville-à-Maire (La) (Ardennes), Mulot, 1753, *ass.*
Neuville-aux-Tourneurs (La) (Ardennes), Godet, 1788, *ass.*
Neuville-en-Tourne-à-Fuy (La) (Ardennes), Rasquin, 1788, *ass.*
Neuville-lès-Attigny (2) (Ardennes), Bourgeois, 1775, *ass.*
Neuville-lès-This (Ardennes), Lorain, 1764, *ass.*
Neuville-lès-Wasigny (Ardennes), Noël, 1784, *ass.*
Nogent-l'Abbesse (Marne), Pothier, 1744, *ass.*
Noirval (Ardennes), Chanzy, 1788, *f.*
Nouard (Ardennes), Vaucher, 1760, *ass.*
Nouzon (Ardennes), Ronfleur, 1785, *f.*
Nouvion-sur-Meuse (Ardennes), Poschel, 1754, *ass.*
Novion en Porcien (Ardennes), Grimont, 1783, *ass.*
Novy (Ardennes), Dom Champagne (3), *f.*
Noyer (Ardennes), Flocquet, 1762, *ass.*

(1) Localité disparue, près Givry, sauf l'église encore subsistante. Voir la *Revue historique ardennaise*, 1897, p. 5.
(2) *Neuville-Day* actuellement.
(3) Religieux bénédictin, du prieuré de Novy.

Digitized by Google

O

Ogny (1) (Marne), Boulanger, 1786, *ass.*
Oiry (Marne), Legeai, 1782, *ass.*
Olizy (et Violaine) (Marne), Faynot, 1783, *ass.*
Olizy (et Primat) (2) (Ardennes), Damourette, 1743, *f.*
Omont (Ardennes), Hulot, 1769, *ass.*
Ormes (Marne), Goffart, 1782, *ass.*

P

Pargny-lès-Rethel (3) (Ardennes), Chardron, 1763, *ass.*
Pauvre (Ardennes), Périn, 1781, *f.*
Perthes-les-Hurlus (Marne), Renard, 1788, *ass.*
Perthes-lès-Rethel (Ardennes), Colignon, 1782, *f.*
Pévy (Marne), Richard, 1767, *f.*
Plivot (Marne), Langlois, 1781, *f.*
Poilcourt (Ardennes), Devost, 1783, *f.*
Poilly (Marne), Marion, 1781, *ass.*
Poix (Ardennes), Herbert, 1771, *ass.*
Pontfaverger (Marne), Simonet, 1777, *ass.*
Pouilly (Meuse), Duhoux, 1776, *f.*
Pourcy (Marne), Gérard, 1783, *ass.*
Pourru-Saint Remi (Ardennes), Perin, 1769, *f.*
Prez (Ardennes), Drouin, 1763, *f.*
Prosne (Marne), Jacquetelle, 1752, *ass.*
Prouilly (Marne), Malmy (4), 1781, *f.*
Prunay (Marne), Lecocq, 1759, *ass.*
Prys (Prix) (Ardennes), Prevost, 1769, *f.*

Q

Quatre-Champs (Ardennes), Champenois, 1783, *f.*

R

Raillicourt (Ardennes), Chevalot, 1782, *f.*
Raucourt (Ardennes), Legros, 1784, *ass.*

(1) Pour *Aougny*, canton de Ville-en-Tardenois.
(2) Désigné *Olizy-Grandpré* dans l'*Almanach*.
(3) *Pargny-Resson*.
(4) Une note manuscrite, annexée à l'*Almanach*, porte : « Pier. Fr. de Paule Malmy, p. Etienne, 1er abbé de la Trappe, est décédé après 3 jours de maladie au Monastère d'Aiguebelle dans la nuit du Dim. des Rameaux, à l'âge de 96 ans. Il était né à Reims le 4 7bre 1744. Depuis deux ans, il s'étoit demis de ses fonctions. Durant près d'un siècle, le P. Etienne avoit été un modèle de régularité, d'amour pour la pénit., de zèle, de bonté, de douceur et de charité. Il avoit passé 45 ans à la Trappe, et 24 dans une paroisse, et, dès sa plus tendre enfance, il avait annoncé toutes les vertus que plus tard il porta à un si haut degré. »

Digitized by Google

Remaucourt (Ardennes), Flocon, 1784, *ass.*
Remilly-lès-Pothées (Ardennes), Geoffroy, 1775, *ass.*, *retr.* (retraité).
Remilly-sur-Meuse (Ardennes), de Tesson, 1765, *f.* *(Davane).*
Remonville (Ardennes), Robert, 1772, *ass.*
Renneville (Ardennes), Dumetz de Fromentel, 1785, *f.*
Renwez (Ardennes), Oudin, 1764, *ass.*
Rethel (Ardennes), Paté, 1782, *f.*
Rilly-aux-Oies (Ardennes), Bardou (1), 1770, *ass.*
Rilly-la-Montagne (Marne), Suny (2), 1766, *retr.*
Rocquigny (Ardennes), Bernard, 1782, *ass.*
Rocroy (Ardennes), Baudesson, 1788, *f.*
Romagne (sous-Montfaucon) (Meuse), Holeau, 1769, *f.*
Romagne (La) (Ardennes), Bourdon, 1770, *ass.*
Romain (Marne), Savart, 1766, *ass.*
Romance (3) (Ardennes), Duménil, 1774, *ass.*
Romigny (Marne), Dugard, 1774, *ass.*
Rosnay (Marne), Lajoie, 1765, *ass.*
Rouvroy (Ardennes), Delagrange, 1775, *ass.* *(Toury).*
Rubigny (Ardennes), Leblan, 1764, *ass.*
Rumigny (Ardennes), Thoury, 1763, *ass.*

S

Sacy (Marne), Legros, 1762, *ass.*
S. Agnan (Ardennes), Tortuyaux, 1768, *ass.*
S. Brice (Marne), Henri, 1786, *ass.*
S. Clément (4) (Ardennes), Audry, 1745, *ass.*
S. Etienne-à-Arnes (Ardennes), Gavé, 1775, *ass.*
S. Etienne sur Suippe (Marne), Bruneaux, 1780, *ass.*
S. Euphraise (5) (Marne), Telinge, 1787, *f.*
S. Fergeux (Ardennes), Mangin, 1765, *f.*
S. Germain-Mont (Ardennes). Gillet, 1762, *f.*
S. Gilles (Marne), Gillet, 1786, *ass.*
S. Hilaire-le-Grand (Marne), Carré, 1787, *f.*
S. Hilaire-le-Petit (Marne), Ezelaire, 1770, *f.*
S. Imoges (Marne), Lamagne, 1784, *ass.*
S. Jean-aux-Bois (Ardennes), Girard, 1772, *ass.*

(1) C'est le curé Jean Bardou, né à Torcy, l'observateur et écrivain moraliste bien connu.
(2) Victime des massacres de Reims en 1792.
(3) Il s'agit d'*Acy-Romance*, près Rethel.
(4) *Saint-Clément-à-Arnes.*
(5) *Sainte-Euphraise-et-Clairizet.*

Digitized by Google

S. Jean-sur-Tourbe (Marne), Francart, 1781, *f. (Lambert).*
S. Juvin (Ardennes), Varcollier, 1758, *ass.*
S. Lambert (Ardennes), Leprince, 1777, *ass.*
S. Laurent (Ardennes), Faveriaux, 1773, *ass.*
S. Léonard (Marne), Roussel, 1783, *f.*
S. Loup-aux-Bois (Ardennes), Warnier, 1774, *ass.*
S. Loup-en-Champagne (Ardennes), Desingly, 1782, *f.*
S. Marcel (Ardennes), Laramée, 1779, *ass.*
S. Martin-sur-Bar (1) (Ardennes), Delume, 1762, *ass.*
S. Menge. Principauté (Ardennes), Noiret, 1777, *ass.*
S. Morel (Ardennes), Poignard, 1787, *ass.*
S. Pierre-à-Arnes (2) (Ardennes), Hennechart, 1787, *ass.*
S. Pierre-Mont (Ardennes), Baivier, 1788, *ass.*
S. Quentin-le-petit (Ardennes), Lequeux, 1752, *ass.*
S. Souplet (Marne), Dugard, 1791, *f.*
S. Thiéry (Marne), Mareschal, 1783, *f.*
Ste Marie-à-Py (Marne), Suisse, 1774, *ass.*
Ste Marie-sous-Bourc (Ardennes), Cauchon, 1777, *ass.*
Ste Vaux-Bourc (3) (Ardennes), Copette, 1744, *ass. (Liegeart, Gaillas).*
Sapogne (Ardennes), Le Laurain, 1787, *ass.*
Sarcy (Marne), Rogeaux, 1784, *ass.*
Savigny-sur-Aisnes (Ardennes), Faille, 1768, *f.*
Savigny-sur-Ardres (Marne), Paté, 1783, *f.*
Saulce-aux-Bois (4) (Ardennes), Waalet, 1774, *ass.*
Saulce-Champenoise (Ardennes), Jorion, 1770, *f.*
Saulx-Mory (5) (Meuse), Christophe, 1762, *f.*
Saulx-Saint-Remi (Ardennes), Delacour, 1753, *f. (Cassiaux).*
Sauville (Ardennes), Deheppe, 1731, *f.*
Sedan (Ardennes), Philbert (6), 1762, *ass.*
Selles (Marne), Colson, 1768, *ass.*
Semide (Ardennes), Charpentier, 1782, *ass.*
Senuc (Ardennes), Vermon, 1765, *f.*
Sept-Fontaines (7) (Ardennes), Cochard, 1783, *f.*
Sept-Sarges (Meuse), Guion, 1782, *ass.*.

(1) Actuellement *Hannogne-Saint-Martin.*
(2) On lit encore à la façade de cette église : *Le peuple françois reconnait l'existence de l'Etre Suprême...*, de même à l'église de Sault-Saint-Remi.
(3) *Sainte-Vaubourg*, près Attigny.
(4) Actuellement *Saulces-Monclin.*
(5) *Saulmory-et-Villefranche.*
(6) Elu évêque constitutionnel des Ardennes en 1790.
(7) Ancienne abbaye détruite, hameau du terroir actuel de *Fagnon.*

Digitized by Google

Sept-Saulx (Marne), Abraham, 1780, *f., massacré aux Carmes.*
Seraincourt (Ardennes), Poignon, 1788, *f.*
Sermiers (Marne), Thomassin, 1787, *ass.*
Servon (Marne), Ponsignon, 1782, *ass.*
Sery (Ardennes) Perlot, 1762, *f.*
Serzy-Maupas (1) (Marne), Rivierre, 1774, *f.*
Sévigny (2) (Ardennes), Desoize, 1759, *f.*
Seuil (Ardennes), Lairez, 1771, *ass.*
Signy-l'Abbaye (Ardennes), Lalondrelle, 1768, *ass.*
Signy-le-Petit (Ardennes), Didier, 1787, *ass.*
Sillery (Marne), Pieron, 1788, *f.*
Singly (Ardennes), Prevoteau, 1785, *ass.*
Somme-Py (Marne), Guillaume, 1783, *ass.*
Somme-Suippe (Marne), Gosset, 1784, *ass.*
Somme-Tourbe (Marne), Cochut, 1781; *f. (Thiébaut).*
Son (Ardennes), Louis, 1775, *ass.*
Sorbon (Ardennes), Caré, 1754, *ass.*
Sorcy (Ardennes), Barré, 1774, *ass.*
Souain (Marne), Mailfait, 1788, *ass.*
Stonne (Ardennes), Godet, 1768, *ass.*
Sugny, Duché de Bouillon (Belgique), Gaillot, 1775, *ass.*
Suippe (Marne), Petit, 1785, *f.*
Suzanne (Ardennes), Gridaine, 1782, *ass.*
Sy (Ardennes), Roger, 1786, *ass.*

T

Tagnon (Ardennes), Brunet, 1770, *f.*
Tahur (Marne), Paubon, 1774, *ass.*
Tailly (Ardennes), Guerit, 1778, *ass.*
Tainay (Tannay) (Ardennes), Lallemant, 1759, *ass.*
Taissy (Marne), Pothé, 1765, *ass.*
Taizy (Ardennes), Renard, 1788, *ass.*
Tarzy (Ardennes), Pierrot, 1778, *ass.*
Tauxières (Marne), Rogelet, 1780, *ass.*
Tenorgues (Ardennes), Declèves, 1776. *ass.*
Termes (Ardennes), Jevais, 1781, *ass.*
Teron (3) (Ardennes), Lambert, 1759, *f.*

(1) *Serzy-et-Prain.*
(2) *Sévigny-Waleppe.*
(3) *Terron-sur-Aisne*, près Vouziers.

Digitized by Google

Thillay (Ardennes), Marchal, 1784, *ass.*
Thillois (Marne), Le François, 1784, *ass.*
Thin-le-Mouthier (Ardennes), Gobert, 1761, *ass.*
This (Ardennes), Jacquemart, 1767, *ass.*
Thour (le) (Ardennes), Varlet, 1741, *ass. (Villelain).*
Thuizy (Marne), Wibert, 1765, *f.*
Torcy (Ardennes), Godfrin, 1771, *f.*
Tourcelles (Ardennes), Chenet, 1766, *ass.*
Tournes (Ardennes), Dupré, 1782, *ass.*
Tour-sur-Marne (Marne), Menu, 1756, *ass.*
Tourteron (Ardennes), Pérard, 1775, *ass.*
Tramery (Marne), Jouart, 1780, *f.*
Trépailles (Marne), Toury, 1782, *ass. (Delagrange).*
Treslon (Marne), Vanin, 1779, *ass.*
Trigny (Marne), Bonnette, 1785, *ass. (Geoffroy).*
Troispuits (Marne), Guérin, 1788, *f.*
Tugny (Ardennes), Bastien, 1786, *ass.*

U

Unchéres (Unchair) (Marne), Breart, 1759, *ass.*

V

Vandy (Ardennes), Desoise, 1775, *ass.*
Vantelay (Marne), Migeot, 1773, *f.*
Varennes (Meuse), Methains, 1786, *f.*
Vaudemange (Marne), Mary, 1783, *ass.*
Vaudieulet (1) (Ardennes), Lefort, 1782, *ass.*
Vaux-en-Champagne (Ardennes), Forest, 1781, *f.*
Vaux-lès-Mouron (Ardennes), Romphleur, 1787, *ass.*
Vaux-Montreuil (Ardennes), Denys, 1767, *f.*
Vendresse (Ardennes)) Diot (2), 1783, *ass.*
Verpelles (Ardennes), Arrivot des Perroy, 1788, *ass.*
Verzenay (Marne), Cadart (3), 1787, *f.*
Verzy (Marne), Leroy, 1756, *ass.*
Vez (Marne), Dailly, 1726, *ass.*
Vienne-la-Ville (Marne), Chéruy, 1780, *ass.*
Vienne-le-Château (Marne), Petit, 1776, *f.*

(1) *Vaux-en-Dieulet*, près Buzancy.
(2) Nicolas Diot, élu en 1891, évêque constitutionnel de la Marne.
(3) En note à la main : *M. can. Catal. en 38, 81 ans*, mort chanoine de Châlons en 1838.

Digitized by Google

Vieux-lès-Asfeld (Ardennes), Arnould, 1767, *f.*
Vieux-Saint-Remi (Ardennes), Truffy, 1785, *f.*
Villedommange (Marne), Gantelet, 1787, *f.*
Villenselve (Marne), Gardebled, 1752, *ass.*
Ville en Tardenois (Marne), Coutin, 1761, *f.*
Ville-Montry (Ardennes), Sauce, 1774, *ass.*
Ville-sur-Retourne (Ardennes), Paris, 1785, *f.*
Villers-Allerand (Marne), Bouré, 1770, *ass.*
Villers-aux-Nœuds (Marne), Gaillard, 1785, *ass.*
Villers-Cernay (Ardennes), Jacquemart, 1776, *ass.*
Villers-devant-le-Tour (Ardennes), Dumont, 1761, *ass.* (1).
Villers-devant-Mézières (Ardennes), Nonnon, 1773, *ass.*
Villers-devant-Raucourt (Ardennes), Lenoir, 1780, *ass.*
Villers-Franqueux (Marne), Dallemagne, 1775, *ass.*
Villers-le-Tilleux (Ardennes), Gobron, 1784, *ass.*
Villers-le-Tourneur (Ardennes), Dury, 1784, *f.*
Villers-Marmery (Marne), Lecacheur, 1783, *ass.*
Virginy (Marne), Fouquet, 1787, *ass.*
Viviers (2) (Ardennes), Antoine, 1770, *ass.*
Voncq (Ardennes), Aubert, 1758, *ass.* *(Rauné ?)*
Vouziers (Ardennes), Houssart, 1770, *ass.*
Vraux (Marne), Tocut, 1778, *ass.*
Vrignes-aux-Bois (Ardennes), Michel, 1761, *ass.*
Vrizy (Ardennes), Martinet, 1784, *f.*

W

Wadelincourt (Ardennes), Simon, 1772, *f.*
Wagnon (Ardennes), Duval, 1783, *ass.*
Warcq (Ardennes), Cunisse, 1785, *f.*
Warmériville (Marne), Cantinet, 1788, *ass.*
Wasigny (Ardennes), Demoulin, 1784, *ass.*
Witry (lès-Reims) (Marne), Portevin, 1785, *ass.*

Y

Yonc (Ardennes), Gilbert, 1751, *ass.*

(1) Elu député du Clergé, dans les bailliages de Vitry-le-François et de Reims, aux Etats généraux de 1789, mort à Reims en 1806.

(2) *Vivier-et-Aucourt*, près de Mézières.

Digitized by Google

ANNEXES

I

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Les listes et relevés ci-dessus donnent les totaux suivants pour le Clergé séculier du diocèse de Reims relativement au serment constitutionnel des curés et vicaires en 1791, et au serment exigé plus tard des anciens chanoines en tant que pensionnés de l'Etat :

I. Chanoines, membres des chapitres et des églises collégiales de Reims, Braux, Mézières et Montfaucon.

TOTAL.....	155	chanoines.
Sur ce total, on en trouve.....	106	notés
et	49	non notés.
TOTAL ÉGAL.....	155	
Sur les 106 notés, on en trouve	71	insermentés
et	35	assermentés.
TOTAL ÉGAL.....	106	

II. Curés de la ville de Reims.....	14	notés
dont	12	insermentés
et	2	assermentés.
TOTAL ÉGAL.....	14	
Curés du diocèse de Reims.....	505	
dont	503	notés
et	2	non notés.
TOTAL ÉGAL.....	505	
Sur les 503 notés, on en trouve	173	insermentés
et	330	assermentés.
TOTAL ÉGAL.....	503	

III. Vicaires de Reims et du diocèse (ni nommés, ni cités dans l'*Almanach*).

Le Recueil de l'abbé Baronnet en porte	84	insermentés
et	68	assermentés.
TOTAL.....	152	

IV. TOTAL GÉNÉRAL du clergé rémois :
340 insermentés et 435 assermentés.

Digitized by Google

II

Liste des Maladreries du diocèse de Reims

d'aprés les notes de l'Abbé Baronnet, curé de Cernay-en-Dormois (1).

Apremont.
Asfeld (porté à l'article Juzancourt).
Attigny.
Aubigny-les-Pothees.
Avaux-le-Château.
Beaumont-sur-Vesle.
Beaurepaire, Olizy-Grandpré.
Bétheniville.
Cernay-en-Dormois.
Champigny.
Château-Porcien.
Chesne (Le).
Chouilly.
Cormicy.
Courville.
Donchery.
Dun.
Epernay.
Grandpré.
Hermonville.
Junchery-sur-Vesle.
Juniville.
Justine.
Mézières.
Montcornet.
Mouzon.
Rethel.
Rocroy.
Rosnay.
Saint-Léonard.
Sainte-Marie-à-Py. (C'étoit le prince de Portien qui nommoit à cette maladrerie et qui la conféroit.)
Tour-sur-Marne.
Vantelay.
Vaux-les-Mouzon.
Wasigny (1).

(1) *Almanach historique de Reims*, 1789, p. 60 à 82, liste des paroisses et des succursales.

Digitized by Google

Vocabulaire Wallon-Français

(Dialecte Givetois)

(SUITE)

B [1]

b, *n. m.* Consonne ; deuxième lettre de l'alphabet. — En parlant d'un illettré, on dit : *i n' sét ni A ni B.*

Bâbe, *n. pr. f.* Barbe ; *fé l'Ste-Bâbe,* célébrer la fête de la patronne des carriers, des ardoisiers, des artilleurs, etc. ; on dit aussi *l'Ste-Bârbe.*

Babète, *n. p. f.* Elisabeth.

babiyi, *v. int.* Babiller ; bavarder beaucoup.

babiyeu, *n. m.* Babillard ; fém. *babiyeûse.*

bablo, *n. m.* Tourbillon de poussière, de neige, de feuilles sèches, etc.

babouye, *n. f.* Personne qui parle trop vite et d'une manière inintelligible.

babouyi, *v. int.* Parler vite en prononçant mal.

bachète (à-). (V. *à-bachète.)*

bachi, *v. tr.* Baisser ; *bachi l' tièsse,* baisser la tête. — *V. pron. : s' bachi,* se baisser ; *bache-tu,* baisse-toi. — *V. int. :* diminuer de niveau, de prix : *les èwes bachont,* les eaux baissent ; descendre : *li solia bache,* le soleil descend à l'horizon.

bacu, *n. m.* Homme dont les jambes sont trop courtes en comparaison du corps.

badiné, *v. int.* Plaisanter ; dire des choses peu sérieuses.

bafe, *n. f.* Giffle, soufflet.

bafouye, *n. f.* Personne qui dit des choses que l'on ne comprend pas.

bafouyi, *v. tr.* Parler d'une manière incompréhensible.

bagâdje, *n. m.* Vaisselle ; *lavè l' bagâdje,* laver et essuyer la vaisselle. — *bagadje* (langage d'ayi).

bagâdje, *n. m.* Malles, caisses, colis qu'on emporte en voyage ; *ployi bagâdje,* s'en aller au plus vite, vider les lieux.

bagnètes, *n. f. pl.* Petites bottes de joncs réunies par des liens et au milieu desquelles se place celui qui apprend à nager.

bagneu, *n. m.* Baigneur.

bagni, *v. tr.* Baigner. — *V. int. : bagni,* se baigner : *i vont bagni,* ils vont se baigner.

bagnole, *n. f.* Mauvaise voiture, carriole peu solide. Maison mal tenue.

bagou, *n. m.* Bavardage par lequel on cherche à étourdir l'auditeur.

(1) Se rappeler que les consonnes *b - d - dj - g* (dur) *- g* (je) et *j - v - z* (entre deux voyelles) et *z*, faisant partie d'une syllabe finale muette, se prononcent *p - t - tch, k - ch - f* et *ss.*

Digitized by Google

baguè, *v. int.* Déménager. Fig. S'enfuir au plus vite.

baguète, *n. f.* Baguette ; *ène baguète di côri*, une baguette de coudrier. Bâton court : *baguète di tambour*. Fig. : *mwinnè al baguète*, se faire obéir avec hauteur et sévérité.

bain d'pîs, *n. m.* Bain de pieds.

bake, *n. f.* Bague : *alè quê les bakes*, aller acheter l'anneau de mariage de la future.

balanci, *v. tr.* Faire aller tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Fig. Renvoyer définitivement. — *V. int.* Ne pas être solide. Hésiter.

balancinè, *v. int.* Aller en escarpolette, en balançoire.

balbûre, *n. m.* Littéralement : bat le beurre ; fruit du nénuphar, qui a la forme d'une minuscule *batroûle* ou baratte verticale.

bale, *n. f.* Boule de plomb pour charger les fusils, les revolvers, etc. Sacs de marchandises : café, houblon, etc. Fig. Chose à la convenance ; ex. : *çà frèt bé m' bale*, cela ferait bien mon affaire.

balè, *v. tr.* Entasser, aplatir de la terre.

balè, *v. int.* Laisser pendre : *les brès balants*, les bras pendants, inoccupés. Diminuer de prix. Se dit encore du choc douloureux causé par le pouls ou l'afflux du sang dans un furoncle, un abcès, une contusion.

balinne, *n. f.* Baleine ; fragment de fanon de cet animal.

balivâdje, *n. m.* Indication, par les agents forestiers, du nombre de baliveaux laissés dans une coupe.

balivau, *n. m.* Arbre réservé dans un bois pour devenir de la futaie. — *Campagne des Baliveaux*, pièce de vers de 32 pages (imprim. Huard, 1832, Charleville), relatant une petite émeute des habitants de Revin et de Fumay, à propos d'un balivage excessif. Il y eut alors des incidents fort amusants (1).

balivè, *v. tr.* Action de marquer les baliveaux.

balote, *n. f.* Petite balle pour jouer. La balle dure se nomme *casse* (V. ce mot).

baloûge, *n. f.* Hanneton. Ceux de ces insectes qui sont tachés de blanc sont nommés *mônnis* ou meuniers ; *baloûge dèl St-Djan*, tout petit hanneton.

baloûgeu, *n. m.* Celui qui est peu actif, qui flâne en travaillant.

baloûgi, *v. int.* Travailler lentement, perdre son temps.

baluchon, *n. m.* Gros paquet de hardes qu'on emporte avec soi.

bâlusse, *n f.* Balustre ; grille qui sépare le chœur d'une église de la nef ; c'est là que les fidèles vont communier.

balzin, *n. m.* Tremblement produit par l'âge, l'inconduite, la maladie.

balzinè, *v. int.* Trembler ; hésiter.

balzineu, *n. m.* Celui qui est indécis, hésitant.

balwè, *n. m.* Outil de jardinage au moyen duquel on entasse la terre ensemencée.

(1) V. *Histoire de Rocroi*, par Lépine.

Digitized by Google

ban, *n. m.* Publication de mariage faite à l'église ; *criyi les bans*, faire cette publication.

banboche, *n. f.* Espèce de pantoufle. Homme qui se met souvent en ribote.

bancâl, *adj. qual.* Qui a une ou les deux jambes torses.

banerole, *n. f.* Plaque mobile d'une girouette.

banète, *n. f.* Sorte de tablier court à l'usage des hommes.

banke, *n. f.* Jeu de hasard composé de trois dés et d'un tapis portant les six premiers nombres ou les couleurs des cartes à jouer auxquelles on ajoute la figure d'une ancre, d'un soleil, etc.

banse, *n. f.* Manne en osier.

bansléye, *n. f.* Contenu d'une manne : *ène bansléye di pomes*, une manne de pommes.

banslî, *n. m.* Ouvrier qui fait des mannes, des hottes, des paniers en osier.

baragwin, *n. m.* Langage inintelligible ; paroles mal articulées ou ne signifiant rien.

baragwinè, *v. tr.* Dire très mal ; tenir un langage dépourvu de bon sens. — *V. int.* Parler d'une manière incompréhensible.

barake, *n. f.* Construction légère en toile, en planches, pour les marchands forains, les saltimbanques dans les fêtes, les foires ; cabane dans les champs, les jardins. Maison petite et en mauvais état.

baraki, *n. m.* Celui qui habite une baraque.

barbakène, *n. f.* Ouverture pratiquée dans un toit et garantie par une petite toiture semi-conique.

barbauche, *n. f.* Parcelle consumée qui s'élève dans l'air quand on brûle de la paille, des feuilles sèches, etc. Fig. Bavure dans la peinture. Petits nuages qui troublent la sérénité de l'air après une période de beau temps : *gn'a des barbauches à l'air, li tims va candji*, de petits nuages se forment dans l'atmosphère, le temps va changer.

barbiyon, *n. m.* Barbeau, poisson.

barbotè, *v. int.* S'agiter, patauger dans l'eau, dans la boue. Fig. Grommeler, gronder sans raison ; radoter.

barboteu, *n. m.* Celui qui *barbote*.

barbouyeu, *n. m.* Celui qui barbouille ; celui qui peint maladroitement. Bredouilleur.

barbouyi, *v. tr.* Salir, souiller. Fig. Peindre à grands coups de pinceau. — *V. pron. : s' barbouyi*, se salir la figure.

barbouyi, *v. tr.* Prononcer mal.

bardache, *n. f.* Grande gaule pour abattre les fruits, les noix principalement.

bardachi, *v. tr.* Faire tomber des fruits à coups de *bardache ;* gauler.

bare à mine, *n. f.* Barre de cuivre pour bourrer les mines dans les carrières.

Digitized by Google

barète, *n. f.* Bonnet de femme ; *barète sins binde,* bonnet sans bordure, sans dentelle.

bârke, *n. f.* Bateau qui faisait autrefois le transport des messageries de Givet à Charleville et *vice versa.*

barlafe, *n. f.* Longue égratignure, balafre, estafilade.

barloké, *v. tr.* Balancer au bout d'une corde. — *V. pron. : s' barloké,* se pendre : *dj'aimerès mia m' barloké !* j'aimerais mieux me pendre !

baroke, *adj. qual.* Bizarre, étrange, en parlant du caractère, des idées.

barokia, *n. m.* Gourdin gros et court, au moyen duquel on abat des fruits hors de portée, des noix par exemple.

baskine, *n. f.* Jupe de femme garnie d'ornements.

basse, *n. f.* Flaque d'eaux ménagères, de purin, etc. : *tchèye dins les basses,* tomber dans une flaque d'eau sale.

basse, *adj. qual.* Basse : *Moûse est basse,* les eaux de la Meuse sont basses ; *basse-messe,* messe non chantée ; *basse-voye,* chemin en contre-bas ; *basse vûwe,* vue courte.

bassière, *n. f.* Langue de terre, petite prairie située sur le bord de l'eau et dont le niveau est moins élevé que le terrain environnant.

bassiné, *v. tr.* Frapper avec une clef sur une pelle à feu ou sur un autre objet sonore, pour annoncer publiquement une vente.

bassiné, *v. tr.* Chauffer un lit avec une bassinoire. Tamponner une plaie, une blessure avec un linge imbibé de liquide pour rafraîchir.

bassin'wâre, *n. f.* Bassinoire. Fig. Celui ou celle qui fatigue les gens par un caquetage incessant.

bastaud, *n. m.* Bâtard. Fém. : *bastaûde.*

Bastin, *n. pr. m.* Bastien.

baston, *n. m.* Bâton, canne.

bastoné, *v. tr.* Donner la bastonnade.

bastringue, *n. f.* Réunion bruyante ; divertissement scandaleux ; querelle, dispute dans une famille.

bata, *n. m.* Battant d'une cloche.

bataclan, *n. m.* Attirail gênant.

batant, *n. m.* Chacun des côtés d'une porte qui s'ouvre en deux parties.

batant, *adj. qual.* Battant : *tambour batant,* au son du tambour. Fig. : *mwinnè ène sakiye tambour batant,* se faire obéir avec hauteur et autorité.

batâdje, *n. m.* Action de battre le blé, l'avoine, etc.

bataye, *n. f.* Combat entre deux armées. Pugilat. Jeu de cartes à deux.

batayeu, *n. m.* et *adj.* Qui aime à se battre, à quereller.

batayi, *v. int.* Batailler.

Digitized by Google

bate, *v. tr.* Frapper, donner des coups. — *V. pron.* : *s' bate,* se frapper, se quereller. Autrefois, les jeunes gens aimaient à se battre, surtout les jours de fête, après de copieuses libations, et il n'était pas rare d'entendre les plus acharnés dire, après une *dicaûsse* ou fête patronale : « *On n'a pont yeu d'plaîji, on n' s'a nin batu* » (langage d'avi) ; on n'a pas eu de plaisir, on ne s'est pas battu.

bate, *n. f.* Bande de terrain défrichée à la houe, formant garde-feu sur la lisière d'une coupe exploitée. Lorsque l'on « met les feux », c'est-à-dire quand on essarte *à feu courant,* la *bate* garantit de l'incendie le reste du bois.

bate, *n. f.* Sorte de chaussée grossière, en pierre et en terre, qui traverse une mare ou une lagune étroite, sur le bord d'un cours d'eau.

bate, *n. f.* La partie la plus courte et la plus grosse d'un fléau à battre ; l'expression complète est *bate di flaya.*

batème, *n. m.* Baptême. Fig. : *batème dèl tièsse,* la partie supérieure et antérieure du crâne.

batemint, *n. m.* Battement, palpitation du cœur.

bateu, *n. m.* Batteur en grange.

batî, *n. m.* Place publique assez vaste pour servir de champ de fête et où les jeunes gens d'une localité vont jouer à la balle.

batiji, *v. tr.* Baptiser un enfant. Fig. Mettre de l'eau dans du vin, dans du lait : *voss' lacia est batiji,* vous avez mis de l'eau dans votre lait.

bâtimint, *n. m.* Bâtiment.

Batisse, *n. pr. m.* Baptiste, nom d'homme.

batistère, *n. m.* Certificat de baptême délivré par un curé.

batlâdje, *n. m.* Transport par petits bateaux, péniches, etc.

batlî, *n. m.* Celui qui dirige un bateau et aussi celui qui le hale avec des chevaux.

batroûle, *n. f.* Sorte de vaisseau en bois, de forme conique, vertical, assez haut, dans lequel on bat le beurre avec une sorte de pilon, formé d'un long manche muni à l'une de ses extrémités d'une rondelle de bois percée de trous qui frappe la crème ; nom donné à cette sorte de pilon.

baûbaû, *n. m.* Sorte d'éruption qui donne naissance à une espèce de croûte sur la peau. Douleur, mal quelconque, dans le langage des enfants.

baûbe, *n. f.* Barbe ; *fé s' baûbe,* se raser ; *lèyi s' baûbe,* porter toute sa barbe ; *baûbe di gate,* barbiche au menton ; *baûbe di capucin,* rejets étiolés de chicorée mis en salade.

baudje, *n. f.* Lieu où se tient le sanglier.

baudje, *n. f.* Taudis, maison mal tenue où tout est en désordre.

bauji, *v. tr.* Donner un baiser. (Vx, dans ce sens.) On dit plus communément *rabrèssi ;* — *bauji à picètes,* embrasser sur la bouche en pinçant une joue de chaque main.

Digitized by Google

barète, *n. f.* Bonnet de femme ; *barète sins binde,* bonnet sans bordure, sans dentelle.

bârke, *n. f.* Bateau qui faisait autrefois le transport des messageries de Givet à Charleville et *vice versa.*

barlafe, *n. f.* Longue égratignure, balafre, estafilade.

barlokè, *v. tr.* Balancer au bout d'une corde. — *V. pron. : s' barlokè.* se pendre : *dj'aimerès mia m' barlokè !* j'aimerais mieux me pendre !

baroke, *adj. qual.* Bizarre, étrange, en parlant du caractère, des idées.

barokia, *n. m.* Gourdin gros et court, au moyen duquel on abat des fruits hors de portée, des noix par exemple.

baskine, *n. f.* Jupe de femme garnie d'ornements.

basse, *n. f.* Flaque d'eaux ménagères, de purin, etc. : *tchèye dins les basses,* tomber dans une flaque d'eau sale.

basse, *adj. qual.* Basse : *Moûse est basse,* les eaux de la Meuse sont basses ; *basse-messe,* messe non chantée ; *basse-voye,* chemin en contre-bas ; *basse vûwe,* vue courte.

bassière, *n. f.* Langue de terre, petite prairie située sur le bord de l'eau et dont le niveau est moins élevé que le terrain environnant.

bassinè, *v. tr.* Frapper avec une clef sur une pelle à feu ou sur un autre objet sonore, pour annoncer publiquement une vente.

bassinè, *v. tr.* Chauffer un lit avec une bassinoire. Tamponner une plaie, une blessure avec un linge imbibé de liquide pour rafraichir.

bassin'wâre, *n. f.* Bassinoire. Fig. Celui ou celle qui fatigue les gens par un caquetage incessant.

bastaud, *n. m.* Bâtard. Fém. : *bastaûde.*

Bastin, *n. pr. m.* Bastien.

baston, *n. m.* Bâton, canne.

bastonè, *v. tr.* Donner la bastonnade.

bastringue, *n. f.* Réunion bruyante ; divertissement scandaleux, querelle, dispute dans une famille.

bata, *n. m.* Battant d'une cloche.

bataclan, *n. m.* Attirail gênant.

batant, *n. m.* Chacun des côtés d'u[illegible] qui s'ouvre en deux parties.

batant, *adj. qual.* Battant : *tambo[illegible]*, au son du [illegible] Fig. : *mwinnè ène sakiye tam[illegible]* [illegible], se faire [illegible] hauteur et autorité.

batâdje, *n. m.* Action de battre le [illegible]

bataye, *n. f.* Combat entre deux ar[illegible]

batayeu, *n. m.* et *adj.* Qui aime à [illegible]

batayi, *v. int.* Batailler.

Digitized by Google

bate, *v. tr.* Frapper, donner des coups. — *V. pron.* : *s' bate,* se frapper, se quereller. Autrefois, les jeunes gens aimaient à se battre, surtout les jours de fête, après de copieuses libations, et il n'était pas rare d'entendre les plus acharnés dire, après une *dicaûsse* ou fête patronale : « *On n'a pont yeu d'plaiji, on n's'a nin batu* » (langage d'avi) ; on n'a pas eu de plaisir, on ne s'est pas battu.

bate, *n. f.* Bande de terrain défrichée à la houe, formant garde-feu sur la lisière d'une coupe exploitée. Lorsque l'on « met les feux », c'est-à-dire quand on essarte *à feu courant,* la *bate* garantit de l'incendie le reste du bois.

bate, *n. f.* Sorte de chaussée grossière, en pierre et en terre, qui traverse une mare ou une lagune étroite, sur le bord d'un cours d'eau.

bate, *n. f.* La partie la plus courte et la plus grosse d'un fléau à battre ; l'expression complète est *bate di flaya.*

batème, *n. m.* Baptême. Fig. : *batème dèl tièsse,* la partie supérieure et antérieure du crâne.

batemint, *n. m.* Battement, palpitation du cœur.

bateu, *n. m.* Batteur en grange.

bati, *n. m.* Place publique assez vaste pour servir de champ de fête et où les jeunes gens d'une localité vont jouer à la balle.

batiji, *v. tr.* Baptiser un enfant. Fig. Mettre de l'eau dans du vin, dans du lait : *voss' lacia est batiji,* vous avez mis de l'eau dans votre lait.

bâtimint, *n. m.* Bâtiment.

Batisse, *n. pr. m.* Baptiste, nom d'homme.

batistère, *n. m.* Certificat de baptême délivré par un curé.

batlâdje, *n. m.* Transport par petits bateaux, péniches, etc.

batli, *n. m.* Celui qui dirige un bateau et aussi celui qui le hale avec des chevaux.

batroûle, *n. f.* Sorte de vaisseau en bois, de forme conique, vertical, assez haut, dans lequel on bat le beurre avec une sorte de [illegible] formé d'un long manche muni à l'une de ses extrémités d'une rondelle de bois percée de trous qui frappe la crème ; [illegible] donné à cette sorte de pilon.

baûbaû, [illegible] Sorte d'éruption qui donne naissance à une [illegible] la peau. Douleur, mal quelconque, dans [illegible]

ba[illegible] *s' baûbe,* se raser ; [illegible] *gate,* barbiche au menton ; [illegible] *corée* mis en salade. [illegible] sanglier [illegible] *bèle,* tu [illegible] *fè des* [illegible] *belle.* — [illegible] *'a bèle à*

Digitized by Google

baujète, *n. f.* Baiser d'enfant.

baujure, *n. f.* Trace laissée sur la croûte d'un pain par le contact d'un autre pendant la cuisson.

bauké, *v. int.* Regarder à la dérobée, à demi caché, par une porte entrebâillée, à l'angle d'un mur ou le long d'une fenêtre : *baukè pa l' fignèsse.*

baukeu, *n. m.* Celui qui regarde en se dissimulant. Fém. : *baukeûse.*

baukia, *n. m.* Lien circulaire formé d'une tige souple ou d'une corde et servant à maintenir rapprochés, à leur partie supérieure, le montant d'une porte de jardin et le poteau qui la tient fermée.

baukia, *n. m.* Anneau qui retient la chaîne d'attache d'une vache au poteau de l'étable.

baurbu, *adj. qual.* Qui a une grande barbe. — *N. m.* Celui qui est fort barbu.

baure, *n. f.* Barre de bois quadrangulaire qui s'engage, derrière une porte de grange ou d'écurie, dans une cavité de même forme creusée dans le mur. Si l'on pousse la barre entièrement, la porte peut être ouverte ; si au contraire on la tire, la porte reste fermée et on ne peut l'ouvrir que de l'intérieur.

bautche, *n. f.* Grand bateau plat servant à passer un cours d'eau et retenu par une poulie qui roule le long d'un câble allant d'une rive à l'autre.

bauyar, *n. m.* et *adj.* Qui crie fort en parlant.

bauyeu, *n. m.* Celui qui baille fréquemment. Fém. : *bauyeûse.*

bauyi, *v. int.* Crier fort.

bauyi, *v. int.* Ouvrir fortement la bouche par un mouvement convulsif des mâchoires. S'entr'ouvrir.

bavrète, *n. f.* Linge que l'on attache sous le menton des jeunes enfants.

bawète, *n. f.* Ouverture en forme de fenêtre, sans vitres, par où l'on introduit dans un grenier les gerbes de blé, de seigle, ou le foin sec. Fig. : *clôre si bawète,* se taire.

baw'yi, *v. int.* Aboyer, en parlant d'un chien.

baw'yeu, *n. m.* Aboyeur ; celui qui imite l'aboiement du chien.

Bayamons, *n. m. pl.* Surnom donné autrefois aux gens de Vireux.

bayau, *n. m.* Traîneau.

bayaurdè, *v. tr.* Transporter du bois, des fagots, sur un traîneau, dans la montagne, en suivant une *chavèye*, une *tchèrote* ou chemin creux.

bayaurdeu, *n. m.* Celui qui *bayaûrde.* Individu grossier, de mauvaise tenue ; rustaud.

bazâne, *n. f.* Peau de mouton préparée pour différents usages. Fig. et familier : abdomen ; *djè li aurès voltiye crèvè l' bazâne,* je lui aurais volontiers crevé la peau.

Digitized by Google

bazâr, *n. m.* Bazar ; toutes sortes d'objets, d'outils. Tapage.

bé, *préfixe* signifiant : deux, comme dans *bèruète,* brouette ; *bèzace,* besace.

bé, *adv.* Bien : *ça va bé.* cela va bien. — Très, fort : *bé petit, bé djône, bé vi,* fort petit, fort jeune, fort vieux. — *Eh bé !* eh bien ! *fwart bé,* fort bien. — Environ : *il est bé midi ; vos avous bé cinquante ans,* vous avez environ cinquante ans. (V. *bin.*)

bé, *n. m.* Ce qui est bien : *i faut toudi fé l'bé,* il faut toujours faire le bien. — *dji n'fais pont d'bé,* je suis anxieux, très inquiet. — Propriétés, richesses : *il ont dou bé,* ils possèdent du bien, des immeubles. (V. *bin.)*

bé astcheu, *loc. adv. : ç'astèt bé astcheu*, cela tombait bien.

Bèbèle, *n. pr. f.* Isabelle.

Bébèrt, *n. pr. m.* Albert.

bèdène, *n. f.* Gros ventre.

bèdéye, *n. f.* Jeune brebis. — *Couye di bèdéye,* chose sans importance, sans valeur.

bèdlè, *v. int.* Bougonner, radoter.

bèdleu, *n. m.* Celui qui bougonne continuellement. Fém. : *bèdleûse.*

bèdo, *n. m.* Agneau.

bèdo, *n. m.* Bedeau.

bèdo, *n. m.* Bière de dernière qualité. Mauvaise boisson.

bèdréye, *n. f.* Ventre démesurément grossi par la bonne chère. Paillasse ou matelas sur lequel on a uriné beaucoup.

bèf, *n. m.* Mot usité dans *bèf à la môde,* viande de bœuf en ragoût.

béfait, *n. m.* Bienfait.

bé fait, *loc. adv.* Tant mieux ; bien fait ;

bègasse, *n. f.* Bécasse.

bègna, *n. m.* Petit tombereau.

bègnon, *n. m.* Tombereau ; son contenu : *in bègnon d'ansène* (fumier).

bègn'tè, *v. tr.* Transporter au moyen d'un tombereau.

bègn'teu, *n. m.* Celui qui effectue des transports de pierres, de sable, de fumier au moyen d'un tombereau attelé.

bèguène, *n. f.* Religieuse. *Oréye di bèguène,* pomme pelée, épluchée et séchée au four.

bègueûle, *n. f.* Personne prude, qui affecte la modestie.

bèguyi, *v. int.* Bégayer.

bèguyeu, *n. m.* Bègue.

bèle, *n. f.* Mauvaise action]; grande sottise : *t'ènn'as fait ène bèle,* tu as commis une action blâmable ; on peut dire aussi : *è fé des bèles,* en faire de belles. — *Adj. : chapè bèle,* échapper belle. — *Adv. : awè bèle à fé,* insister, résister inutilement ; *on z'a bèle à dire,* on a beau dire.

bèle-fiye, *n. f.* Bru.

Digitized by Google

bèle-lurète, *loc. adv.* S'emploie dans l'expression : *gn'a bèle-lurète*, il y a longtemps.

bèle-mére, *n. f.* Belle-mère.

bèle-seûr, *n. f.* Belle-sœur.

bèljamine, *n. f.* Balsamine.

bèl'mint, *adv.* Doucement, avec précaution.

bène, *n. f.* Grand panier en claie qui occupe toute la longueur d'un chariot et dans lequel on transporte le charbon hors des forêts, ou encore certaines denrées.

bènèdicité, *n. m.* Prière faite avant le repas.

bèneureux, *adj.* Très heureux.

bèni, *v. tr.* Consacrer au culte. Appeler les bénédictions du Ciel : *qui l' bon Diè vos bénisse !* dit-on à un mendiant à qui l'on ne veut pas faire l'aumône ; *Dieu vos bènisse !* se dit par politesse à quelqu'un qui éternue ; *à vot' swait !* s'emploie dans le même cas.

bènit, *part. passé m.* Fém. : *bènite ; eau bènite, pwain bènit.* Au fig., *pwain bènit* signifie punition méritée : *il a sti batu, c'est pwain bènit,* il a été battu, c'est bien fait.

bènitî, *n. m.* Bénitier d'église ; sorte de crucifix en métal ou en porcelaine au bas duquel se trouve un petit godet destiné à recevoir de l'eau bénite et que l'on suspend généralement au chevet d'un lit.

bèrau, *n. m.* Bélier, mâle de la brebis.

beraudè, *v. int.* Rôder la nuit pour s'amuser.

bèrbi, *n. f.* Brebis.

bèrbijote, *n. m.* Jeune agneau.

bèrce, *n. f.* Berceau d'enfant.

bèrceu, *n. m.* Celui qui berce.

bèrci, *v. tr.* Bercer.

bèrdachi, *v. int.* S'occuper à différents petits travaux pour passer le temps sans se fatiguer ou parce qu'on n'a pas d'occupation plus sérieuse.

bèrdacheu, *n. m.* Celui qui n'est pas assidu à la besogne.

bèrdèlè, *v. int.* Bougonner, réprimander souvent sans motif et par habitude : *rosse grand'mére ni fait qu' bèrdèlè,* votre grand'mère bougonne continuellement.

bèrdèleu, *n. m.* Grondeur, celui qui fait des reproches, qui réprimande à propos de rien.

bèrdiche-bèrdache, *loc. adv.* A tort et à travers ; accompagne presque toujours le verbe *tapè* (frapper).

bèrdouchi, *v. int.* Produire une suite de bruits en heurtant ou en frappant des objets peu sonores.

bèrdouf ! *interj.* Onomatopée indiquant le bruit sourd que fait quelqu'un en tombant par terre.

bèrdouyeu, *n. m.* Celui qui bredouille ou qui grommelle.

Digitized by Google

bèrdouyi, *v. int.* Rouler plusieurs fois sur soi-même en bas d'un talus, d'un endroit en pente. — *V. tr.* Bredouiller, parler confusément.

bèrgamote, *n. f.* Poire fondante.

bèrlafe, *n. f.* Grande fente, déchirure fort longue.

bèrlandè, *v. int.* Vagabonder, aller deçà, delà, sur les chemins, dans les champs pour se promener ou s'amuser ; perdre son temps au lieu de travailler.

bèrlandeu, *n. m.* Ouvrier paresseux ; celui qui aime à vagabonder.

bèrlike-bèrloke, *loc. adv.* Sans ordre, sans organisation.

bèrlingo, *n. m.* Sorte de bonbon au caramel.

bèrloke, *n. f.* Personne inconséquente ; *c'esst' ène bèrloke,* c'est une femme qui agit sans esprit de suite. Ce mot est usité dans l'expression *bate li bèrloke,* divaguer.

bèrôdi, *n. m.* Grenier où l'on remise habituellement les céréales que l'on doit battre.

bèroulè, *v. int.* Rouler en bas d'une pente.

bèrtèle, *n. f.* Bretelle (fusil).

Bèrtine, *n. pr. f.* Albertine.

bèrwète, *n. f.* Brouette ; *fé bèrwète,* au jeu de quilles, c'est ne pas en abattre en lançant la boule.

bèrwètè, *v. tr.* Transporter au moyen d'une brouette. — *V. int.* Trébucher et tomber en s'étalant par terre.

bèrwèteu, *n. m.* Celui qui mène habituellement la brouette.

bèrzinke, *adj. qual.* Ivre, en état d'ébriété.

bèrzokè, *v. int.* Aller cahin-caha ; hésiter, tâtonner.

bèrzokeu, *n. m.* Qui ne sait se décider, qui ne sait s'y prendre pour faire ce qu'on lui dit.

bêta, *n. m.* Individu bête.

bétaur, *adv.* Tardivement, en retard ; bien tard.

bètch, *n. m.* Extrémité cornée des mâchoires d'un oiseau. *C'lôre si bètch,* se taire ; *blan bètch,* jeune garçon imberbe.

bètchant, *adj. verbal.* Pointu, terminé en forme de bec.

bètchbwès, *n. m.* Pivert, oiseau de l'ordre des grimpeurs.

bètchète, *n. f.* Petite bouchée.

bètchi, *v. tr.* Saisir, pincer avec le bec, donner des coups de bec. — *V. int.* Se dit aussi des poissons qui mordent à l'appât : *çà bètche,* dit-on, quand ils viennent fréquemment à l'amorce. Goûter, en cachette, à un mets, à une friandise.

bètchiye, *n. f.* Becquée ; petite quantité d'aliments.

bètchotè, *v. tr.* Manger par petites bouchées et sans appétit ; goûter à diverses reprises à une chose qui plaît.

bètchu, *n. m.* Celui qui a la figure maigre et allongée en avant ; individu maladif et grincheux.

bétô, *adv.* Bientôt.

Digitized by Google

beûlè, *v. int.* Mugir, en parlant des taureaux, des vaches.

bèvnu, *n. m.* Bienvenu, celui qui arrive à propos ou que l'on accueille avec plaisir. — *Adj. qual.* Même signification ; fém. *bèvnûwe.*

bèvnûwe, *n. f.* Arrivée dans un atelier, au régiment, que le nouveau venu fête en régalant ses compagnons ; cela s'appelle *payi s' bèvnûwe.*

bèye, *n. m.* Niais, badaud ; ce mot est généralement précédé de l'adj. *grand : grand bèye !*

bèyi, *v. int.* Regarder bouche béante.

bèzace, *n. f.* Sac en toile bleue fermant au moyen d'une coulisse, dans lequel les ouvriers emportent leur manger.

bèzaci, *v. tr.* Porter trop souvent et trop longtemps, un jeune enfant par ex. : *çà m'anoye di toudi bèzaci c't' èfant-là ;* cela m'ennuie d'avoir si souvent cet enfant à porter.

bî, *n. m.* Canal, étang qui fournit l'eau d'un ruisseau à un moulin et que l'on ouvre ou que l'on ferme à volonté au moyen d'une vanne.

bia, *n. m.* Beau ; ironiquement : ce qui est mal ; *t'ènn-as fait dou bia,* tu as mal agi, tu as mal travaillé.

bia, *adj. qual.* De forme agréable ; qu'on voit ou entend avec plaisir : *c'est bia,* c'est beau ; *là l' bia tims,* voilà le beau temps.

biacô, *adv.* Beaucoup ; s'emploie avec une négation : *gn'ènn-a nè biacô,* il n'y en a pas beaucoup ; quand la phrase est affirmative, on fait usage de *bramint : i'nn-a bramint,* il en a beaucoup.

biafis, *n. m.* Gendre.

biapère, *n. m.* Beau-père.

biatè, *n. f.* Agréments, charmes, grâces, beauté.

bidè, *n. m.* Cheval de selle. Le numéro 1 dans une loterie, au tirage au sort.

bidè (à), *loc. adv.* A califourchon.

bidon, *n. m.* Ustensile en fer-blanc propre à contenir le lait, l'huile, le vin. Fig. Epithète malsonnante adressée à une personne courte et ventrue.

bièdjrîye, *n. f.* Bergerie.

bièrdjî, *n. m.* Berger.

bièsse, *n. f.* Animal autre que l'homme : *grossès bièsses,* grands animaux sauvages ; *sogni les bièsses,* donner à boire et à manger aux animaux domestiques. Personne sans intelligence : *t'èsst' ène bièsse,* tu es un sot ; *fè l' bièsse,* faire l'imbécile.

bièsse à l'orèye, *n. f.* Perce-oreille.

bièssmint, *adv.* Bêtement, sottement.

bièstrîye, *n. f.* Bêtise, sottise, absurdité ; *fè des bièstrîyes,* faire des contorsions, des gestes ridicules.

bigarau, *n. m.* Grosse cerise noire.

bigarautî, *n. m.* Cerisier qui produit des bigarreaux.

Digitized by Google

bigaû, *n. m.* Purin, flaque d'eau puante et bourbeuse.

bije, *n. f.* Bise, vent froid venant du Nord.

biji, *v. int.* Venter des régions du Nord.

bike, *n. f.* Cheval maigre, rosse.

bikè, *v. int.* Se dit d'un objet dont une extrémité dépasse ou se relève en pointe : *in bokè d' bicès qui bikèt ôr d'in fagot m'a atrapè à l'ouge :* j'ai été blessé à l'œil par un morceau de bois fiché dans un fagot.

bile, *n. f.* Liquide amer sécrété par le foie ; *n' pont s' fé d' bile,* être insouciant.

bilè, *v. int.* Fendre, se déjeter, en parlant du bois exposé à la chaleur.

bileu, *adj. qual.* D'humeur acariâtre.

bilûre, *n. f.* Crevasse produite dans le bois par la chaleur ; action de *bilè.*

bin, *n. m.* Bien (ayi). S'emploie comme *bé : fé don bin,* faire du bien : etc. (V. *bé.)*

bin, *adv.* Bien, très, fort, environ : *çà va bin ; il est bin djône : il est bin midi : dji n' vès nin bin* (je ne vois pas bien) ; *eh bin ! fwart bin !* (ayi). (V. *bé.)*

binastcheu, *adv.* De malchance. Cela tombe bien.

binauche, *adj. qual.* Content, joyeux, bien aise.

binauchtè, *n. f.* Satisfaction, contentement.

bindâdje, *n. m.* Bandage (blessure). Cercle de fer qui entoure les roues des voitures.

binde, *n. f.* Troupe, compagnie.

binde, *n. f.* Bordure, dentelle d'une coiffure de femme. (V. *barète.)*

binde, *n. f.* Foin ramassé en bandes pour être mis *à ougnètes* (tas) ; on dit : *mète à bindes.*

bindelè, *v. tr.* Bander, entourer d'une bande d'étoffe.

binfait, *n. m.* Bienfait (ayi).

bintô, *adv.* Bientôt (ayi) : *i r'vèra bintôt.* il reviendra bientôt.

biœ, *n. m.* Bœuf : *nos alons atlé nos biœs,* nous allons atteler nos bœufs. (Vireux).

bîoke, *n. f.* Prune ronde ordinaire. Au fig. on dit : *ci n'est né pou des bîokes,* ce n'est pas pour rien.

biokî, *n. m.* Prunier.

bîre, *n. f.* Bière, boisson fermentée qui se fait avec de l'orge germée, de l'eau et du houblon.

bisbiye, *n. f.* Désaccord, querelle sans gravité.

biscayin, *n. m.* Grosse balle de fer ; grosse bille à jouer.

(A suivre.) J. WASLET.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. Monuments et objets historiques classés en 1911 dans le département des Ardennes.

Acy-Romance. — *Eglise* (M. H.). Dalle funéraire de Louis de Boutillac, baron de Signy-le-Petit, † 1662, et de sa mère Louise de Mailly, † 1640, marbre gravé XVIIe siècle. — Arrêté de classement : 30 septembre 1911.

Attigny. — *Eglise* (M. H.). St Nicolas, St Eloi, St Laurent, Ste Marthe, quatre statues bois XVIe siècle. — 30 septembre.

Barby. — *Eglise* (M. H.). Fonts baptismaux, pierre XVe siècle. Autel et retable : la décollation de St Jean-Baptiste, panneau peint : Pieta, groupe pierre, St Jean-Baptiste, St Jean l'Evangéliste, fin du XVe siècle. St Hubert, statue pierre, XVIIe siècle. Ste Barbe, statue. St Jean-Baptiste, statue bois XVIIe siècle ; pierre XVIe siècle. — 30 septembre.

Blanzy. — *Eglise* (M. H.). Pieta, groupe pierre XVIIe siècle. — 30 sept.

Bourcq. — *Eglise* (M. H.). Petit monument funéraire : le Christ en croix, entre la Vierge et St Jean, accompagnés des donateurs, bas-relief pierre XVIe siècle. — 30 septembre.

Braux. — *Eglise* (M. H.). Pupitre présentant la face de St Pierre, pierre sculptée XVIe siècle. Ex-voto : le Christ en croix, entre Ste Madeleine et St Jean, et les deux donateurs, pierre gravée XVIe siècle. — 30 septembre.

Carignan. — *Eglise* (M. H.). La Vierge et l'Enfant, statue pierre XIVe siècle ; deux consoles, bois sculpté et doré à plateaux de marbre, époque de Louis XV. — 30 septembre.

Château-Porcien. — *Eglise.* Fonts baptismaux, pierre noire sculptée XVe siècle. Bas-relief et inscription votifs, pierre 1534. Pied de cierge pascal, bois sculpté XVIIe siècle. Aigle lutrin, bois sculpté XVIIIe siècle. — 30 septembre.

Château-Porcien. — *Chapelle de l'Hospice.* La peste de Milan, toile XVIIe siècle. La descente de la Croix, toile XVIIIe siècle. Le triomphe de la religion après la Révolution, toile décorant le retable du maître-autel par Jacques Wilbaut, 1802. — 20 déc.

Chémery. — *Eglise.* Fonts baptismaux, pierre noire XIe siècle. — 30 septembre.

Chesne (Le). — *Eglise.* Un évêque, statuette XVIe siècle. — 30 sept.

Condé-lez-Herpy. — *Eglise.* Fonts baptismaux, pierre XVIe siècle. — 30 septembre.

Digitized by Google

Donchery. — *Eglise* (M. H.). Ste Barbe, statue bois XVIe siècle (dans la sacristie). Pieta, groupe surmontant un tabernacle d'autel, pierre XVIe siècle. Le Christ en Croix, statuette ivoire XIIe siècle. Console bois sculpté, à plateau de marbre, époque Louis XV. — 30 septembre.

Doux. — *Eglise.* Fragments de vitraux : un évêque, un ange XVe siècle. Cloche bronze 1700. — 30 septembre.

Flaignes-les-Oliviers. — *Eglise.* Le Christ en Croix, statue bois peint XVe siècle. — 30 septembre.

Givron. — *Eglise.* Le Christ en Croix, statue bois XVIe siècle. Cloche bronze 1615. — 30 septembre.

Hagnicourt. — *Eglise* (M. H.). Peintures murales : Ste Barbe, St Christophe, XVe siècle. — 30 septembre.

Hannapes. — *Eglise.* Fonts baptismaux, pierre sculptée XIe siècle. Chaire à prêcher, bois sculpté première moitié du XVIIe siècle. — 30 septembre.

Launois. — Pieta, groupe pierre XVIe siècle. *Eglise.* Le baptême du Christ, groupe bois XVIIIe siècle. — 30 septembre.

Lonny. — *Eglise.* Autel et retable du collatéral nord, pierre et marbre XVIIe siècle. — 30 septembre.

Mézières. — *Eglise* (M. H.). La Crucifixion, toile XVIe siècle ; la Vierge et l'Enfant, statue bois XVIe siècle (à l'extérieur). Dalle funéraire aux armes d'Anthoine de St-Paul, maréchal de France et gouverneur de Champagne, pierre XVIe siècle. — 30 septembre.

Mohon. — *Eglise* (M. H.). Chef reliquaire de St Lié, bois sculpté et doré XVe siècle. Petit monument funéraire : la Crucifixion, bas-relief surmontant une inscription pierre 1567. Châsse reliquaire de St Lié, bois XVIIe siècle. — 30 septembre.

Monthois. — *Eglise.* Dyptique ; huit scènes de la vie de la Vierge, bois sculpté XVe siècle. — 30 septembre.

Mouzon. — *Eglise* (M. H.). Le Christ et Ste Madeleine, toile XVIIe siècle. Ste Madeleine en prière, panneau peint XVIIe siècle. L'Assomption, toile XVIIIe siècle. Console bois sculpté et doré à dessus de marbre, époque Louis XV. — 30 septembre.

Nouvion-sur-Meuse. — *Eglise.* Fonts baptismaux, pierre noire sculptée XIe siècle. Le portement de Croix, bas-relief bois, commencement du XVIe siècle. L'arbre de Jessé, bas-relief bois, XVIe siècle. Le Christ entre la Vierge et St Jean, trois statues surmontant un retable, bois XVIe siècle. Aigle lutrin, bois sculpté XVIe siècle. — 30 septembre.

Digitized by Google

Novy-Chevrières. — *Eglise du Prieuré.* Dalle funéraire à effigie gravée de Mélisande de Montléry, pierre XVIe siècle. Buffet d'orgues, bois sculpté XVIIe siècle. Trois dalles funéraires à armoiries, pierres gravées 1698, 1701 et 1746. Dalle funéraire à effigie gravée, pierre 1756. Console bois sculpté et doré à plateau de marbre, XVIIIe siècle. St Remy recevant l'ampoule, deux religieux bénédictins, toiles attribuées à Jacques Wilbaut, XVIIIe siècle. — 30 septembre.

Poix-Terron. — *Eglise.* Cloche 1599. — 30 septembre.

Prez. — *Eglise.* Revêtement du chœur et de la nef, pierre et marbre sculptés XVIe siècle. — 30 septembre.

Renneville. — *Eglise.* Fonts baptismaux, pierre noire sculptée XIe siècle. — 30 septembre.

Renwez. — *Eglise.* La Vierge et St Jean, statues bois XVIe siècle. — 30 septembre.

Rethel. — *Eglise.* Dalle funéraire à effigie gravée d'un abbé † 1430, pierre 1430. — 30 septembre.

Rethel. — *Eglise St-Nicolas* (M. H.). Ste Madeleine, statue pierre peinte XVIe siècle. Le Christ au tombeau, XVIe siècle, et deux saintes femmes, XVIe siècle, statues pierre. Bénitier ; trois dauphins supportant une coquille, pierre sculptée, XVIIe siècle. — 30 septembre.

Rethel. — *Chapelle de l'Hôpital.* La présentation au temple, la Crucifixion, les pélerins d'Emmaüs, le Christ servi par les anges, 4 toiles attribuées à J. Wilbaut, XVIIIe siècle. — 20 décembre.

Revin. — *Eglise.* Chaire à prêcher, bois sculpté XVIIIe siècle. — 30 septembre.

St-Fergeux. — *Eglise.* Le Christ en Croix, statue bois XVIe siècle (sacristie). — 30 septembre.

St-Juvin. — *Eglise.* Bénitier fonte de fer XVe siècle. - 30 septembre.

St-Marcel. — *Eglise* (M. H.). Fragments de vitraux 1580 et XVIe siècle. — 2 décembre.

St-Morel. — *Eglise.* La Vierge et l'Enfant, statue assise XIIIe siècle, pierre. — 30 septembre.

Ste-Vaubourg. — *Eglise* (M. H.). La Vierge et l'Enfant, statue décorant le tympan du portail, XVIe siècle. — 30 septembre.

Saulces-Monclin. — *Eglise.* Tribune aux armes des comtes de Rethel, bois sculpté XVe siècle. Scènes de la vie du Christ ; cinq bas-reliefs décorant le marbre autel, bois XVIe siècle. Pieta, groupe pierre, XVIe siècle. — 30 septembre.

Digitized by Google

Tournes. — *Eglise.* Le Christ en Croix, statue bois xve siècle. — 30 septembre.

Vendresse. — *Eglise.* Fonts baptismaux, pierre sculptée xiie siècle. — 30 septembre.

Viel-St-Remy. — *Eglise.* Pieta, groupe pierre xiiie siècle. — 30 sept.

Vireux-Molhain. — *Eglise de Molhain.* Dalle funéraire à effigie de Evrard de Rayve, chevalier en 1400, pierre xve siècle. Dalles funéraires d'un chevalier, pierre xve siècle ; d'une dame, pierre et marbre blanc xve siècle ; d'une dame, pierre xve siècle, et d'un chevalier, pierre xve siècle. L'Assomption, bas-relief décorant le retable du maître-autel, bois xviie siècle. — 30 sept.

***

Donchery. — *Eglise* (M. H.). — 19 janvier 1911.
Givry. — *Eglise* (M. H.). — 11 mars.
Givry. — *Chapelle de Montmarin* (M. H.). — 11 mars.
Grandpré. — *Eglise* (M. H.). — 24 septembre.
Hagnicourt. — *Eglise* (M. H.). — 11 mars.
Mohon. — *Eglise* (M. H.). — 14 octobre.
Saint-Marcel. — *Eglise* (M. H.). — 27 novembre.

II. Un portrait de Turenne au Musée de l'Armée.

La direction du Musée de l'Armée a fait récemment placer dans la salle Turenne un portrait du Maréchal attribué à Lebrun et offert par la Société des Amis du Musée.

III. Lettres de Taine dans les papiers Wœpcke à la Bibliothèque de l'Institut.

Parmi les manuscrits conservés à la Bibliothèque de l'Institut, figurent sous la cote Mss. N. S. CCXXXIII-CCXXXIV ceux de l'orientaliste et mathématicien allemand Franz Wœpcke (1826-1864). M. Henri Dehérain a donné récemment dans le *Journal des Savants* (n° d'août 1911, pp. 371-376) une notice sur ces manuscrits, qui se composent de documents biographiques sur Wœpcke, de copies de manuscrits orientaux effectuées par lui dans les bibliothèques françaises et étrangères et de lettres qu'il reçut de savants, d'orientalistes et d'hommes de lettres français et étrangers, au premier rang desquels figure Hippolyte Taine.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

Maubert-Fontaine, par L. Péchenart. Tome Ier. — Reims, Imprimerie Jeanne d'Arc ; 1909 ; un vol. in-8°, III-335 pp. (avec 2 vues, 1 plan hors texte et 1 plan dans le texte).

L'infatigable écrivain de l'Histoire de Château-Regnault et d'Attigny a entrepris cette fois la monographie d'une commune dont il a été autrefois le curé, Maubert-Fontaine. Il en a publié le premier volume qui s'étend jusqu'à la Révolution, réservant pour un second tome les faits contemporains. Dans une lettre-préface, l'auteur a tenu à remercier particulièrement M. Drouart, collectionneur maubertois, pour les notes précieuses que ce dernier lui a fournies généreusement sur le passé de cette localité. Maubert a une histoire intéressante, et comme place-frontière elle a joué un rôle d'une certaine importance dans l'histoire militaire aux XVIe et XVIIe siècles.

L'ouvrage est divisé en seize chapitres que nous allons passer rapidement en revue.

Le chapitre I décrit l'aspect général de Maubert d'une plume alerte et pittoresque.

Le chapitre II est consacré à la topographie de la localité, à son étymologie, à la géologie du sol, à l'hydrographie, au relief, aux bois, à la faune, à la flore, au climat. Pour la géologie, M. P. cite de vieux auteurs et parle de silurien ; il aurait dû consulter les ouvrages de MM. Gosselet et Thiriet.

Le chapitre III étudie les vestiges historiques des environs de Maubert dans la forêt des Potés (tumuli, exploitations de minerai), les souvenirs de la période gallo-romaine (villa d'Hamzy, débris de poteries, trouvailles de monnaies, voies romaines). Pour la période franque, nous relevons quelques assertions hasardées sur l'origine du nom de Maubert (*mall, berg ?* ; et note 1 de la page 47, hypothèse d'une origine flamande ou wallonne). Maubert est un nom d'origine certainement germanique ; la deuxième partie du nom a été composée avec le suffixe *bert* = brecht = brillant, qui vient du germanique primitif *berctos*. Le vocable signifie sans doute le *brillant du mall*. Cf. Caribert, Childebert, etc. (1).

Le chapitre IV traite des origines historiques de Maubert au début du XIIIe siècle, de sa charte de franchises octroyée en 1208 par Milon de Nanteuil, prévôt du Chapitre de l'Eglise de Reims. A partir de 1215, les seigneurs de Rumigny se reconnaissent feudataires du Chapitre de Reims pour le fief de Maubert et lui prêtent foi et hommage. — Nous ferons quelques remarques à propos de ce chapitre : la fontaine de Maubert n'aurait pas été mentionnée en 932 (pp. 58, 64-65), s'il n'y avait pas eu un village de ce nom, car les fontaines étaient innombrables dans les possessions de l'Eglise de Reims. Quant à la *villa nova* de la charte de 1208, cela ne prouve rien pour la date de la fondation du village lui-même, qui, d'après son nom, doit être d'origine franque ; les mots *villa nova* sont à

(1) Signalons à la page 43 la traduction singulière : *officina Incori*, fabrique d'*Incori*, au lieu d'*Incorus*.

Digitized by Google

rapprocher de toutes les *villes neuves* ou *neuvilles* de France ; à un moment donné, on a créé à Maubert un nouveau village avec charte à côté de l'ancien village. Quant à la charte de 1215 accordée par Nicolas de Rumigny, elle constitue ce qu'on appelle une charte d'avouerie faite avec le Chapitre de l'Eglise de Reims : acte bien connu de ceux qui étudient les institutions du moyen âge.

Le chapitre V expose l'organisation seigneuriale de Maubert au XIIIe siècle (démêlés avec les seigneurs de Rumigny) et l'organisation religieuse de la paroisse (cure à la nomination du Chapitre de Reims, église Saint-Nicolas, léproserie de Sainte-Brigide).

Le chapitre VI donne des détails sur la vie sociale des habitants au XIVe siècle ; quelques citations du langage des Maubertois, mais sans référence et bien douteuses ; des indications sur l'instruction et l'éducation religieuses (noms de prêtres, chanoines et abbés originaires de Maubert), sur les mœurs et le travail du pays, sur les impôts et les redevances au seigneur. — L'auteur semble ignorer qu'il y eut des serfs en France jusqu'à la fin de l'ancien régime, notamment à Donchery dans notre région (1).

Dans le chapitre VII, M. P. explique l'organisation et le fonctionnement de la justice à Maubert pendant la même période, avec documents justificatifs. — Pages 112 et 115, l'auteur commet des confusions entre les tribunaux royaux et la justice du Chapitre de Reims. On ne pouvait pas passer en appel de la justice du Chapitre à celle du roi. La même remarque s'applique au présidial et au Parlement de Paris, qui étaient également des justices royales.

Le chapitre VIII relate les faits historiques du XIVe au début du XVIe siècle, notamment pendant la Guerre de Cent ans. Maubert, situé sur un chemin d'invasion, fut très éprouvé (pillages, incendies, famines, peste ; destruction de la Ville-Basse en 1521). — Pour la Guerre de Cent ans, l'auteur aurait trouvé d'utiles renseignements dans l'ouvrage du Dr Lapierre, qu'il n'a pas cité et qu'il paraît ignorer.

Le chapitre IX est consacré aux événements jusque vers l'an 1555, au nouveau Maubert, aux libéralités et privilèges accordés par François Ier, qui attachait une grande importance à la position stratégique de Maubert, débouché de la trouée de Chimay. Le roi vint lui-même le 15 novembre 1546 se rendre compte de l'état des travaux entrepris pour fortifier la ville (Cf., page 158, un plan des fortifications). — M. P. cite comme premier gouverneur de la place, à partir de 1544, Gratien de Maillard. En 1551, les Impériaux envahissent la terre des Potés et le gouverneur de Gourdas est tué dans une embuscade.

Les chapitres X et XI décrivent le rôle de Maubert-Fontaine depuis Henri II jusqu'aux premières années du règne de Louis XIII, rôle important comme forteresse-frontière pendant les luttes contre les Impériaux, puis pendant les Guerres de religion, où le pays fut constamment ravagé : Maubert entre dans la Ligue, tombe par surprise aux mains des Huguenots ; en septembre 1591, Henri IV

(1) Le *Simon-Luce* dont parle M. P. à la page 94 est M. Siméon Luce, sans doute dans son ouvrage : *La France pendant la Guerre de Cent ans.* — A la page 99, *Jackemars li locens* ne veut pas dire Jacquemart le *livre* ; ce mot doit être un surnom ou un sobriquet.

Digitized by Google

visite la place et renouvelle aux habitants les privilèges de Henri III et de ses prédécesseurs ; la même année, le maréchal de Saint-Paul subit un échec devant la forteresse. L'auteur nous décrit longuement la misère et l'oppression des habitants durant ces sombres années.

Les chapitres XII et XIII comprennent la période qui s'étend de 1620 à 1720. Sur l'ordre du roi, le château est démantelé de 1630 à 1634, comme plusieurs autres places de la frontière, et depuis 1636, Maubert a le même gouverneur militaire que Rocroi. L'auteur fait une description de la bataille de Rocroi en 1643 ; Condé s'arrêta à Maubert, qui fut pillé, incendié et détruit par les Espagnols. Au milieu de ces dures épreuves, les habitants survivants ne se découragèrent pas ; mais la ville dévastée ne se releva que lentement de ses ruines. En 1646, Louis XIV accordait des lettres patentes qui renouvelaient les privilèges antérieurs ; mais les troubles de la Fronde ramenèrent la misère dans le pays, et ce n'est que peu à peu que Maubert se releva et se repeupla au cours du règne. — M. P. donne des détails sur quelques personnages célèbres de Maubert à cette époque : *Nicolas Caruel,* décoré de la croix de Saint-Louis, mort en 1726 à près de 115 ans ; le comte de *la Grange,* qui fut gouverneur de Rocroi ; les frères *Saint-Yves,* le peintre et l'oculiste.

Les chapitres XIV et XV peignent Maubert au XVIIIe siècle et relatent les principaux événements de la forteresse déchue, qui fut pourtant palissadée et refortifiée au début de la Guerre de Succession d'Autriche : renouvellement des privilèges et exemptions d'impôt ; fonctionnement de la paroisse, fêtes religieuses ; coutumes diverses ; foires et marchés ; contestation entre les habitants et le Chapitre de Reims qui fait démolir en 1760 la vieille halle (reconstruite en 1781) ; situation sous le rapport de l'instruction ; droits seigneuriaux et fonctionnement de la justice.

Le chapitre XVI et dernier contient des détails sur l'institution des plaids généraux, assemblée populaire où l'on traitait de toutes les affaires de la communauté sous la présidence d'un magistrat étranger au pays et à ses petites querelles. M. P. donne de longs extraits des Registres des Plaids de Maubert pour l'assemblée de 1785 et termine par un aperçu historique de la question du bois des Potés jusqu'à la Révolution.

En résumé, cette monographie consciencieuse fait grand honneur à l'auteur ; elle représente une somme considérable de travail et de recherches, auxquelles il manque peut-être un peu de coordination et de mise en œuvre, et nous fait désirer vivement l'apparition du second volume (1). Ch. Houix.

(1) Nous répéterons ici les critiques que nous avions déjà adressées au *Coup d'œil sur Attigny* relativement à l'indication des ouvrages consultés, des sources et des références. Celles-ci sont trop souvent incomplètes, énigmatiques, inexactes ou absentes. P. ex., page 133, note 1, la source est indiquée d'une façon extraordinaire ; il faut sans doute lire : Arch. nat., série J J., 99, n° 87. Cf. la note 1 de la page 59, où la cote est bien donnée. — Nous répétons le vœu concernant une table générale des noms de lieux et de personnes.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

Cahier des Doléances de Donchery

(11 Mars 1789)

Le Cahier des Doléances de Donchery, dont nous publions ci-après le texte intégral d'après une copie conservée aux Archives départementales des Ardennes, série BB, présente deux parties bien distinctes et un article annexe (1). La première partie renferme les Doléances spéciales à la Ville, et principalement celle qui concerne la question du Pont sur la Meuse. On trouvera dans le texte même l'exposé du différend soulevé à ce propos entre la Communauté et le Prieur de Donchery; nous n'y ajouterons qu'une indication, c'est que le procès ne fut même pas terminé par le dernier arrêt rendu postérieurement à notre document, le 11 juin 1789 (2).

L'une de ces doléances particulières, la quatrième, peut retenir aussi l'attention : elle se réfère aux Droits de *main-morte* ou de *Morte-main* que le seigneur foncier, le duc de Rethel, exerçait sur les habitants en sa qualité d'avoué de la terre dépendant de l'abbaye de St Médard de Soissons ; ces droits révèlent, par leur nature caractéristique, la condition servile des habitants, qui comptent parmi les derniers serfs restés en France au XVIIIe siècle.

La seconde partie renferme les Doléances d'intérêt général, qui rappellent d'autres cahiers du même genre et n'ont en rien besoin de commentaire. — Enfin, un article spécial annexe, mal placé entre les art. 25 et 26, vise la question locale des casernes.

A. SÉCHERET.

(1) Cette copie porte la mention marginale (à gauche) : « Cahier de doléances de la Ville de Donchery, signé de nous Nicolas Chonet de Bollemont, escuyer, conseillier du Roy, Bailly, juge du dit Donchery, et de ceux des habitants de la dite Ville qui sçavent signer. De nous cotté et paraphé par première, onzième et dernière page, et de nous paraphé fin de chacune d'icelles, conformément à nostre procès-verbal d'assemblée des habitants de La ditte Ville, de ce jour, onze mars, mil sept cent quatre-vingt-neuf. *Ne varietur.*

Signé : CHONET DE BOLLEMONT. »

(2) Voyez sur la question, E. SÉNEMAUD, *Revue historique des Ardennes*, t. V, p. 381 et suivantes.

Digitized by Google

CAHIER des très Humbles et très Respectueuses doléances, plaintes et Remontrances du Tiers-Etat de la Ville de Donchery, à porter par ses quatre députés en l'assemblée des Trois Etats du Bailliage de Reims, qui doit avoir lieu le 16e du présent mois de mars 1789.

Par Maître MARTINET, avocat au Parlement, notaire royal, le sieur Jean-Baptiste COURTOIS, troisième échevin de la ville de Donchery, le sieur Jean-Philippe GAROT, maître-serrurier, et le sieur Jean-Baptiste BRINCOURT, charron, tous les quatre députés, demeurant audit Donchery.

Première plainte et Doléances des habitants, la plus importante de toutes, touchant l'inestimable préjudice qu'ils souffrent de la privation du pont qui sert d'entrée et de sortie de la Ville.

Ce pont qui traverse la rivière de Meuze pour aller à la chaussée royale qui conduit de Sedan à Mézières, et qui étoit le seul et unique passage pour entrer et sortir de la ville a été rompu et emporté par l'inondation du mois de février 1784.

Quoique par les titres authentiques de la ville de Donchery, la reconstruction de ce pont, quand il périt par cas fortuit ou autrement, ainsi que son entretien, soient une charge du prieuré de Donchery, dont Mtre de la Farre, actuellement évêque de Nancy (1), est titulaire, et que par les arrêts du Conseil rendus sur productions respectives entre la ville d'une part et les anciens prieurs de Mre de la Farre lui-même, prieur actuel d'autre part, et lui soit défendu d'établir aucun péage au passage, à peine de concussion, quoique depuis plusieurs siècles, les habitants ne connaissent aucun péage pour entrer et sortir de leur ville, cependant Mre de la Farre, prieur actuel, a surpris du Conseil, après l'inondation de 1784, un arrêt du 7 juillet de la même année, rendu sur requête non communiqué contenante un faux exposé qui l'autorise à percevoir le droit de Péage aux Bac et Ponton établis sur la rivière de Meuze, pour le passage des habitants et du public au

(1) C'est ce Mgr de la Fare, « curé en chef de Donchery », qui, le 4 mai 1789, fit dans l'église Saint-Louis de Versailles le fameux discours sur le luxe de la Cour, des grands, la misère du peuple, et la nécessité d'accomplir des réformes.

Digitized by Google

lieu et place du pont, et de continuer de percevoir le même droit de péage sur le pont lorsqu'il sera restabli.

Les habitants ont formé opposition à cet arrêt sur requête non communiquée, et ont produit leurs titres, ce qui a engagé au Conseil un procès considérable entre eux et le prieur où ce dernier prétend, outre le Péage qu'il perçoit depuis le mois de mars 1785, leur faire reconstruire le pont à leurs dépens, lorsqu'il périt par force majeur, comme il est péri en dernier lieu; et lorsqu'il périt pour vetusté ou faute d'entretien, leur faire fournir la plus forte partie des bois et matériaux et leur faire faire toutes les voitures pour la reconstruction.

Quoique ces prétentions du Prieur soient chimériques et disparaissent à la simple lecture des titres de la ville, il ne s'ensuit pas moins que depuis l'inondation du mois de février 1784, c'est-à-dire depuis plus de cinq ans que le procès est pendant, le Pont, l'unique passage des habitants, reste sans être rétabli, et qu'ils sont obligés, en attendant la décision du Conseil, que le prieur retarde, par toutes sortes de moyens et d'incidents, de passer au ponton qui est un passage lent, difficile et dangereux. Trois pères de famille y ont été noyés depuis 1784, et plusieurs fois, la corde du ponton ayant cassé, tous les passants qui étaient dedans ont failli de périr.

En hiver, lorsque les eaux grossissent ou qu'elles charrient des glaçons, les habitants sont enfermés dans leur ville pendant des huit jours entiers, sans en pouvoir sortir, ni hommes, ni voitures, ni chevaux; les ouvriers de Donchery qui pour la plupart travaillent à Sedan et dans les environs, perdraient leurs journées; les ouvriers en laine qui composent les trois quarts de la Ville et qui ne subsistent que par la manufacture de draps de Sedan pour laquelle ils travaillent ne peuvent plus communiquer avec les manufacturiers; les étrangers évitent de faire aucun commerce avec les habitants, relativement au droit de péage et à la difficulté du passage, outre le désagrément qu'il y a pour les habitants de rester enfermés chez eux pendant un certain temps de l'hiver, d'être obligés de payer pour l'entrée de toutes sortes de marchandises et denrées et de voir que les parents même, leurs amis, sont obligés de payer pour entrer et sortir de chez eux. En un mot, tout commerce étant interrompu, de là, la difficulté pour le peuple de subsister et de faire subsister leurs familles, de payer les impositions royales; de là les plaintes amères et enfin le

Digitized by Google

découragement et la crainte des inconvénients qui en sont la suite funeste.

Les habitants de Donchery sont prêts de sacrifier leurs vies, leurs biens pour concourir aux vues bienfaisantes de sa Majesté et du digne Ministre dont le génie sublime la seconde avec un zèle infatigable ; mais c'est le comble des maux de se voir opprimer sans pitié par l'insensibilité et l'injustice.

La cause de la ville est juste, elle est parfaitement instruite, les habitants ne demandent pour toute grâce qu'un jugement, et ne peuvent l'obtenir, plusieurs personnes de qualité ont bien voulu s'intéresser pour le même sujet : tels que M. le Maréchal de Broglie, M. le Duc de Valentinois, M. le Duc de Bourbon, M. le Baron de Breteuil et autres. Enfin, l'état de dépérissement de la Ville de Donchery a excité les cris généraux de la Province et l'assemblée provinciale ayant pris cette affaire en considération, Mgr l'Archevêque de Reims qui en est le Président et qui a pris la peine de chercher les moyens de la finir n'a pas encore pu y réussir.

Dans ces circonstances, la dernière ressource des habitants de Donchery et dans laquelle ils mettent toute leur confiance est de supplier, comme ils supplient par les présentes l'auguste assemblée des Etats généraux de mettre la présente doléance au pied du Trône pour obtenir un mot de la bonté de cœur de Sa Majesté à ce que la Justice lui soit rendue incessamment; ils espèrent cet acte d'humanité de leur part, dont les habitants leur auront une obligation éternelle en continuant leurs vœux les plus ardents pour la conservation des jours précieux de Sa Majesté.

Seconde Doléance touchant la digue située sur la Meuze.

Il y a plus de vingt ans que les bateliers ne cessent de faire des représentations au Gouvernement sur les difficultés qu'ils rencontrent dans différents passages qui interceptent pour ainsi dire la navigation sur la rivière de la Meuse et particulièrement à Donchery où il se trouve une digue de vétusté qui jette les eaux dans des lieux inaccessibles à la navigatiou. L'entretien de laquelle a toujours été sur les Ponts et Chaussées ; mais comme l'administration a négligé cette partie, et qu'à force de vétusté elle pourrait tomber en fondoir, il est absolument nécessaire de la rétablir; autrement elle entraînera la ruine du Faux-bourg de Donchery, interceptera la navigation, détournera les eaux qui

Digitized by Google

font aller le moulin de cette ville et fera un tort considérable à la Ville et au Gouvernement. Ce qu'on ne peut éviter qu'en la rétablissant promptement. Lors des représentations originaires faites par les bateliers au Gouvernement, on aurait pu, avec trois mille livres, rétablir la digue dont s'agit, tandis que dans le moment présent, cela est dans le cas de coûter plus de 20.000 livres.

Troisième Doléance au sujet de l'Octroi.

Les habitants observent à ce sujet que les droits sont exhorbitants, un exemple suffira pour le démontrer. L'année dernière un débitant ayant consommé 4 poinçons d'eau-de-vie, 10 de vin de Champagne et 50 de bière qui lui ont coûté, pour l'achat, la somme de 2.975 livres, a payé pour les droits d'aides, d'entrées et octroi, la somme de 1.483 livres, 13 sols, 6 deniers; les dites deux sommes faisant en total, celle de 4.455 livres, 13 sols, 6 deniers, déduction faite du profit qu'il a pu faire sur ces marchandises suivant la fixation des commis aux aides, il ne lui reste net que la somme de 654 livres.

Que l'on calcule d'après cet exemple, le loyer des bâtiments, le bois qu'il est obligé de consommer, les ustensiles dont il est obligé de s'approvisionner, les liqueurs qui peuvent se gâter et différentes autres circonstances qui peuvent arriver, il s'en suit que l'on ne peut que se ruiner dans le métier de débitant.

Quatrième Doléance sur les droits de main-morte.

Les habitants de la Ville et Prévoté de Donchery sont assujettis à un droit de main-morte (1) envers le seigneur, en vertu duquel ce dernier hérite de la moitié des meubles et des dettes de la succession de tous hommes et femmes qui décèdent sans enfants procrées de leurs mariages. Ce droit, dont on ne connaît pas l'origine (2) et qui est infiniment onéreux, est exercé par les

(1) Ce droit est indiqué par la *cédule proclamatoire* de 1737, dans les termes suivants : « La *Morte-main*, à cause duquel droit, si aucun habitant de Donchery va de vie à trépas sans enfants légitimes, la moitié de ses biens appartient au seigneur dudit Donchery, desquels biens doit être fait inventaire et prisée en la présence de son prévôt, et pareillement la recette par le mayeur de Donchery, à la charge par lui d'en rendre compte par chacun an, une fois des recettes et gouvernement, par lui audit office, par devant le bailli de madite dame [la Duchesse de Mazarin], et de rapporter sur iceux comptes pour vérification de la dépense les certificats du gouverneur dudit duché ou son lieutenant à Donchery... » (E. Senemaud, *loc. cit.*, t. IV, p. 278).

(2) L'origine de ce droit remonte, en effet, au haut moyen-âge, comme toute la matière de la condition des personnes.

Digitized by Google

officiers du seigneur et occasionne continuellement des procès, à cause des fraudes qui se commettent sans scrupule par les héritiers des dits défunts, en soustrayant des meubles, billets et obligations du décédé, Sa Majesté est suppliée très humblement d'abolir ce droit, comme Elle l'a fait elle-même dans ses terres (1), sauf l'indemnité qui sera fixée par le Seigneur.

Cinquième Doléance touchant les bois et l'avoine exigés par l'état-major de Sedan.

Tous les ans, l'état-major de la Ville de Sedan se fait livrer par la Ville de Donchery, de ses bois communaux et gratuitement, la quantité de soixante cordes de bois, et la quantité de 48 quartels d'avoine, lesquels bois, et avoine leur sont encore conduits par corvée par les laboureurs de la prévoté de Donchery quoique l'état-major de la Ville de Sedan ne puisse produire aucun titre qui lui attribue ces livraisons annuelles, ils ne peuvent articuler qu'une ancienne possession suivant les registres de l'Hôtel de Ville de Donchery, l'on voit que dans les temps reculés où le bois était compté presque pour rien, la Ville avait en effet coutume de faire présent de soixante cordes de bois et de 48 quartels d'avoine à l'état-major en considération de la protection qu'il leur accordait, soit pour avoir main-forte ou autrement; mais, depuis, les bois étant enchéris prodigieusement, l'état-major s'est fait un droit de ce qui n'était anciennement qu'une politesse de la part des habitants et exige impérieusement ce prétendu droit, ce qui ajoute encore aux charges et infortune des habitants.

Sixième Doléance touchant les biens des gens de main-morte.

Les habitants observent que les deux-tiers au moins du terroir de la ville de Donchery appartiennent aux gens de main-morte (2), que l'autre tiers est encore possédé par des propriétaires forains (3), à l'exception de la plus petite partie de ce tiers qui est possédée par les habitants de Donchery dans la première classe desquels l'on ne peut compter que 20 habitants un peu aisés, dans la seconde 100 habitants pouvant vivre de leur profession, et une troisième classe de 280 habitants tous réduits à la mendi-

(1) L'abolition du servage dans les terres royales datait d'un édit de Louis XVI de 1779.

(2) Le terme main-morte ne doit pas s'entendre ici de la même façon que dans la quatrième doléance. Il s'agit ici des établissements ecclésiastiques.

(3) C'est-à-dire étrangers à la communauté des habitants.

Digitized by Google

cité, qui néanmoins sont imposés à la taille d'industrie (1) et manuelle, capitation et corvée montant à sept mille, sept cent trente-quatre livres seize sols, trois deniers (7.734^{l} 16^{s} 3^{d}) ce qui fait que cette troisième classe d'habitants ne pouvait payer après les exécutions militaires, en tels cas accoutumés le montant de leurs cottes d'imposition est rejeté sur les deux autres classes des dits habitants, ce qui augmente encore leur infortune et leurs charges, ne possèdent qu'une petite partie des biens-fonds du territoire, ceux des gens de main-morte ne payant aucune imposition.

Seconde partie des plaintes, doléances et remontrances de la Ville de Donchery, qui intéressent en général tous les sujets du Royaume.

Article premier.

Les habitants de Donchery font des vœux pour que dans l'assemblée des Etats généraux, chaque membre de cette assemblée opine par tête et non autrement; et que le Tiers-Etat y soit admis en nombre égal aux deux autres ordres, et pour toujours.

Article 2.

Désirant que la véritable dette de l'Etat soit reconnue, mais avant de la considérer et déclarer nationale, que l'acquittement n'en soit consenti qu'après l'avoir fixée invariablement par les principes et les bazes d'une nouvelle et permanente constitution.

Article 3.

Que tous sujets sans distinction d'ordres payent également suivant ses facultés.

Article 4.

Que tous les privilèges, exemptions, à quelques titres qu'ils soient accordés soient supprimés.

Article 5.

Désirent l'abolition de la milice au sort, en fournissant par les communautés des miliciens de bonne volonté, choisis dans leur

(1) C'est la patente actuelle. On qualifie plus loin (art. 11) cette taille d' « impôt de la sueur et du sang du malheureux ».

Digitized by Google

arrondissement qui seraient présentés par les sieurs syndics aux subdélégués, sans frais.

ARTICLE 6.

Désirent le reculement des barrières à l'extrémité réelle des frontières, pour que la Nation ne soit plus étrangère à elle-même, et au tarif uniforme.

ARTICLE 7.

Désirent un seul et unique impôt pour l'acquit des charges de l'Etat, dont la perception et levée sera faite à moindre frais possible par les propres communautés, que tous sujets le supportent à proportion de ses facultés.

ARTICLE 8.

Désirent la suppression des Trésoriers, Receveurs généraux des finances, Bois, Domaines, Taille, Consignation et autre de pareille nature, parce que c'est avec les propres deniers de leurs Caisses qu'ils font payer au Roy et à l'Etat, les intérêts d'avance; ainsi que la suppression des priseurs-vendeurs qui sont pour le peuple un nouveau genre de vexation.

ARTICLE 9.

Désirent que le Tiers-Etat soit admis aux dignités de toutes espèces, soit dans l'Eglise, la Robe et le Militaire.

ARTICLE 10.

Désirent l'examen le plus prompt et le plus scrupuleux de toutes les pensions assignées sur quelques parties que ce soit ou puissent être, afin de les réduire à ce qui est de pure nécessité.

ARTICLE 11.

Que la taille de l'In lustrie soit supprimée comme étant l'impôt de la sueur et du sang du malheureux.

ARTICLE 12.

Que les corvées soient payées par tous les ordres sans distinction, comme utiles à tous, ou bien qu'il soit établi des barrières comme en Flandres.

ARTICLE 13.

Que les rentes foncières et préciputs appartenant aux gens de main-morte (1) soit rachetables au dernier trente (2).

(1) C'est-à-dire les établissements ecclésiastiques.

(2) Un denier par trente, environ 3 °/₀.

Digitized by Google

ARTICLE 14.

Désirent que la propriété, sûreté personnelle et individuelle soient sous la sauve-garde de la Nation, de la Loy.

ARTICLE 15.

Désirent la responsabilité des Ministres et l'abolition des lettres de cachets.

ARTICLE 16.

Désirent des états provinciaux dont la composition soit formée de la manière indiquée par la province du Dauphiné, dont les membres sont choisis librement, et ainsi que les membres des pairies municipales dans les villes et communautés.

ARTICLE 17.

Que les Poids et mesures soient égaux et uniformes.

ARTICLE 18.

Désirent qu'il soit créé une Cour supérieure dans chaque province.

ARTICLE 19.

Que la procédure criminelle soit publique et qu'il soit donné un Conseil à l'accusé.

ARTICLE 20.

Qu'il soit réglé un terme d'Etude, de travail, d'exercer la profession d'Avocat, pour pouvoir devenir magistrat.

ARTICLE 21.

Que les droits de francs-fiefs (1) soient abolis.

ARTICLE 22.

Que les curés (2) soient tenus de se loger eux-mêmes.

ARTICLE 23.

Désirent que les aides et droits y réunis sous la dénomination de la régie générale qui sont tout à fait incompréhensibles, par la multiplicité de dénomination soient changés en un seul.

ARTICLE 24.

Désirent que l'Edit de 1769 concernant la clôture des héritages soit supprimé.

(1) Droits que devait payer au seigneur, puis au roi, le roturier qui acquérait un fief.

(2) Il s'agit ici des curés en général, bénéficiaires des dîmes, ou des fermiers de la cure, et non des prêtres desservants.

Digitized by Google

ARTICLE 25.

Désirent la suppression de tous les colombiers des personnes qui ne possèdent pas cinquante arpents de terre à la Roye sur les terroirs.

Article concernant les casernes de la Ville de Donchery.

Les habitants observent sur cet article qu'ayant fait, il y a quelques années une vente des bois communaux de la Ville qui s'est portée avec différentes épargnes qu'elle avait faites à près de cent mille livres, elle a été forcée par Monsieur l'Intendant de la Province de construire un corps de casernes, pour loger, avec un ancien corps de casernes qui existait depuis 1740 à Donchery, la moitié d'un Régiment de cavalerie, les habitants ont fait en effet cette reconstruction, et ont employé et au-delà, le produit de la vente de leurs bois communaux et de leurs épargnes, en sorte qu'elle s'est vue par là endettée de plus de quarante mille livres, et est encore chargée de l'entretien des bâtiments des dites casernes et pavillons qui leur coûte considérablement, en sorte qne n'ayant plus de fonds pour subvenir à cet entretien, les édifices publics, les pavés, les murs des remparts tombent en fondoir faute de ressources pour en faire les réparations; dans ces circonstances les habitants supplient l'assemblée des Etats, en communiquant cette doléance à Sa Majesté de lui proposer de réunir aux biens communaux de Donchery, le prieuré de la dite Ville, à la charge par eux, non seulement de reconstruire le pont, mais encore de reconstruire un nouveau corps de casernes pour pouvoir loger un régiment entier. Par cet abandon, Sa Majesté finirait les contestations éternelles que les habitants ont depuis cinq ou six siècles contre les prieurs, et aurait un corps de casernes en cette ville, entretenu aux frais de la Ville pour son service, et les troupes profiteraient des excellents fourrages des bords de la Meuse, et de la situation saine des dites casernes tant pour les hommes que pour les chevaux.

ARTICLE 26.

Qu'il plaise pareillement à Sa Majesté de supprimer tous les privilèges et exemptions de logement des gens de guerre qui sont

Digitized by Google

une nouvelle charge pour les non-privilégiés, comme aussi d'ordonner que les approvisionnements des régiments seront rendus au commerce général.

Fait et arrêté à l'Assemblée générale des habitants tenue en l'Eglise paroissiale de cette Ville. Ce jourd'huy onze mars 1789, lez quatre heures de relevée, et ont les dits habitants signé après lecture faite.

Ont signé :

ABSOUT — LEFORT — H. MUNAUT — LE LÉAL — RENNESSON — WARIN — MARTIN — PECHEUX LEJEUNE — CORDIER — CHAUDERLOT — Georges GIPPON — RAULIN — Théodore LUC — Jean MARTINET — RIDUN — VAILLANT — DELANNE — FOSSIER — PIERQUIN — VELAINE — WAHART — GUÉRIN — DOMMELIER — GROSSELIN — Jean BRINCOURT — Nicolas JOLY — BEAUFAY — PETITQUEUX — MICHAUX Fils — CAMUS — LEFRAN — DANNE — P. CAMUS — VAILLANT — Jean DROUET — Jean-Nicolas DOMELIER — CAMUS — PIERY ou THIERY — MASSART — MAINBOURNAUX — ABSOUS — MASSOT — GRANDVALET — Joseph DANNE — BONNESSCOURT (1). — GAROT — BRINCOURT — GANTE — PREVOT — COURTOIS — Joseph BOULANGER — BRIANCOURT — MODIQUET — BOULANDE — RENNESSON — MARTINET — CHONET DE BOLLEMONT.

(1) Peut-être Bonnessœur.

Digitized by Google

Vocabulaire Wallon-Français

(Dialecte Givetois)

(SUITE)

B (SUITE)

biskant, *adj. qual.* Contrariant, vexant.

biskè, *v. int.* Éprouver du dépit.

bistokè, *v. tr.* Souhaiter la fête à quelqu'un après avoir rudement frappé à sa porte en disant ; « *Dji vos bistoke, dji vos rastoke, tènos-vos bin, vos n' tchéros nin.* » (lang. d'ayi). (Vx).

bîye, *n. f.* Tronc d'arbre. Figure désagréable.

bîyo, *n. m.* Petit vase en bois de forme cylindrique, accroché à la ceinture du faucheur et renfermant de l'eau acidulée dans laquelle il trempe sa pierre à aiguiser.

bizè, *v. int.* Courir rapidement en allant droit devant soi. Se dit des vaches qui, tourmentées par les mouches, se livrent à une course folle, la queue en l'air et toutes ensemble.

bizète, *adj. qual.* Bissextile. On dit plaisamment d'une chose qui ne se fera pas, qu'elle aura lieu à l'*anéye bizète,* époque qui n'arrivera jamais, calendes grecques.

blague, *n. f.* Petit sac pour mettre du tabac. Plaisanterie, mensonge, vantardise.

blaguè, *v. tr. et int.* Blaguer, plaisanter.

blagueu, *n. m.* Qui aime à conter des blagues. Individu peu digne de confiance.

blan, *n. m.* La couleur blanche ; matière blanche ; *l' blan des ouyes,* choroïde ; *n'né yèsse blan,* être sous le coup d'une mauvaise affaire. Attaché aux idées royalistes.

blan, *adj. qual.* Qui est de couleur blanche. Fém. : *blanke ; dou blan pwain, dou blan vin,* du pain blanc, du vin blanc ; *ène blanke tchimîche,* une chemise propre.

blanbètch (V. *bètch).*

blanbwès, *n. m.* Bois tendre, bois blanc.

blandè, *n. m.* Panaris (blanc doigt).

blando, *n. m.* Homme qui change facilement d'opinion. Hypocrite.

blanvin (V. *blan).*

blanki, *v. tr.* Donner, rendre la couleur blanche à un objet ; badigeonner un mur, un plafond à l'eau de chaux.

blankichâdje, *n. m.* Action de blanchir ; résultat de cette action.

blankicheu, *n. m.* Celui qui badigeonne.

blankicheuse, *n. m.* Femme qui blanchit habituellement le linge.

Digitized by Google

blè, *n. m.* Épeautre.

blèt, *adj. qual.* Se dit d'un fruit très mûr, dont la chair est ramollie.

bleu, *n. m.* La couleur bleue ; boules ou plaques de cette couleur qu'on emploie dans le blanchissage du linge ; ecchymose ; jeune soldat.

blèwe, *adj. qual.* Féminin de l'adj. *bleu.* (Vx).

blèwi, *v. tr. et int.* Bleuir.

blo, *n. m.* Morceau de tronc d'arbre, bloc.

blokia, *n. m.* Petit bloc.

blouke, *n. f.* Boucle ; anneau muni d'un ou de plusieurs ardillons.

blouye ! *interj.* Zut !

bobène, *n. f.* Bobine.

bodè, *n. m.* Panier grossier, à fond arrondi et muni d'une anse.

bôdè, *n. m.* Baudet.

bokâl, *n. m.* Vase en verre à large goulot.

bokè, *n. m.* Morceau détaché d'un plus gros; *in bokè d'tchaù,* un morceau de viande; *in bokè d'bwès,* un fragment de bois. Bouchée.

boksè, *v. int.* Lutter à coups de poing; boxer; dérivé *bokseû,* boxeur.

bokson, *n. m.* Maison de tolérance ou malfamée.

bôle, *n. f.* Bouleau ; *ramon d'bôle*, balai de bouleau.

bolome, *n. m.* Mari, époux (Vx). Effigie d'une pièce de monnaie; dessin représentant grossièrement un homme, une figure humaine.

bon, *n. m.* Boni, argent de reste ; *awè dou bon,* avoir de l'argent à recevoir après le règlement d'un compte.

bon, *adj. qual.* Bon, humain ; qui a de la valeur ; *in sou qui n'est né bon*, un sou qui n'a pas cours.

bon (pou d'), *loc. adv.* Sérieusement.

bonaventure, *n. f.* Petit papier imprimé sur lequel on prétend annoncer l'avenir à celui qui l'achète (V. *Planète*).

bondi, *n. m.* Repli, ourlet fait à un vêtement trop long et qu'on peut découdre à l'occasion.

bon Diè, *n. pr. m.* Dieu; image, statue représentant la divinité; *pwartè l'bon Diè à un malâde,* aller administrer les derniers sacrements à un malade; *mougneû d' bon Diè*, faux dévôt. — *Bon Diè !* interj.

bondif, *n. f.* Barque en partie pontée dont le fond est percé de trous et servant de réservoir à poissons.

bondjoû, *n. m.* Bonjour. *Dire bondjoû à ène sakiye,* saluer quelqu'un; faire une courte visite à une personne de connaissance.

bone, *n. f.* Borne.

bônè, *v. tr.* Placer des bornes; borner des champs. *V. intr.* Déterminer l'ordre dans lequel on joue dans certains jeux.

Digitized by Google

bonèt, *n. m.* Coiffure en coton, en laine pour homme; en tulle, en dentelle pour femme et pour les jeunes enfants.

boneûr, *n. m.* Bonheur; *par boneûr*, heureusement, de chance; *au ptit boneûr*, à tout hasard.

boni, *n. m.* Ancienne mesure agraire valant environ 4/5 d'hectare.

bonome, *n. m.* Homme d'un caractère facile, bienveillant.

bordel, *n. m.* Maison malfamée.

bosse, *n. f.* Protubérance; enflure; saillie contre nature au dos ou à la poitrine. Fig. *Roulè s'bosse*, trimballer, aller de pays en pays.

bossu, *n. m.* Qui a une bosse; Fém.: *bossûwe*. *Rire come in bossu, rire aux éclats.*

bossyi, *v. tr.* Bossuer.

bote, *n. f.* Choses de même espèce liées ensemble; *ène bote di carotes*, une botte de carottes; brassée de foin, de paille, etc., serrée au moyen d'un lien. *Tapè l'bote aux tchfaus*, donner du foin, de la paille aux chevaux.

botia, *n. m.* Petite botte, diminutif du précédent; en hiver on met *in botia di strin* (une petite botte de paille) au bas et à l'extérieur d'une porte pour se garantir du froid.

botlè, *v. tr.* Lier des céréales, du foin en bottes.

botleu, *n. m.* Celui qui façonne des bottes de foin, de paille, etc.

boû, *n. m.* Bœuf.

boucan, *n. m.* Grand tapage dans une maison.

boucanè, *v. tr.* Faire de vifs reproches à quelqu'un; *on m'a boucanè à cause di vous*, on m'a réprimandé à cause de vous.

boucâr, *n. m.* Bouc, mâle de la chèvre. *Boucars*, surnom donné aux gens de Foisches.

bouc et gate, *n. m.* Hermaphrodite.

boucha, *n. m.* Ce qui sert à boucher, à obstruer.

boucharde, *n. f.* Marteau à 8, 16, 32 dents dont se servent les tailleurs de pierres.

bouchardè, *v. tr.* Battre une pierre de taille avec une boucharde.

boûce, *n. f.* Sac pour mettre l'argent; économies; *awè ène bone boûce*, avoir amassé beaucoup d'argent.

bouchi, *v. tr.* Fermer une ouverture, un trou; *bouchi l'rayère del câve*, boucher le soupirail d'une cave. *V. pron.:* se fermer, s'encrasser; *mi pupe si bouche*, ma pipe s'encrasse.

bouchi, *v. int.* Frapper à grands coups sur quelqu'un, à une porte, en produisant un bruit sourd; *bouchi à l'uche*, frapper rudement à la porte. — *Çà m'bouche dins l'tièsse*, je ressens des chocs violents dans la tête.

bouchîye, *n. f.* Ce que peut contenir la bouche; un petit morceau. *Ène bouchîye di pwain, di tchau*, une bouchée de pain, de viande.

bouchon, *n. m.* Morceau de liège pour boucher une bouteille, un flacon. — Flotteur en liège qui soutient la ligne du pêcheur et lui permet d'en surveiller les mouvements.

Digitized by Google

boûçon, *n. m.* Traverse d'une échelle, du bas d'une chaise.

boudène, *n. f.* Mollet.

boudji, *v. tr.* Bouger ; *ni boudjous né çà*, ne bougez pas cela. *V. pron. : s'boudji*, changer de place, se hâter, *boudjons-nous*, allons nous-en, hâtons-nous. — *V. int. :* remuer, *çà boudje*, cela remue.

boufè, *v. tr.* Manger avidement.

bouf ! *interj.* Indique le bruit produit par la chute d'un corps dans l'eau.

bouflètes, *n. f. pl.* Maladie des glandes salivaires placées près de l'oreille et l'enflure des joues qu'elle produit.

bougre ! *interj.* Exclamation équivalant au français : bigre !

boûgue, *n. m.* Se dit en bien comme en mal ; *in bon boûgue*, un bon diable ; *in mwais boûgue*, un garnement ; *in pôv' boûgue*, un pauvre hère. — Fém. *bougrèsse*, rusée.

boujîye, *n. f.* Bougie.

boulâdje, *n. m.* Action de lancer la boule au jeu de quilles lorsque le but est éloigné.

boulâdje, *n. m.* Action de faire bouillir.

boulant, *adj. qual.* Bouillant, fort chaud. On dit communément : *Li lacia esst' ossi bon boulant qu'boulu*, le lait est aussi bon bouillant que bouilli. Fém. *boulante*.

boulète, *n. f.* Petite boule ; sorte de fromage de forme conique. Maladresse, bévue, sottise.

boulèdji, *v. tr.* Faire le travail du boulanger : pétrir la pâte, etc.

boulèdjî, *n. m.* Boulanger.

boulèdjrèsse, *n. f.* Boulangère.

boulèdjrîye, *n. f.* Boulangerie.

bouli, *n. m.* Bœuf cuit dans la soupe.

boulîye, *n. f.* Farine ou pommes de terre bouillies dans du lait.

boulouf, *n. m.* Homme gros, court et grand mangeur.

boulvèrsè, *v. tr.* Agiter violemment, mettre le désordre.

boulvèrsèmint, *n. m.* Action de bouleverser ; état de ce qui est sens dessus dessous.

bour, *v. int.* Bouillir. Part pass. : *boulu*, fém. : *boulûwe*.

bourâde, *n. f.* Coup brusque.

bourâdje, *n. m.* Action d'entasser un explosif dans une mine ou de charger une arme à feu.

boûrbî, *n. m.* Endroit rempli de boue, de fange.

boûrdè, *v. int.* Mentir (Vx) ; *t'as bourdè*, tu as menti.

bourdjwès, *n. m.* Homme dans l'aisance. Autrefois, lorsqu'un garçonnet ennuyait des jeunes filles, celles-ci se réunissaient contre lui, le maîtrisaient et... mettaient sa chemise au vent ; cela s'appelait *fé bourdjwès*.

Digitized by Google

bourdjwès, *adj. qual.* Civil, opposé à militaire; *abit bourdjwès.*

bourdjwèse, *n. f.* Bourgeoise, épouse, patronne.

bourdon, *n. m.* Tige tendre de quelques plantes montées comme la laitue, l'oseille.

bourdon (en faux-), *loc. adv.* Se dit d'une musique dont les parties se chantent note contre note.

bourè, *v. tr.* Enfoncer une bourre sur une charge d'explosif ; *bourè ène mine*, bourrer une mine; *bourè in pcèle*, c'est l'emplir de combustible; *bourè ène sakiye di cadeaux*, faire de nombreux cadeaux à quelqu'un; *bourè èn' éfant d'friyandiches*, faire manger beaucoup de friandises à un enfant. — *V. pron. : s'bourè.* s'emplir de victuailles.

bouria, *n. m.* Homme qui brutalise les gens et les bêtes.

bourico, *n. m.* Ane encore jeune, petit garçon ignorant.

bourike, *n. f.* Anesse; personne sans instruction : *yèsse sô come ène bourike*, être tout à fait ivre; *orèyes di bourike*, bonnet d'âne; *fé tourné à bourike*, faire perdre la tête en taquinant, en contrariant. *Bourikes*, surnom donné aux gens de Ham.

boûrlé, *v. int.* Pousser des hurlements de colère, de douleur.

bourlè, *n. m.* Sorte de coiffure pour garantir la tête des enfants contre les chocs. — Repli de la peau chez les personnes grasses.

boûrlî, *n. m.* Bourrelier.

boûrsia, *n. m.* Bosse, enflure provenant d'un choc à la tête.

bousouflè, *v. tr.* Rendre enflé. *V. pass. : Yèsse bousouflè*, être enflé.

boutche, *n. f.* Bouche.

boutchî, *n. m.* Boucher.

boutchia, *n. m.* Petite croûte qui se forme sur les lèvres après une indisposition, une fièvre légère.

boutchrèsse, *n. f.* Bouchère.

boutchrîye, *n. f.* Boucherie. Fig.: Carnage, massacre.

boutè, *v. tr.* Rapprocher les tisons pour activer le feu dans une cheminée; attiser : *boute li feu*, dit-on.

boutè, *v. int.* Se dit de la taupe quand elle repousse sur le sol la terre de ses galeries; *li foyon boute.* — Au jeu de *kinè*, *boute* signifie envoie.

boûtî, *n. m.* Celui qui conduit un attelage ou un troupeau de bœufs.

boutike, *n. f.* Lieu où l'on étale et vend des marchandises; atelier; terme employé pour parler de certaines parties du corps que l'on a laissé voir volontairement ou non, contrairement à la bienséance; *on z'a vèyu toute si boutike.* —Affaire mal dirigée; maison où règne le désordre.

boutnè, *v. int.* Pousser des boutons, en parlant des arbres, ou d'autres plantes.

boutnè, *v. tr.* Fermer, attacher un vêtement en passant le bouton dans la boutonnière. On dit aussi *aboutonè.*

Digitized by Google

boutroûle, *n. f.* Nombril.

bouyon, *n. m.* Aliment liquide obtenu en cuisant dans l'eau de la viande, des légumes ou des herbes. *Bouyon d'onze côres*, breuvage empoisonné.

bouyon blan, *n. m.* Plante médicinale, molène officinale.

bouye, *n. f.* Ampoule provenant soit du frottement de la peau, soit d'une brûlure.

bouzin, *n. m.* Maison de tolérance. — Maison malfamée.

boya, *n. m.* Boyau; *vômi tripes et boyas*, vomir abondamment.

boyéye, *n. f.* Assemblage d'arbres, de plantes, de fleurs provenant d'une même souche; *boyéye di tchènes, di côris, di gu'guèsses*; cépée de chênes, de coudriers, de genêts.

bozès, *n. m. pl.* Plaques qui se forment sur la peau de la tête des jeunes enfants.

braconè, *v. int.* Prendre, tirer du gibier sans permis de chasse ou en temps et avec engins prohibés.

bragar, *n. m.* Délégué de la jeunesse durant les fêtes locales, à Givet; il prend part à la première danse.

braguète, *n. f.* Jeune fille avec laquelle un bragar ouvre le bal le jour de la fête.

braibant. Nom donné à une certaine espèce de poire.

braire, *v. int.* Pleurer, verser des larmes; *l'èfant brait*, l'enfant pleure.

brake, *n. m.* et *adj.* Écervelé, étourdi.

brakè, *v. tr.* Diriger le canon d'une arme dans une direction déterminée.

brakè, *n. m.* Sorte de faux à lame et à manche courts que l'on manœuvre d'une seule main.

bramint, *adv.* Beaucoup, en grand nombre, en grande quantité : *bramint des frûts, bramint des djins, bramint des caurs*; beaucoup de fruits, beaucoup de gens, beaucoup d'argent.

brandon, *n. m.* Tison encore enflammé, poignée de paille, de brindilles sèches que l'on allume pour éclairer ou enflammer.

brand'vin, *n. m.* Eau-de-vie de vin (Vx).

branles, *n. f. pl.* Ancienne danse dans laquelle les couples, se suivant à la file indienne, accomplissaient en dansant un ou plusieurs tours au son d'une musique appropriée.

brassière, *n. f.* Sorte de petit gilet sans manches que l'on met aux jeunes enfants.

braume, *n. f.* Brême; poisson d'eau douce (brème).

braûyes, *n. f. pl.* Culotte; mauvais pantalon (Vx).

braûye di tohè, *n. f.* Primevère à fleurs jaunes.

brayète, *n. f.* Fente pratiquée sur le devant d'un pantalon.

brèchi, *v. int.* Enfoncer involontairement les pieds dans l'eau, dans le purin, de manière que le liquide mouille l'intérieur de la chaussure.

Digitized by Google

brêlè, *v. tr.* Maintenir au moyen d'une grosse corde, allant du milieu de l'avant à l'arrière et passant par dessus, la charge d'une voiture de blé, de foin, de fagots, etc. Lier imparfaitement plusieurs gerbes, plusieurs fagots que l'on veut emporter. Fig. Mettre une ceinture sur un ventre obèse.

brès, *n. m.* Partie du corps de l'homme allant de l'épaule à l'extrémité de la main. — *Awè l'brès lon*, avoir de l'influence; *awè les brès balants*, être dans l'inaction; *mes brès tchèyont*, je suis extrêmement surpris; je suis atterré.

brèssè, *v. int.* Brasser, fabriquer de la bière.

brèssène, *n. f.* Brasserie.

brèsseu, *n. m.* Brasseur.

brèssin, *n. m.* Contenu d'une cuve à bière.

bressîye, *n. f.* Brassée; quantité de choses, d'objets que l'on peut emporter dans les bras; *ène brèssîye di foûre*, une brassée de foin.

breûje, *n. f.* Braise.

breûjète, *n. f.* Petite braise.

breûjnè, *v. tr.* Mettre des cendres chaudes et des braises dans des sabots pour les chauffer en hiver.

breûjniss, *n. m.* Amas de braises incandescentes.

brèyoû, *n. m.* Pleurnicheur.

bribe, *n. f.* Reste de mets.

bribouzè, *v. tr.* Barbouiller la figure; *yèsse bribouzè d'confitûre*, être barbouillé de confiture.

briche, *n. f.* Bâton court avec lequel on frappe le *kinê* ou morceau de bois cylindrique taillé en pointe à ses deux bouts; le *kinê* saute en l'air et d'un coup de *briche* on l'envoie au loin.

brichôdâdje, *n. m.* Travail mal fait; action de travailler sans goût.

brichôdè, *v. tr.* Gaspiller le pain, ce qu'on doit manger; gâcher un travail.

brichôdeu. *n. m.* Celui qui gaspille; mauvais ouvrier.

brichôdrîye, *n. f.* Etat de ce qui est gaspillé ou gâché.

bricole, *n. f.* Lacs à nœud coulant en fer ou en cuivre pour prendre le gibier. — Petit travail; chose peu importante.

bricolè, *v. int.* Poser des *bricoles*, braconner.

bricolè, *v. int.* S'occuper à de petits ouvrages.

bricoleu, *n. m.* Braconnier; celui qui fait toutes sortes de métiers.

bride, *n. f.* Partie du harnais d'un cheval comprenant la monture, le mors et les rênes. — Bande d'étoffe servant à retenir un bonnet de femme. Petite bande de cuir que l'on cloue en travers de l'ouverture d'un sabot pour retenir le pied.

bridè, *v. tr.* Mettre la bride à un cheval, une bride à un sabot. Fig. Forcer quelqu'un à obéir, à s'améliorer.

brigandâdge, *n. m.* Brigandage.

Digitized by Google

brigandè, *v. int.* S'applique surtout aux jeunes garçons qui vont courir dans les champs, les bois ou marauder dans les jardins.

brîji, *v. tr.* Briser.

brîjeu, *n. m.* Celui qui casse ou brise fréquemment.

brîjetout, *n. m.* Maladroit ou malavisé qui brise tout ce qui tombe sous sa main.

brike, *n. f.* Sorte de pierre artificielle obtenue en cuisant au four de petits blocs d'argile. — Morceau de savon, de pain d'épices en forme de brique.

briketeu, *n. m.* Celui qui moule et fait cuire des briques en argile.

briktrîye, *n. f.* Lieu où l'on fait des briques.

brik et d'brok (d'), *loc. adv.* Sans ordre, sans direction, à l'aventure.

brin, *n. m.* Couleur brune. — *Adj. qual.* Brun.

brodlè, *v. int.* Faire des pétarades.

brokali, *n. m.* Tige et fleurs de chou monté.

broke, *n. f.* Cheville de bois entourée d'un chiffon, au moyen de laquelle on bouche le trou d'une cuve à lessive.

broke, *n. f.* Robinet en bois.

broke (à), *loc. adv.* En perce : *mète in tonia d'bîre à broke.*

brokè, *v. int.* Se précipiter brusquement dans une habitation, ou à travers un passage dans une haie, etc., pour se sauver d'un danger, d'une poursuite.

brokète, *n. f.* Petit morceau de bois ou rameau séché. Membre viril.

bronchi, *v. int.* Faire un mouvement.

brôsdiyeu, *n. m.* Celui qui raccommode grossièrement un accroc à un vêtement; qui s'acquitte sans goût d'un travail manuel.

brôsdiyi, *v. tr.* Étendre sans goût, maladroitement de la peinture sur un objet; enduire d'un liquide épais et salissant.

brotche, *n. f.* Croc du chien, défense d'un sanglier; longue canine chez une personne.

brotchè, *n. m.* Brochet, poisson carnassier.

brotchète (al), *loc. adv.* Faire cuire *al brotchète* de la viande, du jambon, etc., c'est les présenter au feu au moyen d'un morceau de bois qui les traverse.

brotchi, *v. int.* Jaillir, en parlant d'un corps semi-liquide comprimé; la chair et le jus d'une pomme *brotchent* lorsqu'on la fait cuire sur le gril. Déborder, quand il s'agit de chairs blessées qui dépassent par une déchirure de la peau.

broûs, *n. m. pl.* Immondices, boue : *tchèye dins les broûs,* tomber dans la boue.

brouche, *n. f.* Brosse; gros pinceau pour badigeonner ; balai de crin.

brouchetè, *v. tr.* Brosser à petits coups.

broucheû, *n. m.* Celui qui brosse.

brouchi, *v. tr.* Brosser des habits, des chaussures pour les nettoyer.

Digitized by Google

broufyi, *v. tr.* Manger des fruits, des pommes, des poires, par ex.; en faisant entendre un bruit de mâchoires.

broufyeu, *n. m.* Celui qui *broufiye.*

brousse, *n. f.* Jeune pousse de ronce, etc., dont se nourrissent les chèvres.

brouston, *n. m.* Ce qui reste d'une branche d'arbre, d'une tige dont on a recépé la plus grande partie. Fig. : Moignon.

brouyamini, *n. m.* Affaire embrouillée ; désordre.

broûye, *n. f.* Désaccord, mésintelligence.

broûyère, *n. f.* Bruyère.

broûyère, *n. m.* Brouillard.

broûyi, *v. imp.* Bruiner.

broûyi, *v. tr.* Mêler au hasard. Fig. Mettre le désordre; semer la discorde. *Passif: yèsse brouyis.* 1° Être en mésintelligence; 2° Etre troublé, n'avoir pas toute sa raison *V. pron.: s'broûyi*, se mettre en désaccord. Fig.: Se gâter, en parlant du temps. *V. int.* Produire un bruit sourd et continu. Se dit d'une nouvelle qui circule, mais qui n'est pas encore ébruitée.

broûyon, *n. m.* Bourdon, insecte analogue à l'abeille.

broye, *n. f.* Instrument pour briser les tiges de chanvre et de lin et pour en détacher la filasse.

broyeu, *n. m.* Celui qui broie.

broyi, *v tr.* Broyer; réduire en miettes; écraser les tiges de chanvre et de lin.

brôzyon, *n. m.* Tache noire, malpropreté sur un objet que l'on veut nettoyer ou peindre. — Femme crasseuse.

brû, *n. m.* Bruit: *n'pont fé d'brû*, être silencieux; *awè dou brû*, y avoir grand bruit; *mwinnè grand brû*, faire grand tapage. Racontar, bavardage; *li brû court...* le bruit court, on dit...

brûle-gueuye, *n. m.* Pipe à tuyau très court.

brûlè, *v. tr.* Brûler, incendier, carboniser, détruire par le feu. *V. int.* Causer une grande chaleur; *mi front brûle*, mon front est très chaud. Au jeu de cache-cache, lorsqu'un joueur approche de l'objet caché, les autres disent : *i brûle.*

brûlin, *n. m.* Coton à demi carbonisé qui remplace l'amadou dans les briquets.

brûlo, *n. m.* Eau-de-vie brûlée avec du sucre, soit dans une soucoupe, soit dans une tasse à café; on dit également *gloria.*

brune, *adj. qual.* De couleur brune, entre le roux et le noir.

brune, *n. f.* La nuit tombante; *dji paûtrê al brune*, je partirai à la nuit.

bruni, *v. tr.* Donner la couleur brune.

bruwè, *n. m.* Aliment plus liquide que solide, mais mal conditionné. Eau dans laquelle a bouilli ce qu'on veut traiter à part. Boisson trouble : bière, vin, café, eau. Jus provenant de choses bouillies.

Digitized by Google

bruwine, *n. f.* Pluie fine.

bruwiné, *v. imp. I bruwine,* il tombe une pluie fine et serrée.

bubron, *n. m.* Biberon pour enfant.

buche, *n. f.* Grain de poussière ; *awè ène buche dins l'ouye,* avoir un grain de poussière dans l'œil.

buchète, *n. f.* Petit morceau de paille ou de brindille de bois; *tirè la buchète,* tirer à la courte-paille.

buchon, *n. m.* Buisson.

bufè, *n. m.* Meuble formé de deux armoires superposées.

buftek, *n. m.* Bifteck.

bukè, *v. tr.* Cogner de la tête; *i vos a bukè.— V. pron.: s'bukè,* heurter de la tête contre un corps dur. — *V. int. :* Frapper à une porte.

bukwè, *n. m.* Objet gros et court pour frapper, cogner ou enfoncer.

bukwè, *n. m.* Pistolet d'enfant en bois de sureau et avec lequel on envoie des balles en chanvre.

bûre, *n. m.* Beurre; *bûre di gate,* beurre de chèvre.

bûrè, *n. m.* Petit-lait; liquide qui reste dans la baratte après la formation du beurre.

bûrète, *n. f.* Fruit de la mauve ou *froumejon*, ainsi nommé à cause de sa forme.

bûrî, *n. m.* Marchand de beurre, de fromage et d'œufs.

buwè, *v. tr.* Faire bouillir le linge dans la lessive, lessiver le linge.

buwèye, *n. f.* Lessivage du linge; *fé l'buwèye,* faire la lessive.

bûze. *n. f.* Tuyau d'un appareil de chauffage ; échancrure d'un vase par où l'on verse un liquide, tube par lequel l'eau sort d'une pompe ; *bware al bûze ; plate bûze,* partie supérieure d'un poêle, d'une cuisinière sur laquelle on fait cuire les aliments. Chapeau haut de forme.

bûzète, *n. f.* Petit tuyau, extrémité métallique d'un porte-plume.

bûzia, *n. m.* Plume d'oiseau quand elle commence à pousser.

bwagne, *n. m.* Borgne; qui n'est pas clairvoyant. — *Adj. qual. :* Borgne.

bwagne clau, *n. m.* Petit furoncle qui ne perce pas. (Clou borgne).

bward, *n. m.* Rive d'un cours d'eau; bordure d'une étoffe, etc.

bwardè, *v. tr.* Faire une bordure à un vêtement.

bwardure, *n. f.* Bordure, lisière.

bware, *v. tr.* Boire, absorber un liquide ; *bware li goute,* prendre un verre d'eau-de-vie.

bwèje, *n. f.* Bûche, rondin.

bwèjelè, *v. tr.* Frapper à coups de bûche ; bâtonner.

bwêlè, *v. int.* Bêler; en parlant des gens, crier à gorge déployée.

bwès, *n. m.* Bois, forêt ; bois à brûler ; *alè ou bwès,* aller dans le bois; *alè au bwès,* aller chercher une charge de bois; *bwès d'mèrrèye*, solanée ligneuse aquatique; *bwès d'pouye,* érable.

Digitized by Google

bwèsè, *v. tr.* Planter de jeunes plants d'arbre dans un terrain.
bwèsse, *n. f.* Boîte; *bwèsse al fourure,* boîte ronde en bois dans laquelle les ouvriers mettent du beurre, du fromage, etc., pour leur repas; *bwèsse dou gn'gno,* articulation du genou.
bwèsson, *n. f.* Boisson. *Aimè l' bwèsson,* aimer à boire.
bwèstia, *n. m.* Mesure de deux litres.
bwèstyi, *v. int.* Boîter, être atteint de claudication.
bwèveu, *n. m.* Buveur, ivrogne.
bwibwi, *n. m.* Auberge peu recommandable au point de vue moral.

(A suivre.) J. WASLET.

CHRONIQUE

I. Nomination de M. Henri Jadart au titre de Chevalier de la Légion d'honneur.

A l'occasion du 50e Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des Départements, qui s'est tenu à la Sorbonne au mois d'avril dernier, une promotion extraordinaire a été faite dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Nous avons eu la joie de trouver parmi les savants décorés le nom de M. Henri Jadart. Depuis longtemps notre collaborateur avait mérité cette distinction pour les nombreux et éminents services rendus tant à la Bibliothèque et au Musée de Reims que dans les diverses sociétés ou commissions où son activité incessante et féconde se dépense sans compter.

La *Revue d'Ardenne et d'Argonne* est heureuse d'associer ses félicitations à l'approbation unanime qu'a rencontrée la récompense accordée aux mérites de l'œuvre historique considérable de M. Jadart, comme à ses qualités d'administrateur. P. C.

II. Distinction scientifique accordée à M. Ch. Bruneau.

Dans sa séance plénière du jeudi 16 mai 1912, l'Institut de France, sur le rapport de M. Babelon, au nom de la Commission des fondations Debrousse et Gas réunies, a accordé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une subvention de 1,500 francs pour aider à une enquête linguistique sur le patois des Ardennes par M. Charles Bruneau. La décision de l'Institut, dont nous félicitons notre collaborateur, confirme la valeur de cette enquête dont la *Revue* a eu la primeur, sous forme d'études détachées, en attendant que les résultats généraux en passent dans sa thèse de doctorat ès-lettres. P. C.

Digitized by Google

III. — Communication relative à la Correspondance de Mabillon au 50e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements.

Une communication particulièrement intéressante pour notre compatriote Mabillon et pour les sociétés d'histoire locale a été faite le 10 avril dernier par *M. l'abbé Corbierre*, correspondant de la Société des Antiquaires de France, aux délégués des Sociétés savantes réunis à la Sorbonne pour leur 50e Congrès.

M. l'abbé Corbierre (1) exposa que depuis 1907 il avait catalogué les lettres des deux plus grands bénédictins du dix-septième siècle, Mabillon et Montfaucon, et trouva regrettable que sur plus de six mille lettres on n'en connût que cinq cents à peine. Cependant les correspondants des deux savants de Saint-Germain-des-Prés ont mis la France en relation avec Paris, car chaque semaine « ces messieurs » formaient « société à l'abbaye », et y traitaient de diplomatique, de philologie et d' « antiquailles ». Les deux moines entretenaient des relations suivies non seulement avec Paris, mais avec l'Europe entière. — M. l'abbé Corbierre exprima donc le souhait que les sociétés savantes de province voulussent bien s'adresser à lui pour lui demander les lettres qui les intéressent. En divisant ainsi la tâche, on arriverait à faire connaître une correspondance dont la publication intégrale effraye éditeurs et libraires, mais qui rendrait de si grands services à la science qu'il y aurait lieu d'aider celui qui n'a pas reculé devant ce travail de « bénédictin ».

Le lendemain 11 avril, à la Section d'archéologie, M. l'abbé Corbierre donna des renseignements sur le dépouillement qu'il avait entrepris de la correspondance de Montfaucon et de celle de Mabillon. Il a relevé un certain nombre de mentions de découvertes d'antiquités, découvertes relatives aux régions les plus diverses de la France. C. H.

IV. Les anciennes fontaines de la place Ducale à Charleville.

Les vieux Carolopolitains — ceux d'avant Charles de Gonzague statufié — se souviennent encore de la vieille fontaine, peut-être un peu primitive d'aspect, mais qui faisait partie de la physionomie traditionnelle de l'ancien Charleville. Elle datait, en effet,

(1) M. J.-A. Corbierre a publié en 1908, dans la « Collection bénédictine », un *Premier Inventaire des lettres imprimées de Dom Mabillon.*

Digitized by Google

de 1844 ; elle disparut pour céder la place au fier mousquetaire, dont le ciseau de M. A. Colle a éternisé l'attitude.

L'historique des fontaines à Charleville est intéressant. La place Ducale fut munie d'une fontaine dès l'achèvement des travaux d'adduction des eaux, une vingtaine d'années après la fondation de la ville. En 1626, à la fontaine primitive, dont les « buses » furent souvent réparées par Jehan Martin, succéda un monument plus grandiose, un « grand bassin de jaspe de Gochenée, près Namur », édifié par honneste homme Guillaume Tabaguet, de Dinant. L'exécution fut rigoureusement conforme au marché. Dom Ganneron, le célèbre historien du Mont-Dieu, eut l'occasion de la voir : « au milieu de la place », écrit-il, « il y a un grand bassin de marbre pour la fontaine ». C'est cette même fontaine qui se trouva à sec quand Louis XIII, en 1639, fit son entrée solennelle à Charleville. Accident unique, car dans la suite des temps, les bonnes ménagères carolopolitaines s'empressèrent à la lessive de leur linge autour de la fontaine et en dépit de multiples règlements prohibitifs.

La troisième fontaine, établie en 1844, ne connut pas, comme ses précédentes, de grandioses décorations ; mais chaque année, à l'occasion de la fête de Saint Remi, une belle jeunesse goûtait autour d'elle les plaisirs de la danse. Au moyen d'ingénieux arrangements, elle était transformée en orchestre et servait le soir, à l'heure du bal, de motif principal à l'éclairage.

Nos concitoyens auront le plaisir de revoir la vieille fontaine de 1844 dans la cour du Musée de Charleville. Sous les marronniers touffus — du moins le redeviendront-ils — la vasque antique fera bel effet et rappellera bien des souvenirs du vieux Charleville qui disparaît. G. P.

(Dépêche des Ardennes, n° du 7 mai 1912).

V. Trouvailles archéologiques à Seraincourt et à Bazeilles.

M. Paquis, peintre, qui avait déjà fait plusieurs trouvailles, a découvert récemment sur le territoire de Seraincourt nombre d'instruments en silex (pointes, grattoirs, lames, etc.) de l'époque paléolithique, dont plusieurs de la période moustérienne.

M. Jules Choquenet, en bêchant sa chènevière près du cimetière de Bazeilles, a mis au jour dernièrement 53 pièces de monnaie en bronze bien conservées et dont quelques-unes sont très rares.

Digitized by Google

VARIÉTÉ

Un Garde champêtre argonnais. Deux procès curieux.

Le 5 mars 1792, Pierre Roger avait été nommé garde des « *ampoulles* » (1) du Claon et le même jour il avait prêté devant la municipalité le serment de remplir son devoir de garde et de sergent de police. Son salaire était fixé à « deux sols, trois deniers pour chacunne arpens de terre et prez, enclos, jardin, qui se trouveront sur le territoire du dit lieu » à charge « de remplir ses fonctions pour l'exercice de la police et le maintien du bon ordre ».

Le registre de la municipalité du Claon est témoin de l'ardeur du nouveau fonctionnaire, dont la vigilance toujours en éveil savait bien saisir tous les fauteurs de désordre : maraudeurs de nuit et de jour, tapageurs, propriétaires d'animaux égarés dans les terres « ampoulées », voleurs de pertus (2) et tous autres qu'il rappelait au respect de la loi par un « rapport » en bonne et due forme dont la teneur nous est témoin aujourd'hui de son zèle professionnel plus encore que de son respect pour l'orthographe. Personne du reste n'en faisait un grief au brave sergent de police à une époque où le greffier lui-même émaillait ses écritures de nombreuses fautes; est-il besoin de dire qu'aujourd'hui même beaucoup de nos braves gardes sont plus forts dans l'exercice de leurs fonctions que dans la rédaction de leurs rapports souvent écrits par une main complaisante et plus exercée? Ceci nous permettra de présenter au lecteur en respectant leur style et leur orthographe deux procès-verbaux consignés au registre de la municipalité du Claon.

Le premier en date n'est pas en vérité du garde du Claon, mais il dut lui donner l'hospitalité dans son registre. C'est une plainte de Jean Vigourt, capitaine de la Garde Nationale de La Chalade, au sujet d'insultes faites à sa compagnie, alors qu'elle traversait

(1) On désignait autrefois sous le nom « d'*ampoulles* », et on les désigne encore parfois dans l'Argonne, toutes les terres ensemencées. Ce mot d'ampoulles et terres ampoullées ou empouillées a pour synonyme dans d'autres régions les mots « emblaves » et terres emblavées.

(2) Le *pertus* était du bois tout préparé pour chauffer les fours à verre. C'était une sorte de bois de charbon d'environ cinquante centimètres; on en faisait des piles énormes qui atteignaient parfois dix mètres de hauteur sur autant de diamètre. Le bois était transporté en haut du tas à dos de mulet. Les ouvriers qui mettaient ce bois dans le foyer s'appelaient des *tiseurs*, parce qu'ils attisaient le feu. Aujourd'hui le bois est remplacé par le charbon de terre.

Digitized by Google

le village du Claon. Jean Vigourt se plaint et fait dresser procès-verbal de ce que « le dimange dix huit du courant, revenant des Grandes Islettes, chef-lieu du canton, avec le lieutenant et les garde nationnal de la compagnie et que repassant en ordre au dit lieu du Claon, ayant même leur drapeau avec eux... quelqu'un se serait permis le dit jour dix huit, environ les sept heures du soir de dire que la ditte garde nationalle de la Challade présente alors un hair (1) de Sacré matin qui passait, que un certain quidam avait tenu le même propos... »

Ont signé : J. Vigourt, capitaine,
Le Blan, greffier.

L'injure faite par le facétieux passant à la garde nationale de La Chalade ne semble pas bien grave ; mais pour comprendre le courroux du capitaine, il faut savoir que l'épithète de « Sacré Mâtin », comme celle de « Hazi » qui signifie brûlé, était souvent appliquée aux gentilshommes verriers et à ceux qui travaillaient avec eux à la fabrication des bouteilles. Or la population de La Chalade se composait surtout de verriers, alors que celle du Claon dont le territoire est plus vaste était mélangée de laboureurs et de verriers. Rien d'étonnant alors qu'à la vue de ces braves guerriers dont l'attitude sous les armes devait un peu rappeler les occupations professionnelles, un loustic ne leur eût décoché, par rivalité de profession et de village, cette épithète plutôt plaisante de « Sacré Mâtin. » L'affaire dut être ainsi comprise, car le registre du Claon ne lui donne pas d'autre suite.

L'autre pièce est un procès-verbal dû à la vigilance de Pierre Roger. Il étonnera beaucoup quand on verra que le motif est le travail du dimanche à cette époque où l'on commence à se moquer de tous les dogmes religieux. Il est ainsi rédigé :

« Aujourd'hui 22 Avril 1792, à dix heur ou environ avant midi est comparue au gref de la municipalitée du Claon Pierre Rogée sergent de police, a déclarée avoir trouvée françois brossart du Claon qui estait dans son jardin tenant des pied d'artichau et sa bèche couchez au pré de lui. Je lui aye demandéz pourquoy ils jardinet pendant le saint Scacrifice de la Messe ; il m'a repondue

(1) Un air de sacré mâtin, c'est-à-dire que les gardes nationaux ressemblaient à des « sacrés mâtins ».

Digitized by Google

qu'il ne sçavait pas sy on etait à la messe dont je lui aye declaré le present raport. Ce que j'e certifie vray et véritable. Et ay Signé apres lecture faite. »

P. Rogé.

Aucun commentaire ne doit s'ajouter à cette pièce. Disons seulement que le délinquant s'appelait en réalité François de Brossard, qu'il était écuyer et qu'il exerçait la profession de verrier. L'année suivante, au 14 mars 1793, il fut déclaré suspect par le conseil général de la commune par huit boules noires contre deux blanches. Ce jour-là il dut se souvenir qu'il avait été inutile pour lui de faire des concessions aux idées nouvelles. Nous ne trouvons toutefois pas son nom dans la liste des émigrés.

Jean de la Pierre-Croisée.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Le Touring-Club de Belgique.

Cette publication qui paraît à Bruxelles le 15 et le 30 de chaque mois (2 vol. in-4° par an) ne rentre pas dans le cadre de notre bulletin bibliographique ; mais en raison de son intérêt pour la région ardennaise voisine de notre département, nous croyons devoir signaler les articles que nous avons remarqués dans les numéros parus en 1909.

Dans le n° 2, 30 janvier 1909, pages 33 et suivantes : *Le batelier de la Semois* (avec quatre vues de la Semois : *Le gouffre aux Rousses*, dans les gorges de Chiny, vers Lacuisine et trois autres vues des environs de Chiny).

Le n° 5, page 110, contient un article sur *Nismes* (village situé à quelques kilomètres de Rocroi, entre Couvin et Givet), avec quatre vues du village, du *Foudry des Chiens* et de la *Roche Trouée*.

Le n° 7, 15 avril, contient une vue de la Semois à Bohan.

Dans le n° 9, 15 mai, p. 201 : 1° *Saint-Hubert en Ardennes* (quatre pages à deux colonnes, avec vue de la façade de l'église) ; 2° vue de l'église abbatiale ; 3° tombeau de Saint-Hubert ; 4° chapelle de la Converserie.

Dans le n° 10, 30 mai, page 237 : article sur *Namur et les sites de la Meuse* (avec vues de Dave, Lustin et Godinne).

Dans le n° 11, 15 juin, page 256 : article *à travers le pays* (vue de la citadelle de Namur, la Sambre).

Digitized by Google

Dans le n° 12, 30 juin : *vue de la Forge Roussel*, près de Florenville.

Dans le n° 15, 15 août, p. 349 : *Virton* (trois pages à deux colonnes avec quatre vues dont une de l'église d'Avioth et une autre de l'entrée de la ville de Marville (Meuse).

Dans le n° 16, 30 août, page 368 : *Nos abbayes* (avec vue des ruines de l'abbaye d'Orval).

Dans le n° 17, 15 septembre, page 402 : *Les grottes de Han-sur-Lesse et de Rochefort* (trois pages et trois vues).

Dans le n° 18, 30 septembre, page 413 : *De Namur à Dinant* (quatre pages avec dix vues de Dinant).

Dans le n° 19, 15 octobre, page 441 : vue du château de Ciergnon.

Dans le n° 20, 30 octobre, page 463 : vue d'une ferme à Anseremme.

Dans le n° 21, 15 novembre : *Chez les Copères* (vues générale de Dinant, de l'église de Dinant, de l'hôtel de ville, de la nouvelle poste et de la Roche Bayard, pages 481 à 483). E. H.

Notes Toponymiques et Archéologiques pour servir à l'histoire de la Frontière des langues dans le Luxembourg, par L. Roger, Arlon, F. Bruck, 1911. (Extrait des *Publications de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 1911. Tome XLVI des *Annales*).

Recherches sur la toponymie du pays Gaumet, et plus spécialement sur celle de Jamoigne, par L. Roger, Arlon, F. Bruck, 1910. (Extrait des *Publications de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 1910. Tome XLV des *Annales*).

Dans la première de ces Etudes, M. Roger reprend et précise pour la région luxembourgeoise les conclusions de l'ouvrage de M. G. Kurth : *La Frontière Linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*, Bruxelles, 1896. (Extrait du t. XLVIII des Mémoires couronnés par l'Académie Royale de Belgique). M. R. s'attache particulièrement à deux problèmes : *A quand remonte l'onomastique rurale ? Quel est le rôle de la Forêt d'Ardenne dans l'établissement des colonies franques ?* Il triomphe assez facilement sur le premier point de « plusieurs savants belges », qui affirment — on ne sait pas où ni pourquoi — que la plupart des noms topographiques n'ont été créés et ne sont devenus traditionnels que vers le XIIIe siècle. Pour la question de l'importance de la Forêt dans la répartition des populations primitives du Luxembourg, M. R. n'apporte ni faits particuliers exactement établis — ni raisons générales vraiment probantes. Il se contente de mettre en doute les témoignages des auteurs du moyen âge ; il n'a même pas entrevu le problème de *géographie humaine* — si intéressant et si complexe — qui se pose à ce sujet. Les affirmations de M. Kurth (*op. cit.*, t. I, pp. 417 et 546) restent donc vraisemblables ; elles ont

Digitized by Google

été reprises dans ce qu'elles ont de général par M. P. Vidal de la Blache (*Les genres de vie dans la géographie humaine*, *Annales de géographie*, n° 111, xxe année, p. 207) : « La forêt est l'obstacle, la limite, l'ennemi même. » En revanche, M. R. me paraît rapporter avec raison au germanique *-hem* les noms de lieu qui présentent le suffixe *-han* (pp. 219 et 233, 23 et 37 du tirage à part). L'énigmatique *Chambo*, que M. Kurth a cru reconnaître dans tous ces mots est un *appellatif*: Petit-Han, Grand-Han, et, sans doute, Ham-sur-Meuse, Ham-les-Moines, etc., etc. De même *le Breux*, *Brogilum*, doit être distingué du germanique *-breux*, *-broek*. D'ailleurs la plupart des vocables réunis par M. R. sont tout à fait transparents : *Bohan* (et Buham ?) est le *Bodochaem*, *Bodham*, du Prologue de la Loi Salique, Ed. H. Geffcken, Leipzig, 1898, p. 37; *Dohan*, *Nohan* (*Ohan*, *Ohamp* en 1265, Archives des Ardennes à Mézières, G. 9) correspondent à des types *Dodo-heim*, *Odo-heim*. (*Hodocaim* dans le Prologue de la loi Salique, l. c., p. 95). Dans l'ensemble l'étude de M. R. est un excellent recueil de matériaux de première main qu'il sera toujours utile de consulter. Il est toutefois regrettable que M. R. décide des questions locales au moyen de principes tirés de l'histoire générale : c'est au contraire l'histoire générale qui doit être fondée sur les résultats précis des recherches locales. Enfin M. R., qui n'est pas un philologue de profession, abuse de phrases de ce genre : « Ecoutons un maître philologue, Gaston *Pâris*, souvent cité » (p. 229, 33 du tirage à part); et à la page suivante, note 1 : « Le philologue Diez comptait... ». M. R. connaît Diez et G. Paris, il ne lui eût guère coûté de préciser ses références.

Le second travail de M. R. intéresse directement la toponymie ardennaise et meusienne. Il étudie successivement *Auflance* (p. 244, p. 52 du tirage à part); *Avioth* (pp. 245-53); *Charbeaux* (pp. 249-57); *Fromy* (pp. 255-63); *Herbeuval* (pp. 259-67); *Ivoix-Carignan* (pp. 259-67); *La Marge* et *Margut* (pp. 263-71); *Montmédy* et *Médy-Bas* (pp. 264-72); *Moiry* (pp. 265-73); *Osnes*, pp. 270-78); *Puilly*, pp. 270-78); la *Thonne*, *Sommethonne*, *Thonne-le-Thil*, *Thonne-la-Long* (pp. 274-82). Les formes anciennes sont soigneusement relevées; l'auteur applique une méthode vraiment scientifique et connaît les répertoires qu'il est nécessaire de consulter. Les historiens de la région ardennaise auraient tout intérêt à se reporter à son livre — une table excellente permet de faire facilement tous les rapprochements utiles — et à s'inspirer des mêmes principes.

Je n'ai que peu de remarques à présenter sur quelques détails. — *Chamouilly* (pp. 202-10) ne s'est pas « fondu » avec les Deux-Villes; il est avec Giversy l'un des deux villages qui ont constitué cette agglomération (Voy. H. Goffinet, *Cartulaire de l'Abbaye d'Orval*, Bruxelles,

Digitized by Google

Hayez, 1879, p. 133, note). *Pile* (pp. 226-36) est un nom commun qui a le sens d'*usine* (Cf. entre Anchamps et Revin, sur le cours d'un affluent de la Meuse, le Moulin de la *Pile;* à Neufmanil, la rue de la Pille, en patois *pil).* Je relève en effet dans un acte du 11 août 1471 (Archives départementales des Ardennes, G. 12) les expressions suivantes: « Certaine pille ou wysine estant située et assise sur le rus descendant devant le Chastel Regnault... », et plus loin : « laquelle pille ou wisine... icelle totale pille ou wysine. » L'étymologie de M. R. n'est pas douteuse (Voy. Godefroy, Complément, Pile 2) : il s'agit d'usines de petite ferronnerie, où un marteau est actionné par une roue à auges, et qui s'appellent en français *batteries.* — *Terme* (pp. 237-45) a été étudié par M. A. Thomas (*Romania,* t. XXVI, p. 94); c'est le latin *terminu.* — *Auflance* (pp. 244-52) se dit en patois *ôflons' ;* j'ai recueilli cette forme dans le village même. Je ne sais d'où provient la prononciation *les Flonces,* qui est manifestement fausse. En effet les formes anciennes sont: *Afflance,* 1243, dans le Cartulaire d'Orval, p. 275; 1266, ibid., p. 425; *Afflances,* 1287, ibid., p. 538; et encore *Afflance* (Jehan d'), 1384, dans les *Nouvelles chartes inédites de l'Abbaye d'Orval,* par A. Delescluse et K. Hanquet, n° XXI, p. 23. — L'article de M. R. est donc à supprimer; l'étymologie traditionnelle *(Affluentia)* est possible géographiquement et phonétiquement impeccable (Voy. dans le *Dictionnaire des Postes* les nombreux *Conflans).* — L'article *Ivoix* (pp. 259-67) soulève de graves objections. Il faut partir d'un type *Eposium* (dans Grégoire de Tours, *Historia Francorum,* p. 333 de l'éd. des *Monumenta Germaniae historica*), qui aboutit régulièrement à *Eveux,* 1281 (Lécuy, *Annales religieuses d'Ivois-Carignan,* p. 65) : l'*o* fermé sous l'influence du *yod* est représenté dans cette région par la voyelle *eû : entonnoir* se dit *atouneû. Epoissus,* dans l'*Itinéraire,* est sans doute une forme incorrecte.

Dans sa *Préface,* M. R. gémit sur les aberrations toponymiques des amateurs belges : nous avons aussi matière à gémir de ce côté ci de la frontière. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de résumer — aussi brièvement que possible — les principes généraux de la toponymie, en indiquant les recueils à consulter et les ouvrages qui peuvent servir de modèle. Les noms de lieux peuvent être classés en quatre séries d'époque de plus en plus récente.

1° **Noms celtiques.** Ils sont excessivement rares dans la région ardennaise: le Chanoine Roland en compte *cinq* dans le département des Ardennes *(Revue historique ardennaise,* t. IV, p. 229). Tout ce qui intéresse l'onomastique celtique a été réuni dans l'*Altceltischer Sprachschatz,* de Holder, Leipzig, 1891, avec un *Supplément* (en cours de publication).

Digitized by Google

2° **Noms gallo-romains.** — Ils sont composés le plus souvent d'un nom d'homme, quelquefois employé seul *(Calcus*, Chooz; *Faustia*, Foisches), mais en général suivi d'un suffixe : *-o Bullio,* Boullion (de Bullius ?); *-acus* (*Fumacus*, Fumay) : et surtout *-iacus* (*Sabiniacus,* Sévigny). Au sud du département des Ardennes l'orthographe officielle des noms qui présentent ce suffixe est *-y*, mais la prononciation populaire est *-é*, transcrit par *-ei : Mariniacus,* Margny, est en patois *môrné* (Margnei, 1173, Cartul. d'Orval, p. 45, etc.).

Les *patronymiques* qui ont pu servir à la désignation des noms de lieux ont été recueillis par Holder, *op. cit.;* on peut consulter aussi H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France,* Paris, Thorin, 1890, et les tables du *Corpus Inscriptionum latinarum.*

3° **Noms germaniques.** Il est rare dans la région ardennaise que des substantifs germaniques aient servi à dénommer des lieux habités (Cf. cependant *Estrebay,* de *strut,* bois, et de *bach,* ruisseau : mot à mot, le ruisseau de la forêt). En général les noms de lieu d'origine germanique sont constitués par un nom propre suivi d'un suffixe de lieu : *-heu,* Nohan, Ohan en 1265, *Odo-heu,* la maison d'Eudes; *-court, -ville,* Raucourt, la *cour*, l'habitation seigneuriale, l'exploitation rurale de Raoul.

Les noms propres germaniques ont été relevés dans l'*Altdeutsches Namenbuch,* de Foerstemann, Nordhausen, 1856, 2e éd., 1872. On peut consulter du même auteur : *Die deutschen Ortsnamen,* 1863.

4° **Noms romans.** Ces noms sont récents, et par là même plus clairs : le Tremblois, lieu planté de trembles; les Buttés (en patois *bûtyô),* les Marais; Meillier-Fontaine, la fontaine du Mélier, du Néflier, etc., etc.

Les types latins de ces mots doivent être étudiés à l'aide du glossaire de Du Cange; les types vulgaires à l'aide du Lexique de Godefroid (10 vol. in-4°). — Un abrégé de Godefroid, le *Lexique de l'ancien français,* par J. Bonnard et Am. Salmon, Paris et Leipzig, Walter, 1901, est d'un usage plus commode.

Pour établir l'étymologie d'un nom de lieu, il est nécessaire : 1° d'en posséder les formes anciennes ; 2° d'en connaître la prononciation vulgaire. *Anchamps* n'a rien à voir avec champ : il s'écrit *Angehan* aux xiv°-xv° siècles (Registre des Echevins de Revin, Archives départementales des Ardennes, non classé) : c'est le *-heim*, la maison d'un nommé *Ango* (Cf. *Angecourt*). *Onchamp* (écart de Renwez) est écrit *Haut-Champ* en 1478 et en 1653 (D. A. Noel, *Notice historique sur le canton de Renwez,* p. 16). Aiglemont devrait s'écrire *Es-le-Mont* (sur le Mont), et n'a rien à voir avec les aigles, comme l'indique la forme *Eslemonte,* 1256, Arch. dép. des Ardennes, H. 9.

Digitized by Google

Le nom patois n'est pas moins instructif : on ne reconnaîtrait guère les *bûtyô* du paysan dans les *Buttés* de la carte d'Etat-Major (qui sont des *buttes !*) ; *Mouarmé* (Monthermé), n'est certainement pas un Mont Hermès, Mont de Mercure, mais un Mont Ermel (saint Ermel est le patron de la Collégiale de Molhain) : l'*e* est devenu *a* devant *r* comme dans le mot *herbe* (arb). Il est bien évident aussi que la connaissance de la phonétique locale est indispensable : sans cela on retrouverait difficilement *Meillier* dans *mli*, *Hierges* dans *itch*. Les noms de lieu ont évolué au cours des âges exactement comme les mots patois correspondants : *Calcum* est devenu *Tchô* (Chooz) de même que *Calcem* (*Tchô*, chaux). Dès lors il est vain de chercher une étymologie celtique à un nom moderne, dont l'orthographe et la prononciation sont récentes : il faut que le type étymologique, traité suivant les lois de la phonétique locale, rende compte à la fois des formes anciennes et de la prononciation *populaire* actuelle.

Les livres à consulter pour l'érudit ardennais qui s'occupe de l'étude des noms de lieu sont ceux d'A. Longnon *(Dictionnaire topographique de la Marne, Introduction)* et de ses élèves : L. Berthoud et L. Matruchot, *Etude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or*, Semur, Bordot, 1901-1902; E. Lecler, *Origine des noms de communes dans le département de la Haute-Marne*, Langres, impr. Champenoise, 1908.

Pour la Belgique le livre de G. Kurth, *la Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*, et la *Toponymie Namuroise* du Chanoine Roland (Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXIII), sont essentiels. (Cf. aussi les articles de C.-G. Roland parus dans la *Revue historique Ardennaise*, t. IV, p. 229; t. VI, p. 267). Il faut ajouter à cette liste, pour le nord du département des Ardennes, la *Toponymie de Forges-lez-Chimay*, dans le *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. LI; et pour le Sud, les deux Etudes de M. L. Roger.

Je n'ai pu avoir la prétention de remplacer ces ouvrages : trop heureux si je puis les faire lire et épargner aux historiens ardennais quelques étymologies grecques ou celtiques, — voire hébraïques !

Ch. Bruneau.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

UNE « FLAVE » DES HAUTS-BUTTÉS

Le Curé de Linchamps (1)

Il y a de cela bien longtemps, bien longtemps ; à Linchamps, il y avait bien une église, mais il n'y avait pas de curé : c'était celui des Rivières qui venait chanter les offices. Seulement il y avait à Linchamps un garçon si malin, si malin, que sa mère lui disait toujours : « Ma fi, ma fi, t'es trop malin pour rester à Linchamps ; tu devrais aller à Paris voir ton oncle. »

Elle le dit tant et tant de fois qu'un beau jour il partit à Paris voir son oncle. Seulement il n'avait pas l'adresse de l'oncle : sa mère lui avait bien recommandé de faire attention auprès de qui il s'informerait pour savoir où il restait. En arrivant à Paris, la première jeune fille qu'il voit, il l'arrête pour lui dire qu'il venait de Linchamps et pour lui demander si elle ne connaissait pas son oncle. Et voilà tout justement que c'était sa cousine. Elle l'embrasse ; il l'embrasse ; on entre chez l'oncle. Il est reçu à bras ouverts, et, comme il se faisait tard, on le fait souper. C'était un tas de bonnes choses comme il n'y en avait pas à Linchamps : il y avait des pommes de terre à l'huile de ricin *qu'*on ne pouvait s'*en* rassasier. Puis on le couche dans un lit bien blanc, et, comme il avait mangé outre mesure, l'oncle prudent, avant de lui souhaiter le bonsoir, lui montre la porte du petit endroit, en cas de besoin.

La nuit venue, notre garçon s'endort de tout son cœur dans le bon lit bien blanc, bien doux. Mais il avait décidément trop mangé ; les mauvais rêves se mettent de la partie. Il se réveille dans l'angoisse : pas de doute ; il faut qu'il se lève. Il se tourne de l'autre côté, il se met sur le dos, sur le ventre, rien n'y fait. Et voilà que cela presse. D'un bond il saute hors du lit, et, *paniau volant,* il pousse la porte, sort dans le corridor, ouvre une autre porte et se trouve dans la rue. Pendant qu'il se frotte les

(1) Linchamps, hameau des Hautes-Rivières, canton de Monthermé, arrondissement de Mézières, département des Ardennes. — Cette « *flave* » m'a été racontée en patois par Mme Boucher, âgée de 60 ans, habitant les Hauts-Buttés. Je l'ai rédigée sur-le-champ en tâchant de conserver les expressions mêmes de Mme Boucher.

Digitized by Google

yeux, tout ébahi et à demi éveillé, la porte se referme derrière lui par l'effet d'un ressort.

Comment rentrer? Il pousse la porte, qui résiste; il appelle l'oncle qui dort de son premier sommeil, à poings fermés : rien. Il reste là planté jusqu'au petit jour, en maudissant cette diable de porte ensorcelée et les habitudes parisiennes.

Vint à passer par là une *traîneuse;* elle portait dans ses bras un enfant tout nu qui criait : « Oh! mon pauvre Monsieur, lui dit-elle, que faites-vous là? » — « Voyez-vous, Madame, qu'il lui dit, je suis de Linchamps. Maman disait toujours : Ma fi, ma fi, t'es trop malin pour rester à Linchamps; tu devrais aller à Paris voir ton oncle. Et alors... » D'alors en alors le voilà qui débite toute son histoire. « Vous ne pouvez pas rester là comme cela, lui dit à la fin la femme. Tenez-moi mon enfant deux minutes ; je vais passer par derrière et je vous ferai ouvrir la porte. » Naïf, il prend l'enfant, qui criait toujours : le pauvre petit avait si froid qu'il dut l'envelopper d'un pan de sa chemise; et il demeura planté là comme devant, car la *traîneuse* s'était *ensauvée.*

Heureusement qu'une heure après passe un bon gros curé : « Mais qu'est-ce que vous faites là, mon garçon? »—« Voyez-vous, Monsieur le curé, qu'il lui dit, je suis de Linchamps. Maman me disait toujours : Ma fi, ma fi, t'es trop malin pour rester à Linchamps; tu devrais aller à Paris voir ton oncle. Et alors... » Et il recommença toute son histoire. Le curé, voyant à qui il avait affaire, l'emmène, dépose l'enfant à la crèche, et lui prête une vieille soutane. Seulement le curé était petit et gros, et notre jeune homme était haut et mince. Ça fait que la soutane lui descendait jusqu'aux genoux.

Il était content tout de même parce qu'il se disait : « Maintenant me voilà curé, j'ai une bonne place. Je vais retourner à Linchamps.» Il en avait assez de Paris d'ailleurs, et il avait complètement oublié où était la maison de son oncle. Seulement un détail l'ennuyait : pour être curé, il faut savoir du latin, et il n'en connaissait pas un mot : « Bah! se dit-il, je vais en apprendre tout le long du chemin. » Il voit un arbre où il y avait un nid en haut et un en bas : « *Nidhautnidbas* », dit-il. C'était déjà du latin. Une roche lui barre le chemin : « *Rotchabarra* », dit-il. C'était encore du latin. Une ronce accrocha sa soutane : *Eroncha dchéraroba* (1). » Et sa science augmentait toujours, petit à petit.

(1) En patois : *Eronche* (a) *dchéré* (ma) *robe;* en français : *Ronce* (a) *déchiré* (ma *robe.* — Son latin n'est que du patois de Linchamps où tout finit en *a.* Les exemples sont très nombreux et varient suivant la fantaisie du conteur.

Digitized by Google

Un beau jour le voilà qui rarrive à Linchamps. Et ses parents qui le voient revenir se disaient : « Si ça n'était pas un curé, je jurerais que c'est notre *fi*. » Il s'approche ; on le reconnaît, et la mère s'écrie : « Ah ! je l'avais bien dit, ma fi, que tu étais trop malin pour rester à Linchamps ; t'as été à Paris, et te voilà revenu avec une bonne place. »

Il fallait tout de même aller trouver le curé des Rivières, qui venait jusque-là à Linchamps dire la messe les dimanches. Le garçon part avec sa mère : le curé les reçoit bien comme il faut : il apporte des petits verres et une bouteille de doux. Et la vieille, après avoir bu, passait son doigt autour du verre et le reléchait en disant : « Maintenant que tu vas avoir une bonne place, ma fi, t'en auras de la pareille, n'est-ce pas ? »

Il ne restait plus qu'à dire la première messe et à inviter tout le pays pour un grand repas. Pour la messe, tout alla bien : il fit les gestes tant bien que mal, il baragouina entre ses dents tout son latin. Ça ne fut pas long, parce que malgré tout il n'en savait pas encore beaucoup. Alors il s'avança dans le chœur et il expliqua en patois qu'il était très fatigué par ses études et qu'il n'en dirait pas plus long ce jour-là ; mais qu'on pouvait être tranquille, que ça s'augmenterait plus tard. Le curé des Rivières, qui avait flairé son homme, trouva le moyen d'arriver juste pour la sortie de la messe.

Pour le repas, la mère et la sœur du nouveau curé étaient bien embarrassées. Il y aurait tant de monde ! Il y aurait même le curé des Rivières, qu'on avait invité : il fallait faire bien les choses. A la fin la sœur eut une idée : « Sais-tu bien, dit-elle, puisqu'il y aura tant de monde, crois-moi, il n'y a rien de si distingué qu'une tête de vache. » La mère se laissa facilement convaincre. On la mit cuire dans le *cabouloir,* sous la remise ; et, au moment de la sortie de la messe, on l'installa au beau milieu de la table, avec les cornes de chaque côté. C'était vraiment distingué.

Toute la jeunesse était sur la place et on avait cru bien faire en recevant le nouveau curé en musique. Tous les chaudrons, toutes les casseroles et toutes les *pêles* (poêles) du pays avaient été sortis pour l'occasion. On entendait le concert jusqu'à La Neuville ! On partit donc en musique pour le repas. Mais le curé des Rivières n'y assista pas ; quand il avait vu les cornes de la vache, il s'était senti un peu indisposé.

Et c'est ainsi que fut installé — il y a de cela bien, bien longtemps — le premier curé de Linchamps.

Ch. Bruneau.

Digitized by Google

Vocabulaire Wallon-Français

(Dialecte Givetois)

(SUITE)

C

c, *n. m.* Consonne; troisième lettre de l'alphabet. Se prononce comme le *k* devant une consonne, à la fin d'un mot ou lorsqu'il précède les voyelles *a*, *o*, *u*; il a la valeur de l'*s* quand il est suivi des lettres *e* ou *i*.

ca, *préfixe* augmentatif et fréquentatif (V. *cabouchi, cabour*).

ca, *conj.* Car.

çà, *pron. dém.* Cela; *çà va-t-i?* cela-va-t-il? *pou çà, c'est vrai,* quant à cela, c'est vrai.

cabâne, *n. f.* Petite maison mal bâtie; réduit pour les animaux.

cabartî, *n. m.* Cabaretier; fém. *cabartiére.*

câbe, *n. m.* Câble.

cabèrdouchi, *v. int.* Produire une suite de bruits violents et irréguliers; *i tone, choute come çà cabèrdouche;* il tonne, écoute comme cela gronde.

cabèrdouchrîye, *n. f.* Action de *cabèrdouchi.*

cabèroulè, *v. int.* Rouler sur soi-même du haut en bas d'une pente; dégringoler; *gn'a des grossès pîres qu'ont cabèroulè al valéye dou tiène*, de grosses pierres ont roulé du haut de la montagne jusqu'en bas.

cabochar, *n. m.* et *adj.* Têtu.

caboche, *n. f.* Tête dure; personne entêtée; enfant désobéissant. Signifie aussi intelligence; *c'ènn èst yène di caboche cit'-là:* il en a de l'intelligence, celui-là.

cabolè, *adj. qual.* Bigarré, tacheté; se dit surtout de la robe des animaux; *nosse vatche est caboléye;* le poil de notre vache est de plusieurs couleurs.

cabolès, *n. m. pl.* Gendarmes; *waite à ti, vlà les cabolès,* prends garde à toi, voilà les gendarmes (Vx).

cabonète, *n. f.* Mauvaise coiffure sans dentelle pour les femmes, sans visière pour les enfants.

cabosse, *n. f.* (V. *caboche).*

cabossi, *v, tr.* Déformer un ustensile, un objet en métal en le faisant saillir sous un choc; *cabossi ène gamèle à cos d'pi*, déformer une gamelle à coups de pied.—*Part. pass.*: *cabossu*, Fém.: *cabossuve.*

cabotia, *n. m.* Sorte de petit panier en paille hémisphérique et sans anse où l'on met les pâtons avant de les enfourner; *l'prain achève di rvèni dins les cabotias;* le pain achève de lever dans les *cabotias.*

Digitized by Google

cabouchi, *v. int.* Produire des bruits sourds et répétés en frappant à grands coups à une porte, à des volets fermés, etc. Se dit aussi des grondements du tonnerre (V. *bouchi).*

cabouchrîye, *n. f.* Action de *cabouchi.* Détonations d'artillerie, bruit du tonnerre.

cabouléye, *n. f.* Herbes et légumes bouillis et cuits pour les animaux ; mets semi-liquide préparé sans assaisonnement et sans soin.

caboulwè, *n. m.* Grande marmite en fonte où l'on fait cuire la *cabouléye* ; chaudron servant à chauffer la lessive.

caboûr, *v. int.* Bouillir à gros bouillons ; *nosse soupe bout et cabout,* notre soupe bout très fort. (V. *bour*).

cabouyi, *v. tr.* Bossuer ; endommager un ustensile en métal, un chapeau, en y faisant des creux ; *cabouyi in cokmar, in tchapia;* bossuer un coquemar, un chapeau.

cabu, *adj. qual.* Pommé, en parlant d'un chou. — *N. m.* Homme replet et court.

cabwagne, *n. m.* Vilain borgne (terme de mépris).

caca, *n. m.* Ordures, matière fécale, dans le langage enfantin.

cacame, *adj. qual.* Penaud, décontenancé à la suite d'événements ou d'incidents qui causent de la confusion, du ridicule.

cacaye, *n. f.* Jouet d'enfant ; ironiquement, objet pesant que l'on prétend facile à soulever ou à porter.

cacayrîye, *n. f.* Ustensiles, meubles de peu de valeur ou de mauvaise qualité.

cadâve, *n. m.* Homme grand et robuste ; *qué cadâve!* quelle corpulence !

cadè, *n. m.* Ane, bourrique. *Yue, cadè!* Hue, bourrique !

cadè, *n. m.* Appellation familière adressée à un jeune homme ; *cos v'là, cadè:* vous voilà, mon garçon.

cadjolè, *adj. qual.* Moucheté, tacheté de noir et de blanc, en parlant de la robe des animaux. Fém. : *cadjoléye.*

cafè, *n. m.* Graine du caféier ; infusion faite avec du café torréfié et réduit en poudre ; on y ajoute souvent de la chicorée en trop grande quantité. Un léger café au lait est la boisson habituelle des gens de nos villages ; on ne peut guère faire une visite sans être invité *à buare ène jate di café.*

cafougneu, *n. m.* Celui qui fouille, qui farfouille.

cafougni, *v. int.* Chercher, fouiller dans les coins et les recoins ; farfouiller dans les vêtements de quelqu'un.

caftè, *v. int.* Boire très souvent du café.

cafteu, *n. m.* Buveur de café. Fém. : *cafteûse.*

caftiére, *n. f.* Ustensile pour conserver le café.

cagnu, *n. m.* Entêté. — *Adj. qual.* Têtu. Fém. : *cagnuwe.*

caisse, *n. f.* Boîte, coffre en bois ; *caisse d'orlodje,* boîte à horloge.

Digitized by Google

caissi, *n. m.* Caissier.

caissi, *n. m.* Musicien qui bat la petite caisse.

cajolè, *v. tr.* Flatter, caresser par intérêt.

cajoleu, *n. m.* Celui qui a l'habitude de flatter d'une manière excessive. S'emploie comme adjectif qualificatif avec la même signification ; Fém. : *cajoleûse.*

cake, *n. m.* Tonneau contenant un hectolitre ; *in cake di bire,* un hectolitre de bière.

cakè, *n. m.* Babil fatigant ; *rabate li cakè à ène sakiye,* forcer quelqu'un à se taire en lui prouvant qu'il a tort.

cakté, *v. int.* Faire des bavardages inutiles.

cakteu, *n. m.* Bavard, diseur de riens ; Fém. : *cakteûse.*

cakyant, *adj. qual.* Chatouilleux, celui qui rit quand on le touche en certains endroits du corps ; Fém. : *cakyante.*

cakyi, *v. tr.* Chatouiller ; *dji n'vès né qu'on m'cakiye, dji sûs trop cakyante ;* je ne veux pas qu'on me chatouille, je suis trop chatouilleuse.

cakyeu, *n. m.* Celui qui a l'habitude de chatouiller ; Fém. : *cakyeûse.*

calè, *adj. qual.* Instruit, habile dans une profession ou dans un métier.

calè, *v. tr.* Assujettir au moyen d'une cale. Fig. *V. pron. : s'calè ène sakwè dzou les dints,* manger un bon morceau.

calibe, *n. m.* Calibre. Fig. : acabit ; *i sont dou minme calibe,* ils sont du même genre, du même caractère.

calistiène, *n. f.* Sorte de schiste ; on dit aussi *agauche.*

calonè, *v. tr.* Canonner. Lancer sur quelqu'un ou quelque chose des projectiles tels que : pierres, boules de neiges, etc.

calonié, *n. m.* Artilleur.

calote, *n. f.* Surnom ironique donné au parti catholique.

calote, *n. f.* Coup donné avec la main ouverte sur la tête de quelqu'un ; soufflet léger.

calotè, *v. tr.* Donner des *calotes*, des taloches.

calotin, *n. m.* Bigot, faux dévot.

caloû, *n. m.* Caressant et flatteur.

calpète, *n. f.* Petite chambre ; maisonnette peu agréable.

Camile, *n. pr. m.* Camille.

camoussi, *v. int.* Pénétrer dans des endroits resserrés pour se dissimuler, pour chercher quelqu'un ou quelque chose ou s'enfuir en cachette ; *nos avons camoussi dins les buchons pou choûtè c'qu'on djèt, pus nos n'z' avons sauvés ;* nous nous sommes glissés dans les buissons pour écouter ce qu'on disait, puis nous nous sommes enfuis.

camuzole, *n. f.* Camisole.

canada, *n. m.* Pomme de terre ; *canadas al pèlake*, pommes de terre cuites dans leur pelure ; *rauyadje aux canadas,* époque à laquelle on récolte les pommes de terre.

canâl, *n. m.* Canal ; pluriel : *des canâls.*

Digitized by Google

canari, *n. m.* Serin.

canaye, *n. f.* Personne profondément méprisable; *c'èsst ène canaye;* c'est une canaille; *c'est des canayes,* c'est de la vile populace.

canay'riye, *n. f.* Friponnerie; action très malhonnête, procédé de canaille.

candjeu, *n. m.* Celui qui change volontiers, fréquemment; Fém.: *candjeûse.*

candji, *v. tr.* Changer, échanger; *candji ène pice di cink francs,* changer une pièce de cinq francs; *candji in bwagne conte èn' aveûle,* changer un borgne contre un aveugle. — *V. pron.: s'candji,* mettre une toilette nouvelle. — *V. int.* subir une variation; *li tims va candji,* le temps va changer. Déménager, quitter un pays pour un autre; mettre un vêtement à la place d'un autre; *candji d'tchimiche,* changer de chemise.

candjmint, *n. m.* Changement.

cane, *n. f.* Terme affectueux adressé à de toutes jeunes filles; *bondjou m'cane,* bonjour, ma fille. (Vx.) Parties génitales de la femme.

canepin. *n. m.* Calepin.

canète, *n. f.* Mesure de faïence, en grès, en verre avec une poignée et contenant environ un litre; *alè bwâre ène canète,* aller boire un litre de bière.

canfe, *n. m.* Camphre.

câni, *n. m.* Sorte de jeu de cache-cache.

canifèchtol ! *Inter.* Exprime le refus, le mépris, l'indifférence.

canle, *n. f.* Personne d'une honnêteté douteuse.

canlté, *v. int.* Fréquenter habituellement des maisons étrangères; perdre son temps en commérages; *èle ni fait qu'canlté amon les vijins,* elle est toujours chez ses voisins et perd son temps en bavardages.

can'na, *n. m.* Cadenas.

canpagne, *n. f.* Terrain mis en culture dans une localité.

canpagne, *n. f.* La belle saison; *al fin dèl campagne,* au commencement de l'automne.

canton, *n. m.* Canton. Le canton *d'Djivèt* ou *Djuvèt* (Givet), *Grand-Djivèt, Petit-Djivèt, Tchaurlumort* (Charlemont), *Les Quatre Tchiminéyes* (Les Quatre Cheminées) comprend, outre le chef-lieu: *Aubruve* (Aubrives); *Fromelène* (Fromelennes) avec *Floyimont* (Flohimont) et l'*Fwardjote* (La Forgeote); *Fwèche* (Foisches); *Ham; Hidje* (Hierges); *Landritchanp* (Landrichamps); *Rancène* (Rancennes); *Tchaurnès* (Charnois); *Tchô* (Chooz) avec *li ptit Tchô* (le petit Chooz); les *Vurè ou Vurœ* (Vireux), le grand et le petit, avec *Molè* (Molhain).

canulant, *adj. qual.* Ennuyant, agaçant.

caossi, *v. tr.* Cahoter, secouer; *come on z'est caossi su ç'tchèrète-là,* comme on est cahoté sur cette charrette.

caossimint, *n. m.* Cahot, heurt.

caote, *n. f.* Cornet en papier en usage dans les épiceries principalement; *ène caote di sucs,* un cornet de bonbons.

Digitized by Google

caotèye, *n. f.* Contenu d'une *caote.*

caoûte, *n. f.* Citrouille, espèce de courge.

capâbe, *adj. qual.* Instruit, adroit.

capon, *n. m.* Poltron ; celui qui recule devant le moindre danger.

caponé, *v. int.* Céder ; battre en retraite ; s'avouer vaincu sans avoir lutté.

capo (fè) *Loc. adv.* Faire toutes les levées au jeu de piquet.

capote, *n. f.* Redingote, vêtement de luxe par opposition au *sauro*, ou sarrau de toile bleue ; *c'èsst' in Mossieu, i pwate capote*, c'est un monsieur, il porte une redingote.

capotî, *n. m.* Ironiquement : celui qui porte une *capote.*

capôtyi, *v. tr.* Tourner et retourner quelque chose entre le pouce et l'index ou avec la main ; lui ôter sa fraîcheur, sa belle apparence ; *capôtyi in bokèt d'tchau en l'rapwartant ;* tourner et retourner dans ses mains un morceau de viande que l'on rapporte.

capout, *adj. qual.* Ecrasé, tué, mort, fichu.

captinne, *n. m.* Capitaine, officier qui commande une compagnie. Chef d'une jeunesse dans les fêtes locales.

caracole, *n. f.* Escargot. Jeu d'enfants.

caracolè, *v. int.* Chevaucher en formant des tours et des détours.

caramèl, *n. f.* Petit morceau de sucre fondu, de forme carrée, entouré d'une devise et d'un morceau de papier replié servant d'enveloppe ; *on z'achète des caramels à s'maitrèsse,* on achète des *caramels* à sa bonne amie.

carcassau, *n. m.* Caillou roulé, arrondi, de la grosseur du poing.

carcasse, *n. f.* Mauvaise tête ; caractère entêté.

cârau, *n. m.* Vitre de fenêtre ; pavé carré ; dessin en forme de carré ; une des couleurs du jeu de cartes.

cârau, *n. m.* Maladie des enfants connue aussi sous le nom de *gros ventre.*

carcan, *n. m.* Mauvais cheval, animal têtu ; personne rebelle.

carcul, *n. m.* Calcul effectué sur des nombres. Moyen d'arriver à un but ; *c'èsst' in mwais carcul,* c'est un mauvais raisonnement.

carculè, *v. tr.* Calculer, supputer. Réfléchir aux suites d'une action.

cardinâl, *n. m.* Cardinal, prince de l'Eglise ; pluriel : *des cardinâls.*

cardinâl, *n. m.* Chardonneret aux couleurs fort brillantes.

cârè, *n. m.* Carré, figure géométrique.

cârè, *adj. qual.* De forme carrée. *Tièsses cârèyes,* surnom donné aux Allemands.

carème, *n. m.* Carême. Le samedi saint, fin du carême, les enfants de chœur distribuent l'eau bénite dans les maisons du village ; après avoir reçu en échange de l'argent ou des œufs, ils font grincer tous ensemble leurs crécelles *pou tchèssi carème,* pour chasser le carême.

Digitized by Google

carèsse, *n. f.* Caresse. *Mougni ène sakiye di carèsses*, témoigner une grande affection à quelqu'un.

carèssant, *adj. qual.* Qui fait beaucoup d'amitiés à ceux qu'il reçoit ; *des djins carèssants*, des gens affables et traitant bien leurs hôtes.

carèssi, *v. tr.* Caresser.

carèsseu, *n. m.* Celui qui se montre assidu et flatteur.

carioteu, *n. m.* Ouvrier d'une carrière de pierre de taille.

carmagnole, *n. f.* Chanson et danse du temps de la Révolution. — *Fè dansè l'carmagnole*, faire sauter quelqu'un en le frappant, l'expédier vivement et par la force ; renverser et faire tournoyer des objets.

carnassiére, *n. f.* Carnier ; sac d'écolier ; gibecière.

carote, *n. f.* Feuilles de tabac roulées en forme de fuseau.

carote, *n. f.* Tromperie, ruse de peu d'importance pour tirer de l'argent d'une personne ou éviter une fatigue, un ennui ; *tirè ène carote*, exploiter quelqu'un ; se soustraire à une tâche.

cartèl, *n. m.* Ancienne mesure de capacité valant environ un double décalitre et employée pour les légumes verts ou secs ; *in cartèl di canadas*, à peu près un double décalitre de pommes de terre.

carwaiti, *v. tr.* Regarder curieusement à plusieurs reprises du coin de l'œil ; *come i nos ont carwaitis* ; comme ils nous ont examinés à la dérobée.

cas, *n. m.* Événement, accident, circonstance ; *dins c'cas-là*, dans ce cas ; *ci n'est né l'cas*, ce n'est pas ce qui arrive : *tni dou cas d'ène sakwè*, tenir beaucoup à une chose.

casse, *n. f.* Balle à jouer formée d'une boulette d'argile durcie entourée de filasse et cousue dans une enveloppe de cuir blanc ; *djowè al casse*, jouer à la balle dure ; ce jeu est fort en vogue dans notre région. *Djeu d'casse*, endroit où a lieu le jeu de balle.

câssè, *v. tr.* Briser. Destituer. — V. *pron. s'câssè*, se rompre. Fig. : s'affaiblir, devenir vieux.

cassète, *n. f.* Jaune d'œuf cuit ou cru.

cassète, *n. f.* Petit pupitre d'écolier.

câsseu, *n. m.* Celui qui casse, qui brise ; *câsseu d'pires*, casseur de pierres.

casseu, *n. m.* Joueur qui *casse*.

cassi, *v. tr.* Renvoyer la balle en la frappant avec la main ou la *lousse* (V. ce mot).

cassine, *n. f.* Baraque, misérable chaumière.

câss'mint, *n. m.* S'emploie dans l'expression *câss'mint d'tièsse*, travail fatigant pour la tête, tracas, surmenage.

castonade, *n. f.* Cassonade.

castine, *n. f.* Pierre calcaire.

cataplasse, *n. m.* Cataplasme. Ironiquement : grande quantité d'aliments absorbés ; *awè in fameu cataplasse su li stomak*, avoir fait un repas plantureux.

Digitized by Google

catche, *n. f.* Jeu d'enfants dans lequel un joueur doit découvrir un petit objet caché par les autres.

catchète, *n. f.* Cachette, lieu où l'on cache une chose. *A catchète*, en secret.

catchète, *n. f.* Jeu d'enfants; l'un des joueurs doit trouver au moins un de ceux qui sont allés se cacher; ce jeu se nomme aussi *câni*.

catchi, *v. tr.* Cacher. — *V. pron.* : *s'catchi*, se dérober aux regards.

catchi, *part. pass.* Caché; s'applique à quelqu'un qui n'ose se montrer pour un motif quelconque; *il è:st' ou payi, mais i dmère catchi*; il est dans le pays, mais il ne se montre pas.

catchotè, *v. tr.* Agir en secret, en cachette.

catchoteu, *n. m.* Celui qui cachotte.

catchotriye, *n. f.* Petits secrets, affectation de mystère.

catrèsime, *n. m.* Catéchisme (Vx).

Catrine, *n. pr. f.* Catherine. *Sainte Catrine*, patronne des jeunes filles. Une demoiselle a *cwèfè sainte Catrine* lorsqu'elle a dépassé l'âge de vingt-cinq ans.

caukyi, *v. int.* Se dit de la poule qui crie quand elle a pondu ou quand elle a peur; *nos pouyes caukyont, nos z'alons awè des ous*: nos poules crétellent, nous allons avoir des œufs; *voss' tçhé fait caukyi nos pouyes*, votre chien fait crételer nos poules.

caumulè, *n. m.* Culbute que l'on fait en posant la tête par terre pour retomber sur le dos les jambes allongées.

caunôye, *n. f.* Femme ou fille niaise, sans volonté ni décision.

caurs, *n. pl.* Beaucoup d'argent; *awè des caurs*, être riche.

caurti, *n. m.* Le quart d'une tarte, d'un pâté; quartier de viande.

caurti, *n. m.* Morceau de cuir rigide qui maintient intérieurement le derrière de l'empeigne d'une chaussure.

caute, *n. f.* Carte à jouer; *in djeu d'cautes*, un jeu de cartes. *Tapè les cautes*, consulter les cartes pour connaître l'avenir ou pour désigner ceux qui doivent jouer ensemble dans une partie de cartes.

caute, *n. f.* Mesure de capacité pour les grains, d'une contenance de douze litres et demi; *ènc caute di blè*, le huitième d'un hectolitre d'épeautre.

cautron, *n. m.* Le quart d'une livre ou cent vingt-cinq grammes; *in cautron d'suc*, le huitième d'un kilo de sucre.

cautron, *n. m.* Le quart d'un cent d'œufs, vingt-six avec les quatre au cent; *in cautron d'ous*, un quarteron d'œufs.

cauzè, *v. int.* S'entretenir familièrement avec quelqu'un. Courtiser une jeune fille; *gn'a longtims qu'i li cauze*, il y a longtemps qu'il la courtise.

cauzeu, *n. m.* Parleur, qui aime à causer.

cauzu, *adv.* A peu près, presque; *i fait cauzu nut*, il fait presque nuit.

Digitized by Google

cauzumint, *adv.* Quasiment.

cavale, *n. f.* On ne désigne pas autrement la jument.

câve, *n. f.* Cave; *awè ène bone câve,* être largement approvisionné de bons vins et de liqueurs.

cavisse, *n. m.* Celui qui est chargé d'aller chercher les boissons dans la cave d'un débitant.

cawawa, *n. m.* Brouet épais.

cawèye, *n. f.* Quantité d'aliments semi-liquides que peut contenir une louche; *ène cawèye di ratatouye,* une louchée de ragoût grossier ; ce qu'on prend de mortier avec une truelle; *ène cawèye di mwarti,* une truellée de mortier. A l'idée de contenu s'ajoute celle de bonne mesure, de bonne ration.

cayau, *n. m.* Caillou.

cayèt, *n. m.* Cahier, feuilles de papier réunies. Affaire : *v'là l'cayèt,* voilà ce dont il s'agit.

cayèts, *n. m. pl.* Menstrues.

cayi, *n. m.* Partie supérieure du crâne.

cayute, *n. f.* Mauvaise hutte; anfractuosité dans un rocher; réduit où l'on trouve asile.

cazake, *n. f.* Sorte de veste.

cazakin, *n. m.* Tunique de femme serrée à la ceinture au moyen d'un double cordon placé dans une coulisse.

cazakin. *n. m.* Estomac, ventre, corps d'une personne; *ènn awè dins l'cazakin,* avoir beaucoup bu et mangé; *tchèye su l' cazakin,* tomber à bras raccourcis sur quelqu'un.

cazavec, *n. m.* Camisole de femme appelée aussi *cazavesca.*

cèke, *n. m.* Cercle (en bois, en fer).

cèklè, *v. tr.* Cercler, mettre un cercle. — V. *pass.; li lune est cèkléye, c'est signe di plouve,* un halo entoure la lune, c'est signe de pluie.

cendriyé, *n. m.* Sac rempli de cendres de bois que l'on place sur un cuvier renfermant du linge à lessiver.

cendronète, *n. f.* Sorte de coiffure de femme, en indienne, serrée à la tête au moyen de cordons passant dans une coulisse derrière la nuque et se nouant sur le front.

cène (li), *pron. dém.* Celle; pluriel : *les cènes.*

cènes, *n. f. pl.* Cendres. *Li mècrèdi des cènes,* le mercredi des cendres.

cense, *n. f.* Valeur monétaire de deux centimes (Vx).

centinne, *n. f.* Centaine.

centyinme, *adj. num.* Centième. — *N. m.* Un centième.

cèréje, *n. f.* Cerise.

cèréjî, *n. m.* Cerisier.

cèrfèye, *n. m.* Cerfeuil.

cèt'-ci, *pron. dém.* Ceux-ci ; *cèt'-là,* ceux-là; *cèt'-cil, cèt'-lal.* celles-ci, celles-là.

Digitized by Google

chabrake, *n. f.* Personne indolente, qui a trop de laisser-aller. S'applique aux deux sexes.

chagrinè, *v. tr.* Causer du chagrin — *V. pron.: s' chagrinè*, éprouver du chagrin. Fig.: *Li tims s' chagrine*, l'atmosphère devient nuageuse; il va pleuvoir.

chaibiant (en), *loc. adv.* De biais, en biaisant, obliquement, *pou tapè en chaibiant on n'a qu'à stinde li brès;* pour lancer un objet obliquement, on n'a qu'à le lancer le bras étendu en avant.

chake, *adj. ind.* Chaque ; *chake djou,* chaque jour.

chake, *pron. ind.* Chacun, chacune ; *il ont yeu dix sous chake,* ils ont eu dix sous chacun; *nos pupes coustont deux sous chake,* nos pipes coûtent deux sous chacune.

chakèn', *pron. ind.* Chacun ; fém.: *chakène;* s'emploient devant *inke*, un, et devant *ène*, une ; *i'nn ont yeu chakèn' inke, chakèn' ène.* ils en ont eu chacun un, chacun une ; on écrirait au féminin : *chakène inke, chakène ène.* chacune un, chacune une.

chakin, *pron. ind.* Chacun; *chakin fait ç' qu'i pèt*, chacun fait ce qu'il peut.

chakinè, *v. tr.* Chicaner, tracasser: *i m'chakine toudi,* il me tracasse toujours. — *V. int.* Tromper au jeu.

chakineu, *n. m.* Celui qui chicane.

chalbotè, *v. int.* Marcher avec des chaussures beaucoup trop longues et trop larges.

Châles, *n. pr. m.* Charles.

chalè, *v. int.* Boiter.

chalè, *n. m.* et *adj. qual.* Boiteux. Fém.: *chaléye.*

chalète, *n. f.* Sorte de râtelier fermant une charrette.

chalis, *n. m.* Ridelle de chariot.

chaltè, *v. int.* Boiter légèrement; *vollà qui vèt en chaltant,* le voilà qui vient en boitant un peu.

chalteu, *n. m.* Celui qui est atteint d'une légère claudication.

chamau, *n. m.* Chameau. Fig.: Laideron; personne d'un mauvais caractère.

chamayi (s'), *v. pron.* Se chamailler ; *n'alous nè co vos chamayi, vos z'otes,* n'allez pas encore vous quereller, vous autres.

chame, *n. f.* Chaise ordinaire, avec siège et dossier; sorte de petit banc à un seul pied ; *pèrdous ène chame et assyous-vous;* prenez une chaise et asseyez-vous. Ce mot est masculin à Foisches.

chametè, *v. int.* Marcher d'un pas rapide ; déguerpir ; se hâter ; *i nos fauret chametè pour z'awè fini à midi*, nous devrons nous hâter pour avoir terminé notre travail à midi.

chambriyère, *n. f.* Petit cadre en bois sculpté placé entre la literie et le devant d'un lit pour éviter une chute à la personne couchée. N'est plus guère en usage aujourd'hui.

Chanchèt, *n. pr. m.* François.

Digitized by Google

chandi, *v. tr.* Chauffer ; *fé chandi l'soupe, li cafè,* faire chauffer la soupe, le café.

chandiye, *n. f.* Flambée, chauffe. Fig. : *Aivè ène rude chandiye,* éprouver une grande frayeur.

chandronèt, *n. m.* Chardonneret, passereau chanteur.

chape (à) (V. *A chape*).

chape, *n. f.* Chacune des deux bandes de cuir repliées en long et fixées l'une à l'extrémité du manche, l'autre à celle de la *hate* d'un fléau et servant à réunir les deux parties au moyen d'une courroie ou d'une peau d'anguille.

chapè, *v. tr.* Sauver, *il a tcheu à Moûse, mais on l'a chapè,* il est tombé dans la Meuse, mais on l'a sauvé. Guérir d'une maladie, *c'est ç' rimède-là que l'a chapè,* c'est ce remède qui l'a guéri. Éviter ; *nos l'avons chapè bèle ;* nous avons échappé à un grand péril. Laisser échapper ; *chapè les mayes d'in tricot,* laisser tomber les points en tricotant. — *V. passif. yèsse chapè,* être sauvé. — *V. intr.* Cesser d'être retenu ; *l'assiète m'a chapè des mirains.* Sortir de la mémoire ; *çà m'a chapè dèl tièsse ;* j'ai totalement oublié cela.

charabia, *n. m.* Langage inintelligible ; celui qui le parle.

charnure, *n. f.* Parties charnues ; tempérament ; *aivè ène mirajje charnure,* se guérir difficilement des plus petites blessures.

charogne, *n. f.* Charogne. Terme de mépris usité dans le langage familier.

chârpiye, *n. f.* Charpie.

chasse, *n. f.* Dans le jeu de *casse,* endroit où la balle, livrée par un des joueurs ou renvoyée par la partie adverse, s'est définitivement arrêtée.

chauchot, *n. m.* et *adj.* Écervelé, agité ; qui agit inconsidérément et trop vite ; *vos n'arivrous né à mète toutes vos afères dins vosse male, vous astous bé trop chauchot,* vous ne parviendrez pas à faire tenir tous vos effets dans votre malle, vous les placez trop rapidement et sans réfléchir.

chauchotè, *v. tr.* Poursuivre et faire crier des poules ; *voss' tché chauchote nos pouyes ;* votre chien pourchasse nos poules. Lutiner et taquiner les jeunes filles. — *V. int.* Être dans le trouble et l'émoi, en parlant des volailles.

chauchoteu, *n. m.* Celui qui aime à courtiser et à lutiner les demoiselles.

chaudrè, *v. tr.* Ébrécher, en parlant d'un outil ; *chaudrè in saurpia,* ébrécher une serpe ; édenter (une personne, ou un animal).

chaudrè, *adj. qual.* Qui a perdu une ou plusieurs dents ; *yèsse chaudrè,* être brèche-dents. Fém. : *chaudréye.*

chaûle, *n. f.* Échelle ordinaire ; *montè al chaûle,* monter à l'échelle.

chaur, *n. m.* Entaille faite à un instrument tranchant, ébréchure à un objet en poterie ; trou laissé par le couteau quand on a enlevé un gros morceau à un pain.

Digitized by Google

chaurpouyi, *v. tr.* Houspiller ; tirer brutalement quelqu'un par les vêtements. Gaspiller des légumes, de l'herbe, en les arrachant à moitié et en gâchant le reste. — *V. pron. : s'chaurpouyi,* s'empoigner et se battre à deux.

chavéye, *n. f.* Chemin creux dans une descente rapide sur le flanc d'une montagne.

chècreu, *n. m.* Individu chétif, maigre et hâve.

chème, *n. f.* Écume qui se forme sur un liquide agité, fermenté ou chauffé.

chèmè, *v. tr.* Écumer ; *chèmè l'soupe,* enlever l'écume sur le potage. — *V. int.* Produire de l'écume ; *quand Moûse chème, c'est signe di plouve* ; quand il y a de l'écume sur la Meuse, c'est signe de pluie. Avoir l'écume à la bouche : *chèmè d'colère,* écumer de colère.

chèmète, *n. f.* Couche de crème qui se forme sur le lait bouilli.

chèr, *adj. qual.* Aimé, chéri ; *m'chére djin,* personne que j'aime ; cette expression s'adresse aussi à la femme à qui l'on parle ; *chérome,* appellation affectueuse qui se donne à un petit garçon.

chèrbè, *v. tr.* Enlever à la houe le gazon d'un terrain inculte, champ ou bois, pour le brûler et en répandre les cendres sur le sol.

chèrbeu, *n. m.* Ouvrier qui écobue.

chèrbôtè, *v. tr.* Écobuer un sol où croissent des genêts, des bruyères (V. *chèrbè.*)

chète, *n. f.* Petit éclat de bois.

chètèlrîye, *n. f.* Action de *chètlè.*

chètlè, *v. tr.* Rompre, fendre sans outil un morceau de bois, un objet en bois, une planche mince ; *mi sabot est chètlè,* mon sabot est fendu ; *li vint à chètlè noss' pomi en deux,* le vent a fendu notre pommier en deux. — *V. int.* Fendre sous l'action de la sécheresse, etc.

chètron, *n. m.* Écharde ; fragment de bois mince et pointu incomplètement séparé d'un plus gros et dont une partie peut s'enfoncer et rester dans les chairs.

cheûr, *v. tr.* Faire tomber les fruits en secouant l'arbre qui les porte ; *cheûr des blokes,* secouer des prunes. Pousser et tirer à soi celui ou celle que l'on veut corriger ; *djè l'ai cheu pou les pwinnes,* je l'ai secoué d'importance. — V. *passif : yèsse cheu,* être secoué, être maigri.

cheûr, *v. tr.* Débarrasser le grain d'épeautre de la paille qui l'entoure ; ce travail se fait au moulin au moyen d'une *sitchèsware.*

cheûve, *n. f.* Traînée lumineuse d'une comète. (V. *chouvige.*)

chèvreu, *n. m.* Chevreuil ; *couri come in chèvreu,* courir très vite.

chevrotè, *v. int.* Être en rut, en parlant d'une chèvre.

chèvrotè, *v. int.* Parler par saccades, comme lorsqu'on opère des pressions successives et rapides sur le larynx ; *les viyès djins chèvrotont en tchantant,* les vieilles gens chevrotent en chantant.

chèvroteu, *n. m.* Celui dont la voix tremble en parlant.

Digitized by Google

chèyi, *v. int.* Marcher très vite et à grands pas; *l'avous viu chèyi après awè fait s'cô;* l'avez-vous vu fuir après avoir fait son coup.

chi, *n. m.* Soc de charrue.

chi, *n. m.* Suif.

chic, *adj. qual.* Très beau à voir ; *ç'astèt chic, savous;* c'était joli, savez-vous.

chichiote, *v. tr.* Chuchoter, parler bas à quelqu'un.

chichioteu, *n. m.* Celui qui chuchote.

chicrote, *adj. qual.* S'emploie dans l'expression *Marie Chicrote,* appliquée à une femme peu active, lente comme une tortue.

chife, *n. m.* Chiffre.

chifiote, *v. tr.* Siffloter.

chifioteu, *n. m.* Celui qui siffiote.

chije, *adj. num. et n.* Six.

chije, *n. f.* Veillée ; *alè al chije,* aller passer la soirée chez quelqu'un.

chijlè, *v. int.* Veiller en société pour s'amuser, pour causer, pour jouer aux cartes, etc.

chijleu, *n. m.* Celui qui aime à aller à la veillée, ou à *chijlè* chez lui.

chijlèye, *n. f.* Réunion de personnes faisant la veillée.

chikaye, *n. f.* Mangeaille, *nos 'nn avons dèl chikaye:* nous avons une grande quantité de nourriture.

chike, *n. f.* Tabac que l'on mâche.

chike (awè s'), Être ivre.

chikè, *v. tr.* Mâcher du tabac.

chiké, *v. tr.* Manger et boire avidement des victuailles; *ils ont rade yeu chikè tout ça;* ils ont rapidement absorbé tout cela. — *V. int.* Manger et boire tout son saoûl : *on z'a bè chikè.*

chiké, *n. m.* Gros morceau de pain ou de viande.

chilé, *v. int.* Glisser en parlant d'une masse de terre, de pierre, qui se détache d'un endroit élevé.

chifle, *v. int.* Bruire dans les oreilles.

chiléye, *n. f.* Grande suite de personnes, d'animaux.

chimagrawe, *n. f.* Simagrée, grimace.

chimo, *n. m.* Jeune brebis.

chim'rète, *n. f.* Écumoire.

chimaye, *n. f.* Gens de bas étage ; racaille.

chine, *n. f.* Échine, dos ; *t'aurès su t'chine si 'ti n'choûtes nè,* tu seras corrigé si tu n'obéis pas.

chiné, *v. tr.* Contrefaire quelqu'un ; se moquer ; *chiné ène sakèye,* se moquer de quelqu'un.

chinon, *n. m.* Éclisse longue, étroite et mince enlevée en long sur la tige d'un jeune coudrier et servant à confectionner des *bodets,* paniers grossiers, ou à lier les balais de bouleau, de genêt, etc.

Digitized by Google

chîpè, *v. tr.* Enlever en cachette ; dérober.

chirè, *v. tr.* Déchirer une étoffe de coton, de laine par un mouvement brusque des deux mains afin de la diviser ; *chirè des moukwès d' potche, in bokèt d'doublure,* détacher de la pièce des mouchoirs de poche, un morceau de doublure. — V. *int.*: Fondre, crever ; *m'pantalon a chirè*, mon pantalon a craqué ; *li papi dou pakèt a chirè*, le papier du paquet a crevé.

chirnake, *n. f.* Déchirure assez longue dans une étoffe ; grande fente qui se forme quand un arbre se sépare en deux sous l'action du vent.

chirnakè, *v. int.* Se fendre, se rompre, se déchirer avec bruit ; *dj'ai oyu l' poupli chirnakè,* j'ai entendu le peuplier se fendre avec bruit.

chita, *n. m.* Le sept et le huit d'un jeu de cartes ; *n'awè que des chitas,* être dépourvu d'as et de figures.

chite, *n. f.* Diarrhée. Fig. : *Awè l'chite,* avoir grand'peur.

chite, *n. f.* Excréments de certains animaux ; *chite di pouye, chite di mouche,* excrément de poule, de mouche. Fig. : *chite d'agasse,* fromage blanc non pressé.

chité, *v. int.* Aller à la selle quand on a un cours de ventre. Jaillir en parlant de la matière semi-liquide d'un fruit qu'on fait cuire, d'une pomme, par exemple, ou du liquide épais chauffé dans un vase ou pressé dans une enveloppe.

chiteu, *n. m.* Celui qui a la diarrhée. — Malingre, de santé délicate.

Chitoûs, *n. m. pl.* Sobriquet donné aux gens de Givet.

chitrîye, *n. f.* Diarrhée prolongée. Fig. : Chose sans valeur.

chitrouyi, *v. int.* Foirer souvent.

chizyinme, *n. et adj. num.* Sixième.

chlague, *n. f.* Bastonnade ; *donè la chlague,* fustiger.

chnap, *n. m.* Eau-de-vie (Vx).

chnè, *n. m.* Chenet.

chnouf, *n. m.* Tabac à priser ; *ène pènéye di chnouf*, une prise de tabac.

chôdè, *v. tr.* Brûler superficiellement la peau avec un liquide bouillant ou de la vapeur.

chôdè, *v. tr.* Toucher ou frotter la peau de quelqu'un avec des orties en lui causant une sensation de cuisson ; *i m'a chôdè,* il m'a frappé avec des orties et je ressens de vives démangeaisons. — *V. pron. : s' chôdè*, se frotter involontairement à des orties.

chôdure, *n. f.* Éruption que cause à la peau le contact d'une ortie.

chonance (fè), locution signifiant faire semblant, faire le geste, feindre, *fè chonance di braire,* faire semblant de pleurer.

choné, *v. int.* Sembler, *çà m'chone bon,* cela me semble bon ; paraître ; *ça vos chone drole*; cela vous paraît étrange. — *V. imp. : i m'chone qu'i tone,* il me semble qu'il tonne ; penser ; *qu'est-ce qu'i v'z'è chone?* Que pensez-vous de cela?

chopè, *v. tr.* Chiper ; prendre sur le fait.

Digitized by Google

chopine, *n. f.* Ancienne mesure d'un demi-litre; son contenu; *ène chopine d'ôle,* une chopine d'huile.

chopinè, *v. int.* Faire de longues stations au cabaret.

chopineu, *n. m.* Pilier de cabaret.

chôpe (awè), locution qui veut dire : éprouver des démangeaisons; *dj' ai chôpe à m' dos,* cela me démange dans le dos.

chôpyi, *v. tr.* Gratter; *chopîye mu,* gratte-moi; chatouiller; *ça m' chopîye al tièsse;* cela me chatouille à la tête.

chor, *n. m.* Écore, sorte de grosse perche ferrée qui se place à l'avant d'un bateau et sert à lui donner la direction voulue.

chorè, *v. int.* Manœuvrer un *chor.* Comme celui-ci est fort lourd, aussitôt que le marinier l'a fait basculer sur le bord du bateau, l'extrémité ferrée, dirigée un peu en avant, s'enfonce dans le lit du fleuve, tandis que l'autre est solidement attachée par un cordage à un poteau fixé sur le bateau, dont la proue est ainsi poussée du côté opposé au *chor;* il se produit alors un bruit sourd qui s'entend d'assez loin.

choreu, *n. m.* Celui qui chore.

chortè, *v. int.* Cueillir à la main de l'herbage, des plantes quelconques en brisant les tiges ou en les coupant avec une faucille à une trop grande distance du sol.

chou! *inter.* Écoute! *chou! on les ôt,* écoute, on les entend.

chou, *n. m.* Giron; sein.

choufe, *n. f.* Explosion, à l'air libre, d'une petite quantité de poudre ordinaire.

choufla, *n. m.* Organes qui servent à siffler, à souffler; manière d'accomplir ces mêmes actes; *t' ènn a yinke di choufla,* tu siffles ou tu souffles d'une manière bizarre.

choufiè, *v. int.* Souffler; se dit de l'air agité; *li vent choufèle,* le vent souffle, ou encore du vent léger que l'on fait en poussant l'air avec la bouche; *choufiè su ses dèts quan on z'a frèd ou quan on s'a chôdè,* souffler sur ses doigts quand on a froid ou quand on s'est échaudé. — *V. tr.* Envoyer un courant d'air sur le feu pour l'activer; *choufiè l'feu;* souffler sur le feu; éteindre; *choufiè l'tchandèle,* éteindre la lumière en soufflant dessus. Dire tout bas à quelqu'un ce qu'il doit répondre.

choufiè, *n. m.* Sifflet.

choufiè, *n. m.* Soufflet, instrument pour produire du vent, dans une forge, dans un orgue, par exemple.

choufiète, *n. f.* Long tube de fer au moyen duquel on souffle avec la bouche pour rallumer un feu presque éteint.

choufiik, *n. m.* Appellation ironique donnée à un savetier.

choûgneu, *n. m.* et *adj.* Pleurnicheur.

choûgni, *v. int.* Geindre, pleurer souvent.

choumak, *n. m.* Mauvais ouvrier.

chourchîye, *n. f.* Contenu d'un tablier quand la femme qui le porte en relève les deux coins avec ses mains; *ène chourchîye di pomes.*

Digitized by Google

choûtè, *v. tr.* Prêter l'oreille pour entendre; *choûtè l'muzike,* écouter la musique; ajouter foi; *nè l'choûte né,* ne le crois pas. — *V. pron.*: *s'choûtè,* se préoccuper trop de sa santé; *i s'choûte trop;* il s'écoute trop. — *V. int. Ti n'choûtes pus,* tu n'écoutes plus.

choûtè, *v. tr.* Obéir; *choûtous vos parints,* obéissez à vos parents. — *V. int. On n'pèt pus l'fé choûtè;* on ne peut plus le faire obéir.

choûtous! *inter.* Écoutez! *Choûtos* (lang. d'ayi).

chouvè, *v. tr.* Balayer; ramasser les ordures avec un balai et les pousser devant soi; *chouvè l'maujon,* balayer la maison. Si quelqu'un veut que l'on balaye quelque chose de son côté, il dit: « *Achouvous çà pâr-ci.* »

chouvion, *n. m.* Long balai de genêt ou de bouleau pour balayer un four avant d'y mettre cuire le pain.

chouvîye, *n. f.* Balayures.

chouvîye, *n. f.* Traînée lumineuse d'une comète.

chôze, *n. f.* Mot par lequel on désigne une personne dont on a oublié le nom. *N. m.* ou *fém.* Instrument, machine, etc.; *c'èsst' in chôze, ène chôze come çà,* c'est un objet, une chose comme ceci.

chûre, *v. tr.* Suivre; poursuivre; longer; *chûre si pa,* suivre son père; *chûre in tchaur,* suivre un chariot; *chûre in live,* poursuivre un lièvre; *chûre Moûse,* longer la Meuse. — *V. pron.*: *s'chûre,* se succéder; *les djous s'chuyont et n'si rchonont né;* les jours se suivent et ne se ressemblent pas. — *V. int. I n'sét chûre,* il ne peut suivre. *En chuyant,* en suivant, en continuant dans une direction donnée.

churè (V. *chirè*).

chûte (d'), *loc. adv.* A la suite l'un de l'autre, de suite; *oui djous d'chûte,* huit jours de suite.

chûte (tout d'), *loc. adv.* Tout de suite, sur le champ; *i faut rvèni tout d'chûte;* il faut revenir immédiatement.

chuyant, *adj. qual.* Suivant: *l' djou chuyant,* le jour suivant; qui se suivent: *chi djous chuyants,* six jours de suite.

chwarchi, *v. tr.* Écorcher entièrement un animal mort; *nos avons in lapin à chwarchi,* nous avons un lapin à écorcher.

ci (c') *adj. dém.* Ce, cette; *ci ou c'payi-ci, ci ou c'maujon-là;* ce pays-ci, cette maison-là. Devant une voyelle on emploie *cit'* ou *ç't: cit' ome-là* ou *c't'ome-là,* cet homme-là; *cit' owiye-ci* ou *c't' owiye-ci,* cette aiguille-ci.

ci, *pron. dém.* Ce, cela; *ci n'est né vrai,* ce n'est pas vrai.

ci, *adv.* Ici. *Il est ci,* il est ici. *Couri ci et là,* courir ici et là; *par ci, par là,* par ici, par là.

ci et là, locution signifiant: Et ceci, et cela et d'autres choses encore; *il m'a racontè qu'i vos z'avèt vèyu, c'qui vos li awés dit, et ci et là;* il m'a raconté qu'il vous avait vu, ce que vous lui avez dit et ceci et cela. — *N. m. Fé des ci et des là,* faire des difficultés, des manières pour accepter une chose ou pour être d'accord avec quelqu'un.

Digitized by Google

cia (li ou l'), *pron. dém.* Celui. *Li cia* s'emploie après une syllabe muette ou une consonne finale qui se fait entendre. *Qu' i prinde li cia qu'il a viu*, qu'il prenne celui qu'il a vu. Dans les autres cas, on se sert de *l'cia*. Pour amuser les petits enfants, les nourrices leur touchent successivement les doigts à partir du pouce en disant : *Là l'cia qu'a sti au bwès; là l'cia qu'a viu l'leû; là l'cia qu'a yeû peû; là l'cia qu'a racouru; là l'cia qu'a fait cwin! cwin! sul pèri.* Voilà celui qui est allé dans le bois;... qui a vu le loup;... qui a eu peur;... qui a accouru;... qui a fait coin! coin! sur le tas de pierres. Pluriel : *les cias,* ceux.

cibe, *n. f.* Cible.

cibole, *n. f.* Ciboule.

Cicile, *n. f.* Cécile.

cide, *n. m.* Cidre.

ciél, *n. m.* Ciel.

cièr, *n. m.* Cerf.

cimint. Ciment.

cimintè, *v. tr.* Cimenter; part. passé, *cimintè.*

ciminteu, *n. m.* Cimenteur.

cimintiére, *n. m.* Cimetière; *cimintière* (Vireux).

cinglè, *v. tr.* Battre, frapper quelqu'un avec une sangle, un fouet.

cingue, *n. f.* Ceinture formée d'une lanière de cuir.

cink, *adj. num.* Cinq.

cinkyinme, *adj. num.* Cinquième.

cinse, *n. f.* Ferme, cense.

cinsî, *n. m.* Fermier.

cinsrèsse, *n. f.* Fermière.

cint, *n. m.* Un cent; *in cint d'gâyes*, un cent de noix.

cirâdje, *n. m.* Cirage.

cirè, *v. tr.* Cirer; *cirons nos solès,* cirons nos souliers.

ciruzyin, *n. m.* Médecin militaire; *ciruzyin manjôr,* médecin-major.

cit'-ci, *pron. dém.* Celui-ci; on peut dire *ç'ti-ci*, *ç'tè-ci.*

cit'là, *pron. dém.* Celui-là; on emploie également *çti-là*, *ç'tè-là.* Au féminin singulier, ces pronoms font : *citèl-lal* ou *çtèl-lal.*

cizayes, *n. f. pl.* Gros ciseaux pour couper des plaques de métal.

cizètes, *n. f. pl.* Ciseaux de tailleur, de couturière.

cizia, *n. m.* Grands ciseaux pour tailler les haies, les arbustes, etc.

clabotè, *v. int.* Faire claquer des sabots en marchant sur le pavé.

clake, *n. f.* Coup donné avec la main ouverte; *il a yeu des clakes*, il a reçu des claques.

clapè, *v. tr.* Fermer; *il a clapè s'... boutche,* il s'est tu forcément.

clapète, *n. f.* Clapet, sorte de soupape avec ou sans charnière.

Digitized by Google

clapète, *n. f.* Femme bavarde.

clapotè, *v. int.* Se dit du bruit de l'eau d'un fleuve quand elle forme ressac.

clapotemint, *n. m.* Clapotement.

clau, *n. m.* Clou en fer, en cuivre ; d'une personne qui a un tempérament robuste, on dit qu'elle est *dère come in clau,* c'est-à-dire dure comme un clou.

clau, *n. m.* Furoncle, petite tumeur produite par une inflammation du tissu sous-cutané. *Bwagne clau,* petit furoncle très douloureux qui perce peu ou qui ne perce point.

clawè, *v. tr.* Clouer, attacher, fixer au moyen de clous. Mordre en parlant d'un chien. Fig.: Forcer à rester couché ou immobile par suite de maladie.—*Clawè l'bètch à ène sakiye,* réduire quelqu'un au silence en anéantissant ses dires.

clawtè, *v. int.* Frapper successivement de nombreux coups de marteau pour enfoncer des clous.

clawteu, *n. m.* Celui qui cloue longtemps et fatigue ceux qui l'entendent.

clawti, *n. m.* Cloutier, ouvrier qui fabrique des clous à la main.

clè, *n. f.* Clef, instrument métallique pour ouvrir ou fermer une serrure.

clèr, *adj. qual.* Clair; éclairé; brillant; qui n'est pas troublé; peu serré (tissu), peu foncé ; non fécondé (œuf); que l'on comprend bien. *I fait clèr,* il est jour. Adverbialement : *vèye clèr*, voir clair. Fig.: *nos vèyons clèr,* nous voyons ce qui se passe sans que l'on s'en doute. — N. m.: *in clèr di lune,* un clair de lune.

clèrmint, *adv.* Clairement.

clèrtè, *n. f.* Clarté, lumière.

clic-clac, *onomatopée.* Bruit d'un fouet, des gifles que l'on donne ou que l'on reçoit.

clicotè, *v. int.* Faire entendre des cliquetis.

clicotias, *n. m. pl.* Petits outils, ustensiles ou objets dont on a besoin pour un travail, pour un court voyage; *ramassè ses clicotias et z'èralè*, réunir ses outils et s'en retourner.

clife, *n. f.* Jet de matière liquide.

clifè, *v. tr.* Mouiller ou salir quelqu'un en lui envoyant un jet de liquide sur lui ou sur ses vêtements.

clike, *n. f.* Gens misérables.

clikes et ses clakes (ses), *n. f. pl.* Objets personnels que l'on réunit lors d'un départ; *prinde ses clikes et ses clakes,* s'en aller subitement de l'endroit où l'on se trouve à l'étranger.

clignète, *n. f.* Jeu d'enfants.

cligni, *v. tr.* Cligner, *cligni l'ouye,* faire un clin d'œil en signe d'assentiment, d'amitié, etc. *N' sawè cligni l'ouye,* ne pouvoir dormir.

clignotè, *v. int.* Cligner fréquemment les yeux quand on se trouve gêné ou embarrassé.

Digitized by Google

clignoteu, *n. m.* Celui qui a l'habitude de clignoter.

clin-d'ouye, *n. m.* Clin d'œil.

clinsi, *v. tr.* Incliner, pencher, baisser. — *V. pron.: s'clinsi,* se pencher de côté pour mieux voir, pour se dissimuler ou parler à voix basse à quelqu'un.

clitcha, *n. m.* Petit clichet pour fermer une porte, un volet.

clitcha, *n. m.* Petit levier faisant bascule sur lequel on appuie pour ouvrir une porte; poignée et loquet d'une porte.

clitchi, *v. tr.* Fermer au loquet une porte entre-bâillée; *clitchous nosst' uche,* fermez notre porte. — *V. intr.* Agiter le loquet pour savoir si une porte est fermée ou s'il y a quelqu'un dans une maison.

clitchté, *v. int. Clitchi* plusieurs fois de suite sans ouvrir ou sans pouvoir ouvrir une porte.

clôre, *v. tr.* Fermer (une porte, la bouche); *clôs l'uche,* ferme la porte.

clotche, *n. f.* Cloche, instrument d'airain suspendu dont on tire des sons au moyen d'un battant.

clotche, *n. f.* Fleur nommée *ancolie.*

clotchète, *n. f.* Ampoule qui se forme à la paume de la main après un travail manuel ou au pied à la suite d'une longue marche.

clotchètes, *n. f. pl.* Sortes de pustules qui sont suivies de croûtes; *awè les clotchètes,* être affecté de cette éruption, qu'on appelle *in mau d'saint.*

clotchî, *n. m.* Clocher, endroit d'une église où sont les cloches.

Clotile, *n. pr. f.* Clotilde.

cloussè, *v. int.* Glousser. Imiter le gloussement de la poule.

clôye, *n. f.* Claie en tiges flexibles grossièrement entrelacées.

cloyète, *n. f.* Petite claie en osier sur laquelle on fait sécher des fruits dans le four ou au soleil.

clôzin, *n. m.* Sorte de torchis avec lequel on fait une séparation entre deux espaces de bâtiment, écurie, remise, etc.

co, *adv.* Encore; *dj'è vès co,* j'en veux encore.

cô, *n. m.* Partie du corps qui réunit la tête au tronc.

cô, *n. m.* Choc, atteinte, blessure; *in cô d'baston,* un coup de bâton; *in cô d'sâbe,* un coup de sabre. Effet d'une arme à feu que l'on décharge; *in cô d'fisik,* un coup de fusil; ou encore de la chaleur solaire; *cô d'solia,* coup de soleil.

cô, *n. m.* Une fois; *mwints côs,* plusieurs fois. — Loc. adv.: *in cô,* à un certain moment; *èn' ôte cô,* une autre fois.

cocâdp, *n. f.* Pivoine.

cocassié, *n. m.* Marchand d'œufs, de volailles, de beurre et de fromage.

coco, *n. m.* Nom donné à l'âne, au cheval pour les faire avancer; *yue, coco!* Terme de dédain à l'adresse d'un homme; *in bia, in pôve coco.*

Digitized by Google

cocote, *n. f.* Nom que les enfants donnent à la poule.

cocote, *n. f.* Femme de mœurs légères.

cocote, *n. f.* Sorte de casserole en fonte.

cocoye (djan), *n. m.* Jeune garçon qui préfère la société et les jeux des petites filles à ceux de ses camarades masculins.

cô dou pî, *n. m.* Partie supérieure et saillante du pied.

cô d' pî, *n. m.* Coup donné avec le pied.

cok, *n. m.* Mâle de la poule. Fig.: Plaque légère, en forme de coq, surmontant une girouette. Don Juan de village.

cok, *n. m.* Petite fête offerte par un fermier à ses ouvriers, quand il a rentré sa dernière voiture de blé.

cok d'aousse, *n. m.* Grosse sauterelle verte.

cokète, *n. f.* Sorte de pomme de terre.

cokia, *n. m.* Cochet, jeune coq.

coklèvin, *n. f.* Coque du Levant, fruit d'un arbuste des Moluques, l'anamirte, dont les braconniers se servent pour enivrer et capturer le poisson.

cokmar, *n. m.* Sorte de bouilloire en cuivre, à anse, dans laquelle on fait le café; *à nosse maujon. l'cokmar est toudi su l'feu*, chez nous, on fait très souvent le café.

Colas, *n. pr. m.* Nicolas.

colas, *n. m.* Benêt, niais.

colâdje, *n. m.* Action de coller (papier, bois, etc).

colè, *v. tr.* Coller, faire adhérer au moyen de colle.

colèt, *n. m.* Col (de chemise, de blouse).

coléye, *n. f.* Grosse charge que l'on porte sur les épaules. Fig.: Grande quantité d'aliments, de boisson absorbée par quelqu'un.

colidôr, *n. m.* Corridor.

colora, *n. m.* Choléra (Vx), on dit de préférence *colèra*.

colorète, *n. f.* Petit col de femme, d'enfant.

coltriye, *n. f.* Fabrique de colle-forte.

colvé, *n. m.* Nigaud.

comifaut, *adj. qual.* Poli, aimable; honnête; *c'est des djins bé comifaut;* ce sont d'honnêtes gens.

cominci, *v. tr.* Commencer (lang. d'ayi); *dj'alans cominci nosse bèsogne*, nous allons commencer nos travaux de ménage.

comint, *adv.* Comment? De quelle manière ? Que dites-vous ? *comint ç' qu'on vos lome?* Comment vous nomme-t-on ? *comint c' qu'i faut fé?* comment faut-il faire ? *comint? dji n'ai né atindu?* Que dites-vous? Je n'ai pas entendu.

(A suivre.) J. WASLET.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Enquête phonographique sur les patois d'Ardenne.

Le phonographe reproduit d'une manière presque parfaite non seulement la voix chantée, mais la parole elle-même. Il était naturel que l'on pensât à utiliser cet appareil pour la transcription des patois. Le phonographe — qui photographie la parole — peut rendre les sons du patois avec plus de précision que la graphie la plus précise ; il est seul capable de noter exactement la vitesse du débit, la force de l'articulation, les nuances les plus délicates de l'accent d'intensité et de l'accent musical du mot et de la phrase. Ce qu'il y a de plus personnel, de plus insaisissable dans le parler d'un individu ou d'une commune, est fixé à jamais sur des disques maniables et faciles à multiplier. M. Ferdinand Brunot, professeur à la Sorbonne et directeur des Archives de la Parole, a eu le premier l'idée audacieuse d'organiser une mission pour recueillir sur place les patois vivants. Il a conçu un appareil portatif et réglé dans les moindres détails les principes et les conditions matérielles de la première *Enquête phonographique*. Le succès de cette Enquête a été complet ; en moins d'un mois l'expédition a parcouru une trentaine de villages ardennais, en France et en Belgique (1), et recueilli plus de deux cents disques. Durant tout ce temps j'ai accompagné la mission à titre de linguiste.

Une enquête dialectologique ordinaire ne nécessite pas un déploiement particulier d'appareils : il n'en est pas de même quand on est obligé de déplacer rapidement un matériel lourd et encombrant avec une réserve importante de cires. Une automobile Alda de quarante chevaux, capable de grimper les côtes les plus ardues, emportait avec le chauffeur les deux linguistes, l'ingénieur, et deux cents kilogrammes de bagages. Elle fit ses preuves dans la vallée de la Semoy belge : de Vresse à Chairières, de Chairières à Rochehaut, de Poupehan à Corbion, de Bouillon à Cugnon par les Hayons et Auby, elle escalada

(1) La liste complète de ces villages peut être utile à ceux qui s'intéressent aux patois. Ce sont, du nord au sud, en France : Foisches, Landrichamps, Chooz, Ham-sur-Meuse, Hargnies, Haybes, Fumay, Linchamps, Thilay, Sévigny-la-Forêt, Braux, Gespunsart, Sormonne, Charbeaux, Auflance, Margny, Thonne-le-Thil ; — en Belgique : Anseremme, Bièvre, Orchimont, Bohan, Vresse, Rochehaut, Bouillon, Auby, Chiny, Florenville, Gérouville, Sainte-Marie-sur-Semoy, Habay-la-Neuve.

Digitized by Google

allégrement les côtes les plus imposantes. Elle nous permit d'aller où nous voulions — quand nous voulions ; de visiter les points les plus reculés, de nous transporter continuellement d'un village à l'autre suivant les exigences de nos études ou de notre ravitaillement. Je serais ingrat de ne pas lui consacrer un souvenir affectueux et admiratif, ainsi qu'à notre mécanicien, M. Lucien Poitoux, dont l'habileté nous permit d'arriver toujours et partout, sans accroc et sans victime. L'automobile, puissante et rapide, est l'instrument indispensable de toute enquête phonographique.

C'est qu'un phonographe inscripteur est un appareil assez compliqué. Le nôtre a été créé par la maison Pathé frères, spécialement pour notre Enquête. Alors que les appareils fixes occupent une chambre entière et inscrivent des cylindres de cire de quarante centimètres de longueur sur vingt centimètres de diamètre, notre machine, de la taille d'un *Ronéa,* utilise des disques de vingt-quatre centimètres de diamètre, qui permettent de noter une conversation de deux minutes. L'âme de l'appareil est un *diaphragme,* constitué par une lame de cristal excessivement mince (douze centièmes de millimètre). Ce diaphragme communique avec un pavillon devant lequel se place le sujet. Il porte à sa partie inférieure un saphir taillé « en gouge de sculpteur » qui creuse un sillon sur le disque de cire. Le diaphragme est monté sur un chariot qui glisse le long d'une barre horizontale : un peigne qui s'engrène sur un filetage l'entraîne d'un mouvement régulier et continu de la circonférence vers le centre du disque. Le disque de cire molle est placé horizontalement sous le diaphragme et tourne à la vitesse de quatre-vingt-dix tours à la minute par l'effet d'un mouvement d'horlogerie ; cette vitesse a une importance capitale ; une différence de quelques tours en moins ou en plus suffit pour abaisser ou relever d'un demi-ton le timbre de la voix. Quand le sujet parle devant le disque en mouvement, le diaphragme vibre à l'unisson de la voix et inscrit sur la cire les moindres vibrations par l'intermédiaire du saphir. Celui-ci détache un copeau extrêmement ténu qui présente au microscope le profil d'une scie aux dentelures irrégulières : ces dentelures sont de l'ordre du centième de millimètre. Le copeau est rejeté hors du sillon à l'aide d'une soufflerie : un *crapaud,* mû par le pied de l'ingénieur, sert à l'actionner. Si le copeau vient à s'enrouler autour du saphir inscripteur, il forme frein et empêche

Digitized by Google

le sillon de se creuser : c'est une *faiblesse,* le plus fréquent des accidents d'inscription. Le manque d'homogénéité des cires peut être aussi la cause de *piques* et de *faiblesses.* Le sillon une fois tracé par le saphir, le disque de cire est un *positif* qui peut immédiatement reproduire les paroles du sujet au moyen d'un diaphragme reproducteur Pathé. Sur ce *positif* de cire molle on moule par la galvanoplastie un *négatif* de métal : ce *négatif* sert à frapper les disques définitifs, semblables à ceux du commerce. L'appareil, les cires et tout l'outillage avaient été mis gracieusement à la disposition des Archives de la Parole par M. Pathé ; M. Roger Arrazau, ingénieur de la maison Pathé, s'est acquitté avec bonheur de l'enregistrement, dont les difficultés techniques sont très grandes.

L'arrivée de la mission était un événement pour le village. L'auto passait dans un nuage de poussière et un envolement de volailles. Dès l'arrêt, on formait cercle autour de nous. L'ingénieur installait sa machine à l'école ou sur une table d'auberge ; le linguiste se mettait en quête d'un sujet. La séance commençait par une expérience préparatoire, où le linguiste, parlant dans le pavillon, expliquait nos intentions et le maniement de l'appareil. Immédiatement le disque reproduisait ses paroles à l'émerveillement des assistants, et le patient s'installait. Je lui ai toujours laissé la plus grande liberté afin qu'il pût s'exprimer aussi naturellement que possible. Nous avons renoncé à faire traduire des phrases ou un texte suivi pour n'inscrire que de la parole improvisée. Quelquefois le sujet était capable de parler deux minutes sans s'arrêter ; il fallait souvent le préparer, lui indiquer un objet de conversation, et exécuter, avant le disque définitif, une petite répétition. Toutes les fois que j'ai pu le faire, j'ai enregistré, au moyen d'un pavillon double, une conversation entre deux personnes. Nos sujets, après quelques hésitations bien naturelles, ont mis la plus grande bonne volonté à parler dans notre pavillon, — notre *Couône,* — suivant le mot d'une bonne femme d'Auflance. Il était rare que nous quittions une maison sans que toute la famille — et quelquefois le chat — ait *atouné* (1) son disque. J'ai été frappé de la facilité, de l'aisance, — et quelquefois même de l'éloquence — avec laquelle s'exprimaient nos sujets. Il est curieux de remarquer que personne ne reconnaît

(1) Le mot est d'un jeune homme de Gérouville. Le pavillon, la *buse,* comme nous disions, était pour lui un *entonnoir.*

Digitized by Google

sa propre voix, tout en admirant la fidélité avec laquelle l'appareil rend la voix des autres personnes. Il est certain que *l'on ne s'entend pas parler :* soit que le travail de l'articulation modifie l'impression auditive, soit plutôt que l'audition se fasse par l'intermédiaire des os du crâne ou par la trompe d'Eustache, et non par l'oreille externe.

Nous avons cherché dans nos disques le plus de variété possible. Deux bonnes femmes expliquent comment elles font leur ménage ou simulent une dispute à la fontaine. Le sujet décrit la culture et le travail du chanvre ; il raconte la fenaison, la moisson. Nous avons des disques sur les fêtes, sur la fraude, sur les élections ; nous avons des contes populaires, sur la *harpette* de Villers-devant-Orval, qui se changeait en poule noire, et sur les *coiffettes* de Margny, qui poursuivaient les passants attardés. J'ai même eu le bonheur de trouver à Gespunsart une femme qui a été vraiment ensorcelée et qui nous a raconté ses malheurs. J'ai recueilli quelques vieilles chansons en patois et surtout en français. C'est dans l'inscription des chansons que l'on peut apprécier les avantages du phonographe, qui note sur-le-champ musique et paroles avec une exactitude parfaite. Mais nos documents ne présentent pas seulement un intérêt dialectologique et historique : ils ont une importance philosophique. Les sujets pensent devant l'appareil : on voit comment ils composent leurs récits : le phonographe inscrit la pensée humaine sans correction et sans retouche, avec l'accent originel. Nos disques, conservés aux Archives de la Parole, à la Sorbonne, constitueront pour l'avenir une bibliothèque parlante : les patois s'y survivront à eux-mêmes dans leur variété infinie ; mais ce sera aussi un musée de littérature, d'éloquence et de pensée populaires. Il semble même possible, sous l'influence des documents de ce genre, que l'usage du phonographe se généralise, et qu'on doive bientôt conserver dans chaque famille, avec le même soin pieux qu'une photographie, les disques qui sauveront « l'inflexion des voix chères qui se sont tues ».

Pour mener à bien notre Enquête, nous avons dû faire appel à la bonne volonté de tous. MM. les Instituteurs ont mis à notre disposition leurs salles d'école avec une complaisance charmante ; grâce à eux, nous avons pu trouver les personnes les plus capables de s'exprimer facilement et correctement en patois. Quelquefois nous avons eu le bonheur de rencontrer des sujets

Digitized by Google

d'une valeur exceptionnelle, qui nous ont fourni des documents d'un grand intérêt : M. Paulin Lebas, de Sévigny-la-Forêt, et M. Bricau, de Charbeaux : je suis heureux de leur exprimer ici toute ma reconnaissance. Mais il serait injuste d'oublier la foule anonyme de nos collaborateurs : partout où nous sommes passés, chacun s'est efforcé de faciliter notre tâche dans la mesure de ses moyens. Après avoir parcouru une fois de plus les villages du pays d'Ardenne, je dois un souvenir affectueux à l'hospitalité ardennaise, et je remercie tous mes compatriotes de leur obligeance, que nous avons dû soumettre parfois à de rudes épreuves. Grâce à leur zèle, les vieux patois d'Ardenne ne périront plus et les générations futures pourront entendre résonner à jamais la voix âpre et chantante de leurs ancêtres.

Ch. Bruneau.

VARIÉTÉS RÉVOLUTIONNAIRES ARDENNAISES

Deux délibérations de la commune de Rethel concernant le Marquis de Romance (22-25 juin 1791).

Une lettre adressée par le marquis de Romance au baron d'Auger, lettre saisie sur courrier et dont les termes paraissaient suspects aux membres de la commune de Rethel, motiva l'arrestation du courrier et l'invitation au marquis de Romance de comparaître pour être entendu devant le procureur de ladite commune.

Informés, les administrateurs du département, par arrêt du 24 juin 1791, après avoir pris connaissance du procès-verbal des délibérations des 22 et 23 juin du Directoire du District de Rethel, conclurent que ladite lettre ne présentait pas « l'idée d'un complot tramée contre la patrie par MM. de Romance et d'Auger, qu'on ne pourrait tout au plus en inférer qu'un projet d'émigration qui antérieurement au décret de l'Assemblée nationale ne comportait rien contre la loi... » Le directeur du département des Ardennes arrêta « en conséquence que Mondit s^r de Romance serait élargi... »

Le marquis de Romance dont il s'agit n'était autre que Godefroy de Romance, V^e du nom, né à Paris, le 2 octobre 1744. Après avoir servi dans les gardes françaises, il émigra à la Révolution. Retraité le 21 décembre 1814 avec le grade de maréchal de camp,

Digitized by Google

nommé le 20 avril 1823 commandeur de l'ordre de Saint-Louis, il mourut à Paris le 31 octobre 1828 (1).

Quant au baron d'Auger (Philippe-Eugène), dont il est question ici, il était seigneur de Sorcy et Bauthémont. Nommé maréchal de camp le 9 mars 1788, il fut obligé d'émigrer au mois d'avril 1792 pour se soustraire aux effets d'un mandat d'arrêt lancé contre lui. Ses biens furent séquestrés, ses deux châteaux démolis, ses fermes, ses terres et ses prés vendus, à l'exception de 76 hectares de bois à Sorcy et de 87 hectares à Villers-le-Tourneur. Il mourut à Paris le 29 messidor an XII (18 juillet 1804) (2).

Ajoutons toutefois que la lettre du marquis de Romance au baron d'Auger fut le prélude d'une étroite surveillance sur les seigneurs des environs, et qu'un détachement de la Garde nationale fut requis pour visiter les châteaux d'Arnicourt, Sery, La Folie (près Bertoncourt), Wagnon, Novy (La Saint-Martin), Faux, Sorcy, Vauzelles, Thugny, Neuflize, Alincourt, Romance et Nanteuil. Ainsi en témoigne l'une des deux délibérations que nous transcrivons ci-dessous (3). H. Baudon.

I

Cejourdhuy vingt deux juin mil sept cent quatre vingt onze, sur les neuf heures du matin.

.....

Sur l'arrestation d'un courrier porteur d'une lettre de M. de Romance écrite à M. Dauger en son château a Sorcy, laditte lettre dattée du mercredy neuf heures, et concue en ces termes :

« Nous avons attendu trop tard, Mon cher amy, il vient d'arriver un courier « au district de Cœur et d'Etat, je ne veux plus prendre de party que celuy « que tu prendras, Mande moi sur le champ ce que tu penses que nous devons « faire, tient le plus grand secret dans ton domestique et ton village, cela se « rependra trop tôt pour nous, Mes respects à Madame Dauger, je t'embrasse. « Mercredy à neuf heures. »

Délibéré a été, ouï le Procureur de la commune en ses conclusions, attendu que les expressions de cette lettre semblent donner des craintes sur la conduite de MM. de Romance et D'Auger, qu'il sera sur le champ envoyé des exprès aux municipalités de Romance et de Sorcy avec des lettres d'invitations à l'effet par elles de requerir chacune en droit soi la garde nationale, de surveiller avec le plus grand soin les démarches de M. de Romance et D'auger, ainsy que celles des personnes qui pouroient entrer et sortir de leurs maisons, et que le courier demeurera en état d'arrestation jusqu'à nouvel ordre nayant rien voulu declarer sur l'objet de sa mission.

Et M. de Romance étant comparu en la Maison commune, il lui a été fait lecture de la lettre cidessus, quil a reconnu avoir été écrite par luy, a ajouté

(1) *Généalogie de la Maison de Romance*, [dressée par M. de Puisieux] (non mis dans le commerce).

(2) Cf. Ed. Sénemaud : *Les comtes et barons d'Auger*, Revue histor. des Ardennes, 1868, t. VI, p. 315.

(3) *Registre des délibérations de la commune de Rethel*, 1791, fol. 11 et 15.

Digitized by Google

Mondit s^r de Romance que son intention na jamais été de troubler l'ordre ny d'etre contraire aux intérêts des citoyens, et que pour prouver la sureté de ses sentimens, il offre de rester en cette ville chez M. Hébert, Vice-président du département des Ardennes. Et a signé la présente déclaration,

Ouï le Procureur de la commune en ses conclusions, a été arreté que M. de Romance sera conduit chez le s^r Peronneau aubergiste, en cette ville, accompagné de quatre fusiliers de la Garde Nationale, ou il restera jusquà ce quil en soit autrement delibéré.

Sur les observations qui nous ont été faite par tous les citoyens de cette ville qu'il seroit dangereux de ne point surveiller les personnes des cidevant seigneurs des paroisses voisines et quil seroit en même tems nécessaire de visitter leurs châteaux pour s'assurer s'il ny a point d'armes ny munitions.

Délibéré a été sur la requisition expresse desdits citoyens, que M. le commandant de la Garde Nationale de cette ville seroit invité et requis de commander un détachement de la Garde Nationale à l'effet, à Arnicourt, Serry, la Folie, Vuagnon, Novy, Faux, Sorcy, Vauzelles, Thugny, Neuvelize, Allincourt, Romance et Nanteuil, pour visitter les châteaux desdittes municipalités, et s'assurer sil ny a point d'armes ny munitions et qu'au surplus il seroit écrit a toutes les municipalités ès environs de Rethel de surveiller les cidevant seigneurs et toutes les personnes qui pourroient entrer et sortir de leurs châteaux, même d'arreter l'or et l'argent monnayé qu'on voudroit exporter.

II

Du 25 juin 1791, après midy.

M. le Maire a mis sur le bureau une copie de l'arreté de MM. les administrateurs du département des Ardennes relativement à l'arrestation de M. le cidevant Marquis de Romance et a sa détention ès prisons de cette ville, en date du 24 de ce mois ; observant M. le Maire que conformément à l'arrêté de MM. du Directoire du District de Rethel, ledit s^r de Romance a été conduit le jour dhier a Mezierres pour être entendu par MM. du département des Ardennes sur les faits contenu en sa lettre a M. le cidevant baron d'Auger.

Ouï M. Declèves, officier municipal, pour l'absence du Procureur de la commune, delibéré a été que l'arrêté de MM. les administrateurs du département des Ardennes serait transcrit fin des presentes.

Copie de l'arreté de MM. les administrateurs des Ardennes,

Sur le procès verbal de la séance du Directoire du District de Rethel des 22 et 23 juin 1751, est intervenu l'arrêté du département qui suit :

Vu les délibérations cidessus et des autres parts ensemble la lettre originale non signée dattée du mercredy neuf heures, addressée à M. le cidevant Baron d'Auger a Sorcy, et reconnue par le cidevant Marquis de Romance qui parait avoir fait l'aveu d'etre l'auteur de son contenu tout murement examiné et ouï le Procureur général sindic.

Le Directeur du département des Ardennes considérant 1° Que dans les circonstances difficiles ou le départ de la famille Royale de france a placé les corps administratifs, le Directoire du District de Rethel entrainé par ses ynquiétudes et ses allarmes que cet évenement a causées et répandues partout, a pû se permettre l'ouverture de la lettre dont il sagit sans compromettre l'esprit de la Constitution et des Loix, 2° Que cette lettre ne presente pas l'idée d'un complot tramé contre la patrie par MM. de Romance et d'Auger, qu'on ne pourroit tout au plus en inférer qu'un projet d'émigration qui antérieurement au décret de l'Assemblée nationale ne comportoit rien contre la loi, et laissait

Digitized by Google

facilement appercevoir que leurs auteurs n'étaient pas dans les principes de la constitution francoise.

Considérant encore qu'on peut tirer du contenu des cinq lettres addressées de Paris à M. de Romance, dont il a été fait lecture, à la séance du corps municipal le 23 de ce mois et de la satisfaction qu'en ont éprouvé les citoyens qui l'ont entendue, qu'il na conçu aucun dessein et n'est associé à aucun ennemi de l'Etat.

Déclare qu'il n'y a lieu à aucune dénonciation de la personne de M. de Romance, qu'aux termes des décrets, tous les citoyens et leurs propriétés sont sous la sauvegarde de la loi, arrête en conséquence que Mondit sr de Romance sera élargi aussitôt la reception de la presente délibération, que la lettre dont il sagit sera deposée au District de Rethel.

Déclare au surplus que d'après le décret du 21 de ce mois actuellement promulgué, il n'est permis quant à present a personne de quitter le Royaume, fait en Directoire a Mezierres le 24 juin 1791.

Signé Pierrot, Lemaire, Hibert, Legrand, Rambourg, Hannotin et D'Averhoult.

Pour copie conforme à l'original déposé au bureau du secretariat du District à Rethel le 26 juin 1791.

(Signé) Monnot Lejr.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Trésor des Chartes du Comté de Rethel, publié par ordre de S. A. S. le Prince Albert Ier; tome III (1415-1490), par L.-H. Labande. — Monaco, Imprimerie de Monaco ; Paris, librairie A. Picard et fils, 1911, in-4° de LIII-652 pp. (25 francs).

Un délai de sept ans sépare l'apparition du tome III (qui, comme nous le disons plus bas, ne clôt pas encore l'importante publication si précieuse pour nous des documents rethélois conservés à Monaco) de celle du tome II rédigé par Saige et Lacaille (1). L'éditeur du présent volume, l'éminent conservateur des Archives du Palais, M. L.-H. Labande, explique dans un Avertissement la raison de ce retard, dont la meilleure justification est qu'il a tenu à compléter les copies « trop souvent fragmentaires » de Lacaille, en rendant « moins sommaires de nombreuses transcriptions » et en introduisant dans ce volume des pièces qui n'avaient pas été copiées par notre compatriote.

L'ouvrage s'arrête, non pas au passage du Rethélois dans la maison de Clèves, comme il en avait été question tout d'abord, mais à l'acte d'hommage prêté au Roi par Jean d'Albret pour les comtés de Nevers et de Rethel (19 novembre 1490). Il comprend 332 documents (nos DCCCXXV à MCCLII), inédits presque tous, et en majeure partie publiés sur des originaux.

Avant de donner un aperçu des différents ordres de textes qui présentent pour l'histoire locale un intérêt considérable à l'exemple des textes des deux tomes précédents, nous appellerons l'attention du lecteur sur l'*Introduction* (pp. XIII-LIII) où M. Labande, tout étranger

(1) Cf. mon compte rendu. *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. XII, p. 103-104. On corrigera à la p. 104 les fautes d'impression suivantes : l. 9 : *Tonnelle*, lis. *Tournelle*, l. 16 : *par... par...* lis. *pour... pour*.

Digitized by Google

qu'il se dise modestement à l'histoire des Ardennes, a révélé une fois de plus les qualités d'historien qui s'unissent chez lui à la science et au goût du critique d'art et qui sont prouvées par tous ses travaux antérieurs. Cette introduction forme une excellente contribution à l'histoire du Rethélois, écrite sur les documents mêmes, et divisée en deux chapitres : *Les Comtes de Rethel de 1415 à 1490. Le gouvernement et l'administration du Comté au XVe siècle.* Je doute qu'il y ait nulle part, dans aucune monographie jusqu'ici consacrée au Rethélois, des pages plus sobres, plus précises, plus claires.

Pour en venir aux textes, le plus grand nombre appartient à la catégorie des aveux et dénombrements de fiefs, que l'éditeur n'a pas résumés, mais dont il a cependant exclu l'énumération des champs et des bois (les auteurs de monographies ardennaises auront donc encore besoin de faire venir de Monaco les textes complets, s'ils n'y vont en personne). Parmi les documents d'autre nature, d'intérêt historique, économique ou juridique, j'en citerai seulement les principaux comme dans mes comptes rendus antérieurs : ceux relatifs aux Lombards (1), un acte d'assurement donné entre habitants de Donchery (2), les actes relatifs aux tonlieux de Mézières (3), les rôles des fiefs tenus des châteaux de Bourcq (4) et d'Omont (5) (qu'on rapprochera de l'*Estat de la Conté de Rethel),* les actes concernant les nouvelles ardoisières du bois des Haies (6), deux actes mentionnant des affranchissements de serfs (7), une curieuse enquête sur l'exemption du droit d'aubaine à laquelle prétendent les habitants de la châtellenie de Château-Regnault établis dans le comté de Rethel (8) (enquête dont le plus grand mérite est de nous renseigner sur l'un des effets du privilège de *marche et estat* visé par l'*Estat* susdit et si mal connu jusqu'à présent malgré son intérêt pour les origines du droit international), les consultations de divers jurisconsultes sur le refus opposé par les clercs de Rethel de contribuer à l'aide du mariage de la fille du comte (9) (peut-être eût-il été bon de mettre des références aux passages juridiques invoqués pp. 583-584).

Tous les textes sont publiés avec le soin le plus minutieux qui n'avait pas toujours présidé à l'impression des deux premiers volumes; l'éditeur nous avertit qu'il a reproduit « plus méticuleusement les variantes de graphie, même les erreurs des scribes ». Nous devons lui savoir gré de ses scrupules qui nous donnent pleine sécurité. Nos félicitations à son égard peuvent donc être sans réserve. Elles seront d'autant plus vives que la série des volumes du *Trésor des Chartes* n'est pas encore terminée avec ce tome III. M. Labande se propose de donner encore deux tomes comprenant, l'un les sceaux conservés à Monaco, l'autre les tables, les corrections et des appendices. La publication prévue par les premiers éditeurs de trois volumes seulement fait donc place à une publication de cinq volumes.

(1) N^os MIV, MVIII, MXII (dans lequel on lira : « Guillaume Yberti, dit Cerout », et non « Cezout », comme le prouvent les autres actes), MXXIX, MXXX, MXXXV.
(2) N° MLXI.
(3) Entre autres le N° MLXXXIV qui en donne le tarif.
(4) N° MLXXXIX.
(5) N° MXC.
(6) N^os MCLII-VI.
(7) N^os MCCIII-IV.
(8) N^os MCCXV-IX.
(9) MCCXLVI.

Digitized by Google

Connaissant l'activité et la compétence de M. Labande, nous pouvons avoir confiance à la fois dans le prompt achèvement de son œuvre et dans la parfaite correction des ouvrages qui lui appartiennent en propre. P. Collinet.

Cadrans solaires, légendes et devises horaires à Reims, dans la région, en France, par Henri Jadart. — Reims, Matot-Braine, 1912, in-8°, 160 pages, 23 illustrations (tiré à 100 exemplaires).

Le dernier ouvrage de notre actif collaborateur, dont le titre vient d'être rapporté, est un tirage à part avec additions de l'Almanach-Annuaire Matot-Braine (1909, 1910, 1911). Le texte primitif a été enrichi de plusieurs numéros nouveaux et de quatre tables (des matières, des illustrations, des localités où se trouvent les Cadrans solaires de ce recueil, des fabricants de cadrans solaires).

M. Jadart, par sa connaissance si complète des villes et villages des départements de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne qu'il a parcourus en tout sens, par ses relations personnelles qui lui ont procuré de nombreuses communications, était, croyons-nous, seul à même de mener à bonne fin cette revue si intéressante et si « philosophique » des débris encore existants de l'art gnomonique. Il y a là un exemple, parallèle à celui donné par ses études sur les Vieux Arbres, de ces utiles synthèses qui permettent la comparaison et dépassent les habituels travaux de l'histoire locale trop morcelés et souvent insignifiants.

Les Ardennes, dont nous avons à dire quelques mots plus précis, font bonne figure dans le recueil. Elles occupent les pp. 55 à 100, 120 à 121. S'il n'existe pas dans notre département de cadran solaire du XIIe siècle, comme on en voit un encore à Châlons-sur-Marne, du moins la série copieuse débute avec le cadran tracé par le savant Monge, à Mézières. Un village modeste comme Saint-Quentin-le-Petit en renferme trois encore en place et quatre démontés. Notre département a aussi le mérite d'avoir possédé bon nombre de constructeurs de cadrans solaires, —chanoine, curés, instituteurs, fabricants ou mathématicien, — dont la science et l'habileté ont duré jusqu'à nos jours. Voici les noms de ces ouvriers experts que révèle la publication de M. Jadart :

François Thiéry (1685, 1686).
Gervaise (1738).
Jean Cornet (1767, 1768, 1786).
J. Letellier (1768, 1774).
J.-L. Nanquette (1780).
Gaspard Monge (1780-1784).
J.-B. Lamort (1781).
S. Lor..... (1783) (p. 78).
Thiry l'aîné (1797)
Charles Thomas (1798).
Beuzard (1798, 1814).
Jobart (1800).
F.-C. Laignier (an XI).
Jacques Dornac (1805).
François Viéville (1816).
Henry Méhée (1819).
F.-P. Delan (1825).
Labbé-Martin (1826).
Bouchez (1830).
Boucher (vers 1850).
Joly (vers 1855).
Félix Berthelemy (vers 1860).
Jean Petit (XVIIIe-XIXe siècles).
Nicolas Lebas (XIXe siècle).
La Tour d'Artaise (de) (XIXe siècle).
J.-B. Rasquin (1823-1907).

P. Collinet.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

Le 13e Corps d'Armée à Mézières et dans les Ardennes

les 31 Août, 1er, 2 et 3 Septembre 1870

RÉCIT D'UN TÉMOIN

La retraite d'une partie du 13e corps d'armée, de Mézières à Laon, pendant les premiers jours de septembre 1870, reste un des épisodes les plus étudiés, et les mieux connus, de la guerre franco-allemande. Il est donc bien probable que le récit de Victor Edelga ne révélera aucun détail ignoré relatif à ces événements. Mais c'est le récit d'un témoin. S'il fut rédigé longtemps après la libération du territoire, du moins les matériaux qui servirent à son auteur furent seulement ses propres notes, prises au jour le jour, au caprice des heures, selon les loisirs fugitifs de la campagne. Il se distingue par là de nombreux ouvrages traitant le même sujet, mais composés soit dans un but d'apologie personnelle, comme le livre du général Vinoy, soit avec une intention critique, comme les brochures du commandant Jacquelot de Boisrouvray et du capitaine Vaimbois, soit enfin des publications officielles ayant un caractère proprement scientifique, dont la plus importante est *La Guerre de 1870-1871*, entreprise par une section de l'État-major de l'armée. Au milieu de cette littérature abondante et diverse, tantôt purement technique, tantôt documentaire et historique, les pages que nous publions gardent leur physionomie originale et peuvent présenter encore un réel intérêt.

Ancien sous-officier au 42e d'infanterie (1), figurant obscur

(1) Edelga (Victor-Nicolas) était adjudant quand éclata la guerre de 1870. C'est en cette qualité qu'il fit la retraite des Ardennes. Promu sous-lieutenant le 2 octobre 1870, après le combat de Chevilly (30 septembre), il fut blessé et fait prisonnier le 30 novembre, à Champigny. Chevalier de la Légion d'honneur le 20 novembre 1872. Retraité pour blessures le 20 mars 1873 et depuis inspecteur des Enfants assistés du département du Var. (Renseignements dus à l'obligeance de M. le Colonel commandant le 42e régiment d'infanterie.)

Digitized by Google

de cet acte du grand drame où se jouèrent tant d'existences humaines, Edelga raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a directement recueilli de la bouche de ses camarades, comme il l'a entendu ou constaté par lui-même ; mais il ne juge pas, ne prétend point expliquer et ne s'aventure pas à conclure. Il limite, pour ainsi dire, l'horizon de son œuvre au niveau de son grade. Les évolutions du 13e corps se réduisent aux évolutions d'une seule division, la 3e, voire d'une seule brigade, la sienne, la brigade Guilhem-La Mariouze, dont il tient le journal ; par endroits même, il n'y a plus qu'un seul régiment en scène, celui dont il défendait alors le drapeau ; toutes les autres unités semblent s'être perdues dans les ténèbres de la coulisse.

Ce n'est donc pas chez lui qu'il faut chercher ces vues d'ensemble qui retracent une action complexe et dégagent des faits leurs liens nécessaires et leurs enseignements. On n'y trouvera pas davantage un exposé complet des opérations stratégiques auxquelles donnèrent lieu les mouvements des deux adversaires. Edelga ne franchit guère le cercle de la sphère restreinte où il se meut lui-même, et se contente d'exposer les péripéties auxquelles il a été mêlé, sans arrière-pensée d'en approfondir l'origine ou les conséquences. Mais cette insuffisance n'est-elle pas une garantie d'authenticité ? Elle trahit partout une œuvre de première main, à peine retouchée et modifiée pour les besoins de la publication. N'ayant pas eu à se préoccuper d'être élégant, ou plutôt se bornant à transcrire dans leur forme primitive ses carnets de route, l'auteur a su éviter le danger des digressions fastidieuses et des commentaires embarrassés. Narration spontanée d'un soldat qui raconte des souvenirs vécus, celle-ci est prompte et directe comme son élan dans la bataille. Sa qualité essentielle est la sincérité. Observateur attentif en même temps qu'acteur, Victor Edelga saisit sur le vif les impressions changeantes, espoirs et tristesses, incertitudes et fausses joies, lassitudes et résignations, qui sont les siennes et celles de ses compagnons pendant ces journées d'angoisse. Dans un style sobre, le plus souvent correct, il note avec mesure les émotions de plusieurs milliers d'hommes ; sans critique, il signale parfois, d'un mot, les fautes entrevues sur le moment même ; sans se laisser aller à un excès d'éloges, il marque au passage son admiration pour la conduite du général en chef et pour la courageuse endurance des troupes. Respectueux, il rapporte les ordres reçus, les manœu-

Digitized by Google

vres exécutées, sans apprécier les uns ou les autres plus qu'il ne convient à un troupier dans le rang. Son récit n'est point, assurément, un morceau de littérature, mais on peut y voir un fragment de l'histoire contemporaine et même, jusqu'à un certain point, un document de psychologie militaire.

Il intéresse surtout l'histoire ardennaise, et c'est comme tel qu'il nous paraît mériter d'être reproduit ; car, s'il n'a pas la valeur de l'inédit (1), du moins on ne le soupçonne guère. Ses détails sont généralement d'une rigoureuse exactitude ; nous les avons soigneusement contrôlés et, autant que possible, complétés par des notes (2). Il va sans dire que celles-ci n'ont aucune prétention critique, pas plus que le texte lui-même ; elles peuvent seulement aider à l'intelligence des événements, en les précisant et en les replaçant dans leur cadre.

René DESCHARMES.

[Le 35e et le 42e régiments d'infanterie (brigade Guilhem) étaient depuis trois ans à Rome, comme troupes d'occupation, quand la guerre fut déclarée.

Réunies le 6 août à Civita-Vecchia, ces deux unités s'embarquèrent pour Marseille, où elles arrivèrent le 8 août. Du 9 au 18, elles séjournèrent au camp de Sathonay. « On ne comprend pas bien ce qui se passe », écrit Edelga. Le 12 août, un décret organise le 13e corps d'armée, confié au général Vinoy. La brigade Guilhem y fut incorporée : elle fit partie de la 3e division, général

(1) Les pages que nous publions sont extraites de l'Introduction au *Journal de la Brigade Guilhem-La Mariouze (35e et 42e). Souvenirs de la Guerre et du Siège de Paris (1870-1871)... Récits au jour le jour*, par Victor EDELGA. — Draguignan, 1888 ; in-4°.

(2) Principaux ouvrages consultés :

— *Historique du 42e Régiment d'Infanterie*, [par Francis PICARD...] — Montbéliard, 1875 ; in-8°.

— *Historique succinct du 35e Régiment d'Infanterie, depuis son origine jusqu'au 1er janvier 1872...* — Montbéliard, 1874 ; in-8°.

— *La Guerre de 1870-1871. L'Armée de Châlons : III. Sedan (et documents annexes).* — Paris, 1907 ; 2 vol. in-8°. [Publiés par la Revue d'histoire rédigée à la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée].

— Général VINOY : *Le Siège de Paris ; Campagne de 1870-1871. Opérations du 13e Corps et de la 3e Armée.* — Paris, Plon, 1872 ; in-8°.

— Ch. YRIARTE : *Campagne de France... La Retraite de Mézières effectuée par le 13e Corps d'armée aux ordres du Général Vinoy.* — Paris, Plon, 1871 ; in-18.

— JACQUELOT DE BOISROUVRAY : *La Retraite du 13e Corps de Mézieres à Laon...* — Paris, Dubois, 1889 ; in-12.

— VAIMBOIS : *Le 13e Corps dans les Ardennes et dans l'Aisne, ses opérations...* — Paris, Lavauzelle (s. d.) ; in-8°.

Digitized by Google

Blanchard (1). Le 19 août elle fut dirigée sur Paris et y demeura jusqu'au 28. Le 29 août au matin, après plusieurs hésitations, le général de Palikao, ministre de la guerre, prescrivit au général Vinoy de concentrer sur Mézières le 13e corps, qui devait rejoindre l'armée de Mac-Mahon et lui conserver ses communications vers l'ouest. Le 30 août, à cinq heures du matin (2), le 35e, qui formait l'avant-garde, prit le train à la gare du Nord par la ligne Soissons-Vervins-Hirson (3). Le 42e suivit à peu d'intervalle (4). La marche fut à peu près régulière jusqu'à Hirson ; mais, là, un premier encombrement arrêta le convoi : il fallut laisser passer le train qui emmenait vers Avesnes les cent-gardes et les bagages du Prince Impérial (5). On mit six heures pour franchir les 56 kilomètres qui séparent Hirson de Charleville (6). A mesure qu'on approchait, les lenteurs s'accentuaient (7). Enfin le 35e débarquait à Mézières à dix heures du soir, le 42e à minuit et demi (8).]

(1) Les deux autres divisions avaient été confiées aux généraux d'Exéa et de Maud'huy. Chaque division comprenait deux brigades de deux régiments à trois bataillons, deux batteries de 4, une batterie de mitrailleuses et une compagnie du génie. Les 1re et 3e divisions avaient en outre deux compagnies de marche de chasseurs à pied. La réserve d'artillerie était forte de six batteries, deux de 4 et quatre de 12. — Il ne sera question, dans le récit d'Edelga, que de la division Blanchard, la seule qui fut envoyée à Mézières. La division d'Exéa, dirigée sur Reims le 25 août, y demeura jusqu'au 3 septembre. L'infanterie de la division Maud'huy quitta seulement Paris le 1er septembre au soir, et fut arrêtée à Laon par la nouvelle de Sedan et de la retraite de Vinoy.

Outre le 35e et le 42e, la 3e division comprenait la brigade Susbielle, 13e et 14e régiments de marche. Ceux-ci, formés en hâte avec les quatrièmes bataillons des dépôts, n'offraient aucune homogénéité ; la plupart des hommes, nouvellement incorporés, n'avaient aucun entraînement, aucune pratique du métier. Au contraire, la brigade Guilhem, bien organisée, composée de vieux soldats, était une unité solide et tout à fait apte à la campagne. (Cf. le discours du général Trochu à la Chambre, le 18 juin 1871. — Vinoy, p. 11. — La Guerre de 1870-1871, *loc. cit.*, pp. 279-280.)

(2) Guerre de 1870-1871, *loc. cit.*, p. 295.

(3) Sur le choix de cette voie, cf. Vaimbois, *op. cit.*, p. 25.

(4) Pour tous les détails relatifs aux convois de troupes par chemins de fer pendant ces journées, et la part qu'y prit la Compagnie du Nord, consulter Baron Ernouf : *Un dernier mot sur la retraite de Mézières*, dans la *Revue de France*, avril 1872.

(5) Yriarte, *op. cit.*, p. 14. Le Prince impérial avait passé la nuit précédente à Mézières.

(6) Guerre de 1870-1871, *loc. cit.*, p. 295.

(7) « A Rimogne, les trains restèrent trois heures en arrêt sur la voie. » (Yriarte, *op. cit.*, p. 15.)

(8) Une dépêche, envoyée de Paris le 29 août par le ministre de la guerre au général Mazel, commandant la subdivision de Mézières, parvenue dans cette ville à 5 h. 1/2 du soir, prescrivait « de faire exécuter tous les travaux nécessaires pour mettre la gare à l'abri d'un coup de main qui pourrait être tenté par la tête de colonne du Prince Royal ». (Cf. Guerre de 1870-1871, *loc. cit.*, *documents*, p. 421.)

Digitized by Google

Récit d'Edelga

30 Août (minuit).

On ne peut se faire une idée du vacarme qui se produit à la gare (1).

Le commandant du 13e corps traverse les faubourgs et va établir son quartier général à la préfecture. Les autorités civiles et militaires de Mézières l'y rejoignent (2).

Chose inouïe, la malheureuse affaire de Beaumont, où le corps de Failly a été surpris et disloqué, a eu lieu le jour même, à huit lieues de là, et ce triste événement n'est pas encore connu. C'est par un fonctionnaire de l'administration du chemin de fer que nous apprenons dans la nuit cette catastrophe (3).

31 Août.

Enfin le 13e corps est arrivé à destination (4), incomplet (5) et insuffisamment renseigné sur la position de l'armée de Mac-Mahon, qu'on ne fait que supposer à Sedan (6). Le général en chef prend ses dispositions pour recevoir l'attaque des Allemands dont le contact est imminent, et, en même temps qu'il envoie des bataillons en reconnaissance aux environs de Mézières (7), il

(1) « ... au milieu d'un désordre indescriptible et d'un mouvement inouï », dit Ch. Yriarte, *op. cit.*, p. 15.

(2) Cf. Ch. Yriarte, p. 16.

(3) « On ignorait encore à Mézières l'issue de la bataille de Beaumont : seul, l'inspecteur de la ligne du chemin de fer avait déjà reçu de son personnel des informations qui faisaient pressentir un échec grave. » (Guerre de 1870-1871, *loc. cit.*, p. 295. — Général Vinoy : *Siege de Paris*, p. 29.)

(4) Aussitôt après leur débarquement, le 35e et le 42e de ligne, traversant Mézières endormie, allèrent camper sur le plateau qui s'étend à l'est de Mohon, entre ce village et Villers, à gauche de la route de Sedan. (Cf. Guerre de 1870-1871, *ibid.*, p. 296, et *documents*, p. 424. — *Historique manuscrit* du 35e d'infanterie, p. 36 et *passim*.)

(5) Les trois batteries de la division Blanchard et le 6e hussards n'atteignirent Mézières que dans la matinée du 31 août. La réserve d'artillerie et les batteries de la division Maud'huy dans la journée et la nuit suivante. Le 1er septembre seulement les bataillons de la brigade Susbielle, qui allèrent camper sur le plateau de Bertaucourt. Enfin, dès la nuit du 30 au 31 août, deux compagnies de chasseurs à pied de la division Blanchard avaient occupé le Mont-Olympe, au nord de Charleville. (Guerre de 1870-1871, *ibid.*, p. 286, et *documents*.)

(6) « La première nouvelle qu'on reçut du théâtre de la guerre fut apportée par un intendant délégué du grand quartier-général, qui avait reçu l'ordre de diriger sur Montmédy 1,200,000 rations. Le bruit se répandait aussi d'un combat livré le 30, à Mouzon, par l'armée de Mac-Mahon. » (Yriarte, *op. cit.*, p. 16.)

(7) Dès le milieu de la nuit, aussitôt le débarquement, les trois sections d'éclaireurs du 35e, sous les ordres du capitaine Rameaux, étaient parties en reconnaissance du côté de Sedan. Elles rentrèrent vers quatre heures du matin, sans avoir rencontré l'ennemi. (*Historique manuscrit* du 35e régiment d'infanterie.)

Digitized by Google

charge son aide de camp, M. de Sesmaisons, d'essayer d'aller prendre les ordres du Maréchal au moyen d'un convoi improvisé et lancé à l'aventure sur la voie ferrée, sans qu'on soit bien certain que cette voie n'a pas été détruite aux approches de Sedan.

Le capitaine de Sesmaisons, escorté d'un petit détachement (1), se risque dans cette audacieuse mission. Il ne tarde pas à se heurter à des avant-gardes prussiennes qui, entre Fresnois et Donchery (2), lancent sur le train un feu d'artillerie que la vitesse extrême rend heureusement sans effet. L'escorte tiraille par la portière. Une tranchée met bientôt à couvert le brave capitaine et ses compagnons qui pénètrent avec fracas en gare de Sedan, sans savoir comment ils ont pu l'atteindre.

La ville est encombrée de troupes et de matériel de guerre, le tout dans un désarroi de mauvais augure. Le capitaine passe devant la sous-préfecture et apprend que l'Empereur s'y trouve. Il se présente et lui rend compte de l'arrivée du 13e corps sur les rives de la Meuse. Napoléon, déjà débordé par les renseignements qui affluent au quartier général, rédige immédiatement la dépêche suivante, destinée au commandant du 13e corps :

« *Sedan, 31 août, 10 h. matin.*

« *Les Prussiens s'avancent en force ; concentrez toutes vos troupes dans Mézières.*

« NAPOLÉON. » (3)

Mais l'Empereur recommande au capitaine de Sesmaisons de se mettre à la recherche du Maréchal pour lui demander la ratification de cet ordre, Mac-Mahon seul ayant le commandement. Puis, lui faisant examiner une carte (4) déployée sur la table, il lui indique un chemin de grande communication, nouvellement

(1) 359 hommes destinés au 3e zouaves, qui, arrivés la veille, avaient bivouaqué sur la place Ducale de Charleville. (Cf. YRIARTE, p. 17.)

(2) Donchery était occupé par des troupes françaises, peu nombreuses, constituées par des isolés des divers corps. Les batteries prussiennes qui canonnèrent le convoi, installées sur les hauteurs de Frénois, appartenaient à la 4e division de cavalerie. (Cf. Guerre de 1870-1871, *loc. cit.*, p. 215. — Général VINOY, *loc. cit.*, pp. 32-33.)

(3) C'est l'esprit, sinon la lettre de cette dépêche. Napoléon faisait allusion aux reconnaissances du 13e corps, détachées le matin dans les directions de Poix et Flize. (Voir plus loin.) La dépêche de l'Empereur parvint trop tard à Mézières pour qu'on put rappeler ces reconnaissances. (Guerre de 1870-1871, *ibid.*, p. 299.)

(4) Sur tous ces détails, rigoureusement exacts, de l'entrevue de l'Empereur et de Mac-Mahon avec le capitaine de Sesmaisons, voir Général VINOY, pp. 32 et suiv. — Guerre de 1870-1871, *loc. cit.*, pp. 231 et suiv. — Ch. YRIARTE, pp. 20 et suiv., etc.

Digitized by Google

tracé, longeant la rive droite de la Meuse (1), et par lequel il espère parvenir le lendemain à Mézières, c'est-à-dire sortir du gouffre où il se trouve engagé.

Après cet entretien, l'aide de camp apprend que Mac-Mahon est à la citadelle ; il s'empresse de l'y rejoindre et lui fait part de la conversation qu'il a eue avec l'Empereur.

Le Maréchal est dans les mêmes dispositions : mouvement de l'armée entière sur Mézières, pour tenter une formation moins confuse sur un terrain plus avantageux (2).

Le Maréchal exprime ensuite la pénible impression qu'il a ressentie de l'échec de la veille à Beaumont, où les troupes de Failly ont été surprises et se sont débandées. Il y a eu, dit-il, faiblesse et imprévoyance.

A ce moment, le général Douay survient et, après avoir rendu compte du résultat de ses reconnaissances, émet une opinion contraire aux dispositions sur lesquelles le commandement semblait s'être arrêté.

La canonnade qui se fait entendre depuis un instant du côté de Bazeilles augmente de plus en plus. L'action s'engage en plein dans la direction opposée à Mézières. Le Maréchal ordonne au capitaine de Sesmaisons de rejoindre isolément (3), à cheval, par les chemins encore libres, le commandant du 13e corps, auquel il enverra des ordres plus tard, et se dirige ensuite du côté où la bataille, semblable à un orage qui s'est rapproché, commence à se dessiner.

Il est midi. Le capitaine de Sesmaisons quitte Sedan, petite ville aux rues étroites, où les caissons d'artillerie, les groupes de soldats errants, les estafettes, se croisent pêle-mêle dans un désordre indescriptible.

Hors des remparts, des troupes sont sur pied et attendent le choc de l'ennemi.

Les paysans des environs s'enfuient épouvantés, emmenant leurs bestiaux, traînant des chars où ils ont accumulé des objets de toutes sortes. Des détachements épars, débris du funeste combat de Beaumont, se meuvent sans direction, ballottés de

(1) Par Floing et Vrigne-aux-Bois.

(2) Ceci n'est pas tout à fait exact. Il paraît résulter, au contraire, des études les plus impartiales et des documents officiels que Mac-Mahon, dans l'espoir que Bazaine avait pu ou pourrait forcer le blocus de Metz, songeait encore à reprendre sa marche vers l'Est pour opérer, du côté de Montmédy, sa jonction avec l'armée du Rhin.

(3) Les zouaves, laissés à Sedan, avaient été mis à la disposition du général de Beurmann.

Digitized by Google

faubourgs en hameaux. Partout enfin la désorganisation et le découragement (1).

La bataille s'est engagée au sud-est de Sedan, vers Mouzon et Carignan, et nous sommes au nord-ouest. C'est donc de notre côté que se produit le mouvement d'affolement qui vient d'être si faiblement expliqué.

Là-bas, tout est en feu. La mitraille seule a la parole. Ici on ne se bat pas encore, et l'on reçoit par conséquent ce sinistre refoulement qui se voit aux abords d'un champ de bataille.

Mais notre tour arrive. De Moltke fait exécuter, avec ses masses de troupes et une précision terrible pour nous, son grand mouvement tournant. Prussiens et Bavarois sont en position depuis le matin ; vers deux heures, les têtes de colonnes wurtembergeoises apparaissent de notre côté, glissant entre le 13e corps et la place de Sedan.

Le général commandant en chef le 13e corps d'armée, arrêté hors de Mézières dont il hésite de s'éloigner, la faiblesse de son objectif ne lui permettant pas de se croire capable d'une diversion efficace, observe et attend des ordres, aventuré, lui aussi, dans une situation difficile, mais bien couvert par des grand'-gardes et à l'abri de toute surprise, grâce aux précautions qu'il a prises (2).

Nous l'avons dit, vers deux heures de l'après-midi un corps d'armée wurtembergeois dessine sur nous un mouvement qui semble indécis, et qui, nous le saurons après, sert de rideau à une marche de fortes troupes évoluant vers Sedan. C'est à Boutancourt, village situé entre la ligne ferrée de Mézières à Sedan et celle de Mézières à Reims, que le gros de ces forces ennemies est massé, dans des coteaux boisés, entre lesquels la cavalerie et l'artillerie ont pris position, car nous allons avoir

(1) « C'était (écrit Ch. Yriarte, p. 28) un désordre énorme, une cohue sans nom : des voitures de vivres et de bagages allaient à l'aventure ; les cabarets s'emplissaient de soldats de tous les corps, débandés, ivres; des coups de feu partaient le long de la Meuse où les soldats, renonçant à combattre, déchargeaient leurs armes en s'enfuyant à travers champs. L'aide de camp s'engagea sur la route indiquée par l'Empereur; elle était restée libre, et déjà les fuyards s'y précipitaient, sans trop savoir où ils allaient, mais tournant le dos au combat... À ces épaves se joignaient les habitants des villages voisins, terrifiés, ayant amoncelé sur des charrettes tout ce qu'ils possédaient, les hommes poussant à la roue, les femmes traînant par la main des enfants en pleurs. »

(2) Dès neuf heures du matin, en même temps qu'il lançait les deux reconnaissances dont il va être question. Vinoy avait ordonné aux 2e et 3e bataillons du 35e de prendre position à droite de la route de Sedan, à la hauteur de Villers. De même le 1er et le 2e bataillons du 42e opèrent un mouvement de conversion sur la droite. Le 1er alla occuper le bois N.-O. des Ayvelles, avec des postes dans le village même, tandis que le 2e restait en réserve. (*Rapports* sur les opérations de la 3e division du 13e corps ; *Historiques manuscrits* des 35e et 42e.)

Digitized by Google

peu d'infanterie allemande contre nous. Deux fortes reconnaissances sont dirigées sur ce point : l'une de front, parallèlement à la Meuse, sous le commandement du colonel de La Mariouze, avec deux bataillons du 42e (1) ; l'autre, sous le commandement de M. de Parades, chef du 3e bataillon du 42e, vers Poix, sur la droite.

Nos colonnes doivent manœuvrer sous bois. Quelques pièces de canon nous accompagnent. Quant à la cavalerie, nous en avons fort peu ; des éclaireurs isolés nous précèdent très prudemment.

Combat de Flize.

La colonne La Mariouze s'engage à fond dans la direction de Flize, où elle démolit avec facilité un pont suspendu (2). Les câbles coupés, nous assistons à l'écroulement du pont. Pendant que nous achevons la démolition des tabliers, les uhlans apparaissent, suivis de fortes lignes ennemies évaluées à 20,000 hommes par le colonel (3). A dire vrai, les Allemands ne font qu'une démonstration et restent plutôt menaçants qu'offensifs ; mais il est évident que si nous poussions plus avant ils auraient facilement raison de nous, tant est grande la disproportion des forces. Il faut donc se replier, non sans échanger quelques coups de canon qui ne font pas grand mal de part ni d'autre.

De ce petit engagement le dernier mot nous est cependant resté ; voici comment : le 1er bataillon du 42e de ligne, entièrement déployé en tirailleurs, occupe silencieusement les lisières

(1) Il y a ici une inexactitude : la reconnaissance envoyée vers Flize, avec mission de couper le pont de Nouvion, se composait du 1er bataillon du 35e et du 3e escadron du 6e hussards, sous le commandement du colonel La Mariouze. Sur la droite de cette reconnaissance se trouvait le 1er bataillon du 42e, auquel appartenait Victor Edelga. Mais lorsque la reconnaissance, ayant accompli sa mission, reçut le premier choc de l'ennemi, et, n'étant pas en force, dut se replier sur Villers, elle fut soutenue dans sa retraite par le 1er bataillon du 42e, posté en avant sur Flize : ce qui explique sans doute la confusion.

(2) Pont suspendu de Nouvion. Les soldats furent aidés, raconte Ch. Yriarte, par les habitants du pays.

(3) Grande exagération. C'était l'avant-garde de la division wurtembergeoise marchant de Vendresse sur Boutancourt. Le *Rapport sur les opérations*, etc., dit : « Une compagnie du 35e signale vers le village de Feuchères une avant-garde ennemie, forte d'environ 1,000 hommes de toutes armes. » (Guerre de 1870-1871,. . *ibid*, *documents*, p. 437.) — L'*Historique manuscrit* du 35e : « Vers trois heures, plusieurs colonnes ennemies, débouchant sur notre droite, paraissent sur le plateau de Dom. » — L'*Historique manuscrit* du 42e : « La 1re compagnie (du 1er bataillon)... rencontre, au delà du village de Flize, d'abord une troupe de 80 cavaliers à peu près, puis une troupe plus nombreuse de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie paraissant être une avant-garde d'un millier d'hommes environ. » (Guerre de 1870-1871,... *ibid.*, *documents*, pp. 434-435.)

Digitized by Google

des bois en avant de Villers. Un escadron de uhlans, marchant de flanc, s'engage au pas dans un chemin creux, ne se doutant pas de notre présence à cent mètres de là. Nous ordonnons à nos soldats, par signes, le plus grand silence, et, au moment où le corps de cavalerie est bien encaissé dans le ravin, nous ouvrons sur lui un feu à volonté qui met le plus grand désordre dans ses files. Les cris et les commandements allemands se mêlent au bruit de la fusillade. Nous avons la partie belle, car nous sommes sous bois, au sommet d'un coteau, et nos uhlans sont à découvert, se bousculant dans leur fuite précipitée. Beaucoup d'entre eux restent là, tués ou blessés, renversés sous leurs montures (1). La nuit arrive, nous achevons notre mouvement de retraite, contents, en somme, de ne pas rentrer bredouille.

Combat de Poix.

Sur notre droite a eu lieu en même temps une rencontre moins heureuse. C'est à Poix, station de chemin de fer, à une dizaine de kilomètres de Mézières, que le 3e bataillon du 42e (2) s'est trouvé en présence d'un détachement prussien paraissant d'abord peu fourni, mais qui, déployé en ordre de combat, a bientôt montré une force de 5 à 6,000 hommes, bien décidés, ceux-là, à engager l'action (3). Un peloton de hussards tourne bride aussitôt et regagne Mézières avec effarement. Le bataillon court un grand danger et éprouve des pertes sérieuses (4). Heureusement que le pays est couvert de grands bois. On en gagne un sur la droite, on s'y dérobe et, grâce à l'arrivée de la nuit, on peut rejoindre la brigade où, tous, nous fraternisons en nous racontant les péripéties de cette première journée de combats.

(1) Résultat de cet engagement : un blessé à la 1re compagnie du 1er bataillon du 42e.

(2) Avec deux pelotons de hussards.

(3) « Arrivée en avant de Guignicourt, à un point où la route tourne à angle droit, la tête de colonne, précédée par des tirailleurs et des éclaireurs de cavalerie, est attaquée par une batterie de quatre pièces qui ouvre le feu sur le bataillon. » (*Historique manuscrit* du 42e.) C'était la batterie à cheval de la 6e division de cavalerie. L'*Historique* continue : « Le bataillon vient occuper le village de Guignicourt ; après avoir tiraillé pendant quatre heures environ, le commandant de la colonne, M. de Parades, voyant que les renforts qu'il avait demandés n'arrivaient pas, ordonne la retraite qui s'exécute à travers les bois, et en bon ordre... »

(4) Cet engagement coûta au 42e : 3 hommes tués dont un officier, 15 blessés et 10 disparus.

Digitized by Google

Le soir du 31 Août (1).

Bien que la journée ait été rude, on fait la petite veillée du bivouac, avant de s'allonger sous la petite tente, et pendant que les cuisiniers d'escouades préparent un repas bien désiré, les officiers cherchent à savoir ce qui s'est passé du côté de Sedan. Par les renseignements reçus à l'état-major, nous sommes à peu près sûrs que toute l'armée française s'est concentrée, ce qui nous fait croire à son arrivée vers nous le lendemain (2).

Dans la nuit, nous recevons notre artillerie de réserve et nous sommes rejoints par la brigade Susbielle, composée d'hommes dont la plupart sont nouvellement incorporés, au point qu'il faudra, à la pointe du jour, les faire tirer à la cible (3).

Enfin nous sommes officiellement informés que le général Vinoy est décidé à s'en tenir au premier ordre qu'il a reçu, c'est-à-dire à garder position sous les murs de Mézières (4), nous trouvant en présence de deux corps prussiens et de l'armée wurtembergeoise, force qu'on peut estimer à 75,000 hommes. On comprend bien que l'objectif de ces troupes n'est pas précisément la place que nous occupons, et qu'elles font plutôt face à Sedan, mais nous les avons à 10 ou 12 kilomètres, et notre infériorité numérique ne nous permet pas de les attaquer sans savoir le moment où elles le seront de l'autre côté. D'ailleurs, si l'armée du Maréchal cherche à nous rejoindre, notre présence ici sera des plus profitables. Nous trouvons tous que la détermination du général en chef est parfaitement justifiée (5).

(1) Le 35e bivouaqua cette nuit-là sur la voie ferrée, en avant de la gare de Mohon, et le 42e dans la prairie, entre Charleville et Mézières.

(2) « Le général Vinoy ne connaissait d'ailleurs rien, ou presque rien, des intentions du maréchal de Mac-Mahon pour le lendemain... Il décida que le 13e corps se bornerait à une attitude purement défensive tant qu'il ne disposerait que de forces aussi restreintes. » (Guerre de 1870-1871,... *loc. cit.*, p. 301. — Cf. Général Vinoy, *loc. cit.*, p. 47.)

(3) Cf. Général Vinoy, *loc. cit.*, p. 49.

(4) Cf. Général Vinoy, *loc. cit.*, p. 47.

(5) Sur cette immobilité du 13e corps sous les murs de Mézières pendant la journée du 1er septembre, et l'attitude très critiquée du général Vinoy, qui pensait toujours à se conformer avant tout aux instructions ministérielles, voir Guerre de 1870-1871..., *loc. cit.*, pp. 303-304.

Digitized by Google

1er Septembre.

De bon matin, tout le 13e corps (1) est sur pied, le camp levé, l'artillerie attelée. Allons-nous recevoir l'armée du Maréchal ? Allons-nous, au contraire, nous diriger vers elle ? Personne n'en sait rien, pas même les grands chefs. Du côté de Sedan le canon tonne, c'est ce qu'il y a de plus certain.

Vers neuf heures, le bruit de la canonnade semble s'éloigner, ou du moins changer de direction (2). Mac-Mahon se serait-il dégagé et pourrait-il continuer sa route à la rencontre de Bazaine ? Cet espoir circule bien vite dans les états-majors et parmi les hommes. Comme nous sommes loin, hélas ! de la réalité.

Il faut un peu s'avancer cependant, toujours à tâtons, toujours dans l'incertitude (3). Le 35e et le 42e régiments reprennent leur mouvement de la veille (4), mais cette fois avec six batteries d'artillerie à leurs flancs. Cela donne plus de courage au *lignard*, cela soutient. Des cavaliers du 6e hussards nous éclairent et mettent en fuite, dès le début, des uhlans en observation autour des Ayvelles, petit village qui ressemble à un coin d'un vallon suisse, charmant endroit où ont dû se réfugier la veille les débris de notre massacre du chemin creux. Nous voilà de nouveau disséminés dans les bois ; derrière nous, le reste du corps d'armée est rangé en ordre de combat ; devant nous c'est l'inconnu.

Les uhlans sont partis, mais les troupes dont ils étaient les vedettes ne tardent pas à se montrer. Tous les coteaux que nous avons à notre gauche en sont garnis. C'est une fourmilière. Des masses noires serpentent sur nos têtes. Aujourd'hui, l'allure de

(1) Il importe une fois encore de bien préciser. Le général Vinoy n'avait pas avec lui *tout* le 13e corps, mais seulement la 3e division (Blanchard) avec son artillerie, l'artillerie de la division Maud'huy, l'artillerie de réserve et le 6e hussards. Ce sont ces troupes seules qui vont opérer la très difficile retraite de Mézières à Laon.

(2) Cf. Général Vinoy, *loc. cit.*, p. 50.

(3) « Vers dix heures, le général Vinoy se décide « *à s'avancer avec la plus grande circonspection* ». (Guerre de 1870-1871,... *loc. cit.*, p. 304, et Général Vinoy, p. 51.)

(4) « Le 1er septembre, à la pointe du jour, la 3e division prend les armes et va occuper les positions de la veille en avant de Villers. Le 35e de ligne, soutenu par le 42e et par l'artillerie, occupe les crêtes boisées qui dominent, en avant et sur la droite, le village de Villers. » (*Rapport* sur les opérations de la 3e division, Guerre de 1870-1871,... *loc. cit.*, *documents*, p. 447.)

La brigade Guilhem, accompagnée du 6e hussards, de trois batteries de la division Blanchard, alla s'établir la gauche appuyée à la route de Sedan, la droite aux bois. Le 3e bataillon du 35e avait été détaché sur les hauteurs de Saint-Laurent et Romery, pour faire face aux partis de cavalerie wurtembergeoise qui se montraient de ce côté. Trois autres batteries, sans doute de la division Maud'huy, restèrent à Villers, comme échelon de repli. (Cf. *Historiques manuscrits* des 35e et 42e régiments. — Général Vinoy, p. 51. — Guerre de 1870-1871,... *loc. cit.*, p. 304, note 2.)

Digitized by Google

l'ennemi est parfaitement offensive. Il nous fait face, cela ne fait aucun doute (1).

Aurons-nous pourtant une bataille ? Oui, s'il pousse à fond vers nous, qui ne devons pas reculer, puisque Mézières est notre poste assigné. Non, si comme hier il se contente de nous tenir en respect, notre infériorité numérique ne nous permettant pas de l'attaquer sérieusement.

C'est nous, les tirailleurs, qui sommes l'objet de ses premières attentions. On nous décoche des obus à n'en plus finir ; mais, grâce aux bois épais, bien que peu hauts, dans lesquels nous sommes à couvert, les projectiles prussiens cassent plus de branches d'arbres que de jambes françaises. Nos canonniers doivent avoir un meilleur résultat, car les obus qu'ils lancent sur les colonnes noires, et dont nous suivons des yeux le sinistre trajet, paraissent tomber dans la masse (2).

Enfin voici l'infanterie allemande qui descend, les *casques pointus*. Elle se déploie en ordre dispersé et se précipite sur nos lignes immobiles en poussant des *hourras* formidables. On les reçoit avec calme, mais avec fermeté. Après une heure de fusillade, elle est rappelée, et elle se retire en laissant bon nombre de victimes qui gisent sur le sol. Les Allemands regagnent leurs coteaux, derrière lesquels ils s'embusquent encore en masses compactes.

Que faire, en présence de cet amas de chair humaine ? Nous nous concentrons aussi de notre côté. Il est midi (3).

(1) L'ensemble des mouvements opérés par l'ennemi en avant et sur la gauche de la ligne de déploiement de la brigade Guilhem semble avoir échappé en partie à Victor Edelga. La division wurtembergeoise, arrivée le matin à Vivier-au-Court, avait reçu, vers 10 heures du matin, un ordre du Prince Royal lui prescrivant de prendre position à Donchery, pour y constituer la réserve de l'armée. (Cf. *Historique du Grand Etat-Major Prussien*, 8e livr., p. 1164.) Connaissant la présence des Français à Ville-sur-Lumes, elle s'était fait couvrir sur sa droite par deux compagnies de chasseurs et deux escadrons de cavalerie. Ce sont les troupes qu'Edelga voyait défiler sur les coteaux à sa gauche, c'est-à-dire à la cote 264. Le mouvement de l'ennemi était donc sensiblement parallèle au front de nos troupes.

Toute cette partie du récit d'Edelga est d'ailleurs écourtée. C'est ainsi qu'il passe sous silence l'occupation et l'incendie de Ville-sur-Lumes par les uhlans, l'intervention des francs-tireurs Mocquart et l'engagement assez vif du 3e bataillon du 35e en ce point. (Pour les détails, voir Guerre de 1870-1871,... *loc. cit.*, pp. 305-306. — Yriarte, *op. cit.*, pp. 32-35.) L'omission s'explique par ce fait que le 42e, auquel appartenait Edelga, n'y prit aucune part, étant demeuré tout le temps sur la rive gauche de la Meuse.

(2) Voir l'*Historique manuscrit* de la 3e batterie du 9e d'artillerie, Guerre de 1870-1871,... *loc. cit.*, *documents*, p. 442.

(3) Edelga ne semble pas avoir assisté jusqu'au bout aux mouvements des troupes du 13e corps pendant cette journée. Vers 2 heures de l'après-midi, ou 2 h. 1/2, les troupes allemandes du général Huegel, venues de Dom-le-Mesnil et de Flize, jointes à quelques fractions wurtembergeoises qui avaient passé la Meuse à Nouvion et Lumes, attaquèrent Petite-Ayvelle, qu'elles croyaient occupée par les Français. La brigade Guilhem, toujours cachée dans les bois, les reçut par une fusillade nourrie et les tint assez longtemps en respect. Mais le

Digitized by Google

Le feu a cessé, du moins près de nous. Nous recevons des nouvelles du pays occupé entre Mézières et Sedan. L'ennemi garde en force les hauteurs, dissimule ses troupes en ligne, braque ses canons à couvert et éparpille sa cavalerie. Voilà, en peu de mots, sa tactique, qui ne manque pas d'habileté.

L'après-midi s'écoule. De nombreux détachements isolés, qui ont quitté les alentours de Sedan et ont trouvé passage, soit qu'ils aient échappé à la vigilance des Allemands, soit que ceux-ci les aient dédaignés, à cause de leur faiblesse d'effectif, arrivent dans les faubourgs de Mézières et nous disent ce qui s'est passé là-bas. Ordinairement les choses sont grossies dans ces sortes de cas ; cette fois le désastre n'est que trop réel : l'armée française est cernée ; Mac-Mahon a été blessé dès le matin ; la bataille est irréparablement perdue, malgré les efforts héroïques des troupes (1).

Le général Vinoy s'est mis en communication avec le ministre de la guerre, dont les ordres vagues le laissent dans l'incertitude (2). Il n'a pas plus de 10,000 combattants disponibles. Les troupes arrivées en débandade du côté de Sedan sont démoralisées, épuisées ; la plupart des cavaliers n'ont plus leurs chevaux ; beaucoup de fantassins sont sans fusils (3). Que faire avec de tels éléments ?

Les officiers du 13e corps sont réunis le soir (4) pour apprendre que le général en chef a pris la grave, mais impérieuse résolution de se retirer sur Paris, pour conserver à la défense les forces régulières dont il dispose et grouper autour de ces forces les nouveaux contingents, prêts à rentrer en ligne, et les fugitifs réorganisés (5).

*II*e bataillon du *8*e ayant opéré un mouvement tournant et gagné le bois des Trois-Communes, le général Guilhem, qui avait reçu l'ordre d' « *entraver le plus qu'il pourrait la marche des Prussiens, mais sans engager d'action sérieuse* », fit sonner la retraite, sous la protection de l'artillerie. Il était alors 4 h. 1/2 du soir. (Cf. Guerre de 1870-1871,... *loc. cit.*, et *documents*.)

(1) Cf. Général Vinoy, *loc. cit.*, pp. 54-55.

(2) Le ministre avait répondu télégraphiquement à 5 heures du soir : « Dans les circonstances actuelles, je vous laisse maître de vos mouvements en ce qui concerne le 13e corps. Faites évacuer les fuyards sur Laon : j'arrête tous les convois de matériel sur Mézières. Je compte que Mézières saura tenir. Laissez-y en approvisionnements et munitions ce qui sera nécessaire. » (Guerre de 1870-1871,... *loc. cit.*, p. 610.)

(3) Cf. Général Vinoy, p. 55.

(4) Et, vers 11 heures, la même décision est notifiée aux autorités civiles et militaires de la ville. (Cf. Général Vinoy, p. 62.)

(5) Les premiers ordres en vue de cette retraite furent donnés à 6 heures du soir. Les troupes qui se trouvaient en dehors de Mézières furent rappelées dans la place : pour garder le secret de cette opération, on ferma les portes de la ville. (Général Vinoy, *op. cit.*, p. 59.) — Pour le détail des mesures prises, tant par l'intendance que par le service des ambulances et le personnel des chemins de fer, voir Guerre de 1870-1871,... *loc. cit.*, p. 311.

Digitized by Google

Mais nous serons sûrement poursuivis dans notre retraite, qui va s'exécuter dans les conditions les plus désavantageuses. Nous prendrons deux routes différentes : l'une assez directe, vers Laon, par Rethel ; l'autre plus au nord, mais plus longue, par conséquent moins exposée. Les bagages et les détachements désorganisés suivront cette dernière voie (1) ; le 13e corps, avec quatre jours de vivres dans les sacs, et sans équipages, sera obligé de côtoyer l'ennemi, au risque de se heurter à lui. Il ne faut pas compter sur les lignes ferrées ; elles ont été coupées en plusieurs endroits (2). A la dernière heure même le télégraphe ne peut plus fonctionner.

Quelle soirée mémorable que celle du 1er septembre ! Quel tumulte ! On prend les dispositions pour le départ. Mézières est une place forte sans importance, habituellement gardée par un bataillon de dépôt (3). Qu'on se fasse une idée de l'encombrement occasionné par toutes ces troupes, dont une bonne moitié — les débris de Sedan (4) — est sans cadres et sans direction pour se mouvoir, au milieu du matériel en partance, des approvisionnements entassés à l'improviste, et cela dans la plus complète obscurité. Un pareil tohu-bohu est inimaginable (5).

(A suivre).

(1) La dépression des fuyards de Sedan, a écrit le général Vinoy, était telle qu'ils « ne pouvaient même, en cas d'attaque, songer à se défendre » (*op. cit.*, p. 60). Dans Mézières, ils se livraient au désordre et provoquaient des paniques. Pour s'en débarrasser au plus vite, le général Vinoy en forma, non sans difficultés, une colonne spéciale qu'il dirigea sur Rocroi vers 9 heures du soir.

(2) Furent seulement évacués en chemin de fer sur Laon, la ligne ayant été préalablement reconnue, l'intendant avec les malades et les blessés, le commandant du génie du corps et la section du génie de la division Blanchard.

(3) 700 hommes environ, appartenant au 6e de ligne.

(4) Le général Vinoy (*op. cit.*, p. 55) évalue leur nombre à 10,000 hommes.

(5) La journée du 1er septembre avait coûté à la 3e division du 13e corps 3 tués dont un officier, 10 blessés et 7 disparus. Le lieutenant-colonel Fournès, du 35e, avait été blessé au pied.

Digitized by Google

Vocabulaire Wallon-Français

(Dialecte Givetois)

(SUITE)

C (SUITE)

comôde, *n. f.* Sorte d'armoire à tiroirs.

comôde, *adj. qual.* D'un usage facile, agréable.

comôditès, *n. f. pl.* Cabinets d'aisance.

conbin ? *adv.* Combien ? (lang. d'ayi); *conbin astos ?* Combien êtes-vous? *conbin ç' qui çà cousse ?* Combien cela coûte-il ?

conçu, *part. passé* du V. *concèwar. I n'a nè conçu d'i alè,* il n'a pas dans l'idée d'y aller, il ne veut pas en entendre parler.

condji, *n. m.* Congé (écoliers et militaires). *Nos n'alons né à scole, on z a condji,* nous n'allons pas en classe, on a congé; *i n'est pus sôdar, il a fait s'condji,* il n'est plus soldat, il a fait son congé.

conechance, *n. f.* Connaissance; savoir; sensibilité; personne avec laquelle on est lié, que l'on connaît bien, bonne amie. — *Piède conechance*, s'évanouir.

conèche, *v. tr.* Connaître; *dji vos conès*, je sais qui vous êtes; je vous apprécie ; savoir : *dji conès çà,* je sais cela.

confonde, *v. tr.* Renverser, détruire.

confonde, *v. tr.* Prendre une chose pour une autre.

confondu, *n. m.* Homme chez qui tout est exagéré, le bien comme le mal; *il a ène tièsse di confondu,* il est très opiniâtre; *il a in corâdje di confondu*, il a un courage extraordinaire; *awè ène gueuye di confondu,* être très bavard; *c'èsst' ène cervèle di confondu,* c'est un homme d'une intelligence peu commune.

confyi, *v. tr.* Confier; remettre à la garde, à la fidélité de quelqu'un. — *V. pron.: s'confyi:* donner sa confiance.

coniche, *n. f.* Mazette, individu sans énergie.

conplumint, *n. m.* Parole de félicitation, d'amitié, de politesse; *fè des complumints à ène sakiye,* faire souhaiter le bonjour à quelqu'un et se rappeler à son bon souvenir. Petit discours adressé à quelqu'un à l'occasion de sa fête, du jour de l'an, etc.

conplumentè, *v. tr.* Complimenter.

conprinde, *v. tr.* Comprendre, saisir par l'intelligence.

conrè, *v. int.* Achever de mûrir, en parlant des céréales coupées et disposées en tas ou bien en gerbes; *laissi conrè d' l'awinne,* laisser arriver de l'avoine à maturité. Fig.: *V. tr.* Corriger sévèrement quelqu'un ; *djè l'ai conrè,* je lui ai donné une bonne râclée.

consinti, *v. int.* Consentir, adhérer à la volonté d'un autre.

consint'mint, *n. m.* Consentement.

Digitized by Google

consyeu, *n. m.* Celui qui aime à conseiller.

consyi, *v. tr.* Conseiller, donner des conseils.

consyince, *n. f.* Conscience. *Travayi en consyince,* travailler avec un soin minutieux.

consyincieuzemint, *adv.* Consciencieusement.

conte, *n. m.* Compte. *È dîre su l'conte d'ène sakiye,* mépriser quelqu'un. *On li a fait s'conte,* on l'a payé et renvoyé. *Au d'bout dou conte,* tout bien pesé, finalement.

conte, *n. m.* Conte. *C'est des contes,* ce sont des faits inexacts. *Fé des contes,* cancaner.

conté, *v. tr.* Compter. *Çà n'conte né,* cela n'a pas d'importance.

contè, *v. tr.* Conter. *Contè des blagues,* dire des mensonges.

contint, *adj. qual.* Content, satisfait : Fém. : *continue.*

contintè, *v. tr.* Contenter. *V. pron. : s'contintè,* satisfaire un désir, se contenter.

contint'mint, *n. m.* Contentement, satisfaction.

continuwè, *v. tr.* Continuer.

continuwèlmint, *adv.* Continuellement.

contrèfè, *v. tr.* Reproduire par imitation la parole, les gestes, l'écriture, etc., de quelqu'un ; dénaturer quelque chose à dessein. — *Part. passé* : *Contrèfait,* défiguré par la maladie, l'émotion.

contrèfieu, *n. m.* Celui qui imite, qui contrefait.

contrèfwart, *n. m.* Morceau de cuir qui consolide la chaussure au-dessus du talon.

contrèvent, *n. m.* Volet extérieur.

conuchance, *n. f.* Connaissance (lang. d'ayi. — V. *Conechance*).

conuche, *v. tr.* Connaître (lang. d'ayi). *On nè l'conut nin,* on ne le connaît pas.

convnâbe, *adj. qual.* Convenable.

convnâblèmint, *adv.* Convenablement.

convni, *v. int.* Demeurer d'accord ; faire un accord ; être acceptable. — V. *pron. : s'convni,* avoir une conformité de goûts, de sentiments.

côpe, *n. f.* Action de couper ; étendue de forêt que l'on abat ; séparation d'un jeu de cartes en deux parties.

côpè, *v. tr.* Couper, diviser, séparer, tailler avec un instrument tranchant. — *V. int.* Partager un jeu de cartes en deux ; se rendre maître au jeu en mettant un atout suffisant. — V. *pron.* : *s'côpè,* se faire une coupure. Fig. : Se trahir par des réponses, des arguments contradictoires.

copér, *n. m.* Surnom donné aux gens de Dinant.

côpeu, *n. m.* Coupeur. *Côpeu d'boûces,* adroit filou ; *gangni des sous come in côpeu d'boûces,* gagner beaucoup d'argent.

côpûre, *n. f.* Coupure faite dans une partie du corps.

Digitized by Google

copyi, *v. tr.* Copier, faire une copie ; imiter.

copyeu, *n. m.* Copiste, celui qui copie.

corâdje, *n. m.* Courage, fermeté dans le malheur. Dureté à l'égard de quelqu'un ; *t' ènn as dou corâdje di bate sit' éfant là come çà,* tu en as de la dureté de battre ainsi cet enfant-là.

coradjeu, *adj. qual.* Courageux.

côrdonié, *n. m.* Cordonnier.

côre, *n. f.* Jeune tige de coudrier ; hart.

coréye, *n. f.* Liseron des champs.

côrî, *n. m.* Coudrier.

coriant, *adj. qual.* Flexible, en parlant d'un bâton, d'une branche. Résistant, vigoureux et souple quand il s'agit d'un jeune homme ; Fém. : *çoriante.*

coridji, *v. tr.* Corriger.

côrin, *n. m.* Farce au fromage ; *dèl taûte au côrin.* de la tarte au fromage.

corion, *n. m.* Lacet ou étroite lanière de cuir.

côrnichon, *n. m.* Cornichon. Fig. : Niais.

coron, *n. m.* Long morceau de boudin, de saucisse (Vx).

côrsâdje, *n. m.* Corsage.

côrsèt, *n. m.* Corset.

côrtèpwinte, *n. f.* Couverture de lit.

corwéye, *n. f.* Corvée ; démarche sans résultat. Au pluriel : prestations en nature sur les chemins vicinaux : *fé ses corwéyes,* s'acquitter de ses travaux.

costè, *n. m.* Côté. *Pont d'costè,* point de côté. *D' l'ôte costè,* de l'autre côté, sur la rive opposée d'un fleuve ou d'une rivière.

cotche, *n. f.* Truie.

cotche, *n. f.* Entaille, déchirure.

cote, *n. f.* Jupon de femme ; *in trousse-cote,* un paillard.

cotriya, *n. m.* Grand filet de pêche en eau douce.

cotriyon, *n. m.* Large pantalon de toile (homme).

cou, *préfixe* augmentatif et réduplicatif (V. *couatchi*, *coupoussè*).

couagni, *v. tr.* Mordiller.

couatchi, *v. tr.* Hacher menu ; taillader ; déchiqueter.

coubé, *adv.* Combien ; *dimandous coubé qu'çà cousse,* demandez combien cela coûte.

couboutè, *v. tr.* Pousser plusieurs fois de suite ; maltraiter, en parlant des personnes et des animaux ; *couboutè l' bagâdje,* bousculer la vaisselle ; *couboutè in tché,* maltraiter un chien. — *Couboutè ses vis parints,* gronder, rabrouer ses vieux parents, leur faire sentir qu'ils gênent.

couchè, *n. m.* Cochon. Individu indécent, malpropre. *C'èsst' in mânnèt couchè,* c'est un sale personnage.

Digitized by Google

couchlè, *v. int.* Mettre bas, en parlant de la truie.

couchléye, *n. f.* Porcelets d'une même portée.

couchlî, *n. m.* Gardeur de porcs. Individu indécent, malpropre; ouvrier qui gâche son travail.

coude, *v. tr.* Cueillir (lang. d'ayi); *dj' ènn' alans coude des cèréjes*, nous allons cueillir des cerises.

coudeu, *n. m.* Celui qui cueille (lang. d'ayi).

coûdu, *n. m.* Rectum.

coudûre, *v. tr.* Conduire, mener (lang. d'ayi); *lèyos-m' vos coudûre*, laissez-moi vous conduire.

coufèsse, *n. f.* Confession; *alè à coufèsse*, aller à confesse.

coufèssè, *v. tr.* Confesser.

coufèsseu, *n. m.* Confesseur.

coulè, *v. tr.* Filtrer; *coulè dou lacia*, filtrer du lait: *coulè l'léchive*, jeter de l'eau chaude, puis de la lessive sur un sac rempli de cendres et disposé au-dessus d'un tonneau renfermant le linge à blanchir.

coulèvro, *n. m.* Orvet.

coulière, *n. f.* Conduit en zinc placé en long, sous un toit, pour l'écoulement des eaux pluviales. Chemin situé au fond d'un vallon étroit sur le flanc d'une montagne.

coulon-monceau, *n. m.* Pigeon ramier.

couloûte, *n. f.* Couleuvre; vipère. On entend parfois dire en parlant des vaches qui vont pâturer dans les bois : *Nosse vatche donc dou sang, c'èsst' ène couloûte què l'a tètè;* notre vache donne du sang, c'est qu'une vipère l'a tétée.

coulwè, *n. m.* Filtre pour le lait.

coumére, *n. f.* Femme mariée, parfois les jeunes filles; *alè quê les coumères*, aller chercher les demoiselles pour les conduire au bal.

couminci, *v. tr.* Commencer.

coumoulu, *adj. qual.* Moulu, brisé de fatigue.

coumoûre, *v. tr.* Réduire en poudre, en poussière; pulvériser.

coupe, *n. f.* Couple.

coupècia, *n. m.* Petite chandelle en cire qui se place dans les cierges métalliques des églises. Sorte de bougie en cire jaune que portaient autrefois, à un enterrement, les parents et les amis du défunt.

coupète, *n. f.* Sommet d'une montagne; cime d'un arbre, faîte d'un toit.

coupète, *n. f.* Sorte de pomme.

coupètè, *v. tr.* Fendiller; *li feu a coupètè noss' plat*, la chaleur a fendillé notre plat. — *V. int.* Produire une suite de petites détonations; *li bwès vèrt coupète en brûlant*, le bois vert pétille en brûlant.

Digitized by Google

coupiche, *n. f.* Fourmi.

coupiches, *n. f. pl.* Fourmis, surnom donné aux gens de Hierges.

coupichî, *n. m.* Fourmilière.

coupitè, *v. int.* Donner des coups de pied successifs et rapprochés; *nosse vatche ni fait qu'coupitè*, notre vache ne fait que donner des coups de pied.

coupoussè, *v. tr.* Pousser à plusieurs reprises; bousculer sans brutalité.

couprôse, *n. f.* Sulfate métallique pour teindre les étoffes.

couranmînt, *adv.* Couramment.

courayerîye, *n. f.* Action de courir, d'aller deçà, delà, de rôder.

courayeu, *n. m.* Coureur, celui qui va et vient, souvent pour s'amuser, pour se divertir.

courayi, *v. int.* Aller, courir de côté et d'autre; vagabonder; rechercher les plaisirs.

couri, *v. int.* Courir; *couri è vôye*, s'enfuir; *couri la strâde*, vagabonder.

court, *adj. qual.* Court. Fém.: *coûte*; *s' trouvè tout court, toute coûte*, demeurer interdit, interdite. *Yèsse à court*, manquer.

courti, *n. m.* Jardin; verger; enclos.

cousatchi, *v. tr.* Tirer, à plusieurs reprises, quelqu'un par le bras, par les habits.

coûsse, *n. f.* Course, action de course; on dit aussi *course*.

coustandje, *n. f.* Coût; dépense; *ci n'est né pou l' coustandje. c'est pou l'disrindjmint;* ce n'est pas à cause de la dépense, mais du dérangement.

cousté, *v. int.* Coûter; être acquis moyennant un prix. — *V. tr.* Occasionner des peines, des fatigues.

coustème, *n. f.* Coutume, habitude.

coustère, *n. f.* Couture; art de coudre; *alè al coustère*, apprendre le métier de couturière.

coustère, *n. f.* Cicatrice laissée par une plaie.

coustri, *n. f.* Couturière.

coutapè, *v. int.* Frapper çà et là à différentes reprises: *qui est-ce qui coutape come ça à vosse maujon ?* qui frappe ainsi chez vous? — *V. pron.: s' coutapè*, se débattre, s'agiter.

coutapè, *v. int.* Gondoler, en parlant d'une planche, d'un madrier. *La sètchrèsse a fait coutapè vos plantches*, la sécheresse a fait gondoler vos planches.

coûtche, *n. f.* Quantité de matière étendue sur une autre, couleur, terre, etc.

coûtche, *n. f.* Sorte de pain d'épices, formé de farine d'épeautre et de miel et fort en vogue dans la vallée de la Meuse.

coûtches, *n. f. pl.* Enfantement; *fé ses coûtches, yèsse en coûtches*, accoucher et rester au lit après l'accouchement.

coutchèssi, *v. tr.* Chasser à plusieurs reprises, poursuivre avec obstination.

Digitized by Google

coûtchète, *n. f.* Gîte du lièvre et de certains petits animaux sauvages. Lieu abrité, endroit commode où l'on peut se reposer et dormir dans les champs.

coûtchant, *adj. verbal.* Couchant ; *au solia coûtchant*, au coucher du soleil.

coûtcheu, *n. m.* Celui qui loge un étranger, logeur ; individu qui couche ou qui est couché quelque part.

coûtchi, *v. tr.* Mettre au lit ; étendre à terre ; *coûtchi èn' éfant*, coucher un enfant ; *coûtchi ène chaûle*, mettre une échelle par terre. — *V. pron.: s' coûtchi*, se coucher. Disparaître en parlant des astres. — *V. intr.* Passer la nuit.

coutia, *n. m.* Couteau.

coutiré, *v. tr.* Attirer obstinément quelqu'un ou quelque chose à soi ou avec soi ; *ni m'coutirous né come ça pa m' divantré*, ne me tirez pas ainsi par mon tablier.

coutournè, *v. int.* Faire des tours et des détours dans un certain endroit ; *vos n'fious qu'coutournè, mètous-vous al bèsogne*, vous ne faites qu'aller et venir, mettez-vous au travail ; *gn'a lontims qui coutoune autou d'vosse fiye*, il y a longtemps qu'il cherche à courtiser votre fille.

coutourneu, *n. m.* Celui qui va, vient, et ne se décide pas à se mettre à l'ouvrage.

coutrawè, *v. tr.* Percer des trous nombreux et petits. — *Part. passé: coutrawé, coutrawéye.*

coutrèsse, *n. f.* Qualité de ce qui est court ; s'emploie dans l'expression : *coutrèsse d'alène*, signifiant asthme.

coutroulè, *v. int.* Errer deçà, delà, rouler sa bosse.

coutwade, *v. tr.* Courber à plusieurs endroits un objet qui était droit, une tige de fer par exemple. *V. pron.: s'coutwade*, faire des contorsions.

coutwardu, *part. passé.* Tortu, tordu. Fém. : *coutwardu, coutwarduwe.*

couvè, *n. m.* Sorte de chaufferette en poterie avec une anse.

couvèrte, *n. f.* Couverture (de lit).

couviake, *n. f.* Couvercle de boîte, de pipe, fermant au moyen d'un rebord.

couviè, *v. tr.* Couvrir. — *V. pron.: s'couviè*, mettre sur soi des vêtements. Devenir nuageux (temps).

couviè, *v. tr.* Saillir, en parlant d'un étalon.

couviète, *n. f.* Couvercle (marmite, panier) ; *tchèna à couvièles*, panier muni de deux couvercles.

couvieu, *n. m.* Ouvrier qui répare les toitures de chaume.

couvin, *n. m.* Larves d'abeille, de fourmi ; œufs de grenouille.

couvisse (à-), (V. *à-couvisse*).

couvrèsse, Poule couveuse ; poule qui conduit des poussins.

couye, *n. f.* Testicule.

Digitized by Google

couye, *n. f.* Ligne ajoutée à celui qui, au jeu de couyon, perd lorsqu'il a désigné l'atout: cette raie supplémentaire est terminée par une tête ovale qui ressemble à une note de musique. *Awè l'couye,* être attrapé, trompé.

couye, *n. f.* Blague ; mensonge : *contè des couyes*, conter des mensonges.

couye di nanète, *n. f.* Sorte de bonbon.

couyon, *n. m.* et *adj.* Poltron.

couyon, *n. m.* Jeu à quatre cartes fort en vogue dans le pays givetois.

couyonade, *n. f.* Plaisanterie, aventure plaisante, réelle ou inventée; *contè des couyonades,* raconter des anecdotes plaisantes ; sottise; *pont d' couyonade, in?* pas de sottise, n'est-ce pas?

couyonè, *v. tr.* Plaisanter, tourner en ridicule, railler.

couyoneu, *n. m.* Celui qui aime à se moquer, à railler autrui.

couzène, *n. f.* Cousine.

couzisse, *n. m.* Cousin (Vx).

coyène, *n. f.* Couenne.

coyène, *n. f.* Individu sans énergie.

coyène, *n. f.* Ablette, petit poisson de rivière.

crabote, *n. f.* Anfractuosité dans un rocher; creux dans un vieil arbre.

crache, *n. f.* Graisse des animaux ; *crache di boû,* suif.

crache, *n. f.* Engrais; *mète dèl crache à ène terre,* fumer, engraisser un sol.

crake, *n. f.* Mensonge.

crakè, *v. int.* Mentir.

crakè, *v. tr.* Briser, fendre, déchirer; *crakè s'pantalon.* déchirer son pantalon. Frotter une allumette pour l'enflammer; *crakè ène alumète.* — *V. intr.* Produire un bruit sec en se pliant : *çà crake dins mes gn'gnos,* cela craque dans mes genoux ; *li bwèsriye crake,* la boiserie fait entendre des craquements.

crakeu, *n. m.* Menteur.

cramè, *v. tr.* Enlever la crème du lait; on dit aussi *scramè.*

cramè, *part. passé.* Écrémé; *dou cramè lacia,* du lait écrémé.

craméye, *n. f.* Quantité de crème qu'on retire d'un vase de lait.

cramia, *n. m.* Crémaillère ; *pinde li cramia,* fêter un emménagement.

cramiète, *n. f.* Sorte de poignée en fer dont les extrémités recourbées dans le même sens sont terminées par deux crochets et servent à dépendre une marmite de la crémaillère.

crâne, *n. m.* Brave ; très habile dans un métier, dans un art ; *c'èsst' in crâne,* dit-on d'un brave soldat, d'un excellent ouvrier. La même expression a souvent un sens tout opposé et marque la dérision, le mépris.

Digitized by Google

crâne, *adj. qual.* Fameux, extraordinaire ; *i nos a fait sayi s'vin, c'est dou crâne:* il nous a fait goûter son vin, c'est du fameux.

crânemint, *adv.* Bravement ; très bien ; crânement.

cranpe, *n. f.* Grosse tige de fer aplatie à un bout et servant, sous forme de levier, à soulever des corps pesants, blocs de pierre, etc., ou à faire des trous dans un sol très dur.

cranpes, *n. f. pl. Awè les cranpes*, se dit de la maladie qui empêche un porc de marcher.

cranpon, *n. m.* Crampon. Fig. : Personne dont on ne peut se débarrasser.

crape, *n. f.* Croûte qui se forme sur la peau à la suite d'une écorchure ou d'une éruption.

crapô, *n. m.* Crapaud. Fig. : Homme, garçon trop petit pour son âge, avorton.

cratchi, *v. tr.* Restituer ; donner de force une somme d'argent, un objet quelconque ; *i m'avait promis dix francs; djè l'zi ai fait cratchi;* il m'avait promis dix francs, je les lui ai fait donner de force.

cratchi, *adj. qual.* Absolument le même, tout à fait ressemblant. Quand un enfant vient au monde, les bonnes femmes s'empressent de dire *qui c'est s'pa tout cratchi,* que c'est son père tout craché.

craune, *n. f.* Robinet pour tirer le liquide d'un tonneau (Vx).

craû, *adj. qual.* Gras, bien rempli, bien portant ; *voss' fi est rvènu, come il est craû!* votre fils est revenu, qu'il est bien portant ! Fém. : *crausse.* — *Yèsse crau à laur,* être très gras.

craûboya, *n. m.* Gros intestin.

craûmouton, *n. m.* Salsifis sauvage.

craûtiasse, *adj. qual.* Qui a une saveur grasse désagréable.

craûwe, *n. f.* Crosse (Vx). Ancien jeu qui rappelle le crocket et dans lequel le maillet était remplacé par une crosse.

craûwè, *v. tr.* Tirer avec les mains et les bras des légumes, des fruits en tas.

craûye, *n. f.* Fente, ouverture longitudinale dans une planche, une cloison en bois ; entre-bâillement d'une porte ; *waiti pa l'craûye dè l'uche,* regarder par l'entre-bâillement d'une porte.

crawè, *n. m.* Avorton cagneux.

crawyeu, *adj. qual.* Tortu ; *voss' baston est tout crawyeu,* votre bâton est tout tortu.

crawyeu, *n. m.* Celui qui a les jambes difformes.

crawyeuse-agasse, *n. f.* Pie-grièche.

crawyi, *v. tr.* Déformer en courbant ; *crawyi ène baguète di fièr, ène pwinte,* courber une baguette de fer, une pointe.

craya, *n. m.* Fragment de houille incomplètement brûlé ; escarbille ; *in satch* (un sac) *di crayas. Laissi brûlè à crayas,* laisser carboniser ce que l'on fait cuire, de la viande, par exemple. Fig. : Laideron, malpropre.

Digitized by Google

crèche, *v. int.* Croître, grandir ; *noss' couchè coumince à crèche,* notre cochon commence à grandir.

crèchinne, *n. f.* Croissance ; *five di crèchinne,* fièvre de croissance.

crère, *v. tr.* Croire, tenir pour vrai ; *djè l'crès bé,* je crois bien cela ; *i crèt tout c' qu'on vèt* ; il croit tout ce qu'on veut lui faire croire. S'imaginer ; *vos n'saurés crère come dj'ai dou mau,* vous ne pouvez vous imaginer comme je souffre. D'une personne très crédule on dit *qu'on li frèt crère qui les pouyes ponont su les saus* et *qu' les ous tchèyont à Moûse,* qu'on lui ferait croire que les poules pondent sur les saules et que les œufs tombent dans la Meuse.

crére, *v. int.* Croître. On emploie le radical *cré* au singulier du présent de l'indicatif : *dji crés, ti crés, il crét :* je crois, tu crois, etc. ; au futur simple : *dji crérè,* etc., je croîtrai ; au conditionnel présent, *dji crérès,* je croîtrais, etc. ; ailleurs on fait usage de *crèch ;* ainsi on peut dire : *Moûse crét* et *les êwes di Moûse crèchont.*

crèsse, *n. f.* Crête (oiseau, montagne).

crèspu, *n. m.* Celui qui a les cheveux crépus, embroussaillés ; ce mot est généralement un terme de mépris.

crèvaude, *n. f.* Crevasse, gerçure de la peau.

crèvaudè, *adj. qual.* Crevassé, gercé.

crèvè, *v. tr.* Rompre, percer ; *crèvè ène winne,* rompre une veine ; *crèvè èn' ouye,* percer un œil, éborgner. — *V. intr. : si crèvè,* se rompre. — Mourir en parlant des animaux ; *noss' tché va crèvè,* notre chien va mourir.

crève di fwain, *n. m.* Meurt-de-faim ; homme très misérable.

crèyâbe, *adj. qual.* Croyable.

cric-crac! *inter.* Onomatopée indiquant le bruit que font certains corps en se brisant.

crin, *n. m.* Cran, entaille, soit à la peau : *i s'a fait in crin al tièsse en tchèyant,* il s'est fait un cran à la tête en tombant, soit à un objet dur pour arrêter ou accrocher ou pour faire une remarque.

crinkini, *n. m.* Homme de peu de mérite, de peu de considération.

crin-marin, *n. m.* Crin blanc que l'on met au bout d'une ligne et que termine l'hameçon.

crînon, *n. m.* Grillon.

crintche, *n. f.* Cerise aigre.

crisse, *n. m.* Christ ; personne très maigre.

crochi, *v. tr.* Croquer ; *crochi des neûjètes, des gâyes,* etc., croquer des noisettes, des noix, etc. ; manger avec bruit des choses dures ; *crochi des sucs,* croquer des dragées.

crochon, *n. m.* Ce qu'on enlève du pain en l'entamant ; ce qu'il en reste quand on l'a presque entièrement mangé.

crojète, *n. f.* Premier livre de lecture débutant par l'alphabet que précède une petite croix ou croisette ; *aperdous vosse crojète,* apprenez votre alphabet (Vx).

Digitized by Google

croke, *n. f.* Coup léger donné avec un petit bâton, une règle, sur les doigts, sur la tête.

crole, *n. f.* Frisette (cheveux).

crolè, *v. intr.* Friser naturellement, en parlant des cheveux.

crolè, *adj. qual.* Frisé; Fém.: *croléye.*

cronpîre, *n. f.* Pomme de terre (Vx).

crontchu, *n. m.* Homme petit et mal bâti.

crossète, *n. f.* Bâton recourbé, béquille; *alè à crossètes*, marcher avec des béquilles. — *Djeu d'crossètes* (V. *crauwe*).

crossi, *v. tr.* Crosser; traiter avec mépris, blesser en disant des propos vexants.

crotchète, *n. f.* Mouillette, petite tranche de pain que l'on trempe dans un œuf cuit à la coque.

crotchi, *v. tr.* Tremper un morceau de pain dans une sauce, dans un mets liquide.

crotè, *v. tr.* Maculer de boue. — *V. pron.: s'crotè*, se salir en marchant; *i s'a crotè en routant dins les broûs*, il s'est crotté en marchant dans la boue.

crotè, *v. int.* Fienter.

crote, *n. f.* Crotte. Fig.: *C'est dèl crote di tché*, c'est de la crotte de chien, cela ne vaut rien. — *Crote di tché!* locution marquant le mépris.

crotèle, *n. f.* Petite crotte.

crotlè, *v. int.* Faire beaucoup de crottes; fienter en parlant de certains animaux.

crotléye, *n. f.* Crottes que fait un animal en une fois; suite de crottes.

croulè, *v. int.* S'affaisser avec bruit; *noss' mèr croule*, notre mur s'écroule.

croupacène, *n. f.* Garde-cendres.

crousse, *n. f.* Croûte (du pain); *dj'aime li crousse*, j'aime la croûte du pain.

croustiyant, *adj. qual.* Qui croque sous la dent, comme la croûte du pain nouveau.

crôye, *n. f.* Craie; *markè al crôye*, inscrire, marquer à la craie.

croyi, *v. int.* Écrire sur un mur, un meuble, avec de la craie.

cru, *adj. qual.* Qui n'est pas cuit.— *Tout nu tout cru*. entièrement nu.

cru, *adj. qual.* Humide; *les pavès sont crus, c'est signe di plouwe*, les pavés sont humides, c'est signe de pluie. Fém.: *crûwe.*

cruçfi, *n. m.* Crucifix; personne très maigre; *c'èsst' in vrai cruçfi: i n'a pus qu'les ochas;* c'est un vrai spectre, il n'a plus que les os.

cruwau, *n. m.* Mauvaise herbe qui croît dans les jardins, les blés, etc., et qui peut servir d'herbage aux bestiaux; *alè aux cruwaus*, aller cueillir des herbes sauvages pour la nourriture des animaux domestiques.

Digitized by Google

cruweu, *n. f.* Moiteur, humidité.

crwè, *n. f.* Croix ; *fé l'signe dèl crwè*, faire le signe de la croix.

crwèjlè, *v. tr.* Croiser, mettre en croix; *crwèjlè les brès*, croiser les bras.

crwèjlure, *n. f.* Croisement, endroit où deux choses se croisent.

crwèzè, *v. tr.* Croiser. — V. *pron.: s'crwèzè*, se croiser, se rencontrer (personnes), se couper (chemins).

crwèzèye, *n. f.* Fenêtre (lang. d'ayi).

çu, *pron. dém.* Ce; *çu qu' c'est pourtant!* Ce que c'est pourtant!

cu, *n. m.* Terme bas, très usité en wallon et que l'on emploie sans intention malhonnête pour désigner le séant, dont les wallons parlent aussi librement que de leur visage, parce que, disent-ils, *li pia est l'minme par tout l'cwar*, la peau est la même par tout le corps; *tchèye su s'cu*, tomber sur son séant; *moustrè s'cu*, laisser voir son derrière. En parlant des choses on dit : *li cu d'in tchaur*, le derrière d'un chariot; *li cu d'l'èglije*, le fond de l'église, la partie qui est sous le porche; *li cu d'ène nacèle*, l'arrière d'une barque; *li cu dou djeu*, le talon d'un jeu de cartes; *li cu dou for*, la partie extérieure de la maçonnerie d'un four faisant généralement saillie et où se trouvent deux réduits, un sous le four et un au-dessus; *in cu d'boutèye*, le fond d'une bouteille; *in cu d'owiye*, la partie la plus grosse d'une aiguille avec son chas; *li cu d'ène ote*, le fond d'une hotte, etc. — *Çà n'a ni cu ni tièsse*, cela n'a aucun sens; *mète in bègnon à-cu*, faire basculer un tombereau; *tout nos toune li cu*, rien ne nous réussit. D'un farceur, d'un mystificateur, on dit *qu'i n'vaut né plein s'cu d'ève*.

cu au wô, *loc. adv.* A la renverse, les genoux ramenés sur la poitrine. *Foute tout l'cu au wo*, bouleverser, renverser ce qui a été arrangé et mis en ordre.

cuchè, *n. m.* (V. *couchè*).

cudzeu-cudzou, *loc. adv.* Sens dessus dessous.

cud'pouyète (à), Patiner sur la glace *à cu d'pouyète*, c'est glisser en s'accroupissant et en se relevant alternativement.

cujâdje, *n. m.* Cuisson, action de cuire.

cujène, *n. f.* Cuisine.

cujnè, *v. int.* Cuisiner.

culéye, *n. f.* Maçonnerie qui soutient les dernières arches d'un pont.

culéye, *n. f.* Partie longue et étroite d'un terroir enclavée dans un terrain inculte, dans un bois ou limitée par des talus.

culière, *n. f.* Partie du harnais d'un cheval dans laquelle passe la queue du cheval attelé.

culo, *n. m.* Le coin du feu : *mettous-vous dins l'culo dou feu*, mettez-vous au coin du feu.

culo, *n. m.* Le dernier-né d'une famille.

culo, *n. m.* Tabac qui reste dans le fond d'une pipe après qu'on a fumé.

culote, *n. f.* Pantalon.

Digitized by Google

culote, *n. f. Awè s'culote,* être ivre.

culotè, *v. tr.* Mettre ou faire un pantalon à quelqu'un.

culotè, *v. tr.* Noircir une pipe en terre, en écume, en fumant dedans.

culotè (s'), *V. pron, :* Boire outre mesure, s'enivrer.

culotî, *n. m.* Petit garçon qui porte sa première culotte.

cûr, *n. m.* Cuir.

cure, *n. f.* Ironiquement : sottise ; *t'as fait là ène bèle cure,* tu as commis une sottise, une maladresse.

cûre, *v. tr.* Cuire. — Part. passé *cût, cûte; ène pome cûte,* une pomme cuite.

curiye, *n. f.* Personne paresseuse, nonchalante.

cûtin *n. f.* Sorte de poire hâtive.

cûtîye, *n. f.* Fournée de pain, de tartes.

cu z à cu, *loc. adv.* A la file, l'un derrière l'autre, quand il s'agit d'animaux, de véhicules qui se suivent de très près : *s' chure cu z à cu,* se suivre de tout près.

cwade, *n. f.* Corde, fils de chanvre, de lin, etc., tordus ensemble. D'un mauvais sujet, on dit : *i n'vaut né l'cwade pou l' pinde,* il ne vaut pas la corde pour le pendre.

cwades (les), *n. f. pl.* Crampe ; *awè les cwades dins ène djanbe,* avoir une crampe dans la jambe.

cwagnole, *n. f.* Cornouille.

cwagnolî, *n. m.* Cornouillier.

cwam'jî, *n. m.* Cordonnier (Vx).

cwane, *n. f.* Corne (animal) ; pointe (chapeau) ; tournant, extrémité (rue).

cwane di gate, *n. f.* Pomme de terre longue et un peu recourbée ; littéralement : corne de chèvre.

cwar, *n. m.* Corps de l'homme et des animaux ; cadavre de personne ; *on va quê l'cwar,* on va faire la levée du corps d'un mort. Devinette : *Qu'est-ce qu' est mwart et pa d'là mwart et qu'a co l'viye dins l'cwar ?* Réponse : une chaussure en cuir, un soulier, par exemple, que l'on a au pied.

cwarbau, *n. m.* Corbeau ; anciennement *corbia; l'pachi corbia,* le clos du corbeau (Ham).

cwardia, *n. m.* Cordon, cordeau ; guide d'un attelage. Ombilic d'un nouveau-né.

cwarnè, *v. int.* Sonner de la corne, de la trompe ; *li yèrdi cwane,* le pâtre corne. Bruire dans l'oreille ; *on cause di mi, çà m'cwane dins l'orèye,* on parle de moi, cela me corne dans l'oreille.

cwarnè, *v. int.* Subir un commencement de putréfaction, sentir mauvais, en parlant de la viande ; *nosse tchau coumince à cwarnè,* notre viande commence à puer.

cwarneu, *n. m.* Celui qui sonne de la corne.

cwarsâdje, *n. m.* Corsage.

Digitized by Google

cwasse, *n. f.* Côte (homme et animaux). — *Awè les cwasses en lon*, avoir les côtes en long, ne pas se baisser volontiers pour travailler ou pour ramasser quelque chose.

cwastrèsse, *n. f.* Espèce de pomme à grosses côtes.

cwaye, *n. f.* Caille, genre de gallinacés; nos campagnards disent que cet oiseau donne un bon conseil aux débiteurs en leur chantant : *paye tes dètes! paye tes dètes!* paie tes dettes! paie tes dettes!

cwède, *v. tr.* Cueillir, détacher de la branche, des fruits, des fleurs, des pois, etc.; couper, en parlant de l'herbe.

cwèdeu. Celui qui cueille. Lorsqu'au printemps un retour de gelée fait périr les fleurs des arbres fruitiers, les gens disent tristement : « *L'grand cwèdeu a passè* », le grand cueilleur a passé.

cwèja, *n. m.* Petite branche détachée d'un arbre, d'un arbrisseau avec les fruits qui y ont poussé; *in cwèja d'guèzèli, d'cèréji, d'franbauji*, une petite branche de groseillier, de cerisier, de myrtille ou airelle.

cwèja, *n. m.* Tas de foin; *on met à cwèjas* lorsque le foin est fané et sur le point d'être rentré.

cwèje, *n. m.* Branche d'arbre; *li cwèje a cassè et il a tcheu al valéye dou bioki*, la branche a cassé et il est tombé en bas du prunier.

cwèje, *adj. qual.* Douloureux au toucher, en parlant d'une contusion, d'une foulure, d'une plaie nouvellement cicatrisée.

cwèjlè, *v. tr.* Mettre le foin *à cwèjas*.

cwèfè, *v. tr.* Coiffer, mettre une coiffure, chapeau, casquette, bonnet. Fig.: Gifler. — *Part. passé. Cwèfè.* Fém.: *cwèféye.*

cwèfeu, *n. m.* Coiffeur.

cwèt, *adj. qual.* Coi; Fém.: *cwète: qu'i s'tèyne cwèt*, qu'il se tienne tranquille.

cwète, *n. f.* Couchette.

cwîve, *n. m.* Cuivre.

cwisse, *n. f.* Cuisse.

D

d, *n. m.* Consonne, quatrième lettre de l'alphabet.

d', *prép.* Provient de l'élision de *di* et *dè* signifiant de; *ène paurt di bwès*, une part affouagère (une part de bois); *in tchvau d'bwè*, un cheval de bois; *i d'mande dè l'èwe*, il demande de l'eau; *dji vès d'l'èwe*, je veux de l'eau.

da, *prép.* A. de; marque la possession; *li maujon da Djan*, la maison de Jean; *li stauve da Pière*, l'écurie de Pierre; *c'est da mi*, cela m'appartient.

dà. Particule qui s'ajoute aux adverbes *oyi, ayi* ou *nèni* pour les renforcer; *oyi dà* ou *ayi-dà, dj'irè;* oui, certes, j'irai; *non-dà, dji n'frè nè çà*; non dà je ne ferai pas cela; *nèni-dà* est vieux.

Digitized by Google

d'abôr, *loc. adv.* D'abord, en premier lieu : *dj' irê d'abôr vos vèye*, j'irai d'abord vous voir; puisqu'il en est ainsi; *vos alous al dicausse, nos irons d'abôr*, vous allez à la fête, nous irons aussi; presque; *il a d'abôr trente ans*, il aura bientôt trente ans.

d'acwâr, *loc. adv.* D'accord; j'y consens; *tchèye, yèsse d'acwâr*, tomber, être d'accord.

dâda (al), *loc. adv.* En promenade, dans le langage enfantin.

dadaye (à), *loc. adv.* Très vite.

daglè, *v. tr.* Enduire de goudron; *i faut qui dj' fèye daglè m'batia*, il faut que je fasse goudronner mon bateau.

daguè, *n. m.* Goudron.

dal, *art. contr.* Équivaut à *da l'*, en français : de la; *li tchèna dal couzène*, le panier de la cousine. Sert aussi à former un complément circonstanciel de lieu ; *dal coupète dou tiène, on vèyèt l'feu*, on apercevait l'incendie du haut de la montagne.

damâdje, *n. m.* Dommage. Fig. : *C'est damâdje qu'i n' vènont pus*; c'est fâcheux qu'ils ne viennent plus.

damas, *n. m.* Sorte de prune. Espèce de fleur de jardin.

dame, *n. f.* Maîtresse de la maison par rapport aux serviteurs; *nosse dame*, notre maîtresse. Fig. : *grande dame*, doigt majeur dans le langage enfantin.

Dame (Notrè-), *n. p. f.* La Vierge Marie.

dame, *n. f.* Carte portant la figure d'une femme célèbre. Quille du milieu du jeu.

damon, *prép.* De chez, appartenant à; *Pière damon Djâke*, Pierre, le fils ou le parent de Jacques; *li maujon damon Lèyon*, la maison à Léon.

dandji, *n. m.* Danger, péril; *gn'a dou dandji*, il y a du danger. Fig. : Besoin ; *dji n'ai nè dandji d'vous*, je n'ai pas besoin de vous. *Gn'a pont d'dandji qu' dj'y vaye*, je me garde bien d'y aller. — Pluriel : *fè ses dandjis*, satisfaire des besoins naturels.

dandjreu, *adj. qual.* Dangereux, périlleux ; on dit aussi *dandjèreu*. — *Loc. adv.* : *dandjreu assè*, probablement.

dandj'reuzemint, *adv.* Dangereusement.

dânè, *v. tr.* Damner. — *V. intr.* : *fè dânè*, tourmenter à l'excès; *i n'z a fait dânè toute la djournèye*, il nous a tourmentés toute la journée.

dânè, *n. m.* Celui qui est en enfer ; *soufri come in dânè*, souffrir comme un damné.

danse, *n. f.* Danse. Fig. : Bonne correction; *il a yeu ène bone danse*, il a reçu une râclée.

dansè, *v. int.* Danser. Trépigner de colère ou de douleur.

danseu, *n. m.* Danseur. — *Danseu d'cwade*, danseur de corde.

darè (s'), *v. pron.* Se précipiter, s'élancer ; *i s'a darè sur mi*, il s'est élancé sur moi.

dârte, *n. f.* Dartre.

Digitized by Google

daudéye, *n. f.* Personne indolente et niaise ; *c'èsst' ène grande daudéye.*

daurniyi, *v. int.* Avoir le vertige ; *dj'ai véyu tout qui daurniyèt,* tout tournait autour de moi.

daurniyon, *n. m.* Vertige; *il a yeu in daurniyon,* il a eu le vertige.

dawè, *v. tr.* Donner une première culture avec le hoyau; *dawè des canadas.*

dayi, *v. int.* S'enfuir à toutes jambes; *falèt l'vèye dayi*, il fallait le voir se sauver au plus vite.

d'bié, *loc. adv.* De biais, en diagonale.

dbout, *n. m.* Bout, extrémité ; morceau (fil, corde, etc.) ; la fin d'une chose ; pièce ajoutée. — *Vni à dbout,* terminer heureusement; dompter. *Vèsse à dbout*, être à bout. *Poussè à dbout,* pousser à bout. *Tni l'bon dbout*, être en voie de réussir.

d'brik et d'brok (V. *brik et d'brok).*

d'chavè (V. *dischavè).*

d'chirè (V. *dichurè*).

dé, *n. m.* Dais ; *pwartè l' dé al pôrcèssion,* porter le dais à la procession.

dé. Abréviation de *di lè, d' lé*, signifiant près de ; *alous dé li,* allez près de lui.

dè, *prép.* De s'emploie devant les pronoms personnels *l', les*, précédant un verbe; *dji sus sûr dè l'vèye,* je suis certain de le voir ; *i vét dè les ratrapè*, il vient de les rattraper.

dê. Particule équivalant à *dà : oyi-dê, non-dê* (V. *dà).*

dèbitè, *v. tr.* Débiter. Fig.: Parler, raconter avec volubilité.

déclarâcion, *n. f.* Déclaration. Aveu d'amour fait à une jeune fille.

Dèdè, *n. p. m.* Joseph.

dêdê (al), *loc. adv.* En promenade, dans le langage enfantin.

dèdjà, *adv.* Déjà, sitôt; par abréviation: *d'djà ; vos vlà dédjà* ou *d'djà,* vous voilà déjà. — Dans les expressions *i 'nna d' djà pont, i n'i a nè d'djà sti, d'djà* renforce la négation; c'est comme si l'on disait : il n'en a point du tout; il n'y est certainement pas allé.

dèfyi, *v. tr.* Défier, mettre au défi. — V. *pron.: s' dèfyi,* ne pas avoir confiance.

dègotè, *v. tr.* Supplanter; subtiliser.

dègotè, *adj. qual.* Adroit, malin, rusé.

dègoûrdi. *n. m.* et *adj. qual.* Adroit, qui n'est pas emprunté.

dèl, *art. contr.* De la ; *li dbout dèl tauve,* le bout de la table; *mougni dèl tchau*, manger de la viande.

dèligence, *n. f.* Diligence, ancienne voiture publique.

Dèline, *n. p. f.* Adeline.

(A suivre.) J. WASLET.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES & ARTICLES CONCERNANT LES ARDENNES

PARUS EN 1908 & 1909

1° OUVRAGES

SOURCES, DOCUMENTS, INSTRUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Les Sources de l'Histoire de France. — Deuxième partie : Le XVIe siècle (1494-1610), par H. Hauser. Fascicule II : **François Ier et Henri II (1515-1559).** — Paris, Alph. Picard, 1909; in-8°, XIV-201 pp. [Intéressant pour les Ardennes, les La Marck].

Recueil des actes de Louis IV d'Outre-Mer, roi de France (936-954), publié sous la direction de M. d'Arbois de Jubainville par M. Ph. Lauer. — Paris, C. Klincksieck, 1908; in-4°.

Recueil des Actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954-987), publié... par M. Louis Halphen avec la collaboration de M. Ferdinand Lot. — Paris, C. Klincksieck, 1908; in-4°, LV-227 pp. (2 planches en phototypie hors texte avec 12 fig.).

Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108), publié par M. Maurice Prou. — Paris, C. Klincksieck, 1908; in-4° (8 planches en phototypie hors texte). [Ces trois volumes font partie de la collection des « Chartes et Diplômes publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres » et contiennent plusieurs documents et des indications sur la région ardennaise].

Recueil des Chartes de l'Abbaye de Stavelot-Malmédy, publié par Jos. Halkin et C.-J. Roland. **Tome I.** — Bruxelles, Librairie P. Imbreghts, 1909; in-4°, LXXVI-648 pp. et 1 carte hors texte. [Dans ce recueil de documents publié par la Commission royale d'histoire de Belgique, nombreuses mentions pour Givet, Fumay, Revin, Chooz, Landrichamps, Foisches, Bogny, etc.].

Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques, par M. Pellechet. Tome III. — Paris, Alph. Picard, 1909; in-8°. [Le tome III (lettres C à G), continué et rédigé par M. Louis Polain, contient entre autres un très important article sur *Gerson*].

Bibliographie des travaux publiés de 1886 à 1897 sur l'Histoire de France depuis 1789, par Pierre Caron. — Fascicules I et II publiés en 1907; fascicule III, en 1908; fascicule IV, en 1909. — Paris, Edouard Cornély et Cie, 1907-1909; 4 fasc. in-8°, à 7 fr. 50. (« Publication de la Société d'Histoire moderne »).

Collection bénédictine. — Premier Inventaire des lettres imprimées de Dom Mabillon, par J.-A. Corbierre, archiviste sigillographe. — Paris, chez l'auteur, 7, rue Cassette, 1908; un vol in-8°.

Table systématique des Publications de la Société liégeoise de littérature wallonne (1856-1906), par Oscar Colson. — Liége, Imp. H. Vaillant-Carmanne, 1908; grand in-8°, XX-301 pp. [Intéressant pour tout ce qui touche la frontière franco-belge].

Digitized by Google

Catalogue de la Bibliothèque de feu M. J.-B. Brincourt, de Sedan. Première partie. — Paris. Em. Paul et fils et Guillemin, 1909; in-8°, 120 pp.

HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE MILITAIRE ET RELIGIEUSE

Histoire du règne de Charles le Chauve, publié sous la direction de Ferd. LOT. **Le règne de Charles le Chauve, 1re partie (840-851)**, par Louis HALPHEN, en collaboration avec Ferd. LOT. — Paris, H. Champion, 1909; in-8°. (Annales de l'Histoire de France à l'époque carolingienne. — Bibliothèque de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, fasc. 175).

Les Origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033), par Rob. PARISOT. — Paris, Alph. Picard, 1909; in-8°, 614 pp. (carte, fac-similé, table généalogique). [On y trouve étudiés les *pagi* de la province ecclésiastique de Trèves, accrue de quelques *pagi* de celle de Reims].

Médecins experts et médecine légale au XIVe siècle, par Louis BOSSU. — Paris, Alph. Picard, 1908; in-8°, 39 pp. [On y relève deux noms d'Ardennais].

Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France, par Louis DAVILLÉ. — Paris, F. Alcan, 1909; grand in-8° (Prix : 6. 50). [Contribution très importante à l'histoire de la Ligue].

Villeroy, secrétaire d'Etat et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610), par J. NOUAILLAC. — Paris, Champion, 1909; in-8°, XXIII-595 pp.

La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815. — Tome I : **Les ouvriers de l'idée révolutionnaire (1688-1771)**, par Gustave BORD. — Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909; in 8°, XXVI-551 pp. (Prix : 10 francs). [Curieuses indications pour les loges ardennaises].

L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution (Généralités de Paris, Rouen, Alençon, Orléans, Châlons, Soissons, Amiens) (1754-1790), par Camille BLOCH. — Paris, Alph. Picard, 1908; in-8°, LXIV-504 pp. (Prix : 10 francs). [Documents intéressants pour les Ardennes, notamment pour Mézières, Charleville, Rethel, Sedan, Donchery, La Romagne].

Les Intendants de province sous Louis XVI, par ARDASCHEFF. Traduit du russe par M. JOUSSERANDOT. — Paris, F. Alcan, 1909; in-8°. [L'auteur a spécialement mis à contribution les Archives de l'Intendance de Champagne à Châlons. Nombreuses indications pour les Rouillé d'Orfeuil et pour les Ardennes].

Varennes raconté par la fille de Louis XVI, par Armand BOURGEOIS. — Châlons-sur-Marne, 1909; in-8°.

Louis XVI à Varennes. — Tout n'a pas été publié sur l'arrestation de Louis XVI à Varennes, par Armand BOURGEOIS. — Paris, R. Rieffel, 1909; in-18.

Les volontaires nationaux (1791-1793). Etude sur la formation et l'organisation des bataillons d'après les archives communales et départementales, par Eug. DÉPREZ. — Paris, Chapelot, 1908; in-8°, 525 pp. [Cet ouvrage contient, entre autres indications : un

Digitized by Google

tableau par départements des bataillons avec la date de formation de chacun d'eux, les emplacements successifs qu'ils ont occupés, etc., une bibliographie, classée par départements, des principaux livres et articles sur l'histoire des bataillons de volontaires].

Erinnerungen aus dem Leben.—Erster Teil : Die Rhein-Kampagne 1792 bis 1795, von dem General-Lieutenant K. von SCHMIDT. — Berlin, Mittler, 1908; in-8°. (Urknndliche Beitræge zur Geschichte des preussischen Heeres, herausgegeben vom Grossen Generalstabe). [Intéressant pour la campagne de l'Argonne].

Les armées du Rhin au début du Directoire (Sambre-et-Meuse, Rhin et Moselle). — La situation générale. Les effectifs. L'état matériel et moral, par H. BOURDEAU. — Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1908; grand in-8°, 384 pp. (Publié sous la direction de la Section historique de l'Etat-major de l'armée). [Détails pour les pays d'Entre-Meuse et Rhin].

Les chevaux de l'armée sous la Révolution et l'Empire, par Camille BIDAULT. — Paris, Berger-Levrault et Cie, 1909 ; grand in-8°, 174 pp. [Renseignements pour la race chevaline ardennaise].

Itinéraire général de Napoléon Ier, par Albert SCHUERMANS. Préface par Henri Houssaye, de l'Académie française. — Paris, Alph. Picard, 1908 ; in-8°, XI-390 pp. (Prix : 3 francs). [Indications pour les passages de Napoléon dans les Ardennes en 1803, 1804, 1811 et 1815].

Les Gardes d'honneur du Premier Empire, par le lieutenant E.-L. BUCQUOY. Préface de M. Edouard Detaille. — Nancy, Imp. Crépin-Leblond, et Paris, C. Clavreuil, 1908; in-8°, XXIII-487 pp. (Prix : 20 francs). [Indications pour les gardes organisées à Mézières, Charleville, Rethel et Sedan].

Feuillets d'histoire (2e série), par Jules POIRIER. — Paris, Albin Michel, 1909; in-12, 251 pp. (Prix : 3 fr. 50). [A signaler les études sur la *Préparation de 1815*, et la *Délimitation de la frontière franco-allemande et le colonel Laussedat (1871)*].

Histoire du Clergé de France pendant la Révolution de 1848, par l'abbé H. CABANE. — Paris, Bloud, 1908; in-16, 252 pp.

Le haut commandement des armées allemandes en 1870, par le lieutenant-colonel ROUSSET. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1908; in-16, X-334 pp., avec cartes. (Prix : 3 fr. 50).

1870-1871 illustré, par Léon VAN NECK. — Bruxelles, Lamberty, 1908 ; in-8°, 300 pp. (Prix : 2 fr. 50). [Ecrit spécialement au point de vue de la Belgique et de la région française de la frontière].

Wœrth-Sedan. Itinéraire illustré, par Léon VAN NECK. — Bruxelles, 1909. (Prix : 0 fr. 60).

Souvenirs d'un capitaine de cavalerie (1851-1881), par le capitaine Henri CHOPPIN. — Nancy-Paris, Berger-Levrault et Cie. 1909; in-8°, 413 pp., 37 portraits et gravures. (Prix : 5 francs). [L'auteur retrace la physionomie et les états de service d'hommes de guerre dont il fut le compagnon d'armes, Chanzy, de Galliffet, etc.].

Nos drapeaux pendant l'Année Terrible (1870-1871), par le commandant A. RICHARD. — Paris, Chapelot, 1909; in-4°, avec 41 fig. (Prix : 10 francs).

Digitized by Google

Souvenirs du Second Empire. — Les Etapes douloureuses. (L'Empereur de Metz à Sedan), par le baron Albert VERLY. Préface par Etienne Charles. — Paris, H. Daragon, 1908 ; in-8°, 274 pp. avec six planches hors texte. (Prix : 6 fr.). [Très important pour les Ardennes].

Impressions et Souvenirs. Les Evénements de 1870-1871, par Maurice QUENTIN-BAUCHART. Lettre-Préface de Frédéric Masson. — Paris, Félix Juven, 1909, in-16, XXIV-308 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Détails sur la *conduite de Napoléon III à Sedan*, sur *Sedan et la Révolution du 4 septembre*].

Die Tage von Sedan und Vinoy's Entkommen, 31. VIII, 1., 2. und 3. IX 1870, von Oberst G. CARDINAL VON WIDDERN. — Berlin, Eisenschmidt, 1908 ; in-8°. (6 mark).

Trois Héros, par le général Fr. CANONGE. — Paris, Garnier 1908 ; in-18, avec 2 cartes, 1 plan, 3 portraits et 5 vues (Prix : 3 fr. 50). [Madame Bellavoine, le colonel Demange, le maréchal des logis Collignon, dont les actes sont rattachés à un exposé impartial de la bataille de Beaumont].

Le Massacre des mobiles de la Marne à Passavant (1870), par l'abbé PATOUX. — Paris, Savaète, 1908 ; in-8°. (Prix : 1 fr. 50).

HISTOIRE LOCALE

Le duc de Nevers et le Trésorier de Champagne Le Jau, par Paul CORNU. — Nevers, 1908 ; in-8°, 23 pp. (Extrait des « Mémoires de la Société académique du Nivernais »). [Episode curieux pour l'Histoire du Rethélois et de la souveraineté de Charleville].

Les Compagnies de tir autrefois en Champagne, par A.-E. ANDRÉ. Reims, H. Matot, 1908 ; une plaquette in-8°. (Prix 1 fr. 50). [Beaucoup d'indications pour les Ardennes].

Histoire de Charleville et de ses Princes souverains, par Edouard ROUSSEAUX. — Charleville, Anciaux. [Le premier et unique fascicule a paru en juillet 1909].

Excursions épigraphiques ardennaises. De Vendresse à Launois, par Al. BAUDON. — Reims, H. Matot, 1909 ; in-8°, 56 pp. [Tirage à part des études publiées dans l'*Almanach-Annuaire Matot-Braine* depuis 1904].

Des droits d'usage dans la forêt d'Ardenne. Thèse pour le doctorat en droit, par Pierre LÉTRANGE. — Paris, Arthur Rousseau, 1909 ; in-8°, 158 pp.

La Société libre d'agriculture, arts et commerce, du département des Ardennes, par A. BAULMONT. — Charleville, A. Anciaux, 1909 ; in-8°, 20 pp. Extrait du *Bulletin de la Soc. d'histoire naturelle des Ardennes*, t. XV, 1908). [L'auteur relate les annales de cette Société, du 22 prairial an VI, date de sa création, jusqu'en frimaire en X, date de sa disparition].

Mélanges (3e série), par Henry ROUY. — Sedan, E. Laroche, 1909 ; in-8° (Prix : 0 fr. 75). [On y trouve les études suivantes : *Pages résumées de l'histoire de France. — L'histoire de Sedan en un chapitre. — Le Dijonval. — Historique de la draperie à Sedan. — Souvenirs de l'Année Terrible (novembre-décembre 1870). — La charité des Sedanais dans les ambulances au lendemain du 1er septembre*].

Digitized by Google

Sedan. La Justice dans l'ancienne Principauté et de la Révolution a nos jours, par Félix JACQUEMIN. — Sedan, Impr. Em. Laroche, 1909; in-8°, 107 pp. (8 fac-similés et 7 portraits). [Extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1909].

Etude sur le droit matrimonial dans la coutume de Sedan, par Charles-L.A. COUSIN. Thèse de doctorat en droit. — Paris, Arthur Rousseau, 1909; grand in-8°, 217 pp.

Tribunal de Commerce de Sedan. La Juridiction consulaire à Sedan. — Sedan, Impr. Em. Laroche, 1908; in-8°, 47 pp.

Conseil de Prud'hommes de l'arrondissement de Sedan. La Juridiction prud'homale à Sedan. — Sedan, Impr. H. Bourguignat, 1908; in-8°, 20 pp.

Villers-Cernay, Francheval et autres villages à travers l'histoire de l'ancien Fief de Douzy et de la Principauté de Sedan, par l'abbé E. TOUSSAINT. Tome I. — Sedan, Em. Laroche, 1909; in-8°, 293 pp.

Essai de monographie ardennaise. — Noyers, Pont-Maugis, Chaumont, Saint-Quentin, par Henry ROUY. — Sedan, Impr. Em. Laroche, 1908; in-8°, 152 pp. (Prix : 1 fr. 50).

Maubert-Fontaine, par L. PÉCHENART. — Tome I. — Reims, Impr. Jeanne d'Arc, 1909; in-8°, III-335 pp. (avec grav., planches et plans).

La Confrérie de Notre-Dame de Divers-Monts à Fumay (Ardennes), par Georges BOURGEOIS. — Reims, H. Matot, 1908; in-8°, 95 pp. avec illustr. (Prix : 2 fr. 50).

Notice pour servir à l'histoire de Beaumont-en-Argonne, par H. BOURBON. — Charleville, A. Anciaux, 1909; in-16, 64 pp. (Prix : 1 fr.).

Histoire de la ville de Sainte-Menehould, par Louis BROUILLON. — Ste-Menehould, Martinet-Heuillard, 1909; in-8°, 268 pp. (avec un plan).

La Cathédrale de Verdun. Etude historique et archéologique, avec plans, dessins dans le texte et vingt planches hors texte, par M. l'abbé Ch. AIMOND. — Nancy, Royer et Cie, 1909; grand in-8°, IX-226 pp. (Publication de la Société philomathique de Verdun). [Quelques détails intéressants pour le département des Ardennes].

Manteville-en-Lorraine. Histoire d'un château et de ses seigneurs, par le baron DE MONTBEL. — Nancy, 1908; in-8°, avec planches. [L'ouvrage contient de nombreux renseignements sur les familles de Villelongue, de Pouilly et autres familles ardennaises].

Mélanges Godefroy Kurth. — Paris, H. Champion, 1908; 2 vol. in-8°, XXXIX-466 pp. (Prix : 12 fr. 50). [Dans l'étude intitulée : *Les Avoués d'Arlon*, par Jules Vannérus, indications pour Auflance et la famille de Vassinhac d'Imécourt].

Les institutions politiques du pays de Liége au XVIIIe siècle, leur décadence et leur dernier état, par Henri SAGE. — Paris, A. Rousseau, 1908; in-8°, 168 pp.

La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle, par Jules Delhaize. — Bruxelles, Lebègue, 1908-1909; 3 vol. in-8°. [Doit être continué].

(A suivre). Ch. HOUIN et P. COLLINET.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. — Ardennais lauréats de l'Académie nationale de Reims.

Dans sa séance publique du 11 juillet 1912, l'Académie nationale de Reims a décerné à nos compatriotes les récompenses suivantes :

1° *Section de poésie et littérature*, une médaille d'argent à M. Gaston Doquin, de Charleville, pour sa pièce : *Comme ils l'aiment ;*

2° *Section d'histoire*, le prix Victor Duchataux, de la valeur de 500 francs, a été décerné à M. Gaston Robert, membre correspondant, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, pour son mémoire : *L'Abbaye de Saint-Remi de Reims depuis le XIIe siècle jusqu'à la Commende.*

Une médaille d'or de cent francs est décernée à M. A. Simon, instituteur à Falaise (Ardennes), pour sa monographie de cette commune.

A l'occasion de cette séance, une exposition d'œuvres photographiques était faite dans la salle de l'Académie; parmi les spécimens les plus remarquables de talent des membres de l'U. P. R., nous signalerons quelques vues prises dans les Ardennes, à Rethel et à Tagnon (Adonis Blaise), et des reproductions de vieux arbres, le Tilleul de Nouart, les trois Frères et le gros Hêtre des bois de Sommerance, l'Orme d'Aubigny, le Tilleul de Brieulles-sur-Bar, mesurant 8m50 de circonférence à 1m50 du sol (Arthur Gilbin).

II. — Classement de l'Eglise de Novy parmi les monuments historiques.

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'église de Novy a été classée en août dernier parmi les monuments historiques. — L'église de l'ancien prieuré de Novy est un remarquable édifice de la fin du XVIIe siècle : elle renferme en outre plusieurs objets historiques intéressants, buffet d'orgues, console, tableaux, dalles funéraires, dont le classement avait été prononcé antérieurement, par arrêté du 30 septembre 1911.

Digitized by Google

III. — Découverte archéologique à Bar-lez-Buzancy.

Des terrassements faits par M. Rossignon dans une maison en construction, à Bar-lez-Buzancy, ont amené, au commencement de septembre, la découverte de deux squelettes humains, de deux vases antiques parfaitement conservés et d'une lame de sabre, à un mètre de profondeur. D'après les recherches effectuées, ces vestiges semblent remonter au passage de Jules César dans la région, pendant sa campagne contre les Eburons et leur chef Ambiorix.

IV. — Acquisition d'un Portrait de Turenne pour le Musée de l'Armée, aux Invalides.

La Société des Amis du Musée de l'Armée a récemment acquis, pour l'offrir au Musée des Invalides, un beau portrait du maréchal de Turenne qui faisait partie d'une collection espagnole. Cette œuvre, qui porte la signature du grand peintre Charles Lebrun et la date de 1661, est ornée d'une inscription qui l'authentifie complètement : elle représente l'illustre maréchal sous les apparences d'un homme de quarante-cinq à cinquante ans, vu à mi-corps, portant la cuirasse, les brassards et l'écharpe fleurdelisée.

Cette précieuse acquisition a été placée dans la *salle Turenne* qui contient également : le *boulet qui tua Turenne* à la bataille de Salzbach ; une gravure allemande représentant les circonstances dans lesquelles il fut tué ; le portrait du maréchal par Philippe de Champaigne ; des autographes de Turenne.

Une autre salle renferme l'armure de Turenne qui faisait partie de la fameuse collection de la *Salle des Antiques*, du château de Sedan.

Indiquons à cette occasion que le Musée de l'Artillerie est en pleine transformation. Le général Niox, après avoir revisé et complété le Musée de l'Armée, vient en effet de faire un nouvel inventaire et un nouveau classement du Musée de l'Artillerie, où des pièces d'une valeur inestimable ont été remises au jour. Elles forment aujourd'hui deux vastes salles d'armures, la « salle François Ier », qui remplace l'ancienne salle A, et la « salle de Pierrefonds », ancienne salle B.

La « salle François Ier », ainsi dénommée parce qu'elle conserve l'armure du vainqueur de Marignan, contient, d'une part, les armures des rois de France, de François Ier à Louis XIV, pièces superbes dites de parade, ou plus exactement de « parement ». Ce sont celles que portaient les princes pendant les grandes

Digitized by Google

cérémonies. On y a rassemblé, d'autre part, les armures de joûte, qui sont plus riches, plus épaisses et plus lourdes que celles de combat. Enfin on a placé dans cette salle des armures complètes de chevalier, de l'époque de la Renaissance, et d'admirables casques vénitiens de la même époque. La plupart de ces pièces sont absolument uniques.

La « salle de Pierrefonds » est nommée ainsi parce qu'elle contient une très belle reproduction du célèbre château féodal de Pierrefonds, et aussi parce qu'elle contient des collections d'armures et d'armes provenant de ce château. On sait, en effet, que Napoléon III était un amateur passionné de belles armes et qu'il en avait réuni, à Pierrefonds, une fort riche collection. Les autres pièces proviennent d'une collection également célèbre, celle du prince Soltikoff, de la collection qu'avait formée à Sedan Henri de la Tour, duc de Bouillon, et de diverses autres sources. Cette salle contient d'admirables armes de la Renaissance, une collection vraiment unique « d'armes de la main gauche », enfin de très belles vitrines d'arquebuses de fabrication italienne.

Le Musée, ainsi transformé, contient une nouvelle salle dite de lecture, où se trouvent les catalogues et de nombreux ouvrages sur les armes. Le lieutenant-colonel E. Hardy, sous-directeur du Musée, a publié, l'an dernier, un guide pour les visiteurs intitulé : *Le Musée de l'Armée (section des Armes et Armures). Collections renfermées dans les salles d'armures et dans la galerie des costumes de guerre* (Nancy et Paris, Berger-Levrault, 1911 ; un vol. grand in-8°, 74 pp.). Cette brochure, très artistiquement illustrée, est plus qu'un catalogue des collections : l'auteur y retrace, à propos d'une visite dans les salles d'armures et dans les galeries des costumes de guerre, l'histoire des transformations de l'armement aux différentes époques du IXe au XVIIe siècle. C. H.

CORRECTIONS

Page 47, ligne 27, Chémery, au lieu de : *(Marne)*, lire : *(Ardennes)*.
Page 49, ligne 20, Flaba, au lieu de : *(Meuse)*, lire : *(Ardennes)*.
Page 142, ligne 13, au lieu de : *terminu*, lire : *terminus*.
Page 143, ligne 19, au lieu de : *-heu*, lire : *-heim*, et au lieu de : *Odo-heu*, lire : *Odo-heim*.

Digitized by Google